Prof. Dr. Th. BAADER
GROESBEEKSCHEWEG 181
NIJMEGEN

a: 1915

REVUE CELTIQUE

TOME VIII

P
Lacelt
R

REVUE CELTIQUE

FONDÉE

PAR

H. GAIDOZ

1870-1885

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE

H. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE

Membre de l'Institut, Professeur au Collège de France

AVEC LE CONCOURS DE

J. LOTH
Chargé de cours à la Faculté
des lettres de Rennes

E. ERNAULT
Maître de conférences à la Faculté
des lettres de Poitiers

ET DE PLUSIEURS SAVANTS DES ILES BRITANNIQUES ET DU CONTINENT

G. DOTTIN
Secrétaire de la rédaction

Prof. Dr. Th. BAADER
GROESBEEKSCHEWEG 181
NIJMEGEN

Tome VIII

a: 1915

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

PARIS

F. VIEWEG, LIBRAIRE-ÉDITEUR

E. BOUILLON ET E. VIEWEG, SUCCESSEURS

67, rue de Richelieu, 67

1887

581464
6.4.54

TABLE DES MATIÈRES

Pages.

ARTICLES DE FOND.

Fragment du Mabinogi de Gereint ab Erbin, transcrit par G. Gwenogfryn Evans, traduit et annoté par J. Loth (deuxième article) 1
Etudes bretonnes. V (*Mac'hbonal, çn hum*), par E. Ernault 30
The siege of Howth, publié et traduit par Whitley Stokes 47
Mots bretons dans les chartes de Beauport (quatrième article), par G. Dottin 65
La vie de sainte Catherine, texte moyen-breton, publié par E. Ernault. 76
Recherches sur l'origine de la propriété foncière et des noms de lieu en France, par H. d'Arbois de Jubainville 96, 302
La Gaule au moment de la conquête romaine, par H. d'Arbois de Jubainville 201
La vie de sainte Nonne, publiée par E. Ernault 230, 405
The Irish verses, notes and glosses in Harleian 1802, by Whitley Stokes. 346
The breton glosses at Orleans by Whitley Stokes, par J. Loth 492
Les glosses bretonnes d'Orléans, par E. Ernault 504

MÉLANGES.

Ind ingen cholach, texte moyen irlandais 150, 403
L'étendue de la Domnonée armoricaine. Les noms de lieu en *cran*, par J. Loth 156
L'antiquité des compositions pour crime en Irlande, par H. d'Arbois de Jubainville 158
Deux fragments inédits en moyen breton, par J. Loth 161
La vie tripartite de saint Patrice, par H. Gaidoz 164
Brehant dincat, par J. Loth 164
Un saint irlandais en Savoie, par H. Gaidoz 165
Le genre dans les adjectifs en vieil armoricain, par J. Loth 168

Une vieille étymologie du nom de Lyon, par H. d'Arbois de Jubainville. 169
Encore un mot sur la forme du terme *armorique*, par J. Loth..... 172
Jeu gallois et breton, par J. Loth 370
Les noms de lieu celtiques en France. Mediolanium, par A. Longnon... 374
Liste des noms gaulois, barbares, ou supposés tels, tirés des inscriptions par H. Thédenat..... 378
Du tarif de la composition pour meurtre en Irlande et dans la loi salique, par H. d'Arbois de Jubainville..... 511
Correspondance..... 387

BIBLIOGRAPHIE.

E. David, Etudes historiques sur la poésie et la musique dans la Cambrie. 389
E. Glasson, Histoire du droit et des institutions de la France. T. I. La Gaule celtique, la Gaule romaine..... 512
Grundriss der romanischen Philologie, herausgegeben, von G. Grœber.. 178
C. Jullian, Archives municipales de Bordeaux. Inscriptions romaines de Bordeaux, t. I..... 180
Lebègue, Epigraphie de Narbonne..... 391
Mac-Carthy, On the Stowe Missal..... 393
H. Merguet, Lexikon zu den Schriften Caesars und seiner Forsetzer... 178
F. Pennier, Les noms topographiques devant la philologie..... 175
H. du Rusquec, Dictionnaire français-breton..... 524
P. Sébillot, Légendes, croyances et superstitions de la mer. Première série: La mer et le rivage..... 176

CHRONIQUE.

Ahès (la vieille)..... 401
Alesia de Vercingétorix..... 188
Ancient laws of Ireland..... 196, 537, 538
A. de Barthélemy, Nouvelles archéologiques..... 397
Brugmann, Grundriss der vergleichenden Grammatik..... 200
Celtic Magazine..... 189, 402
Cétbaid, étymologie..... 198
Chalcidius 403, 534
G. Dottin, traduction de Echtra Condla..... 196
L. Duvau, traduction de Scél mucci Mac Dátho..... 196
E. Ernault, ses thèses, sa vie de sainte Barbe 403, 529
Silvan Evans, Dictionnaire gallois..... 193
Fick, Mediolanum..... 187
H. Gaidoz, La rage et saint Hubert..... 193
— Flora celtica..... 197
— Les loups en Irlande 197

Charles Graves, Mémoires sur des inscriptions ogamiques..... 194, 535
James Graves, Notice nécrologique..... 186
J. Guillemaud, Les inscriptions gauloises 402
Hennessy, Annales d'Ulster..... 529
Héron de Villefosse, Lectures sur AVVOT et sur l'*Ala Atectorigiana*..... 536
E. Hogan, Notes philologiques sur les documents concernant saint Patrice..... 194
— Note sur *túrad*..... 535
Irische Texte, seconde série 531
Le Livre de Ballymote..... 530
J. Loth, Nouvelles bretonnes..... 394
Luzel, Contes populaires de la Basse-Bretagne..... 401
Mabinogion, nouvelle édition..... 192
Le clan de Meachar 188
Mediolanum, étymologie 187
Kuno Meyer, Le manuscrit irlandais XL des avocats d'Edimbourg 189
— Peredur ab Efrawc..... 401
— Histoire de Philippe et d'Alexandre..... 531
Mommsen, Histoire romaine, traduction française, t. IX..... 399
Nennius et Muirchu Maccumactheni..... 403
Max Nettlau, Beitræge zum cymrischen Grammatik..... 399, 529
E. O'Brien, Saint Patrice et Palladius..... 535
Orgain brudne Dá Dergae..... 533
L'Ossian de Mac Pherson 402
Ponsinet, traduction de Fotha catha Cnucha..... 196
Revue des patois gallo-romans..... 192
Revue des traditions populaires..... 190
Ronde du papier timbré..... 401
H. Schuchardt, Voyage au pays de Galles..... 197
Simul, étymologie..... 188
Société archéologique du Finistère 401
Society for the preservation of the irish language..... 199, 200
Whitley Stokes, Comparaison entre Nennius, Muirchu Maccumactheni et Tirechan au sujet de saint Patrice..... 403
— The old irish glosses..... 532
— Les thèmes irlandais en *i*, *u*, *s*..... 191, 534
— Gloses de Chalcidius 403, 534
— Mel et *mael*, gén. *maile*..... 537
— « Meurtre des fils d'Usnech »..... 531
Stowe missal..... 191, 196, 393, 537
Táin bó Cúalnge,..... 533
R. Thurneysen, thèmes irlandais en *i*, *u*, *s*; Hisperica famina ... 191, 196
Vercingétorix, sa statue à Gien..... 399
Windisch, Etymologies celtiques. 195

Windisch, Irische Texte..... 531
— Dissertation sur les formes verbales avec le caractère *r*..... 529
Zeitschrift für vergleichende Sprachforschung 191, 533, 534
Zimmer, Etudes celtiques 191, 533
— Critique de l'Essai d'un catalogue de la littérature épique de l'Irlande..... 400
Errata 538

FRAGMENT DU MABINOGI DE GEREINT AB ERBIN.

TRANSCRIT D'APRES LE MS. HENGWRT N° 59 PAR M. J. GWENOGFRYN EVANS

TRADUIT ET ANNOTÉ PAR M. J. LOTH.

2e ARTICLE.

— Tu as tort. Si je tue cet homme-là, je t'aurai tant que je voudrai, et, lorsque je ne te voudrai plus, je t'enverrai promener[1]. Si tu le fais de bon gré pour l'amour de moi, accord indissoluble, éternel sera entre nous, tant que nous vivrons. » Elle réfléchit à ce qu'il venait de dire, et elle trouva plus sage de lui donner une confiance présomptueuse au sujet de ce qu'il avait demandé. « Ce que tu as de mieux à faire, seigneur, dit-elle, pour ne pas m'attirer une trop fâcheuse réputation, c'est de venir ici demain pour me prendre, comme si je n'en savais rien. — Je le ferai, dit-il. » Sur ce, il se leva, prit congé, et sortit lui et ses hommes.

Pour le moment, elle ne dit rien de l'entretien de cet homme avec elle, de peur d'accroître sa colère, son inquiétude et son agitation. Ils allèrent se coucher à leur heure habituelle. Au commencement de la nuit, elle dormit un peu; à minuit, elle se réveilla, réunit les armes de Géreint après les avoir mises en état, de façon qu'elles fussent toutes prêtes pour les revêtir, et avec beaucoup d'appréhension pour sa démarche, elle alla jusqu'au bord du lit de Géreint; elle lui dit : « Seigneur, éveille-toi et habille-toi. Voici l'entretien du comte avec moi et ses intentions à ton sujet[2]. » Et elle exposa à Géreint toute la conversation. Quoiqu'il fût irrité contre elle, il tint compte de son avertissement[3] et s'habilla. Lorsqu'elle eut allumé de la chandelle pour l'éclairer pendant qu'il s'habillait : « Laisse-là [dit-il] la chandelle, et dis au maître de la maison de venir ici. » Elle alla, et le maître de la maison vint le trouver. Géreint lui demanda alors : « Sais-tu combien tu as à me réclamer[4] ? — Peu de chose, je crois, seigneur, dit-il. — Quoi qu'il en soit de ma dette envers toi, prends onze chevaux et onze armures. — Dieu te le rende, seigneur, mais je n'ai pas dépensé pour toi la valeur d'une seule de ces armures. — Qu'importe, dit-il, tu n'en seras que plus riche; veux-tu me guider hors de la ville ? — Volontiers, dit-il; et de quel côté penses-tu aller ? — C'est du côté opposé à celui par lequel nous sommes entrés en ville que je voudrais aller. » Le maître de l'hôtel le conduisit

1. *Mi a 'th gyrraf ymdeith. Ymeith* est la forme habituelle chez lady Guest; dès cette époque *ymeith* n'a plus guère que le sens de *dehors*, sens qu'il a aujourd'hui encore. Dans le sud du pays de Galles, on emploie, comme en Armorique, au lieu de *ymeith* l'expression *i maes* (arm. *er més*), m. à m. *dans les champs*, à l'extérieur.

2. Le texte de lady Guest porte : *amdanaf*, « à mon sujet », ce qui semble préférable.

3. Lady Guest traduit : *il prit garde*, ce qui est conforme à son texte : *ef gymerth rybud*. Notre version : *y rybud*, « son avertissement », est préférable.

4. *py amcan a dyly ti imi. Amcan* a plusieurs sens : *but*, *intention*. Il a sens de « tout son soûl » dans un passage de *Peredur ab Efrawc*, I, p. 247, *gwedy yuet eu hamcan*. En composition, dans les dictionnaires modernes (*amcangyfrif*), il a le sens de *computation*, *compte*, c'est-à-dire le sens qu'il paraît avoir, seul, dans ce passage.

kam awney heb ef [1].Olladafi yg6r racco : mi ath gaf ti [2] tra vynh6yf [3]. Ag6edy nath vynh6yf [4]. Mi ath yrraf ymdeith [5]. Os oth vod titheu [6] yg6ney yrofi. Kyssondeb diwahan tragywyda6l [7] auyd yrom tra vom uy6. Medylya6 aoruc hitheu am adywa6t ef. Ac oe med6l y kafas yny chyghor rodi ryuyc [8] ida6 am a erchis. Llyma yssyd ia6nhaf [9] itti vnben hebhi rac gyrru arnafi m6y no messur o aniweirdeb dyuot yma auory ym kymryt i [10] mal [11] na 6ypp6n i dim [12] y6rth hynny. Minheu [13] awnaf hynny heb ef. Achyfodi a oruc ar hynny achymryt canhyat [14] Amynet ymdeith [15]. ac ef ae wyr.

Ac nydywa6t hi [16] yna dim o ymdidan y g6r ahi rac tyfu ae llit ae gofal ynda6 ae aflonyd6ch. A mynet ygyscu yn amser aorugant. Adechreu nos kyscu ychydic aoruc hi. ac am hanner nos deffroi aoruc achyweira6 [17] arueu Ger'. ygyt val y bydynt bara6t 6rth eu [18] g6isca6. Ac yn ofna6c ereneigus [19] ydoeth hi hyt yn emyl g6ely Ger'. Ac yn tawel [20] araf ydywa6t 6rtha6. Argl6yd heb hi deffro. ag6isc ymdanat A llyma ymdidan yr iarll ami [21] argl6yd ae ved6l ymdanat [22] heb hi. A menegi y er' yr holl [23] ymdidan aoruc. A chyt bei litya6c [24] ef 6rthi hi [25]: ef agymyrth [26] y [27] rybud ac awisca6d ymdana6. Ag6edy llosci [28] canh6yll ohonei hi yn oleuat ida6 ef 6rth wisca6 [29]. Ada6 yna yganh6yll [30]. Ac arch y6r yty dyuot yma. mynet aoruc hitheu ag6r yty adoeth atta6. Ac yna ygofynna6d [31] ger' ida6. A 6dosti [32] heb ef [33] py [34] amkan adyly ti [35] imi [36]. ychydic atebygafi [37] ydylyu itti 6rda heb ef. beth bynhac [38] nu [39] adylyych : kymer yr vn march ardec. ar vn arueu ardec. Du6 atalho [40] itt argl6yd ac ny threuleis [41] 6rthyt ti werth [42] vn or arueu. Pytha6r [43] heb ynteu hanbydy [44] kyfoethgach [45]. A6r heb ef adeuy ti [46] yn gyfarwyd imi odieithyr y tref [47]. Af heb ynteu yn llawen. A phy tra6s [48] ymae dy ved6l titheu [49] arna6. Yr parth arall yrlle y doetham [50] yr tref [51] ymynn6n vynet. G6r y lety [52] ae hebryga6d hyny [53] uu g6byl ganta6 y hebrygyat. Ac yna yd erchis ef kymryt y enyd y [54] ragor or blaen. ahitheu ae kymyrth [55] ac a gerda6d recdi [56].

1 heb ynteu — 2 di — 3 tra yth vynnwyf — 4 vynnwyf — 5 mi ath dyrraf ymeith — 6 ditheu *après* gwney — 7 tragywyd *avant* diwahan — 8 ryuic — 9 iawnaf — 10 i *manque* — 11 ual — 12 dim *manque* — 13 minneu — 14 kennyat — 15 ymeith — 16 hi *y Ereint* — 17 a chweiraw — 18 y — 19 eryneigus — 20 yn dawel — 21 mini — 22 amdanaf — 23 y holl — 24 lidiawc — 25 hi *manque* — 26 a gymerth — 27 y *manque* — 28 llosgi — 29 ymwiscaw — 30 *après* gannwyl *heb ef* — 31 gouyn a oruc — 32 di — 33 heb ef *manque* — 34 pa — 35 a dylyydi — 36 ymi — 37 a debygaf — 38 bynnac — 39 uu — 40 a dalo — 41 *après* threuleis *i* — 42 gwerth — 43 Pathawr — 44 henbydy. — 45 kyuoethogach — 46 di — 47 y dref — 48 apha draws — 49 ditheu — 50 y deuthum — 51 dref — 52 letty — 53 yny — 54 *yr vorwyn après* erchis ef — 55 y *manque* — 56 kymerth — 57 racdi.

jusqu'à ce qu'il se déclarât satisfait. Alors il commanda à Enyd de prendre l'avance d'auparavant[1]. Elle le fit et alla devant elle.

L'hôtelier retourna chez lui[2]. Il venait à peine d'entrer à la maison; qu'il entendit venir sur sa maison le plus grand tapage qu'il eût jamais entendu. Lorsqu'il regarda dehors, il vit autour de la maison quatre-vingt-six cavaliers complètement armés et le comte *Dwnn*[3] à leur tête. « Où est, dit le comte, le chevalier qui était ici ? — Par ta main, il y a déjà quelque temps qu'il n'est plus ici ; il s'en est allé il y a déjà un peu de temps. — Pourquoi, vilain, dit-il, l'as-tu laissé aller sans me le dire ? — Seigneur, dit-il, tu ne me l'avais pas commandé. Si tu l'avais fait, je ne l'aurais pas laissé aller. De quel côté crois-tu qu'il soit allé ? — Je ne sais, dit-il, seulement c'est la grand'rue qu'il a prise. » Ils tournèrent les têtes de leurs chevaux vers cette rue, ils aperçurent les traces des pieds des chevaux, suivirent ces traces, et arrivèrent à la grand' route.

La jeune fille, quand elle vit le jour paraître, regarda derrière elle, et elle aperçut un brouillard et un grand nuage, et elle le voyait de plus en plus près. Elle s'en inquiéta, pensant que c'étaient le comte et sa suite qui venaient après eux. A ce moment, elle vit un chevalier apparaître hors du nuage. « Par ma foi, dit-elle, je l'avertirai, quand même il me tuerait. J'aime mieux mourir de sa main que de le voir tuer sans l'avoir averti. — Seigneur, dit-elle, ne vois-tu pas l'homme se diriger vers toi et beaucoup d'autres avec lui ? — Je vois, dit-il. On a beau te commander le silence tu ne te tairas jamais. Ton avertissement n'en est pas un pour moi, ne m'adresse plus la parole[4]. » Il se retourna contre le chevalier, et du premier assaut il le jeta sous les pieds de son cheval. Et tant qu'il resta un des quatre-vingt-six cavaliers, au premier choc il culbuta chacun d'eux. Et ils attaquèrent, le vaincu[5] toujours remplacé par un plus fort, le comte à part. Le dernier de tous, le comte vint à lui. Et il brisa une lance contre lui, puis une seconde. Pour Gereint, il se tourna

1. Nous traduisons littéralement *y ragor o'r blaen*. On pourrait aussi comprendre « *son avance* ». Lady Guest traduit par *to go on before him*, ce qui est conforme à son texte où l'*y* manque devant *ragor*.

2. *Attref* ou *adref* « à la maison ». En Armorique, cette expression a pris le sens de « en arrière », « de retour » ; *myned adref* signifie dans le pays de Galles « retourner à la maison » ; en Armorique, *moned adreñ* signifierait « aller en arrière ».

3. Lady Guest a *Durm*. Il faut lire *Dunn*, d'après un passage de *Kulwch ac Olwen*, II, p. 211, où on trouve le même personnage *Dwnn diessic unben*. *Dwnn* a aussi le sens de *brun*, *noir*. C'est un mot d'origine anglaise, mais qu'on trouve dès le XIVe siècle chez les poètes gallois.

4. *a thaw wrthyf i* manque chez lady Guest.

5. *o oreu y oreu*, m. à m. « du meilleur au meilleur ».

Ar porthmon adoeth attref[1]. Ac ny darfu[2] ida6 namyn dyuot yr ty nachaf y t6r6f m6yhaf aglyössei neb yn dyuot ampen[3] yty. Aphan edrych[4] allan nachaf y g6elei petwar vgeint marcha6c ygkylch yty ynlla6n arua6c[5]. Ar iarll dónn[6] oc eu blaen. Mae y marc6a6c heb yr iarll aoed[7] yma. Myn dy la6 ti mae ar[8] talym odyma. Ac ermettin[9] ydaeth odyma. Pyham[10] vilein heb ef[11] y gadut ti efo[12] heb y uenegi imi[13]. Argléyd heb ef ny orchymyneisti[14] euo imi. pei as gorchymynnut[15] nys gad6n. Py[16] barth y tebygy ti[17] y vynet ef. Na 6nn heb ynteu namyn yr ystryt[18] va6r agyrchóys ef[19]. Troi penneu ymeirch aorugant[20] yr ystryt[21] ag6elet oleu ymeirch awnaethant achanlyn yr oleu[22] adyuot yr briff ford[23] va6r.

Sef awnaei y vor6yn pan weles oleuat ydyd edrych yny hol[24]. Ahi awelei yny hol tarth a ny6l ma6r anesnes attei yg6elei. Agofalu aoruc hi am hynny. otebygu[25] vot[26] yr iarll ae lu yndyuot yn eu[27] hol. Ac ar[28] hynny hi awelei varcha6c yn ymdangof or ny6l. Myn vyg cret[29] heb hi mi ae rybudyaf ef[30] kyt am llatho[31]. g6ell y6 genhyfi[32] vy agheu oe la6 ef. noc g6elet ylad ef heb y rybudya6. Argl6yd heb hi pony wely ti[33] yg6r yth gyrchu. A g6yr ereill llawer gyt ac ef. G6elaf heb ynteu. Ac yr aosteccer o honot ti[34] ny thewy ti[35] byth. Nyt rybud genhyf[36] y teu. atha6 6rthyfi[37]. Ac ymchoelut aoruc ar y march[38]. Ac ar ygossot kyntaf y u6r6 dan[39] traet y varch yr lla6r. Athra paraa6d[40] vn[41] or petwar[42] vgeint marcha6c: ar y gossot kyntaf y byrya6d pop[43] vn. Ac o oreu yoreu y doethant atta6. eithyr yr iarll. Ac yn diwethaf oll ydoeth yr iarll atta6. A thorri paladyr ynda6 athorri yr eil. Sef aoruc Ger'[44] ym choelut arna6. A gossot ag6ay6[45] yn de6red y taryan[46] hyny[47] hyllt[48]. ac yny tyrr yr holl arueu yny gyfeir honno. Ac hyny[49] vyd ynteu dros pedrein[50] y varch yr lla6r ac yny[51] perigyl am y eneit. A nessau aoruc Ger' atta6 achan t6r6f[52] y march datlewygu[53] aoruc y iarll[54]. Argl6yd

1 adref — 2 daroed — 3 amben — 4 edrychawd — 5 arueu — 6 dwrm — 7 *oed après* marchaw6 — 8 di — 9 yr meitin — 10 pa — 11 ynteu — 12 ef — 13 ymi — 14 nys gorchymynneist di. — 15 gorchymynnassut — 16 pa — 17 di — 18 heol — 19 a gerdawd — 20 wynteu *après* a orugant — 21 heol — 22 a orugant *après* oleu — 23 yr brifford — 24 edrych yny hol *après* uorwyn — 25 a thebygu — 26 bot — 27 y — 28 yn — 29 vygyrret — 30 mi ae rybudiaf ef *manque* — 31 ymllado i — 32 i *manque* — 33 di — 34 arnat ti — 35 di — 36 nyt rybud genhyf y teu *manque*. — 37 a tha6 6rthyfi *manque* — 38 marchawc — 39 ydan *après* lla6r — 40 bashaawd — 41 yr un — 42 pedwar — 43 pobun — 44 ynteu Ereint — 45 gwaew — 46 yn tewder y daryan — 47 yny — 48 hyll y *daryan* — 49 yny — 50 bedrein — 51 yny oed ym perigyl. — 52 dwryf — 53 datlywygu — 54 yr iarll.

contre lui et, s'élançant, le frappa de sa lance au beau milieu[1] de son bouclier ; si bien qu'il se brisa ainsi que toute l'armure dans cette direction[2], et qu'il fut lui-même par-dessus la croupe de son cheval et en péril de mort. Géreint s'approcha de lui, et le bruit des pieds de son cheval fit revenir le comte de son évanouissement. « Seigneur, dit-il à Géreint, ta merci. » Géreint lui accorda merci. Et à cause de la dureté du sol sur lequel avaient été jetés les guerriers, et la violence des assauts qu'ils avaient eu à subir, pas un d'eux ne s'en alla sans avoir éprouvé, du fait de Géreint, une chute mortellement douloureuse, amenant de dures blessures, brisant le corps.

Géreint s'en alla devant lui, suivant la grand'route sur laquelle il se trouvait. La jeune fille garda son avance. Près d'eux, ils virent une vallée, la plus belle qu'on eût jamais vue, une grande rivière traversant la vallée, un pont sur la rivière, et une route qui conduisait à la rivière. Et au-dessus du pont de l'autre côté de la rivière, ils virent une ville fortifiée, la plus belle qu'on eût jamais vue. Et comme il se dirigeait vers le pont, il vit venir de son côté à travers champs, à travers un taillis épais, un chevalier sur un cheval gros et grand, au pas égal, fier et docile. « Chevalier, dit Géreint, d'où viens-tu ? — Je viens, dit-il, de cette vallée là-bas. — Qui possède, dit Géreint, cette belle vallée et cette belle ville forte là-bas ? — Je vais te le dire, dit-il ; les Francs et les Saxons l'appellent Gwiffret petit[3], les Kymry l'appellent le petit roi. — Je vais aller à ce pont-là, dit Géreint, et à la grand'route qui passe le plus bas sous les murs de la ville. — Ne va pas sur la terre[4] qui est de l'autre côté du pont, si tu ne veux avoir affaire à lui[5] ; car il est dans ses habitudes que pas un chevalier ne vienne sur sa terre sans se battre avec lui. — Par Dieu et moi, dit Géreint, je marcherai comme avant[6] par cette route. — Je crois bien que si c'est comme cela que tu agis, tu auras honte et affront. » Géreint se mit à marcher d'un air fu-

1. *dewred*. V. note plus haut. On trouve une expression équivalente dans Géreint ab Erbin, II, p. 18, *yg Kedernit y daryan*.

2. *yn y gyfeir honno* n'est pas traduit par lady Guest.

3. Notre texte porte Gwiffret *pedyt*, ce qui signifierait Gwiffret *le piéton*, mais le texte de lady Guest donne : Gwiffret *petit*, leçon confirmée par la traduction galloise *bychan*, « petit ».

4. Lady Guest au lieu de *tir* a *twrr* et traduit en conséquence par « *près de la tour* ». C'est une mauvaise leçon.

5. *ymwelet ac ef*, m. à m. se rencontrer avec lui, lui faire visite. On le trouve dans le sens étymologique et aussi dans le sens d'avoir une rencontre, se battre avec quelqu'un. Pour ce dernier sens, cf. Peredur ab Efrawc, I, p. 277 ; Géreint, II, p. 24, etc.

6. *Val kynt*, m. à m. comme auparavant ; cette expression paraît avoir le sens ici de l'idiotisme armoricain moyen *evel quent*, vannetais actuel *hel kent*, « tout de même, malgré tout ».

heb ef 6rth er'. dy na6d. A na6d arodes Ger' ida6. Ac yr6g kaletet ydayar lle y byry6yt y g6yr[1] a druttet y gossodeu aga6ssant nyt aeth yr vn onadunt heb g6ymp agheua6l chwer6. cl6yfedic tost[2] briwedic-fyryf. y6rth er'.

Acherdet aoruc Ger' racda6 ac yr briff ford[3] yd oed erni[4]. Ar vor6yn agetwif[5] yragor. Ac yn agos ydunt[6] 6ynt awelynt dyffryn teccaf awelsei neb eiroet[7]. Aphrif auon arhyt y dyffryn. A phont awelynt ar yr auon. A fford[8] yn dyuot yr pont. Ac uch la6 y bont or tu tra6[9] ŷr auon yg6elynt[10] kastelltref[11] teccaf awelsei neb eiroet[12]. Ac val y kyrchei ef ybont ef awelei varcha6c yn dyuot ar tra6s[13] tu ac atta6 tr6y vyrgoet bychante6 ar[14] varch ma6r uchel ymdeith wastat hywedualch. Avarcha6c heb y Ger'. o pyle[15] pan deuy ti[16] pan deuaf heb ynteu or dyffryn issot. A6r heb y Ger'[17] pieu y dyffryn tec h6nn6 ar gastelltref[18] tec[19] racco. dy vedaf heb ynteu[20]. G6iffret pedyt[21] y geil6 y ffreinc ar saesson ef[22]. ybrenhin[23] bychaḑhn y geil6 y kymry ef. Ac yr pont[24] racco yd afi heb y Ger'. Ac yr prifford[25] issaf ydan ytref[26]. Na dos ti[27] ar ytir[28] or tu dra6 yr bont ony mynny ymwelet ac efo[29]. kanys ygynnedyf y6. na da6 marcha6c ar y tir[30] na mynho[31] ef ymwelet ac ef. yrofi a du6 heb y Ger' Miui agerdaf y fford val kynt yr hynny[32]. Tebygach[33] y6 genhyf nu[34] os uelly y g6ney[35] y keffy gewilyd ag6arthaet[36]. yn orul6g galonna6c dic kerdet aoruc Ger' yr fford val yd oed y ved6l kynno hynny. Ac nyt y fford[37] agyrchei y tref[38] or bont agerda6d Ger'. namyn yfford agyrchei y kefyn[39] kalettir erdrym aruchel dremynua6r[40].

1 y gwr — 2 dost — 3 y prifford — 4 arnei — 5 gedwis — 6 udunt — 7 eiryoet — 8 arprifford — 9 tu draw — 10 wynt a welynt — 11 gastelldref — 12 eiryoet — 13 ar tra6s *manque* — 14 y ar — 15 o pa le — 16 di — 17 *après* Gereint *a dywedydi* ymi — 18 ar castelldref — 19 tec *manque* — 20 yn llawen heb yr ynteu — 21 petit — 22 ar saesson ef *manque* — 23 ar brenhin — 24 yr bont — 25 yr brifford. — 26 y dref — 27 di — 28 y dwrr ef — 29 ef — 30 dir — 31 mynno — 32 miui a gerdaf yr hwnn vy fford — 33 tebyckaf — 34 gennyfi heb y marchawc — 35 uu *après* gwney — 36 pas de point après *gwarthaet*, un point après galonnawc dic — 37 fford *manque* — 38 y dref — 39 kefyn manque — 40 dremhynuawr.

rieux, avec résolution et colère vers la route qu'il était dans son intention de suivre auparavant. Et ce ne fut pas la route qui menait à la ville[1] par le pont que prit Gereint, mais celle qui menait à une éminence, au sol dur, solide[2], élevé, à la vaste vue[3].

Il vit venir après lui un chevalier sur un cheval de guerre, fort et gros, à la démarche vaillante, au large sabot, à la large poitrine. Il n'avait jamais vu un homme plus petit que celui qu'il voyait sur le cheval, complètement armé lui et son coursier. Lorsqu'il atteignit Géreint, il lui dit : « Dis, seigneur, si c'est par ignorance ou par présomption que tu as cherché à me faire perdre mon privilège et à violer ma loi. — Non, dit Géreint, je ne savais pas que le chemin fût fermé à personne. — Comme tu le savais[4], dit-il, viens avec moi dans ma cour pour me donner satisfaction. — Je n'irai pas, par ma foi, dit-il ; je n'irais même pas à la cour de ton seigneur, à moins que ce ne fût Arthur. — Par la main d'Arthur, ou moi j'aurai satisfaction de toi, ou souffrance extrême de ta part. » Et ils s'attaquèrent. Un écuyer à lui vint pour les fournir de lances à mesure qu'ils les brisaient. Et chacun d'eux donnait des coups durs, violents sur le bouclier de l'autre, au point que les boucliers perdirent toute leur couleur. Et il était désagréable à Géreint de se battre avec lui à cause de sa petitesse, de la difficulté de le bien voir[5], et de la violence des coups qu'il donnait lui aussi[6]. Et ils ne cessèrent[7] que lorsque leurs chevaux s'abattirent sur leurs genoux. A la fin Géreint le culbuta la tête la première à terre. Alors ils se battirent à pied, et chacun d'eux donnait à l'autre des coups rapides et irrités, rudes et vaillants, durs et précipités. Ils trouèrent leurs heaumes, entamèrent leurs bassinets et détraquèrent leurs armures, si bien que leurs yeux perdaient la lumière par la sueur et le sang. A la fin Géreint entra en fureur, appela à lui toutes ses forces, et avec colère, rapidité, cruellement, solidement, il leva son épée et lui déchargea sur la tête un coup

1. Lady Guest traduit : *il prit la route qui menait à la ville*. Ce qui l'a amené à cette traduction, c'est l'absence du mot *fford* dans son texte : *ac nyt y agyrchei y dref*, etc.

2. Lady Guest traduit *erdrym* par *raboteux*. *Erdrym*, ce semble, n'a que le sens de fort, puissant, et quelquefois peut-être celui d'élégant, beau. Ex. *duw ael erdrym*, Barddoniaedd Dafydd ab Gwilym, ed. Cynddelw, Liverpool, 1873, p. 10.

3. Lady Guest traduit *dremynyawr* par *tidgy ?*

4. Il faudrait peut-être corriger *Kany wydut* « quand même tu ne l'aurais pas su ».

5. Lady Guest traduit *craffu arnaw* par *bien viser*. Notre traduction semble plus exacte. Ex. : *ny cheir craff arnei*, « on ne pouvait la voir ». Math vab Mathonvy, III, p. 212

6. Lady Guest traduit : *a chalettet y drynodeu a rodei ynteu* par : *with all the efforts he could make*, ce qui est inexact.

7. Notre texte porte *ny digyassank*, « ils ne se fâchèrent pas » ; nous avons préféré *ny diffygyassant*, leçon de lady Guest.

Ac ef a[1] welei varcha6c yn dyuot[2] yny ol yar katuarch kadarnte6[3] kerdetdrut llydangarn bronheanc[4]. Ac ny welsei eiroet[5] g6r lei noc awelei[6] ar y march. A dogynder oarueu ymdana6 ac am y varch. Aphan ymodiwa6d[7] ager' y dywa6t 6rtha6. Dywet vnben heb ef. Ae o an6ybot[8] ae o ryfyc[9] y keissut ti colli ohonofi[10] vymreint[11] A thorri ohonofi[12] vyg kynnedyf. Nac ef heb y Ger' ny wydy6n[13] i kaethu[14] fford y neb. kanys g6ydyut[15] heb ynteu deret gyt ami[16] ym llys ywneuth[r] ia6n im. Nac af myn vyg cret heb ef. nyt a6n ylys dy argl6yd onyt arth[r] uei[17] dy argl6yd. Myn lla6 arth[r] nu[18] mi avynnaf ia6n ygenhyt[19]. neu vinheu agaff6yf dirua6r ouit[20] y genhyt ti[21]. Ac[22] ymgyrchu aorugant. Ac yswein[23] ida6 ef adeuth[24] y wassanaeth[25] ar peleidyr[26] mal[27] y torrynt. Adyrnodeu kalet tost arodei pop vn[28] yn taryan[29] ygilyd. hyny golles y taryaneu eu holl li6. Ac amprytuerth oed y er'. ymwan ac ef rac yuychanet ac anha6det[30] craffu arna6. Achalet[31] y dyrnodeu a rodei ynteu. Ac ny digyassant[32] 6y ohynny hyny[33] dyg6yda6d ymeirch ar tal[34] eu glinyeu. Ac yny diwed y byrya6d Ger' ef hyny yttoed[35] yn ol y penn[36] yr lla6r. Ac yna y daethant y ymffust ar eu traet. A dyrnodeu kyflymdic[37] tostrut[38] kaletchwyrn[39] arodei pop[40] vn ohonunt[41] y gilyd. A thrydyllu yr[42] helmeu a briwa6 y paledeu[43] ac yssiga6[44] yr arueu aorugant hyny yttoed[45] eu llygeit yn colli eu lleuuer gan ychwys arg6aet. Ac yny diwed llitya6[46] aoruc Ger'. A gal6 atta6 ynerthoed. Ac yn llitya6cdic[47] gyflymchwyrn[48] greula6n ffyryf drychafel[49] ygledyf aoruc ae tara6[50] ar warthaf y penn[51] dyrna6t agheua6l dost G6en6yniclym[52] engirya6l chwer6. hyny tyrr[53] holl arueu y pēn ar croen ar kic ac yny gl6yfha[54] ar yr[55] asc6rn. Ac yny vyd ygledyf o la6 y brenhin bychan y eithaf y maes y6rtha6. Ac erchi ar du6 na6d yer'. ae trugared[56] aoruc yna. Ti

1 ac uel y byd uelly yn kerdet ef awelei — 2 yn dyuot *manque* — 3 kadarndew — 4 bronehang — 5 eiyroet — 6 noc a oed — 7 ymordiwedawt — 8 anwybot — 9 ae ynteu ae oryuic — 10 ohonafi — 11 vymbreint — 12 ohonofi *manque* — 13 ny wydwn — 14 'kaethau — 15 gwydut — 16 dyret gyt a miui — 17 yw — 18 un — 19 y gennyt — 20 ouut — 21 ygennyt *après* gaffayf — 22 ac *yn diannot* — 23 ysswein — 24 a doeth — 25 wassanaethu — 26 ar beleidyr — 27 ual — 28 bawp onadunt — 29 yn taryan *manque* — 30 ac anhawsset — 31 a chalettet — 32 dyffygyassant — 33 yny — 34 tal *manque* — 35 *hyny yttoed manque* — 36 y benn — 37 kyflymedic — 38 tostdrut = 39 kadarnchwerw — 40 bop — 41 onadunt — 42 y — 43 paeleden — 44 essigaw — 45 yny oed — 46 llidyaw — 47 llidiawc drut — 48 gyflymychwyr — 49 dyrchauel — 50 daraw — 51 yggwastal y benn — 52 gwenwyniclym — 53 tyrr — 54 vyd clwyf. — 55 yr — 56 drugared.

mortellement violent, pénétrant comme le poison[1], furieux, amer, au point qu'il brisa toute l'armure de la tête, la peau, la chair, qu'il entama l'os et que l'épée du petit roi fut lancée au bout le plus éloigné du champ. Alors il demanda au nom de Dieu merci à Géreint et sa pitié. — Tu auras merci, dit Géreint, quoique[2] tu aies manqué de courtoisie[3] et que tu n'aies pas été poli[4], à condition d'être mon allié, de ne jamais aller à l'encontre de moi désormais, et, si tu apprends que je suis dans la peine, de venir m'en délivrer. — Cela, je le ferai, seigneur, avec plaisir. » Sur ce, il reçut sa foi. « Et toi, seigneur, tu viendras avec moi à ma cour là-bas pour te débarrasser de ta fatigue et de ta lassitude. — Je n'irai pas, par moi et Dieu, dit Géreint. » Alors Gwiffret le petit aperçut Enyd où elle était, et il fut dur pour lui de voir tant de souffrances sur une créature aussi noble qu'elle. Il dit à Géreint : « Seigneur, tu as tort de ne pas te laisser[5] aller au délassement et au repos. S'il te survient quelque affaire difficile dans cet état, il ne te sera pas facile d'en venir à bout. » Géreint ne voulut pas autre chose que marcher devant lui.

Il monta à cheval, couvert de sang et souffrant. La jeune femme garda son avance. Ils marchèrent vers un bois qu'ils voyaient à côté d'eux. La chaleur était grande, et les armes, par la sueur et le sang, collaient à sa chair. Lorsqu'ils furent arrivés dans le bois, il s'arrêta sous un arbre, pour éviter la chaleur. La douleur de ses blessures se fit alors sentir plus vivement à lui que lorsqu'il les avait reçues. La jeune femme se tint sous un autre arbre. A ce moment, ils entendirent le son de cornes et un grand tumulte. Voici quelle en était la cause : c'étaient Arthur et sa suite qui descendaient dans le bois. Alors il se demanda quelle route il prendrait pour les éviter, lorsqu'un piéton l'aperçut : c'était le serviteur de l'intendant de la cour. Il alla trouver l'intendant et lui dit quelle espèce de chevalier il avait vu dans le bois. L'intendant fit équiper son cheval, prit sa lance et son bouclier et alla où était Géreint. « Chevalier, dit-il, que fais-tu ici ? — Je suis au frais et évite l'ardeur du soleil et la chaleur. — Qui es-tu et quel est le but de ton voyage ? — Voir après des

1. *Gwenwyniclym*, m. à m. au poison pénétrant, pénétrant comme le poison. *Gwenwyn* du latin *Venenum* a aujourd'hui non seulement le sens de *poison*, mais aussi d'*envie*, de *jalousie*.

2. *Ac nybu da dy wybod. Ac* a ici le sens de quoique ; cf. le passage suivant de Kulhwch ac Olwen, II, p. 231 : mi a rodaf y carcharawr itti *ac ny* darparysswn y rodi y neb, « je te donnerai le prisonnier, quoique je ne fusse disposé à le donner à personne ».

3. *Gwybod* a proprement le sens de « *connaissance* » et, assez souvent dans les Mabinog. le sens de *courtoisie*, politesse (cf. le français *mal appris* dans le sens de *impoli*). Cf. Peredur ab Efr. I, p. 238-246; Iarlles y ffynnawn, I, p. 4.

4. *Cyfartal*, « poli ». Cf. *kyfartalrwyd*, « politesse », Peredur ab Efr., I, p. 246.

5. *Cymmeryd ar*, « prendre goût à, se tourner vers » ; ordinairement *cymmeryd at*.

ageffy na6d heb y Ger. Ac nybu da dy 6ybot ac ny buost gyfartal. Gan vot [1] yn getymdeith [2] ohonot im [3]. Ac nat elych ym herbyn o hyn allan [4]. Ac ochlywy ofit [5] arnaf yachub ohonot [6]. Ti ageffy hynny argl6yd yn llawen. Ae gret agymyrth [7] ar hynny A thitheu argl6yd ti adeuy gyt ami ym llys racco y u6r6 dy vlinder ath ludet [8] yarnat. Nac af yrofi adu6 heb y ger'. Ac yna edrych awnaeth [9] G6iffret pedyt [10] ar enyd yn yd oed [11]. Athost oed [12] ganta6 g6elet [13] lluossogr6yd o ofit ar dyn kyn uonhedigeidet [14] ahi. Adywedut aoruc 6rth er'. Argl6yd heb ef kam awney na chymery artymhereu [15] ac esm6ythter [16]. Ac ochyferuyd kaleti [17] athi yn yr ansa6d honno ny byd ha6d itti yoruot. Ny mynna6d Ger' namyn kerdet racda6.

Ac escynnu [18] ar y varch yngreulyt anesm6yth [19]. Ar vor6yn agynhelis yragor. Ac 6ynt agerdassant parth achoet awelynt y6rthunt. Ar tes oed va6r. ar arueu tr6y ychwys [20] arg6aet ynglynu 6rth ygna6t. A g6edy eu dyuot yr coet. seuyll aoruc dan [21] prenn yochel ytes. A dyuot kof ida6 y dolur yna yn u6y no phan y ca6ssei. Aseuyll aoruc y uor6yn dan [22] pren arall. Ac ar hynny 6ynt aglywynt kyrn adygyfor [23]. Sef ystyr oed hynny. Arth^r ae nifer oed yn discynnu yny coet. Sef a oruc ynteu medylya6 py [24] fford yd aei y eu gochel 6ynt. Ar [25] hynny nachaf pedestyr [26] yny arganuot sef oed [27] yno g6as yr distein. A dyuot aoruc ar [28] ydistein. A dywedut ida6 [29] y kyfry6 varcha6c [30] awelsei [31] yny coet. Sef aoruc y distein yna peri kyfr6ya6 y varch. A chymryt yway6 [32] ae taryan [33] adyuot ynyd oed [34] er'. A varcha6c heb ef beth awney ti yma [35]. Seuyll yny gooer [36] agochel y br6t ar tes. py [37] gerdet yssyd arnat ti. aph6y 6yt [38]. Edrych damweineu [39] acherdet yfford ymynh6yf. [40] Ie heb y kei dyret gyt ami [41] y ymwelet ac arth^r yssyd [42] yn agos. nac af yrofi [43] adu6 heb ynteu [44], ef auyd reit it dyuot

1 dy uot — 2 gedymdeith — 3 ohonot im *manque* — 4 o hyn allan *manque; après* herbyn *yr eilweith* — 5 ouut — 6 y achubeit ohonat — 7 gymerth — 8 dyludet athulinder — 9 a wnaeth *manque* — 10 petit — 11 yn ile yd oed — 12 oed — 13 welet — 14 uonedigeidet — 15 ar dymhereu — 16 esmwythder — 17 caledi — 18 esgynnv — 19 anesmwyt — 20 drwy chwys — 21 ydan — 22 y dan — 23 dygyuor — 24 pa — 25 ac ar — 26 bedestyr — 27 ydoed — 28 att — 29 idaw *welet* — 30 wr — 31 ac a welsei — 32 waew — 33 daryan — 34 hyt ile ydoed — 35 di yna — 36 dan brenn gooer — 37 pa — 38 wyt ti — 39 damwheineu — 40 mynnwyf — 41 ti gyt a miui — 42 yssyd *yma* — 43 i *manque* — 44 ynteu *Ereint.*

aventures et aller où il me plaît. — En vérité, dit Kei; eh bien, viens avec moi faire visite à Arthur qui est près d'ici. — Je n'irai pas, par moi et Dieu, dit Géreint. — Il te faudra bien venir, dit Kei. » Kei ne le reconnaissait pas, mais Géreint reconnaissait Kei. Aussitôt ils se battirent en toute loyauté. Kei attaqua Géreint du mieux qu'il put. Géreint s'irrita et, avec le bois de sa lance, il le frappa sous le menton[1], et le jeta à terre la tête la première; ce fut tout le mal qu'il lui fit. Kei se leva épouvanté, monta à cheval et se rendit à son logis.

De là, il alla à la tente de Gwalchmei. « Seigneur, dit-il à Gwalchmei, j'ai appris d'un des serviteurs qu'il a vu dans le bois là-haut un chevalier blessé, avec une armure en très mauvais état. Tu ferais bien d'aller voir si cela est vrai. — Il m'est indifférent d'y aller, dit Gwalchmei. — Prends ton cheval à toi et une partie de tes armes. J'ai entendu dire qu'il n'est guère aimable[2] pour quiconque vient à lui. » Gwalchmei prit sa lance et son bouclier, monta à cheval et vint auprès de Géreint. « Chevalier, dit-il, quel voyage as-tu à faire? — Je voyage pour mes affaires et je cherche des aventures. — Diras-tu qui tu es et viendras-tu voir Arthur qui est ici près? — Je ne veux pas entrer en relation avec toi maintenant, et je n'irai pas voir Arthur non plus, dit-il. » Il reconnut Gwalchmei, mais Gwalchmei ne le reconnut pas. « On ne me reprochera jamais cette honte[3], dit Gwalchmei, que je t'aie laissé aller avant d'avoir su qui tu étais. » Et il le chargea avec sa lance et frappa son bouclier au point que sa lance fut brisée et les chevaux front à front. Alors il regarda avec attention et le reconnut. « Oh, Géreint, est-ce toi qui es ici? — Je ne suis pas Géreint, dit-il. — Tu es bien Géreint, par Dieu et moi, dit Gwalchmei. C'est une triste et déraisonnable expédition que celle-ci. » Et il regarda autour de lui, aperçut Enyd, la salua et lui témoigna sa joie. « Géreint, dit Gwalchmei, viens voir Arthur, ton seigneur[4] et ton

1. *Dan y dwy en*, m. à m. sous les deux mâchoires. C'est un genre de traitement qui paraît familier à Kei. Cf. Peredur ab Efr., I, p. 258.

2. Le texte de lady Guest donne : *diwrthgloch*, leçon justifiée par d'autres passages des Mabinog. Cf. *gwrthgloch*, Iarlles y ffynn., I, p. 6; *gwrthgloched*, ibid., p. 7, Breuddwyd Rhon., II, p. 373. *Diwrthgroch*' pourrait à la rigueur se comprendre. *Croch* a le sens de *violent*, véhément (Géreint ab Erb., II, p. 56).

3. *o vethiant*, probablement pour *hyn o vethiant*, « cela *de honte* ou d'impuissance ». Les dictionnaires ne donnent pour *methu* que le sens de « manquer, ne pas réussir ». Mais on trouve peut-être des dérivés de cette racine dans les Mab. avec le sens de *honte*: par exemple dans un passage de Iarlles y ffynnawn, I, p. 10; Kynon raconte qu'il a été jeté à terre par un chevalier et ajoute : Duw a wyr nac adeuawd dyn arnaw chwedyl *vethedigach* no hwnn eiryoet, « Dieu sait que jamais personne n'a avoué aventure plus honteuse (qui ait moins réussi) que celle-là jamais. *Meth-* doit être rapproché de l'armoricain *mez*, « honte », vannet. *méch*.

4. Nous traduisons d'après le texte de lady Guest : dy arglwyd a' th gefynderw. Notre texte porte : dy ewythr a' th gefynderw, « ton oncle et ton cousin ». *Ewythr* peut à la

heb y kei. Ac nyt atwaenat Gei ef. A Ger' a atwaenat Gei [1]. Ac ar hynny o gywirha ymwan aorugant [2]. A gossot aoruckei ar er' [3]. val y gella6d [4] oreu. A blyghau aoruc Ger'. Ac agarllost [5] yway6 ywan dan y d6y en [6] hyny uyd yn ol y pen yr lla6r. Ac ny mynna6d waeth [7] ida6 no hynny. Ac yn orwyllt [8] ofna6c y kyfodes kei. ac escynnu [9] ar y varch. adyuot y6 lety [10].

Ac odyna [11] mynet aoruc y orymdeith hyt ym pebyll G6alch6mei. A 6r heb ef 6rth walchmei. Mi agigleu [12] gan vn org6eisson g6elet yny coet uchot. marcha6c briwedic. ac arueu amdra6t [13] ymdana6. Ac o [14] g6ney ia6n ti aey y edrych ae g6ir. hynny. Nym ta6r i vynet heb y G6alchmei. kymer dy varch nu [15] apheth oth arueu. Mi agigleu [16] nat di6rthgroch [17] ef 6rth yneb adel atta6. G6alch' agymerth yway6 ae taryan [18] a ac escynna6d [19] ar y varch. Ac adoeth ynyd oed [20] er. ha [21] varcha6c heb ef py gerdet [22] y ssyd arnat ti. Kerdet 6rth vy negesseu. Ac y edrych damweineu [23]. A dywedy ti [24] p6y 6yt. neu adoy [25] y ymwelet ac arth^r y ssyd yn agos yma. nyt ymgystlynafi athi [26] yn a6r [27] ac nyt af y ymwelet ac arth^r heb ef heuyt [28]. Ac euo a atwaenat walch'. Ac nyt atwaynat walch' euo [29]. Ny chlywir arnafi vyth ovethyant [30] heb y g6alch'. dyadu y6rthyf hyny 6yp6yf p6y vych. Ae gyrchu ag6ay6. agossot yny taryan [31] hyny [32] vyd y paladyr yn vri6 [33] ar meirch taltal [34]. Ac yna edrych [35] yn graff [36] ae adnabot. Och er' heb ef ae tidi yssyd yma. Nac 6yf er' i heb ef. Ger' y rofi adu6 heb ef [37]. Acherdet truan aghygorus y6 h6nn. Ac edrych yny gylch aoruc ac arganuot enyd ae graessa6 [38] awnaeth. abot yn llawen 6rthi. Ger' heb y G6alch' dyret y ymwelet ac arth^r dy ewythyr [39] ath gefynder6 y6. nac af heb ef [40] nyt ytt6yf yn ansa6d y gall6yf ymwelet aneb.

1 a gereint a atwaenat gei ac nyt atwaenat gei ereint — 2 *depuis* ac ar hynny *jusqu'à* a gossot *manque* — 3 arna6 — 4 gallawd ef — 5 ac ac arllost — 6 danyd6y en *manque* — 7 gyneuthur idaw waeth — 8 yn orwyllt — 9 ysgynnu — 10 y letty — 11 odyno — 12 giglef — 13 amdlawt — 14 or — 15 un heb y kei — 16 giglef — 17 diwrth gloch — 18 daryan — 19 esgynnawd — 20 hyt lle ydoed — 21 a — 22 pa ryw gerdet — 23 damwheineu *y byt* — 24 di — 25 deuy — 26 wrthyt ti — 27 yn a6r *manque* — 28 heuyt *manque* — 29 ef — 30 vethyant *manque* — 31 daryan — 32 yny — 33 yn yssic vriw — 34 daldal — 35 edrych *arnaw* — 36 graff *a oruc Gwalchmei* — 37 ynteu — 38 graessawu — 39 dy arglwyd *yw* — 40 ynteu.

cousin. — Je n'irai pas, dit-il, je ne suis pas dans un état à voir qui que ce soit. »

A ce moment, l'un des pages vint après Gwalchmei pour chercher des nouvelles. Gwalchmei lui fit retourner sur ses pas pour avertir Arthur que Géreint était blessé, qu'il ne voulait pas aller le voir, et que c'était pitié de voir l'état dans lequel il se trouvait, et tout cela sans que Géreint le sût, à voix basse entre le page et lui. « Et demande à Arthur d'approcher sa tente de la route, car il n'ira pas lui faire visite, et il n'est pas facile de le contraindre dans l'état où il est. » Le page rapporta cela à Arthur. Celui-ci fit transporter la tente sur le bord de la route. L'âme d'Enyd se réjouit alors. Gwalchmei conduisit Géreint à son insu[1] tout le long du chemin jusqu'à l'endroit où se trouvait le campement d'Arthur et où les pages étaient en train de tendre sa tente sur le bord de la route. « Seigneur, dit Géreint, porte-toi bien. — Que Dieu te protège, dit Arthur, qui es-tu ? — C'est Géreint, dit Gwalchmei, et, de sa propre volonté, il ne serait pas venu te voir aujourd'hui. — En vérité, dit Arthur, il n'est pas dans son bon sens. » A ce moment Enyd arriva auprès d'Arthur et lui offrit ses souhaits. « Que Dieu te favorise, dit Arthur. Que quelqu'un la mette à terre. » Ce qu'on fit. « Enyd, dit-il, quel voyage est celui-ci ? — Je ne sais, seigneur, dit elle, seulement mon devoir à moi est de suivre la route qu'il suivra lui-même. » — « Seigneur, nous allons nous mettre en route, avec ta permission. — Où cela, dit Arthur ? Tu ne peux partir que pour achever ta perte. — Il ne me permettait pas même à moi de l'inviter, dit Gwalchmei. — Il me le permettra à moi, dit Arthur, et de plus il ne s'en ira pas d'ici qu'il ne soit guéri. — Je préférerais, seigneur, que tu me laisses m'en aller. — Je ne te laisserai pas, par moi et Dieu, dit Arthur. »

Il fit appeler les servantes pour Enyd et la fit conduire à la chambre de Gwenhwyvar. Gwenhwyvar l'accueillit bien, ainsi que toutes les dames. On la débarrassa de son habit de cheval et on la revêtit d'un autre. Arthur appela Katyrieith et lui ordonna de dresser une tente pour

rigueur se comprendre dans le sens d'*oncle à la mode de Bretagne*. D'après un passage précédent, en effet (v. la scène de l'entrevue des ambassadeurs de Cornouailles avec Arthur), le père de Géreint est le cousin-germain d'Arthur. Arthur peut donc, d'après la coutume galloise et la coutume armoricaine, être appelé l'*oncle* de Géreint. Ce serait, dans ce cas, *cefynderw* qui deviendrait au moins inutile. D'après Owen Pughe *ewythr* serait aussi un titre qu'on donne par respect à des vieillards; le même usage existe dans certaines parties de la Bretagne.

1. *Cynhwyllaw* ne se trouve pas dans les dictionnaires, croyons-nous. Il paraît composé de *cyn* — *twyllaw*, « tromper ». Lady Guest a traduit par « conduire ». Notre traduction est confirmée par le contexte. Nous voyons en effet que Gwalchmei a donné ses recommandations à voix basse au page, et que Géreint ne sait pas qu'il va passer devant la tente d'Arthur.

Ac ar hynny nachaf vn or macc6yeit yndyuot yn ol G6alch' y chwedleua. Sef aoruc G6alch' gyrru h6nn6 y drachefyn[1] y venegi y arth[r] bot Ger' yn y vriwedic[2]. Ac na deuei[3] y ymwelet ac ef[4]. Ac yd oed truan[5] edrych ar yransa6d yssyd arna6. Ahynny heb 6ybot y er'. Ac yn hustig[6] y rygta6 ar macc6y. Ac arch y arth[r] nessau y pebyll[7] yr fford[8] kany da6 ef oe vod[9] y ymwelet ac ef. Ac nat ha6d y diya6 ynteu yn yr ansa6d[10] y mae. Ar macc6y auenegis hynny y arth[r][11]. Ac ynteu aperis symut y pebyll[12] y emyl[13] y fford. A llawenhau aoruc med6l enyd yna. Achynh6yll6 Ger'. aoruc g6alch' arhyt yfford ynyd oed er' yn pebyllya6[14]. yntynnu[15] pebyll yn ystlys y fford. Argl6yd heb y Ger'. hanpych[16] g6ell. Du6 arotho[17] da itt heb yr arth[r]. Ap6y 6yt ti. Ger heb y g6alch' y6 h6n. Ac oe vod nyt ymwelei athidi hedi6[18]. Ie heb yr arth[r] yny aghyghor ymae. Ac arhynny enyd adoeth[19] ynyd oed arth[r]. A chyfarch g6ell ida6. Du6 arotho da itt heb yr arth[r]. kymeret vn hi yr lla6r. Ac vn[20] ae kymerth. Och a enyd heb ef py gerdet y6 h6n. na 6n argl6yd heb hi. namyn dir[21] y6 imi kerdet yfford y kertho[22] ynteu. Argl6yd heb y ger'. ni a a6n ymdeith[23] gan dy ganhyat[24]. pyle[25] uyd hynny heb yr arth[r]. Ny elly ti[26] vynet[27] heb yrarth[r][28] onyt ey y orffen dy agheu. Ny adeui ef imi vn[29] g6aha6d arna6. heb y G6alch'[30]. Ef[31] ae gat imi heb yr arth[r]. Ac ygyt ahynny nyt a ef odyma hyny[32] vo iach. Goreu oed genhyfi[33] argl6yd[34] pei gattut ti vyui ym deith[35]. Na adaf yrofi adu6 heb yr arth[r][36].

Ac yna y peris ef[37] gal6 ar vorynyon[38] yn erbyn enyd. oe d6yn y ystauell[39] wenh6yfar[40]. Allawen uu wenh6yfar ar g6raged oll 6rthi[41]. A g6aret ymarcha6cwisc yamdanei. A rodi arall ymdanei. A gal6 ar katyrieith[42] aoruc arth[r][43]. Ac erchi tynnu ida6 pebyll y er'. ae vedygon A dodi arna6 peri diwallr6yd o pop[44] peth mal y gofynnet[45] ida6. A

1 y drachefyn *manque* — 2 yno yn vriwedic — 3 deuei ef — 4 arthur — 5 druan. — 6 hustyng — 7 ybebyll — 8 ar y fford — 9 *après* ymwelet — 10 agwed — 11 ar mackwy a doeth att arthur ac a dywawt idaw hynny — 12 a symudawd y bebyll — 13 ar ymyl — 14 yr lle yd oed arthur y pebyllaw — 15 ae uackwyeit yn tynnu — 16 henpych — 17 a rodo — 18 hevyd — 19 hyt lle ydoed — 20 un *or mackwyeit* — 21 pa — 22 kerdo — 23 ymeith — 24 gennyat — 25 pale — 26 di — 27 vynet *yr awrhonn* — 28 heb yr arthur *manque* — 29 un *manque* — 30 heb y Gwalchmei *après* ymi — 31 sef — 32 yny — 33 gennyfi — 34 arglwyd *heb y gereint* — 35 ti inni ymeith — 36 ynteu — 37 ef *manque* — 38 ar y uorwyn — 39 y bebyll ystauell — 40 Gwenhwyuar — 41 wrthi *après* wenhwyfar — 42 gadyrieith — 43 arthur *manque* — 44 bop — 45 ual y gouynnit.

Géreint et ses médecins, et le chargea de procurer abondance de tout ce qui serait demandé pour lui. Katyrieith le fit. Il amena Morgan Tut et ses disciples à Géreint. Arthur et sa cour restèrent là à peu près un mois en train de soigner Géreint. Lorsque Géreint sentit ses chairs solides, il alla trouver Arthur pour lui demander la permission de se mettre en route. « Je ne sais pas, moi, si tu es encore guéri. — Je le suis assurément[1], seigneur, dit Géreint. — Ce n'est pas à toi que je me fierai sur ce point, mais aux médecins qui t'ont soigné. » Il fit venir à lui les médecins et leur demanda si c'était vrai. « C'est vrai, dit Morgan Tut. » Le lendemain Arthur se mit en marche, et Géreint alla terminer son voyage[2]. Il commanda à Enyd de marcher devant et de garder son avance, comme elle l'avait fait auparavant. Elle se mit en marche, et ils suivirent[3] la grand'route.

Comme ils allaient ainsi, ils entendirent les lamentations les plus violentes du monde près d'eux. « Arrête-toi ici, dit-il, et attends. Je vais rechercher la raison de ces cris. — Je le ferai, dit-elle. » Lui partit et arriva à une clairière qui était près de la route. Et, dans la clairière, il aperçut deux chevaux, l'un avec une selle d'homme, l'autre avec une selle de femme, et un chevalier revêtu de ses armes, mort. Il vit une jeune femme, avec un habit de cheval, se lamenter penchée sur le chevalier. « Princesse, dit-il, que t'est-il arrivé? — Nous cheminions ici, moi et l'homme que j'aimais le plus, lorsque vinrent à nous trois géants, et, au mépris de toutes les lois, ils l'ont tué. — Par quel chemin sont-ils allés, dit Géreint? — Par là, par la grand'route, dit-elle. » Il se rendit près d'Enyd. « Va, dit-il, vers la dame qui est là-bas, et attends-moi là, si je retourne. » Cette demande lui parut dure; cependant elle se rendit auprès de la jeune femme, et il était affligeant pour lui de l'écouter[4]; elleétait persuadée que Géreint n'en reviendrait pas.

Lui, il alla après les géants et les atteignit. Chacun d'eux était plus grand que trois hommes. Sur l'épaule de chacun d'eux était une énorme massue. Il se précipita sur l'un d'entre eux et le traversa de sa lance. Il retira sa lance du corps et en frappa aussi un autre. Mais le troisième se retourna sur lui et le frappa de sa massue au point qu'il fendit le bouclier, entama l'épaule, que toutes ses blessures se rouvrirent, et que tout

1. *ys gwir*. Cf. les formules adverbiales en moyen armoricain composées de *ez* et d'un adjectif.

2. Il y a ici quelques différences de traduction avec lady Guest, dont on se rendra facilement compte en consultant les variantes.

3. Lady Guest a le singulier au lieu du pluriel.

4. Notre texte a : *ac irat oed gantaw warandaw arnei* : et il était affligeant *pour lui*. Le texte de lady Guest n'a pas *gantaw*, ce qui est préférable.

hynny aoruc katyrieith [1]. Ad6yn Morgan tut ae discyblon [2] aoruc at er'. Ac yno ybu arth^r ae nifer agos y vis 6rth vedeginaethu [3] Ger. A phan oed gadarn y gna6t gan er'. y doeth ar [4] arth^r y erchi [5] canhat [6] oe [7] vynet y hynt. Ny 6nni [8] a6yt ti [9] ia6n iach [10] ti etwa. 6yf ys g6ir argl6yd heb y Ger'. Nyt tidi agredafi am hynny namyn y medygon auu 6rthyt. Adyfynnu y medygon atta6 aoruc. A gofyn udunt aoed wir hynny. G6ir [11] heb y morgant tut. Trannoeth y kychwyna6d arth^r ymdeith [12]. Ac yd aeth Ger' [13] y orffen y hynt [14]. Ac yd erchis [15] Ger' yenyd kerdet or blaen achad6 y ragor. val y g6nathoed. kyn no hynny. Ahi [16] agerda6d. ar prifford adilynyssant [17].

Ac val y bydynt uelly. 6ynt aglywynt diaspat grochaf or byt [18] yn agos udunt. Saf ti [19] yma heb ef achyfarho [20]. Ac yd afi [21] yedrych y ystyr ydiaspat. A [22] mi awnaf heb hi. A mynet aoruc ynteu adyuot ylannerch aoed yn agos yr fford. Ac ar yllānerch y g6elei deu varch. vn achyfr6y g6r arna6. ac arall [23] achyfr6y g6reic [24]. A marcha6c ae arueu ymdana6 yn var6. A mor6ynwreic ieuanc amarch6cwisc ymdanei a welei yn diaspedein uch pen ymarcha6c [25]. A vnbennes heb y ger'. py [26] dery6 itti. yma yd yttoed6n [27] yn kerdet vi ar g6r m6yhaf agar6n. Ac ar hynny ydoeth tri cha6r o ge6ri attam aheb gad6 ia6n or byt ae lad [28]. Py [29] fford yd edynt [30] 6y heb ef [31]. yna yrfford va6r heb hi. Dyuot aoruc ef ar [32] enyd. Dos heb ef at yr vnbennes yssyd yna [33]. Ac arho [34] vi yno or [35] deuaf. Tost uu genthi hi erchi hynny idi. Ac eissoes dyuot aoruc at y vor6yn. Ac irat oed ganta6 [36] waranda6 arnei. A diheu oed genthi na deuei er'. vyth trachefyn [37].

Yn ol y ke6ri ydaeth ef. Ac ymodiwes [38] ac 6ynt aoruc. Am6y oed pop [39] vn onadunt no thrywyr. Achl6pa [40] ma6r oed ar ysc6yd [41] pop vn. [42] Sef aoruc ynteu d6yn ruthyr [43] y vn onadunt aewan ag6ay6 tr6yda6 [44]. Athynnu y way6 oh6nn6 ag6an arall o nadunt heuyt [45].

1 kadyrieith *ual yd erchit idaw oll* — 2 disgyblon — 3 uedeginyaethu — 4 at — 5 ac yd erchis — 6 kennat — 7 y — 8 i *manque* — 9 ti *manque* — 10 iach iawn — 11 gwir *arglwyd* — 12 y kankadawd Arthur ef y uynet ymeith — 13 ynteu — 14 *après hynt:* ar dyd hwnnw ydaeth arthur odyno — 15 ac erchi a oruc — 16 hitheu — 17 dilynawd — 18 byd — 19 di — 20 chyuaro — 21 a minneu a af — 22 a *manque* — 23 ar llall — 24 gwreic *arnaw* — 25 ac uch benn y marchawc *vient après* yn uarw — 26 pa — 27 yd oedwn — 28 ac ef y lad — 29 pa — 30 y deynt — 31 y Gereint — 32 att enit — 33 yna *obry* — 34 aro — 35 y — 36 gantaw *manque* — 37 trachefyn *manque* — 38 ymordiwes — 39 bob — 40 achlwppa — 41 ysgwyd — 42 pop un *onadunt* — 43 ruthur — 44 trwydaw berued — 45 *trwydaw* heuyt.

son sang se mit à couler. Alors lui tira son glaive. se jeta sur lui et le frappa d'un coup dur, rapide, énorme, violent, vaillant, sur le haut de la tête, si bien qu'il lui fendit la tête et le cou jusqu'aux deux épaules et qu'il tomba mort. Il les laissa morts ainsi, alla où était Enyd, et, en la voyant, il tomba sans vie de dessus son cheval. Enyd poussa des cris terribles, perçants, continuels, douloureux. Elle vint se jeter sur lui à l'endroit où il était tombé.

A ce moment, attirés par ses cris, vinrent le comte Lymwrs[1] et sa suite qui suivaient cette route; les cris leur firent traverser la route. Alors le comte dit à Enyd : « Dame, que t'est-il arrivé ? — Seigneur, dit-elle, il est tué l'homme que j'ai aimé le plus et que j'aimerai toujours. » — « Que t'est-il arrivé à toi aussi ? dit-il à l'autre. — Il est tué, dit-elle, l'homme que moi aussi j'aimais le plus. — Qui est-ce qui les a tués ? dit-il. — Ce sont les géants qui ont tué l'homme que j'aimais le plus. L'autre chevalier est allé à leur poursuite, et est revenu d'auprès d'eux, comme tu le vois, perdant excessivement de sang. Je crois qu'il ne les a pas laissés sans avoir tué quelqu'un d'eux ou tous. » Le comte fit enterrer le chevalier qui avait été laissé mort. Pour Géreint, il supposait qu'il y avait encore en lui un reste de vie. Il le fit transporter avec lui à sa cour pour voir s'il était vivant, dans le creux de son bouclier, sur un brancard. Les deux jeunes femmes allèrent à la cour.

Lorsqu'on fut arrivé, on plaça Géreint et son brancard sur une table de front qui était dans la salle. Chacun se débarrassa de ses vêtements de voyage. Le comte pria Enyd de se déshabiller aussi et de prendre un autre habit. « Je n'en ferai rien, par moi et Dieu, dit-elle. — Dame, dit-il, ne sois pas si triste. — Il est bien difficile de me raisonner sur ce point, dit-elle. — Je ferai en sorte que tu n'aies pas lieu d'être triste, quoi qu'il arrive de ce chevalier, qu'il soit vivant ou mort. J'ai un bon comté. Tu l'auras en ta possession et moi avec lui. Sois joyeuse, heureuse désormais. — Je ne serai pas joyeuse, dit-elle, j'en prends Dieu à témoin, tant que je vivrai, désormais. — Viens manger, dit-il. — Je n'irai pas, par moi et Dieu, dit-elle. — Tu viendras, par moi et Dieu, dit-il. » Et il l'emmena à la table, malgré elle, et lui demanda avec insistance de manger. « Je ne mangerai pas, j'en atteste Dieu, dit-elle, jusqu'à ce que mange l'homme qui est sur le brancard là-bas. — Voilà une chose que tu ne pourras mettre à exécution. Cet homme est, autant vaut dire, mort.

1. Lady Guest donne *Lumwris*.

Artrydyd aymchoeles[1] arna6 ynteu[2] ac ae trewis achl6pa hyny[3] hyllt y taryan[4] hyny ettelis[5] yr ysc6yd[6]. Ac yny ymegyr yholl welioed. Ac yny vyd y waet yn colli oll. Sef aoruc ynteu tynnu cledyf ae gyrchu ef ae tara6[7] dyrna6t tostlym athrugar angerda6l drut yg warthaf[8] y pen[9]. hyny hyllt y pen[10] ar myn6gyl[11] ida6 hyt yd6y ysc6yd[12]. ac yny dyg6yd ynteu yn var6. Ac eu hada6 yn var6 aoruc uelly. Adyuot ynyd[13] oed enyd. Aphan weles[14] ef enyd ydyg6yda6d yn var6[15] y ar y varch. Diaspat athrugar aruchel ditaweldost[16] arodes enyd. Adyuot uch y penn ylle[17] ydyg6ydassei.

Ac ar hynny nachaf yn dyuot 6rth y diaspat iarll lym6rs[18] anifer oed[19] gyt[20] ac ef. Aoedynt yn kerdet yfford. Ac o acha6s y diaspat y doethant tros[21] y fford. Ac yna ydywa6t y iarll 6rth enyd. A vnbennes heb ef py[22] dery6 itti. A6rda heb hi[23] llad y g6r[24] m6yhaf agereis eirmoet[25] ac agaraf[26] byth. Py beth [27] heb ef adery6 ittitheu[28]. 6rth y llall. llad heb hi[29] yg6r m6yhaf agar6n inheu[30] heuyt. Py beth[31] ae lladaa6d 6ynt heb ef. y ke6ri[32] aladaa6d y g6r m6yhaf agar6n i. Ar marcha6c arall[33] a aeth yn eu hol. Ac val yg6ely ti euo[34] ydoeth y6rthunt. Ae waet yn colli m6y no messur. Athebic y6 genhyfi na doeth y6rthunt heb lad ae rei onadunt ae c6byl. yr[35] iarll aperis[36] cladu ymarcha6c aedewssit yn var6. Ynteu atebygei[37] bot[38] peth or eneit yg[39] ger' ettwa. Ac ef aperis[40] y d6yn y6 lys[41] ygyt[42] y edrych auei uy6. ymplyc y taryan[43]. ar elor[44]. Ar d6y vor6yn adoeth[45] yrllys.

A g6edy eu dyuot. yr llys. ydodet Ger' ar yr elor[46] uelly[47] ar talbord[48] yny neuad. Diarchenu aoruc pa6b onadunt. Ac erchi aoruc yr[49] iarll y enyd diarchenu[50] achymryt g6isc arall ymdanei. Na vynnaf yrofi[51] adu6 heb hi. A vnbennes heb ef[52] na vyd kyn tristet[53] ti ahynny. Anha6d[54] ia6n y6 vyg kyghori am hynny heb hi. Mi awnaf itt[55] na bo reit[56] ittvot yntrist[57] beth bynhac vo[58] ymarcha6c racco no by6 na mar6. y mae imi[59] iarllaeth da. ti ageffy honno yth vedyant a minheu gyt ahi. heb ef. Abyd lawen hyfryt bellach. Na vydaf lawen heb hi ym kyffes du6[60] tra

1 ymchoelawd — 2 ynteu *manque* — 3 *toujours* yny *dans ce sens* — 4 ydaryan — 5 ettellis — 6 y ysgwyd ynteu — 7 daraw — 8 yggwarthaf — 9 y benn — 10 y benn — 11 ae vynwgyl — 12 ysgwyd — 13 hyt lle — 14 welas — 15 yn var6 *yr llawr* — 16 didaweldost — 17: y benn lle — 18 yr lumwris — 19 a oed — 20 y gyt — 21 dros — 22 pa — 23 hitheu — 24 yr undyn — 25 yrmoet — 26 ac a gaf — 27 pabeth — 28 y titheu — 29 heb hi *après* garwn — 30 inheu *manque* — 31 pa beth — 32 kewri heb yr honno — 33 arall *heb hi* — 34 di ef — 35 y 36 a beris — 37 a debygei — 38 uot — 39 y mywn — 40 a beris — 41 y6 lys *manque* — 42 gyt ac ef — 43 y darian — 44 ac ar elor — 45 a doethant — 46 ar elor — 47 wely — 48 ar dal vord a oed — 49 yr — 50 ymdiarchenu — 51 i *manque* — 52 ynteu — 33 gyndristet — 54 anawd — 55 itt *hebynteu* — 56 hyt nat reitt — 57 yn drist — 58 bynnac a uo — 59 vma — 60 ym kyffes a duw.

— J'essaierai son pouvoir, dit-elle[1]. » Alors il lui proposa une coupe pleine. « Bois cette coupe, dit-il, et elle changera tes sentiments. - Honte à moi, dit-elle, si je bois avant qu'il ne boive lui-même. — En vérité, dit le comte, il ne me sert pas plus d'être aimable avec toi que désagréable. » Et il lui donna un soufflet.

Elle jeta un cri perçant, violent. Elle éprouva alors une douleur plus grande que jamais auparavant, en réfléchissant que, si Géreint avait été vivant, jamais on ne l'aurait souffleté ainsi. Or Géreint revint de son évanouissement au bruit de ses lamentations, se mit sur son séant, trouva son épée dans le creux de son bouclier, s'élança jusqu'à l'endroit où était le comte et lui donna un coup furieux et perçant, mortellement pénétrant, vigoureux, sur le sommet de la tête, si bien qu'il le fendit en deux et que l'épée s'engagea dans la table. Alors tout le monde abandonna les tables et s'enfuit dehors. Et ce n'est pas tant la crainte de l'homme vivant qui les saisissait que le spectacle du mort se levant pour les frapper. Alors Gereint jeta les yeux sur Enyd. Et deux chagrins s'emparèrent de lui, l'un en voyant Enyd ayant perdu sa couleur, sa physionomie, l'autre par la conscience qu'elle était innocente. « Princesse, dit-il, sais-tu où sont allés nos chevaux ? — Je sais, dit-elle, où est le tien, mais je ne sais où est allé l'autre. C'est à la maison là-bas qu'est allé le tien. » Il alla à la maison, fit sortir son cheval, monta dessus, enleva Enyd de terre, la mit entre lui et l'arçon de la selle[2], et se mit en marche.

Pendant qu'ils marchaient ainsi entre deux haies, et que la nuit triomphait du jour, ils aperçurent tout d'un coup derrière eux, entre eux et le ciel, des bois de lances. Ils entendaient le bruit des pieds des chevaux et le tumulte d'une troupe. « J'entends venir derrière nous, dit-il. Je vais te mettre de l'autre côté de la haie. » A ce moment, un chevalier se dirigea sur lui la lance en arrêt. En voyant cela, elle dit : « Seigneur, quelle gloire auras-tu en tuant un homme mort, qui que tu puisses être.

1. Lady Guest traduit différemment : *I will prove that i can ?*

2. *corof*. L'*o* est une voyelle irrationnelle, comme le montre le pluriel *corfeu* (Manawyd. mab Llyr, III, p. 147). On trouve *corof* et *colof*, *coryf*, Iarlles y ffynn., I, p. 30, *yrydaw a cholof;* Manawyd, III, p. 147, na chorof na chyfrwy. Le texte de lady Guest ici porte : yryngtaw *ar goryf*. Le dictionnaire gallois de Wyllyam Salesbury, réimprimé pour la Société des Cymmrodorion, traduit *koryf kyfrwy* par *saddell bolle*. Ce serait donc proprement le *corps* même de la selle, indépendamment des accessoires, le tout portant le nom de *kyfrwy*. On peut le traduire par *arçons*.

u6yf uy6 bellach. Dyret y u6yta[1] heb ef. nac af yrofi adu6 heb hi. Deuy yrofi adu6 heb[2] ef. Ae d6yn gyt ac ef yr b6rd[3] oe hanuod. Ac erchi idi yn vynych u6ytta. Na v6yttaaf ymkytfes ydu6 hebhi. hyny u6yttao yg6r yssyd ar yr elor racco. Ny elly ti[4] gywyra6 hynny[5]. yg6r racco neut mar6 hayach. Mi abrofaf yallu heb hi. Sef aoruc[6] kynnic ffioleit idi[7]. yf yffiolet hon heb ef[8]. ac ef a amgena dy synh6yr[9]. Mefyl im heb hi os yfafi[10] hyny hyfho[11] ynteu. Ie heb yr iarll nyt g6ell imi vot ynhygar[12] 6rthyt ti no bot yn anhygar[13]. Arodi bonclust[14] idi.

Sef aoruc hitheu dodi diaspat[15] arucheldost. Adoluriya6 yn u6y[16] yna o alar yn u6y no chynt no hynny[17]. Adodi ydan yme d6l. bei[18] by6 Ger'. na bonclustit hi velly. Sef a oruc ger' yna datlewygu[19] o datsein ydiaspat. achyfodi yny eisted achaffel y gledyf ym plyc y taryan[20]. A d6yn ruthyr[21] ynyd oed[22] yr iarll. ae tara6[23] dyrna6t eidiclym g6en6ynictost katarnffer[24] yg warthaf y pen[25] hyny holltes ynteu. Ac yny hetteil yb6rd ycledyf[26]. Sef aoruc pa6b yna ada6 y byrdeu[27] affo allan. Ac nyt ofyn y g6r by6 u6yhaf oed[28] arnadunt[29]. namyn g6elet y g6r mar6 yn kyfodi y eu llad. Ac edrych aoruc ger' yna ar enyd. A dyuot ynda6 deu dolur. vn o honunt g6elet[30] enyd g6edy colli[31] ylli6 ae g6ed. Ar eil onadunt g6ybot ohona6[32] y bot yr ia6n[33] Argl6ydes heb ef a6dosti pyle yd aeth an meirch ni[34]. G6n heb hi pyle y mae yteu ti[35]. Ac ny 6nn i pe le[36] yd aeth y llall. yr ty racco yd aeth yteu ti[37]. ynteu adeuth[38] yr ty ac atynna6d y varch allan. Ac escynnu[39] aoruc arna6 achymryt[40] enyd yar y lla6r ae dodi y ryda6 achorof[41]. A cherdet racda6 y ymdeith[42].

Ac val y bydynt velly yn kerdet val y r6g deu gae. Ar nos yn goruot ar ydyd. nachaf yg6elynt y rydunt[43] ar n6yfre ar eu hol peleidyr g6aywa6r[44]. Ath6r6f[45] meirch agod6r6f[46] nifer[47] aglywynt[48]. Mi aglywaf dyuot yn an hol ni[49]. heb ef. mi athrodaf ti[50] dros y kae. Ac ar hynny nachaf varcha6c yny gyrchu[51] ynteu ac yn gest6g g6ay6[52].

1 uwytta — 2 ynteu — 3 yr uort — 4 di — 5 gywiraw hynny *heb yr iarll* — 6 a oruc *ynteu* — 7 ffioleit o lynn idi hi — 8 heb ynteu *après* yf — 9 synnwyr — 10 ot yfaf i *diawt* — 11 hyuo — 12 hegar 13 noc yn anhegar — 14 bonclust *a oruc* — 15 diaspat uawr — 16 yr vwy — 17 o lawer no chynno hynny — 18 pei — 19 datlywygu — 20 y daryan — 21 ruthur — 22 hyt lle ydoed — 23 ae daraw — 24 gwenwynicdost Kadarnffyryf — 25 yggwarthaf y benn — 26 etteil y vort — 27 y bordeu — 28 oed vwyaf — 29 arnunt 30 owelet — 31 wedir golli — 32 ohona6 *manque* — 33 ar yr iawn — 34 wdost di pale y mae an meirch ni — 35 pa le yd aeth dy uarch di — 36 pale — 37 dy uarch di — 38 a deuth — 39 ysgynnv — 40 a chymrit — 41 yr yngtaw ar goryf — 42 ymeith — 43 yrygtunt — 44 gwewyr — 45 a thwryf — 46 godwrd — 47 y niver — 48 a glywynt *après* meirch — 49 yn hol ni — 50 ti *manque* — 51 gyrrchu — 52 y waew.

— O ciel, dit-il, serait-ce Géreint? — Assurément, par Dieu et moi, dit-elle, et qui es-tu toi-même? — Je suis le petit roi, dit-il; je viens à ton secours, parce que j'ai appris que tu étais dans la peine. Si tu avais suivi mon conseil, tu n'aurais pas éprouvé tous ces malheurs. — On ne peut rien, dit Géreint, contre ce que veut Dieu; beaucoup de bien cependant vient d'un bon conseil[1]. — Assurément, dit le petit roi, et je sais un bon avis pour toi dans les circonstances présentes : venir avec moi à la cour d'un gendre de ma sœur, qui est dans notre voisinage ici, pour te traiter par ce qu'on peut trouver de mieux dans le royaume. — Volontiers, allons, dit Géreint. »

On donna le cheval d'un des écuyers à Enyd. Ils allèrent à la cour du baron. On les reçut bien. Ils trouvèrent là attentions et service. Le lendemain matin, on alla chercher des médecins. On en trouva, et, au bout de peu de temps, ils guérirent Géreint, au point qu'il fut en parfaite santé. Pendant qu'on le soignait, il chargea le petit roi de faire réparer ses armes, de sorte qu'elles furent aussi bonnes que jamais. Ils restèrent là un mois et quinze jours. Alors le petit roi lui dit : « Nous allons nous rendre à ma cour à moi maintenant pour nous reposer et prendre du plaisir. — Si tu le voulais bien, dit Géreint, nous marcherions encore un jour, et après nous nous en retournerions à la maison. — Volontiers, dit le petit roi; marche toi alors. »

Dans la *jeunesse du jour*, ils se mirent en route. Enyd était plus heureuse et plus joyeuse avec eux ce jour-là qu'elle ne l'avait jamais été. Ils arrivèrent à la grand'route et ils la virent se diviser en deux. Sur l'un des chemins, ils virent un piéton venir dans leur direction. Gwiffret lui demanda : « Piéton, de quel côté viens-tu? — Je viens, dit-il, de ce pays là-bas, de faire des commissions. — Dis-moi, dit Géreint : quel chemin vaut-il mieux pour nous prendre de ces deux-là? — Il vaut mieux pour toi prendre celui-ci; si tu vas à celui-là là-bas, tu ne reviendras jamais. Là-bas est le champ du nuage. Et dans ce champ, il y a des jeux enchantés. Et, de tous ceux qui sont allés là, pas un n'est revenu. Là est la cour du comte Owein. Il ne permet à personne de loger en ville, à moins qu'on n'aille à sa cour. — Par moi et Dieu, c'est par ce chemin là-bas que nous irons. » Et alors, suivant cette route, ils arrivèrent à la ville. Ils prirent leur logement dans l'endroit de la ville qui leur parut le plus beau et le plus agréable.

1. Cette réflexion de Géreint a tout l'air d'un proverbe. On la trouve sous une forme un peu différente dans les Proverbes donnés en appendice par Thomas Richards, dans son Dictionnaire gallois-anglais : *nid drwg dim a wnelet trwy gynghor.*

Aphan welas hi hynny ydywa6t. Avnben heb hi py[1] glot ageffy ti[2] yrllad g6r maro. p6y bynhac uych[3]. Och du6 heb ynteu ae Ger' y6 ef. Ie y rofi adu6 heb hi[4]. Aph6y 6yt titheu. Mi[5] y brenhin bychan heb ef[6] yn dyuot yn borth itt am glywet[7] vot[8] gofut arnat[9]. a phei rywnelsut[10] vyg kyghor[11]: nychyhyrdei a gyhyrda6d ogaleti athi. Ny ellir dim heb y ger' 6rth auynho[12] du6. llawer da ada6 ogyghor heb y Ger'[13]. Ie heb y brenhī bychan. mi a6nn gyghor da itt weithon. Dyuot gyt ami ylys da6 gan chwaer[14] yssyd yn agos in[15] yma. yth vedeginyaethu or hyn goreu agaffer yny teyrnas[16]. A6n yn llawen heb y Ger'.

A march vn or ysweineit[17] a rodet dan enyd[18]. Adyuot racdunt aorugant ylys ybar6n. A llawen u6yt[19] 6rthunt yno. Ac amgeled ag6assanaeth aga6ssant[20]. Athranoeth y boreyd aethp6yt[21] y geissa6 medygon. Ar medygon a gaffat[22]. Ac ar oet byrr medeginaethu Ger' awnaethant. hyny uu holl iach[23]. A thra uu6yt yny vedeginyaethu: ef aberis y brenhin[24] bychan kyweira6[25] yarueu hyny yttoedynt kystal ac y buont oreu eiroet[26]. Aphythe6nos[27] amis y buant yno. Ac yna y dywa6t y brenhin bychan 6rtha6[28]. Ni a[29] a6n ym llys[30] inheu[31] bellach y orffowys ac ygymryt esm6ythter[32] pei da genhyt[33] heb y ger'. ni agerdem etwa vn dyd[34]. Ac odyna ni a ymchoelem adref[35]. Ynllawen heb y brenhin bychan. kertha titheu[36].

Ac yn ieuenctit[37] y dyd y kerdassant. A hyfrydach[38] allawenach oed[39] enyd ygyt ac 6ynt[40] ydyd[41] h6nn6 noceiroet[42]. Ah6ynt[43] adoethant yfford va6r. Ac[44] ae g6elynt yn g6ahanu yn d6y. Ac ar hyt yneill[45]. 6ynt awelynt pedestyr yn dyuot yn eu herbyn. Agofyn aoruc G6iffret[46]. y pedestyr o py tu[47] pan doy ti[48]. pan deuaf heb ef[49] owneuthur negesseu or wlat yna[50]. Dywet heb y ger'. Py[51] fford oreu inni[52] gerdet ord6y hyn. Goreu itt gerdet hon[53] heb ef. ot ey yr hon issot[54] ny deuy trachefyn vyth[55]. issot heb ef y mae y kae ny6l. Ac yn h6nn6 y mae g6aryeu lletritha6c. Ar gnifer[56] dyn aethy6[57] yno: ny dodynt[58] vyth

1 pa — 2 di — 3 bynnac a uych — 4 heb hi *manque* — 5 mi yw — 6 ynteu — 7 glybot — 8 bot — 9 arnat *manque* — 10 gwnelut ti — 11 vyghygor — 12 a uynno — 13 heb ynteu *après* da — 14 chwaer y mi — 15 in *manque* — 16 yny deynas — 17 yssweineit *y brenhin bychan* — 18 y dan — 19 uuwyt — 20 ac ymgeled a gawssant a gwassanaeth — 21 y bore yd aethpwyt — 22 ar medygon a gaffat *manque* — 23 ac ar oet byrr wynt a doethant. A medeginyaethu gereint awnaetpwyt yna yny oed holliach — 24 ef y peris y brenhin — 25 kyweiryaw — 26 yny oedynt gystal ac y buassynt oreu eiryoet — 27 a phenewnos leg. phethewnos — 28 wrth Ereint — 29 a *manque* — 30 parth amlys — 31 inneu *weithon* — 32 esmwythder - 33 gennyt *ti* 34 dyd *ettwa* — 35 ymchoelut dracheuyn -- 36 kerda ditheu — 37 ieuengtit — 38 hyfrytach — 39 y kerdawd 40 ac wy — 41 y dyd — 42 eiryoet — 43 ac wynt — 44 ac *wynt* — 45 y neill *onadunt* — 46 gwiffart — 47 pádu — 48 pandeuei — 49 ynteu — 50 yna *manque* — 51 pa — 52 ymi — 53 honno — 54 issot *manque* — 55 dracheuyn byth — 56 ar geniuer. — 57 a doeth — 58 ny dodyw.

Comme ils y étaient, tout d'un coup un jeune page vint à eux et les salua. « Que Dieu te favorise, dirent-ils.— Gentilshommes, dit-il, quels préparatifs sont les vôtres ici ? — Prendre un logement et séjourner ici. — Ce n'est pas l'habitude de l'homme à qui appartient la ville de permettre à aucun gentilhomme[1] d'y loger, à moins qu'ils ne viennent vers lui à sa cour. Venez donc à la cour. — Volontiers, dit Géreint. » Et ils allèrent avec le page. On les accueillit bien à la cour. Le comte vint à leur rencontre dans la salle. Il commanda de préparer les tables. Ils se levèrent et allèrent s'asseoir. Voici comme ils s'assirent. Géreint s'assit à un côté du comte et Enyd de l'autre ; le plus près d'Enyd fut le petit roi ; la comtesse était à côté de Géreint, ensuite chacun (s'assit) suivant les convenances.

Alors Géreint se mit à réfléchir aux jeux et à penser qu'on ne le laissera pas y aller, et, pour ce motif, il cessa de manger. Le comte regarda Géreint et crut que c'était de peur d'aller aux jeux qu'il cessait de manger. Et il se repentit de les avoir établis, quand ce n'eût été qu'en prévision de la perte d'un homme comme Géreint. Et si Géreint lui eût demandé de cesser ce jeu désormais, il l'eût fait volontiers. Alors le comte dit à Géreint : « Quelle est ta pensée, que tu ne manges pas. Si tu hésites à aller au jeu, tu obtiendras de moi de n'y pas aller, et même que personne n'y aille plus jamais par considération pour toi. — Dieu te le rende, dit Géreint. Je ne veux rien autre chose qu'aller au jeu et m'y faire guider. — Si tu le préfères, je le ferai volontiers. — Je le préfère, en vérité, dit-il. » Et ils mangèrent. Ils eurent service complet, abondance de présents, multitude de boissons. Lorsque le repas fut terminé, ils se levèrent. Géreint demanda son cheval et ses armes. Il se vêtit lui et son cheval. Toutes les troupes allèrent jusqu'à la limite du

1. Le texte a : *dynyon mywyn* leg. *mwyn*. *mwyn* signifie *gentil ;* dans les Mabinog. il a souvent le sens qu'il a dans le composé français *gentilhomme ; dyn mwyn* est la traduction galloise exacte de *gentilhomme*. Cf. Pwyll, III, p. 31 ; Peredur ab Efr., I, p. 243, 245. Cette expression et d'autres suffiraient à montrer que les rédacteurs des Mabinogion ont subi l'influence française, et ont dû être très familiarisés avec les romans de chevalerie francais. Les Mabinogion, traitant de sujets de chevalerie (je parle de ceux qu'a publiés lady Guest), ont incontestablement un fonds celtique, mais ils sont revenus du continent dans le pays de Galles profondément modifiés. Il ne faut pas oublier qu'un certain nombre de chevaliers français établis sur les marches du pays de Galles et dans le sud même, au cœur du pays, se sont alliés à des familles galloises, ont appris les deux langues, et leurs descendants immédiats sont souvent devenus aussi gallois que français par la langue et le tour d'esprit.

trachefyn [1]. llys [2] Owein iarll y ssy6 [3] yno. Ac ny at ef [4] neb y letyu [5] yny tref [6]. namyn adel atta6 ef [7] ylys. yrofi adu6 [8] yr fford yssot yd a6n ni. Ac yno y doethant ar hyt honno yr tref [9]. Ar lle teccaf a hoffaf ganthunt [10] ynytref y dalyassant lety [11]. ynda6.

Ac val y bydant [12] uelly. nachaf macc6y [13] ieuanc yndyuot attunt ac yn kyfarch goell udunt. Du6 arotho [14] da it heb 6ynt [15]. A wyrda heb ef py [16] darpar y6 yr einy6chi yma [17]. Dala llety [18] athrigya6 heno. nyt deua6t gan y g6r bieu ytref [19] gadu y [20] neb letyu [21] yndi odynyon m6yn [22] namyn adel atta6 y6 lys [23]. A chwitheu do6ch yrllys. A6n yn llawen heb y Ger'. Amynet aorugant gyt ar macc6y. A llawen uu6yt 6rthunt yny llys. Ar iarll adoeth yr neuad yny eu [24] herbyn. Ac a erchis kyweira6 [25] y byrdeu [26] Ac ymolchi aorugant. Amynet y eisted. Sef mal [27] ydeistedassant. Ger' a eistedaé d [28] or neilltu yv iarll. Ac enyd ortu arall. yn nessaf y enyd y brenhin bychan. Odyna y iarlles y nessaf y er'. Pa6b g6edy hynny mal [29] y g6edei udunt.

Ac ar hynny medylya6 aoruc ger'. am y goarae [30]. A thebygu na edit ef ida6 [31]. Apheida6 ab6yta [32] aoruc [33] or acha6s h6nn6 [34]. Sef aoruc y iarll edrych ar er'. A thebygu [35] pan y6 rac mynet yr g6are yd oed yn peida6 [36] a b6yta. Ac yndroc ganta6 wneuthur y g6aere eiroet [37]. kyny bei namyn colli [38] g6as kystal ager'. Ac ot archei er' ida6 peida6 ar g6are h6nn6 vyth. ef abeidei [39] yn llawen ac ef. Ac yna ydywa6t yr iarll 6rth er'. Py vedel y6 y teu ti [40] pryt na b6ytteych [41]. os pedrussa6 [42] yd 6yt mynet yr chwhare [43]. ti a geffy nat elych. Ac nat el dyn vyth [44] oth enryded titheu. Du6 atalho it [45] heb y ger'. Ac ny mynnafi dim onyt [46] mynet yr g6are. Am kyfar6yda6 ida6. Os goreu genhyt ti hynny. ti ae keffy [47] yn llawen. goreu ys g6ir heb ynteu. A b6ytta aorugant. A dogynder o wassanaeth. Ac amhylder [48] o anregyon alluossogr6yd g6irodeu [49] ageffynt. Aphan darfu b6yt [50] kyfodi aorugant agal6 aoruc Ger' am y varch ae arueu. A g6iscaó ymdana6 ac ymdan [51] y varch aoruc. Adyuot aorugant yr holl niferoed hyny vydant yn emyl [52] y kae. Ac nyt oed is y kae awelynt nor dremynt uchaf awelynt ar [53] yr awyr.

— 1 dracheuyn — 2 a llys — 3 yssyd — 4 ef *manque* — 5 lettya — 6 dref — 7 *manque* — 8 *après* duw: *heb y Gereint* — 9 ac y honno y doethant yny deuant yr dref — 10 hoffaf a theccaf gantunt — 11 letty — 12 bydynt 13 was — 14 rodo — 15 wy — 16 pa — 17 yreinwch chwi ym — 18 letty *hebwynteu* — 19 y dref — 20 y *manque* — 21 lletyaw — 22 mwyn — 23 attaw ef ehun yr llys — 24 yn eu — 25 kyweiryaw — 26 y bordeu — 27 ual — 28 a eistedaód *manque* — 29 ual — 30 gware — 31 nachaffei ef uynet yr gware — 32 bwytta — 33 a oruc *manque* — 34 hynny — 35 a medylyaw a thebygu — 36 peidyaw — 37 y gwaryeu hynny eiryoet — 38 rac colli — 39 beidei vyth — 40 pa uedwl yw dy teu di unben — 41 bwyttehych — 42 petrussaw — 43 gware — 44 vyth *idaw* — 45 a dalo itti — 46 mynnafi namyn mynet — 47 key — 48 amylder — 49 owirodeu — 50 bwytta — 51 am — 52 ymyl — 53 yn.

champ. La haie n'était pas moins élevée que le point le plus élevé qu'ils voyaient dans l'air. Sur chaque pieu qu'on apercevait dans le champ, il y avait une tête d'homme, excepté sur deux pieux ; et, tout à travers le champ, les pieux étaient fort nombreux. Alors le petit roi dit : « Quelqu'un pourra-t-il aller avec le prince ou ira-t-il tout seul ? — Personne, dit le comte Owein. — Dans quelle direction, dit Géreint, va-t-on ici ? — Je ne sais, dit Owein ; va par le côté qui te paraîtra le plus commode. »

Et, sans crainte, sans hésitation, il s'avança dans la nuée. En quittant le nuage, il arriva dans un grand verger, avec un espace libre au milieu et une tente de satin rouge dans cet espace. Il vit la porte de la tente ouverte. Un pommier était en face la porte de la tente ouverte, et une grande corne à sonner suspendue à une branche[1] de l'arbre. Alors Géreint descendit et entra dans la tente. Il n'y avait qu'une jeune fille assise sur un siège doré ; il y avait en face d'elle un autre siège vide. Géreint s'assit sur le siège vide. « Seigneur, dit la jeune fille, je ne te conseille pas de t'asseoir sur ce siège. — Pourquoi, dit Géreint ? — Celui à qui appartient ce siège n'a jamais permis qu'un autre s'y assît. — Cela m'est bien égal qu'il trouve mal que je m'y asseye. »

A ce moment, ils entendirent un grand bruit près de la tente. Géreint voulut savoir la cause du tumulte. Et il aperçut un chevalier sur un cheval de guerre, aux naseaux orgueilleux, ardent et fier, aux os forts : un manteau divisé en deux[2] le couvrait lui et son cheval, et il y avait une armure complète dessous[3]. « Dis, seigneur, dit-il à Géreint, qui t'as permis de t'asseoir là ? — Moi-même, dit-il. — C'était mal à toi de me causer une pareille honte et un pareil affront. Lève-toi de là pour me donner satisfaction pour ton manque de courtoisie. » Géreint se leva, et aussitôt ils se battirent. Ils brisèrent un paquet de lances, puis un second, puis un troisième. Ils se donnaient l'un à l'autre des coups durs et précipités, rapides et violents. A la fin, Géreint s'irrita, éperonna son cheval, se précipita sur lui et le frappa juste au milieu de son bouclier, si bien qu'il le fendit, que la pointe de la lame pénétra dans son armure, que toutes les sangles se rompirent et qu'il fut lui-même à terre par-dessus la croupe de son cheval de toute la longueur de la lance de

1. *yscwrr* = armoricain *skour*, grosse branche d'arbre d'après Le Gonidec. *E skour* dans le vannetais et en Cornouailles, probablement ailleurs aussi, signifie *en pendant*. L'Armerye traduit *scouret* par *suspendu*.

2. *cwnsallt* est traduit par lady Guest par : *robe of honour*. *cwnsallt* paraît surtout désigner un manteau porté par-dessus l'armure, soit de l'homme, soit du cheval (cf. Breud. Rhonabwy, II, p. 386).

3. Notre texte a *y am hynny*. Nous avons préféré le texte de lady Guest : *y dan hynny*.

Ac ar pop [1] pa6l awelynt [2] yny kae yd oed pen g6r eithyr ar deu pa6l [3]. Ac amhyl [4] ia6n y polyon yny kae. athr6yda6 [5]. Ac yna ydywa6t y brenhin bychan. Ageiff neb vynet gyt [6] ar vnben namyn ehun [7], na cheiff heb yr owein iarll. Py gyfeir heb y Ger'. yd eir yma. Na 6nn heb yr owein namyn ygyfeir ha6ssaf genhyt vynet dos [8].

Ac yn ehofyn dienbyt [9] mynet aoruc Ger' racda6 yr ny6l. Aphan edewis yny6l ef a doeth yperllan [10]. ua6r allannerch awelei yny perllan [11]. Aphebyll o pali [12] pengoch awelei yny llannerch. Adr6s y pepyll awelei yn agoret. Ac auallen oed [13] yg kyfeir dr6s y pebyll. Achorn canu ma6r awelei ar ysc6r yr auallen [14]. A disgynnu aoruc ger' [15] yna a mynet [16] yr pebyll ymy6n. Ac nyt oed yny pebyll namyn vn uor6yn yn eisted ymy6n kadeir eureit. Achadeir arall kyferbyn ahi yn wac [17]. Sef aoruc Ger' eisted yny gadeir wac [18]. A vnben heb y vor6yn nychyghorafi itti eisted yny gadeir honno. Pyham [19] heb y Ger'. y g6r bieu y gadeir honno ny odefa6d [20] eisted o arall [21] yny gadeir eiroet. nym ta6r heb y ger' kyt boet dr6c ganta6 ef eisted yndi [22].

Ac ar hynny 6ynt aglywynt t6r6f [23] ma6r yn emyl [24] y pebyll. Ac edrych aoruc Ger py [25] ystyr oed yr t6r6f [26]. Ac ef awelei varcha6c [27] yar [28] gatuarch ffroenuoll drut aweydua6r esgyrnbraff. Ach6nsallt deu hanner ymdana6. Ac am yvarch. Adogyn [29] o arueu yam [30] hynny. Dywet vnben heb ef 6rth er'. P6y aganhad6ys [31] itti eisted yna mihun [32] heb ynteu [33]. kam oed itti heb ef [34] g6neuthur [35] kewilyd kymeint ah6nn6 ag6arthaet imi [36]. Achyfot ti y odyna ywneuthur ia6n imi am dy aghymenda6t [37] dyhun. Achyfodi aoruc ger'. Ac yn diannot ymwan [38] aorugant athorri to o peleidyr [39] aorugant. A thorri yr eil [40] A thorri y tryded [41] Adyrnodeu kaletwhyrn [42] kyflymdrut arodei pop vn o honunt [43] y gilyd. Ac yny diwed llitya6 [44] aoruc Ger'. agordina6 y varch ae gyrchu. Agossot arna6 ygkymherued [45] y taryan [46] hyny hyllt. Ac yny uyd pen yg6ay6 yny arueu. Ac yny tyrr [47] y holl gegleu. Ac hyny vyd

1 bop — 2 dc a welynt — 3 eithyr deu bawl — 4 amyl — 5 a thrwydaw — 6 ygyt — 7 ef ehun — 8 namyn y gyueir y mynnych ac y bo hawssaf gennyt dos — 9 dipetrus — 10 y berllan — 11 berllan — 12 o bali — 13 aoed — 14 ac ar yscwr or auallen ydoed corn canu mawr — 15 ynteu — 16 a dyuot — 17 yn waac — 18 waac — 19 paham — 20 ny diodeuawd — 21 y arall eisted — 22 yn y gadeir — 23 twryf — 24 yg kylch — 25 py — 26 twryf — 27 varchawc *allan* — 28 ar — 29 dogynder — 30 ydan — 31 a erchis — 52 myhun — 33 ynteu — 34 heb ef *manque* — 35 wneuthur — 36 imi *après* hwnnw — 37 agkemhendawt — 38 mynety ymwan — 39 a peleidyr — 40 eildo — 41 y dryded — 42 caletchwerw — 43 bob un onadunt — 44 llidiaw — 45 y ghedernit — 46 y daryan — 47 dyrr.

Géreint et de son bras, la tête la première. Et, rapidement, il tira son épée pour lui couper la tête. « Seigneur, dit-il, ta merci, et tu auras tout ce que tu voudras. — Je ne veux qu'une chose, dit-il, c'est qu'il n'y ait plus ici jamais ces jeux enchantés, ni le champ de nuages, ni ces jeux de tromperie et de sorcellerie. — Je te l'accorde volontiers, seigneur. — Fais disparaître la nuée, dit Géreint. — Sonne de cette corne-là, dit il, et au moment où tu sonneras, la nuée s'en ira pour toujours d'ici, et pas avant que n'en sonnât un chevalier qui m'eût renversé, la nuée ne s'en irait d'ici.

Enyd était triste à l'endroit où elle était restée, à cause de ses craintes pour Géreint. Alors Géreint sonna de la corne, et au premier souffle qu'il y donna, la nuée s'en alla. La troupe tout entière se réunit, et chacun fit paix avec son voisin. Cette nuit le comte invita Géreint et le petit roi. Le lendemain, ils se séparèrent. Géreint alla dans ses domaines à lui, et la renommée de Gereint ne grandit plus à partir de ce moment[1].

J. Loth.

1. *ny bu gynnyd ar Ereint o hynny allan.* Les dictionnaires ne donnent à *cynnyd* que le sens d'*accroissement, action de grandir* ou *de prospérer, d'ajouter à ;* cf. Mab. III, Pwyll, p. 36. Dans un passage de Peredur ab Efrawc Mab., I, p. 262, il paraît avoir le sens de *valeur, vaillance.* Le texte de lady Guest est ici différent et plus étendu. V. les variantes.

Lectures fausses de lady Guest, d'après le premier volume des Old-welsh Texts (voir *Revue Celtique*, VII, n° 4, p. 450).

P. 3, n. 39 : lady Guest *uu*, L. R. *nu ;* n. 50 : lady Guest *deuthum*, L. R. *deutham*.

P. 5, n. 6 : lady Guest *dwrm*, L. R. *dwnn ;* n. 29 : lady Guest *vygyrret*, L. R. *vygcret*.

P. 7, n. 32 : lady Guest *yr hwnn*, L. R. *yr hwñw ;* n. 35 : lady Guest *uu*, L. R. *nu*.

P. 9, n. 18 : lady Guest *un*, L. R. *nu ;* n. 37 : lady Guest *Kyflymedic*, L. R. *Kyflymdic* ; n. 51 : lady Guest *yggwastal*, L. R. *yggwastat*.

P. 13, n. 15 : lady Guest *un*, L. R. *nu*.

P. 15, n. 16 : lady Guest *henpych*, L. R. *hennpych ;* n. 31 : lady Guest *sef*, L. R. *Ef ;* n. 35 : lady Guest *inni*, L. R. *uiui*.

P. 17, n. 44 : lady Guest *ae wan a gwaew trwydaw*, L. R. *ae wan a gwaw truydaw*.

P. 19 n. 18 : lady Guest *yr lumwris*, L. R. *limwris*.

P. 21, n. 16 : lady Guest *yr vwy*, L. R. *yn vwy* ; n. 38 : lady Guest *a deuth*, L. R. *a deth*.

P. 29, n. 15 ; lady Guest *odyna*, L. R. *odyma*. J. Loth.

ynteu dros pedrein[1] y varch hyt g6ay6[2] ger' ahyt y vreich yn 6ysc ypen[3] yr lla6r. Ac yn gyflym tynnu cledyf y vynnu llad y pen[4]. Och argl6yd heb ynteu dy na6d. athi ageffy auynnych. Ny mynnaf heb ynteu namyn na bo yma byth[5] y g6aryeu hyn[6] nar kae ny6l nar hut nar lletrith waryeu[7]. ti ageffy hynny yn llawen argl6yd. Par titheu[8] vynet yny6l or lle[9] heb y Ger'[10]. kan ti[11] y corn racco heb ef[12]. ar a6r[13] y kenych ef aa yny6l ymdeith[14]. Ac yny kanei ef varcha6c am byrryei i. nyt aei y ny6l byth odyma[15].

A thrist agofalus oed enyd yny lle yd oed rac pryder[16] am er'. Ac yna kanu aoruc Ger' ycorn[17]. ar a6r y rodes vn llef arna6 yd aeth yny6l y ymdeith[18]. Ac y doeth ynifer y gyt ac y tagnefed6yt[19] pa6b o honunt[20] ae gilyd. Ar nos honno y gohodes[21] yr iarll Ger'[22] ar brenhin bychan. A thrannoeth y g6anhanyssant ac yd aeth Ger. parth ae gyfoeth ehun. Ac ny bu gynnyd ar Ereint o hynny allan[23].

1 bedrein — 2 yr lawr — 3 y benn — 4 ac yn gyfyn tynnu cledyf y vynnu llad y penn *manque. Au lieu de* gyfym *lisez* gyflym — 5 vyth — 6 y gware hwnn — 7 ar y uu — 8 ditheu — 9 ymeith or lle — 10 heb y Gereint *manque* — 11 di — 12 eff — 13 ac yrawr — 14 ymeith — 15 vyth odyna — 16 goualg — 17 ac yna dyuot a oruc Gereint achanu y corn — 18 ynywl ymeith — 19 tagnouedwyt — 20 onadunt — 21 y ywahodes — 22 ereint — 23 ac ny bu gynnyd ar Ereint o hynny allan: *Le texte de lady Guest porte après* gyuoeth ehun: ac y wledychu o hynny allan yn llwydyannus ef ae uilwryatet ae wychdra yn parhau gan glot ac etmic idaw ac y enit o hynny allan.

ETUDES BRETONNES

V

DEUX EXPRESSIONS VANNETAISES

I.

MAC'HBONAL.

1. *M venant de B.* — Le vannetais *mac'hbonāl*, « intermédiaire pour les mariages », est séparé par M. Loth du mot qui a le même sens dans les autres dialectes bretons, *baz-valan*, littéralement « bâton de genêt » (*Vocabulaire vieux breton*, 182, 183), parce que « ce serait un exemple unique ... d'un *m* initial en vannetais correspondant à un *b* dans les dialectes voisins »; l'auteur rattache, en conséquence, cette syllabe *mac'h* au gallois *mach*, « caution ».

Mais un *m* vannetais initial répondant à un *b* léonnais est-il chose si introuvable? Je ne le pense pas. Le vannetais *mâl*, « béquille », pluriel *maleu* (fém., *Dictionnaire* de L'A***) me paraît identique au gallois *bagl*, fém. « béquille », plur. *baglau*, venant du latin *baculus*, de même que *dâr*, « pleur », plur. *dareu*, répond en vannetais au gallois *dagr*, plur. *dagrau*. L'*m* de *maleu* a ainsi la même origine que le *b* du léonnais *belek* « prêtre », gall. *baglog* « qui a une crosse, un bâton [pastoral] ».

Je crois donc que *mac'h* dans *mac'hbonāl* est le même mot vannetais qui se prononce ordinairement *bah* ou *bac'h* « bâton », = léon. *baz*, de *batt-*, cf. latin vulgaire *battuere* « battre » (et non pas = léon. *bac'h* « croc », *Keltoromanisches* 39).

Le sens de « béquille » a été gardé, du reste, en léonnais, par le mot *bazloaek*, qui a dû signifier tout d'abord « ayant des béquilles », et venir de **bazlaouek*, **bazlouec*, dérivé de **bazlou* = vann. *maleu*, gall. *baglau*.

2. *L'étymologie populaire.*—**Bazlaouek* n'a pas pu se transformer phonétiquement en *bazloaek;* l'étymologie populaire est intervenue ici, en assimilant l'adjectif **bazlaouek*, « ayant des béquilles », à une expression *baz loaek*, qui voudrait dire « bâton à cuiller ». De là trois phénomènes, dont deux d'ordre phonétique : 1° maintien du *z* et 2° changement de *aou* en *oa;* et un d'ordre grammatical, 3° pluriel *bisier-loaek*, Le Gonidec, *bizyer-loayecq*, P. Grégoire de Rostrenen.

1° Le maintien du *z* dans *bazloaek* est d'autant plus remarquable, que dès l'an 1260 ** baclācos* était devenu en breton *baelec*, « prêtre » (*Revue celtique*, III, 399), tandis que ** dacroves*, trois siècles plus tard, se prononçait encore *dazrou*, « larmes ». La diphtongue prématurée de *baelec* se trouve même contractée en *e* au pluriel *beleyen*, dans le moyen-breton (Sainte Nonne, vers 523); celle de *daerou* est encore aujourd'hui intacte. Je crois que le *z* de *bazloaek* est le même que celui de **bazlouec*, conservé par suite d'une confusion avec les deux mots *baz loaec*. Il n'est pas nécessaire pour cela que cette confusion soit plus ancienne que l'an 1260; car **bazlou* a pu subsister longtemps après qu'on eut remplacé **bazlec* par *baelec;* la communauté d'origine entre ces deux mots n'était plus sensible, à cause de l'écart des significations.

On peut comparer au *z* de *bazloaek*, demeuré intact grâce à une méprise de la langue, celui du trécorois *dizro mat*, « étrennes », = breton moyen *dezrou mat*, léon. *derou mad*. L'instinct populaire a confondu ce *dezrou*, « commencement », avec un mot tout différent, *dizro* « détour » et « retour », en léonnais *distro*. Cette confusion remonte à une époque où l'on prononçait encore le *z* de *dezrou*, dont la première syllabe rime d'ailleurs toujours en *ez* dans le breton moyen. Le *z* de *dizro* « détour », forme restée en trécorois, a parfaitement pu être contemporain de celui de *dezrou*, puisque le vers 966 de Sainte Nonne offre le mot *dizreiff* « se tourner » = tréc. *dizrein*, au lieu de *distreiff*, forme ordinaire en breton moyen, = léon. *distrei*.

2° Le changement de *aou* en *oa*, dans *bazloaek* pour ** bazlaouek*, est une perturbation peu importante auprès de bien d'autres ravages qu'a causés dans la phonétique bretonne l'étymologie populaire. On peut en juger par les exemples suivants :

Van. *er rieu hemb lid* « le jeudi saint » (*Buhé er sænt*, Vannes, 1839, p. 259), littéralement « le jeudi sans fête », = *er Rieu ém Litt.* Dict. de

L'A., v. *cêne; Rieu el Litt,* ibid., (« le jeudi de la fête »), en trécorois *ar iaou humblik*, c'est-à-dire « le jeudi très humble »; au lieu de *iaou kamblid*, = *dies Jovis capitilavii* (Stokes).

Van. *tremeinn-varhuë,* m., « trépas », L'A (cf. ibid., s. v. *détourner*, *mort* et *mourant*) *termein-varv*, Grég., littéralement « le passage (et le terme) de la mort », au lieu de *tremenvan*, bret. moy. et léon.

Petit Tréguier *ar marc'h-kañvo* « les tréteaux funèbres (à l'église) », littéralement « le chevalet du deuil »; au lieu de *bazkañ*, cornique avec mutation initiale *vasken* (*Meriasek*, p. 277, v. 4358). Lorsque le mort est encore dans la maison, on appelle en petit Tréguier la table ou le banc où on le place *ar varskañ;* cf. *ar varwskaon* (Luzel, *Gwerziou Breiz-Izel,* II, 108), ce qui voudrait dire « escabeau de mort ». M. de la Villemarqué donne *marc'h-skaoñ*, littéralement « chevalet pour escabeau », dans le *Dictionnaire breton-français* de Le Gonidec.

3° Quant au pluriel *bisier-loaek*, c'est une conséquence toute naturelle de la décomposition populaire de **bazlaouek* en *baz loaek*. On peut comparer les pluriels suivants, que je ne connais point par l'usage :

Koñtilli-laz « coutelas », Le Gonidec, de *koñtel-laz,* f., littéralement « couteau de meurtre »; en réalité *koñtellaz* vient du français *coutelas*, comme le montrent les formes *contellaçzenn,* P. Grég., et vann. *coutelàss*, f., Dict. de L'A., pluriel *coutelasseu*, ibid.

Mammou-tiégez « sages-femmes », pluriel léonnais donné par Le Gonidec au mot vannetais *mamm-diégez*. Ceci est manifestement une erreur du grammairien, et non du peuple breton. Le pluriel réel et régulier est *mam-Diéguésétt* (L'A., s. v. *accoucheuse*), *mamdyeguesed*, Grég., *mam-diegheset*, Dom Le Pelletier. Ce mot vannetais *mamdieges* n'est autre, en effet, que le breton moyen *amiegues* (Sainte Nonne, v. 898), léon. *amiegez*, assimilé par l'imagination populaire à *mam dieges* « mère ménagère ». Le Gonidec comprenait « mère de ménage », et suppléait un pluriel en conséquence, sans réfléchir que « mère de ménage » eût été en vannetais *mam diegeah*.

Enebou-guërc'h pluriel de *enep-guërc'h* « don ou présent de noces », est indiqué par le P. Grégoire , au mot *don*. Cette forme *enebou-guërc'h* suppose une explication de *enepguerc'h*, par « indemnité de vierge », c'est-à-dire « présent pour virginité » ; tandis que le vrai sens est « prix de l'honneur » ; c'est la dernière syllabe qui indique l'idée de « prix », et qui seule, par conséquent, devrait prendre un suffixe de pluriel. Pour l'emploi du mot *enep*, cf. *dalch enep* « fais honneur (à ta promesse) », *Grand Mystère de Jésus*, p. 61 b ; *doen enep...da*, « porter du respect à »,

Sainte Barbe, str. 806; *enebran*, « égard », *Noueliou* str. 44 (mal écrit *enebrant*, str. 557) littéralement « portion d'honneur (qui est due). »

La forme même du mot *enepguerc'h* est, du reste, l'effet d'une étymologie populaire. Car *enepuuert* (IXe siècle, *Cartulaire* de Redon, p. 184), est devenu plus tard *enep guerth* (XIe siècle, *Cart.* de Landévennec, nº 44), puis **enebwarz* (cf. gallois *gwynebwarth*) puis *enebarz*, avec chute du son *w*, phénomène qui a été examiné au chapitre IV de ces *Etudes bretonnes*. *Enebarz* se trouve dans les *Middle-Breton Hours*, et en léonnais. *Enepguerc'h* en est un doublet créé par étymologie populaire d'après le mot *guerc'h* vierge, et qui se rattache à la forme *enep guerth*.

Tremeineu-varhuë, *trêmeigneu-varhuë*, « des décès » (Dict. de L'A., v. *passage* et *décès*) de *tremenvan* dont la dernière syllabe a subi l'influence du mot *marhuë*, « mort », comme nous l'avons vu plus haut.

3. *La métathèse*. — Ce n'est pas seulement la première partie du mot vannetais *mac'hbonāl* qui est identique à la partie correspondante du léonnais *bazvalan*. L'autre élément du composé est également le même : *bonāl* = *valan*, mutation de *balan*, « genêt ».

Le vannetais a conservé ici l'ordre primitif des consonnes, altéré par les autres dialectes : *bonāl* = gall. *banadl*, de **bana-tl-*, même racine que le latin *genista* (Stokes). Le *b* celtique vient de *gw*, et le rapport du lat. *genista* au celt. **banatl-* de **gwenatl-* est le même que celui du lat. *gestare* au grec βαστάζω, cf. ἀγοστός « paume de la main », avec *a* prosthétique [1], de *γϝοστος, proche parent du celtique * *bostā* (ou * *bossā*) qui avait le même sens : vieil irlandais *boss*, *bass*, f.; gallois du XIVe siècle *boss*, breton *boz*, id., f. La preuve que le *z* de ce mot breton vient de *s*, c'est qu'il subsiste en trécorois et en vannetais. On lit *bôz* dans les *Gwerziou Breiz-Izel*, I, 52 ; le P. Grégoire écrit *boçz an dourn*, au mot *main*, et le Dictionnaire de L'A. porte *poze en dourn* et *pod enn dourne*. Cette dernière forme, phonétiquement inadmissible, vient sans doute d'une étymologie populaire par le mot *pod*, « pot, vase », ce qui rappelle l'histoire de l'écuelle de Diogène.

La métathèse avait déjà lieu au XIIIe siècle, époque à laquelle remontent les formes *balanec*, *banalec* et *banazlec*, « genetaie » signalées par M. d'Arbois de Jubainville, *Revue celtique*, III, 400 ; il est même possible que le nom d'homme *Balan-du*, dans une charte de 869, Cartul. de Redon, p. 192, signifie « genêt noir ». Remarquons que nous trouvons pour ce mot non seulement la métathèse de *l* et *n*, mais aussi celle de *z*; car *banazlec* est devenu dans le Catholicon *balaznec*, et cette der-

1. Cf. Sayce, *Mémoires de la Société de Linguistique de Paris*, IV, 368.

nière forme a donné *bazlanec*, dans le nom géographique *Plou-bazlanec*; de là le trécorois *baelanek*, « genetaie ».

Deux mots présentent de remarquables analogies pour l'histoire du vannetais *bonal*; ce sont *menal* et *hanal*.

Le vann. *menale* « gerbier », L'A., *menal*, Grég., = Cath. *malazn* « gerbe de blé », léon. *malan*. *Malan* vient de *malazn* qui lui-même est pour * *manazl*, d'où le vann. *menal*; la priorité de cette dernière forme ressort de ce fait, que la racine est la même que dans le latin *maniplus*.

De même le breton moyen *alazn* « haleine » (Cath.) et le léon. *alan* ont altéré l'ordre des sons, mieux conservé dans le vannetais *henale*, *hanæle* (L'A.), *hanal* Grég. = gall. *anadl*, vieil irl. *anāl*, même racine que le latin *animus*. Les *Noueliou* offrent (str. 140) la forme *azlan*, avec métathèse du *z*; c'est le type du trécorois *aelan* id., cf. tréc. *baelan* « genêt » = *bazlan-*.

Le rapport de l'italien *alena* et du français *haleine* avec le léonnais *alan* est beaucoup plus compliqué qu'il n'en a l'air, bien qu'en dernière analyse ces mots aient une origine commune. La racine *an* « souffler », a donné en latin *ālum*, « ail sauvage », de * *ănlom*, cf. sanscrit *anilas*, « vent » (Fick); *(h)ālare*, « souffler » et « exhaler une odeur », de * *ănlare*; de là, par composition avec le préfixe *an* = ἀνά, on a fait *an(h)ēlus*, « essoufflé », = * *an-ĕnlos* pour * *an-ănlos*, et *an(h)ēlare* « haleter », de * *an-ĕnlare* pour * *an-ănlare* (Osthoff *Zur Geschichte des Perfects*, p. 115). *An(h)elare* est devenu en latin vulgaire * *alenare*, par suite de l'influence du simple *(h)alare*; et c'est cette forme * *alenare* qu'on retrouve seule dans toutes les langues romanes (italien *alenare*, etc.); de là le latin vulgaire * *alena*, = ital. *alena*, français *haleine*, etc. (G. Gröber, dans l'*Archiv für lateinische Lexikographie und Grammatik*, I, 237).

Comme exemples de *z* breton passant de la seconde syllabe d'un mot dans la première, devant une consonne (*bazlan-*, *azlan*, de *banazl*, * *anazl*), je citerai :

Azroue, P. Maunoir, pour *arouez*, « signe », plus anciennement *aroued*, dans *arouedma*, gl. signaculum (Vie de saint Pol de Léon, *Rev. celt.* V, 456), gall. *arwydd*, v. irl. *airde* = * *are-vid-ion*, cf. allem. *Verweis* « remontrance », norrois *viti* « marque ». « Il y en a qui prononcent *azre-winti* » pour le dérivé *arwezinti*, dit D. Le Pelletier. Une autre métathèse se montre dans *oarez* (H. de la Villemarqué, *Poèmes bretons*, str. 235), la première syllabe rimant à *hoar*, pour *aroez* (Sainte-Barbe 185).

Aznavoë « anathème », P. Grég., *aznawe* D. Le Pell., = *annouez* « amonester », Cath. *Annouez* est l'infinitif du verbe dont on a en vieux

breton la forme abrégée *anno*, gl. « sugerendum » et « persuadentum », en moyen gallois *annoc*, aujourd'hui *annog*, « exhorter »[1] : cf. *amouc*, « retard », *Grand Mystère de Jésus* 100, 104 b, gall. *amwc* « qu'il défende », *Rev. celt.*, VI, 17, à côté de *amouez*, « relâcher », *Gr. Myst. de Jésus*, 120 b[2] = gall. *amwyth* « défense », *Rev. celt.*, VI, 26. *Annouez* et *amouez* ont probablement la même racine (= * *ande-uc-tis* et * *amb(i)-uc-tis*) ; cf. encore *kendamouez* « émulation », D. Le Pell., = * *com-do-amb-uc-ti-s*, et *dougañ* « je porte ». Le *z* de *annouez* était dur et ne devait pas tomber ; c'est la métathèse qui l'a fait disparaître dans *anaouë* « anathème », P. Grég., *anaoue* Le Gonidec, *anaoüe*, *annaoue*, P. Maunoir, « monitoire », = *aznawe*, de *annouez*.

On a vu par le mot *oarez*, variante de *aroez*, que les voyelles sont susceptibles de se transposer, comme les consonnes. *Oarez* est analogue au trécorois *noade*, « aiguille », = *nadoez*, au mot du dialecte de Batz *gouader* « chaise » = *kadoer*, etc.

Un autre exemple de ces sortes d'échanges se présente dans le rapport du vannetais *ochkalen* « chardon » avec la forme des autres dialectes, *askolen*, Cath. *ascolenn*. L'*a* initial doit être pour *e*, comme dans *astandart*, Cath., = v. fr. *estendard* ; il y a peut-être métathèse des voyelles dans le cornique *askellen*. Le gall. *ysgallen* et le vieux breton *scal*, gl. carduumque, montrent que la première voyelle est prosthétique ; l'*o* est ancien, malgré ces deux formes, et il se retrouve dans le grec σκόλυμος, « chardon comestible »[3].

Je ne crois pas que le breton *glac'har* « douleur » soit identique au vieil irlandais *galarche* « maladie », avec métathèse du son *ch*, *Etudes gramm.* 108*. Il y a une grande différence entre l'histoire de *ch* en breton et en irlandais (voy. plus haut *Etudes bretonnes*, IV, § 10). Le *ch* de l'irlandais indique un *c* primitivement entre voyelles : *galarche* = * *galarāciā*, dérivé de * *galarācos*, irl. *galrach*, « malade ». Le correspondant breton de *galarche* serait * *galaregez*. Il est possible que *glac'har*, qui existait déjà en moyen breton, soit pour * *galc'har*, * *galhar*, variante de *galar* (gall., corn., v. irl.) admissible en breton, puisque l'on trouve dans cette

1. Le P. Grégoire de Rostrenen donne comme suranné *annog*, « exhorter » ; il a pu le lire dans un texte armoricain que nous n'avons plus.

2. Le Dictionnaire de L'A. donne *amuyein* « secourir » et *amui*, m., pl. *eu*, « secours », tout en ajoutant que ce dernier mot a été remplacé par *secour* ; le P. Grég. cite comme suranné *amuyn* « secourir » (= gall. *amwyn*), part. *amuyet*.

3. Il y a en vieux breton un autre mot *scal*, qui glose « ferula ». M. Stokes a fait remarquer que dans un passage analogue « ferula » est glosé par *altin*, « rasoir ». Ce *scal* a, je crois, une origine germanique, et répond à l'allemand *scheere* ; cf. *scara* « *parva novacula* » dans les *Anciens glossaires romans corrigés et expliqués par Frédéric Diez*, trad. par A. Bauer (*Bibliothèque de l'Ecole des hautes Etudes*, fasc. 5, p. 23, cf. 124).

langue *añkelc'her*, « feu-follet » (Le Gonidec), *ankelher*, Pell., = *enquelezr*, « géant », Cath.; *ghelher* Pell. = *gueler* « bière à porter les morts », Cath., cornique *geler*, gall. *gelor; calc'h* Pell., Le Gon., = *caill* Pell., *kell* Le Gon. « testicule », *crochen an niu-quell*, Cath., gall. *caill*, gaulois *callio-* dans *calliomarcus* « equi ungula » (Marcell. Empiricus) qui serait en gallois *caillfarch*, « un cheval entier », cf. bret. *marc'h kalloc'h*, id. Ce mot *kalloc'h* est expliqué par **calc-occos*, *Etud. gramm.* 62; mais le moyen bret. *callouch* « emissarius », Cath. indique **calluc-cos*, cf. v. irl. *caullach* « verrat », = **callu-âcos*, et le latin *callus*, *callum* (Stokes). Le correspondant exact de *caullach* est en breton *qellecq*, *qellocq*, épithète des étalons et des verrats (P. Grég.). Pour les deux suffixes, comparez le breton du bas Léon *gaoloc'h* « qui a de grandes jambes ». Le Gonidec, *Dict. bret. fr.*, = **gabluccos*, et le breton de Cornouaille *gaolek*, id., cité par M. de la Villemarqué, ibid., = **gablâcos*, irl. *gablach*, gall. *gaflog*. Il n'y a pas de rapport entre *kalloc'h* et le bret. moy. *calch* « veretrum », qui vient de **calg* par l'intermédiaire de **calc*, cf. *calken* « la partie d'un bœuf par où il perd son urine », Pell., voy. *Rev. celt.*, VII, 155, 156. Je suis loin d'avoir une confiance absolue dans l'exactitude de ces transcriptions *lh lc'h* venant de *l*, chez les lexicographes bretons; aussi indiquerai-je une autre hypothèse sur *glac'har*. Il peut provenir de **gla-ar*, par métathèse pour **galar;* à côté du moyen bret. *glachar*, Sainte Nonne v. 77 etc., il y a *glar* en une syllabe, *Nouelion* str. 109, vannetais id., *Livr el Labourer* p. 72; *glar* semble une contraction de cette forme conjecturale **gla-ar*.

II.

EN HUM.

4. En em *et* em em. — *En em* est, en léonnais, une particule qui, placée devant un verbe, lui donne le sens pronominal ou réfléchi. La *Grammatica celtica*, 2e édit. p. 899, tire cette particule de *em em*, c'est à dire de la répétition de *em* = cornique et gallois *ym*, irlandais *imm*, mots qui expriment également l'idée de réciprocité, et qui viennent dn gaulois *ambi*. Cette étymologie de *en em* a été généralement adoptée; je la crois cependant erronée.

Elle est fondée sur cette assertion, que le moyen breton avait la forme redoublée *em em* (*Etudes grammaticales* 28; *Gramm. celtica*, 2e éd., 899). Or le moyen breton *em em* n'est pas une forme redoublée dans un seu des sept exemples cités à cet effet par la *Grammatica celtica*, ni dans aucun autre passage en breton moyen, que je sache.

Les six premiers exemples de la *Grammatica celtica* reproduisent tous le type grammatical du premier, tiré de Sainte Nonne : *dan ylis guenn em em tenniff* « à l'église blanche je me rendrai ». Dans ces sortes de constructions, la grammaire demande la particule verbale *ez* devant le verbe, et si ce verbe a pour complément direct le pronom singulier de la première personne, celui-ci se combine avec *ez*, ce qui donne *em :* ainsi on lit *dre da oreson... em dascorchas Doe*, « grâce à ta prière Dieu m'a ressuscité », Sainte Nonne, v. 120. Le premier *em* dans *em em tenniff* est identique à celui de *em dascorchas*. Un verbe réfléchi a pour sujet la même personne que le complément : on ne doit donc trouver *em em* qu'avec un verbe de la première personne du singulier. C'est ce qui a lieu dans les six exemples en question, auxquels on peut ajouter Sainte Barbe 262, Sainte Nonne 697, *Gr. Myst. de Jésus* 88, 99 b, etc.

L'emploi du pronom complément de la première personne du singulier avant la particule *em* = *ambi* n'a, du reste, rien que de conforme aux habitudes de la langue, constatées dans cette même page 899 de la *Grammatica celtica* et dans la suivante. Ainsi si l'on veut mettre au pluriel la phrase citée, *dan ylis guenn em em tenniff*, on aura *dan ylis guenn on em tennimp*, et non point * *em em tennimp* ; c'est ce que prouve, entre autres, la phrase analogue *mar daleomp On em queffomp... trompet*, « si nous tardons nous nous trouverons pris », *Gr. Myst. de Jésus*, 17. Ici le mot *on* est employé absolument de la même façon que dans *mar meur hon caras*, « tant il nous aima », ibid. 4.

Ce mot *on* ne souffre pas avant lui la particule verbale *ez*, pas plus que *a*, même quand *a* garderait son sens propre, de pronom relatif : *Doe on croeas* « le Dieu qui nous créa », ibid. 142 b. Au contraire, le pronom de la première personne du singulier se combine ave *a : me... am em ro dihuy* « je me donne à vous », ibid. 97 b (= *dich... em emroaff*, Sainte Barbe, 493) ; *me am em empliche* « je m'emploierais », Sainte Barbe, 84 ; cf. *ma ael guenn am quelenn* « mon bon ange m'inspire », Sainte Nonne, v. 152 ; *sede an croas am crougas*, « voici la croix qui m'a suspendu », *Poèmes bretons*, 280.

D'autres combinaisons analogues sont les suivantes :

Mem em tenno « je me retirerai », Sainte Nonne 378, *memem gourchemenn* « je me recommande » Sainte Barbe 243, etc., = *me*, sujet, *-m* complément, *em* particule.

Nem em hetaf « je ne me soucie pas », *Gr. Myst. de Jésus* 6, *ne mem caffaff* « je ne me trouve pas », Sainte Barbe 87, = *ne* négation, *-m* complément, *em* particule.

Me yel... da mem recommant « j'irai pour me recommander (à lui) », Sainte Nonne 1844; *dam mem guelhy* « (j'irai) pour me laver », ibid. 1016, = *da* préposition, *-m* complément, *em* particule.

Ham em marvaillaff a graf « et je m'étonne », *Gr. Myst. de Jésus* 217, = *ha* conjonction, *-m* complément, *em* particule.

Lorsque le verbe réfléchi n'est pas précédé d'un mot avec lequel le pronom complément de la première personne du singulier puisse se combiner en une syllabe, ce pronom s'exprime sous sa forme complète, *ma :*

Me yelo... eguit ma em descuez « j'irai pour me montrer », Sainte Nonne 1825 ; *ma emtenn ne mennaf* « je ne m'y veux point soustraire », *Gr. Myst. de Jésus* 29; *ez mennaf... ma em crougaf* « je veux me pendre », ibid. 100 ; *ma em refferaf a graf* « je m'en rapporte », ibid. 198, littéralement « me référer je fais ».

D'après ce qui précède, on voit que, pour que le pronom suffixe *-m* s mette avant la particule *em*, il n'est pas nécessaire que le verbe soit à la première personne du singulier par sa forme, mais seulement par son sens : dans *mem em tenno*, « je me retirerai », *tenno* est, en lui-même, une troisième personne, mais s'il gardait son sens propre il ne serait point précédé de *em em* ; jamais on ne trouve, par exemple, d'expression comme * *eff em em tenno* « il se retirera ». Quant à *me yel... da mem recommant* « j'irai pour me recommander », on voit que c'est un autre cas d'expression indéfinie pour l'idée de la première personne du singulier, car cela veut dire « j'irai pour que je me recommande ». De même dans *tut gourmant nep ho em abandon*, « des gourmands qui se livrent (à des excès) », *Gr. Myst. de Jésus* 12 b, le pronom complément *ho* est du pluriel, bien que, par suite des habitudes de la syntaxe bretonne, le verbe *abandon* soit au singulier pour l'analyse grammaticale, tout en étant au pluriel pour l'analyse logique.

Arrivons maintenant au septième exemple de la prétendue répétition de la particule *em* donné par la *Grammatica celtica*, p. 899. Cet exemple est ainsi cité et traduit :

« *antentic em em aplicquet* (honeste vos applicate, honestum te praebe) Buh. 38, 3. »

Il semble donc réfractaire à mon explication des passages précédents. Mais la traduction de la *Grammatica celtica* est inexacte, comme le montre le texte du manuscrit que je reproduis ici, du vers 329 au v. 334. Le signe || indique la coupure des lignes, qui ne correspond pas toujours à celle des vers.

Rex ad Nonitam

. . . . . .

Ouzouchuy goulenn a mennaff || an poent quentaff hep bezaff lent
Maz dereit flam hoz amser || na piu eo sider hoz querent.

Nonita

Pan aedoff aman voar an hent || ma querent so tut antentic
Tut fier a britonery || a noblanc a tj piuizic
Leset pep stat ha pep praticq || antentic em em aplicquet
Ha duet breman en leandj || hac oz roe vellj raliet.

Le sens est celui-ci :

« *Le roi à Sainte Nonne.*

« ... Je veux vous demander tout d'abord, sans crainte,
« Où vous passez votre temps, et quels sont vos parents.

Sainte Nonne.

« Quoique je sois ici sur la route, mes parents sont honorables :
« (Ce sont) des gens du pays breton, nobles et d'une famille riche ;
« (Pour moi, j'ai) quitté toute pompe et toute affaire mondaine (et me suis) appliquée aux pensées sérieuses ;
« (Je suis) venue au couvent, et (me suis) vouée au roi tout-puissant. »

On voit que Sainte Nonne répond successivement, dans l'ordre inverse, aux deux questions du roi : « Où demeurez-vous ? Quels sont vos parents ? » L'ellipse des verbes auxiliaires que j'ai suppléés, entre parenthèses, est naturelle en breton, d'autant plus que c'est toujours le même mot, « être », qu'il est exprimé deux fois dans le premier vers de la réponse, et que précisément *em em* ne laisse pas le moindre doute relativement à l'idée de la première personne du singulier qui plane sur ces participes, dont la *Grammatica celtica* fait des impératifs. « Vos applicate » se disait, non pas **em em aplicquet*, mais *hoz em aplicquet* ; il n'en faut pas d'autres preuves que celles qui sont réunies dans la *Grammatica celtica*, p. 900. D'ailleurs si *aplicquet* était à l'impératif, *duet* y serait aussi ; et qui est-ce qui peut s'imaginer que Sainte Nonne dise au roi : « Venez maintenant au couvent pour y prononcer vos vœux » (*duet breman en leandj*, etc.) [1] ?

La *Grammatica celtica* cite, p. 899 et 900, des exemples de *ma mem* e

1. Le Gonidec a traduit « Venez de suite au couvent, et agissez en roi » ; le contresens du second hémistiche ne rend guère moins choquant celui du premier.

ma men, qu'elle explique par *ma* pronom personnel et *em* particule répétée ; il est nécessaire d'examiner ces passages. Les voici tels qu'ils sont dans le manuscrit :

Ne gallenn muy ma mem diffenn (v. 386) « je ne pouvais me défendre. »

Ma menn tenn dan offerennou (v. 1230) « me rendre aux messes. »

Me menn... ma menn croasaf (v. 1335) « je veux me signer » (faire le signe de la croix).

Dans ces deux dernières phrases, il y a certainement une faute de copiste, *menn* étant pour *mem*, comme dans la première. Cette faute provient du voisinage des autres *n*, et elle se retrouve encore dans deux passages où elle est susceptible de la même explication : *me menn ma entenn* « je veux me rendre », v. 259, pour *ma emtenn* , et *me men tenno* « je me retirerai », v. 1592, pour *mem em tenno*. Je crois que la seule expression bretonne est *ma em*, que nous avons vue plus haut. *Ma menn* est doublement fautif : par sa finale, et par son second *m*, écho en quelque sorte machinal du premier ; cette dernière faute matérielle se trouve seule dans l'unique passage où on lit : *ma mem*. On peut comparer la notation *dam mem guelhy*, v. 1016, où un des deux premiers *m* est de trop, sans que cette faute d'orthographe ait d'inconvénient pour le lecteur.

Quand même ces trois ou quatre passages de Sainte Nonne, qui ne sont appuyés, à ma connaissance, par aucun autre texte en moyen breton, seraient regardés comme indiquant une variante réelle de prononciation, il n'en résulterait point que l'étymologie de *en em* par *em em* soit vraie. Car dans les quatre cas en question, il s'agit toujours de la première personne du singulier ; par conséquent si la répétition insolite de l'*m* est un fait de langue, et non de plume, il n'y a aucune raison de regarder cet *m* comme reproduisant plutôt la particule qui suit que le pronom qui précède.

5. En em *et* en hum. — La particule *em* est souvent, comme nous venons de le voir, précédée, en moyen breton, d'un pronom personnel complément du verbe ; ce pronom peut être lui-même combiné avec une particule verbale ou avec un autre mot. Cette construction n'a pas entièrement disparu du breton moderne : Dans son *Nouveau dictionnaire pratique français et breton*, Brest, 1869, pag. 909, col. 2, Troude cite la phrase cornouaillaise *poan vezo d'hon em zifenn* « nous aurons de la peine à nous défendre », cf. *don em offraff*, « à nous offrir », *Gr. Myst. de Jésus* 69 b.

Une autre construction qui se trouve à la fois en breton moyen, en

cornique et en gallois, consiste à employer la particule *em* comme indication du caractère réfléchi du verbe, sans la faire précéder d'un pronom ni d'une particule verbale. La *Grammatica celtica* donne des exemples de ces locutions, et elle compare avec raison l'usage actuel du vannetais. Dans ce dialecte, on dit, en effet, *m'hum ra d'oh* « je me donne à vous » (cf. plus haut, *me... am em ro dihuy*, etc.).

Une troisième façon d'employer *em*, c'est de le faire précéder du mot *en*. C'est là la formule la plus usuelle en léonnais et en trécorois; elle est loin d'être inconnue au cornouaillais et au vannetais. On prononce souvent en trécorois *en im*, *an im*, en vannetais *en um*, qui s'écrit *en hum*; le dictionnaire de L'A. traduit « se » par *enn-em*, *unn-um*. Elle se trouve aussi en moyen breton ; on peut penser qu'elle existe même dans le vieux breton *heuanemdoguot*, gl. inopportunius se ingerit, mais cela n'est pas certain.

Ce mot *en*, qui a fini par imposer si souvent son concours à la particule réfléchie que le P. Grégoire regardait *hem* comme une syncope de *èn hem*, a dû avoir à l'origine un emploi beaucoup plus restreint, et des fonctions mieux déterminées. Je crois que la locution *en em* a à la fois deux raisons d'être, et que tantôt *en* contient le pronom complément de la troisième personne du singulier, tantôt c'est une particule verbale de même emploi et probablement de même origine que *ez*.

1° *En* dans *en em* contient quelquefois le pronom complément de la troisième personne du singulier.

Ceci est évident *à priori*; aucun indice ne permet de supposer que la première construction dont nous avons parlé, de *em* précédé d'un pronom régime, n'ait pas existé aussi bien pour la troisième personne du singulier que pour toutes les autres. La *Grammatica celtica* l'admet du reste, p. 900.

Le mot *en* équivaut tantôt à la particule verbale *ez* avec le pronom de la troisième personne, tantôt à la particule verbale *a* avec ce même pronom: *Doe en dilamas* « Dieu le fit sortir », *Gr. Myst. de Jésus* 4; *eff en gratha* « il le promet », *Poèmes bretons* 225 (=vannetais *eañ er grata*), *ef en deveux* « il a », *Gr. Myst. Jésus* 92, etc. Dans ces phrases la particule verbale *a* serait exprimée si le pronom *en* était remplacé par un nom (après le verbe) ou même par d'autres pronoms (*me ameux*, « j'ai », *Gr. Myst. de Jésus* 7 b, etc.). Il n'y a rien qui empêche de voir le même pronom *en* dans les passages suivants, où le mot est suivi de *em*.

An test... en em descuez « la preuve se montre », Sainte Nonne v. 709, *ef en em crougas* « il se pendit », *Gr. Myst. de Jésus* 83 b ;

Dioscorus... en em auizas « Dioscore s'avisa » Sainte Barbe 3, cf. 442, 358-359, etc.

Il en est de même dans des cas où la particule *a* n'aurait rien à faire, comme *byscoaz Jesus... nen em escusas* « jamais Jésus ne s'excusa » *Gr. Myst. de Jésus* 103, etc., mais nous aurons à revenir plus loin sur la particule verbale *ez*.

Nous avons vu que le pronom régime de la première personne du singulier s'exprime de deux façons différentes devant *em*, selon qu'il est ou non précédé d'un mot auquel il puisse s'attacher. Or de même qu'on a ainsi devant la particule *em* tantôt *ma* tantôt *-m*, et à la seconde personne tantôt *da* tantôt *-z*, à la troisième on trouve aussi tantôt *en* tantôt *-e : me... en destrizo... de em crougaf* « je le forcerai à se pendre », *Gr. Myst. de Jésus* 88 b ; au féminin : *...ez crethenn effe em tennet De hem cuzet* « je croirais qu'elle s'est retirée pour se cacher », Sainte Barbe 364; *eza de hem coll* « elle va se perdre », ibid. 412.

Cependant la forme absolue *en* commençant par une voyelle, pouvait parfaitement être traitée comme tous les pronoms pluriels, qui sont dans le même cas, et qui se joignent, s'il y a lieu, au mot précédent au moyen d'une simple élision de sa voyelle finale. C'est, je crois, la raison de la rareté des locutions par *-e em;* le passage du *Grand Mystère de Jésus* cité plus haut a été changé, dans une édition plus récente, en *den em crougaf*. Je ne vois pas pourquoi la *Grammatica celtica* fait une différence entre *en* dans *ann heny na duy den emdiffen* « celui qui ne viendra pas à se défendre », p. 899, où *en* serait pour *em*, et *an test... en em descuez*, p. 900, où *en* est reconnu pour être le pronom. L'identité entre ces deux constructions me semble aussi évidente que celle qui est constatée par la *Grammatica celtica* entre *me mem ro* « je me donne », p. 899, et *da mem recommant* « pour me recommander », p. 900.

On peut attribuer à deux influences principales l'emploi de plus en plus étendu de ce pronom de la troisième personne, *en*, devant la particule *em;* ces influences sont celles de la conjugaison impersonnelle et de l'infinitif.

Nous avons vu que le verbe réfléchi *em abandon*, qui est au singulier, est précédé du pronom complément au pluriel, dans *tut gourmant nep ho em abandon* « des gourmands qui s'abandonnent (à des excès) ». Mais il est aisé de comprendre que l'attraction du verbe, qui après son sujet est toujours à la troisième personne du singulier, ait fini par l'emporter sur celle du sujet lui-même, qui est tantôt à cette personne, tantôt à d'autres, du moment surtout que la clarté du discours n'en souffre pas. Le breton

moyen pouvait dire : *tut... nep em abandon ;* c'est la formule ancienne, qu'il avait héritée de la langue bretonne primitive, et qui est restée en gallois, en cornique et en vannetais. En disant *nep ho em abandon*, il créait un moyen d'expression nouveau, dont on pouvait se passer, et dont on ne se sert plus en effet que dans le dialecte cornouaillais. Enfin en employant *tut... nep en em abandon*, on revenait à l'ancien système d'une expression invariable pour l'idée de réciprocité ; seulement cette expression se trouva alors augmentée d'une syllabe, reste inanimé d'un mot d'abord vivant et significatif.

La comparaison du verbe « avoir » se présente encore ici tout naturellement. Il s'est passé dans *tut... nep en em abandon* pour *nep ho em abandon* le même phénomène que dans le vannetais *tut pere en des*, « des gens qui ont », comparé au breton moyen *tut pere o deux*, expression restée en léonnais [1]. On dit en trécorois *me 'n im ro* « je me donne » pour la même raison que l'on dit *me 'n ou* « j'aurai », dans une variété de ce dialecte (en Goello) ; *me 'n ou* est pour *me en dev(ez)o*, au lieu de *me 'm o*, forme plus répandue, = léon. *me 'm bezo.*

Malgré son caractère encore plus impersonnel que celui de la forme verbale que nous venons d'examiner, l'infinitif du verbe réfléchi est susceptible, comme on l'a vu plus haut, de se faire précéder d'un pronom complément de n'importe quelle personne. Mais ici encore le vague de l'expression verbale a fini par envahir le pronom lui-même chargé de préciser la détermination ébauchée par la particule *em*.

C'est ainsi que la conjugaison de l'infinitif du verbe « avoir » ayant lieu seulement en vannetais, les autres dialectes ont généralisé la troisième personne du singulier, *en devezout*, *en devout*, « illi esse » ; par exemple, au lieu du vann. *me gar em bout* « je veux avoir », littéralement « volo mihi esse », on a dit dans le même sens *me gar en devout*, « volo illi esse » [2].

L'infinitif a une importance particulière dans la conjugaison bretonne ; il est juste de tenir compte de l'influence qu'il peut avoir exercé sur la généralisation de *en em*. La locution *en em roañ* , « je me donne », a pu être amenée, d'un côté par *me 'n em ro*, mais aussi, d'autre part, par *en em rei a rañ*, « me donner je fais ».

1. Le Dict. de L'A. donne à la fois *er-ré nou dêss* et *er-rê n'enn-dêss*, « ceux qui n'ont pas », s. v. *souverain*.

2. Le Dict. de L'A. a régulièrement *mé garehai em boud* « je voudrais avoir », s. v. *souhaiter ;* il n'exprime pas toujours la différence des nombres, à la 3e pers : *gùir er hérêntt... d'ou devoud* « le droit des parents d'avoir », v. *preme*, mais *boelleu... a deli enn-devoutt* « les intestins doivent avoir », v. *intestins*. Il y a, de même, contradiction entre les deux locutions *hé doût e ré* « elle avait », *Buhé er sænt* 118, et *hag en devout e rehé m'anemisèd*, « est-ce que mes ennemis auraient », *Imitation hur Salvér Jesus-Chrouist*, édition *nehué*, Vannes, chez Galles, p. 435.

Le breton n'a pas, à proprement parler, de pronom réfléchi. Mais l'emploi qu'il donne à *en* dans les cas que nous venons de voir présente de l'analogie avec l'usage slave de mettre le pronom réfléchi de la troisième personne au lieu des autres.

2° *En* dans *en em* est quelquefois une particule verbale.

Il y avait en breton moyen et il y a encore aujourd'hui, surtout dans le dialecte de Vannes, une particule verbale *en*, qui se place ordinairement après un complément indirect, un attribut ou une proposition incidente, devant un pronom régime suivi du verbe. Le plus souvent ce mot ne se rend pas en français; quelquefois il signifie « que » (conjonction). Exemples :

Dre honn queux en onn neux gloat, « pour notre peine nous aurons de l'argent » Sainte Barbe 42; *Am cheuancc en hos auanciff* » je vous avancerai de mes deniers », ibid.; *Parfet en hoz pedaff* « je vous prie instamment » 585; *Quentaff... en oz pedaff* « je vous prie d'abord » 654. *Hep quet a mar en hoz caraff* « sans aucun doute, je vous aime », Sainte Nonne 340; *Da vng mestr mat en hoz grataff* « je vous confie à un bon maître » 1048. *En ty Symon en he pardonas*, « chez Simon il lui pardonna », *Gr. Myst. de Jésus* 4 b; *Dan diot se en e rehet* « vous allez la donner à ce fou » 104 b; *hep trig en he seruige* « il la servait sans faute », *Poèmes bretons*, 45; cf. *Noueliou*, strophes 191, 358, 479, 545.

Santel meurbet en he cretenn « je la croirais très sainte » Sainte Nonne 377; *Fablou... en ho caffaff* « je les regarde comme des fables » Sainte Barbe 108; *ho try en ho diffazias* « tous trois il les remit en bon chemin », *Noueliou* 31.

Pan guelas... en ho quaczas « quand il vit... il les chassa » Sainte Barbe 333; *pan oach... en houz acuytas* « quand vous étiez... il vous délivra » *Gr. Myst. de Jésus* 128 b; *ma en querhomp... en hon bezo* « si nous l'aimons... nous aurons », *Middle Breton Hours*, p. 9.

Deut guen ef, hac en ho tretif « venez avec moi et je vous traiterai » *Gr. Myst. de Jésus* 5 b.

Leveret... deze donet... hac en ho couviaf « dites-leur de venir et que je les invite », ibid. 225, 226; *me a goar homan en ho goano*, littéralement « je sais celle-ci qu'elle vous gênera », 110; *sclaer en* (lisez *eu*)... *an cas en onreux* (lisez *onneux*) *graet... un torfet*, mot à mot « le cas est clair, que nous avons fait un crime », 235; *ne on penaux en ho ausat* « je ne sais comment [c'est] qu'ils ont été traités », Sainte Barbe 389.

L'emploi du mot *en*, *enn*, en vannetais est exactement le même dans les phrases suivantes : *A bêban é ell donnéd enn e-ouéss me ancouéheit?* « D'où peut venir que vous m'ayez oublié ? » (Dictionnaire de L'A.,

v. *d'où*); *E han de laret t'oh ... penauz en hou pou ... freh dous* « je vais vous dire comment vous aurez des fruits doux », *Livr el labourer*, p. 60; *El labour de béhani en em galhuet* « le travail auquel vous m'appelez » (*Pedenneu aveit santefiein en deuéh*, Vannes, 1869, p. 74), etc., etc. L'abbé Guillome, dans sa *Grammaire française-bretonne*, Vannes, 1836, p. 54 et suiv., met ce mot *en* devant les secondes personnes du singulier du verbe avoir, comme *en ha poé* « que tu avais », et non devant les autres; rien ne justifie ces exclusions ou ce privilège; la conjugaison complète et régulière *en e mès* « que j'aie », *en e hès, en en dès*, etc., se trouve, par exemple, dans le *Vocabulaire nouveau ou dialogues français et bretons*, Vannes, 1863, p. 70. Il faut mentionner enfin l'emploi de *en* en vannetais dans le sens de « que » pronom relatif: *en hanàuedigueah en e hoés reit d'eign* « la connaissance que vous m'avez donnée », *Pedenneu*, p. 57. Ceci doit être une extension récente.

On trouve quelquefois ce même mot *en* en trécorois; par exemple: *bezit persuadet penos en ho caràn*, « soyez persuadé que je vous aime » (*Avanturiou un den yaouanq*, Morlaix, chez Lanoe, p. 7); *Lavarit din... pelêch en o c'havin* « dites-moi où je les trouverai » (*Guerz var sujet distro un den yaouanq*, à la suite de *Chanson potret Plouillau*, Morlaix, chez Ledan, p. 6); *a nevez flam en ho supliàn* « de nouveau je vous supplie », (*Cantic ar gananeen*, chez Ledan, p. 4); *assuri d'ar roue En hon dishanaveit* « assurer au roi que vous nous reniez » (*Buez ar pêvar mab Emon*, Morlaix, chez Ledan, 1866, p. 164); *bepret en er güeler* « toujours on le voit », ibid. 213; etc.

L'usage de cette particule *en* a beaucoup de ressemblance avec celui de *ez*; elle se met là où on serait en droit d'attendre *ez*, si le pronom régime ne s'opposait pas à cette forme. Je crois même que *en* n'est qu'une variante phonétique de *ez*; sur la légitimité de cette explication, on peut voir *Revue Celtique*, V, 127. Ainsi j'identifierais *parfet en hoz pedaff*, « je vous prie instamment », Sainte Barbe 585, à *parfet ez hoz pedaf*, Sainte Nonne 269; comparez *parfet hoz pedaff*, id., ibid., v. 317, où le mot importun *ez* est, non plus transformé, mais supprimé.

Cette particule ne se met que devant les pronoms compléments; mais si le mot *em* est en réalité un adverbe, son emploi a pu facilement le faire assimiler au pronom, puisque son rôle consiste à changer un verbe actif en verbe pronominal.

En vannetais, *en hum* est la plupart du temps formé de la particule *en* dont ce dialecte fait un si grand usage; il n'y a guère moyen de la méconnaître par exemple, dans *doh-oh en hum adressan* « je m'adresse à vous », *Pedenneu* 114, car le pronom complément *en*, qui a eu tant de

succès devant *em* dans d'autres dialectes, est presque inconnu à celui-ci, qui dit simplement, par exemple, *hum zioustein e ran* « je me dégoûte », ibid. 117.

Il arrive souvent que les deux origines que j'attribue à *en em* sont applicables à la fois (en dehors du vannetais) ; ainsi dans *Christ ... en em gra* « il se dit le Christ », *Gr. Myst. de Jésus* 101, *en* peut aussi bien être pour *ez* seul que pour *ez* + *en* pronom, puisque le breton moyen admettait les deux formules de réciprocité, *em* seul, et pronom + *em*, tandis que la première, qui est la plus ancienne, est aussi presque la seule restée en vannetais.

En cornique le mot *ym*, *om*, = breton *em*, peut être précédé aussi bien de la particule verbale *yth* = bret. *ez* que de la particule *a* : *mab du ef a omwra* « il se dit fils de Dieu » (cf. le moyen breton *me ... am em ro* « je me donne », où le pronom est venu s'ajouter à la particule *a* ; *ythymwruk ... dev ha den* « il se fit dieu et homme ». *Ythym* = bret. moyen *en em* et surtout vann. *en hum*. Le vannetais admet aussi les deux particules *a* (*e*) et *é* avant *hum* : *er ré-zé e hum lausq* « ceux-là se laissent », *Imitation* 154 ; *um zéfiein a-rér ag ul Laquéss a um guenig hemp ur hongé* « on se défie d'un laquais qui s'offre sans un congé », Dict. de L'A. s. v. *congé* ; *a un* (lisez *um*) *blige é compagnoneah hag à béhani é um bligérr* « qui se plaît en compagnie, et (dans la société) duquel on se plaît », ibid. v. *sociable*, etc.

Troude enseigne (*Nouveau Dictionn. pratique français et breton*, p. 909) qu'on ne peut pas supprimer *ec'h* = *ez* dans les phrases modernes comme *hep dale ec'h en em zastumint* « bientôt ils se réuniront », où l'on a rétabli cette particule *ec'h*, quoiqu'elle se trouvât déjà, et même probablement seule, dans le mot suivant *en*. Mais c'est là un scrupule exagéré : les Trécorois disent *heb dale 'n im destumouint*, les Vannetais *hemb dalé en hum zachtumeint*, et je ne leur conseillerais pas de changer ces locutions traditionnelles pour la nouvelle mode de Léon.

Emile Ernault.

THE SIEGE OF HOWTH

The text of the following saga is taken, with the omission of two uninteresting passages (of which the former is an interpolation), from the original ms. of the Book of Leinster, an Irish codex of the middle of the twelfth century, pp. 114 b-117 a of the fac-simile. The argument is briefly as follows:

Atherne of Ulster, a poet illfamed for his ruthless exactions, in the course of a bardic circuit of Ireland which he undertook at his king Conor's desire, is about to leave Leinster with his booty of kine and women. The men of Leinster attempt to recover their wives, and drive the Ulstermen, who come to protect Atherne, into the peninsula of Étar now Howth, near Dublin. In the course of the fighting, two brothers of the Ulster champion, Conall Cernach, are slain. After many days the Ulstermen, led by Cúchulainn, sally forth and defeat their foes. Conall Cernach alone pursues the routed host to avenge his brothers, overtakes their one-handed king Mess-gegra, and (having bound one of his own arms to his side) slays him in a duel and beheads the body. Returning in triumph he meets Buan, Mess-gegra's queen, who dies of grief on seeing her husband's head. Of the brain extracted from this head and mixed with lime is formed a ball, with which afterwards king Conor is slain.

Atherne, Conor and the other persons above mentioned are said to have lived in the first century of the Christian era; and the possible incidents of the saga are such as may well have taken place at that period of heroic barbarism.

Another copy of this saga is found in Harleian 5280, fo. 54 b., a ms. of the fifteenth century preserved in the British Museum; and the more important of its *variae lectiones* (marked H.) are given in the footnotes.

The story is analysed by O'Curry in his Lectures on Manuscript Materials, pp. 266-270. And Conall's duel and Buan's death are balladized by the late Sir Samuel Ferguson in his *Poems* (Dublin, 1880), p. 32-41.

« Cette légende », says M. d'Arbois de Jubainville (*Essai d'un catalogue*, etc. 142), était déjà connue au dixième siècle, comme on peut le voir par un poème de Cinaed hua Artacain, mort en 975. Livre de Leinster, p. 161, col. 1.

INCIPIT TALLAND ETAIR.

(*Book of Leinster*, p. 114[b]).

Bái fer amnas étrocar inHer*inn* .i. Aith*er*ne ailg*esach*, de Ultaib; fer rochunnig a óen*s*úil ónchæch. et noguided[1] inmnai oclamnad. ISde boi dósum, dialluid forcuaird acomairli Chonchob*air*. IS*ed* luide itosuch chetumus tuathbel[2] Her*enn* corrala cuairt *Con*nacht. IS*ed* luide iar*um* corrig medóin Her*enn* et*ir* nadaAth-chliath .i. co Ech*aid* m*ac* Luctai, corrig descirt *Con*nacht. Luidside diaidnacul ind Athirni cofiru M*um*an dar Sinaind fades.

« *Con*naruca arndimda, a Ath*er*ni », orEoch*aid*, « mátá[3] ocaind do*s*étaib *no* máinib ní basáil duit corruca ».

« Atá im*morro* », or Ath*erne* », indoen*s*úil út fil itchind do brith damsa imdurn ».

« Niba éra im*morro* », or Eoch*aid*: « rotbia ».

ISand dorat inri amér fo*s*úil, cotall[4] assachind 7 cotarat[5] indorn Aitherne.

« Geib moláim, agillai », orinrí, « dochum ind us*ci*, donigi mo agthi ».

Dális iarum tritonna dondus*ciu* immaagid[6].

« Intallad int*s*úil asmochind, agillai », orinrí.

« Allamae! » oringilla: « isd*erg* inderc dotfuil ».

« Bided aainm cobráth », orinrí .i. D*er*gderc.

Lasin féli da*no* daroni inrí .i. aoen*s*úil dothabairt dochind aenig. firt féli da*no* dorat dia dá*s*úil dósom.

. . . . . .

IS*sed* dolluid Ath*erne* iarsuide corrig M*um*an .i. co Tig*er*na Tétbuillech Ni ragaib da*no* ní diainchaibs*ide* *acht* indrigan do *f*eis leis indaidchisin. nó einech fer M*um*an dobrith cobráth. O*cus* indaidchi sin roassáited inben[7] isi adaig ra*f*ói la Ath*erne* do ænig afir[8] arnaructha aenech.

1. gaid, H.
2. tuaithbiul, H.
3. manis fuil, H.
4. *con*dotall, H.
5. contarat, H.
6. immagnuis, H.
7. an banscal H.

In Ireland there dwelt a hard, merciless man, to wit, Atherne the Urgent of Ulster. A man that asked the one-eyed for his single eye and used to demand the woman in childbed. He was so called from going by Conor's counsel, on a (bardic) circuit. This is the way he went at first, lefthandwise about Ireland till he made the round of Connaught. This is the way he then went, to the king of the midst of Ireland, between the two Fords of Hurdles [1], namely, to Eochaid son of Luchta, king of the south of Connaught. Eochaid went to deliver Atherne to the men of Munster over the Shannon, southward.

« That thou mayst not shew thanklessness towards us, O Atherne », saith Eochaid. « if we have aught of jewels or treasures that are good in thine eyes, take them ».

« There is, forsooth », saith Atherne, « the single eye there in thy head, to be given to me into my fist. »

« There shall be no refusal », saith Eochaid : « thou shalt have it ».

So then the king put his finger under his eye, and tore it out of his head, and gave it into Atherne's fist.

« Take my hand, O gillie », saith the king, « and lead me to the water that I may wash my face ».

Then he poured three waves of the water on his face.

« Has the eye been torn out of my head, O gillie ? » saith the king.

« Woe is me ! » saith the gillie. « Red (*derg*), is the lough (*derc*) with thy blood ! »

« This shall be its name forever », saith the king, « Redlough », namely *Dergderc*.

For the generosity that the king shewed, to wit, giving his single eye for his honour's sake, as a miracle of generosity God gave him his two eyes.

This is the way Atherne went thereafter, to the king of Munster, even to Tigerna Tétbuillech. Nought then took he for his honour save that the queen should sleep with him that night, or the honour of the men of Munster should be lost for ever. And that night on which the woman was brought to bed, this is the night that she slept with Atherne, for sake of her husband's honour, that his honour might not be taken away.

8. do inchaib a hathigh tighi, H.

1. i. e. *Ath Cliath Medhraidhe* (Clarin's bridge, Galway) and *Ath Cliath Dublinne* (Dublin).

ISsed luide Atherne iarsin colLaigniu combói inArd Brestine indesciurt Maige Fea. Et tancatar[1] descert Lagen ina agid dotharcsin sét 7 máine dó, arna digsed issintír, dáig nafacbad ailche[2]. Arnibítis amáine nach neich foratabrad ammus mani thabairthe dó. Nifaicfed dano athgabáil túath nó cenél lasamairfidesom. Cotabrad[3] infer amnai dó. nocotabrad aóinśúil asachind. no cotabrad aśaint dośétaib 7 máinib. ISed immorro tucsom innamenmain ailchi móra d[f]acbail for Laignib[4] coromarbtais Lagin é, combetis Ulaid dogrés ocadigail for Laigniu. ISand trá gabais áilgis dodesciurt Lagen imBrestine .i. nad facca[5] dośétaib nó máinib ní nogabad uadib. acht ail brethri dofacbáil forro cobráth connaturgebtais anaigthe [p. 1115a] laGoedelu manithucdais[6] dósum insét asdech bói istulaig 7 nadfiter nech istilaig ciasét so nó ciabale irrabe.

Bagress 7 baimdergad mór dontślúag anísin. 7 roguidetar[7] uile Tigerna nandúl[8] cotardad fortacht dóib imdiñgbáil dib nagressi rolad[9] forro.

Bái tra marcach icairimrim aeich istilaig[10]. doscuiched dochum nahairechta, noliñged[11] uadib. Fecht and didiu ocsoud indeich dar colptha. docuridar intech fót mór dadíbcroib. Ni roairig duine isindairiucht[12] conitarla inucht indrig .i. Fergusa Fairge[13]. Conaccaisíde andelg inagid indfóit dondleith ontalmain, irrabatar cethrifichit uñga dodergór. « Cid fil imuchtsa ? » orinrí, « aAtherni ! »

ISand asbert Atherne :

« Delg fil[14] inArd Brestini
dochruib eich doridnacht[15]
taris rucad mór mbreth cert
mbrutt Mani maic Durthacht ».

« ISé indelgsin ropáil[16] damsa », or Atherne, « .i. brathair matharsa

1. dillotar, H.
2. arna facbad ailche mora (that he might not leave great invectives), H.
3. condabreth, H.
4. for laigneib, H.
5. natnaca, H.
6. tabradis, H.
7. rogadhatar, H.
8. in Coimdig, H.

This is the way Atherne went thereafter, to Leinster, till he abode in Ard Brestine in the south of Moyfea. And they came to the south of Leinster to meet him and to offer him jewels and treasures, not to come into the country, so that he might not leave invectives. For the treasures of no one whom he assailed would abide unless a gift were given to him. And no folk or tribe by whom he should be slain would get reprisal. So that (any) man would give his wife to him, or his single eye out of his head, or his desire of jewels and treasures. Now this is what he bore in his mind, great invectives to leave on the Leinstermen, so that they should slay him, and that Ulster would thus be for ever avenging him on Leinster. So then he made a demand of (the men of) the south of Leinster in Brestine (and he said) that he saw not of jewels or treasures aught that he would take from them, but he would leave an *ail bréthre* (verbal insult) on them for ever, so that they should not hold up their faces before the Gael, unless they gave him the jewel that was best on the hill; and (he said) that no one in the hill knew what this jewel was or what place it was in.

That was an outrage (?) and great disgrace to the host. And they all besought the Lord of the Elements to give them help to put away from them the outrage (?) that was inflicted upon them.

Now there was a horseman training his horse on the hill: he used to move towards the meeting: he used to leap from it. And once, while turning the horse over shanks (?) the horse flung a great sod from his two hooves. No one in the meeting noticed it till it came into the bosom of the king, to wit, Fergus Fairge. And in the face of the sod, on the clayey side, he saw the brooch wherein were four-score ounces of red gold. « What is this in my bosom, O Atherne? » saith the king.

Then said Atherne:

A brooch there is in Ard Brestine:
From a horse's hooves it hath been given:
Over it a great just judgment hath been passed,
In the mantle of Mane son of Durthacht.

« That is the brooch whereof I were fain, » says Atherne. « My

9. rolaudh, H.
10. isantol*aig*, H.
11. follingiudh, H.
12. iartharcoib *cu*san airiucht, H.
13. Ferg*u*ssa Foairce mac Nuad*at* Necht, H.
14. frith, H.
15. dorrichnacht, H.
16. robâlic, H.

fodracaib [1], 7 dorat ital*main* iarmaidm áir chatha *for*Ulto .i. cath Brestini.

ISandsin doratad dó indelg [2]. Oc*us* luid iarsin co Mesgegr*a* .i. rí [3] Lagen. Brathair dó Mes-róidia [4] .i. dá m*ac* Dathó insin. buidir amlabair ammathair 7 anathair. Feraid Messgegr*a* falti móir fri*Ath*erne.

« ISmaith limsa, tr*á* », or Ath*erne*. « *acht* corraib [domnái] imfarrad commatin [5] ».

« Cid aratibrind momnái duit ? » arinrí.

« Dotinchaib », ol Ath*erne*. « Naconommarbasa coropail do Laignib cobrath [6]. 7 *con*nahanat Ulaid comdigailse *for*ro cobráth ».

« Mad ar Ultaib nocotbiadso falti limsa, a Ath*erni*. Rotbia inben [7] im*morro* dominchaibse. Ní*f*ail im*morro* la Ulto oen*f*er nosbérad *acht* manistabraind duitsiu dominchaib. »

« ISfír, » ol Ath*erne*, « ni anubsa tr*á* ditso corruca oen*f*er d'Ultaib dochend 7 domnái [8] ».

« Nigebthar inniut », orinrí. « Rotbia [9] falti ».

Foid inben lais .i. Buan ben Mess gegr*a*. O*cus* anaid Ath*erne* for*c*úaird Lagen cocend *m*bl*i*ad*na* cotuc tricoicdu rigan domnaib flatha 7 dagdoine Lagen diambreith diathir leis.

« Maith tr*a*, agillai », ol Ath*erne* fria gilla, « airg damsa coUlto cotisat immagid [10]. ISdochu biaid imrádud laLaigniu *for*msa immon*m*-braitse *acht* connechur [11] dianinchaib ».

Dollotar di*diu* Lagin dochelebrad do Ath*erniu* [12] combatar ocTelchume [13] fri Ath cliáth atúaid. Celebraid dóib iarum intí Ath*erne* 7 ní fargaib *ben*nachtain 7 nithuc anaill [14].

Ba olc [15] im*morro* la Lagnib amnaa dobrith uadib imbrait do Ultaib. Othanic do ainiuch Lagen inti Ath*erne* lotar Lagin doiarmoracht ambraiti.

1. dotracaib, H.
2. andelcc. H.
3. airdri, H.
4. roida, H.
5. ISmaidh liumsa on, olse, mad lat mnai fesin do fes liom co matin, H.
6. ni cotbiasai, H.
7. Robbia in mnai, H.
8. ni ainiubsa amdota imlessa *con*duruca ainfer do Ull*taib* uait, ol Aith*erne*, iermbreth doçind dit, H.

father's brother left it, and buried it in the ground after the breaking of a battle-slaughter on the Ulstermen, to wit, the Battle of Brestine. »

So then the brooch was given to him. And he went thereafter to Mes-gegra, the king of Leinster. A brother of his was Mes-róidia. Two sons of two mutes were those. Deaf and dumb were their mother and their father. Mess-gegra made great welcome to Atherne.

« It is well, indeed, » saith Atherne, « provided thy wife be with me till morning. »

« Wherefore should I give thee my wife ? » says the king.

« For thy honour's sake, » saith Atherne, « Or slay me, so that there may be a shame on Leinstermen forever and so that Ulster may never cease to avenge me upon them. »

« If it be for the Ulstermen, thou shalt not find welcome with me, O Atherne. But thou shalt have the woman for my honour's sake. Nevertheless there is not in Ulster a man who could take her unless I gave her to thee for my honour's sake. »

« This is true, » saith Atherne, « that I will not stop from thee till a man of Ulster bear off thy head and thy wife. »

« That shall not be considered against thee », saith the king. « Thou shalt have welcome. »

The woman sleeps with him, even Buan, Mes-gegra's wife. And Atherne keeps on the circuit of Leinster till the end of a year, and he took thrice fifty queens of the wives of princes and nobles of Leinster to carry them with him to his (own) country.

« Well now, my lad, » saith Atherne to his gillie, « fare thou for me to the Ulstermen that they come to meet me. Meseemeth the Leinstermen will be plotting against me concerning my booty unless I appeal (?) to their honour. »

Then the Leinstermen went to bid farewell to Atherne till they were at the Tolka to the north of Dublin. Then Atherne bids them farewell, and he left (them) no blessing and took none from them.

Sorrowful were the Leinstermen that their wives should be taken from them in captivity to Ulster. So when Atherne came to Ainech Lagen the

9. roburbia, H.
10. cotorsad ar mocend, H.
11. condechursa, H.
12. H. *inserts:* combat*ar* a Forcarthin. Dollot*ar* dan*o* Ula*id*.
13. Telcuinde, H.
14. alali, H.
15. scith, H.

Doroachtatar[1] Ul*aid* da*no* iniarmóracht Ath*erni*. Dollotars*ide* diathessaircainseom[2]. Fechair cath immi fochétoir. Maidid f*or* Ulto *con*dechatar lamuir sair corragbad Etar f*or*ru. Nói trath dóib in Ét*ur* cendig cenbiad acht meniesbetar sál inmara, no mani dotar[3] innuir. Secht cét bó im*morro* la Ath*erne*[4] forlár indúni, [p. 155 b] et nirabi laUlto m*ac* nafer noblaissed aloimm[5] *acht* noleicthe fonaill amblegon. arnataiscelad nech dib et*ir* abiadsom doblassacht[6]. Et dob*er*tis cuci[7] indfir athgoeti[8] 7 nileiced banne inacend *con*aplaitis[9] anóinur dochrógalar. et teigtis mathe Ulad cuce inimpide imdig do *Chon*chob*ar*[10] 7 noconéta úad.

*Con*ided nofurad Chonchob*ar* andob*er*ed indingen f*or*ammuin otá Emain Macha imthráth nóna béus .i. Leborcham issi dob*er*ed.

Mug 7 *cum*al robatar itig *Con*cho*bair*. isi gein rucad et*ur*ru .i. ind ingen Leborcham. Badochraid da*no* adelb na ingine .i. adatraigid 7 adaglún innadiaid, adaescait 7 adásail rempe. ISi toichled He*rinn* inoenló. cechni domaith 7 dosaich dognithea in Her*inn*, adféided doChoncho*bor* isin Chroibrúaid deod-lái. T*ur*tíne trifichet *n*bargen aracind icind tened. cenmotha acuit lasinslúag. ISí tra nob*er*ed achuit do Chonch*obor* arammuin otá Emuin co Ét*ur*).

Nobid tra indimguin et*ir* lá[11] 7 aidchi immondún. Atb*er*at Lagin issiat rochlaidsetar[12] dún Etair. Atá b*er*n *Chon*chul*ainn* and cen iadad. Nobid cách icag*ress*acht imma immi. « Nithó », ar se, « cúalgai imm*us*niada lemsa ». Nobid da*no* *Con*cho*bar* oc airbriathrad *Con*cul*ainn* *con*narucad aburach immach et*ir* .i. cotairsed tóchostul Ulad. ardochoid Leborcham dothochostul Ul*ad*. cotistais icurchaib no cotistais artir diacobair.

Doratad im*morro* Mess dead m*ac* Amargin dalta doChoincul*ainn*, mac secht *n*bl*iadan* arcléith ardor*us* indúne[13]. Et nonbur ce*ch*uaire[14] isindló domarb*ad* dó. et geill Ul*ad* dothabairt imach ce*ch*lá do Lag*nib*[15] fóthri.

1. conacotur, H.
2. diatairmiuscsom, H.
3. deutar, H. The facsimile here has *dotar inmuir*.
4. .i. ba finda oderca (they were white, red-eared), H.
5. banna dian-ass (a drop of their milk), H.
6. dotomuilt et*ir* (to consume at all), H.
7. cuco, H.

Leinstermen went to pursue their booty. Then came the Ulstermen after Atherne : they came to protect him. A battle is fought about him straightway. The Ulstermen are routed, and they went by the sea eastward until they were shut up (?) in Howth. Nine watches were they in Howth without drink, without food, unless they drank the brine of the sea, or unless they devoured the clay. Seven hundred kine, in sooth, had Atherne in the middle of the fort ; and there was not a boy or man of Ulster who tasted their milk, but the milking was cast down the cliff, so that of the Ulstermen none might find out Atherne's food to taste it. And the wounded men were brought to him, and he would not let a drop go into their mouths, so that they used to bleed to death alone.

And the chiefs of Ulster used to come to him entreating a drink for Conor, and nought they got from him. So that what supported (?) Conor was what the girl used to bring on her back from Emain Macha at nones, even, Leborcham, she it is that used to bring it.

A slave and a slavegirl were in Conor's house, and this is the child that was born to them, even the girl Leborcham. Uncomely, now, was the girl's shape, to wit, her two feet and her two knees behind her, her two hams and her two heels before her. She it is that used to travel through Ireland in one day. Every thing of good or of evil that was done in Ireland she used to relate to Conor in the Red Branch at the end of the day. A loaflet (?) of three score cakes she had before her at the end of the fire, besides her share with the host. She it is that used to bring Conor his share on her back from Emain to Howth.

The fighting used to continue both day and night around the fort. Leinstermen say it was they that built Dún Etair. Cúchulainn's gap is there without closing. Every one was inciting him about fencing it. « Not so, » saith he [Cúchulainn] « a heap of spears (?) closes it for me » Conor used to advise Cuchulainn not to put forth his prowess until a muster of Ulstermen should come. For Leborcham had gone to muster the Ulstermen that they might come in boats or by land to help them.

Mess-dead son of Amargen, a fosterson of Cúchulainn's, a boy of seven years, was put to keep the door of the fort. And nine men every hour of the day were slain by him, and Ulster's hostages were brought forth by the

8. athgoiti, H.
9. conepiltis, H.
10. darcridi *Concobair*, H.
11. de, H.
12. isiad Ul*aid* ro cechlot*ar*, H.
13. an lesa, H.
14. tratha, H.
15. fri lamha Lagen.

7 ambreith innund do Mes dead fothrí argalaib[1]. Combadairsein noimberthea écomlund itosaig in Herinn. ISsed trá asberatsom intan rodňgabsa Ulaid[2] itir issindEtur anair. ISand dochotar trichét laech cosinmac forsinchléith diamarbad. Dorat[3] abúriud ass iarum ocbeim achind de. Cocuala Cuchulainn :

« ISnem maides, nó is muir thráges, nó talam conscara, nó búriud modaltaise oc imbert ecomluind fair ».

Lasodain focheird Cuchulainn bedg immach. Róinti insluag inadíaid. Fechair cath and fochetóir. Trom immorro ingress rolasat. Cróda indimthócbail[4]. amnas ambúrach rofersat nacuraid 7 naláith gaile.

Rocoňgaibthe trá na da urgail ó theirt conónai. Maidid iarum for Lagnib coturgabsat múr derg fri Ulto. arba gess do Ultaib dul dar múr ňderg. Ba fe ille 7 fe innund immorro in comrac.

Dorochratar sochaide mór and do Ultaib ifrecur inchatha. Dorochair and chetumus Mess dead mac Amargin, 7 Brianán[5] brethach, 7 Condla 7 Beothach, 7 Conaed mac Mornai 7 sochaide airchena.

. . . . . .

[p. 116 b] Luid Conall Cernach a oenur iniarmoracht Lagen dodígail abrathar[6] dorochratar sinchath .i. Mes dead. 7 Loegaire. ISsed luide for Áth cliath sech Drummainech for Uib Gabla. iForcarthain. sech Uachtur aird[7], sech Nás, do Chlóinud.

Oráncatar didiu Lagin atir, luid cách úadib diabailiu. Anais immorro Mess gegra for Cassán Chlóinta a óinur, 7 aara daréssi intsluaig.

« Contuiliubsa colléic », ar intara fri Mess gegra, « 7 contolasu iarum ».

« Maith lim », arinrí.

Ambúi Mess gegra ocdescin indusci conacca incnoi arfut nahaband[8] chuce. Bameti cend fir inchnú. Luid sís fadessin conostuc cuce[9], 7 rosteind conascin, et foracaib leth indeitne[10] dongillu. Confaccaiseom inň-

1. *H. adds* ainfir.
2. curaid Ulad, H.
3. dobert, H.
4. conapbad, H.
5. Briannán.

Leinstermen thrice every day, and they were borne-off in like wise by Mess-dead in combat. Wherefore it is on him that unequal combat was first practised in Ireland. This then is what they say, when the Ulstermen made land on the east of Howth, then three hundred heroes went to the wicket to slay him. There he gave forth his warcry, as they were cutting off his head. And Cúchulainn heard it (and said) :

« It is the sky that crashes, or the sea that flows, or the earth that quakes, or the warshout of my fosterson at unequal combat being practised against him ! »

With that Cúchulainn started out suddenly. The host was cleft in twain behind him. A battle is fought there straightway. Heavy in sooth was the attack that they delivered. Bloody the mutual uplifting : destructive the prowess which the heroes and the champions of valour displayed.

The two lines of battle were joined from terce to none. There the Leinstermen are routed, so that they raised a red wall against the Ulstermen, for it was a prohibition to Ulster to pass over a red wall. *Fe* on this side and *fe* on that was the conflict.

A great multitude of Ulstermen fell there in answering the fight. First there fell Mess-dead son of Amargen, and Brianán Brethach, and Condla, and Beothach, and Conaed son of Morna, and a multitude besides.

. . . . . .

Alone fared Conall Cernach in pursuit of the Leinstermen, to avenge his brothers, Mes-dead and Loegaire, who had fallen in the fight. This is the road he went : through Dublin, past Drimnagh, through Hy-Gavla, into Forcarthain, by Uachtar Ard, past Naas, to Clane.

Now when the Leinstermen reached their country, each man of them went to his stead. But Mes-gegra (the king) stayed behind the host alone with his charioteer at the Path of Clane.

« I will sleep at present : » saith the charioteer to Mes-gegra, « and thou shalt sleep then. »

« I deem it well, » saith the king.

Now while Mes-gegra was looking at the water he saw a wonderful nut floating along the river towards him. Larger than a man's head was the nut. And he himself went down, and brought it to him, and cleft

6. do degdigail a brait*ri* (to avenge his brothers well), H.
7. nair, H.
8. iarsan abaind, H.
9. condatabairt do, H.
10. ind airne (of the sloe), H.

gilla dofurcbad óntal*main* t*r*ianachotlud. et rod*ú*sig ingilla iarsin assachotlud.

« *Cid*tai, agillai? » ol inrí.
« Drochaslingi at*ch*o*n*narc », aringilla.
« Gaib na eochu, agillai », ol inrí.
Rogab[1] ingilla na eochu.
« Inchnú dódais[2]? » aringilla.
« Iss*ed*[3] », orinrí.
« INfarcbais alleth damsa? » oringilla.
« Minigid lim chet*us*[4] », orinrí.
« INfer doid in*n*bec sechomsa, » aringilla, « noissad ammór. »

Robói alam inríg f*r*iaagid indríg colleith indeitni[5]. Donaidlend ingilla co claidiub cotall aláim de.
« Olc sin, agillai! » olinrí. « Oslaic modorn: atá leth indeitni[6] and. »

Am*al* at*ch*o*n*nairc ingilla anísin imsói inclaideb f*r*iss fessin *con*dechaid trianadruim síar.
« Fe amæ, agill*ai*! » orinrí.
Indlid[7] fessin inti Mess ge*gr*a acharpat 7 dobeir alaim ind arabelaib.

Intan di*diu* luid assinnáth siar, IS and doriacht[8] *Con*all issináth anair.

« Amlaid[9] sin, a Mess ge*gr*a! » ar *Con*all.
« Ató[10] sund », ar Mess ge*gr*a.
« C*est*iarum », ar *Con*all.
« Cidail and », ar Mess *gegra*, *acht* inti diandligi *f*iachu saig[11] fair ca*ch* cumu*n*g[12] rotbé. »

« Atát mobrathir latsu, » ar *Con*all.
« Nimchriss atát, » ar Mess g*egra*.
« Bidanim ón, » ar *Con*all.
« Ní fír *n*gascid », ar Mes *gegra*, « comrac f*r*imsa *con*oenláim. »

1. gaibid, H
2. deodhsa, H.
3. doich, H.
4. cetamus, H.
5. and airne (of the sloe), H.
6. ind airne H.
7. Facsimile *Indud*.

it with his skene, and left half the kernel for the gillie. And he saw that the gillie was lifted up in his sleep from the ground; and after that the gillie awoke from his sleep.

« How is it with thee, my lad? » saith the king.

« I have seen an evil vision », saith the gillie.

« Catch the horses, my lad », saith the king.

The gillie caught the horses.

« Hast thou eaten up the nut? », saith the gillie.

« Yea », saith the king.

« Didst thou leave the half for me? », saith the gillie.

« I lessened it first », saith the king.

« The man that ate the little behind my back », saith the gillie, « would eat the much. »

The king's hand, with half the kernel therein, was overagainst him. The gillie attacks him with a sword and cut his hand off from him.

« That is bad, O gillie », saith the king « open my fist: half the kernel is therein. »

As the gillie saw that, he turned the sword against himself, and it went westwards through his back.

« Woe is me, my lad! », saith the king.

Mes-gegra himself yokes his chariot, and puts his (severed) hand into it before him.

Now when he went out of the ford westwards then came Conall into the ford on the east.

« Is that so, O Mes-gegra? » saith Conall.

« I am here », saith Mes-gegra.

« What then? » saith Conall.

« What can be wished », saith Mes-gegra, « but (this): on him from whom thou claimest debts, make demand with all the might thou mayst have. »

« My brothers are with thee », saith Conall.

« Not in my girdle are they[13] », saith Mes-gegra.

« That is a blemish », saith Conall.

« True valour it is not », saith Mes-gegra, « to fight with me who have but one hand. »

8. dolluid, H.
9. Amein, H.
10. ataam, H.
11. dosfothlaig (demands them), H.
12. Cachni, H.
13. *i. e.* their heads, apparently.

« ISfair bias, » ar *Con*all. « *cum*rigfithir molám domtháibse », ar *Con*all.

Cobothri rocumriged[1] lám *Chon*aill Cher*naig* diathóib[2]. Rothúairc cach achéile[3] combóderg indaband dib. Fortressiu[4] iar*um* achluchi in Ch*on*aill.

« Maith trá, a Ch*on*aill, » ar Mes *gegra*. « Rofetarsa niragasu corruca mochendsa lett; 7 tabair mochend fortchend 7 morddan forthorddan. »

Benaid *Con*all achend de icCassán Chlóinta, et berid *Con*all incend cotarat forinliic arbru/ind/átha[5]. [117 a] Dolluid banna ammediu[6] inchind *con*dachaid icend inchorthi 7 colluid triit cotal*main*. Dobert da*no* achend forsa corthe. ad n aic acend incorthe cotal*main*. co tarla forabeolu dochum nahaband. *Con*all Cloen a ainm seom cosain, arro ba tar tri ainmi[7] laUlto .i. *Con*all Cloen, 7 Cuch*ulainn* Goll, 7 Cuscraid Mend. Rorandsat mna Ul*ad* itri iat. Rochar cach[8] afer dontriur sin. Atrian rocharsa[t][9] Coincul*ainn* batis d aill cotacall*aim*, atrian rocharsat *Con*all C*ernach* batis clóin cotacall*aim*[10], atrian rocharsat Cuscraid batis guit cotacall*aim*.

Dobert im*morro* *Con*all achend-som forachend. *con*id tarla (d)araais combodiriuch onduairsin [ammach, H].

Luid di*diu* Conall inacharp*at* aoinur 7 intara icarp*at* Mess *gegra*. Nosbrogat[11] do iarum inUachtur Fine. co comrancatar[12] fricoicait *n*ban andsin .i. Buan ben Mess *gegra* *con*abantrocht, octuidecht assin chocrich atúaid.

« Cia cátái[13], aben ! » ar *Con*all,

« Ben Mess *gegra* rig[14] ».

« Timarnad duit techt limsa, » (ar) *Con*all.

« Cia dothimarnæ ?[15] » or in ben.

« Mess *gegra* » ar Conall.

« (In)tucais chomartha latt ? » or inben.

1. *con*amracht, H.
2. do comrac fria hoinlamaidh (to contend with a one-handed man), H.
3. Et iarsin mustuaircet (and thereafter they mutually strike each other), H.
4. fortressa, H.
5. Perhaps *ar bruach atha*, as the facsimile has it. The ms. is here obscure.
6. ameidhe, H.
7. hanmonna, H.
8. cech trian dib, H.

« Thus shall it be », saith Conall, « my hand shall be tied to my side, » saith Conall.

Triply was Conall Cernach's hand tied to his side. And each smote the other till the river was red from them. Then was Conall's sword-play the mightier.

« Well, then, O Conall », saith Mes-gegra. « I wot thou wilt not go till thou takest my head with thee. Take thou my head on thy head and my glory on thy glory. »

Conall severs his head from him in the Path of Clane, and Conall takes the head and put it on the flagstone on the ford's brink. A drop came from the neck of the head and went into the top of the stone and passed through it to the ground. Then he put Mes-gegra's head on the stone, and it went from the top of the stone to the ground, and it fared before him to the river. Conall the Cross-eyed was his name thitherto. For the Ulstermen had three blemishes, to wit, Conall the Cross-eyed and Cúchulainn the Blind, and Cuscraid the Mute. The women of Ulster divided (themselves) into three. Each loved a man of that triad. The third that loved Cúchulainn, they used to be blind while conversing with him; the third that loved Conall Cernach used to be cross-eyed while conversing with him : the third that loved Cuscraid the Mute used to be dumb while conversing with him.

Howbeit Conall put his head on his (own) head, and the head went over his shoulder, and he was straight-eyed from that hour.

Then Conall went alone into his chariot, and his charioteer into Mes-gegra's chariot. They go forward then into Uachtar Fine till they met with fifty women, namely Mes-gegra's wife Buan, with her maidens, coming southwards from the border.

« With whom art thou, O woman?, » saith Conall.

« (I am) the wife of Mes-gegra the king. »

« It hath been enjoined on thee to come with me », saith Conall.

« Who hath enjoined me? » saith the woman.

« Mes-gegra », saith Conall.

« Hast thou brought a token with thee? » saith the woman.

9. rocar*u*star, H.
10. ocoddescin, H.
11. nusmbruoghad, H.
12. co comharnecethar (leg. *-etar*, so that they met together), H.
13. Cotaai, H.
14. .i. ri Laig*en*, H.
15. domtimarna, H.

« Acharpat 7 aeich (s)und[1] », ar Conall.

« Sochaide databair[2] seotu », ar inben.

« (A)chend sund da*no*, » ar *Con*all.

« Amdílessa uadsom afec(ht)sa », or[3] inben.

Noimdergtha incend indarafecht 7 robánta[4] infecht aile.

« Ciddás incend[5], aben? ar *Con*all.

« Rofetarsa im*morro* », arinben. « IMmarbág dorala et*urro*[6] 7 Ath*erne*. Atrubairtseom nachambéradsa oenfer d'Ultaib. Comrac immabrethir ia*rum* iss*ed* daas incend[7].

« Tairsiu chucumsa », ar *Con*all, « issin car*pat*. »

« (A)n frim », orsí, « coro chainiur mocheile. »

Tuargaib[8] ia*rum* a fóid guil esti[9], coclos co Temraig 7 co Alind[10] 7 fusceird daracend sí marb.

Ata afert forsintsligi .i. Coll Buana. in coll roás[11] t*r*ianafert.

(D)o tuc[12] ass, agillai », ar *Con*all.

« Foréimdim incend dobreith lim », or ingilla.

« Gat ainchind ass », or *Con*all, « 7 immir[13] claideb fair, 7 tuc a inchind latt, 7 cummaisc æl air[14] *conder*na liathroit de.

Dognit[h]er ón, 7 facabair incend acon mnái, et lotar som corancatar Emain. Ba máidmech im*morro* la Ulto rí Lagen domarb*ad* doib.

IS desin trá atá cuaird Ath*irni*, 7 marb*ad* Mes g*egra* do Chonall[15] C*ernach*, 7 cath Etair.

Collated, Dublin, Nov. 7, 1871.

W. S.

1. lium, H.
2. diatardand, H.
3. olsi, H.
4. nobanta, H.
5. anfer, H.
6. etorra, H.
7. doass in fer, H.
8. atracht (surrexit), H
9. essi, H.
10. co hallind.
11. da ás.

« His chariot and his horses here », saith Conall.

« Many are they on whom he bestows treasures », saith the woman.

« His head is here then », saith Conall.

« I am lost to him now ! » says the woman.

The head was at one time reddened and at another whitened again.

« What is it ails the head ? » says Conall. »

« I know », says the woman. A dispute arose between him and Atherne. He declared that not one man of Ulster should bear me away. A contest about his word, this it is that ails the head. »

« Come thou to me », says Conall, « into the chariot. »

« Stay for me », she says, « till I bewail my husband. »

Then she lifts up her cry of lamentation, and it was heard even unto Tara and to Aillen, and she cast herself backwards, and she dead.

On the road is her grave, even Coll Buana, the hazel (*coll*) which grew through her grave.

« Bear it hence, my lad », says Conall.

« I cannot bear the head with me, » says the gillie.

« Take out its brain therefrom, » says Conall, « and ply a sword upon it, and bear the brain with thee, and mix lime therewith, and make a ball thereof. »

This is done, and the head is left with the woman. And they fared on till they reached Emain. So the Ulstermen had exultation at the slaying of the king of Leinster.

Hence then is the circuit of Athirne, and the slaying of Mes-gegra by Conall Cernach, and the battle of Howth.

12. Dotuc, H.
13. imbir.
14. fuirri, H.
15. Here ends the Harleian copy of the saga, which is followed (f° 57 b) by this note : Araili ben tsidhe rofiarf*aig* do Conall an aithiusc-sa antan boi ac immtuarcain 7 Mes gegrae for Cassan Cloenta :

A Conaill m*ic* Aimirgin, cia cetni romill ndoman ?
Eua ben ar senathar romill ar Demun ndobur.
An (*sic*) Conaill m*ic* Aimirgen, ciaa cetgul rocuala ?
Gol ing*i*ne Mughaede et*ir* Li*n*e is leo thuagha.
A Conaill m*ic* Aimirgin, ciaa cetfher domarbais ?
Fuata feta feramail romarbais a Fid Garbrais.
A Conaill mec Aimhirg*in*, indis duind scelai derba !
Ni tegim don casan-sa co rucar cend Mesgegrae.
Fir in tesd adcualamar ort ag raith comhr*aic* Conaill,
Cech gaisced dorigni so ferrde do ciall, a Conaill ?

A Con*aill*.

NOTES.

P. 48, l. 20, *all-amae* = *aill amai,* Windisch, Wœrterb. 351.

P. 50, l. 3, *ailche*, pl. acc. of the *c*-stem *ail*, l. 10.

l. 13, *gress*, seems = *greis* .i. *orgain*, P. O' Connell.

l. 19, *delg*, sg. gen. *deilge*, dat. *deilg*, pl. nom. *deilge*, a neut. *s*-stem.

note 7, *rogadhatar*, redupl. pret. pl. 3 of *guidim*.

P. 53, note 7, *ro-bur-bia* « vobis erit ».

P. 54, l. 6, *aill*, sg. dat. of *all*, gen. *aille*, another neut. *s*-stem, cognate with German *fels*, Skr. pāshāna from * palsāna.

l. 8, In *cró-galar*, I take *cro* to be for *crú*. Lat. *cruor*.

l. 17, *turtíne*, a diminutive of *tort* loaf, cake. Corm. Tr. p. 156.

l. 22, *cúalgai*, seems a compound of *cual* and *gae;* but the meaning is not clear.

l. 24, *búrach* or *búirech* « valour, prowess, » P. O' C. so in p. 56, l. 10.

P. 55, note 12, *ro-cechlotar*, redupl. pret. pl. 3 of a verb cognate with gr. σκάλλω (Windisch) or else with W. *palu* (to dig), lat. *pāla*.

P. 56, l. 9, Here *gress* seems = P. O' C. 's *greas* « a bout, turn, course, spell, spurt. »

l. 13, *fe* is glossed in P. O' C. by *mur no fal*. It is also an interjection. The meaning here is obscure.

P. 58, l. 7, *dódais*, the redupl. fut. *du-ad* (edisti, sg. 3, *doid*, p. 58, l. 11, pl. 3, *dotar*, p. 54, l. 4) with the suffix of the s preterite. The *deodhsa*, *deutar*, of H. seems compounded with *de*.

P. 59, note 10, *do-s-fo-thlaig* (cf. Rev. celtique, iii, 184) cognate with *ad-tluchur*, *to-thluchur*, *to-thlaigim*. Windisch, Wœrterb. 380, 843, root *tlac*.

P. 60, ll. 15, 16, 17, *cot* for *ocot* here seems a compound possessive of the *third* sg.

l. 20, *nos-brogat*: cf. *broghadh* .i. *céimneaghadh* a proceeding, advancing, going forward, P. O' C. *broghain* .i. *cémneaghadh*, ibid. cognate with *brug*, *mrug* = Lat. *margo*, as Fr. *marcher* (cf. *aller de marche en marche*) comes, according to Diez, from *marche* (frontière) = the German *Mark*. But see Littré, s. v. marcher.

P. 61, note 12, *com-arnecetar* redupl. pret. pl. 3 of *com-aircim*.

W. S.

MOTS BRETONS

DANS LES CHARTES DE BEAUPORT

(quatrième et dernier article [1]).

Porle (*R. de*), nom d'homme, 1202, p. 46.

Port-dic (*ecclesia*), 1206, p. 60. Voyez *Por-dic*.

Port, dans *Port-dic*, 1206, p. 60; *Por*[*t*], dans *Pordic*, 1202, p. 46; 1202, p. 48; 1211, p. 68; 1229, p. 87; 1230, p. 88; 1243, p. 114; 1247, p. 128; 1253, p. 137; 1255, p. 142; 1259, p. 152; 1261, p. 163; 1273, p. 198; 1284, p. 206; 1295, p. 213; *Pordich*, 1255, p. 142.

Poul, dans *Pen-poul*, 1263, p. 165; 1267, p. 179; 1271, p. 188; 1271, p. 191; 1271, p. 193. Voyez *Pol*. Comparez les premiers termes *Pul-bili*, *Pul-gouidnet*, *Pul-lupin*, noms de lieux du *Cartulaire de Redon*.

Pridou, nom d'homme, 1260, p. 158.

Prigencius, nom d'homme, 1242, p. 113; 1271, p. 187. Voyez le suivant.

Prigent, nom d'homme, 1237, p. 103. Voyez le précédent. On trouve cette forme dans le *Cartulaire de Redon*, p. 193; elle alterne avec *Pritient*, pp. 193, 366, 371, qui s'explique par un primitif * *Prito-gentos* c'est-à-dire « fils de Pritos ».

Priozen, dans *Ker-priozen*, 1298, p. 215.

Pure, dans *Kar-pure*, 1245, p. 119.

Quaeleher, nom de lieu, 1267, p. 179.

Quaer, dans *Quaer-bresiou*, 1256, p. 145; *Quaer-en-baelec*, 1260, p. 157; *Quaer-geziquael*, 1256, p. 145; *Quaer-gleu*, 1267, p. 179; *Quaer-goit*, 1256, p. 145; *Quaer-maniou*, 1260, p. 157; *Quaer-och*, 1256, p. 145; *Quaer-osan*, 1260, p. 157; dans *Coz-quaer*, 1259,

1. Voyez les trois premières parties de ce travail: t. III, p. 395-418; t. VII, p. 52-65, et p. 200-209.

p. 153; *Quoz-quaer*, 1267, p. 179. Voyez *Caer, Kaer, Car, Kar, Quar, Kaier, Kair, Ker, Quer.*

Quaer-bresiou, nom de lieu, 1256, p. 145.

Quaer-en-baelec, « village du prêtre », nom de lieu, 1260, p. 157.

Quaer-geziquael, nom de lieu, 1256, p. 145. Voyez *Quar-Giziquael.*

Quaer-gleu, « village du brave », nom de lieu, 1267, p. 179.

Quaer-goit, « village du bois », 1256, p. 145. Voyez *Quar-goit.*

Quaeriti, 1267, p. 179. Voyez *Kaeriti, Keriti, Keritit, Queriti, Kyriti.*

Quaer-maniou, nom de lieu, 1260, p. 157. Voyez *Kaer-maeneu.*

Quaer-och, (*terra*), 1256, p. 145.

Quaer-osan, nom de lieu, 1260, p. 157.

Quar, dans *Quar-bizic*, 1257, p. 149; *Quar-e-men*, 1263, p. 167; *Quar-en-buron*, 1263, p. 167; *Quar-en-marec*, 1264, p. 169; *Quar-giziquael*, 1257, p 147; *Quar-goit*, 1257, p. 147; *Quar-iemel*, 1259, p. 152; *Quar-iorez*, 1263, p. 167; *Quar-iourez*, 1263, p. 167; *Quar-raglec*, 1257, p. 149. Variantes: *Car, Kar;* voyez *Caer, Kaer.*

Quar-bizic, nom de lieu, 1257, p. 149.

Quar-e-men (*villa quae dicitur*), 1263, p. 167, « bourg La Pierre » (?) Voyez *Emen.*

Quar-en-buron, (*grangia de*), 1263, p. 167. Voyez *Car-a-burum, Kar-a-buron, Kaier-en-buron, Ker-am-buron, Quar-en-buron.*

Quar-en-marec (*terra de*), 1264, p. 169.

Quar-giziquael, nom de lieu, 1257, p. 147. Voyez *Quaer-geziquael.*

Quar-goit, « ville du bois », nom de lieu, 1257, p 147. Voyez *Quaer-goit.*

Quar-iemel, nom de lieu, 1259, p. 152.

Quar-iorez, nom de lieu, 1263, p. 167. Voyez le suivant et *Kaer-ioures, Kaier-ioure, Kar-ioure, Quar-iorez.*

Quar-iourez, nom de lieu, 1263, p. 167. Voyez le précédent.

Quar-raglec, nom de lieu, 1257, p. 149.

Quemper Corentin, 1247, p. 128.

Quen, dans *Quen-marocus*, 1250, p. 132. Voyez *Quin.*

Quenkis-en-roch (*decima*), « maison de plaisance du roc », 1261, p. 163. On trouve *Kenkist*, (*decima de*) en 1091, dans le *Cartulaire de Redon*, p. 276.

Quen-marocus, nom d'homme, 1250, p. 132. Voyez *Quin-marochus* et *Ke-marrec.*

Quer, dans *Quer-rabel*, 1267, p. 179; *Quer-viziou*, 1237, p. 104. Voyez *Ker.*

Queriti, nom de lieu, 1267, p. 178. Voyez *Kaeriti*, *Quaeriti*, *Keritit*, *Keriti*, *Kyriti*.

Quer-rabel (*terra quae dicitur*) 1267, p. 179. Voyez *Kaer-rabel*.

Quer-viziou, 1237, p. 104.

Quiloc, nom d'homme, 1202, p. 45.

Quin, dans *Quin-marochus*, 1253, p. 137. *Quin* est identique à *Kint* premier terme d'un certain nombre de noms propres composés bretons et signifie « premier », comparez le dérivé breton *Kenta Gr. C²*., p. 322.

Quin-marochus, nom d'homme, 1252, p. 137. Voyez *Quen-marocus*.

Quintin (*Castellum novum de*) 1202, p. 51.

Quintin (*dominus de*) 1247, p. 129.

Quit, dans *Les-quit*, 1266, p. 176.

Quoet, « bois », dans *Quoet-saliou*, 1251, p. 133. Voyez *Coet*, *coit*, *cot*, *goit*.

Quoet-saliou, nom de lieu, 1251, p. 133.

Quoz, « vieux », dans *Quoz-quaer*, 1267, p. 179. Voyez *Coz*, *Koz*.

Quoz-quaer (*villa quae dicitur*), 1267, p. 179. Voyez *Coz-quaer*, *Koz-Kaer*.

Rabel (*villa*), 1271, p. 187; 1271, p. 193; dans *Kaer-rabel*, 1267, p. 178; *Quer-rabel*, 1267, p. 179.

Raes (*li*), surnom d'*Alanus*, 1271, p. 190; (*ly*), surnom de *Gaufridus*, 1273, p. 196.

Raglec, dans *Quar-raglec*, 1257, p. 149.

Ran, dans *Ran-guarai*, 1224, p. 82; *Ran-mauvedat*, 1245, p. 116 note. *Ran* signifie « part, portion de terre ». Ce mot est masculin en breton, tandis que le gallois *rhan* et l'irlandais *rann* qui ont le même sens sont féminins.

Ran-guarai, nom de lieu, 1224, p. 82; paraît signifier « portion de terre où l'on joue ». Voyez pour le second terme t. III, p. 415; cf. Loth, *Vocabulaire vieux-breton*, p. 133.

Ran-mauvedat, nom de lieu, 1245, p. 116.

Ravidus, nom d'homme, 1267, p. 178.

Rechonnie, nom de personne, 1247, p. 129.

Rei (*Le*), nom d'homme, 1272, p. 196.

Relec « reliques » (abbaye), 1247, p. 128, singulier de *relegou*.

Repucart, 1271, p. 194. Voyez le suivant.

Reputart, nom d'homme, 1245, p. 119. Voyez le précédent.

Res (*li*), surnom d'*Alanus*, 1278, p. 203.

Rest, nom de lieu, 1239, p. 108.

Rez, dans *Car-rez*, 1252, p. 135.

Ri (*pons au*), 1269, p. 184; *Ri* signifie « roi ». Voyez *Gr. C*². p. 98. On le trouve encore dans les dérivés *Rio*, 1184-1189, p. 8; 1271, p. 194; *Ryo*, 1274, p. 199; et dans les composés *Ri-vallanus*, 1284, p. 206; *Rivallenus*, 1271, p. 186; *Ri-vallonus*, 1250, p. 132; 1253, p. 140; 1255, p. 142; 1256, p. 145; 1266, p. 171; 1271, p. 193; 1284, p. 206; *Ri-valonus*, 1222, p. 78.

Riemel (*villa que dicitur*), 1267, p. 180.

[*R*]*iemel*, dans *Quariemel*, 1259, p. 152.

Rin, dans *Ple-rin*, 1254, d. 141.

Rio, *-onis* (*Sanctus*), 1184-1189, p. 8; 1271, p. 194. Voyez *Ryo*. Ce nom se trouve plusieurs fois dans le *Cartulaire de Redon*. Il est dérivé de *Ri*. On dit aujourd'hui *Riou*; c'est un nom de famille fréquent.

Riocus, surnom de *Rollandus*, 1272, p. 194; 1284, p. 207; (*Guillelmus Rioci*), 1284, p. 206; nom assez fréquent dans le *Cartulaire de Redon*.

Riou de Keriti, nom d'homme, 1222, p. 78.

Ris, dans *Kaer-ris*, 1263, p. 165; se trouve plusieurs fois dans le *Cartulaire de Redon* comme premier terme de composés et nous y trouvons aussi le dérivé *Risan*; en gallois *Rhys* est un nom propre bien connu dans le monde des celtistes.

Rite (*Gualterus le*), 1237, p. 104.

Ri-vallanus, nom d'homme, 1284, p. 206. Voyez les suivants. Comparez *Ruallanus*.

Ri-vallenus, 1271, p. 186. Voyez le suivant. Comparez *Ruallenus*.

Ri-vallonus, 1250, p. 132; 1253, p. 140; 1255, p. 142; 1256, p. 145; 1266, p. 171; 1271, p. 193; 1284, p. 206. Dans le *Cartulaire de Redon* on trouve *Ri-wallon*. Voyez les précédents et le suivant. Comparez *Ruallonus*.

Ri-valonus filius Arel, 1222, p. 78. Voyez les précédents.

Rivo, dans *Plo-rivo*, 1257, p. 146. Voyez le suivant. C'est probablement le même nom que *Rivodus*, *Cartulaire de Redon*, p. 329.

Rivou, dans *Ple-rivou*, 1235, charte inédite; 1253, p. 137; 1260, p. 157; 1260, p. 159; 1287, p. 207; *Ploe-rivou*, 1253, p. 138; 1258, p. 149; 1271, p. 187; 1306, p. 219; *Ploi-rivou*, 1230, p. 88; *Plo-rivou*, 1220, p. 74; 1220, p. 75; 1254, p. 141; 1263, p. 165; 1266, p. 174; 1284, p. 206; 1295, p. 212; *Plou-rivou*, 1253, p. 140; *Plu-rivou*, 1235, p. 100; 1235, p. 101; 1238, p. 107; 1242, p. 114; 1247, p. 127; 1250, p. 132. Voyez le précédent.

Roaudus, surnom de *Goriou*, 1277, p. 201. On peut comparer ce mot à *Roalt*, *Roaut*, *Roaldus*, *Cartulaire de Redon*, p. 287. Voyez *Ruaut*.

Roc, « rocher », dans *Roc-odel*, 1271, p. 189; *Roc-othel*, 1292, p. 211. Voyez les suivants.

Roch, dans *Quenkis-en-Roch*, 1261, p. 163.

[*R*]*och*, dans *quaeroch*, 1256, p. 145. Voyez le précédent.

Rochai (*prata*), 1247, p. 129. Voyez le suivant.

Rochei, surnom d'*Herveus*, 1247, p. 129. Voyez le précédent.

Roc-odel, nom de lieu, 1271, p. 189. Voyez le suivant.

Roc-othel, nom de lieu, 1292, p. 211. Voyez le précédent.

Rodoez, nom de lieu, 1259, p. 152; au onzième siècle *Rodoed* dans le *Cartulaire de Landévennec*, f° 156, recto, où ce mot est traduit par vadum «gué ».

Roem (*Henricus de*), 1272, p. 196.

Rohan (*Alanus vicecomes de*), 1260, p. 154; 1268, p. 180; 1269, p. 185; 1271, p. 190.

Ros (le), surnom de *Gaufridus*, 1270, p. 185.

Ros, dans *Pen-ros*, 1235, p. 101; 1237, p. 102; 1242, p. 114; 1245, p. 121; 1248, p. 129; 1250, p. 132; 1253, p. 139; 1260, p. 156. *Ros* signifie « tertre ».

[*R*]*osan* dans *Quaer-osan*, 1260, p. 157; c'est un dérivé de *ros*.

Rosic (le), nom de lieu, 1294, p. 214 note.

Rualanus, 1271, p. 187. Voyez les suivants.

Rualen, *filius Arel*, 1222, p. 78. Voyez le précédent et les suivants.

Rualennus, 1245, p. 121. Voyez les précédents et les suivants.

Rualent, 1202, p. 50. Voyez les précédents et les suivants.

Rualenus le Gal, 1223, p. 79; *Rualenus*, 1232, p. 91; 1233, p. 95. Voyez les précédents et les suivants.

Ruallanus, 1235, p. 100; 1253, p. 137. Voyez les précédents et les suivants. Comparez *Rivallanus*.

Ruallen le Gal, 1224, p. 80; 1234, p. 99. Voyez les précédents et les suivants.

Rualleni villa, 1247, p. 127. Voyez les précédents et les suivants.

Ruallenus, 1233, p. 95; 1237, p. 103; 1237, p. 104; 1265, p. 171. Voyez les précédents et le suivant. Comparez *Rivallenus*.

Ruallonus, 1231, p. 91; 1245, p. 120; 1263, p. 167. Voyez les précédents, *Ruellanus* et *Ruellonus*. Comparez *Rivallonus*.

Ruaut, surnom d'*Yvo*, 1267, p. 178. Comparez *Roaut*, *Roalt*, dans le *Cartulaire de Redon*.

Ruellanus, variante de *Ruallonus*, 1263, p. 167; 1277, p. 202. Voyez *Rualanus*

Ruellonus, 1263, p. 167; 1271, p. 189. Voyez *Rualanus*.

Rufaut, surnom de *Hugo*, 1263, p. 164. Voyez le suivant.

Ruffaut, surnom de *Guillelmus*, 1260, p. 159 ; surnom de *Menguitus*, 1260, p. 159. Voyez le précédent.

Run, « colline », dans *Run-audren*, 1202, p. 48 ; 1266, p. 172 ; *Run-en-corellou*, 1271, p. 193 ; *Run-gleu*, 1268, p. 182 ; *Run-guemou*, 1278, p. 203 ; *Run-segal*, 1259, p. 152.

Run-audren (*terra que dicitur*), 1202, p. 48 ; 1266, p. 172.

Run-en-corellou, nom de lieu, 1271, p. 193.

Run-gleu, nom de lieu, 1268, p. 182. Ce mot paraît signifier « colline du brave ».

Run-guemou, nom de lieu, 1278, p. 203.

Run-segal, « colline du seigle », nom de lieu, 1259, p. 152.

Ryo, *-onis* (*sanctus*), 1274, p. 199. Voyez *Rio*.

Sac, dans *Kaer-en-sac*, 1274, p. 199.

Saholen, surnom de *Ruallenus*, 1237, p. 103.

Salio (*nemus*), 1231, p. 91. Voyez le suivant.

Saliou, nom d'homme, 1245, p. 118 ; dans *Bois-saliou*, 1227, p. 85 ; *Boscum-Saliou*, 1231, p. 90 ; *Coit-Saliou*, 1247, p. 127 ; *Quoet-saliou*, 1251, p. 133. Voyez le précédent et le suivant.

Salliou (*nemus*), 1266, p. 177 ; 1271, p. 190. Voyez les précédents.

Salou, nom d'homme, 1265, p. 171 ; 1267, p. 178 ; 1268, p. 182.

Sante, surnom de *Jean*, 1271, p. 189.

Saune (le), surnom de *Radulfus*, 1271, p. 194.

Saus, dans *Kaer-saus*, 1278, p. 203. Comparez le premier terme du nom d'homme *Saus-oiarnus*, dans le *Cartulaire de Redon*. On écrit aujourd'hui *saoz* « saxon, anglais ».

Sausim, nom de lieu, 1267, p. 180.

Sauvari, surnom d'*Herveus*, 1271, p. 186.

Savazou, nom de lieu, 1253, p. 137.

Scoedus, « écu », dans *Har-scoedus*, composé primitif signifiant « qui a un bouclier de fer », 1237, p. 101 ; 1266, p. 176. Voyez le suivant.

Scoet, « écu », dans *Har-scoet*, 1453, p. 220. Voyez les précédents. Cf. *Gr. C*². p. 97.

Scoidus, dans *Har-scoidus*, 1253, p. 140. Voyez le précédent et le suivant.

Sebou, nom de femme, 1252, p. 134. Voyez *Sobou*.

Segal, « seigle », dans *Run-segal*, 1259, p. 152. Voyez *Sigali*.

Sellou, nom de femme, 1220, p. 73.

Serf, dans *Lan-serf*, 1271, p. 189.

Sesou, nom de femme, 1270, p. 185.

Sigali (*duos iornellos*), 1245, p. 118. Voyez *Segal*.

Sobou, nom d'homme, 1284, p. 206. Voyez *Sebou*.

Stan, dans *Ple-stan*, 1198, p. 12.

Steran (*campus*), 1252, p. 134.

Suhardus (*vicecomes*), 1240, p. 109; 1243, p. 114; 1254, p. 141. Voyez les suivants.

Suhart (*vicecomes*), 1202, p. 50; 1202, p. 51; 1220, p. 75; 1237, p. 103. Voyez le précédent et le suivant.

Suharth (*vicecomes*), 1203, p. 59. Voyez les précédents.

Sulou, surnom de *Iegou*, 1278, p. 202.

Symonou, nom d'homme, 1237, p. 102; 1250, p. 132; dérivé de *Simon*.

Tabo (jardin), 1269, p. 184.

Tain, « feu », dans *Tain-gui*, 1220, p. 75. Voyez *Tan*, *Ten*, *Tein*.

Tain-gui (*villa de*), 1220, p. 75. Voyez *Tan-gui*, *Ten-gui*, *Tein-gui*.

Tan, « feu », dans *Tan-gui*, 1220, p. 75; 1264, p. 170.

Tan-guidus, 1284, p. 206. Voyez *Tain*, *Tan*. *Tan* « feu », se trouve dans les gloses bretonnes. Cf. Loth, *Vocabulaire vieux-breton*, p. 219.

Tanet, nom d'homme, 1271, p. 193. Ce nom se rencontre très fréquemment en vieux breton comme premier et second terme de composés. Cf. Whitley Stokes, *The manumissions in the Bodmin gospels*, Revue celtique, t. I, p. 341.

Tangui (*villa*), 1220, p. 75; 1264, p. 170. La forme plus ancienne *Tan-Ki* conservée par le *Cartulaire de Redon*, paraît signifier « chien de feu ».

Tan-guidus, nom d'homme, 1284, p. 206. C'est la forme latinisée de *Tangui*.

Tanue (*villa*), 1260, p. 157. *Tanue* apparaît comme nom d'homme dans le *Cartulaire de Redon*, p. 340. Voyez le suivant.

Tanveu, dans *Kaer-Tanveu*, 1268, p. 180; nom d'homme signifiant «digne du feu ». On trouve dans le *Cartulaire de Redon*, *-veu*, second terme d'*Arth-veu*, mieux *Arth-uuiu*.

Tavre, dans *Pen-tavre*, 1214, p. 70.

Tein, « feu », dans *Tein-gui*, 1233, p. 98. Voyez *Tan*, *Tein*, *Ten*,

Tein-gui, nom d'homme, 1233, p. 98. Voyez *Tan-gui*, *Ten-gui*, *Tain gui*.

Ten, « feu », dans *Ten-gui*, 1220, p. 75; 1232, p. 92; 1235, p. 101; 1237, p. 103; 1239, p. 108. Voyez *Tan*, *Tain*, *Tein*.

Ten-gui (*villa*), 1220, p. 75; (nom d'homme), 1232, p. 92; 1235,

p. 101; (*villa*), 1237, p. 103; (nom d'homme), 1239, p. 108. Voyez *Tan-gui, Tain-gui, Tein-gui.*

Teren, nom d'homme, 1189 (*vidimus* de 1219), p. 9.

Teriadilon (*terra*), 1253, p. 138.

Terroen de Plo-ozoc, 1273, p. 197; *Terroen de Ploezoc,* 1278, p. 203; *Terroen* (*in parrochia de Plozoc*), 1292, p. 211.

Tevria, dans *Pen-tevria,* 1256, p. 143. Voyez *Thevria.*

Thefou, nom d'homme, 1271, p. 192.

Theudoreth (*miles*), 1202, p. 57. Voyez *Thudoreth, Tudoreth.*

Thevria, dans *Pen-thevria,* 1228, p. 85. Voyez *Tevria.*

Tholemer, surnom de *Hamon,* 1230, p. 88.

Thudoreth, nom d'homme signifiant peut-être « éminent parmi le peuple », 1202, p. 51; dans le *Cartulaire de Redon, Tut-woret.* Voyez *Theudoreth, Tudoreth.* Le premier terme *tut* signifie « peuple » et le second paraît vouloir dire « éminent ».

Tirian, nom d'homme, 1287, p. 209.

Ton, dans *Ton-Kadoc,* 1231, p. 91; *Ton-Kedoc,* 1239, p. 108; 1242, p. 113; *Ton-quedec,* 1253, p. 139.

Ton-Kadoc (*Alanus, vicecomes de*), 1231, p. 91. Voyez les suivantes.

Ton-Kedoc (*Alanus, vicecomes de*), 1239, p. 108; (*Prigenciuz de*), 1242, p. 113. Voyez le précédent et le suivant.

Ton-quedec (*Alanus, vicecomes de*), 1253, p. 139. Voyez les précédents.

Tre, dans *Tre-gastel,* 1267, p. 178; *Tre-gomar,* 1253, p. 140; *Tre-gommoer,* 1235, p. 100; *Tre-goumor,* 1233, p. 95; *Tre-guasec,* 1266, pp. 175, 176; *Tre-louen,* 1260, p. 158, *Tre-meler,* 1261, p. 163; *Tre-vasec,* 1259, p. 153; 1267, p. 178; *Tre-vasoc,* 1264, p. 168; *Tre-vassec,* 1267, p. 179; 1267, p. 180. Voyez *Trev.*

Tre-gastel, nom de lieu, 1267, p. 178; « territoire du château ».

Tre-gomar, nom de lieu, 1253, p. 140.

Tre-gommoer (*ecclesia de*), 1235, p. 100.

Tre-goumor, nom de lieu, 1233, p. 95.

Tre-guasec, nom d'homme, 1266, pp. 175, 176. Voyez *Tre-vasec.*

Trehannus, nom d'homme, 1255, p. 143. Voyez le suivant.

Trehanus, 1266, pp. 171, 172. Voyez le précédent.

Tre-louen (*villa nova de*), 1260, p. 158.

Tre-meler, nom de lieu, 1261, p. 163.

Tre-melgat, nom de lieu, 1224, p. 80; aujourd'hui *Tremargat.*

Trev, dans *Trev-enec,* 1240, p. 110; *Trev-enech,* 1224, p. 81; 1225, p. 83; *Trev-enoc,* 1231, p. 90; 1277, p. 202; *Trev-gau,* 1229, p. 87.

Tre[*v*] dans *Trevenou*, 1261, p. 163. La forme la plus ancienne de ce mot est *treb* « territoire d'une succursale ». Voyez *Tre*.

Tre-vasec, nom d'homme, 1259, p. 153 ; 1267, p. 178; le même que *Tre-guasec*. Voyez les suivants.

Tre-vasoc, surnom de *Lucas*, 1264, p. 168.

Tre-vassec, surnom de *Gegou*, 1267, p. 179; surnom de *Lucas*, 1267, p. 180.

Trev-enec (*ecclesia de*), 1240, p. 110. Voyez les suivants.

Trev-enech (*parrochia de*), 1224, p. 81 ; 1225, p. 83. Voyez le précédent et le suivant.

Trev-enoc (*parrochia de*), 1231, p. 90; 1277, p. 202. Voyez les précédents.

Trev-enou (*decima*), 1261, p. 163.

Trev-gau, 1229, p. 87.

Trihoret, nom d'homme, 1247, p. 126.

Tudiou (*villa*), 1255, p. 143 ; 1256, p. 143.

Tud-oreth (*miles*), 1202, p. 47. Voyez *Theudoreth*, *Thudoreth*.

Tut, dans *Tut-guall*, 1305, p. 218. Ce mot signifie anciennement « peuple », aujourd'hui il sert de pluriel à *den* personne.

Tut-guall (*Seneschal de Treger e de*), 1305, p. 218. Ce mot paraît signifier « puissant parmi le peuple », il est écrit *Tud-wall*, *Tut-wal*, au IXe siècle.

Uguel, dans *Cad-uguel*, 1237, p. 103.

Ur, dans *Ur-ien*, 1231, p. 90; *Ur-voedus*, 1267, p. 178; dans le *Cartulaire de Redon* il est fréquemment employé comme premier terme de composé sous la forme *urb*.

Urien, nom d'homme, 1231, p. 90; en vieux gallois *Urb-gen*. Voyez *Gr. C*[2]., p. 136.

Urou, nom d'homme, 1263, p. 165.

Urvo, *-onis*, nom d'homme, 1202, p. 45.

Ur-voedus (*miles*), 1267, p. 178; on trouve dans le *Cartulaire de Redon* le nom d'homme *Urvoit*, en 1055, p. 265, et *Urmoed*, 832-861, p. 41. Voyez le suivant.

Urvoi (*Rufus*), 1189, (*vidimus* de 1219), p. 9; (*filius*), 1217, p. 71 ; (*filius Riou*), 1222, p. 78; dans une charte de la même date, même page, on trouve le même personnage appelé *Herveus filius Riou* ; (*filius*), 1231, p. 89; 1231, pp. 90, 91; 1235, p. 99; 1237, p. 103; 1241, p. 111; 1245, p. 119. Voyez le précédent et les suivants ainsi que *Hurevoi*.

Urvoius, nom d'homme, 1237, p. 104; (*Urvoii villa*), 1260, p. 158; 1307, p. 219. Voyez les précédents et les suivants.

Urvoy, nom d'homme, 1453, p. 220. Voyez les précédents.

Valtem (*ecclesiam omnium sanctorum de*), 1184-1189, p. 8.

Vara, dans *Ple-vara*, 1184-1189, p. 8; 1202, p. 48; 1261, p. 163; 1264, p. 169; dans *Plo-vara*, 1211, p. 68; 1230, p. 87, note.

Vas, dans *Lan-vas*, 1247, p. 128; en breton moderne *gwaz* « homme » et « domestique »; en irlandais *foss* Windisch, *Irische Texte*, I, p. 573.

Vasec, dans *Tre-vasec*, 1259, p. 153; 1267, p. 178. Voyez les suivants. Ce sont des dérivés de *vas*.

Vasoc, dans *Tre-vasoc*, 1264, p. 168. Voyez le précédent et le suivant.

Vassec, dans *Tre-vassec*, 1267, p. 179; 1267, p. 180. Voyez le précédent.

Venn-argant, dans *Kar-venn-argant*, 1232, p. 91.

[*V*]*enou*, dans *Trevenou*, 1261, p. 163.

Veu, dans *mel-veu*, 1202, p. 51; *Tan-veu* (*Kaer-Tanveu*), 1268, p. 180.

Vezen, dans *lad-vezen*, 1269, p. 184; dans des chartes du IXe siècle, *Cartulaire de Redon*, ce mot est écrit *weten* et *wethen*.

Vigneuc, dans *Lan-Vigneuc*, 1267, p. 178. Voyez le suivant.

Viniec, dans *Lann-viniec*, 1257, p. 149. Voyez le précédent.

Viziou, dans *Quer-viziou*, 1237, p. 104.

Voedus, forme latinisée d'un plus ancien *voit* dans *Ur-voedus*, 1267, p. 178.

Volom, dans *Lan-volom*, 1189 (*vidimus* de 1219), p. 9; 1263, p. 165; 1267, pp. 178, 179; 1268, p. 182; 1271, p. 186. Voyez les suivants.

Volon, dans *Lan-volon*, 1215, p. 71; 1224, p. 81; 1228, p. 86; 1235, p. 100; 1244, p. 117; 1245, p. 118; 1258, p. 149; 1260, p. 158; 1265, p. 170; 1266, pp. 173, 174; 1267, p. 177; 1268, p. 181; 1269, pp. 183, 184; 1278, p. 203. Voyez le précédent et le suivant.

Volum, dans *Lan-volum*, 1237, p. 103. Voyez les précédents.

Vonom, dans *Lan-vonom*, 1264, p. 170. Comparez *Volom*.

[*W*]*oret*, dans *Cad-oret*, 1298, p. 216. Voyez *Oret*.

Yc (*vallis*), 1298, p. 216.

Yhoarn, dans *Kar-yhoarn*, 1238, p. 107. Voyez *Rhoarn*.

Ynisan, nom d'homme, 1260, p. 157. Voyez *Inisou*, *Enison* et le suivant.

Ynisanus, nom d'homme, 1261, p, 159. Voyez le précédent.

Yviquel, nom d'homme, 1271, p. 189.

Yvias [*ecclesia de*], 1202, p. 46; 1202, p. 48; 1211, p. 68; 1233, p. 98; 1235, p. 101; 1237, p. 102; 1241, p. 111; 1245, p. 121; 1247, p. 126; 1247, p. 127; 1251, p. 132; 1253, p. 137; 1259, p. 153; 1260, p. 154; 1260, p. 156; 1260, p. 157; 1261, p. 159; 1261, p. 163; 1264, p. 168; 1266, p. 171; 1266, p. 172; 1268, p. 180; 1268, p. 182; 1269, p. 183; 1269, p. 184; 1269, p. 185; 1271, p. 188; 1277, p. 201; 1278, p. 203; 1287, p. 207. Voyez *Ivias*.

Yvo, -onis, nom d'homme, 1265, p. 171; 1267, p. 178. Voyez *Ivo*.

G. Dottin.

LA VIE DE SAINTE CATHERINE

TEXTE MOYEN BRETON

La Bibliothèque Nationale a fait récemment l'acquisition d'un petit volume de 31 pages non numérotées, coté J. 3007 Réserve (Inventaire). En voici le titre :

[P. 1]. Aman ez dezraov | bvhez an itron sanctes | Cathell gverhes ha merzeres | en Brezonec neuez Imprimet, e Cuburien, | euit Bernard de Leau, peheny a chõ e Mon- | trolles, voar pontz Bouret : en bloaz | M. D. LXXVI.

C'est-à-dire :

« Ici commence la vie de madame sainte Catherine, vierge et martyre, en breton ; nouvellement imprimée, à Cuburien, pour Bernard de Leau, qui demeure à Morlaix, sur le pont Bouret : en l'an 1576 » [1].

---

1. [p. 3]. Bvhez an itron sanctes Cathell gverches ha merzeres : gant he oraison.

An interpretation an hanou a Cathell.

Cathell so lauaret ha deuet digãt Coste peheny a tal quement da lauaret euel oll ha digant rnine, peheny a tal quemẽt da lauaret euel trebuche pe couezaff, ha rac se Cathell a tal quement da lauauaret[2] vn trebuche vniuersel ; rac edeficc en azzonant[3] so dreyzi hac enhy an oll trebuchet discaret ha trebuchet hez[4] deues an edeficc a orguell dre an humilité auezy[5] discaret he deues an edeficc à conuetis charnel dre an virginité à obseruas hac à miras hac yuez pep conuetis mondain rac disprisa a guere pep tra mondain.

1. On connaît un autre texte moyen breton, en vers (*Le mirover de la mort*) imprimé à *S. Frances Cuburien*, en 1575 ; et la première édition du Mystère de sainte Barbe a été faite à Paris en 1557 « pour Bernard de Leau, qui demeure à Morlaix sur le pont Bourret ».

2 *Lisez* lauaret euel — 3 Azrouant — 4 He — 5 Anezy ; il y a souvent *u* pour *n*.

Les pages 1 et 31 présentent une image de la sainte ; les pages 2 et 30 sont en blanc. Je donne ici une copie des autres. J'ai étendu ordinairement les abréviations de *n* et *m*, et ajouté une division en paragraphes numérotés. Les lettres entre crochets sont aussi suppléées, sans qu'il y ait de la place pour elles dans le petit livre original, matériellement tout à fait complet et en bon état. Les nombreuses fautes d'impression qu'il contient sont reproduites telles quelles, quelques-unes seulement rectifiées en note.

La traduction dont j'accompagne ce texte a été faite sans autre scrupule que celui de la plus grande exactitude possible ; c'est une excuse pour ses incorrections.

Les § 3 à 27 sont évidemment une version de la *Légende dorée* de Jacques de Voragine.

Voici un extrait des deux dernières pages latines :

Antiphona. Virgo sancta Katherina greciæ gemma vrbe alexandrina costis regis erat filia...

Oratio. Devs qui dedisti legem moysi in sumitate montis sinay et in eodem loco per sanctos angelos tuos corpus beate Katherinæ virginis et martiris tue mirabiliter collocasti...

[P. 3] 1. Vie de madame sainte Catherine, vierge et martyre, avec son oraison.

L'interprétation du nom de Catherine.

Catherine est dit et venu de *Coste* qui vaut autant à dire comme « tout », et de *rnine*[1], qui vaut autant à dire comme « trébucher » ou « tomber », et par conséquent *Catherine* vaut autant à dire [comme] « ce qui fait tout trébucher » ; car l'édifice du démon est par elle et en elle complètement ruiné, détruit ; et elle a ruiné l'édifice de l'orgueil, par son humilité ; elle a détruit l'édifice de la convoitise charnelle, par la virginité qu'elle conserva et qu'elle garda ; et aussi toute convoitise mondaine, car elle méprisa tout ce qui est du monde.

1. L'auteur veut peut-être tirer *Catharina* du grec κατά et du latin *ruina*.

2. pe yuez an guerman cathell a tal quement da lauaret euel (chatenula) elese vn chadenic rac hõme dre œurou mat pe dre heny[1] ez eo piguet bede au[2] eff peheny chadenn pe scheul he deues peder pasen an quentaff eo inocentet he oll tœu-[p. 4]urou[3] an eil eo nectery[4] á calon : trede eo disprisancc à vanité. an pedernet[5] eo guyronez à comsou : pere an degreziou à laqua an prophoet dio uchreng[6] ouz lauaret pyou à piguo é menez an autrou etc. hac ez respond vn é lauaret : an inocent à daouzourn hac an heny à vezo net à calon etc. hac an peder degrez man à vertuz à voé excellant en itron sanctes Cathell euel maz eo patent en he legent.

3. Aman ez comencc en bvez ha legent an itron sanctes Cathell.

[P. 5.] Sanctes Cathell merch dan roe Coste, a voe ynstrue[t] ha doctrinet en oll ardou liberal ha pan edoæ an impalazr Maxentius, assemblet gantaff en alexandrie an oll pinuidien ha peuryen : euit sacrifie dan ydolou, hac an christenyen pere noz deurye sacrifie dan ydolou, en defoy ordrenet ez visent lequeat dan marou, neuse sanctes Cathell peheny a yoa en oat a seitec bloaz pan oa an he pales, carguet a pep piu vidiguez hac a seruigeuryen merch vnic de tat ha de mam : pan cleuas an bruit hac an cry a edoa gant pep sceur[t] aneualet pere a presentet euit ho sacrifie, hac an ioæ a groae an re acanef en continant[7] ez caças vn messager euit en clasc[8], petra oa antrase.

4. eual maz ententas ez comeras darn he tut he pales hac ez sem gouarnissas gant sign an croas : hac ez eaz en queer : hac ez caffas vn nombre bras a christenyen, pere a [p. 6] yea da sacrifia dan ydolou rac aon na vient lazet maz voue meurbet nechet ha ceuzet : ha hy monet hardiz gant vn couraig mat bede an impalazr en vn lauaret dezaff dn[9] dignite a vurz hac da officc a deuscuenz[10] penaos heruez raison ez dleez beza saludet ha groeat enor dit maz vete a aznaffe croueer an eff an donuar hac a reuoque da affectio diouz an doneou.

5. ha neuseu ez disputas dre cals ha diuers conclusionou ha silogismou : ouz an impalarz, etal porz en templ : ha neuse ez commanças lauaret dezaff : lequeat em eux ma poan ha ma sourcy, da lauaret dit an traezou man euel da vn den gouuiziec ha sauant : hoguen breman me goulen ouzit : pezadra ez eux te assemblet quemet-man a pobl en vean : euit azuly an sotony an ydolou ? da hem maruaillaff a grez en bras, oar

1 Il y a quelque erreur — 2 *Lisez* pignet, an, etc. — 3 œuurou — 4 nettery —

2. Ou bien encore ce mot *Cathell* vaut autant à dire comme *catenula*, c'est-à-dire « une petite chaîne » ; à cause des bonnes œuvres de celle-ci, par quoi elle est montée jusqu'au ciel. Cette chaîne ou échelle a quatre degrés. Le premier est l'innocence de toutes ses actions; [p. 4] le second est la pureté du cœur; le troisième est le mépris de la vanité; le quatrième est la vérité des paroles. Ce sont ces degrés que le prophète met en ligne de compte, en disant : Qui montera à la montagne du Seigneur, etc. Et quelqu'un répond en disant : « L'homme aux mains innocentes et celui qui sera pur de cœur », etc. Et ces quatre degrés de vertu furent excellents chez madame sainte Catherine, comme c'est évident dans sa légende.

3. Ici commence la vie et légende de madame sainte Catherine.

[P. 5.] Sainte Catherine, fille du roi Coste, fut instruite et endoctrinée dans tous les arts libéraux; et comme l'empereur Maxence se trouvait à Alexandrie, où il avait rassemblé tout le monde, riches et pauvres, pour sacrifier aux idoles, et qu'il avait ordonné qu'on mît à mort les chrétiens qui ne voulaient pas sacrifier aux idoles, alors sainte Catherine, qui était dans l'âge de dix-sept ans, étant dans son palais, pourvue de toute richesse et de serviteurs, fille unique de son père et de sa mère, quand elle entendit le bruit et le cri que menaient toutes sortes d'animaux qu'on présentait pour les sacrifier, et la joie des gens qui chantaient, incontinent elle envoya un messager s'enquérir de ce que c'était.

4. Quand elle le sut, elle prit une partie de ses gens, de son palais, et se munit du signe de la croix; et elle alla en ville. Et elle trouva un grand nombre de chrétiens qui [p. 6] allaient sacrifier aux idoles de peur d'être tués; de sorte qu'elle fut fort affligée et chagrinée. Et elle d'aller hardiment vers l'empereur, avec un grand courage, en lui disant : « La dignité de ton rang et de ta charge montre qu'en toute raison tu dois être salué et honoré, si tu reconnaissais le créateur du ciel et de la terre, et que tu retirasses ton affection aux dieux ».

5. Et alors elle disputa, par beaucoup de divers arguments et syllogismes, avec l'empereur, près de la porte du temple; et alors elle commença à lui dire : « J'ai mis ma peine et mon soin à te dire ces choses comme à un homme savant et instruit, mais maintenant je te demande : pourquoi as-tu assemblé tant de peuple en vain, pour adorer la sottise des idoles? Tu t'émerveilles grandement de la construction et

5 *Lisez* pederuet; *n* est souvent pour *u* — 6 diouch reng. — 7 a cane incontinant — 8 Enclasc — 9 Da — 10 Descueuz.

an edefiç hac an artifiç en templ man, peheny [p. 7] so grœat gan daezorn[1] tut, ha mecherouryen : hac yuez oar an ornamentou anezaff pe re nedint nemet euel poulrt[2] aya guant an auel, hac euit ce ez dlees muy da ebahyssaff, ouz contemply an eff han douar han mor ha quement so enhe : da hem maruaill oar an ornamentou an eff elese, an heaol en loar en steret : consider penaux emahint a pa voue commancet en bet hac ez vizint bede en fin sell ouz an heol han planedou pere ne cessont vos[3] na dez oy[4] monet entresea hac occident hac a hano ouz retourn a dare da orient : hac euitce ne scuyzont quet : ha pa ez vezo laqueat mat euez ouz an traezou-man : goulen ha desqc piou eo an puysantaff entre en oll re na peguant az ynt grtat[5] : ha neuse pa ez vezo aznauezel[6] dre graç doue an croueerr, da vezaff soueran dan holl traezon ha ne ve quet possibl caffont dezaff heuell, neuse azeule ha glo [p. 8] rifie, rac henez eo doue an oll doueou hac autrou an holl autrounez :

6. pan he deffoye[7] disputet cals doctement an mister an incarnation a map doue, Cæsar a voe meurbet ebahysset, ha ne gualle quet respond deze[8] heuelep en fin pan oa en nem auiset, ez deuz da lauaret dezy : o grec hon les da acheuaf hon sacrificç : ha goudese ny a rento dict respond Neuse ez gourhemenas he cacz dan pales : ha gand diligancç bras he miret hac e nem maruaille ez bras oar an prudancç han quenet anezy rac meurbet ez oa cazre ha plesant da guelet dan holl re hac yuez gracieux.

7. Goud[e]se ez deux cæsar dan pales hac ez lauaras dezy : Cathell cleuet eo gueneomp en eloquencç a compsou hac ez omp ebahisset oar an gouuizeguez a hanot, hoguen ampechet oamp hac occupet oz ober sacrificç dan doueou ha ne guellsomp quet an oll da entent [p. 9] rac se breman ny a goulenn ouzit an cnmmencement[9] : pe a lingnez oude ? an sanctes a respontas scriffet eo na, dle den e nem meuly nac yuez e nem vitupery entrase a custum en tut sot da ober, hac en re trauaillet gant vanegloer : euit se me a lauaro dit ma lingnez : ne deo quet euit ma em v[a]ntaff : hoguen ma em humiliaff me so Cathell merch vnic dan roue coste, hac onestant[10] ez venn maguet en pourp hac instruet en ardou liberal : yuitce oll e meuxy dispriset palamour da iesus-christ pehiny a meux choaset euit priet :

8. hac an holl doueouse pere a enorez na guellont sicourna te na nep ho pet a meux an oll dispriset : o peguen maleureux eo an re a graff[11]

1 *Lisez* douzorn — 2 Poultr — 3 Nos — 4 Oz — 5 Great — 6 Aznauezet —

de l'architecture de ce temple, qui [p. 7] est fait par la main des hommes, et par des ouvriers ; et aussi (tu admires) ses ornements, qui ne sont que comme la poussière qu'emporte le vent ; et c'est pourquoi tu dois t'étonner davantage, en contemplant le ciel et la terre, et la mer, et tout ce qu'ils renferment : émerveille-toi des ornements du ciel, c'est-à-dire du soleil, de la lune, des étoiles ; considère qu'ils sont depuis que le monde a commencé, et qu'ils seront jusqu'à la fm ; regarde le soleil et les planètes, qui ne cessent ni nuit ni jour d'aller vers l'Occident, et de retourner de là encore vers l'Orient, et pour cela ils ne se lassent pas ; et quand tu auras bien fait attention à ces choses, demande et apprends qui est le plus puissant de tous les êtres, et par qui ils sont faits. Et alors quand tu auras connu par la grâce Dieu le créateur comme souverain de toutes choses, et qu'il n'est pas possible de trouver son égal, alors adore-le et glorifie-le [p. 8], car c'est lui le Dieu de tous les dieux et le seigneur de tous les seigneurs ».

6. Quand elle eut disputé bien doctement du mystère de l'incarnation du fils de Dieu, César fut fort ébahi, et il ne pouvait pas lui répondre ; de sorte qu'enfin, quand il se fut remis, il se prit à lui dire : « O femme, laisse-nous achever notre sacrifice, et ensuite nous te rendrons réponse ». Alors il ordonna de la mener au palais, et de la garder avec grand soin ; et il s'émerveillait grandement de sa sagesse et de ses charmes, car elle était très belle et agréable à voir à tous, et aussi gracieuse.

7. Ensuite César vint au palais et lui dit : « Catherine, nous avons entendu l'éloquence de tes paroles, et nous sommes étonné de ta science, mais nous étions empêché, et occupé à faire un sacrifice aux dieux, et nous ne pûmes pas t'écouter jusqu'au bout [p. 9] ; aussi maintenant nous te demandons d'abord : de quelle famille es-tu ? » La sainte répondit : « Il est écrit que nul ne doit se louer, ni non plus se rabaisser ; c'est ce qu'ont coutume de faire les sots, et ceux qui sont travaillés par la vaine gloire. Aussi je te dirai ma famille : ce n'est pas pour me vanter, mais m'humilier. Je suis Catherine, fille unique du roi Coste ; et quoique j'aie été élevée dans la pourpre et instruite dans les arts libéraux, malgré cela je les ai tous méprisés à cause de Jésus-Christ que j'ai choisi pour époux.

8. « Et tous ces dieux que tu honores, qui ne peuvent aider ni toi ni ceux qui les prient, je les ai entièrement méprisés. Oh ! qu'ils sont malheu-

7 *Lisez* Deffove — 8 Dezi. — 9 commencement — 1 : Du français *nonobstant* ; cf. § 29 — 11 *Lis.* gra.

enor dan sceuret[1] doueouse, pere euit ho gueluer en necessite ne guellont sicour den, nac e miret ouz pirill uac e sicour en e tribulation :

9. neuse an roe a lauaras dezi, mardeo guyr e- [p. 10] uell maz leuerez, an betholl a fazy hac a so en error, ha te hep muyquen a lauar hac ahens[2] en guiryonez, hac euitce quement guer so a dle bezaff confermet gant daou pe try test, pa ve te a ve vn ael, pe a ve vn vertuz celestiell: hoaz ne dleffen quet crydi dit dre muy rayson guellet na dout nemẽt vn grec fragil :

10. neuse ez lauaras dan impalarz Cæsar da pidy a graff Cæsar na hem les quet da vezaff fezet gard[3] da furor: quent se vus a rayson euel maz aparchant ouz vn roe prudent, rac en poetet a lauar: mar em gouuernez dre rayson heruez an eneff ez vizy roe hoguen mar em gouuernez autramant heruez en corff ez vizy seruicher: neuse ez lauaras en roe heruez a guelaff ez fell dit dre finesaff hon destum ez laçou: guelet ez fell dit reyff deomp euit exempl an philosophet.

11. Pan guelas cæsar na galle quet enep manier resistaff [p. 11] dan gouuizeguez a nezy ez gourhemenas secretamant dre lizerou ez deuzye an oll gramerianet hac an oll oratoret incontinant dan kaer a alexandrie hac en hoz de vie[4] presantou bras, nemet ez gallsent fezaff vn guerhes emparlet, dre ho raysonou hac o compsou neuse ez voe digacet a diuers prouinczou hantercant orateur, pere a excede an holl re aral mortel epep siancç mundain: maz deuzo da goulen pe da fin ez oant galuet a quen pell ha diuers broeziou da Alexandrie.

12. Cesar a respontas deze: Aman en hon eux vn merch iouanc peheny ne deux quet a compaignones e squient hac e gouuizeg uez: fezaff agra en holl tut sauant: hac ez lauar penaux hon doueou ez ynt diaoulou: ha mar guellit he fezaff me gray deoch retourn do bro guand enor ha ioay, neuse vnan aneze gand despit a respontas: vn cusul guaylart[5] [p. 12] euit vn impalarz, ensembli quen lyes a den sauant a diuers ha pell broezyou euit disputeñ ouzvn merch iauãc debil ha fragil: e lech maz gualse facilement vnan hon pautret pe laqu[e]set he: fezaff.

13. an impalarz cesar a respontas me agalse infat he contrainy da sacrifie euit ce guell eo gueneff ez ve fezel[6] dre ho argumentou ha ho

1 *Lisez* Sceurt — 2 Aheus — 3 Gand. — 4 en ho deuie, « qu'ils auraient ». Cette forme *en* pour *ez* existe encore aujourd'hui, surtout dans le dialecte de Vannes. Cf. plus loin, §§ 12, 13, 20, 27. Aux exemples cités, *Etudes bretonnes*, V, 5, 2°, on peut ajouter: *en seruich doue en ho impligy* « tu les emploieras au service de Dieu », *Middle Breton Hours*, p. 17; *bremau en o c'hrouguer* « maintenant on les pend », P. Maunoir, *Le sacré collège de Jésus*, Quimper, 1659, p. 111; *peguement ma lauaront en o fardonnont* « quoiqu'ils disent qu'ils leur pardonnent », *ibid.*, p. 114 (dans sa réédition presque littérale

reux, ceux qui font honneur à ces dieux, qui, quand on les appelle dans la nécessité, ne peuvent secourir personne, ni le garder du danger, ni l'aider dans sa tribulation ! »

9. Alors le roi lui dit : « Si c'est vrai [p. 10], comme tu dis, tout le monde se trompe et est dans l'erreur, et toi seule dis et possèdes la vérité. Et pourtant, toute parole doit être confirmée par deux ou trois témoins; fusses-tu un ange [1], ou une vertu céleste, encore ne devrais-je pas te croire ; à plus forte raison, en voyant que tu n'es qu'une faible femme ».

10. Alors elle dit à l'empereur César : « Je te prie, César, ne te laisse pas vaincre par ta colère ; mais plutôt use de raison, comme il appartient à un roi sage ; car les poètes disent : Si tu te gouvernes par raison, selon l'âme, tu seras roi ; mais si tu te gouvernes autrement, selon le corps, tu seras serviteur ». Alors le roi dit : « D'après ce que je vois, tu veux par finesse nous prendre dans tes filets ; en voyant que tu veux nous donner pour modèle les philosophes ».

11. Quand César vit qu'il ne pouvait en aucune façon résister [p. 11] à sa science, il ordonna secrètement, par lettres, que tous les grammairiens et tous les orateurs vinssent incontinent à la ville d'Alexandrie, et qu'ils auraient de grands présents, pourvu qu'ils pussent vaincre une vierge éloquente, par leurs raisons et leurs paroles. Alors on envoya de diverses provinces cinquante orateurs qui surpassaient tous les autres mortels en chaque science mondaine ; si bien qu'ils vinrent demander à quelle fin ils étaient appelés de si loin et de pays divers, à Alexandrie.

12. César leur répondit : « Ici nous avons une jeune fille qui n'a pas sa pareille pour l'esprit et la science ; elle l'emporte sur tous les savants. Et elle dit que nos dieux ce sont des démons. Et si vous pouvez la vaincre, je vous ferai retourner dans votre pays avec honneur et joie. » Alors un d'eux, avec dépit, répondit : « Belle pensée [p. 12], pour un empereur, que d'assembler tant d'hommes savants, de pays divers et lointains, pour disputer contre une jeune fille faible et fragile ; au lieu qu'un de nos garçons ou laquais eût pu facilement la vaincre ! »

13. L'empereur César répondit : « J'aurais bien pu la contraindre à sacrifier ; pourtant j'aime mieux qu'elle soit vaincue par vos arguments

de l'œuvre du P. Maunoir, M. Milin a supprimé la particule *en* à ces deux passages, *Levr an tad Maner*, Brest, 1876, p. 144 et 150) ; *Pa voa aru anfin an nos... En er pedont* « quand la nuit fut enfin venue, ils le prièrent », *Buez an otrou sant Melar... Trôet a c'hallec en brezonec er bla* 1732 (chez Ledan), p. 13 ; *ag e ne fressen* « et je la pressais », *Chansonio composet gant Y.-M. Thomas deus Camlez*. Lannion, 1870, p. 17. — 5 *Lis.* gaillard — 6 Fezet

1. Littéralement « quand ce serait que tu fusses un ange ».

raysonou : maz leuersont bezet digacet dirazomp euit pan vezo conuinquet he temerite hac he sotony, maz annauezo infat bezcoaz na guelas den gouuizet[1] : pan ententas an guerhes an combat a yoa eminant dizy, he sem recomandas en oll dan autrou doue : hac en continant ez aparissas an eal dezy hac he admonetas da bezaff ferm a constät : yuez he assury na vise quet hep muyquen fezez[2] gand an rese, hoguen yuez en ho conuertisse dan fez, hac enho conduise da bezaff merzeryen .

14. pan oa di- [p. 13] gaccet dirac an oratoret han philosophet ez lauaras dan impalarz : chetu vn sentancç hac vn barn cazre euit vn impalarz : hantercant orateur az eux assemblet a henep vng guerhes : ha prometet deze madou hac enorou bras, mar hoz deuez an victoar : ha me a contraignez hep nep sperancç a saler da combaty oute : hoguen iesus-christ peheny eo sperancç ha curun an re a storm euitaff hennez am recompanso hac em salero :

15. ha neuse pan ho deffoe lauaret an oratoret ez oa vn tra imposibl ez galse doue bezaff den : nac ez gallse gouzaff poan en bet nac yuez an marou : ez prouphas deze an guerhes penaux an gentilet hoaz ho deffoy a diaraoc lauaret en trase, rac platon hac an sybillet : hoz deffoy lauaret ez vise eureux an doue dioux an crech a vihe crucifiet en croas, goude ma' he deffoye an itron sanctes Cathell disputet ouz [p. 14] an mestrt[3] ha confondet ganty dre raisounou euident ho oll ydolou ha doueou ez vihont oll abahisset euelep na gouzieut[4] petra ho deffoye da lauaret ha ma theuuosont[5] euel tut mut :

16. neuse an impalarz carguet a furor a comanças do taiuaill[6] ha do blam oz lauaret deze, ez oant yfam lauaret bezaff oll fayzet gand vn merhic iauäcc, ha neuse vnan aneze peheny a yoa mestr ouar an re arall a lauaras gouuez en fat cesar : penaux nigenn[7] ne gallas bizgoaz resistaff ouzomp, na vihe incontinant fayzet hoguen an merch iauancc man pedre heny ez comps an speret a doue heuelep omp laqueat ganty en admiration na credomp ha na gnellomp e nep façon lauaret tra en bet a henep he doe iesus christ. Quentse ez credomp hac ez confesseomp fermament (nemedot a prouphe deomp dre vn rayson hac vn sentancç arall aprophetoch : an doueou [p. 15] pere hon eux enoret bede breman) ez fell deomp hon em conuertissaff ouz christ : ha bezaff christenyen.

1 *Lisez* gouiziec. — 2 Fezet — 3 Mestri — 4 Gouzient — 5 Tauusont - 6 Tamall — 7 Nigun.

et vos raisons. » Si bien qu'ils dirent : « Qu'elle soit amenée devant nous, pour que, quand elle sera convaincue de témérité et de sottise, elle reconnaisse bien que jamais elle n'a vait vu d'homme savant. » Quand la vierge apprit que la lutte allait commencer pour elle, elle se recommanda entièrement au seigneur Dieu ; et incontinent un ange lui apparut et l'exhorta à être ferme et constante ; il lui assura aussi que non seulement elle ne serait pas vaincue par eux, mais qu'encore elle les convertirait à la foi et les amènerait à être martyrs.

14. Quand elle fut [p. 13] amenée devant les orateurs et les philosophes, elle dit à l'empereur : « Voilà une belle décision, et un (beau) jugement pour un empereur : tu as assemblé cinquante orateurs contre une vierge, et leur (as) promis de grands biens et (de grands honneurs s'ils ont la victoire. Et moi, tu me contrains, sans nul espoir de salaire, à combattre contre eux. Mais Jésus-Christ, qui est l'espoir et la couronne de ceux qui luttent pour lui, c'est celui-là qui me récompensera et me paiera ».

15. Et alors, quand les orateurs eurent dit que c'était une chose impossible qu'un Dieu ait pu être homme, et qu'il ait pu souffrir aucune peine, et aussi la mort, la vierge leur prouva que les gentils eux-mêmes avaient à l'avance annoncé la chose ; car Platon et les Sibylles ont dit que ce serait heureux que le Dieu d'en-haut fût crucifié en croix. Après que madame sainte Catherine eut disputé contre [p. 14] les maîtres, et (qu'eurent été) confondus par elle, au moyen de raisons évidentes, toutes leurs idoles et leurs dieux, ils furent tous ébahis, si bien qu'ils ne savaient ce qu'ils avaient à dire, et qu'ils se turent, comme des muets.

16. Alors l'empereur, plein de colère, commença à les reprendre et à les blâmer en leur disant qu'ils étaient déshonorés, de dire que tous étaient vaincus par une fille si jeune ; et alors l'un d'eux, qui était maitre sur les autres, dit : « Sache bien, César, que personne ne put jamais nous résister, qu'il ne fût aussitôt vaincu, mais cette jeune fille, par laquelle parle l'esprit de Dieu, nous sommes tellement mis par elle dans l'admiration, que nous n'osons et ne pouvons en aucune façon rien dire contre son dieu Jésus-Christ. Au contraire, nous croyons [en lui], et nous [le] confessons fermement, à moins que tu ne nous prouves par une autre raison et une autre considération plus probable [l'existence des] dieux [p. 15] que nous avons honorés jusqu'à présent ; nous voulons nous convertir au Christ, et être chrétiens. »

17. pan cleuas an tyrant an trase ez deuz de nem colery ha da enrage ha gourhemen ez visent oll lo[s]quet e creis an citte, hac an guerhes sanctes Cathell ho conforte hac o excitte da bezaff constant ha ferm da gouzaff merzirienty, ha gant diligencç ho istruas en fez, ha dre occasion maz douetent meruell hep an sacrament a badizant ez respontas deze an guerhes na douetent quet, rac an goat peheny a scuillit a vezo reputet deoch euit badizant : hoz em goarniset en mat gand sign an croyx hac ez ouch assuret a bezaff curunet en eff : pan oant taulet en tan ez rentsont ho anauon da doue, hep bezaff losquet bleuen en bet deze nac yuez acoustrement a quement a yoa gante :

18. pan oa sebelyet ho corffou gand an chrestenyen, ez lauaras an tirant [p. 16] cesar dan guerhes sanctes Cathell : O guerhes nobl hac excellant az bezet truez ouz da iauanctet marquérez ez vizy an eil itron oar lerch an rouanes em pales, ha dauantaig me a gray laquat da ymaich e creis ma pales, euit maz vezo gand enor adeulet euel vn douees gant ma holl pobl, pe da heny ez respontas an guerches : les lauaret an sceurt traezouse rac songe en he hepmuyquen ne deo quet licit : me so ma em roet a comancement ma iauanctet da iesus-christ euit priet, rac hennez eo ma holl gloar henez eo ma holl ioya henez eo ma carantez ma douceur bizuiquen euit compsou cazre na tourmanchou ne gallenn bezaff rauoquet e carantez :

19. neuse an tirant carguet a furor agourchemenas ez vihe diuisquet ha gand scourgezou fouetet, ha goude he laquaat en vn prison teual : hep reiff dezy da dybry na da effa [a] [p. 17] het en spacç a daouzec dez durant an amser ez eaz an roue en quarterse, palamour da afferou en contraigne, ha neuse an rouanes dre an carantez he deffoye cõmeret ouz an guerhes sanctes Cathell, a yez en nos ha ganty princç an mareyen hanuet porphirius de visitaff dan prison :

20. pan oant antreet en prison : ez guelsont vn scleder bras enestimabl[1] peheny a sclarisse en prison hac yuez ez guelsont anaelez ouz onygnamentaff he gouliou, neuse ez commanças an guerhes da prezec deze an yoau eternell adoue : hac en ho conuertissas dan fez catholic, hac ez lauaras dezy he defie an curun a merzirinty : hac en stat se ez confersont ensemble bede hanter nos, pan en deffoye porphirius cleuet entierement en holl misterou man, e nem taulas dan douar : ez quichen

1 *Lisez* inestimable.

17. Lorsque le tyran entendit cela, il vint à s'irriter et à enrager, et commanda qu'ils fussent tous brûlés au milieu de la cité ; et la vierge sainte Catherine les soutenait et les exhortait à être constants et fermes à souffrir le martyre, et avec diligence elle les instruisit dans la foi ; et à l'occasion de ce qu'ils craignaient de mourir sans le sacrement du baptême, la vierge leur répondit qu'ils ne craignissent pas, « car le sang que vous répandez vous sera réputé pour baptême : munissez-vous bien du signe de la croix, et vous êtes assurés d'être couronnés au ciel ». Quand ils furent jétés au feu, ils rendirent leurs âmes à Dieu, sans que leur fût brûlé aucun cheveu, et aussi aucun de tous les vêtements qui étaient sur eux.

18. Lorsque leurs corps furent ensevelis par les chrétiens, le tyran [p. 16] César dit à la vierge sainte Catherine : « O vierge noble et excellente, aie pitié de ta jeunesse ; si tu veux, tu seras la seconde dame après la reine dans mon palais, et de plus je ferai mettre ton image au milieu de mon palais, pour qu'elle soit adorée avec honneur, comme une déesse, par tout mon peuple. » La vierge lui répondit : « Cesse de dire de pareilles choses, car y penser même n'est pas permis. Je me suis donnée dès le commencement de ma jeunesse à Jésus-Christ pour épouse, car celui-là est toute ma gloire, celui-là est toute ma joie, celui-là est mon amour, mon bonheur. Jamais, pour de belles paroles ni pour des tourments, je ne pourrais être séparée de son amour ».

19. Alors le tyran plein de fureur ordonna qu'elle fût dépouillée de ses vêtements et fouettée de verges, et ensuite la (fit) mettre dans une prison obscure sans lui donner à manger ni à boire [p. 17], pendant l'espace de douze jours. Durant ce temps le roi partit de ce pays, pour des affaires qui l'obligeaient, et alors la reine, à cause de l'attachement qu'elle avait conçu pour la vierge sainte Catherine, alla la nuit, et avec elle le prince des chevaliers, nommé Porphyre, la visiter dans sa prison.

20. Quand ils furent entrés dans la prison, ils virent une grande lumière ineffable, qui éclairait la prison, et aussi ils virent les anges oindre ses plaies. Alors la vierge commença à leur prêcher les joies éternelles de Dieu, et elle les convertit à la foi catholique, et elle lui dit qu'elle aurait la couronne du martyre. Et ainsi ils conférèrent ensemble jusqu'à minuit. Quand Porphyre eut entendu entièrement tous ces mystères, il se jeta à terre à côté des pieds de la vierge sainte Catherine et il reçut

treit an guerhes sanctes cathell, hac ez receuas an fez a Jesus- [p. 18] christ, eff ha daou cant e mareyen gan[taff].

21. ha dre occasion ma en deffoye an tirant gourhemenet ez vihe daouzecdez heb dibry nac effaff, he sāluer iesus-christ a digæce vn coullm guen an eff pehinyy he repue[1] an bouet spirituel goudese hon saluer Iesus-Christ a aparissas dezy gant vn nompr bras a aelez ha guerheset hac alauaras dezy ma merch ezneou da createur: pe a palamour de heny ez endurez an com[2] mā ha bez ferm rac me so bepret guenez.

22. pan distroas an impalarz ez gueure he presentaff dirazaff: ha pan he guelas quen cazre ha quen resplendissant ha maz oa hy peheny a estime a vihe castizet ha tourmantet dre an iunou hac an abstination a crede he deffoy great : ez deuz da estimi ez oa bezet repuet ha maguet gant vn re en prison, heuelep gant e furor maz gourhemenas ez vihe punisset ha tourmantet an [p. 19] gouardou: euit ce hy a lauaras, veritablement ne meux bezet bouet digaut den, haguen gant ma saluer iesus-christ dre e aelez ez ouff bezet maguet.

23. neuse ez lauaras an impalarz dezi da pidiff a graff laqua ez calon an pez a lauaraff dit, ha na respont quet dre compsou doueteux, ne fell quet deomp da entre[te]ny euel vn matez: hoguen domiua[3] a fell diff a gry em roantelez euel vn roanes excellant, pe da heny ez respontas an guerhes entent me a pet hac examin en fat quent barn petra a lauaraff dit, pe me a dle muy choasaff vn roe debil fall mortell hagrac[4] bilen ha difform: neuse an impalarz leun a frenesy a lauaras dezy choas vnan a daou: daoust dit pete a sacrifio hac ez beuy a pe a anduro tonrmanchou exquis ha ma vizy distruget :

24. ha hy lauaret : na differ quet executy quement tourmant az eux songet, rac me ne desiraff quen [p. 20] tra nemet offraff da doue ma quic ha ma groat[5] euel maz eo bezet e nem offret euydoff, rac eff eo ma doue ma pastor ha ma priet, neuse vn president coleret a persuadas dan roue ez laquase ober peder rot a houarn e barz tridez pere auy he enuironet a tachou ha quisellou lem pe gant re ez vihe dispenet dre tourment: ha maz rose yuez spond dan christenyen arall, oz guelet an horribldet hac an crueldet en tourmanchou.

1 D. Le Pelletier ne connaissait ce mot *repui* « donner à manger, recevoir à l'hospitalité » que par un passage de la vie de St Gwenolé, et par Roussel; on le dit encore aujourd'hui en trécorois, dans le sens de « (se) réfugier »; cf. § 22. Le Gonidec tire *répui* du français *repu*, participe de *repaître*, mais ce sens n'est qu'accessoire; cf. *repuet* « logé », *Gwerziou Breiz-Izel*, I, 14. *Repui* vient du breton *repu* « asile, refuge » (*Supplément aux dictionnaires bretons*, Landerneau, 1872, p. 75, 99), cf. *heb neb repu* « sans aucun

la foi de Jésus-[p. 18] Christ, lui et deux cents de ses chevaliers avec lui.

21. Et comme le tyran avait ordonné qu'elle fût douze jours sans manger ni boire, son sauveur Jésus-Christ envoyait une colombe blanche du ciel, qui la soutenait de la nourriture spirituelle. Ensuite notre sauveur Jésus-Christ lui apparut avec un grand nombre d'anges et de vierges, et lui dit : « Ma fille, reconnais ton créateur, à cause de qui tu souffres ces maux, et sois ferme, car je suis toujours avec toi ».

22. Quand l'empereur revint, il la fit présenter devant lui, et quand il la vit si belle et si radieuse qu'elle était, elle qui, pensait-il, devait être amaigrie et malade par suite des jeûnes et de l'abstinence qu'il croyait qu'elle avait subis, il en vint à supposer qu'elle avait été sustentée et nourrie par quelqu'un de la prison, de sorte que dans sa fureur il ordonna qu'on punît et qu'on tourmentât les [p. 19] gardes. Mais elle dit : « En vérité, je n'ai eu d'aliments de personne ; seulement mon sauveur Jesus-Christ m'a nourri par ses anges. »

23. Alors l'empereur lui dit : « Je te prie, mets dans ton cœur ce que je te dis, et ne réponds pas par des paroles ambiguës. Nous ne voulons pas t'entretenir en qualité de servante, mais je veux que tu domines dans mon royaume comme une reine puissante. » A quoi la vierge répondit : « Réfléchis, je te prie, et examine bien avant de juger ce que je te dis : dois-je choisir un roi débile, faible, mortel, vil, odieux et difforme, plutôt...[1].» Alors l'empereur, plein d'emportement, lui dit : « Choisis un des deux : ou bien tu sacrifieras et tu vivras, ou bien tu endureras des tourments cruels et tu seras mise à mort. »

24. Et elle de dire : « Ne tarde pas à mettre en œuvre tous les tourments auxquels tu as pensé, car moi je ne désire autre [p. 20] chose que d'offrir à Dieu ma chair et mon sang, comme il s'est offert pour moi ; car c'est lui mon Dieu, mon pasteur et mon époux. » Alors un président irrité persuada au roi qu'il fit faire dans trois jours, quatre roues en fer qui seraient entourées de clous et de ciseaux aigus, par lesquelles elle serait mise en pièces cruellement, et qu'il fît peur aussi aux autres chrétiens, à voir l'horreur et la cruauté des supplices.

recours, aucune pitié », sainte Barbe, str. 464 ; et ce mot se rattache au vieux français *repeu*, *repus* « caché » (lat. *repositus*). — 2 *Lisez* som, proprement « fardeau, charge ». — 3 *Lisez* domina ; littéral. « dominer je veux que tu fasses » — 4 Hagr ha — 5 Goat.

1. Il y a ici une petite lacune que la Légende dorée permet de combler : « plutôt qu'un souverain puissant, éternel, glorieux et beau ».

25. disposet hac ordrenet oa an rodou man euelep feczon diou aneze a troe contrell dan diou arall par force ha neuse quement auye intreze a vihe dispenet ha munudet: neuse an guerhes beniguet a pedas hon autrou doue ez pligse gantaff terry ha distrugaff en inginou se en enor an hanoff beniguet anezaff, ha euit conuersion en pobl pere a edoae presant, hac et continant[1] maz oa disposet laquat an guerhes en [p. 21] tourmnnt[2] se, ael doue a torras hac a froesa s au holl redou[3] se guant heuelep impetuosite: maz voe lazet peuar mill payen.

26. an rouaens[4] peheny [a selle] an holl traezou man diouz an crech ha bede neuse nadoa quet hem discleryet, ez continant a disquennas hac a comanças da blam an impalarz an crueldet bras a vse en andret an guerhes Cathell: an roe neuse pan guelas an rouanes na prise quet sacrifie ez gourhemenas ez vihe quentaff tennet ha trouhet he dyffronn dyouty ha goude se ez vihe dispennet ha pan ouz he tace da beza martiriset, ez supplias dan itron sanctes Cathell ez pligsse ganty pidy euity en autrou doue,

27. peheny a respontas dezy na vezet auon en bet mignones an autrou doue, rac hizeou ez vezo an rouante l|ez eternell euit vnan transitoyr, hac euit vn priet mortell ez vezo vnan imortell: neuse pan oa confermet ha [p. 22] roet couraig dezy, ez deuz da pidy an bourreyen na tardsent quet ouz ober an pez a edoy gourhemennet deze, hac neuse en he cazcas an mistret emeas an cite ha gant tenaillou houarnn ez trouchsont he diffronn, he goude se en he dispensont, he corph a voue sebeyet gand porphirius.

28. an dez oar lerch pan deuz an tirant cesar da inclasç petra ayoa great da corph an rouanes ha palamour dan trase an tirant cesar a falle dezaff laquat dan marou cals a chistenyen, incontinant porphirius e nem presantas dirazaff en vn lauaret: me a meux sebeliet corff an roanes guir seruigeres da iesus-christ hac a meux receuet en feiz a iesus-christ: neuse maxentius euel vn den collet gantaff e squient a deuz a vn mouez terribl da crial en vn lauaret o me miserabl ha reuseudic, chede porphirius peheny oa custot a en eff ha ma holl confort ha cusul [p. 23] en holl aduersiteou, so yuez:

29. ha pan deuz da lauaret antrase dan mareyen arall ez respontsont dezaff, ha ny so yuez christenyen: prest da meruell euit an hanoff hon saluer iesus-christ, neuse cesar mezuet gand e furor a gourhemenas ez vichsēt[5] oll ensemble dipennet oar un tro gand porphirius, hac o cor-

1 *Lisez* incontinant — 2 Tourmant — 3 Rodou — 4 Rouanes. — 5 *Lisez* visent.

25. Ces roues étaient disposées et agencées de telle sorte que deux d'entre elles tournaient en sens contraire des deux autres, avec force ; et alors tout ce qui serait entre elles serait brisé et haché en morceaux. Alors la vierge bénie pria notre seigneur Dieu qu'il lui plût de rompre et détruire ces instruments, pour l'honneur de son nom béni et la conversion du peuple qui était présent; et aussitôt qu'on se disposa à mettre la vierge à [p. 21] ce supplice, l'ange de Dieu rompit et cassa toutes ces roues, avec une telle force que quatre mille païens furent tués.

26. La reine, qui (voyait) toutes ces choses d'en haut et jusqu'alors ne s'était pas déclarée, aussitôt descendit et commença à blâmer l'empereur de la grande cruauté dont il usait à l'égard de la vierge Catherine. Le roi alors, quand il vit que la reine ne voulait pas sacrifier, ordonna qu'on lui tirât et lui coupât d'abord les seins, et ensuite qu'elle fût décapitée. Et quand on la menait pour être martyrisée, elle pria madame sainte Catherine qu'il lui plût de prier pour elle le seigneur Dieu.

27. Celle-ci lui répondit : « N'aie aucune crainte, amie du seigneur Dieu, car aujourd'hui tu auras le royaume éternel au lieu d'un (royaume) transitoire, et au lieu d'un époux mortel tu en auras un immortel. » Alors quand elle fut affermie et [p. 22] encouragée, elle se mit à prier les bourreaux qu'ils ne tardassent pas à faire ce qui leur était commandé. Et alors les ministres la conduisirent hors de la cité, et avec des tenailles de fer ils lui coupèrent ses seins, et ensuite ils la décapitèrent. Son corps fut enseveli par Porphyre.

28. Le jour suivant, quand le tyran César vint rechercher ce qu'on avait fait du corps de la reine, et comme à cause de cela le tyran César voulait mettre à mort beaucoup de chrétiens, tout à coup Porphyre se présenta devant lui en disant : « C'est moi qui ai enseveli le corps de la reine, vraie servante de Jésus-Christ ; et j'ai reçu la foi de Jésus-Christ. » Alors Maxence, comme un homme qui a perdu le sens, se mit d'une voix terrible à crier en disant : « O misérable et malheureux que je suis, voilà Porphyre, qui était le gardien de mon âme, et toute ma force et mon conseil [p. 23] dans toutes les adversités, qui en est aussi ! »

29. Et quand il vint à dire cela aux autres chevaliers, ils lui répondirent : « Et nous aussi, sommes chrétiens, prêts à mourir pour le nom de notre sauveur Jésus-Christ. » Alors César, enivré de sa fureur, ordonna qu'ils fussent tous ensemble décapités à la fois avec Porphyre,

phou taulet dan chacç da dibry goude se ez galuas an guerhes cathell hac ez lauaras dezy, onestant dre art da art magic ez vehe great laqueat an rouanes dan marou euitce, marquerez da hem repenty ha distr[e y, me a gray an quentaff em pales : ha rac se, retez sacrifies hizieau pe me a gray da dipennaff : ha hy a responts dezaff : groa an pez az eux songet a deliberet da ober rac me so aparaillet do gouzaff tout.

30. neuse e taulas sentencç he henep : hac ez gourhemenas ez vihe dipenet, ha pan oa cazcet dan lech ordrenet euit [p. 24] fe ez gorroas he daou lagat entreseaff ha neff oz ober oraison da quellaff doe en vn lauaret o iesus guir roe : enor ha gloar en guerheset hac sperancç a salut en chistenyen, da supliaff a graff euit quement a gray hac ho deuezo memor am passion : daoust pe en articl an marou, pe en necessite arall am inuoco hac am pedo, maz vezo exaucet ha cleuet e pedenn :

31. hac incontinant ez deuz vn mouez dauety en vn lauaret deux ma muyaff caret ha ma priet chede an porz en eff digoret dit : ha quement vnan a celebro an dez a passion a guir deuotion [a receuo] an sicour a hoantaint en eff, ha goude maz voe dipennet ez deuz lez euit goat he gouzouc, ha neuse an aelez a comeras he corph hac en dougos bede menez synay [goude vnguent dezuez queryet[1] a hane] hac eno en sebellysont enorablement, ha bede an amser presant ez dinaou an eol hep [p. 25] cessaff he relegou santell, peheny a agra saluo en cliyffyen a pep cleuet

32. homan a gouzauas marou en amser an impalarz maxentius, pe heruez vn re arall maiminus an tirant, peheny a comanças regna oar tro en bloaz hon saluer tricant ha dec, da gouzout penaux ez voe punisset an tirant maxentius euit an crim man peheny a comettas, hac an crimou arall pe re a gueure ez eo laqueat deomp en histoar a inuention an croaix :

33. lauaret a groear penaux vn religieux a rouen a yez da menez sinay hac a chomas e seruich an itron sanctes Cathell en spaç a seiz bloaz : hac euel maz edoay ouz he pydi a deuotion bras, ez guallse demerite caffout vn darnic he relegou, incontinant ez guellas vn mell a vn bes he dornn presentet dirazaff, peheny acomeras gand deuotion bras hac a digaços da monaster [p. 26].

34. Lauaret a gread yuez penaux vn den deuot bras dan itron sanctes Cathell peheny he galue alyes en esicour euitse dre spacç amser ez biha-

1 *Lisez* querzet.

et leurs corps jetés aux chiens à manger. Ensuite il appela la vierge Catherine et lui dit : « Quoique par ton art magique tu aies fait mettre la reine à mort, cependant si tu veux te repentir et te convertir, je te ferai la première dans mon palais; et c'est pourquoi il faut que tu sacrifies aujourd'hui, ou je te ferai décapiter. » Et elle lui répondit : « Fais ce que tu as pensé et résolu de faire, car je suis préparée à souffrir tout cela ».

30. Alors il porta sentence contre elle, et il commanda qu'elle fût décapitée. Et quand on la conduisait au lieu désigné pour [p. 24] cela, elle leva ses yeux vers le ciel, en faisant oraison pour adorer Dieu, en disant : « O Jésus, vrai roi, honneur et gloire des vierges, et espoir de salut des chrétiens, je te prie que tous ceux qui feront et qui auront mémoire de ma passion, soit qu'ils m'invoquent et me prient à l'article de la mort ou dans une autre nécessité, voient leur prière exaucée et entendue. » .

31. Et aussitôt une voix vint à elle, disant : « Viens, ma bien-aimée et mon épouse, voici la porte du ciel ouverte pour toi : et tous ceux qui célébreront le jour de ta passion avec une vraie dévotion (recevront) le secours qu'ils désireront du ciel. » Et après qu'elle fut décapitée, il vint du lait au lieu de sang, de son cou. Et alors les anges prirent son corps et le portèrent jusqu'au mont Sinaï (à plus de vingt jours de marche de là) : et là ils l'ensevelirent honorablement, et jusqu'au temps présent il découle de l'huile, sans [p. 25] cesse, de ses saintes reliques, huile qui guérit les malades de toute maladie.

32. Elle souffrit la mort à l'époque de l'empereur Maxence, ou, selon d'autres, de Maximin le tyran, qui commença à régner vers l'an de notre Sauveur 310. Quant à savoir comment fut puni le tyran Maxence pour ce crime qu'il commit, et les autres crimes qu'il fit, c'est ce qui est mis pour nous dans l'histoire de l'invention de la croix.

33. On dit qu'un religieux de Rouen alla au mont Sinaï et resta au service de madame sainte Catherine l'espace de sept ans ; et comme il était à la prier, avec grande dévotion, qu'il pût mériter d'avoir un fragment de ses reliques, aussitôt il vit une phalange d'un doigt de sa main qui se présenta devant lui ; il la prit avec grande dévotion et l'apporta à son monastère.

nos e deuotion, heuelep ma cessas an oll he pidy, ha pan edoy vng guez oz ober oraison : ez guelas vn nompr bras a guerheset hebiou dezaff, hac entreze ez oa vnan a sclerisse he quenet dreist an re arall peheny pan denessas outaff a goloas he bisaich hac euelse ez tremenas hebiou dezaff, hac ez deuz de nem ma[r]ualle en bras oar en quenet anezy : maz golennas piou oa, hac ez voue respontet dezaff gand vnan an guerheset, homan eo Cathell peheny a custumes en amser tremenet da aznauoult hoguen palamour na ezneuez muy anezi ne pedez ez eo tremenet hebiou dit goloet he visaiche heuelep a guellez quet he aznanoult :

35. darn ara douet pe hy a voue merzeriet gand ma-[p. 27] xentian pe gand maximien rac try a vsurpe neuse en impalardet, elese constantin peheny dre succession paternel en deffoy continuet en impalardet, ha maxentius map da maximian peheny auoe greathauuet gand en romanet augustus, ha maximien a voe hanuet cesar gand en re diouz Orient hoguen heruez en cronicquou maxentius en rom ha maximius en Orient a exerce ho tirannisi a henep en christenyen ha palamour den drase e seblant da vn re penaux d r e deffaut en scriptoret e bezet laqueat maxentius e lech maximi.

Finis [p. 28] Oraeson devot a enor dan itron sanctes Cathell.

[p. 26] 34. On a dit aussi qu'un homme très devot à madame sainte Catherine, qui l'appelait souvent à son secours, vit cependant avec le temps diminuer sa dévotion, de sorte qu'il cessa tout à fait de la prier. Et quand il était un jour à faire oraison il vit un grand nombre de vierges (passer) près de lui, et parmi elles il y en avait une dont les charmes brillaient plus que les autres ; celle-ci, quand elle approcha de lui, se couvrit le visage, et ainsi elle passa à côté de lui. Et il vint à s'émerveiller grandement de ses charmes, si bien qu'il demanda qui c'était, et il lui fut répondu par une des vierges : « Celle-ci est Catherine, que tu avais coutume, au temps passé, de connaître ; mais parce que tu ne la connais plus, tu ne la pries plus, elle a passé près de toi le visage couvert, de sorte que tu ne pouvais pas la reconnaître. »

35. Quelques-uns doutent si elle a été martyrisée par [p. 27] Maxentien ou par Maximien, car trois hommes usurpaient alors l'empire, savoir : Constantin qui par succession paternelle avait continué l'empire, et Maxence fils de Maximien qui fut nommé par les Romains Auguste, et Maximien qui fut nommé César par ceux d'Orient. Mais selon les chroniques, Maxence à Rome et Maximius en Orient exerçaient leur tyrannie contre les chrétiens, et à cause de cela il semble à quelques-uns que c'est par une erreur des auteurs que Maxence a été mis au lieu de Maximi.

Fin.

[p. 28]. Oraison dévote en l'honneur de madame sainte Catherine. (Le reste est en latin.)

Emile Ernault.

RECHERCHES

SUR L'ORIGINE DE

LA PROPRIÉTÉ FONCIÈRE

ET DES NOMS DE LIEU EN FRANCE

SOMMAIRE

Pages

§ 1er. La féodalité française repose sur le principe de la propriété individuelle du sol, et ce principe n'existe pas chez les Celtes 97

§ 2. La féodalité celtique dans l'antiquité 99

§ 3. La propriété du sol appartient au peuple ou à la cité dans la Gaule indépendante. 101

§ 4. La propriété du sol devient individuelle. Les *fundi* dans la Gaule romaine ; le *fundus Sabiniacus* 104

§ 5. Les noms de *fundi* formés à l'aide du suffixe latin *-ânus* dans la Table Alimentaire de Veleia 105

§ 6. Les noms d'hommes en Gaule après la conquête 107

§ 7. Les noms de *fundi* en *-ânus* de la Table Alimentaire auxquels correspondent des noms de *fundi* gallo-romains dérivés des mêmes gentilices, mais avec le suffixe gaulois *-âcus* 110

§ 8. Les noms de *fundi* dérivés de gentilices chez les populations celtiques sont postérieurs à la conquête romaine 118

§ 9. Quatre espèces de noms de lieux habités en Gaule, chez César 122

§ 10. Cinq espèces de noms de lieux habités dans les pays celtiques, suivant les documents du temps de l'Empire 123

§ 11. Le suffixe *âcus* placé à la suite du gentilice pour former des noms de lieux, dans les documents du temps de l'Empire 125

§ 12. Comparaison entre les noms de lieux formés en France à l'aide du suffixe *âcus* et quelques noms de lieux en *-ânus* dans diverses parties de l'Empire romain 130

§ 13. Noms de *fundi* formés à l'aide de surnoms dans les pays celtiques et qui se rencontrent dans des documents écrits au temps de l'empire romain 132

§ 14. Examen de la question de savoir s'il y a en France des noms de lieux en *-âcus* dérivés de noms communs 137

§ 15. Etude sur divers noms de lieu d'origine celtique ou gallo-romaine qui n'offrent pas le suffixe *-âcus* et qui apparaissent pour la première fois dans les documents de la période mérovingienne et de la période carlovingienne 144

§ 1. *La féodalité française repose sur le principe de la propriété individuelle du sol, et ce principe n'existe pas chez les Celtes.*

La féodalité qui, au moyen âge, a tenu une si grande place en France, en Europe et jusqu'en Orient et qui jouait encore un rôle si brillant au siècle dernier, était fondée sur la propriété immobilière. La France féodale nous apparait comme un vaste ensemble de propriétés immobilières systématiquement étagées les unes au-dessus des autres Les relations de suprématie et de subordination qui relient entre eux le suzerain et le vassal sont la conséquence de relations identiques entre la propriété du premier et la propriété du second. Ces relations se répétant de degré en degré, on peut se figurer la France féodale comme une sorte de pyramide, au sommet de laquelle la royauté repose sur les grands fiefs: duchés de Normandie, de Bourgogne et de Guyenne, comtés de Flandre, de Champagne et de Toulouse; chacun des grands fiefs s'appuie sur des fiefs secondaires mouvant de lui en beaucoup plus grand nombre; ces derniers sur d'autres moins importants et dont le nombre est bien plus considérable. Un fief consiste en une habitation grande ou petite, avec des dépendances plus ou moins étendues; c'est un château magnifique avec une vaste province, c'est un château moins beau dont dépend un petit comté ou une baronie, c'est une maison forte qui domine un village, c'est une chaumière avec un bout de champ; à chacune de ces propriétés s'attachent des droits ou des charges, de là le rang occupé dans la société féodale par l'homme auquel le fief appartient. Prenons comme exemple le comté de Champagne : c'est un des grands fiefs du royaume de France; si Thibaut le Chansonnier est vassal du roi saint Louis, c'est que Thibaut le Chansonnier a hérité du comté de Champagne. Du comté de Champagne, dépend le comté de Brienne; Gautier IV prenant possession du comté de Brienne au temps où Thibaut le Chansonnier était comte de Champagne, devient par là vassal de Thibaut le Chansonnier. A son tour, le comté de Brienne a, comme on dit, une mouvance : de lui meut par exemple la seigneurie d'Epagne qui est un simple village où une petite maison forte sert d'abri à un modeste feudataire, à un petit gentilhomme; celui-ci, à cause de sa maison forte et de sa seigneurie, dépendance du comté de Brienne, est vassal de Gautier IV, comte de Brienne. Au pied de la petite maison forte du seigneur d'Epagne, on voit rangées de pauvres cabanes en bois couvertes de chaume, des vilains les habitent et, à cause de ces masures, ils sont les vassaux du seigneur d'Epagne. Que ces vilains abandonnent leur chau-

mière, qu'ils partent, laissant au seigneur d'Epagne l'immeuble qui a créé le lien féodal entre eux et lui, ils sont dégagés et cessent d'être ses vassaux. De même, le seigneur d'Epagne peut remettre sa terre aux mains de Gautier IV, comte de Brienne, et briser ainsi le lien qui l'unit à son suzerain. A son tour le comte de Brienne, le comte de Champagne ont chacun à l'égard de leur suzerain le même droit. La propriété territoriale est la base de la féodalité française au moyen âge; et, dans les temps modernes, ce principe a persisté jusqu'à la Révolution.

La féodalité celtique se fonde sur un principe tout différent. En général, chez les Celtes, la propriété immobilière est collective; le sol appartient au peuple, c'est principalement un vaste pâturage semé çà et là d'ilôts cultivés; il est commun à tous les citoyens, et par conséquent les chefs du peuple, les membres influents de l'aristocratie ne peuvent le transformer en salaire, ne peuvent en disposer pour payer le dévouement de leur clientèle; c'est par le don ou le prêt d'objets mobiliers qu'ils se créent des vassaux.

Cette doctrine n'est pas imaginaire, ce ne sont pas des raisonnements arbitraires qui nous ont conduit à la soutenir, elle résulte des textes. Un des plus anciens auteurs qui nous ait laissé des indications un peu précises sur les mœurs des Gaulois est Polybe; il écrivait au second siècle avant notre ère; nous lui devons d'intéressants détails sur les guerres soutenues par les Romains contre les Gaulois en Italie à partir des premières années du quatrième siècle avant J.-C. Or, suivant lui, ces Gaulois qui prirent Rome, et qui depuis la firent longtemps trembler, se nourrissaient principalement de viande et chez eux la fortune de chacun consistait exclusivement en or et en troupeaux[1]. Ce qu'ils mangeaient, c'était surtout la chair de leur bétail[2], ils vivaient de l'élevage du bétail; et, sans ignorer l'agriculture, ils demandaient aux céréales une très petite partie de leur alimentation. Ce fut seulement après la conquête romaine que la culture du sol prit en Gaule une place importante. « Autrefois », nous dit Strabon en l'an 19 de notre ère, environ un siècle et demi après Polybe, » autrefois les Gaulois étaient guerriers plutôt que laboureurs, aujourd'hui ils sont forcés de cultiver la terre[3] ». Depuis la conquête romaine, le développement de l'agriculture fit partager les

1. Ὑπαρξίς γε μὴν ἑκάστοις ἦν θρέμματα καὶ χρυσός. Polybe, livre II, chap. XVII, § 11, cf. § 10. Seconde édition de Didot, p. 80.

2. Κρεωφαγεῖν, Polybe, *ibid.*, § 10.

3. Οἱ δ'ἄνδρες μαχηταὶ μᾶλλον ἢ γεωργοί, νῦν δ'ἀναγκάζονται γεωργεῖν, καταθέμενοι τὰ ὅπλα. Strabon, livre IV, chap. I, § 2, édition Didot, p. 147.

pâtures communes et transformer en propriété individuelle le domaine collectif du peuple, *ager publicus*.

§ 2. *La féodalité celtique dans l'antiquité.*

Dès l'époque reculée à laquelle nous fait remonter Polybe, la féodalité celtique existait fondée, comme nous le disons, sur le don ou le prêt d'objets mobiliers, c'est-à-dire évidemment de bestiaux dans la plupart des cas. De là chez les Gaulois ces groupes d'hommes réunis sous l'autorité d'un chef, comme nous le raconte Polybe, quand il veut nous peindre les mœurs des conquérants qui sont entrés vainqueurs à Rome, l'an 389 avant notre ère. Parmi les Gaulois, dit-il, celui qui se fait le plus craindre, celui qui exerce la plus grande puissance, est celui qui se montre entouré du nombre le plus considérable de serviteurs. Je traduis par serviteurs le mot grec θεραπεύοντας; mais il y a dans la phrase grecque une autre expression qui relève singulièrement la dignité de ces serviteurs gaulois. Ces hommes, nous dit Polybe, forment avec leur chef une association de camarades ἑταιρεία [1].

A une autre extrémité du monde celtique, en Irlande, le mot consacré par l'usage pour désigner un vassal signifie en même temps « associé », ce mot est *céle*. Il appartient au vocabulaire de l'ecclésiastique irlandais, qui au neuvième siècle a glosé les épîtres de saint Paul. Chez ce glossateur le mari est le *céle* de sa femme, la femme est le *céle* de son mari [2]. Les membres d'une paroisse chrétienne qui se réunissent pour manger les agapes sont *céle* l'un de l'autre [3]. Or dans la langue du droit irlandais le vassal est le *céle* de son suzerain ; *céle* veut dire « vassal » dans le *Senchus Mór*. Les jurisconsultes irlandais distinguent le *soer-chéle* [4] ou « vassal franc » du *doer-chéle* [5] ou « vassal dépourvu de liberté ». La première de ces expressions glose dans le manuscrit de Wurzbourg le *libertus Domini* « affranchi du Seigneur » de saint Paul [6]. La « vassalité » s'ap-

1. Περὶ δὲ τὰς ἑταιρείας μεγίστην σπουδὴν ἐποιοῦντο, διὰ τὸ καὶ φοβερώτατον καὶ δυνατώτατον εἶναι παρ' αὐτοῖς τοῦτον, ὅς ἂν πλείστους ἔχειν δοκῇ τοὺς θεραπεύοντας καὶ συμπεριφερομένους αὐτῷ. Polybe, l. II, chap. XVII, § 12, 2e édit. Didot, p. 80.

2. Manuscrit de Wurzbourg, f° 9 d, glose sur la Première aux Corinthiens, chap. VII, verset 5; chez Zimmer, *Glossæ hibernicæ*, page 64. *Céle* veut dire mari dans le *Senchus Mór*, *Ancient laws of Ireland*, I, 52, 250; II, 386, 396, 400.

3. Manuscrit de Wurzbourg, f° 11 d, glose sur la Première aux Corinthiens, chap. II, verset 33, chez Zimmer, page 72.

4. Glose du *Senchus Mór*, *Ancient laws of Ireland*, II, 204, ligne 24,

5. *Daer-cheile*, O'Donovan, supplément à O'Reilly.

6. *Sóirchele do Dia*, *Ad Corinthios*, I, c. VII, verset 22, ms. de Wurzbourg, texte.

pelle *céilsine*, dans le *Senchus Mór* et dans les autres écrits des vieux jurisconsultes irlandais, et le glossateur irlandais de saint Paul emploie le composé *co-céilsine* pour expliquer le latin *societas* dans le passage où saint Paul parle de l'association formée entre lui et les autres apôtres pour la prédication de l'Evangile[1]. Il y eut dès lors entre saint Paul et les autres apôtres une sorte de camaraderie, *céilsine* ; tel est le sens du mot irlandais : saint Paul et les autres apôtres furent des camarades, *céli*. Or telle est l'expression consacrée pour désigner les relations que la vassalité créait entre le chef irlandais et les subordonnés attirés par ses largesses. Les doctrines égalitaires qui dominaient la société irlandaise au neuvième siècle étaient si puissantes que les relations de vassal à suzerain étaient considérées comme établissant entre eux une sorte de camaraderie. C'est l'idée qu'avaient de ces relations, suivant Polybe, les Gaulois du sud des Alpes à l'époque reculée où ils se sont emparés de Rome, 389 ans avant notre ère.

Nous retrouvons le vasselage à l'époque de César dans la Gaule transalpine, avec cette différence toutefois que, si nous en croyons le grand capitaine, la condition des vassaux aurait été fort dure. La plèbe, dit-il, vit dans une situation qui est presque celle des esclaves, elle ne prend l'initiative de rien, elle n'est appelée à aucun conseil. La plupart de ses membres accablés soit par les dettes, soit par de lourds impôts, soit par l'injustice des grands, se soumettent eux-mêmes à la servitude en prenant pour maîtres les nobles qui ont sur eux les mêmes droits que sur des esclaves[2]. Il y a peut-être là un peu d'exagération, ou nous avons à faire une distinction. Tous les débiteurs des nobles n'étaient pas réduits à une condition identique à celle de l'esclave romain. Orgétorix, accusé de haute trahison et menacé du dernier supplice, se rend devant ses juges, accompagné non seulement de dix mille parents et esclaves, mais aussi d'un grand nombre de clients et de débiteurs qui n'étaient par conséquent ni ses parents ni ses esclaves : le procès est suspendu[3]. César se plaint de ce qu'un des obstacles à la conquête de la

bien lu par Zeuss-Ebel, *Gr. C.*², 31, mal lu par Zimmer, *Glossae hibernicæ*, 60, corrigé par Whitley Stokes, *Literarisches Centralblatt*, 1883, p. 1673, col. 1, ligne 18, correction admise par M. Zimmer, *Supplementum*, p. 8.

1. Ms. de Wurzbourg, f° 19 a, glose sur l'épître aux Galates, chap. II, v. 9, chez Zimmer, p. 119. Le mot *céilsine* se trouve dans le *Senchus Mór*, aux passages publiés dans *Ancient laws*, II, 206, 208, 282.

2. Plerique cum aut aere alieno, aut magnitudine tributorum, aut injuria potentiorum premuntur, sese in servitutem dicant nobilibus, quibus in hos eadem omnia sunt jura quae dominis in servos. *De bello gallico*, VI, 13, 2.

3. Omnem suam familiam... omnes clientes et obaeratos suos, quorum magnum habebat, eodem conduxit... *De bello gallico*, I, 4, 2.

Gaule par les Romains était la puissance des gens assez riches pour prendre moyennant salaire des hommes à leur service[1]. Ces hommes étaient des guerriers libres qui vendaient leur concours. Les clients et les débiteurs qui firent suspendre le procès d'Orgétorix étaient des hommes libres qui avaient accepté un suzerain et qui lui devaient leur appui.

Il est évident que les chefs gaulois avaient deux catégories de vassaux; les uns, compagnons de leurs combats, tenaient, quoique pauvres, un rang presque égal au leur; les *séer-chéli* de l'Irlande, vassaux francs, dont le nom glose le *libertus Domini* de saint Paul, leur ressemblent beaucoup; les autres étaient des bergers, des ouvriers ruraux, dont la condition était analogue à celle des esclaves romains. On peut leur comparer les vassaux non libres, *doer-chéli*, de l'Irlande. Ce sont les vassaux francs, *séer-chéli*, que César a en vue quand, parlant des habitudes belliqueuses de la noblesse gauloise, il dit que chez elle: « Plus un homme se distingue par la naissance et les richesses, plus est grand le nombre des *ambacti* et des clients qui l'entourent à la guerre[2] ». *Ambactus* est un mot gaulois dont « client » est la glose. Diodore de Sicile écrivant après César, mais copiant un auteur plus ancien d'un demi-siècle environ, nous parle aussi de ces compagnons de guerre des chefs gaulois: « Ceux-« ci, » nous dit-il, « emmènent avec eux des domestiques, qui sont « des hommes libres, mais pauvres, et qui leur servent de cochers et « de satellites dans les combats[3] ». Diodore ici reproduit probablement la relation de Posidonios d'Apamée qui avait visité la Gaule vers l'an 100 avant notre ère; il s'accorde parfaitement avec le passage plus ancien de Polybe que nous avons cité, p. 99.

§ 3. *La propriété du sol appartient au peuple ou à la cité dans la Gaule indépendante.*

Ainsi en Gaule, au Ier siècle avant notre ère, antérieurement à la conquête romaine, il existait une sorte d'organisation féodale. Elle était distincte de l'Etat. A côté des magistrats de la cité, quelquefois en opposition avec eux, vivaient des grands seigneurs entourés d'une foule de vassaux. Avec l'aide de ces vassaux, de hauts personnages pouvaient

1. Quod in Gallia a potentioribus atque iis, qui ad conducendos homines facultates habebant, volgo regna occupabantur. *De bello gallico*, II, 1, 4.

2. Atque eorum ut quisque est genere copiisque amplissimus, ita plurimos circum se ambactos clientesque habet. *De bello gallico*, VI, 15, 2.

3. Ἐπάγονται δὲ καὶ θεράποντας ἐλευθέρους ἐκ τῶν πενήτων καταλέγοντες, οἷς ἡνιόχοις καὶ παρασπισταῖς χρῶνται κατὰ τὰς μάχας. Diodore de Sicile, V, 29, § 2. édition Didot, I, 271.

comme Orgetorix tenir tête aux magistrats, et en tout cas ils avaient le concours de leurs vassaux dans les guerres privées, fréquentes, que causait l'absence de toute juridiction chargée de réprimer les crimes et délits contre les particuliers[1]. Mais les dons par lesquels les suzerains tenaient ces vassaux dans leur dépendance n'étaient pas immobiliers. Ces grands seigneurs n'avaient pas d'immeubles dont ils pussent disposer. La propriété rurale en Gaule était encore indivise dans chaque peuple; la propriété bâtie était la seule que jusque-là les individus se fussent attribuée et la nature de leurs droits sur elle n'est pas déterminée. Les édifices mis de côté, la terre cultivée est la seule portion du territoire où s' exerce un droit qui puisse ressembler à la propriété individuelle; les sénateurs et les chevaliers en jouissent à charge de redevance à l'Etat, et c'est pour eux qu'elle est labourée et moissonnée par la plèbe réduite presque en esclavage. Quant aux prés, pâtures et bois, ils sont livrés à la jouissance commune[2]. Mais c'est principalement aux sénateurs et aux chevaliers qu'appartiennent les bestiaux qui y trouvent leur nourriture.

Un grand développement de la culture des céréales ne se produit ordinairement pas sans s'associer avec le principe de la propriété individuelle. Ce grand développement est en Gaule postérieur à la conquête romaine. Sans doute les Gaulois cultivaient le blé à l'époque où César vint les combattre et les vainquit. Nous voyons l'armée de César s'approvisioner de blé chez eux[3]. Les Helvètes, deux ans avant de quitter leur pays pour aller, s'ils avaient pu exécuter leur projet, s'établir dans la Gaule occidentale, se mettent à faire les semailles les plus abondantes qu'ils peuvent, comptant emporter un grand approvisionnement de blé[4]. C'est en l'an 60 avant notre ère. De ces semailles, on aurait tort de conclure que la propriété individuelle du sol arable fût établie chez eux. Si les champs avaient été partagés entre eux, avec attribution à chacun d'un droit de propriété, chacun se serait attaché à son champ, comme le paysan français de nos jours s'attache au sien, et ils

1. Alterum genus est equitum. Hi, cum est usus atque aliquod bellum incidit (quod fere ante Caesaris adventum quotannis accidere solebat, uti aut ipsi injurias inferrent, aut illatas propulsarent), omnes in bello versantur. *De bello gallico*, VI, 15, 1.

2. C'est en partie l'histoire de l'*ager publicus* romain. Quand à Rome la propriété immobilière individuelle n'existait pas et que la fortune de chacun consistait en esclaves et en troupeaux, le mot *pecunia* « troupeaux » était l'expression consacrée pour désigner la fortune de chaque particulier, esclaves déduits; ce sens subsista quand les immeubles furent entrés dans le domaine privé, et alors on entendit que les immeubles comme les meubles étaient compris dans la *pecunia* de chacun. Hermogénien au *Digeste*, livre L, t. XVI, loi 222.

3. Voyez par exemple *De bello gallico*, I, c. 16, 23; VII, c. 17, § 2; c. 20, § 10.

4. Sementes quam maximas facere. *De bello gallico*, I, c. 3, § 1.

n'auraient pas conçu cette idée d'une émigration en masse dont ils tentèrent, d'un commun accord, la réalisation. Le cultivateur propriétaire donne au sol, par ses soins, une valeur dont il s'exagère toujours l'importance, et l'avantage partie réel, partie imaginaire, qu'il y a pour lui à conserver son champ, établit entre ce champ et lui une chaîne qu'une violence ennemie peut seule briser.

Si la propriété individuelle existait, dans la Gaule indépendante, au temps de César, elle n'avait d'autre objet que les maisons, chacune probablement avec un étroit enclos. Les grands seigneurs avaient fait construire leurs habitations loin des villes, et, comme nous l'apprend César, au milieu, non de champs cultivés, mais de forêts. Telle était la maison d'Ambiorix, chef des Eburons. Telles sont, ajoute César, presque toutes les habitations des Gaulois[1]. C'est une exagération, puisqu'il y avait aussi des villes en Gaule. Suivant César lui-même, les Bituriges seuls en avaient plus de vingt qui, par mesure stratégique, et dans l'intérêt de la défense nationale, furent brûlées en un seul jour, l'an 53 avant notre ère[2]. Ils n'en épargnèrent qu'une seule, Avaricum entourée d'un mur garni de tours, renfermant des édifices qui étaient l'ornement de la contrée, et où pendant le siège entrepris par César, se trouvait réunie une population de quarante mille âmes[3]. Les Gaulois du temps de César avaient donc modifié sensiblement le genre de vie de leurs ancêtres du quatrième siècle, qui habitaient, dit Polybe, des villages sans murailles[4]. Une partie d'entre eux demeurait dans des villes closes de murs. D'autres comme Ambiorix préféraient des maisons isolées et situées à la campagne au milieu des bois. Mais dans les deux cas la maison gauloise, soit dans les villes, soit hors des villes, n'était pas encore construite en pierre quand César fit la conquête de la Gaule. La maison de pierre, en Gaule, hors des colonies grecques du Midi, date de la civilisation romaine, et au Ier siècle avant notre ère, le Gaulois indépendant habite une maison dont la carcasse est en bois et les remplissages en osier[5]. C'était bien léger, mais se considéraient-ils comme pleinement propriétaires du sol sur lequel ils bâtissaient? Nous ne pouvons l'affirmer. C'est après la conquête romaine que les grands seigneurs gaulois se sont par-

1. Aedificio circumdato silva, ut sunt fere domicilia Gallorum. *De bello gallico*, VI, c. 30, § 3.
2. Uno die amplius viginti Biturigum urbes incenduntur. *De bello gallico*, VII, c. 15, § 1.
3. *De bello gallico*, VII, c. 15-28.
4. Ὤικουν δὲ κατὰ κώμας ἀτειχίστους. Polybe, II, c. 17, § 9.
5. Τοὺς δ'οἴκους ἐκ σανίδων καὶ γέρρων ἔχουσι. Strabon IV, c. 4, § 3. éd. Didot-Müller, et Dübner, p. 163, 164.

tagé le territoire des cités, ont construit des maisons de pierre ornées de marbre, de peintures, de mosaïques, sur le sol dont ils avaient acquis la propriété par la faveur de Rome victorieuse ; et alors ils avaient transformé en colons ou fermiers les ouvriers agricoles, leurs concitoyens, auxquels appartenait primitivement, comme à eux-mêmes, la propriété collective, l'*ager publicus*. Cette révolution était nécessaire pour rendre possible le système féodal du moyen âge et des temps modernes, qui a pour base la propriété individuelle du sol.

§ 4. *La propriété du sol devient individuelle. Les* fundi *dans la Gaule romaine, Le* fundus Sabiniacus.

La division de la Gaule en *fundi* ou propriétés immobilières individuelles date de l'époque romaine; cela résulte du nom qu'un grand nombre d'entre eux, devenus souvent aujourd'hui territoires de communes, ou réduits à la condition de hameaux, ont conservé. Ce nom est dérivé d'un gentilice romain. Je vais, pour le moment, me borner à un exemple.

Il y a en France plus de cinquante communes et de trente écarts dont le nom moderne Savigna, Savignac, Savignat, Savigné, Savigneux, Savigny, Sevignac, Sevigny, s'explique par un primitif *Sabiniacus* dérivé d'un gentilice *Sabinius*, usité en Gaule et dans d'autres parties de l'empire romain[1]. L'origine latine de ce mot en Gaule est évidente Nous trouvons d'abord un nom ethnique, le nom d'un des peuples italiotes qui ont fourni à la population de Rome le plus fort contingent; l'addition du suffixe *-io-* au thème *Sabino-* a transformé ce thème en nom de famille ou gentilice. Ce gentilice, transporté en Gaule par la conquête romaine, c'est-à-dire adopté par des Gaulois romanisés, a été attribué par chacun d'eux à la part que chacun d'eux s'est fait donner dans la propriété collective du peuple, ou de la cité ; et, après dix-huit siècles, après des révolutions multipliées qui ont toutes eu leur contre-coup dans la géographie, on peut recueillir dans le dictionnaire des postes de France plus de quatre-vingts exemples qui constatent le maintien du nom que donnèrent à leurs *fundi* les Gallo-romains du nom de Sabinius, devenus

1. M. Sabinius Candidus, Nimègue. Brambach, n° 72.
T. Sabinius, Clèves. Brambach, 143,
Fl. Sabinius Attillus, Huttich. Brambach, 1342.
Sabin[ia] Marcella, Münchweiler, Mommsen, *Inscriptiones helveticae*, 166.
Le nombre des hommes dont le gentilice est *Sabinius* est de dix-neuf dans le tome III du *Corpus Inscriptionum latinarum*; de un dans le tome V et dans le tome VII; de trois dans le tome IX: de deux dans le tome X. Les femmes dont le gentilice est *Sabinia* sont six dans le tome III, deux dans le tome V, deux dans le tome IX, une dans le tome X.

propriétaires des petits territoires encore désignés par les dérivés de ce nom. Ces exemples appartiennent à toutes les parties de la France, depuis l'Ariège jusqu'aux Ardennes, depuis les Basses-Pyrénées jusqu'aux Côtes-du-Nord, depuis la Gironde jusqu'à la Haute-Savoie[1].

§ 5. *Les noms de* fundi *formés à l'aide du suffixe latin* -ânus *dans la table alimentaire de Veleia*

La *Tabula Alimentaria* de Veleia, dont M. Ernest Desjardins a publié une savante édition, nous montre clairement comment se créaient ordinairement dans l'empire romain les noms de fundi. En l'an 104 de notre ère, l'empereur Trajan voulut établir à Veleia un fonds de secours au profit des enfants pauvres; il prêta aux propriétaires fonciers de la ville, moyennant hypothèques, un capital, à charge par eux de payer chaque année l'intérêt, et cet intérêt devait être employé en allocations annuelles aux enfants sans fortune. Les noms des propriétaires emprunteurs et des fonds de terre hypothéqués furent inscrits sur une table de bronze qu'un hasard heureux nous a conservée. La plupart de ces *fundi* portent des noms terminés en *-ânus* et dérivés de gentilices romains bien connus. En voici quelques exemples :

Acilianus, d'*Acilius*.
Aemilianus, d'*Aemilius*.
Afranianus, d'*Afranius*.
Antonianus, d'*Antonius*.
Appianus, d'*Appius*.
Atilianus, d'*Atilius*.
Aurelianus, d'*Aurelius*.
Caecilianus, de *Caecilius*.
Calidianus, de *Calidius*.
Cassianus, de *Cassius*.
Cornelianus, de *Cornelius*.
Domitianus, de *Domitius*.
Ennianus, d'*Ennius*.
Fabianus, de *Fabius*.
Furianus, de *Furius*.
Gellianus, de *Gellius*.
Granianus, de *Granius*.

1. L'équivalent italien est Savignano.

Julianus, de *Julius*[1].
Junianus, de *Junius*.[2]
Latinianus, de *Latinius*[3].
Licinianus, de *Licinius*.
Lucilianus, de *Lucilius*.
Manlianus, de *Manlius*.
Marcilianus, de *Marcilius*[4].
Marianus, de *Marius*.
Mucianus, de *Mucius*.
Munatianus, de *Munatius*.
Munitianus, de *Munitius*.
Numerianus, de *Numerius*[5].
Octavianus, d'*Octavius*.
Papirianus, de *Papirius*.
Petronianus, de *Petronius*.
Propertianus, de *Propertius*.
Statianus, de *Statius*.
Valerianus, de *Valerius*.
Velleianus, de *Velleius*.
Vibianus, de *Vibius*.
Virianus, de *Virius*.

Les fundi désignés par ces noms ne doivent pas ces noms aux propriétaires qui les hypothèquent à l'empereur en l'an 104 de notre ère, ils les ont reçu de propriétaires plus anciens. Ainsi le *fundus Acilianus* appartenait au temps de Trajan à M. Virius Nepos; le *fundus Aemilianus*

1. Chacun de ces gentilices est l'objet d'un article dans la partie déjà publiée du *Totius Latinitatis Onomasticon*, que nous devons à M. Vincent De-vit.

2. Un autre fundus *Junianus* est mentionné dans une inscription d'une partie différente de l'Italie. *Corpus*, IX, 444, ligne 7.

3. P. Latinius Lepidus, *Corpus*, V, 7388.
P. Latinius Primus, *Corpus*, V, 7388.
Latinia Dextra, *Corpus*, V, 7512.
C. Latinius Secundus, IX, 1856.
L. Latinius Stabilio, ibid.
C. Latinius Stephanus, IX. 1857, etc..
Sept exemples de ce gentilice dans le tome IX, trois dans le tome X, deux chez Brambach, *Inscriptiones Rhenanae*. Cf. plus bas p. 117.

4. *Marcilius* est dérivé de **Marcilus*, dérivé lui-même de *Marcus*; le gentilice *Marcilius* est inscrit plusieurs fois sur la table de Veleia et apparaît comme nom de potier chez Schuermans, *Sigles figulins*, n° 3295. Un dérivé plus connu de Marcus est *Marcellus* d'où le gentilice *Marcellius*, relevé trois fois par Allmer, *Inscriptions antiques de Vienne*, T. IV, p. 507. Voir plus bas, p. 117.

5. Numerius d'abord exclusivement prénom, devient gentilice. On connaît Q. Numerius Rufus, tribun du peuple l'an 54 avant notre ère, ami de Clodius, souvent mentionné par Cicéron et dont le nom se trouve dans une inscription qui forme le n° 605 du tome I du *Corpus Inscr. Lat.* On trouvera encore d'autres exemples de ce gentilice dans les index du *Corpus*.

à *Valeria Ingenua*, le *fundus Afraniauus* à C. Dellius Proculus, le *fundus Appianus* à Cornelia Severa, un *fundus Atilianus* à M. Antonius Priscus, un autre à C. Coelius Verus, un autre encore à L. Granius Priscus, etc. C'est par hasard et par exception que M. Antonius Priscus et ses parents se trouvent propriétaires de quelques *fundi Antoniani*, et C. Vibius d'un *fundus Vibianus*. Depuis le lotissement primitif les *fundi* ont changé de mains et malgré les mutations leur nom d'origine leur a été conservé. En Gaule un certain nombre de *fundi* offrent à l'observation le même phénomène persistant depuis l'empire romain jusqu'à nos jours. Pour le faire comprendre il faut que nous résumions en quelques mots l'histoire de l'onomastique en Gaule pendant les premiers temps qui ont suivi la conquête romaine.

§ 6. *Les noms d'hommes en Gaule après la conquête.*

Les Gaulois indépendants ne faisaient usage ni de prénoms, ni de gentilices : en d'autres termes, les noms de famille leur étaient inconnus. Chacun d'eux avait un nom auquel, en cas de besoin, pour éviter la confusion, il joignait soit un surnom, exemple, *Licnos Contextos* [1] soit le nom de son père au génitif en le faisant suivre du mot *cnos* « fils » : *Ategnatos Druti-cnos*, « Atgnatos, fils de Drutos [2] »; Κασσιταλος Ουερσικνος, Cassitalos fils de Versos [3] ; *Iccavos Oppiani-cnos*, Iccavos, fils d'Oppianos [4], *Andecamulos Toutissi-cnos*, Andecamulos, fils de Toutissos [5]; *Bratronos Nantoni-cnos*, Bratonos, fils de Nantonos [6]. Quelquefois même on supprimait le mot *cnos* en laissant le nom du père au génitif : *Doiros Segomari*, Doiros, fils de Segomaros [7] ; *Martialis Dannotali*, Martialis, fils de Dannotalos [8].

Quand, après la conquête, les membres de l'aristocratie gauloise voulurent s'aggréger à la race conquérante, ils ne se bornèrent pas à revêtir la toge et à parler latin. Ils adoptèrent aussi le système onomas-

1. Inscription d'Autun.
2. Inscription de Todi.
3. Inscription de Nîmes.
4. Inscription de Volnay,
5. Inscription de Nevers.
6. Inscription de Paris, que M. Mowat a le premier interprétée.
7. Inscription de Dijon.
8. Inscription d'Alise ; deux inscriptions gauloises nous offrent un système intermédiaire entre celui-ci et l'adoption du système onomastique romain. Le Gaulois fait suivre son nom d'une espèce de gentilice formé avec le nom de son père et la désinence *-eos*. Ex. 1° Βιμμος Λιτουμαρεος. Λιτουμαρεος est un dérivé de *Litumaros*, Héron de Villefosse, *Inscriptions de Saint Remy*. 2° Σεγομαρος Ουιλλονεος. *Inscription de Vaison*, aujourd'hui au musée Calvet d'Avignon. Ουιλλονεος paraît dérivé d'un nom propre *Villo*.

tique des Romains, ils prirent par conséquent un prénom, un gentilice et un surnom ; pour arriver à ce résultat, ils ne suivirent pas tous le même procédé. Quatre systèmes différents se firent concurrence. Le plus répandu fut celui des copistes ; ceux-ci prirent à Rome les trois éléments onomastiques par lesquels ils prétendaient distinguer leur personnalité : leur prénom, leur nom et leur surnom furent tous trois romains ; on ne peut ordinairement, dans les textes, distinguer ces Gaulois des Romains venus s'établir en Gaule. Quelques-uns montrèrent plus d'originalité : demandant à Rome leur prénom et leur surnom, ils se firent un gentilice avec un nom gaulois, probablement celui de leur père, en y ajoutant la désinence *ius*. D'autres, empruntant à Rome leur prénom et leur nom ou gentilice, firent de leur nom gaulois un surnom. D'autres enfin ne prirent à Rome que leur prénom et le firent suivre de deux noms gaulois, employés l'un comme nom, l'autre comme surnom.

Du premier système, un exemple ancien et bien connu est celui de C. Valerius Procillus, un des agents de César pendant la conquête des Gaules : C. Valerius Procillus était gaulois d'origine et le second citoyen romain de sa famille [1]. Son surnom Procillus est dérivé du latin *procus*, comme le gentilice romain *Procilius*, nom d'un tribun du peuple qui fut historien et qui était contemporain de Cicéron [2]. Le prénom et le nom de C. Valerius Procillus sont ceux de C. Valerius Flaccus à qui son père avait dû le titre de citoyen romain. Nous citerons encore *C. Julius Magnus*, dont l'origine gauloise est attestée par le surnom de son père *Eporedirix* et dont une inscription votive à Bourbonne-les-Bains a conservé le souvenir [3]. Comme *C. Valerius Procillus*, et *C. Julius Magnus*, beaucoup de membres de l'aristocratie gallo-romaine empruntèrent aux Romains les trois éléments de leur onomastique. Julius Florus, de Trèves, un des chefs de l'insurrection gauloise en l'an 21 de notre ère, en est un témoin, bien que Tacite ne nous ait pas conservé son prénom [4], probablement Caius. Tel est encore Caius Julius Vindex, gaulois d'origine, de race royale, dont le père avait été élevé à la dignité de sénateur et qui fut lui-même légat impérial en Gaule. Il est célèbre par sa révolte contre Néron, l'an 68 de notre ère [5].

Voici des exemples du second système qui consiste à intercaler entre deux éléments romains, l'un prénom, l'autre surnom, un gentilice en-*ius*

1. *De bello gallico*, I, 47.
2. *Teuffel, Geschichte der römischen Literatur*, 3e édition, p. 299, 300.
3. *Revue archéologique*, nouvelle série, t. XXXIX (1880), p. 80, article de M. Chabouillet.
4. *Annales*, III, 43.
5. Dion Cassius, LXIII, 2. Suétone, *Néron*, 40.

dérivé d'un nom gaulois en *os*, probablement du nom du père ou d'un ancêtre :

L. Carantius Atticus (Brambach, *Corpus inscriptionum rhenanarum*, n° 713). Carantius est dérivé du nom gaulois Carantos, « ami, parent », écrit Carantus dans la période romaine et conservé par quatre inscriptions, l'une de la Grande-Bretagne, les autres des contrées rhénanes [1]. Le même nom gaulois forme le premier terme du composé *Caranto-magus;* celui-ci, vers la fin du troisième siècle, date de la table de Peutinger, était porté par une station romaine qu'on croit reconnaître dans Cranton, commune de Compolibat, Aveyron [2].

M. Carantius Macrinus (Allmer, *Inscriptions antiques de Vienne*, I, 404), et L. Carantius Gratus (*Corpus*, III, 3916), s'expliquent comme le précédent.

C. Carantinius Maternus (Brambach, 1329). Carantinius est dérivé de Carantinus et nous avons un exemple de Carantinus employé comme nom d'homme, c'est le nom d'un potier [3].

C. Mogillonius Priscianus (Brambach, 1425). Mogillonius est dérivé de *Mogillo qui est une variante de Magilo ; celui-ci se trouve quelquefois dans les inscriptions d'Espagne [4].

C. Meddignatius Severus (Brambach, 1336). Meddignatius est dérivé de Meddi-gnatos dont le second terme est un adjectif gaulois signifiant « habitué à » et fréquent dans les composés.

Je passe au troisième système qui consiste à emprunter le gentilice à Rome en faisant du nom gaulois un surnom. Je citerai d'abord le grand-père de l'historien Trogue Pompée. C'était un gaulois du peuple des Voconces, il s'appelait *Trogus*. Cn. Pompée le fit citoyen romain. Dès lors Trogus s'appela Cn. Pompeius Trogus. L'historien paraît avoir eu la même onomastique [5]. Un autre exemple de ce procédé nous est connu par César. L'auteur des *Commentaires* nous parle de C. Valerius Caburus, élevé à la dignité de citoyen romain par C. Valerius Flaccus et qui avait adopté le prénom et le nom de son bienfaiteur en y ajoutant comme surnom son propre nom gaulois Caburus[6]. Tite-Live nous apprend que le premier prêtre de l'autel construit en l'honneur de Jules César fut l'Eduen C. Julius Vercondaridubnus [7]. Nous citerons ensuite :

1. *Corpus*, t. VII, n° 1033; Brambach, n°s 921, 1321, 1769.
2. Longnon, *Atlas historique de la Gaule*, 1re livraison, p. 26.
3. Allmer, *Inscriptions antiques de Vienne*, t. IV, p. 74.
4. *Corpus*, II, 809, 865, 2633, 3051.
5. Justin, XLIII, 5, 11, et Teuffel, *Geschichte der rœmischen Literatur*, 3e édition, p. 558.
6. *De bello gallico*, I, 47.
7. *Epitome*, 139. Edition d'Otto Jahn, p. 108.

C. Antestius Lutu-marus, *Corpus inscriptionum latinarum*, III, 4724.

M. Antestius Vogi-toutus, *Corpus*, III, 4724.

P. Decius Esu-nertus, Mommsen, *Inscriptiones Helveticae*, n° 80.

C. Julius Comatu-marus, *Corpus*, III, 337.

G. Julius Vogi-toutus, *Corpus*, III, 4908.

Q. Valerius Esu-nertus, *Corpus*, VII, 1334, 61.

L. Valerius Tarvius, *Corpus*, III. D. 41.

Nous arrivons enfin au quatrième système dans lequel le nom et le surnom sont tous les deux gaulois.

C. Commius Bitutio (Herzog, n° 206). Commius est chez César le nom d'un roi des Atrébates [1].

Q. Solimarius Bitus (Brambach, 855). Solimarius est dérivé de Solimarus [2].

L. Carantius Cinto (Allmer, III, 414). Nous avons déjà dit p. 109 que Carantius dérive de Carantos.

Sextus Nertomarius Nertonius (Brambach, 29). Nertomarius est dérivé de Nertomârus, « grand par la force », nom gaulois bien connu.

§ 7. *Les noms de* fundi *en* ânus *-dans la Table Alimentaire auxquels correspondent des noms de fundi gallo-romains dérivés des mêmes gentilices, mais avec le suffixe gaulois* -âcus.

Les membres de l'aristocratie gallo-romaine, s'étant procuré des gentilices par les divers procédés que nous venons d'exposer, tirèrent habituellement de ces gentilices les noms de leurs *fundi* en ajoutant à ces gentilices, non pas le suffixe *ānus* suivant l'usage romain, mais le suffixe *ācus* par *ā* long, analogue aux suffixes *ăcus* par *ă* bref et *ācus* par *ā* long d'un emploi rare en latin, tandis que le suffixe *ācus*, mieux *āco-s*, par ā long, est d'un usage très fréquent dans les langues celtiques [3].

Le plus ancien exemple connu d'un mot où le suffixe celtique *-ācus* apparaisse avec indication de sa quantité, nous est donné à deux reprises par Virgile :

> Fluctibus et fremitu assurgens Benace marino [4].
> Quos patre Benaco, velatus arundine longa [5].

Bēnācus, variante de **bennācus* en vieil irlandais *bennach* « cornu », aux

1. *De bello gallico*, l. IV, c. 21, 27, etc.
2. Brambach, 1380, 1439, 1558.
3. *Grammatica celtica*, 2° édition, p. 806, 809, 849, cf. p. 15.
4. *Géorgiques*, l. II, vers 159.
5. *Enéide*, l. X, vers 205.

promontoires multiples » est le lac de Garde, dans la Gaule cisalpine. Comparez le nom de *Benn Etair* « corne » ou « promontoire d'Etar » porté autrefois par le promontoire qui termine au nord la baie de Dublin. La quantité attribuée deux fois par Virgile au suffixe *-ācus* dans Bēnācus doit une grande importance à la date où écrivait le célèbre poète et à sa patrie. A l'époque où vivait Virgile, la langue latine distinguait nettement l'*ā* long de l'*ă* bref. Virgile, originaire de Padoue, devait savoir autrement que par l'écriture, le son des voyelles du nom porté de son temps par le lac de Garde, et n'a pas dû commettre d'erreur sur ce point de prosodie. Enfin aucun obstacle ne l'eût empêché de respecter la quantité : *Benacus* par *ă* bref eût pu entrer dans un vers comme *Benacus* par *ā* long [1].

La même quantité se trouve pour le même mot chez Claudien :

> Quas Benacus alit, quas excipit amne quieto
> Mineius... [2].
> Benacumque putat littora rubra lacum [3].

Et chez Sidoine Apollinaire le vers :

> Si quis Avitacum dignaris visere nostram [4],

nous offre encore de même un *â* long dans le suffixe *-âcus*. Toutefois, on ne peut voir là que le respect de la tradition. Pendant les derniers temps de l'empire romain, la distinction entre l'*a* bref et l'*a* long avait disparu dans la prononciation. Bien qu'écrivant en Gaule, Ausone, qui vivait au quatrième siècle, fait bref, contrairement aux lois anciennement respectées de la quantité celtique, l'*a* du suffixe *-acus* dans les deux vers pentamètres :

> Pauliacos tanti non mihi villa foret.
> Villa Lucani- — mox potieris — -aco [5].

On peut donc se demander s'il y a lieu d'attacher grande importance aux

1. On ne peut tirer aucune conclusion des vers de Juvénal et de Martial : Bebriaci campo spolium affectare palati (*Satire*, II, 106), Accipe Mattiacas quo tibi calva pilas (*Epigrammes*, XIV, 27). *Bebriacus* et *Mattiacus* par *a* long, n'auraient pu entrer dans l'hexamètre ni dans le pentamètre. Originaires l'un de l'Italie méridionale et l'autre d'Espagne, Juvénal et Martial ont pu, sans se sentir l'oreille blessée, donner une quantité inexacte a l'*a* du suffixe celtique *-acus*, et le faire bref comme dans *Actiacus*, *Aegyptiacus*.

2. *Epithalamium dictum Palladio et Celerinae*, v. 107. Edition Jeep, p. 75.

3. *Carmina minora*, XIII, v. 18. Edition Jeep, p. 144.

4. *Carmen* XVIII, v. 1. Migne, *Patrologia latina*, t. LVIII, col. 723 B.

5. *Epistola* V, vv. 16 et 36. Edit. Schenkl, p. 163.

vers précités de Claudien et de Sidoine Apollinaire, qui sont postérieurs à Ausone, et surtout à celui de Fortunat, poète du sixième siècle, qui a comme eux fait long l'*a* du suffixe *-acus*, témoin son vers :

Antonnacensis castelli promptus ad arces[1].

Mais la quantité de l'*a* du suffixe est établie d'une manière incontestable par l'accord de Virgile avec une inscription de Nîmes et avec une loi phonétique des dialectes bretons. Virgile, avons-nous dit, qui écrivait à une époque où les Romains prononçaient l'*a* long autrement que l'*a* bref, fait long l'*a* du suffixe gaulois *-acus* dans *Benacus*. Or l'inscription de Nîmes sur laquelle nous nous appuyons distingue les longues par un apex[2]. L'*o* d'*uxóris* y est surmonté d'un apex, de même l'*a* de *Mánibus* « aux Mânes », celui du *cognomen Vitális* et enfin, c'est là que nous voulons arriver, le premier *a* de *Togiáciae*. Ce dernier mot est le génitif du gentilice *Togiâcia*, dérivé de *Togiâcus*[3], lequel vient lui-même d'un thème *Togio-* conservé par le substantif féminin *Togia*[4]. *Togiâcus* avait l'*a* long. Nous retrouvons cet *â* long du suffixe *âcus* dans des documents postérieurs d'une haute autorité.

Les langues néo-celtiques du rameau breton ont conservé la distinction de l'*ă* bref et de l'*ā* long dont le bas-latin avait perdu le sentiment. Chez elles, la plus ancienne notation de l'*a* long est *o*, qui devient plus tard en breton de France *eu*, *e*, en gallois *au*, *aw*, et ces notations sont celles que ces deux langues emploient pour représenter l'*â* du suffixe celtique *âcus*. Un exemple curieux en est donné vers le neuvième siècle par Nennius dans sa nomenclature des cités de la Grande-Bretagne ; il y rend par *Ebrauc* le latin *Eburâcus*, ancien nom de la ville d'York[5], dérivé du nom d'homme Eburus. Un autre exemple, fourni par des documents postérieurs d'environ trois siècles, est le nom de la région alors appelée *Brecheniauc*[6]. *Brecheniauc* est dérivé de *Brachan*, nom d'homme au moyen du gentilice fictif **Bracanius* et du suffixe *-âcus* ajouté à ce gentilice fictif suivant un procédé emprunté aux usages de la période

1. *De navigio suo : Caiminum* lib. X, c. 9, v. 63. Edition de Frid. Leo, p. 243.
2. Herzog, *Galliae narbonensis... historia*, t. II, p. 34, n° 136. Communication de M. Mowat à la Société de Linguistique dans la séance du 27 janvier 1882. *Bulletin*, n° 23, p. LX.
3. Gruter, 845, 5.
4. *Corpus*, t. III. n° 5470. *Togia* dérive de *Togus : Togorum libertus*, *Corpus*, III, 4169.
5. La leçon *Ebroauc* que préfèrent Petrie, *Monumenta historica Britannica*, [1], p. 77 A, et Giles, *History of the ancient Britons*, t. II, p. 335, doit ce semble être corrigée en *Eborauc*. Dans la même nomenclature se trouve le nom de *Cair Carataue*, chez Geoffroy de Monmouth *Kaer-Caradauc*, composé dont le second terme représente le génitif britanno-latin *Caratâci*. Sur *Eburacus* voir plus bas, p. 134, 135.
6. *Liber Landavensis* et manuscrit du Musée Britannique, Cottonien, Vesp. A, 14, cités dans la *Grammatica Celtica*, deuxième édition, p. 807.

romaine et qu'on trouve après la chute de l'empire romain en Grande-Bretagne comme en Gaule.

Quand, au cinquième siècle, des habitants de la Grande-Bretagne, chassés par l'invasion anglo-saxonne, vinrent se réfugier sur le continent, ils apportèrent avec eux le suffixe *-âcus* par *ā* long, aujourd'hui dans leur langue, dans le breton de France, *-ek* ou *-euk* ; mais ils trouvèrent sur le territoire conquis par eux une population gallo-romaine qui désignait certaines localités par des noms de lieux créés sous la domination romaine à l'aide de gentilices romains et du suffixe gaulois *-âcus: Avitiâcus*, *Pauliâcus*, *Campaniâcus* et autres noms de lieux dérivés de *Avitius*, de *Paulius*, de *Campanius*, etc. Les Gallo-romains d'Armorique avaient dans ces mots remplacé par l'*a* commun du bas-latin, l'*â* long primitif du suffixe *âcus* ; de cet *a* commun du bas-latin, les Bretons conquérants firent un *a* bref et de là est venue dans ces mots la prononciation bretonne *-ac*, *Avizac*[1], *Poliac*[2], *Kempeniac*[3] au neuvième siècle, aujourd'hui Avessac (Loire-Inférieure), Peillac (Morbihan), Campénéac (Morbihan). *Brittiacus* dérivé de *Brittius*[4] est écrit au onzième siècle *Brithiac* dans le *Cartulaire de Landévennec*. Aujourd'hui il est devenu Briec par analogie avec la désinence *-ec* = *âcos* par *â* long dans les noms de lieux créés par les Bretons comme *Beuzec* = **Bōdiâcos*, *Gouezec* = **Vêdâcos*. Mais c'est un phénomène moderne qui dans Briec a fait triompher sur la prononciation gallo-romaine des bas temps la prononciation néo-celtique de l'*ā* long dans le suffixe *âcus*, tandis que la prononciation gallo-romaine de la fin de l'empire persiste dans Avessac, Campénéac, Peillac.

La langue latine possède comme le celtique un suffixe *-ācus* par *ā* long et parallèlement on y trouve un suffixe *-ăcus* par *ă* bref. Tout le monde a entendu parler de la *victoria Actiăca*, du *triumphus Actiăcus*, du *bellum Actiăcum*[5]. Ovide fait bref l'*a* du suffixe, par exemple :

Frondibus Actiacis comtos redimita capillos[6].

Nous citerons encore l'adjectif *Aegyptiacus*.

Le suffixe *ācus* par *ā* long existait aussi en latin, la *cloāca maxima*[7] est un des plus anciens monuments de Rome. La bonne orthographe de

1. Le *Cartulaire de Redon* nous offre cette orthographe, pp. 65, 73, 89, 95, 151, 159. On trouve aussi : *Avesiacus*, p. 49, *Aviciacus*, p. 192 ; *Avezac*, p. 291.
2. *Poliacenses homines*, *Cartulaire de Redon*, p. 81.
3. *Cartulaire de Redon*, p. 81.
4. Le tome X du *Corpus* en offre douze exemples ; c'est une variante de *Bruttius* ; on trouve aussi *Brittius* avec un seul *t* ; mais il faut un double *t* pour expliquer le *th* de *Brithiac*.
5. Ces expressions se trouvent chez Suétone et chez Velleius Paterculus.
6. *Fastes*, I, 711.
7. Tite-Live, livre I, c. 56, § 2.

son nom *clouaca* nous a été conservée par une inscription[1] et la quantité par un vers d'Horace.

Illud idem in rapidum flumen jaceretve cloācam[2]

Toutefois l'usage n'existait pas chez les Romains de se servir des suffixes *-ăcus* et *ācus* pour former des dérivés de gentilices qu'on aurait employés à désigner des *fundi*. Mais ajouter le suffixe celtique *-ācus* au gentilice et créer ainsi les mots qui servent à la dénomination des *fundi* est la coutume générale des Celtes soumis à Rome en Gaule et hors de Gaule. Comme les gentilices de ces Celtes sont la plupart du temps empruntés au latin, il résulte de là qu'ordinairement le nom donné par le Celte romanisé à la terre dont il est propriétaire est un mot hybride composé de deux éléments, le premier latin, le second celtique. Ainsi le Gaulois qui a pris le gentilice romain *Antonius*, au lieu d'appeler son fonds de terre *Antonianus*, nom plusieurs fois inscrit sur la table alimentaire de Veleia, a fait usage de l'adjectif *Antoniacus*. Un *fundus Antoniacus* est devenu au onzième siècle *Antoniacus villa* que mentionne en 1030 une charte émanée du roi Robert[3]. C'est aujourd'hui Antony, Seine. On doit expliquer de même les noms d'Antogny, Indre-et-Loire; Antoigné, Maine-et-Loire; Antoigny, Orne. Antoigné, Maine-et-Loire, paraît être la *villa Antoniacus* d'un diplôme de l'année 775[4]; et Antogny, Indre-et-Loire, est appelé *villa Antoniacus* dans un diplôme de l'année 925[5]. Le gentilice Antonius n'était pas rare en Gaule dans la période romaine. Peut-être les premiers Gaulois qui l'ont porté étaient-ils des protégés du célèbre Marc Antoine qui a fait un séjour en Gaule, près de César de l'an 55 à l'an 51 avant notre ère; et qui plus tard, devenu triumvir, eut la Gaule dans son lot. M. Allmer a recueilli neuf exemples du gentilice Antonius dans ses *Inscriptions antiques de Vienne*[6]. M. Mommsen en a signalé deux dans les inscriptions romaines de la Suisse[7]. M. Brambach en indique trois dans celles de la rive gauche du Rhin[8]. M. de Boissieu

1. *Corpus inscriptionum latinarum*, I, n° 1178.
2. *Satires*, l. II, v. 242. Cf. Corssen, *Ueber Aussprache*, etc., deuxième édition, t. II, p. 195.
3. Tardif, *Monuments historiques*, p. 264, col. 2. J'ignore si c'est du même Antoniacus qu'il est question en 829 dans le diplôme de Louis le Débonnaire, auquel M. Sickel a donné le n° 260, *Acta Karolinorum*, t. II, p. 163.
4. Dom Bouquet, t. V, p. 737 c.; cf. Mabille, *La Pancarte noire de Saint-Martin de Tours*, p. 69, 106, 107, 151, 218; et Sickel, *Acta Karolinorum*, t. II, p. 27, n° 42.
5. D. Bouquet, t. IV, v. 325. Cf. Mabille, *La Pancarte noire de Saint-Martin de Tours*, pp. 99, 185, 186, 218.
6. Voyez l'index au t. IV, p. 503. Cf. *Bulletin Epigr.*, t. II, p. 371, n° 415.
7. *Inscriptiones Helveticae*, n° 24.
8. *Inscriptiones Rhenanae*, n°s 199, 583, 602.

en a réuni douze dans ses *Inscriptions antiques de Lyon*[1]. Antonius Primus qui battit Vitellius à Bedriacum l'an 70 de notre ère, était né à Toulouse, et de son surnom Gaulois *Becco*, dérivé du mot gaulois qui est devenu « bec » en français, on peut conclure qu'il était d'origine gauloise[2]. Il est donc naturel que nous trouvions en France des *fundi Antoniaci*.

Naturellement le gentilice Julius, celui du conquérant de la Gaule et d'Auguste son fils adoptif, est plus fréquent en Gaule que celui d'Antonius.

Tout le monde a entendu parler du trévire Julius Florus et de l'éduen Julius Sacrovir, chefs des Gaulois insurgés contre l'empire romain sous le règne de Tibère (Tacite, *Annales*, III, 40).

M. Allmer, dans ses *Inscriptions de Vienne*, a réuni quatre-vingt-quatre exemples du gentilice Julius[3]. On en trouve quarante-neuf dans les *Inscriptions antiques de Lyon* de M. de Boissieu. M. Mommsen nous en donne trente-deux, recueillis en Suisse[4]. Dans ces relevés je laisse de côté les femmes. De ce gentilice, vient le nom de *fundus* gallo-romain *Juliacus*, correspondant au *Julianus* de la table alimentaire de Veleia. De *Juliacus* nous viennent dix noms de communes : quatre Juillac, Charente, Corrèze, Gers, Gironde ; trois Juillé, Charente, Sarthe, Deux-Sèvres ; un Juilley, Manche ; deux Juilly, Côte-d'Or, Seine-et-Marne ; un Jullié, Rhône ; trois Jully, Aube, Saône-et-Loire, Yonne. A ces dix noms de communes il faut ajouter treize noms identiques de hameaux.

Enfin en Prusse rhénane, se trouve la plus connue des localités qui appartiennent à ce groupe : Juliers, en allemand Jülich, connu au quatrième siècle sous le nom de Juliacus, comme l'attestent Ammien Marcellin, l'*Itinéraire d'Antonin* et la *Table de Peutinger*[5]. On a cru que Jules-César était le fondateur de Juliers. Mais l'obscur Julius qui a donné son nom à un *fundus* de la *Colonia Agrippina* et qui a eu l'heureuse fortune qu'une ville bâtie sur ce *fundus* ait conservé ce nom jusqu'à nos jours, vivait probablement plusieurs années après le conquérant de la Gaule. Peut-être est-ce un de ces Ubiens qu'en l'an 39 avant J.-C M. Vipsanius Agrippa, depuis gendre d'Auguste, fit passer de la rive droite du Rhin sur la gauche dans les environs de la ville actuelle de Cologne[6], ou c'est un de ces vétérans que quatre-vingt-onze ans plus tard, en

1. Voyez l'index, p. 501.
2. Suétone, *Vitellius*, 18.
3. Voyez l'index au t. IV, p. 506.
4. *Inscriptiones Helveticae*, pp. 119, 120.
5. Voyez les textes réunis par E. Desjardins, *Géographie de la Gaule d'après la table de Peutinger*, p. 107.
6. Tacite, *Germanie*, 28. Cf. E. Desjardins, *Géographie historique et administrative de la Gaule Romaine*, t. III, p. 36-37.

l'an 50 de J.-C., l'impératrice Agrippine, femme de Claude, envoya fonder une colonie dans ce nouveau territoire des *Ubii* [1]. *Colonia Agrippina* est aujourd'hui Cologne [2]. Les inscriptions de Cologne réunies par M. Brambach nous montrent le gentilice Julius douze fois répété dans les noms d'hommes :

C. Julius Baccus, n° 310 ;
T. Julius Tuttius, n° 311 ;
C. Jul[ius] Maternus, n° 319.
Jul[ius] primus, n° 329 ;
Q. Julius Flavos, n° 332 ;
C. Julius Verecundus, n° 363 ;
Julius Antoninus, n° 368 ;
Julius Verinus, n° 371 ;
C. Jul[ius] Speratus, n° 374 ;
T. Julius Fortunatus, n° 386 ;
C. Julius Mansuetus, n° 405 ;
C. Julius Firminus, n° 433.

Il est possible que parmi ces douze individus se trouve ou le premier propriétaire ou un descendant du premier propriétaire du *fundus Juliacus* sur lequel s'élève aujourd'hui la ville de Juliers.

La variante romaine *Julianus* de *Juliacus* paraît avoir donné Juillan, nom d'une commune des Hautes-Pyrénées, et trois noms de hameaux : Juillans (Vaucluse), Julhans (Bouches-du-Rhône), Jullians (Vaucluse).

Du gentilice *Cassius* est dérivé à Veleia le nom du *fundus Cassianus*. Mais sur le territoire d'une ville gallo-romaine d'Italie, Mediolanum, aujourd'hui Milan, le même gentilice a donné le dérivé *Cassiacus* d'où le nom du *rus Cassiacum* dont le propriétaire Verecundus offrit asile à saint Augustin l'an 386 ou 387 de notre ère. Cette localité s'appelle aujourd'hui en italien *Cassago* [3]. *Cassiacus* que nous trouvons ensuite en France au septième siècle dans une charte de Vigile, évêque d'Auxerre [4], au huitième dans le testament de Widrad, abbé de Flavigny [5], et dans un diplome de Charlemagne [6], est la forme primitive du nom de quinze communes de France, savoir : un Chassé, Sarthe ; cinq Chassey, Côte-

1. Tacite, *Annales*, XII, 27.
2. E. Desjardins, *Géographie de la Gaule d'après la Table de Peutinger*, pp. 49-52.
3. De-vit, *Totius latinitatis onomasticon*, t. I, p. 156. Le *Cassiciaco* des *Confessions* livre IX, § 5, doit être corrigé en *Cassiaco*.
4. Pardessus, *Diplomata*, t. II, p. 153.
5. Pardessus, *Diplomata*, t. II, p. 400.
6. D. Bouquet, t. V, p. 737 c. C'est le n° 42 des Actes de Charlemagne chez Sickel, *Acta Karolinorum*.

d'Or, Jura, Meuse, Saône-et-Loire, Haute-Saône ; un Chassiecq, Charente ; un Chassieu, Isère ; quatre Chassy, Cher, Nièvre[1], Saône-et-Loire, Yonne ; trois Chessy, Aube, Rhône, Seine-et-Marne ; comme *Cassago*, chacune d'elles tire son nom d'un ancien *fundus* gallo-romain, dont le premier propriétaire portait le gentilice Cassius. Dans les *Inscriptions antiques de Vienne* de M. Allmer figurent dix-sept Cassius[2]; M. Mommsen en a relevé quatre dans les inscriptions latines de la Suisse ; on en trouve six dans les *Inscriptions de Lyon* de M. de Boissieu. C'était donc un nom d'homme fort répandu en Gaule pendant la période romaine.

Le gentilice *Latinius* n'est pas très commun dans les inscriptions romaines. Cependant un homme de ce nom paraît avoir fait un vœu au dieu Pœninus[3]. Le nom d'une femme appelée Latinia se lit dans une inscription d'Altenberg (Prusse rhénane)[4]. M. Latinius figure dans une inscription d'Espagne[5]. Le monument funèbre élevé par P. Latinius Primus à P. Latinius Lepidus son père existe encore aujourd'hui à l'évêché de Tortone, dans la partie occidentale de la vallée du Pô[6]. Le même gentilice dans un nom de femme, Latinia Dextra, se trouve non loin de là, dans une inscription d'Acqui[7]. Quatre parents dont le gentilice etait Latinius apparaissent dans deux inscriptions de Bénévent[8]. P. Latinius Lucanus d'Atena en Lucanie dédia un autel à Esculape[9]. Je me bornerai à ces exemples ; ils suffisent pour établir l'existence du gentilice *Latinius* duquel sont dérivés à la fois le nom du *fundus Latinianus* à Veleia, et en Gaule celui de plusieurs *fundi Latiniaci*. L'un est aujourd'hui Lagny (Seine-et-Marne) mentionné dès le VIIe siècle dans un diplôme du roi Thierry III[10]. Nous citerons ensuite Lagny-le-Sec (Oise), appelé d'abord comme le précédent, *Latiniacus :* son nom apparaît en 862 dans ue diplôme de Charles le Chauve[11]. Nous terminerons par Lagnieu (Ain). Sur l'autorité de la vie de saint Domitien qui paraît dater du IXe siècle, M. Jules Quicherat admet que ce village tire son nom primitif, *Latiniacus*, d'un ancien propriétaire appelé

1. Nous ne parlons pas des hameaux, au nombre de onze.
2. Voy. l'index au t. IV, p. 504.
3. Mommsen, *Inscr. Helv.*, 46.
4. Brambach, n° 303.
5. *Corpus*, II, 1501.
6. *Corpus*, V, 7388.
7. *Corpus*, V, 7512.
8. *Corpus*, IX, 1856 et 1857.
9. *Corpus*, X, 330.
10. Tardif, *Monuments historiques*, p. 20, col. 1 : *Villa noncopanti Latiniaco, que ponitur in pago Meldequo.* Ce diplôme a été rédigé en 688 ou en 689 ; cf. *ibid.*, p. 32 col. 2 ; p. 38, col. 1 ; p. 85, col. 1.
11. Tardif, *Monuments historiques*, p. 117.

Latinus, lisons *Latinius* [1]. Le biographe a écrit *Latinus* parce que de son temps l'usage des gentilices n'existait plus.

Dans les tables des inscriptions antiques de Vienne de M. Allmer, on voit apparaître six hommes dont le gentilice est *Aurelius*, et quarante et un qui portent le gentilice *Valerius*. Rien donc d'étonnant si on trouve en Gaule des *fundi Aureliaci* et *Valeriaci* parallèles aux *fundi Aurelianus* et *Valerianus* de Veleia. Aureillac (Gard), Aurillac (Cantal), Orlhac (Lot), Orly (Seine), sont d'anciens fundi *Aureliaci* [2]. Vallery (Yonne), et Valléry (Haute-Savoie), sont d'anciens *fundi Valeriaci* [3]. Du premier la variante romaine en *ānus* nous est conservée par deux Aureilhan, Landes et Hautes-Pyrénées.

Du gentilice romain *Marcellius* connu par plusieurs inscriptions [4] sont venus à la fois le nom du *fundus Marcilianus* à Veleia et celui de nombreux *fundi* gaulois appelés *Marciliacus* ou *Marcilliacus*. La première orthograpre est celle de la vie de saint Didier, évêque de Cahors, écrite au VIIe siècle, où est rapportée la fondation du *coenobium Marciliacense* [5]. La seconde est celle d'un diplôme de Louis le Débonnaire remontant à l'année 834 [6]. Aujourd'hui les noms de trente-trois communes nous conservent ce dérivé gallo-romain, sous des formes plus modernes : sept Marcillac, Aveyron, Charente, Corrèze, Dordogne, Gironde, Lot ; deux Marcillat, Allier, Puy-de-Dôme ; trois Marcillé, Ille-et-Vilaine, Mayenne ; vingt Marcilly, Aube, Cher, Côte-d'Or, Eure, Indre-et-Loire, Loire, Loiret, Loir-et-Cher, Manche, Marne, Haute-Marne, Nièvre, Orne, Rhône, Seine-et-Marne, Saône-et-Loire, Yonne. En y ajoutant vingt-sept hameaux, on trouve en France soixante noms de lieux qui dérivent du gentilice *Marcellius*.

§ 8. *Les noms de fundi dérivés de gentilices chez les populations celtiques sont postérieurs à la conquête romaine*

Les noms de fundi dérivés de gentilices d'origine romaine ne peuvent être antérieurs à la conquête. J'en dirai autant des gentilices moins nom-

1. Quicherat, *De la formation française des anciens noms de lieu*, p. 34.
2. Voyez Quicherat, *De la formation française des anciens noms de lieu*, p. 35. Orly, Seine, est désigné par le nom d'*Auriliacus* dans des diplômes de Charlemagne et de Charles le Chauve, *Cartulaire de Notre-Dame de Paris*, t. I, pp. 240, 251.
3. Quantin, *Dictionnaire topographique du département de l'Yonne*, p. 133.
4. *Corpus*, V, 5642 (*Additamenta*, p. 1085), 6038, 6542 ; Allmer, *Inscriptions de Vienne*, III. 449. Cf. plus haut, p. 106, note 4.
5. D. Bouquet, III, 531 c.
6. D. Bouquet, VI, 595 E ; cf. Sickel, *Acta Karolinorum*, t. II, p. 183, n° 322. Dans ce document il s'agit d'une *villa Marcilliacus* située dans le diocèse de Langres.

breux qui sont d'origine celtique. Le premier que nous ayons cité est *Carantius*, nous en avons donné quatre exemples : L. Carantius Atticus, M. Carantius Macrinus, L. Carantius Gratus et L. Carantius Cinto. De *Carantius* est dérivé *Carantiacus*, nom donné à au moins quinze *fundi* de la Gaule, savoir les communes suivantes : Carancy, Pas-de-Calais ; Charancieu, Isère ; deux Charancey, Côte-d'Or et Moselle ; Charency, Jura ; deux Cherancé, Mayenne et Sarthe ; Cherencé-le-Héron et Cherencé-le-Roussel, Manche, et dix hameaux. J'ai parlé ensuite du gentilice *Carantinius* dont le dérivé est *Carantiniacus* d'où Charantigny, Aisne [1] ; enfin du gentilice *Solimarius*, d'où le *Solimariaca* de l'*Itinéraire* entre Neufchâteau (Vosges), et Toul (Meurthe-et-Moselle), p. 109, 110.

Comme les noms de *fundi* précédemment cités et qui dérivent de gentilices d'origine latine, les noms de *fundi* dérivés de gentilices d'origine celtique sont postérieurs à la conquête romaine, puisque, avant elle, les Gaulois n'ont pas eu de gentilices.

Il est vrai que parmi les noms d'hommes gaulois du temps de l'indépendance, quelques-uns se terminaient en *-ius* ou en *-is* et auraient pu donner des dérivés en *-iacus*. Sur soixante-deux noms celtiques d'hommes, tant de Gaule que de la Grande-Bretagne, que l'on peut relever dans les *Commentaires* de César, un se termine en *-is*, c'est *Convictolitavis* et dix se terminent en *-ius* : *Andecumborius*, *Carvilius*, *Commius*, *Iccius*, *Lucterius*, *Mandubratius*, *Nammeius*, *Sedulius*, *Tasgetius*, *Verucloetius*. Trois au moins de ces noms persistent sous la domination romaine. Il n'y a rien à dire de Carvilius, nom d'un des quatre rois de Kent en l'an 54 de notre ère, car il y avait à Rome dès le troisième siècle avant J.-C. une famille noble de ce nom ; les *Carvilius* que l'on rencontre plus tard peuvent se rattacher à elle. Nous voulons parler de Commius, Sedulius et Iccius. Nous avons déjà cité Commius, roi des Atrebates, envoyé de César en Grande-Bretagne l'an 55 avant J.-C. Son nom fut plus tard employé comme gentilice sous l'Empire Romain [2]. Tel a été aussi le nom de Sedulius, nom d'un chef obscur des Lemovices, mort les armes à la main, sous les murs d'Alésia, 52 ans avant notre ère ; un poète chrétien du cinquième siècle a donné à ce nom une certaine célébrité : nous avons encore ses œuvres. D'autre part un païen du même nom a élevé à ses dieux un monument trouvé à Cannstadt en Wurtemberg et dont l'inscription a été plusieurs fois pulbiée [3].

1. Hameau de la commune de Villemontoire ; Matton, *Dictionnaire topographique du département de l'Aisne*, p. 58.
2. Voyez plus haut, p. 110.
3. Brambach, 1575.

Iccius n'est pas seulement le nom d'un Rème envoyé en ambassade à César, par ses concitoyens, l'an 57 avant J.-C. Vingt et quelques années plus tard Horace connut un autre Iccius auquel le célèbre poète latin adressa une ode et une épitre[1]. Le gentilice Iccius se trouve aussi sous l'empire dans une inscription de Nîmes[2], et il avait une variante *Icius* qui a pris place dans la géographie gallo-romaine comme premier terme des composés *Iciomagus*, aujourd'hui Usson, Loire[3], et *Iciodurum*, nom porté par deux localités différentes, l'une en Touraine, aujourd'hui Izeures, Indre-et-Loire[4]; l'autre en Auvergne, aujourd'hui Issoire, Puy-de-Dôme[5].

Quelques-uns de ces noms gaulois mentionnés chez César peuvent avoir donné à la France des noms de lieux dérivés en *-acus* qui offrent la désinence *-i-acus*. Ainsi les noms de Congé-sur-Orne (Sarthe), Congis (Marne), peuvent représenter un primitif **Commiacus*. La *domus Iciacensis* en Auvergne, aujourd'hui Yssoc, Puy-de-Dôme, dont parle Grégoire de Tours[6], a été construite sur un *fundus Iciacus* dont le nom est dérivé d'*Icius*, variante d'*Iccius*, comme nous l'avons dit plus haut. Les noms d'Issy, Seine[7]; d'Issy-l'Evêque, Saône-et-Loire; et d'Issé, Loire-Inférieure, peuvent avoir la même origine. Mais *Commius*, *Iccius* ne doivent cette bonne fortune qu'à la chance heureuse qu'ils ont eue d'être conservés comme gentilices à l'époque romaine. La nomenclature des noms de lieux de la Gaule en *-acus* et en *-iacus* est le reflet de la nomenclature des noms d'hommes usités en Gaule pendant l'empire romain et nullement de celle des noms d'hommes antérieurs à la conquête. Si elle était le produit de la nomenclature des noms d'hommes antérieurs à la conquête, elle conserverait un des caractères qui distingue cette nomenclature et que nous allons expliquer. Une observation préalable est nécessaire. Sont terminés en *-iacus* les noms de lieux qui dérivent des noms en *-ius* ou en *-is*, les autres noms de lieux ont devant le suffixe *-acus* une lettre autre que *i*. Or les noms celtiques d'hommes en *-ius* ou

1. *Odes*, livre I, 29, 1. *Epîtres*, I, 12, 1. Cf. *De bello gallico*, l. II, c. 3, § 2.
2. Herzog, t. II, p. 42, n° 200.
3. Dans la Table de Peutinger on a écrit *Icidmago* pour *Iciomago*. Desjardins, *Géographie de la Gaule d'après la Table de Peutinger*, pp. 302-304. Cf. Longnon, *Atlas historique de la France*, p. 29.
4. Grégoire de Tours, *Historia ecclesiastica Francorum*, livre X, c. 31, édition Arndt, p. 444, l. 20; Longnon, *Géographie de la Gaule au sixième siècle*, p. 273.
5. Grégoire de Tours, *Gloria confessorum*, c. 29, édition Arndt. p. 766, l. 4. Longnon, *Géographie de la Gaule au sixième siècle*, pp. 499, 500.
6. *Gloria martyrum*, c. 65, édition Arndt, pp. 432, l. 22.
7. *Fiscus... Isciacus* dans un diplôme faux du roi Childebert Ier, dont le manuscrit le plus ancien est du IXe siècle. Tardif, *Monuments historiques*, p. 2; Pertz, *Diplomatum imperii tomus primus*, p. 7, ligne 33.

en *-is* sont avant la conquête romaine les moins nombreux, il y en a chez César onze sur soixante-deux, entre le cinquième et le sixième de la totalité ; cette proportion est vraisemblablement celle qui existait dans les noms d'homme gaulois avant la conquête romaine, un cinquième ou un sixième se terminait en *i-s* ou en *io-s* = *iu-s* et auraient pu donner des dérivés en *-iacus*, quatre cinquièmes ou cinq sixièmes se terminaient autrement et auraient forcément donné des dérivés en *-acus* sans *i* avant l'*a* d'*-acus*. Si les noms de lieux de la Gaule en *-acus* dérivaient de noms d'hommes gaulois antérieurs à la conquête, nous devrions trouver en Gaule parmi les noms de lieu en *-acus* un cinquième ou un sixième de noms de lieux en *-i-acus*, quatre cinquièmes ou cinq sixièmes de noms de lieux où le suffixe *-acus* serait précédé d'une lettre autre que *i*. Mais c'est la proportion inverse que nous rencontrons dans la nomenclature géographique de la Gaule romaine.

Si à l'aide du récent travail de M. Longnon sur la géographie de la Gaule romaine, nous dressons la liste des localités qui, sous l'empire romain, ont porté des noms terminés en *-acus*, nous en trouvons quarante-cinq, sur lesquels neuf seulement ne nous offrent pas d'*i* avant ce suffixe : *Antunnacus*, *Aunedonnacus*, *Avitacus*, *Bagacus*, *Camaracus*, *Cunnacus*, *Salomacus*, *Solonacus*, *Turnacus*. Ces derniers supposent des noms d'hommes dont le thème était consonnantique, ou se terminait en *o* précédé d'une consonne. Les trente-six autres se terminent en *-iacus*, et s'expliquent par des noms d'hommes qui avaient une désinence différente de celle des premiers, c'est-à-dire, qui avaient la désinence en *-ius* des gentilices romains. Ainsi les quatre cinquièmes des noms de lieux en *-acus* que M. Longnon a recueillis dans les monuments de la domiuation romaine en Gaule dérivent de noms d'homme en *-ius*. La proportion est inverse de celle que nous devrions rencontrer si les noms de lieux en *-acus* de la période romaine avaient pour base la nomenclature des noms d'hommes antérieurs à la conquête.

La liste des noms de lieu de la Gaule au sixième siècle dressée par M. Longnon donne lieu à une observation identique, quarante-cinq se terminent en *-i-acus*, il y en a huit qui devant le suffixe *-acus* nous offrent une lettre autre que *i*. Sur un total de cinquante-trois, c'est un sixième environ qui n'ont pas d'*i* devant le suffixe *-acus*, tandis que les noms celtiques d'hommes recueillis par César devraient donner un sixième ou un cinquième de dérivés en *-iacus* et cinq sixièmes ou quatre cinquièmes de dérivés où le suffixe *-acus* serait précédé d'une voyelle autre que *i*.

La table géographique du tome VII du *Recueil des Historiens de la France* qni contient des documents relatifs aux fils de Louis le Débon-

naire, entre autres une nombreuse collection de diplômes, nous offre une liste considérable de noms de lieux de la Gaule au IXe siècle. J'en ai compté quatre cent quatre-vingt-dix-sept qui se terminent en *-acus :* sept huitièmes, soit quatre cent trente-neuf, ont un *i* devant ce suffixe, un huitième, soit cinquante-huit seulement, n'en ont pas.

La création de noms en *-iacus* dérivés de noms germains, a un peu exagéré la proportion observée dans les documents du temps de l'empire romain et du siècle qui a immédiatement suivi sa chute.

Ces relevés suffisent pour établir que la nomenclature des noms géographiques en *-acus* de la Gaule ne tire pas son origine de la nomenclature des noms d'hommes antérieurs à la conquête romaine. Si les noms de lieu en *-acus* de la Gaule remontaient à la période de l'indépendance, ce serait le plus petit nombre de ces noms, un cinquième au plus, qui nous offrirait un *i* avant l'*a* d'*acus*, au contraire les plus nombreux de beaucoup nous offrent cet *i* qu'explique la désinence ordinaire du gentilice romain.

§ 9 *Quatre espèces de noms de lieux habités en Gaule chez César.*

Les noms de lieux habités dans la Gaule indépendante qui sont mentionnés par César ne semblent aucuns dériver de noms d'hommes. Parmi ces noms de lieux habités on peut distinguer quatre sections :

La première comprend les noms à sens topographique. En voici qui expriment une relation avec un cours d'eau. Le nom d'*Avaricum* « Bourges », situé sur l'Evre[1], vient d'*Autara*, ancien nom de l'Evre ; ainsi plus tard le nom d'*Autricum* « Chartres », est dérivé d'*Autura*, ancien nom de l'Eure. Le nom de *Samaro-briva* « Amiens » sur la Somme, autrefois *Samara*, veut dire « Pont-sur-Somme »[2]; *Genava*, Genève, signifie à proprement parler « bouche », parce que cette ville se trouve à l'endroit où le lac Léman vomit le Rhône.

La seconde section des noms de ville de la Gaule indépendante mentionnés par César se rapporte aux produits du sol, ou plus spécialement à la faune locale : tels *Bibracte* et *Bibrax* dont les noms dérivent du gaulois **bebros*, en latin *fiber* et en français *bièvre :* le bièvre ou castor a précédé l'homme dans ces deux localités. *Cabillonum*, paraissant dérivé de *caballus*, cheval, désigne, ce semble, une ville dont la principale industrie était l'élève du cheval.

La troisième section doit son origine à des idées religieuses : comme

1. *Grammatica celtica*, deuxième édition, pp. 779-806.
2. *Grammatica celtica*, deuxième édition, p. 779.

plus tard *Lugudunum* est la forteresse du dieu *Lugus*, *Nemetocenna* est chez César, soit un dérivé de *nemeton*, temple, soit un composé dont *nemeton* est le premier terme.

Les noms des lieux habités compris dans la quatrième section sont formés de deux termes, un adjectif placé le premier, et un nom qui est le second terme d'un composé. Ce composé exprime l'opinion que les fondateurs avaient de leur nouvel établissement : ainsi *Uxellodunum* veut dire « haute forteresse » ; *Vellaunodunum*, « bonne forteresse » ; *Noviodunum*, « forteresse neuve », c'est l'opposé du vieil irlandais *Sen-dûn* aujourd'hui *Shandon* ou *Shannon* dont le sens est « vieille forteresse[1] ».

§ 10. *Cinq espèces de noms de lieux habités dans les pays celtiques suivant les documents du temps de l'empire.*

Si des noms de lieu de la Gaule qu'on lit chez César nous passons aux noms de lieux qui, appartenant à des pays celtiques, sont contenus dans les textes contemporains de l'Empire romain, notamment dans les plus importants de ces textes : *Itinéraire d'Antonin*, fin du troisième siècle ; *Table de Peutinger*, *Notice des Gaules*, quatrième siècle, nous y retrouvons les quatre sections que nous venons de signaler, plus une cinquième composée des noms de lieu qui expriment un rapport avec une personne.

En première ligne voici des noms de lieu gaulois du IVe siècle qui expriment un rapport avec un cours d'eau : *Briva-Isarae*, « pont de l'Oise », aujourd'hui Pontoise ; *Brivo-durum* « forteresse du pont », aujourd'hui Briare, Loiret ; *Brivate*, « endroit où il y a un pont », aujourd'hui Brioude, Haute-Loire ; *Moso-magus* « champ de la Meuse », aujourd'hui Mouzon, Ardennes; *Ritu-magus* « champ du gué », aujourd'hui Radepont, Eure ; *Condato-magus*, « champ du confluent », aujourd'hui Millau, Aveyron, et enfin plusieurs localités du nom de *Condate*. A *Moso-magus* « champ de la Meuse » on peut comparer *Bodinco-magus*, « champ du Bodincus ou Pô » dans une inscription[2]. On verra plus loin cette section se développer au moyen d'indications topographiques d'un autre ordre : *Acaunum*, Saint-Maurice en Valais ; *Acunum*, Notre-Dame d'Aygu (Aveyron), veulent dire « Le Rocher ».

A la seconde section appartiennent les noms de lieu du IVe siècle qui se rapportent à la faune locale : *Gabro-sentum*, « chemin des chèvres »,

1. *The origin and history of irish names of places* by P.-W. Joyce, cinquième édition. Dublin, 1883, t. I, p. 282.
2. *Corpus*, t. V, p. 845.

en Grande-Bretagne; *Gabro-magus* « champ des chèvres » et *Matucaium* « chemin des cochons », en Norique. Cette catégorie se développe par des noms relatifs à la végétation et à l'industrie locales; 1° en Gaule *Aballo*, aujourd'hui Avallon, signifie probablement « la pommeraie », en Grande-Bretagne, *Derventione* « la chênaie »; 2° en Grande-Bretagne *Gobannium*, « la forge », en Gaule *Garpentoracte* « la fabrique de chars »; son nom dérive d'un thème *Carpento-*, écrit *Carbanto-* dans *Carbantorigum*, Grande-Bretagne. De *Carbanto-* dérive *Carbantia* « la ville des chars », en Italie, au nord du Pô, non loin d'*Epo-redia* « la ville des bons dompteurs de chevaux », comme dit Pline. Citons encore *Figlinae* pour *Figulinae*, « les poteries « près de Saint-Rambert d'Albon (Drôme).

Dans la troisième section, noms de lieu d'origine religieuse, prend place *Divona* « la divine », aujourd'hui Cahors; *Divo-Durum* « forteresse des dieux », aujourd'hui Metz, tous deux en Gaule; rapprochons *Deo-brigula* « la petite forteresse des dieux » en Espagne; *Camulo-dunum*, forteresse du dieu *Camulus*, en Grande-Bretagne. De plus, puisqu'Auguste et César sont élevés au rang des dieux, il faut ranger dans cette catégorie *Augustonemetum* « temple d'Auguste », aujourd'hui Clermont-Ferrand; *Augusto-dunum*, « forteresse d'Auguste », Autun; *Augusto-durum*, même sens, aujourd'hui Bayeux; *Augusto-ritum* « gué d'Auguste », aujourd'hui Limoges; *Augusto-magus* « champ d'Auguste », aujourd'hui Senlis (comparez *Augusto-briga* « forteresse d'Auguste », en Espagne); *Caesaro-dunum* « forteresse de César », aujourd'hui Tours; *Caesaro-magus* « champ de César », aujourd'hui Beauvais (comparez un autre *Caesaro-magus* en Grande-Bretagne).

A la quatrième section se rattachent *Novio-magus* « le champ neuf ou le champ nouvellement défriché », dont la *Table de Peutinger* nous offre en Gaule quatre exemples; l'*Itinéraire d'Antonin* nous en montre trois hors de Gaule, dont un en Grande-Bretagne, deux en Germanie. On peut leur opposer *Seno-magus*, « le vieux champ », près de Saint-Paul-Trois-Châteaux, Drôme; de *Senomagus*, nous rapprochons le *Sen-mag* de la mythologie irlandaise [1]. Le *Sen-mag* aurait été la plaine la plus anciennement défrichée de l'Irlande; elle était déjà défrichée quand arrivèrent les premiers habitants de l'île. Nous citerons encore *Litano-briga* « la forteresse large », près de Creil, Oise; comparez les deux *Cambodunum* ou « forteresses courbes », l'un de Grande-Bretagne, l'autre de Rhétie.

Nous arrivons à la cinquième section, qui atteste des relations entre

1. *Livre de Leinster*, p. 5, col. 1, ligne 38.

l'homme propriétaire et la portion de sol qui lui appartient. Elle est postérieure aux Commentaires de César. Elle comprend deux groupes. Dans l'un de ces groupes, le terme qui désigne l'homme est un gentilice, dans l'autre ce terme est un *cognomen*, ou c'est le nom unique employé pour désigner une personne qui n'a pas de gentilice.

Dans le premier groupe, noms de lieu tirés du gentilice du propriétaire, on trouve réunis des composés et des dérivés ; les composés sont les moins nombreux. On a parlé d'*Icio-durum* et d'*Icio-magus*, p. 120, nous ajouterons : *Claudio-magus*, aujourd'hui Clion, Indre [1] ; *Nerio-magus*, aujourd'hui Néris, dont le premier terme *Nerius* est un gentilice connu par plusieurs inscriptions et par le nom de lieu dérivé *Niriacus* [2]. Il y a peu de dérivés en *-anus* ; cependant on rencontre *Liviana*, sous-entendu *domus* ou *villa*, aujourd'hui Capendu, Aude [3], dérivé de Livius, et *Albaniani* ou *Albiniani*, situé sur la rive gauche du Rhin [4], aujourd'hui Halphen, Pays-Bas. *Albaniani* ou *Albiniani* est dérivé d'*Albanius* ou d'*Albinius*, deux gentilices attestés par les inscriptions [5]. *Albaniani* ou *Albiniani* est un adjectif au pluriel qui se rapporte au substantif sous-entendu *fundi*. Comparez pour la désinence le français moderne Lusignan, d'abord Lesignan, c'est-à-dire *fundus Licinianus*.

§ 11. *Le suffixe* -ācus *placé à la suite du gentilice pour former des noms de lieux dans les documents du temps de l'Empire.*

En Gaule, le suffixe *-ācus* est plus fréquent que le suffixe *-ānus*. On le trouve aussi hors de Gaule dans les régions celtiques. Ainsi, à Veleia, nous citerons le *fundus Quintiacus*, dont le nom est dérivé du gentilice *Quintius* ou *Quinctius*, très fréquent dans le monde romain [6]. La *Table*

1. *Claudiomagus* chez Sulpice Sévère, *Dialogues*, II, 8 (Migne, *Patrologia latina*, t. XX, col. 207). *Juliobona* dans la *Table de Peutinger*, et l'*Itinéraire d'Antonin*, *Juliomagus*, aujourd'hui *Angers* dans la *Table de Peutinger* et chez Ptolémée ne sont probablement pas des noms de *fundi*, et le premier terme de leur nom rappelle le souvenir du divin Jules, d'abord conquérant de la Gaule et depuis dieu. Comparez Caesaromagus et Augustobona.

2. *Vicani Neriomagienses*, inscription. Desjardins, *Géographie...*, etc., p. 299; Nerius, *Corpus*, t. III, 3215, 10; 6008, 42; V, 8114, 98; X, cinq ex. Niriacus, *Diplômes de* 832 et 862 ; cf. Tardif, pp. 85, 117.

3. *Table de Peutinger*, Desjardins, *Géographie*, p. 362.

4. La première orthographe est celle de la *Table de Peutinger;* la seconde, celle de l'*Itinéraire d'Antonin*.

5. *M. Albanius Paternus ;* Brambach, 385. *T. Albanius Primanus ;* Brambach, 1301. *T. Albinius Januarius;* Brambach, 73. *P. Albinius Antonius , Corpus*, III, 5143, etc.

6. Le *Corpus* nous en offre six exemples dans le t. III, trente-huit dans le t. V, vingt dans le t. X. En Gaule, nous pouvons citer Quintius Primulus dans une inscription de Saint-Victor des Oules, près Uzès, Allmer, *Revue épigraphique*, t. I, p. 394, n° 435 ; cf. Quintius Valentinius dans une inscription de Grenoble, Allmer, *Inscriptions de Vienne*, t. III, p. 163.

Alimentaire qui nous fournit ce nom date, comme nous l'avons dit, de l'an 104 de notre ère. Le plus ancien exemple de ce nom de *fundus* que nous ayons trouvé dans la Gaule transalpine date de l'année 697, où une propriété appelée *Quintiacus*, et située près de la Loire, fut donnée à l'abbaye de Limours [1]. *Quintiacus* doit, à l'époque romaine, avoir été un nom de lieu fort répandu en Gaule : il existe en France dix-neuf communes dont le nom moderne en vient : Cuinchy, Pas-de-Calais ; Cuincy, Nord ; Quinçay, Vienne ; Quincé, Maine-et-Loire ; trois Quincey, Aube, Côte-d'Or, Haute-Saône ; un Quincié, Rhône ; Quincieu, Isère ; Quincieux, Rhône ; sept Quincy, Aisne, Cher, Côte-d'Or, Meuse, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise ; deux Quinsac, Dordogne, Gironde. En y ajoutant dix-sept hameaux on trouve un total de trente-six *Quintiacus* en France. De ces localités diverses, celle pour laquelle on a, je crois, le témoignage le plus ancien est Quincieu, Isère, dont il est question dans une charte de l'année 739 où Quincieu est appelé à l'ablatif *Quintiaco* [2]. Viennent ensuite : Quincy, Meuse, mentionné sous le nom de *Quinciacum* dans deux chartes de l'année 770 [3] ; le Quincey du département de l'Aube appelé *Quinciacus* dans un diplôme royal de 886 [4]. *Quinciacus* est une orthographe de la basse latinité pour *Quintiacus*. La forme latine de ce terme gallo-romain est *Quintianus*, deux fois inscrit dans l'*Itinéraire d'Antonin*, une fois pour désigner une station romaine de Rhétie ; une autre fois pour désigner une station romaine d'Italie [5]. Cette forme a pénétré en France, témoin la commune de l'Allier qui s'appelle Quinsaines, c'est-à-dire *Quintianae*, sous-entendu *villae*.

Nous citerons ensuite à Veleia le *fundus Arsuniacus*. Il dérive d'un gentilice **Arsunius* qui ne diffère que par une voyelle d'*Arsinius* [6] et d'*Arsenius* [7] conservées chacun dans une inscription.

Le *fundus Pisuniacus* à Veleia tire son nom du gentilice **Pisunius*, variante de *Pisonius*, qu'une inscription nous a gardé [8]. Piney, Aube, s'appelait en 869 *Pisiniacum* [9], mot dérivé de *Pisinius* et qui ne semble être qu'une variante de *Pisuniacus*.

1. Pardessus, *Diplomata*, t. II, p. 244.
2. Pardessus, *Diplomata*, t. II, p. 372.
3. Liénard, *Dictionnaire topographique du département de la Meuse*, p. 185.
4. Dom Bouquet, t. IX, p. 353 B. Cf. Boutiot et Socard, *Dictionnaire topographique, du département de l'Aube*, p. 131.
5. *Quintianis*, Rhétie, *Itinéraire d'Antonin*, édition Parthey et Pinder, p. 249 de l'éd. Wesseling ; *Quintiano*, Italie, *ibid.*, p. 499 de l'éd. Wesseling.
6. *Corpus*, III, 3435.
7. *Corpus*, X, 1791.
8. *Corpus*, X, 3515. Cf. *Pisenius*, III, 1789, et *Pisinius*, Brambach, 810.
9. Boutiot et Socart, *Dictionnaire topographique du département de l'Aube*, p. 121.

Le *fundus Cabardiacus* de Veleia est dérivé du gentilice * *Cabardius*, écrit *Cabarsus* dans une inscription [1]. *Cabardiacus* est devenu en italien *Caverzago*. *Caverzago* est situé sur la rive gauche de la Trébie près de Trevi. En français *Cabardiacus* s'est changé en *Chevresis*, nom d'une commune et d'un hameau du département de l'Aisne ; ces deux localités sont voisines, et l'*s* final paraît avoir été originairement le signe du pluriel employé quand on voulait les désigner conjointement par un seul mot. Du reste, cet *s* final manque dans deux documents du XIIe siècle [2]. Le hameau de Chaversey, Oise, peut avoir la même origine.

Le *fundus Caudiacus* de Veleia dérive du gentilice *Caudius* conservé dans une inscription [3]. *Caudiacus* est devenu en français du nord Caugé, nom d'une commune du département de l'Eure, Caugy, nom d'un hameau du Calvados, et en français du midi Caujac, nom d'une commune de la Haute-Garonne.

Le *fundus Orbiniacus* de Veleia dérive son nom du gentilice * *Orbinius*, dont je n'ai pas rencontré d'exemple. J'ai trouvé dans les inscriptions *Orbius* [4]. A côté d'* *Orbinius* a pu exister le gentilice * *Orbanius* ; il expliquerait la forme *Orbaniacus* donnée par la plupart des manuscrits de Grégoire de Tours au nom d'Orbigny, Indre-et-Loire [5]. Il y a aussi, dans le département de la Haute-Marne, deux villages du nom d'Orbigny.

Nous ne parlerons pas plus longuement des *fundi* de Veleia dont le nom, conservé par la *Table alimentaire* de l'an 104 de notre ère, consiste en dérivés tirés de gentilices au moyen du suffixe *-acus*. Passons maintenant aux *fundi* de la Gaule transalpine dont le nom est formé de la même manière et que l'on trouve transcrits dans les textes géographiques compilés au temps de l'empire romain. Nous avons déjà parlé, p. 115, du *fundus Juliacus* où a été bâtie la ville de *Juliers*. Un autre, tout aussi intéressant, est *Geminiacus* [6], sur la route de Tongres à Boulogne. Son nom est dérivé du gentilice *Geminius*, qu'on trouve dans plusieurs inscriptions [7]. A côté de *Geminiacus*, il y a une forme plus latine

1. *M. Cabarsus Patiens*, Corpus, V, 5134. *Cabarsus* est pour *Cabarzus ;* comparez *zabolus* pour *diabolus* et *zaconus* pour *diaconus :* Diez, *Grammaire des langues romanes*, traduite par Brachet et Paris, t. I, p. 216.
2. Matton, *Dictionnaire topographique du département de l'Aisne*, p. 67.
3. *Corpus*, X, 2246.
4. Voyez dans *Corpu sinscriptionum latinarum* l'index des tomes V et X, et tome VI, n° 23558.
5. *Historia ecclesiastica Francorum*, 10, 31 ; *Gloria Martyrum*, 89, édition Arndt, p. 448, l. 6 ; et p. 548, l. 10.
6. *Itinéraire d'Antonin* et *Table de Peutinger*. Ernest Desjardins, *Géographie de la Gaule d'après la Table de Peutinger*, p. 77.
7. *Corpus*, III, 96, 513, 2916, 4116, 4436. Sur la *gens Geminia*, voyez De-vit, *Onomasticon*, t. II, p. 223.

Geminianus qui est le nom d'un *fundus* de Veleia. La forme gallo-romaine *Geminiacus* survit dans le nom des communes de Gemigny, Loiret, et de Jumigny, Aisne.

Tiberiacus [1], nom d'une station romaine près de Cologne, est dérivé de *Tiberius*, prénom romain employé quelquefois comme gentilice [2].

Artiaca, nom d'une station romaine entre Troyes et Châlons-sur-Marne [3], vient d'*Artius*, gentilice romain dont on a recueilli deux exemples et qu'on trouve aussi employé comme surnom [4].

Minatiacus, nom d'une station située près de Reims [5], dérive de *Minatius*, gentilice romain dont il y a quelques exemples [6].

Solimariaca, nom d'une station située près de Toul [7], dérive du gentilice gallo-romain *Solimarius* [8] dont nous avons parlé plus haut, et qui dérive lui-même du nom d'homme gaulois *Solimaros*.

Hermoniacus, écrit à tort *Hermomacum* dans la *Table de Peutinger*, est une station romaine située non loin de Cambrai [9]. Son nom dérive d'*Hermonius*, gentilice conservé par des inscriptions [10].

Ricciacus, station voisine de Trèves [11] tire son nom de *Riccius*, gentilice dont plusieurs inscriptions établissent l'existence [12].

Aux exemples empruntés aux monuments géographiques de l'Empire romain, nous en ajoutons deux fournis par un poète.

Pauliacus, *villa* mentionnée par Ausone [13], porte un nom qu'explique le gentilice *Paulius*, variante de *Paullius* [14].

Lucaniacus, *villa* à laquelle le même auteur a donné une célébrité relative par le vers bizarre :

Villa Lucani- — mox potieris — -aco [15],

1. *Itinéraire d'Antonin*, édition Parthey et Pinder, p. 375 de l'édition de Wesseling.
2. C. *Tiberius Verus*, Brambach, 150. *T. Tiberius Marcus*, *Corpus*, X, 3640.
3. *Itinéraire d'Antonin*, édition Parthey et Pinder, p. 361 de l'édition de Wesseling.
4. De-vit, *Totius latinitatis Onomasticon*, t. I, p. 494, aux mots *Artia*, *Artius*.
5. *Itinéraire d'Antonin*, édition Parthey et Pinder, p. 381 de l'édition de Wesseling.
6. *Corpus*, V, 1301, 7850; VI, 22495-22501 ; IX, 867, 1031, 2403, 4825, etc.
7. *Itinéraire d'Antonin*, éd. Parthey et Pinder, p. 385 de l'édition de Wesseling.
8. Voir plus haut, p. 110.
9. Desjardins, *Géographie de la Gaule d'après la Table de Peutinger*, p. 89. La correction que j'adopte est due à M. Longnon.
10. *Corpus*, IX, 5352 ; X, 1690, 1691.
11. *Table de Peutinger* chez Desjardins, *Géographie*, etc., p. 117.
12. *Corpus*, III, 1818 ; Allmer, *Inscriptions antiques de Vienne*, II, 245, 246.
13. Pauliacos tanti non mihi villa foret; *Epitres*, V, v. 16. Edit. Schenkl, p. 163.
14. Paullius, *Corpus*, II, 4546; Paulia, Boissieu, *Inscriptions antiques de Lyon*, p. 187.
15. Ausone, *Epitres*, V, v. 36. *Ibid.* Cf. *Lucaniaco*, nom d'un locellus donné en 696 pour la dotation d'un hôpital fondé à Poitiers ; Pardessus, *Diplomata*, t. II, p. 240.

doit son nom à un propriétaire primitif, dont le gentilice était *Lucanius*, comme celui de L. Lucanius Censorinus à qui l'on doit une dédicace à la déesse Sirona. Ce monument est conservé au musée de Trèves [1].

Ausone écrivait au IVe siècle ; il fut élevé au consulat en 379 et mourut en 390. Ses écrits nous fournissent donc un complément à l'*Itinéraire d'Antonin* et à la *Table de Peutinger*, pour l'étude des noms de lieux de la Gaule, pendant la période romaine.

Les documents de la période romaine nous offrent encore des noms de lieux en *-ācus* dérivés de gentilices à l'est de la Gaule, dans la Rhétie, une des régions de l'empire romain où l'élément gaulois paraît avoir eu le plus d'importance. *Abudiacus*, nom d'une station romaine près d'*Augsbourg* [2], dérive du gentilice *Abudius* ; on trouve ce gentilice dans les inscriptions [3], et sous Tibère, il fut porté à Rome par l'édile *Abudius Ruso* [4].

Plus au nord en Germanie, mais près de la rive droite du Rhin, dans une région où domina quelque temps la civilisation gallo-romaine, se trouvait une ville que Ptolémée appelle *Mattiacum* [5]. Son nom est un dérivé du gentilice *Mattius* dont nous avons relevé douze exemples dans les inscriptions [6].

De même, en Espagne, on rencontre une station d'*Arriaca* [7] dont le nom dérive du gentilice *Arrius*. Les inscriptions d'Espagne nous offrent neuf exemples de ce gentilice [8] dont il y a encore d'autres exemples ailleurs [9].

En Grande-Bretagne *Epiacum* [10] paraît dérivé d'*Eppius* gentilice dont l'existence est aussi prouvée par les inscriptions [11].

1. Brambach, n° 814. Deux femmes nommées *Lucania* figurent dans les nos 920 et 922 Trois autres exemples du même gentilice se trouvent dans le *Corpus*, VI, 21518-21520.

2. Ecrit *Abuzaco* dans l'*Itinéraire d'Antonin*, éd. Parthey et Pinder, p. 275 de l'éd. de Wesseling; dans la *Table de Peutinger* on lit *Abodiacum*.

3. *Corpus*, III, 2938; V, 328, 329 bis, 8322, 8110, 34.

4. Tacite, *Annales*, VI, 30; cf. De-vit, *Onomasticon*, p. 19.

5. Ματτιακόν, Ptolemée, II, 11, 29. Edition Nobbe, t. I, p. 122; II, 11, 14; édition Müller, t. p. 272. Cf. Brambach, nos 987, 1313.

6. *Corpus*, III, 378, 5286; V, 6957; VI, 22303-22311.

7. *Itinéraire d'Antonin*, éd. Parthey-Pinder, p. 436, 438 de Wesseling.

8 *Corpus*, t. II.

9. Voyez notamment Brambach, 934, 1835.

10. Ἐπειακόν, Ptolemée, II, 3, 16; édition Nobbe, t. I, p. 71, II, 3, 10; édition Müller, t. I, p. 96.

11. *Corpus*, III, 3925, 4799, 4819 ; V, 2623, 4857, 8379 ; VI, 17246-17248; cf. De-vit, *Onomasticon*, p. 744.

§ 12. *Comparaison entre les noms de lieux formés en France à l'aide du suffixe* -ācus, *et quelques noms de lieux en* -ānus *dans diverses parties de l'Empire romain.*

Les dérivés en *-ānus* que nous offrent, dans une lettre de Pline le Jeune, dans la *Table de Peutinger*, dans l'*Itinéraire d'Antonin*, et dans quelques inscriptions, les noms de lieux étrangers aux pays celtiques, sont quelquefois au moins aussi intéressants que les noms de lieux en *-ācus* mentionnés jusqu'ici. En effet certains de ces noms de lieux en *-ānus* ont eu des équivalents gallo-romains en *-ācus* qui existent encore en France sous une forme plus moderne. Telle est la *Camilliana villa* en Campanie [1]. Elle appartenait au beau-père de Pline le Jeune, elle tirait son nom du gentilice Camillius dont on a recueilli quelques exemples [2]. La forme gallo-romaine de l'adjectif *Camillianus* est *Camilliacus* dont neuf noms de communes : Chamilly, Saône-et-Loire ; un Chemilla, Jura ; trois Chemillé, Indre-et-Loire, Maine-et-Loire; Chemilli, Orne, et quatre Chemilly, Allier, Haute-Saône, Yonne [3] ; enfin dix noms de hameaux, total dix-neuf noms de lieux modernes en France. Nous citerons ensuite :

Floriana, sous-entendu *villa*, en Pannonie [4], dérivé du gentilice *Florius* [5]. Sa forme gallo-romaine est *Floriacus* [6], aujourd'hui Fleury, Fleurieu ou Fleurieux et Floirac. Il y a en France dix-neuf communes du nom de Fleury dans les départements de l'Aisne, de l'Aude, de l'Eure, du Loiret, de la Marne, de la Meuse, de la Nièvre, de l'Oise, du Pas-de-Calais, de Saône et-Loire, de Seine-et-Marne, de Seine-et-Oise et de l'Yonne. Fleurieu et Fleurieux sont dans le département du Rhône. Il y a trois Floirac, Charente-Inférieure, Gironde, Lot. En ajontant vingt-trois noms de hameaux à ces vingt-quatre noms de communes, on trouve un total de quarante-sept noms de lieu qui représentent dans la France d'aujourd'hui, l'antique *Floriacus* (cf. p. 184).

Blandiana, sous-entendu *villa*, en Dacie [7], dérive du gentilice *Blandius*

1. Pline le Jeune, *Epistularum* l. VI, § 30.
2. *Corpus*, VI, 14302-14304; cf. De-vit, *Onomasticon*, p. 97.
3. *Camiliacum*, Chambly, Oise, d'où le *pagus Camiliacensis* des chartes du VIIIe siècle, (Tardif, *Monuments historiques*, pp. 24, 31, 63, 84), paraît n'avoir eu qu'une *l* et être un mot différent.
4. *Itinéraire d'Antonin*, édition Parthey-Pinder, pp. 263, 265 de celle de Wesseling
5. *Corpus*, VI. 18482-18488 : X, 4370, 5414, 5732; Brambach, 1067, etc.
6. Grégoire de Tours, *Historia ecclesiastica Francorum*, III, 35, édition Arndt, t. I, p. 138, l. 9 : Diplôme de 835, chez D. Bouquet, VI, 601; Diplôme de 866, chez Tardif, *Monuments historiques*, p. 127.
7. *Table de Peutinger*, éd. de M. E. Desjardins, segment VII, B. Cf. *Corpus*, t. III. p. 225.

conservé par des inscriptions, par exemple en Italie septentrionale [1], et en Gaule [2]. De *Blandius* sont dérivés des noms de *fundi* en *-ācus*, dont la forme primitive *Blandiacus* se reconnaît sous les formes modernes de seize noms de communes de France : deux Blandy, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise ; cinq Blangy, Calvados, Pas-de-Calais, Seine-Inférieure, Somme ; quatre Blanzac, Charente, Charente-Inférieure, Haute-Loire, Haute-Vienne ; un Blanzat, Puy-de-Dôme ; un Blanzay, Charente-Inférieure ; quatre Blanzy, Aisne, Ardennes, Saône-et-Loire. Il faut ajouter treize hameaux, total vingt-neuf. Une de ces localités apparaît sous le nom de *Blanziacus* dans un diplôme de l'année 832 [3].

Pacciani ou *Paccianae*, nom d'une station romaine d'Afrique [4] est dérivé de *Paccius*, gentilice latin bien connu [5]. Paccius a une variante Paquius ou Pacius [6] dont dérive le nom de lieu gallo-romain *Paciacus* conservé par des documents de l'époque carlovingienne [7], et de *Paciacus* viennent onze noms de communes de France : deux Pacé, Ille-et-Vilaine, Orne ; deux Pacy, Eure, Yonne ; sept Passy, Aisne, Marne, Saône-et-Loire, Haute-Savoie, Seine-et-Marne, Yonne ; les noms de six hameaux ; enfin le nom de Passy, seizième arrondissement de Paris. De *Paccius* a dû venir **Pacciacum* écrit *Paxiacum* en 1136, aujourd'hui Paissy (Aisne) [8] Comparez le nom du *fundus Paccianus* dans la table alimentaire des Ligures Baebiani [9].

Mariniani ou *Marinianae*, nom d'une station romaine de la Pannonie Inférieure [10] est un dérivé en *-ānus* du gentilice *Marinius* qui se trouve dans les inscriptions [11]. On reconnaît le même dérivé dans le nom de Marignano porté par une petite ville d'Italie, dans celui de Marignane qui désigne un bourg des Bouches-du-Rhône et dont la variante Marignana distingue un village de Corse. Sa forme gallo-romaine était *Mariniacus* dont nous parlerons plus loin et d'où viennent, les uns certainement, et les autres probablement, les noms des communes appelées : Marignac, Marigné, Marigneu, Marigny.

1. *Corpus*, t. V, index, p. 1106, col. 3.
2. Allmer, *Inscriptions antiques de Vienne*, I, 349.
3. Tardif, *Monuments historiques*, p. 85, col. 1.
4. *Itinéraire d'Antonin: Paccianis*, p. 18 de l'édition de Wesseling.
5. Brambach, n° 673 ; *Corpus* III, six exemples ; V, quatre ex. ; IX, seize ex. ; X, trois ex.
6. Les tomes V et IX du *Corpus* offrent chacun quatre exemples de *Pacius;* on trouve *Paquius* dans deux inscriptions d'Arles, Herzog, n°s 342, 343.
7. Diplômes des années 832 et 836, chez D. Bouquet, t. VI, p. 586 A et 611 B.
8. Matton, *Dictionnaire topographique du département de l'Aisne*, p. 208.
9. Edition de M. E. Desjardins, p. LXV.
10. *Itinéraire d'Antonin*, éd. Parthey et Pinder, p. 130 de l'éd. de Wesseling.
11. Brambach, n° 1529 Allmer, *Inscriptions de Vienne*, II, 537.

L'*Itinéraire d'Antonin* mentionne en Espagne deux *Barbariana*[1]. Le gentilice Barbarius nous a été conservé[2] : de là le nom de Barberey (Aube), au moyen âge *Barbariacus*, et celui de Berbirey (Côte-dOr)[3].

Une inscription nous donne le nom d'un *vicus Valentinianus* en Dacie[4]. C'est un dérivé en *-ânus* d'un gentilice *Valentinius* conservé par les inscriptions[5]. La forme gallo-romaine correspondante était *Valentiniacus* d'où le nom de deux communes de France, Valentigney, Doubs, et Valentigny, Aube. Le dernier est appelé *Valentiniacum* dans un document du douzième siècle[6]. Un hameau de Valentigny se trouve dans le Cher.

Une inscription de Buccino, autrefois Volcei, dans l'Italie méridionale, nous donne une nomenclature de *fundi* contenus dans cette cité[7]. Le *fundus Casinianus*, mieux *Cassinianus*, a dû avoir pour parallèle en Gaule un *fundus Cassiniacus* ou plutôt plusieurs *fundi Cassiniaci*. Témoin les deux communes de Chassigny, l'une de la Haute-Marne, l'autre de Saône-et-Loire, celle de Chassigneu, Isère, et trois hameaux du nom de Chassigny.

Le fundus *Micerianus* de la même inscription nous permet de supposer en Gaule des *fundi Miceriaci* ; d'où cinq noms de communes en France, savoir : deux Miserey, Doubs et Eure ; un Misery, Somme ; Missery, Côte-d'Or ; Missiriac, Morbihan. Ce dernier s'appelait *Miceriac* en 1130[8]. Il faut y ajouter cinq noms de hameaux.

§ 13. *Noms de fundi formés à l'aide de surnoms, dans les pays celtiques, au temps de l'empire romain*

Sous la domination romaine, les habitants des provinces n'ont pas tous adopté le système onomastique de la race conquérante. Un certain nombre, probablement même au début le plus grand nombre, c'est-à-dire ceux qui n'ont pas obtenu la dignité de citoyens romains, ont conservé l'usage ancien de leur nation, ne portant qu'un nom, et, dans le cas où ils craignaient la confusion avec d'autres, plaçant ensuite le nom de leur

1. *Itinéraire d'Antonin*, éd. Parthey et Pinder, p. 406 et 450 de l'éd. Wesseling.
2. *Corpus*, X, 1199.
3. Boutiot et Socart, *Dictionnaire topographique du département de l'Aube*, p. 17. Joseph Garnier, *Nomenclature historique*, p. 246.
4. *Corpus*, III, 371.
5. Brambach, 1245 ; *Corpus*, III, 4981.
6. Boutiot et Socard, *Dictionnaire topographique du département de l'Aube*, p. 177.
7. *Corpus*, X, 407.
8. Rosenzweig, *Dictionnaire topographique du département du Morbihan*, p. 281. Misery (Côte-d'Or) est appelé Miseriacum dans un diplôme de l'année 720, Pardessus, *Diplomata*, II, 324.

père, au génitif, suivi du mot filius. Tels sont les cavaliers : *Adbogius Coinagi f[ilius], na[tione] Petrucorius*, c'est-à-dire originaire du Périgord; *Rufus, Coutusuati f[ilius], natio[ne] Elvetius*, c'est-à-dire originaire de Suisse; *Argiotalus. Smertulitan fi[ilius], Namnis*, c'est-à-dire de Nantes, dont les monuments funèbres sont conservés aux musées de Mannheim [1] et de Worms [2]. Nous citerons encore *Iantumarus, Andedunis f[ilius], Varcianus*, originaire probablement de Varcia entre Langres et Besançon [3], et *Cattaus, Bardi f[ilius], Helvetius*; tous deux, après avoir servi comme les précédents en qualité de cavaliers dans l'armée romaine, reçurent de l'empereur Néron le droit de cité, l'un en l'an 60, l'autre en l'an 64 de notre ère; et les diplômes, par lesquels cette faveur leur est concédée, sont conservés aux musées de Vienne et de Munich (*Corpus*, t. III, p. 845-846).

Parmi les hommes de condition inférieure qui étaient ainsi dépourvus de gentilices, quelques-uns furent cependant propriétaires, et de là un certain nombre de noms de *fundi*, les uns composés, les autres dérivés. Les composés sont formés en employant comme second terme le mot *-magus*, champ; et on peut en rapprocher les noms de lieu composés dont le second terme est *-dunum* ou *-briga*, deux mots signifiant forteresse. Quant aux dérivés, ils sont, comme les dérivés de gentilices, formés avec le suffixe *-acus*; ils se distinguent des dérivés de gentilices en ce que le suffixe *-acus* n'est pas précédé d'un *i*. Ex. *Avit-acus*.

Comme exemple de composés dont *-magus* est le second terme, nous citerons *Caranto-magus*, station située entre Cahors et Rodez, aujourd'hui Cranton [4]; *Druso-magus*, localité de Rhétie, dans le voisinage du Rhin, mentionnée par Ptolémée [5]; *Bardo-magus*, vicus voisin de Milan [6]; *Eburo-magus*, station romaine de Gaule, près de Carcassonne [7]. Les deux premiers termes, *Carantus* et *Drusus*, sont des noms gaulois; on l'a dit pour le premier (p. 109), à propos du gentilice *Carantius*; quant au second, qui a deux orthographes, *Drausus* la plus ancienne, *Drusus* la plus récente, il fut, sous la seconde forme, adopté par la *gens Livia*. La *gens Livia* prenait, disait-elle, le surnom de *Drusus*, à cause d'un barbare de ce nom, qu'un ancêtre avait tué à la guerre [8]. *Drausus*, *Drusus*

1. Brambach, 1230, 1227.
2. Brambach, 891.
3. *Itinéraire d'Antonin*, éd. Parthey et Pinder, p. 386 de l'éd. Wesseling.
4. *Table de Peutinger*. Cf. Ernest Desjardins, *Géographie de la Gaule d'après la Table de Peutinger*, p. 312.
5. Ptolemée, liv. II, c. 12, § 5; édition Nobbe, t. I, p. 125. Liv. II, c. 13, § 3; éd. Ch. Müller, t. I, p. 282.
6. *Corpus*, V, 5872, 5878.
7. *Table de Peutinger*; Ernest Desjardins, *Géographie de la Gaule d'après la Table de Peutinger*, p. 364.
8. Suétone, *Tibère*, 3.

paraît identique à la seconde partie du nom des *Condrusi*, peuple de la Gaule Belgique dont il est deux fois question chez César [1].

Le premier terme de *Bardomagus* est *Bardos*, usité comme nom propre d'homme et comme surnom dans la population gallo-romaine au temps de l'empire. En l'an 64 de notre ère, Néron, comme nous l'avons déjà dit, donna droit de cité à *Cattaus*, *Bardi filius*, d'origine helvète [2]. On a trouvé près de Knittelfeld, en Styrie, le monument funèbre de *Banona Bardi*, c'est-à-dire fille de Bardus [3]; les deux Bardus, pères, l'un de *Cattaus*, l'autre de *Banona*, n'avaient point de gentilice. Mais dans une troisième inscription trouvée en Carinthie, on lit le nom de *Julia Bard[i filia] Eliomara* [4] dont par conséquent le père plaçait le gentilice *Julius* avant le surnom *Bardus*.

Eburo-magus a pour premier terme le nom d'homme *Eburos*, latinisé en *Eburus*, qu'on trouve plusieurs fois dans les inscriptions romaines de la période impériale. Dans l'une, qui a été trouvée en Hongrie et qui est au musée de Pesth, un certain Eburus fait une dédicace à Vénus [5]. Dans une autre trouvée en Carinthie, *Rufius Mosgaitus* et sa femme élèvent un monument tant à eux-mêmes qu'à leur fils *Eburus* [6]. Enfin, sur un vase de terre trouvé en Styrie, on a lu la marque de potier EBVRVS FEC. [7]. La marque EBVRV trouvée à Douai [8] est peut-être du même potier. D'*Eburus* on tira même le dérivé *Eburius*, employé comme gentilice avec un surnom dans trois inscriptions, l'une des environs de Novare [9], une autre de Novare même [10], la dernière de Rome [11]; d'Eburius vient *Eburiacus*, au moyen âge *Eboriacus*, nom de la localité où fut fondée, au VIIe siècle, l'abbaye de *Faremoutiers*, Seine-et-Marne, dite d'abord *Eboriacense monasterium*.

Comme exemples de composés dont le premier terme est un nom d'homme, et dont le second terme est *-dunum* ou *-briga*, nous avons trois *Eburo-dunum*, deux en Gaule, un en Germanie, et *Eburo-briga* en Gaule.

1. *De bello gallico*, liv. IV, c. 6; liv. VI, c. 32. Dans ce passage, César dit que les *Condrusi* sont d'origine germanique: *ex gente et numero Germanorum*: ceci doit être entendu dans un sens géographique, et non ethnographique; de même au liv. II, c. 4: *plerosque Belgas esse ortos ab Germanis*.
2. *Corpus*, t. III, p. 846.
3. *Corpus*, III, 5473.
4. *Corpus*, III, 4838.
5. *Corpus*, III, 4167.
6. *Corpus*, III, 5033.
7. *Corpus*, III, 6010, 82.
8. Schuermans, *Sigles figulins*, n° 2048.
9. *Corpus*, t. V, *additamenta*, p. 1087, n° 6578.
10. *Corpus*, V, 6573.
11. *Corpus*, VI, 17086. On trouve aussi Eburius employé comme surnom, *Corpus*, V, 3541 et 6537; Jullian, *Inscriptions romaines de Bordeaux*, t. I, p. 199.

Les deux *Eburodunum* de Gaule sont aujourd'hui la petite ville d'Yverdun, en Suisse, dans le canton de Vaud [1], et Embrun, sous-préfecture du département des Hautes-Alpes [2]. *Eburodunum*, de Germanie, nous est connu par Ptolémée [3]; on suppose que c'est aujourd'hui Brünn, en Moravie. Quant à *Eburobriga*, on croit que c'est aujourd'hui Avrolles, Yonne [4].

Des noms de lieux gallo-romains en *-acus* qui, sans être dérivés de gentilices, sont cependant tirés de noms d'hommes, le plus fameux est *Eburacus*, York (cf. p. 112). La variante orthographique *Eboracus* qui sent déjà la basse latinité est la plus connue; mais une inscription appelle les habitants *Ebur[acenses]* [5], et on lit *Eburacum* dans les meilleurs manuscrits de l'*Itinéraire d'Antonin* [6]. *Eburacus* en Angleterre, *Eburiacus*, ancien nom de Faremoutiers en France, sont intéressants à rapprocher; puisque l'un dérive du surnom *Eburus*, l'autre du gentilice *Eburius*, lui-même dérivé d'*Eburus*.

Turnacus, nom de la ville de Tournai dans la *Table de Peutinger* et dans l'*Itinéraire d'Antonin* [7], est dérivé de *Turnus*, nom porté par un personnage mythique que Virgile a chanté et qu'on rencontre dans une inscription écrite sur les murs de Pompéies, peu avant la catastrophe qui détruisit cette ville l'an 79 de notre ère [8]. Vers la même époque vivait à Rome le satyrique *Turnus*, fils d'affranchi, qui acquit de l'influence dans les cours de Vespasien, de Titus et de Domitien; Martial parle de lui [9]. Un autre *Turnus* a été un des correspondants de Sidoine Apollinaire au ve siècle de notre ère [10]. Un autre monument qui nous conserve ce surnom est le nom du village de Tournon (Indre-et-Loire), anciennement *Turno-magus*, écrit *Torno-magus* par Grégoire de Tours au vi^e siècle de notre ère [11].

Le nom d'*Avitacum praedium* chez Sidoine Apollinaire [12] vient d'*Avitus*,

1. Voyez les textes réunis par M. E. Desjardins, *Geographie de la Gaule d'après la Table de Peutinger*, p. 234.
2. Voy. les textes réunis par M. E. Desjardins, *Géographie de la Gaule*, etc., p. 423.
3. Liv. II, c. 11, § 30; édition Nobbe, t. I, p. 123; édition Wilberg, p. 156. Liv. II, c. 11, § 15, chez Charles Müller, t. I, 275; cf. p. 273, note.
4. Desjardins, *Géographie de la Gaule d'après la Table de Peutinger*, pp. 168-169.
5. *Corpus*, VII, 236.
6. *Corpus*, VII, p. 61.
7. *Géographie de la Gaule d'après la Table de Peutinger*, pp. 80, 81.
8. *Eneide*, livres VII-XI (cf. Tite-Live, livre I, c. 2); *Corpus*, IV, 1237.
9. Martial, XI, 10; VII, 97. Voyez du reste les textes réunis par Teuffel, *Gechichte der rœmischen Literatur*, troisième édition, p. 733.
10. Sidoine Apollinaire, *Epistolae*, livre 4, lettre 24.
11. *Historia Francorum*, l. X, c. 31, édition Arndt, p. 444, ligne 4.
12. *Epistolarum* liber II, epistola 2; comparez *Carmen* XVIII.

surnom qui n'est point rare dans les inscriptions latines[1]. Nous le trouvons quelquefois employé seul. Un des amis du poète Martial s'appelait *Avitus;* son nom se lit plusieurs fois dans les épigrammes de Martial: cinq lui sont adressées[2]; il est simplement question de lui dans une sixième[3]; c'était vers la fin du premier siècle de notre ère. Deux autres *Avitus* apparaissent dans le Code; un rescrit impérial fut adressé à chacun; le premier est d'Alexandre Sévère et de l'année 224 de notre ère[6], l'autre est des empereurs Dioclétien et Maximin, et date de l'année 286[5]. Il n'est pas rigoureusement établi que l'*Avitacum praedium* de Sidoine Apollinaire, bien qu'appartenant à sa femme, *uxorium*, comme le dit l'écrivain latin, dût son nom au père de sa femme, Marcus Maecilius Avitus, mort empereur en 456. Le nom de cette localité peut être beaucoup plus ancien et remonter à un autre Avitus.

Camaracus, Cambrai, dont on a écrit au moyen âge le nom *Cameracum*[6], est un dérivé de *Camarus*, surnom qu'on a lu deux fois sur les murs de Pompeies[7]. C'est peut-être une variante de *Cammarus*, crabe, c'est-à-dire un sobriquet. *Cammarus* a donné le nom d'homme dérivé *Cammarius* d'une inscription de Capoue[8] et de *Cammarius* vient *Camariacus*, nom d'une localité où l'abbaye de Flavigny (Côte-d'Or) avait des vignes au IXe siècle, témoin un diplôme de l'empereur Lothaire[9], nom aussi d'une *villa Camariacus* qui appartenait dans le même siècle à l'église du Mans, comme l'établit un diplôme de Charlemagne[10].

Aunedonnacus, Aulnay, Charente-Inférieure, station romaine dont il est question à la fois dans l'*Itinéraire d'Antonin* et dans la *Table de Peutinger*[11] est un dérivé d'*Aunedo*, nom de potier relevé par M. l'abbé Thédenat sur un fragment de vase trouvé à Reims[12].

Voilà donc cinq noms de lieux de la Gaule romaine qui dérivent certainement de surnoms. On a supposé, avec une certaine vraisemblance, qu'*Antunnacus*, aujourd'hui Andernach[13], dérivait également d'un surnom

1. Voir notamment Allmer, *Inscriptions antiques de Vienne*, II, 453; III, 424; IV, 64, 207.
2. *Epigrammaton* I, 16; VI, 84; IX, 1; X, 96, 102.
3. *Epigrammaton* XII, 24.
4. *Code*, liv. III, titre 37, l. 2.
5. *Code*, liv. IV, titre 38, l. 2; cf. De-vit, *Totius latinitatis onomasticon*, t. I, p. 591.
6. Desjardins, *Géographie de la Gaule d'après la Table de Peutinger*, pp. 88, 89.
7. *Corpus*, IV, 656, 2110.
8. *Corpus*, X, 2812.
9. D. Bouquet, VIII, 377 B.
10. Dom Bouquet, V, 769 a. Cf. Sickel, *Acta Karolinorum*, t. II, p. 67, n° 181.
11. Desjardins, *Géographie de la Gaule d'après la carte de Peutinger*, p. 262; Longnon, *Atlas historique de la France*, Texte, 1re livraison, p. 25.
12. *Bulletin de la Société des antiquaires de France*, 1884, p. 135.
13. Desjardins, *Géographie de la Gaule d'après la Table de Peutinger*, p. 54.

qui serait **Antunnus*. Ce qui paraît justifier cette hypothèse, c'est l'existence du surnom *Antullus* en Espagne [1], en Suisse [2], en Italie [3]. Martial, dans deux épigrammes, pleure la mort d'une jeune fille appelée *Antulla* [4]. Le thème *antu-* aurait donné deux dérivés : *Antullo-* et **Antunno-* dont le dernier serait conservé seulement dans *Antunnacus* [5].

§ 14. *Examen de la question de savoir s'il y a des noms de lieux en* -ācus *dérivés de noms communs.*

Il est incontestable qu'à l'époque de l'empire romain les régions celtiques soumises à la domination romaine ont eu des noms de lieux en *-ācus* dérivés de noms d'hommes ; les noms de lieux finissant en *-iācus*, c'est-à-dire où le suffixe *-ācus* est précédé d'un *i*, viennent ordinairement de gentilices ; les noms de lieux qui se terminent en *-ācus* précédé d'une consonne viennent en règle générale de surnoms, *cognomina*. Les courtes listes que nous avons données de noms géographiques ayant cette double origine peuvent se développer considérablement à l'aide des documents postérieurs à la chute de l'empire romain. Nous en donnerons quelques exemples un peu plus loin, quand nous parlerons des noms de lieux que fournissent les textes de la période mérovingienne et de la période carlovingienne. Mais préalablement on peut se demander si, parmi les noms de lieux en *-iacus*, ou en *-acus* précédé d'une consonne, dans les pays celtiques soumis à l'empire romain, il n'y a pas des dérivés de substantifs autres que des noms d'hommes.

L'étude des langues néo-celtiques pourrait nous porter à l'admettre. L'irlandais nous offre le substantif *dristenach*, glosant le latin *dumetum* dans un manuscrit du IXe siècle [6]. *Dristenach*, signifiant « endroit où il y a des buissons épineux », est un dérivé du thème *dristen*, dérivé lui-même de *dris* « buisson épineux » qui glose *vepres* dans le même manuscrit [7]. J'ignore s'il y a des exemples de ce mot dans la nomenclature géographique de l'Irlande. On y a signalé six exemples du nom de lieu *Drishaghaun* [8], qui aurait été en vieil irlandais *Drisachân*, c'est-à-dire un dimi-

1. *Corpus*, II, 1426, 1727, 2240. Cf. Antulla, *ibid.* 1205, 1401, 1713, 3986.
2. Mommsen, *Inscriptiones Helveticae*, 35.
3. *Corpus*, V, 6874.
4. *Epigrammaton* lib. I, 114, 116.
5. Voyez *Grammatica celtica*, 2e édition, p. 774, et un mémoire de Quirin Esser dans le *Programme du Progymnase d'Andernach*, pour l'année 1873-1874, Andernach, 1874, in-4°, p. 9.
6. *Priscien* de *Saint-Gall*, n° 904, p. 53 a, édition *Ascoli*, p. 50.
7. *Priscien* de *Saint-Gall*, p. 47 a, édition *Ascoli*, p. 46.
8. Joyce, *The origin and history of irish names of places*, t. II, p. 356.

nutif de *Drisach*, lui-même dérivé, par *-ach* = *âco-s*, du thème *dris* « buisson épineux ». Mais l'antiquité de cette expression n'est pas démontrée. Il n'est même pas prouvé que dans ce mot la finale *-ach* soit identique au suffixe *-ach* du moyen irlandais et ne tienne pas lieu d'un plus ancien *-ech*, *-each* = *ico-*. Cf. *Are-moricus*.

Mais on ne peut contester qu'on ne doive reconnaître le suffixe *-ach* dans le nom de lieu *Tamnach* du livre d'Armagh, IXe siècle [1]. *Tamnach* fait au datif *Tamnuch* [2] et suppose un thème *Tamonâco-*, différent de celui qui a fourni au même ms. l'accusatif *Tamnich* [3] = * *Tamonicin*, au nominatif singulier * *Tamonica*. Les deux sont dérivés de *tamon* « tronc d'arbre », et veulent dire « endroit où il y a des troncs d'arbres [4] ». La voyelle de la seconde syllabe de *tamon* est tombée dans le dérivé ; comparez *debthach* « dissident », de *debuith* « dissentiment » ; *carthach* « celui qui aime » [5], de *carad*, infinitif *carim* « j'aime ».

Le *Chronicum Scotorum*, monument du XIIe siècle, mais composé avec des documents plus anciens, nous offre le nom de *Flesccach*, endroit où une bataille se serait livrée en 652 [6]. Ce mot veut dire aujourd'hui « champ de blé » ; il est dérivé de *flesc* « baguette, bâton », et aussi « gerbe de blé », et veut dire littéralement un endroit où il y a soit des baguettes, soit des gerbes de blé.

Suivant les *Annales des quatre maîtres*, compilation du XVIIe siècle, mais qui est souvent la reproduction de vieilles chroniques monastiques, il faut dater de l'année 645 une bataille de *Crannach* ; ce nom, au génitif *Crandcha* = * *qrennacas* au nominatif *qrennacâ*, est dérivé de *crann* = * *qrennos* « arbre », et veut dire « endroit boisé ». C'est l'irlandais moderne *Crannagh* encore usité en Irlande comme nom de lieu [7].

Dans le même ouvrage, mais à propos d'événements du XVIe siècle, on trouve mentionnés deux lieux dits du nom de *Leacach* ; ce mot, dérivé de *lia*, génitif *liacc* « pierre », veut dire « pierreux, endroit où il y a des pierres ».

Dans la Bretagne continentale on trouve, à partir du XIe siècle des noms

1. F° 15. Voir l'édition donnée par le R. P. Edmond Hogan, *Analecta Bollandiana*, t. II, p. 63, l. 17.
2. *Livre d'Armagh* f° 11, *Analecta Bollandiana*, t. II, p. 48, l. 18.
3. *Livre d'Armagh*, f° 17. *Analecta Bollandiana*, t. II, p. 222, l. 1. Whitley Stokes, *Goidelica*, 2e édition, p. 85, l. 15.
4. M. Joyce, *The origin and history of irish names of places*, t. I, 5e édition, p. 44, 231 prétend que ce mot veut dire prairie. C'est la doctrine d'O'Donovan dans son supplément au dictionnaire d'O'Reilly, p. 708. Ce n'est pas le sens étymologique.
5. *Grammatica celtica*, 2e édition, p. 810.
6. *Chronicum Scotorum*, édition Hennessy, p. 94. Cf. O'Donovan, *Annals of the four masters*, 1851, t. I, pp. 264, 265.
7. *The origin and history of irish names of places*, t. I, 5e édition, p. 499.

de lieu dérivés de noms communs à l'aide du suffixe *ācus*. Ce sont d'anciens adjectifs. Le plus ancien que nous puissions citer est *Les Rattenuc*[1] ou *Les Radenuc*[2] « château ou cour de la fougeraie ». *Rattenuc*, *Radenuc* est dérivé de *raten*, *raden* « fougeraie ». Au XII siècle, *Terra an Prunuc*, terre de la prunaie, de l'endroit qui produit des prunes, aujourd'hui *prunek*. Au XIII siècle, *Banazlec*, dérivé de *banazl* « genêt », veut dire terrain qui produit du genêt, et c'est un nom de lieu dans une charte de l'année 1230 aux archives des Côtes-du-Nord[3]. *Quelennec*, la Houssaie, dérivé de *quelen* « houx » apparaît au XIV siècle[4]. Le *Dictionnaire topographique du Morbihan*, publié en 1870 par M. Rosenzweig, mentionne onze lieux habités du nom de *Quelenec* ou *Quellenec*, et plusieurs autres formations du même genre, comme : *Avallec*, nom de hameau, « pommeraie », dérivé d'*avall* « pomme » ; une ferme dite *Le Blevec*, « l'endroit où il y a des fleurs », au XV siècle, *blezvec*[5], dérivé de **blezv* « fleur », usité au XV siècle sous la forme dérivée *blezvenn*, aujourd'hui *bleun* ; un écart dit *Bruguec* « endroit où il y a des bruyères », de *bruc*, *brug*, au singulier *bragen* « bruyère » ; un village appelé *Spernec*, « endroit où il y a des épines », de *spern* « épine ».

Drenek, nom d'une commune du Finistère, est peut-être identique à l'adjectif moderne *draenek*, *dreinek*, *drenek* « épineux », de *draen*, *drean*, *dren* « épine », et en ce cas ce nom de commune signifie « lieu où il y a des épines ». Mais, en général, il faut prendre garde d'attribuer un sens topographique aux dérivés en *ec* = *ācus* que nous offrent en Bretagne les noms de lieu un peu anciens. Ces dérivés sont la plupart du temps d'anciens noms d'hommes. Ainsi Beuzec, nom de trois communes du département du Finistère, n'est pas un dérivé de *beuz* « buis ». Le dérivé de *beuz* « buis », usité en breton, est d'origine latine, c'est *beuzid*, au XIII siècle, *busit* dans le *Cartulaire de Landévennec*, mot identique au bas-latin *buxitum*, plus anciennement *buxetum*. Beuzec, au XI siècle, *vicarium Buduc*, *Les Buduc*, c'est-à-dire « vicairie, cour de Buduc » dans le *Cartulaire de Landévennec*, est un nom d'homme signifiant victorieux, variante *Budoc* = **Bôdi âcus*. *Gouezec*, nom d'une commune du Finistère au XI siècle, *vicarium Woeduc* « vicairie de Woeduc » est encore un nom d'homme[6].

1. Cartulaire de Landévennec, publié par Le Men et Ernault, n° 10. *Documents inédits*, Mélanges, t. V, p. 555.
2. *Ibid.*, n° 19. *Documents inédits*, Mélanges, t. V, p. 558.
3. *Revue Celtique*, t. III, p. 400.
4. Morice. Preuves, t. I, col. 1214.
5. *Catholicon de Lagadeuc*, édition de Le Men, p. 28.
6. Sur les noms de lieux bretons en *-ec* voyez *Grammatica celtica*, 2e édition, p. 850. *Documents inédits*, Mélanges, t. V, p. 581, 582, 599 (Table du Cartulaire de Landévennec par M. Ernault).

Au IXe siècle, tous les noms formés à l'aide du suffixe *-âcus* qu'on trouve dans la Bretagne française sont des noms d'homme, par exemple : *Dubroc* « aqueux » = * *Dubrâcus*, *Iarnoc* « ferreux » = * *Isarnâcus*, etc. Comparez chez César les noms d'hommes qui se terminent par le même suffixe : Divitiacus, Dumnacus, Valetiacus, et en Irlande au IXe siècle dans le Livre d'Armagh, les noms d'hommes analogues, tels que Camulacus, Locharnach, Senachus[1].

Y avait-il dans la Gaule transalpine, au temps de l'empire romain, des noms de lieux formés de cette façon, c'est-à-dire en plaçant le suffixe *-âcus* à la suite d'un nom commun désignant les objets qui se trouvaient dans la localité dénommée à l'aide du dérivé ainsi créé ? Le fait est possible, mais non prouvé. Nous avons cité dans la Gaule cisalpine *Bênâcus* pour *Bennâcus* dérivé de *benn* « corne, promontoire ». Je ne puis indiquer un nom de lieu formé de la même façon dans la Gaule transalpine. Les noms de lieux qui nous offrent la désinence *-iacus*, et que nous pouvons expliquer, sont dérivés de gentilices ou exceptionnellement de surnoms en *ius*, comme *Mercurius* ; les noms de lieu où nous trouvons la désinence *-acus* immédiatement précédée d'une consonne, dérivent ou de surnoms qui ont pu être employés comme noms par des individus dépourvus de gentilices, ou exceptionnellement de gentilices qui ne se terminaient pas en *-ius*.

Les preuves que nous avons données sont tirées de documents qui remontent à la période romaine. Pour rendre la démonstration plus complète, nous allons réunir ici quelques exemples de noms de lieux qui nous offrent le suffixe *-acus* précédé d'une consonne, dans des documents de la période mérovingienne et de la période carlovingienne. Pour une partie au moins de ces noms de lieux, il est incontestable qu'ils dérivent de noms d'hommes.

Carbonacus, *villa* où Louis le Débonnaire avait un palais d'où il data une charte en 822[2], porte un nom dérivé de *Carbo*, *-onis*. *Carbo* n'est pas seulement le surnom du célèbre orateur *C. Papirius Carbo*, consul en l'an 120[3], ainsi que d'autres membres de la gens Papiria et de la gens Manilia ; il a été aussi porté par des personnages moins illustres ; tel est le potier dont la marque, *Carbonis*[*manu*], est empreinte sur un plat conservé au musée de Genève[4]. Une inscription de Brescia nous

1. *Analecta Bollandiana*, t. II, p. 44, 56, 58.
2. Sickel, *Acta regum et imperatorum Karolinorum*, t. II, p. 138, n° 181.
3. Teuffel, *Geschichte der rœmischen Literatur*, 3e édition, p. 220.
4. Allmer, *Inscriptions de Vienne*, t. IV, p. 76, n° 1006.

apprend aussi qu'il y eut dans cette ville un *quatuorvir juri dicundo* qui portait le surnom de *Carbo*[1].

La vie de saint Eloi, évêque de Noyon, mort en 658, qui fut écrite au même siècle par saint Ouen, évêque de Rouen, nous dit qu'Eloi naquit près de Limoges « in villa *Catalacense*[2] ». *Catalacus*, nom de cette villa est dérivé de *Catalus*. On a trouvé à Aquilée le monument funèbre de *Catalus*, *Callaei f[ilius, natione Sequ[anus]*[3], né par conséquent à Besançon ou dans les environs. On peut supposer que ce nom est d'origine gauloise, car il était porté par un peuple des Alpes : les *Catali* sont mentionnés par Pline[4]. On retrouve ce nom en Irlande sous la forme Cathal ; Cathal fils d'Aed, roi de Munster, serait mort en 625[5]. Ainsi le *fundus Catalacus* où était la *villa Catalacensis* près de Limoges doit son nom à un propriétaire gallo-romain appelé *Catalus*.

Près de Limoges aussi était situé le *locus Carentenagus dictus* dont parle Louis le Débonnaire dans un diplôme de l'année 817[6]. *Carantenagus* suppose un primitif *Carantonacus* ou *Carantinacus*, dérivés, le premier de *Caranto*, *-onis*, le second de *Carantinus*. Dans une inscription de Cordoue, on lit le nom de *L. Cornelius Caranto*[7]. *Carantinus* est un nom de potier[8]; c'est aussi un surnom conservé par une inscription romaine de la Grande-Bretagne[9]. *Carandenacus*, aujourd'hui Carennac (Lot), dans une charte de l'année 932[10], paraît une localité différente de *Carantenagus*, près de Limoges, mais porte le même nom.

Cavannacus est le nom d'une propriété de l'abbaye de Saint-Eparès-les-Angoulême, aux termes d'un diplôme donné par Charlemagne en 769, si nous en croyons la vie du célèbre empereur par le moine d'Angoulême[11]. *Cavannacus* dérive de *Cavannus*, nom d'un potier dont la signature, conservée au musée de Liège[12], a été récemment trouvée aussi à Reims[13]. De *Cavannus* on peut rapprocher le gentilice *Cavinnius*, aussi par deux *nn* connu par une inscription de Capoue[14]. Ce gentilice nous donne l'origine

1. *Corpus*, t. V, 4427.
2. Dom Bouquet, t. III, p. 552. C.
3. *Corpus*, V, 907.
4. *Histoire naturelle*, livre III, § 133.
5. *Chronicum Scotorum*, éd. Hennessy, p. 178.
6. Sickel, *Acta Karolinorum*, t. II, p. 116, n° 108.
7. *Corpus*, II, 2286.
8. *Corpus*, VII, 1336, 232-235. Allmer, *Inscriptions de Vienne*, t. IV, p. 74, n° 997, 998.
9. *Corpus*, VII, 576.
10. Deloche, *Cartulaire de Beaulieu*, p. 88.
11. D. Bouquet, V, 184, E. Cf. Carvanac (Aude) adpelé *Cavannac* en 1065. Gustave Desjardins, *Cartulaire de l'abbaye de Conques*, p. 362, 450.
12. Schuermans, *Sigles figulins*, n° 1182.
13. M. l'abbé Thédenat, *Bulletin de la Société des Antiquaires de France*, 1884, p. 136.
14. *Corpus*, X, 4325.

du nom de Chavigny que portent deux communes, l'une du département de l'Aisne, l'autre de celui de Meurthe-et-Moselle, appelées toutes deux *Caviniacus* au douzième siècle [1].

Cedracus, ou pour reproduire exactement le texte, *Caedracus*, dans le Maine, est mentionné par une charte de l'année 689 [2]. Ce nom de lieu est dérivé de *Cedrus;* on trouve *Cedrus* employé comme surnom en compagnie d'un gentilice peu lisible et du prénom *Caius* dans une inscription du Musée de Naples [3]. Une autre inscription mentionne un personnage appelé *P. Aelius Cedrus* [4]. Dans une troisième inscription, *Cedrus* paraît être un nom d'esclave [5].

Mairilacus, localité dont il est question dans un diplôme de l'année 697 [6], a son nom dérivé du surnom *Marillus* qui apparaît comme variante de *Marullus* chez Sénèque le rhéteur [7], et qui est justifié par les dérivés *Marillina* [8] *Marilio* [9] relevés dans deux inscriptions.

Massolacus villa où les rois merovingiens avaient un palais au septième siècle [10] porte un nom dérivé de *Massulus*, au féminin *Massula*, surnom d'une femme, dans une inscription trouvée près de Cologne et conservée au musée de Bonn [11].

Morlacae, d'où est daté un diplôme mérovingien de 670 ou 671, dérive de *Maurulus* dont le féminin sert de surnom à une femme, *Fabia Maurula,* dans une inscription d'Espagne [12].

Paternacus était au sixième siècle le nom d'une paroisse, *parochia Paternacensis*, au diocèse de Tours [13]. Ce nom dérive du surnom *Paternus* très fréquent dans les inscriptions romaines [14]. C'est aujourd'hui Pernay, Indre-et-Loire. M. Eugène Thomas dans son *Dictionnaire topographique*

1. Lepage, *Dictionnaire topographique du département de la Meurthe*, p. 83. Matton, *Dictionnaire topographique du département de l'Aisne*, p. 64.
2. *Caedraco, in pago Cilimanico*. Tardif, *Monuments historiques*, p. 637, col. 2.
3. *Corpus*, X, 4137.
4. De-vit, *Onomasticon*, p. 193.
5. *Corpus*, IX, 3713.
6. Tardif, *Monuments historiques*, p. 32.
7. Sénèque, *Controversiae*, VII, 17, 11; Teuffel, *Geschichte der rœmischen Literatur*, 3e édition, p. 594.
8. Marillina, *Corpus*, X, 2841.
9. Marilio, *Corpus*, V, 6815.
10. Frédégaire, c. 44, 79, chez Dom Bouquet, t. II, p. 431 a, 444 b. Le *Maslacus* dont Thierry III date deux diplômes en 677 ou 678 (Tardif, *Monuments historiques*, p. 17, 18) est probablement la même localité. Tardif a par erreur écrit une fois (p. 17, col. 2) *Marlacus*, par un *r* pour *Maslacus* par un *s* à la première syllabe.
11. Brambach, n° 434.
12. *Corpus*, II, 4362.
13. Grégoire de Tours, *Vitae patrum*, c. VIII, § 8, édition Arndt et Krusch, p. 698, l. 16; cf. Longnon, *Géographie de la Gaule*, au sixième siècle, p. 283-285.
14. Mommsen, *Inscriptiones helveticae*, sept exemples; Allmer, *Inscriptions de Vienne*, trois exemples; Brambach, *Inscriptiones rhenanae*, seize exemples; *Corpus inscriptionum latinarum*, t. II, plus de trente exemples, etc.

du département de l'Hérault a réuni plusieurs textes sur une localité appelée : en 1094 *Villa Paderni*, c'est-à-dire *Paterni*, et en 1156 *Villa Padornoga*, c'est-à-dire *Paternaca*, et située dans le territoire de la commune de Gigean (Hérault). Le génitif *Paderni* ou *Paterni* explique le dérivé *Padornoga* ou *Paternaca*. Ce dérivé ne doit pas se confondre avec *Paterniacus*, nom de deux communes, l'une du département de la Meurthe, l'autre de celui de la Meuse ; la première est Pagny-sur-Moselle, la seconde Pagny-sur-Meuse, appelées chacune *Paterniacus* dans des diplômes, l'une en 932[1], l'autre en 651 et en 884[2]. *Paterniacus* vient de *Paternius*, gentilice qui se rencontre quelquefois dans les inscriptions romaines[3].

Ces neuf exemples rapprochés de ceux que nous a fournis l'époque romaine, *Eburacus*, *Turnacus*, *Avitacus*, *Camaracus*, *Aunedonnacus*, dérivés d'*Eburus*, de *Turnus*, d'*Avitus*, de *Camarus* et d'*Aunedo*, justifient notre explication d'*Antunnacum* par un surnom gallo-romain **Antunnus*, parallèle à *Antullus*.

Nous admettons de même le surnom **Marcennus* parallèle à *Marcellus* et nous considérerons l'existence de *Marcennus* comme établie par le dérivé *Marcennacus*, nom d'une *villa* où un jour passa le roi Gontran, mort en 593[4]. C'est aujourd'hui Marcenay, Côte-d'Or. **Marcennus*, nécessaire pour expliquer *Marcennacus*, dérive du prénom latin *Marcus*, qui a donné aussi le dérivé *Marcellus*, celui-ci beaucoup plus connu. Pour la désinence en *nnus* par double *n*, comparez le surnom *Cavannus* déjà cité, p. 141.

Avenay (Marne), *Avennacum*, dans les Annales de Saint-Bertin, année 877, et chez Flodoard, dérive d'**Avennus*, surnom d'où dérive de même *Avennius*, employé comme gentilice dans une inscription funéraire de Rome[5].

Lucennacus dans un diplôme de l'année 883, aujourd'hui Lucenay-le-Duc (Côte-d'Or), est dérivé de **Lucennus*, *cognomen* en *-nno-s*, comme les précédents[6].

Le nom si connu de *Brennacum* porté par un palais des rois mérovingiens s'explique de la même façon, si l'on considère comme un *cog-*

1. Lepage, *Dictionnaire topographique du département de la Meurthe*, p. 106.
2. Liénard, *Dictionnaire topographique du département de la Meuse*, p. 175.
3. Brambach, six exemples ; Allmer, *Inscriptions de Vienne*, un exemple ; *Corpus*, III, un exemple ; V, deux exemples ; VII, un exemple.
4. *Vita sancti Veroli*, Dom Bouquet, III, 468 D. Un autre *Marcennacus* aujourd'hui Marcennac (Cantal) est mentionné par Gustave Desjardins, *Cartulaire de l'abbaye de Conques*, p. LX, LXXXIX.
5. *Corpus*, VI, 12807. Comparez le gentilice *Abenna*, 10447, 10448.
6. Garnier, *Nomenclature historiques du département de la Côte-d'Or*, p. 163.

nomen le *Brennus* d'une inscription romaine de Bordeaux[1]. Cette opinion est la plus vraisemblable.

§ 15. *Etude sur divers noms de lieu d'origine celtique qui n'offrent pas le suffixe* -ācus *et qui apparaissent pour la première fois dans les documents de l'époque mérovingienne et de l'époque carlovingienne.*

Les résultats acquis par l'étude des documents contemporains de l'empire romain sont justifiés par l'examen des monuments postérieurs si l'on a soin d'y faire la distinction entre les noms de lieux dont la création remonte à la domination romaine, quelquefois plus haut, et ceux qui sont le résultat soit de la conquête franque, soit de tout autre fait nouveau. Je dis les noms de lieux qui remontent à la conquête romaine et quelquefois plus haut : dans les textes mérovingiens, carlovingiens et même à des dates bien postérieures, on voit quelquefois apparaître pour la première fois des noms de lieux gaulois, non mentionnés jusque-là. Les uns sont l'expression d'un fait topographique comme *Acaunum*, ou, avec affaiblissement de la sourde en moyenne, *Agaunum* qui veut dire « rocher », aujourd'hui Saint-Maurice en-Valais[2]; comme *Dubrum*, « eau » aujourd'hui Douvres, Seine-et-Marne, arrondissement de Meaux, canton de Lagny, commune de Torcy[3]. *Canto-bennicus*, nom d'une montagne d'Auvergne, le mont Chanturgue près de Clermont-Ferrand, a été aussi le nom d'une forteresse, et plus tard d'un monastère dont parle Grégoire de Tours[4]. *Canto-bennicus* est dérivé d'un composé *Canto-benno-* dont le second terme veut dire sommet, littéralement corne, et dont le premier nous offre le mot d'où dérive probablement *Cantium*, nom du pays de Kent chez César. On suppose que ce mot *canto-* veut dire « blanc » ; mais cela n'est pas prouvé.

Quelques-uns paraissent se rapporter à une idée religieuse. Du nom divin *Belenos* paraît dériver le terme géographique de *Mons Belenatensis*. Grégoire de Tours rapporte qu'un jour saint Martin passa dans

1. Longnon, *La Gaule au sixième siècle*, p. 395 ; cf. Julian, *Inscriptions romaines de Bordeaux*, p. 317-319.

2. Voyez les textes réunis par M. Longnon, *La Gaule au sixième siècle*, p. 232. L'orthographe *Acauno* avec un *c* se trouve dans une monnaie mérovingienne (A. de Barthélemy, *Bibl. de l'Ecole des Chartes*, t. XXVI, p. 450, et dans la chronique de Marius, chez D. Bouquet, t. II, p. 14 d. L'orthographe plus récente *Agaunum* par un *g* est celle de Grégoire de Tours. Quant au sens, comparez le grec ἀκόνη « pierre à aiguiser » et le sanscrit *açan*, « pierre, rocher ».

3. Diplôme de l'année 854 ; chez Tardif, *Monuments historiques*, p. 106, col. 1.

4. Grégoire de Tours, *Historia ecclesiastica Francorum*, II, 21, ed. Arndt, p. 84, l. 23 ; cf. Longnon, *La Gaule au sixième siècle*, p. 497.

cet endroit ; c'est, nous apprend-il, une montagne du haut de laquelle on voyait le *vicus Ricomagensis*, aujourd'hui Riom (Puy-de-Dôme). La *villa Belenatensis* dont parle un diplôme de Pépin le Bref, devait son nom à cette montagne, c'est aujourd'hui Saint-Bonnet, Puy-de-Dôme [1]. Le *Beleno-castro* d'une monnaie mérovingienne [2], la *Belna-villa* de deux diplômes carlovingiens des années 832 et 862 [3], aujourd'hui Beaune-la-Rolande, Loiret, nous rappelleraient le souvenir de la même divinité, à moins qu'il ne s'agisse d'un homme qui aurait porté le nom gaulois de Belenos ou Belinos [4]. Mais le dieu avait une grande notoriété. Tertullien dans son apologétique écrite en 199 nous apprend que Belenus était la divinité principale des habitants du Norique [5]. On sait qu'il était aussi honoré dans la ville d'Aquilée. En 238 les habitants assiégés par l'empereur Maximin puisèrent le courage de résister dans la croyance à la protection du dieu Belenus ou Belinus qu'ils assimilaient à Apollon, et qui leur avait, disait-on, promis la victoire. Le succès couronna leur confiance. Les soldats de Maximin découragés coupèrent la tête à leur prince et levèrent le siège [6]. On a recueilli dans Aquilée vingt-deux inscriptions antiques en l'honneur du dieu *Belenus* ou *Belinus* [7], et dans six d'entre elles son nom apparaît comme épithète d'Apollon [8], une lui a été dédiée par les empereurs Dioclétien et Maximin, 286-305 [9]. Deux de ces inscriptions rappellent qu'une fontaine lui était consacrée [10]. Il avait un temple à Zuglio, l'ancien Julium Carnicum [11]. Nous savons aussi que son culte avait pénétré en Gaule. Ausone raconte la chance heureuse d'un certain Phœbicius, armoricain de naissance, comptant des Druides parmi ses ancêtres, qui fut d'abord sacristain de Bélénus ; mais c'était au quatrième siècle : le nombre des adorateurs des dieux et leur libéralité avait diminué, la place était peu lucrative. Phœbicius obtint, ce qui valait mieux, une chaire à l'école de Bordeaux [12].

Une des montagnes qui dominent Riom était dédiée à ce dieu comme la fontaine sacrée d'Aquilée, et cette montagne, au temps de Grégoire

1. Longnon, *La Gaule au sixième siècle*, pp. 491, 492.
2. A. de Barthélemy, dans la Bibliothèque de l'Ecole des Chartes, t. XXVI, p. 452 ; Quicherat. *De la formation française des anciens noms de lieux*, p. 97.
3. Tardif, *Monuments historiques*, n° 123, p. 85 ; et n° 186, p. 119.
4. *Bellinus* dans les inscriptions, Mommsen, *Inscriptiones helveticae*, n° 289 ; *Corpus*. t V, n° 8122, 3 ; t. VII, n° 430.
5. Tertullien, *Apolog.*, c. 24 ; *Ad nationes*, liv. II, c. 8 Ed. Migne, I, 419, 595.
6. Capitolin, *Les deux Maximins*, c. 22 ; cf. Hérodien, VIII, 3.
7. *Corpus*, V, n°s 732-735, 737-741, 743-755.
8. *Corpus*, V, n°s 732, 737, 741, 748, 749, 753.
9. *Corpus*, V, n° 732.
10. *Corpus*, V, n°s 754, 755.
11. *Corpus*, V, n° 1829.
12. Ausone, *Professores*, 11, vers 16-25. Edit. Schenkl, p. 63-64.

de Tours, c'est-à-dire au VIe siècle, s'appelait encore *Mons Belenatensis*. *Belenatensis* est dérivé de *Belenatis* ou *Belenatus* dérivé lui-même de *Belenus*. D'autres localités portaient simplement le nom de ce dieu sans suffixe de dérivation. Souvent, on le sait, les noms de lieux ont été divinisés : mais réciproquement certaines localités ont pris des noms de divinités. Ainsi, en Grande-Bretagne, une baie portait, suivant Ptolémée, le nom de *Belisama* [1]. Or, Belisama est une déesse assimilée à Minerve à l'époque romaine et qui fut l'objet d'un culte, à Conserans, Ariège [2], et à Vaison, Vaucluse [3]. Le nom de Belisama doit être reconnu vraisemblablement dans ceux de *Belisma*, et de *Belesma*, portés l'un par Blismes, Nièvre, en 1287 [4], l'autre par Blesmes (Marne) dans le siècle précédent [5].

Quelques noms de lieux composés d'un adjectif et d'un substantif nous offrent dans le premier terme l'épithète considérée comme caractéristique au moment de la fondation ; tels sont : 1° *Cambidonno* pour *Cambodunum* « la courbe forteresse » dans la légende d'une monnaie mérovingienne [6], nom de lieu qui, à l'époque romaine, se trouve en Grande-Bretagne et en Rhétie et qui, dans la légende monétaire, désignerait Cambon (Loire-Inférieure) ; 2° * *Cambidubro-* « la courbe eau », d'où vient le nom du *Cambidobrense monasterium* de Grégoire de Tours construit probablement sur les ruines d'un établissement plus ancien [7].

Ces noms rappellent l'époque où la langue gauloise régnait en maîtresse dans notre patrie. D'autres n'en portent pas l'empreinte d'une façon aussi décisive. Nous citerons par exemple les composés dont le premier terme est un nom propre d'homme.

Nous avons parlé, p. 120, des deux *Iciodurum* que fait connaître Grégoire de Tours, l'un dans son diocèse, aujourd'hui Izeures, Indre-et-Loire [8], l'autre en Auvergne, aujourd'hui Issoire, Puy-de-Dôme [9]. *Iciodurum* veut dire forteresse d'*Icius* ou d'*Iccius*. Nous citerons encore *Cisomagus* où, suivant Grégoire de Tours, saint Martin aurait bâti une

1. Ptolémée, II, c. 3, § 2. Βελίσαμα εἴσχυσις. Ed. de Charles Müller, t. I, p. 84.
2. Orelli, nos 1431, 1969.
3. Inscription gauloise de Vaison au musée d'Avignon.
4. Soultrait, *Dictionnaire topographique de la Nièvre*, p. 16.
5. E. de Barthelemy, *Diocèse ancien de Châlons-sur-Marne*, t. II, p. 91.
6 A. de Barthélemy, dans la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, t. XXVI, p. 453.
7. Longnon, *la Gaule au sixième siècle*, pp. 496, 497.
8. *Historia ecclesiastica Francorum*, liv. VI, c. 12 ; liv. X, c. 31. *In Gloria Martyrum*, c. 58, éd. Arndt et Krusch, p. 257, l. 11 ; p. 444, l. 20 ; p. 528, l. 15 ; cf. Longnon, *Géographie de la Gaule au sixième siècle*, p. 273.
9. *In gloria confessorum*, c. 30. Edition Arndt et Krusch, p. 766, l. 4-5. Cf. Longnon, *Géographie de la Gaule au sixième siècle*, pp. 499, 500.

église [1]; c'est probablement aujourd'hui Ciran-la-Latte, Indre-et-Loire [2]. *Ciso-magus* veut dire champ de *Cisus* ou *Cissus*. *Cissus* est un surnom gallo-romain, précédemment nom d'esclave, dans l'inscription d'Aquilée ainsi conçue: *Silvano Aug[usto] in honore[m] M. Trosi Daphni* seviri *et M. Trosi Cissi* lib[erti] [3]. L'affranchi *M. Trosius Cissus*, d'abord esclave sous le nom de *Cissus*, avait emprunté le prénom et le nom de son maître. Dans une inscription de Milan, c'est le contraire; *Q. Lucilius Cissus* est un patron auquel *Pasicrates*, son esclave, doit à la fois la liberté, un prénom et un nom [4]. Enfin, dans le musée du mont Saint-Bernard se trouve une tablette de cuivre, sur laquelle un Gallo-romain a fait écrire ses noms pour les laisser en souvenir à Jupiter Poeninus, et ses noms sont *T. Annius Cissus* [5]. La variante *Cissa* nous est fournie par le génitif *Cissae*, du nom du père d'*Ibliomarius* dans une inscription d'Alsace [6]. L'existence d'une orthographe *Cisus* avec une seul *s* est prouvée par plusieurs dérivés. Tel est *Cisius*, connu par la signature *C. Cisi* sur un vase [7], d'où viennent: 1° *Cisionia*, nom de femme dans une inscription de Nole [8]; 2° *Cisiacus*, un des surnoms d'un procurateur impérial, prolégat de la province de Rhétie, de Vindélicie et de la Vallis Poenina, dont les noms ont été conservés par une inscription de Vérone: *Q. Caicilius Cisiacus Septicius Pica Caicilianus* [9].

C'est l'orthographe par une seule *s* qui se retrouve chez Grégoire de Tours dans le nom de lieu *Cisomagus* « champ de Cisus ».

La vie de sainte Geneviève nous apprend que cette vierge célèbre naquit à *Nemetodorum*, près de Paris. C'était au cinquième siècle. Grégoire de Tours parle aussi de ce village et l'appelle *Nemptodurus*. Gontran y fit baptiser en 591 Clotaire II, son neveu, fils de Chilpéric [10]. C'est aujourd'hui Nanterre, Seine [11]. La forme la plus ancienne du nom de cette localité a dû être **Nemetodurum* dont le sens est « forteresse de Nemetus ou Nemetos ». L'adjectif gaulois **nemetos*, sacré, employé au neutre

1. Grégoire de Tours, *Historia ecclesiastica Francorum*, l. X. c. 31; éd. Arndt, p. 444, l. 4.
2. Longnon, *Géographie de la Gaule au sixième siècle*, pp. 269, 270.
3. *Corpus*, V, 830.
4. *Corpus*, V, 6034.
5. *Corpus*, V, 6863. On peut citer encore *P. Cornelius Cissus*, *Corpus*, IX, 3626 et la signature *L. Publei Cissi*, *Corpus*, X, 8509, 334. Il y a enfin quatre exemples de *Cissus* dans les inscriptions pariétaires de Pompéies.
6. Brambach, 1876.
7. *Corpus*, X, 8056, 92.
8. *Corpus*, X, 1266.
9. *Corpus*, V, 3936.
10. Grégoire de Tours, *Historia ecclesiastica Francorum*, X, 28. Ed. Arndt, p. 439, l. 23.
11. Longnon, *Géographie de la Gaule au sixième siècle*, p. 359.

signifiait « temple »; au masculin il était employé comme nom d'homme; il a persisté avec cette valeur en gallois au moyen âge sous les formes *Nimet*[1] et *Nevet*[2]. *Nemetacum* nom de la ville d'Arras à l'époque romaine, semble être aussi un dérivé du nom d'homme *Nemetos*.

* *Isarnodurum*, aujourd'hui Isernore, Ain[3], apparaît dans la légende d'une monnaie mérovingienne avec l'orthographe *Isernodero*[4]. Dans une vie de saint Oyand, écrite au sixième siècle, l'orthographe suivie est au génitif *Isarnodori*[5]. Saint Oyand naquit près de ce *vicus* au milieu du cinquième siècle. Le nom de ce *vicus* veut dire « forteresse d'*Isarnus* ».

Nous ne rencontrons pas le nom d'homme *Isarnus* dans les documents de l'époque romaine. Mais il apparaît au neuvième siècle sous la forme bretonne *Hoiarn* dans six chartes du *Cartulaire de Redon*; il désigne un témoin dont la qualité n'est pas désignée dans cinq de ces chartes[6]; dans une autre, c'est ce que le texte latin appelle un « tyrannus » c'est-à-dire un *machtiern*, sorte de magistrat[7]. Dans le breton du neuvième siècle, *hoiarn* veut dire « fer ». En Irlande, l'équivalent dialectal de *hoiarn* est *iarn* qui signifie aussi « fer ». Le diminutif *Iarnán* est un nom d'homme irlandais au dixième siècle; un personnage qui le porte est tué par trahison en 1003[8]. Ainsi, dans les deux branches entre lesquelles se divisent les dialectes néo-celtiques l'usage a existé de transformer en nom d'homme le nom commun qui veut dire « fer ». Nous trouvons deux exemples analogues au moyen âge dans la région sud-est de la Gaule à laquelle appartient Isernore. Au dixième siècle, il y eut à Grenoble un évêque nommé *Isarnus*[9]. *Isarnus* fut encore au siècle suivant le nom d'un abbé de Saint-Victor de Marseille[10]. Vers le même temps on le rencontre encore dans d'autres parties de la France[11]. L'antiquité de ce nom paraît établie

1. Chronique galloise du xe siècle conservée dans le manuscrit du Musée Britannique, Harleian, 3859. Fragment publié par Aneurin Owen, *Ancient laws and institutes of Wales*, p. V.
2. *Mabinogion*, édition de Charlotte Guest, t. II, p. 243. Cf. *Grammatica celtica*, 2e éd., p. 85.
3. Quicherat, *De la formation française des anciens noms de lieu*, p. 49.
4. A. de Barthelemy, dans la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, t. XXVI, p. 457.
5. Dom Bouquet, t. III, p. 396 d.
6. *Cartulaire de Redon*, pp. 51, 104, 106, 108, 114.
7. *Cartulaire de Redon*, p. 207.
8. *Annales des quatre maîtres*, édition d'O'Donovan, 1851, t. II, pp. 748-750.
9. Des chartes de lui datées de 950 et de 976, ont été publiées dans le *Cartulaire de Saint-Hugues de Grenoble*, pp. 19 et 26.
10. Des chartes de lui datées des années 1031 à 1044 ont été publiées dans le *Cartulaire de Saint-Victor de Marseille*, t. I, nos 430, 564; t. II, nos 659, 685.
11. Inscription de Minerve, Hérault, chartes du dixième siècle dans les preuves de l'*histoire du Languedoc*: Le Blant, *Inscriptions chrétiennes*, t. II, p. 444. Voyez aussi les exemples du nom d'homme *Isarnus* réunis par Gustave Desjardins, *Cartulaire de l'abbaye de Conques*, p. 474, col. 1.

par le dérivé *Isarninus* inscrit à l'époque romaine sur six vases d'étain trouvés en Angleterre[1]. *Isarninus* avec une légère variante d'othographe est au cinquième siècle le nom d'un compagnon de saint Patrice[2], son collaborateur pour la rédaction d'un texte canonique.

Le biographe de saint Oyand écrivant au sixième siècle, nous dit qu'en langue gauloise le sens d'*Isarnodurus* est « porte de fer »[3]. Il commet en cela deux erreurs : *Isarnos* employé comme nom commun a dû en effet vouloir dire « fer » en gaulois : mais ce mot est ici employé comme nom propre d'homme. Quant à *dorum*, c'est une orthographe de basse époque pour le classique *durum* « forteresse », avec lequel le breton *dor* « porte » et l'irlandais *dorus*, même sens, n'ont aucun rapport. Il est du reste à craindre que l'auteur de la vie de saint Oyand ne connût la langue gauloise beaucoup moins qu'il le prétend. C'était aux langues des Burgondes et des Francs qu'il empruntait probablement sa science. On sait combien ces langues étaient prochainement apparentées au gothique ; or les deux mots dont il s'agit étaient du nombre des quelques expressions qui appartenaient en commun aux Celtes et aux Goths. « Porte » en gothique s'appelait *daur* : prononcez *dor* ; « fer » s'appelait *eisarn* : prononcez *îsarn*[4]. La langue gauloise, *gallica lingua*, du biographe peut donc avoir été tout simplement du burgonde ou du franc.

Quoi qu'il en soit, *Iciodurum*, *Nemetodurum*, *Isarnodurum* et *Cisomagus* sont plus anciens que les textes du moyen âge par lesquels ils sont parvenus jusqu'à nous. Ils sont contemporains de l'empire romain, les trois premiers comme *Augustodurum*, aujourd'hui Bayeux, le dernier comme *Augustomagus* et *Caesaromagus*, aujourd'hui Senlis et Beauvais. Les trois premiers remontent peut-être même plus haut. Les Gaulois ont dû donner leur nom à des habitations avant de le donner à des champs. *Admagetobriga* où, comme César nous l'apprend, Arioviste battit les Gaulois soixante et un ans avant notre ère, peut tirer son nom d'un ancien propriétaire et signifier « château d'Admagetos »[5]. Rien ne s'oppose à ce que *Iciodurum*, *Nemetodurum*, *Isarnodurum* aient été contemporains d'*Admagetobriga*.

(*La suite au prochain numéro*).

---

1. *Corpus*, VII, 1270.
2. Migne, *Patrologia latina*, t. 53, col. 823-826.
3. Haud longe a vico cui vestusta paganitas, ob celebritatem clausuramque fortissimam superstitiosissimi templi, gallica lingua *Isarnodori* id est *ferrei ostii* indidit nomen. (Dom Bouquet, t. III, p. 396 c. d.).
4. L'orthographe *dor* et *îsarn* est celle du vieux saxon. Voyez Oskar Schade, *Alt deutsches Wœrterbuch*, t II, p. 946 au mot *tor*, et t. I, p. 458 au mot *îsarn*.
5. Mommsen, *Roemische Geschichte*, 6e édition, t. III, p. 247, note ; cf. *De bello gallico*, I, 31.

MÉLANGES

IND INGEN COLACH.

1. Bái rí amra do Grecaib in-dunud fecht and. Dunad dano la-sna-rigu thair dógres. Oc-ól imorro ocus oc-tomailt bite na-rigna i-foss. Tic fis scél don-rig. — « Ordan ocus airechas duit, a-rí ; rucad ingen duit arr-áir. » — « Rop sén slán », or-in-rí. « Bendacht for-broind ro-d-uc ». — « Ordan duit, a-rí », ar-ócthigern and. « Rucad mac damsa arr-áir ». — « Tabar ind-ingen dó dana », or-in-rí. Bes dóib dana dogrés: Mac berar in-oen-aidchi fri-ingin, ernascar cechtarnái di-araili. Cid-marb nechtar de fochétóir, intí méras and dia-chongbáil coidan dogrés cen-chomrac ri-nech aile. Airnascar dana do mac ind-ócthigerni ingen in-rig. Roalt trá ind ingen co-digrais, fri-légend ocus gáis ocus eladain. Comba frie no-bid imchomarc ah-athair ocus a-chomairle. In-aracul fo-leith ón. ocus ní búi nech rolamad techt i-sodain acht nech no-bid oc-a-timthirecht. Is-i-si dana no daled in dail n-dedenaig cech n-aidche. Combad chomman ocus cretair, ciped do-sn-ecmad on tráth co-araile, dotheiged in a mael-ossaib, con-geibed inn-escra, con-daled i-sna curnu. Imdasoad immach iarsin.

2. Ro-s-carastar-si dino gillai cáem robái issin teglach Dochuredar-side fecht and co-sna ingena i-sa-tech. Ni-thudchid as-sa-tig comtar carait ocus ind-ingen. Fecht and ro fói in-gilla la-sinn ingin i-sind-aracul, dolluid in rí don dorus : « Oslaicid », or in rí. Atraig ind-ingen ocus dober in-colcaid dar-in-gilla. Gaibid in-rí condeissid fri-sin-cholcid. Desid-si dano in-a-fharrad. combatar in-imacallaim co tráth nóna. Luid in-rí immach. Marb in-fer búi fon-cholcaid. Ba-tor do-na ingenaib aní-sin. Dolluid dana bachlach mór do-dorus tige nan-ingen. Gairit chucu. doberat biad dó : « Beir úan in-faistin ucut. Ro-t-bia a-lóg. » Cengaltair iarum. « Cure uait fon-all. Bit fer-dde diandigu-sa

LA PÉCHERESSE.

1. Il y avait une fois chez les Grecs un roi distingué qui était au camp. Alors les rois de l'Orient avaient toujours un camp. Les reines restaient au logis occupées à boire et à manger. Un messager arrive au roi : « Honneur et dignité à toi, ô roi ! une fille t'est née bien à propos. » « Que le bonheur soit complet, » dit le roi. « Bénédiction sur le sein qui a porté cette fille. » — « Honneur à toi, ô roi ! » dit un jeune seigneur qui était là. « Il m'est né un fils tout à propos. » — « Je lui donne ma fille », répondit le roi. Voici quelle était toujours leur coutume. Quand un garçon et une fille naissaient la même nuit, on les fiançait l'un à l'autre. L'un d'eux venait-il à mourir, l'autre devait rester dans sa maison, gardant une chasteté perpétuelle et sans pouvoir contracter une autre union. On fiance donc au fils du jeune seigneur la fille du roi. Elle fut élevée parfaitement, apprit à lire, devint sage et savante. C'était à elle que son père posait des questions et demandait conseil. Elle habitait à part dans une maison écartée, où personne n'osait aller, sauf ceux qui étaient à son service. C'était elle qui, chez son père, faisait chaque nuit la dernière distribution. Qu'il arrivât compagnie ou créature quelconque à une heure ou à une autre, elle venait chaussée de souliers sans pointe, prenait le broc de bière et servait chacun dans sa corne à boire. Puis elle sortait et retournait dans son logis.

2. Or un joli garçon, qui faisait partie de la maison du roi, devint amoureux d'elle. Il fut un jour invité à faire visite aux filles dans leur habitation. Il n'en était pas encore sorti que lui et la fille du roi étaient déjà bons amis. Une fois, ils dormaient ensemble dans le logement écarté où demeurait la fille du roi. Le roi vint à la porte : « Ouvrez », dit-il. Sa fille se leva et mit le matelas sur le jeune homme. Le roi s'assit sur le matelas. Sa fille se mit à côté de lui et ils restèrent à causer jusqu'à l'heure de nones. Alors le roi sortit. Le jeune homme était mort sous le matelas. Grand émoi parmi les filles. Il y avait de quoi. Or, un grand paysan vient à leur porte ; elles l'appellent, lui donnent à manger. « Em-

let », or-sisi. Teit-si lesseom : « Cuiri úaít fo-n-all. » Am-búi in-bachlcah oc-suide, dobeir-si dí láim friu andís, condarali fó-n n-glend. « Bid fer-de dó-rún », or si.

3. « Maith tra », ar int-ócthigern », is-mithig ind-ingen do-n-mac-sa. ». — « A-tabairt dó dana », or-in-rí. « Ata sunnút ingén óc alaind con-dag-cenel ocus con-dag-légund. » Dothaet-side dana do-fheis lee. « Cid-dogénsa ? » or-sisi. « Rofestar form-sa mo-bét ocus « no-m-losfider fochetóir. Déni mo-chobair, » or-si fri-a-sétchi, .i. fói lassin fer i-m-richt-sa. Dia-comair fritiarum condechus -[s]a dar-th'ési. — « Do-m-ratad-sa dana do-fhir, or-si-side, doberam comairli dana fair-sin dorísi ». Bertair-seom i-tech cucai-seom .i. tech dorchu con-námo n-acced dóib co-arnabárach. Leicthir-seom chucu. » Fochen duit », or-si ; « tair co-t'óc-rígain do-maith ocus líth dúib. occus maccaib ocus in-genaib. » Foid-si foleith co-comar naic ind-lanamain. O-rochotail in-gilla : « No-m-leicfe [i]sin n-inad-sin », or-si, « a-fecht-sa. » — « Ni thó, or-a-sétig, con-accara cách in-fer con-d-ranic frim. » — « Maith », or-sisi. Contolat ; luid-si immach condaig caindil ocus do-s-ber fo-dúpla in-taige, co-rolassa a-tech. Atraig in-gilla do-thessarcain in-tige. « Usce assind- iáenai, » or-si fri-sin n-inailt. Luid-side dond-iaenai. Gaibid-si inn-a-diaid. O-ro-bái ind-inailt oc-tairniud fri-sin n-usci, gaibid-si a-da-cois co-rofurim a cend fond-usci, con-daromarb, ni-s-tarlaic súas. Riasiu rised-si, ro-teisairc in-gilla. « Catá mo-inailt-se » ?, or-si ; « mo-r-uar masu-badud ro báded », con-d-accatar marb. Feccaib-si for-a-cóene. « Cumma lat », or-in-gilla. Foid-si lesseom iar-sin. Téit leis dochum a-thíre.

4. Marb ah-athair-si iar-sin. Rogab ard- rí aile is-tír. Marb dana a céli-si. Mór a-orddan ind-rig rogab and. Mór dana a-hordan-si. Con-gaired-si dana don rig do tabairt ascada di. Tanic-si co-sin-rig. Feraid

porte-nous ce garçon-là », lui disent-elles. « On te paiera. » On fait du cadavre un paquet. « Jette-le loin de toi au pied du rocher », dit la fille du roi. « Le mieux sera que je t'accompagne », ajoute-t-elle. Elle part avec lui et lui répète : « Jette-le loin de toi au pied du rocher. » Le paysan était au bord du précipice. De ses deux mains elle pousse à la fois le cadavre et celui qui le portait, en sorte que tous deux tombèrent en même temps dans l'abîme. « Ainsi », dit-elle, « le secret sera plus assuré. »

3. « Bon », dit le jeune seigneur, « le temps est venu de marier mon fils à la fille du roi. » — « Je lui donne ma fille », dit le roi. « Elle est jeune, jolie, de bonne naissance et de bonne instruction. » Le jeune homme vient coucher avec elle. « Que ferai-je ? » dit-elle. « On saura ma mauvaise conduite et je serai brûlée sur l'heure. Viens à mon aide », demanda-t-elle à sa servante. « Couche avec cet homme à ma place. Quand il se sera uni à toi, je viendrai te remplacer ». — « Quand je me serai donnée à cet homme », dit la servante, « nous examinerons ce que nous aurons à faire ». La fille du roi et la servante sont menées dans la maison du jeune homme. Il n'y avait pas de lumière. On devait rester sans se voir jusqu'au matin. On laissa le jeune homme avec les deux femmes. « Salut à toi », dit [la servante]. « Viens à ta jeune reine pour trouver le bonheur et la joie et avoir des fils et des filles. » Elle se coucha à côté de lui. Le mariage se consomma. Le jeune homme s'endormit. « Tu vas maintenant me céder la place », dit la fille du roi. — « Non certes », répliqua la servante. « Il faut que chacun voie l'homme qui s'est uni à moi. » — « Bien », répondit la fille du roi. La servante s'endort à côté du jeune homme. La fille du roi sort, va chercher une chandelle, la place sous le toit de chaume, afin de brûler la maison. Le jeune homme se leva pour éteindre l'incendie. « Va chercher de l'eau avec le seau », dit la fille du roi à la servante. La servante va prendre le seau. La fille du roi la suit. Quand la servante se baissa pour prendre de l'eau, la fille du roi la prit par les deux pieds et la fit tomber la tête la première dans l'eau, où elle se noya. Quand la fille du roi revint, le jeune homme avait déjà éteint l'incendie. « Où est ma servante », dit la fille du roi. « Allons voir si elle se serait noyée. » Ils la trouvèrent morte. La fille du roi se met à la pleurer. « Cela t'est bien égal », dit le jeune homme. Elle couche avec lui après cela. Puis ils vont ensemble dans la propriété du mari.

4. Le roi père de la jeune fille mourut ensuite. Un autre roi lui succéda. Le mari de la jeune femme mourut. On avait le nouveau roi en grande estime. On faisait aussi très grand cas de la jeune femme. Le roi

in-rí failti móir frie. Bíd for-tomaltaid immalle fri-suide. « In-fail anmcarait ocut su ? », or-si. — « Fil-imorro », or- in-rí, « fer amra ». — « Bid-hé bas anmchara da-m-sa », or-sisi. Teit-si dino do-gabail anmcharddi. Carttair cách immach. Dober-si a-coib-sena cen-fhorclith. O-ro-chuala in fer graid in m-báis do-denam-di ocus in-delb rochaem rofhecc for-a-guide. « Nitho », or-si. « Cid an doronad and do báis bes ni rophendsemmar ind. No co tuillfem dana fris. ». Ni-rolil in clerech i-sna coibsenaib. Celebraid si dond-ríg. Téit in-ri iar-sin do acallam ind-anmcharat. Adfet don-ríg coibsena na caillige. « Olc sin » or-in-rí. Congairther in ben doridisi don ríg : « Maith, a ben », or-se, « in-dartais do choibsena? » — « Tó, » or-si — « In ro-t-guid-siu in clerech » ? – « Ni ba me asbéra. » — « Olc-sin, or in rí ». — « Eirg ass, a chlerig », or-se, « bale na clór-sa th-imrádud ». Rucad leis in ben con-dernad tech n-darach di for comruc teora sgliged cen dorus ass acht senistri beca. Forrácbad si andsin. Dobertis dóine irescha mirend beca di inund. Secht m-bliadna di fond-alt-sin condernai iachtlaind cái truaig di.

5. Adfiadar don ríg bith di imbethaid beus. Oslaictir furri. Corrucad in ucht leis cor-rabus co-a-lessugud co-rbo-hí as mór ailliu robái. « Togai do ríg tra », or in rí, « hí sin, con-digis cucai ocus bia-sa fo-t-anmcharde. » — « Do-m-ratus-[s]a do ríg, » or-si-si, « .i. don chomdid ; ni-pa-ferr in-ri co-saragthar and noco choemchlód de céin bam béo. Disert ocus eclas do denam dam-sa let-so. » Dognith ón. Rolinad in disert eo búaib, ocus damaib, ocus echaib, ocus ór, ocus argat. « Tair ; dot dentu trá », or in-rí. « Condíg clerech remum ind .i. anmchara. Cóich-side », or in-rí. — « Mo anmchara féin », or-sisi, « ro-n-im-derggus. Noib side imorro i-suidiu arindernad athrige » co tudchaid cuice. Batar dino in an-disiurt con-deochatar dochum nime, ocus con-dentair ferta móra erthu, conid sí cathir attaig as-dech fil la Grecu in chathir ragabad impu. Ropé trá iartaige na hingine colaige do Grécaib insin.

l'invita à venir le trouver, car il voulait lui donner des présents. Le roi l'accueillit avec grand honneur, la fit manger avec lui « As-tu un directeur de conscience? » demanda-t-elle au roi. — « Oui », répondit le roi, « et c'est un homme fort remarquable. » — « Il sera mon directeur de conscience », répliqua-t-elle. Elle va trouver cet homme. On fait sortir tout le monde. Elle se confesse sans rien cacher. Quand le prêtre eut compris que c'était une femme qui se livrait à ses passions, il vit qu'elle était belle et il commença à lui parler d'amour. « Non », dit-elle, « quoique mes passions m'aient entraînée, je ne retomberai pas, et je n'ajouterai pas un péché nouveau à mes anciens péchés. » Le prêtre ne fit pas durer longtemps la confession. La femme prit congé du roi. Après son départ, le roi va causer avec le directeur. Celui-ci raconte au roi la confession de sa pénitente. « C'est mal », dit le roi. Il fait rappeler la femme. « Eh bien, ô femme », lui dit-il, « as-tu fait ta confession? » « Oui », répond-elle. Alors le roi lui adressa une question : « Le prêtre ne t'a-t-il pas demandé quelque chose? » — « Ce n'est pas moi qui le dirai », répliqua-t-elle. — « C'est mal », reprend le roi. Et s'adressant au prêtre : « Pars », lui dit-il, et va-t-en assez loin pour que je n'entende plus parler de toi. » Par l'ordre du roi, la femme fut mise dans une maison construite pour elle, en bois de chêne, à la rencontre de trois routes. Cette maison était sans portes, et avait seulement de petites fenêtres. La femme y fut laissée. De pieux fidèles lui apportaient à manger de petits morceaux. Elle vécut ainsi pendant sept ans, au bout desquels sa condition misérable lui fit pousser un gémissement.

5. On raconte au roi qu'elle est encore en vie. On fait une ouverture à la maison. On lui apporte ce dont elle avait besoin. Elle était plus belle qu'elle n'avait jamais été. « Tu es digne d'un roi », dit le roi. « Si tu veux bien venir à lui, je me chargerai de diriger ta conscience. » — « Je me suis donné à un roi », répondit-elle, « c'est Dieu. Il n'y a pas de roi meilleur, quelque tort qu'on ait envers lui, et je ne le changerai pas pour un autre tant que je serai en vie. Donne-moi un désert et une église ». Elle obtint ce qu'elle demandait. Le désert fut rempli de vaches, de bœufs, de chevaux et d'argent. « Viens », lui dit le roi. « J'ai fait ce que tu as désiré. Demande-moi un prêtre pour diriger ta conscience. Lequel veux-tu? » — « Mon directeur », dit-elle, « celui que j'ai humilié. C'est un saint, maintenant qu'il a fait pénitence. » Ce prêtre vint habiter près d'elle. Ils vécurent dans le désert jusqu'à ce qu'ils allèrent au ciel. Par eux se font de grands miracles. La plus belle ville de prières qui soit chez les Grecs est celle qui a été bâtie autour de leur tombeau. Ses habitants sont la descendance spirituelle de la pécheresse grecque.

M. Reinhold Kœhler a publié dans la *Romania*, tome XI, pages 581-584 et tome XV, pages 610-611, une étude sur les diverses versions de ce conte qu'on trouve à la fois en France, en Angleterre, en Perse et en Irlande. Le titre adopté par M. Kœhler est: *Le conte de la reine qui tua son sénéchal.* Mais il n'y a de sénéchal que dans la version française. Le texte que nous donnons ici est conservé par le Livre de Leinster. Il commence à la page 279, colonne 1, ligne 35 et finit à la page 280, colonne 1, ligne 42. M. Kœhler a connu la version irlandaise par une traduction allemande inédite due à la plume savante de M. Thurneysen. On avait cette traduction sous les yeux quand on a écrit celle-ci. Ceux qui trouveront quelque utilité à notre travail devront en faire remonter l'honneur à M. Thurneysen et réserver les critiques an traducteur français, seul responsable.

Quoi qu'il en soit, le lecteur reconnaitra facilement que ce conte, sans être irlandais d'origine, a revêtu sous la plume du rédacteur irlandais une forme analogue à celle des compositions littéraires qui appartiennent à la bonne époque de la littérature irlandaise.

L'ÈTENDUE DE LA DOMNONÉE ARMORICAINE

LES NOMS DE LIEUX EN *cran*

En rendant compte du *Celtic Britain* de M. Rhys dans le n° 3 du tome VII de la *Revue celtique*, M. d'Arbois de Jubainville n'attribue, suivant en cela l'opinion de M. de Courson et celle de M. de la Borderie, aux Domnonii émigrés en Armorique que les évêchés de Dol, Saint-Malo, Saint-Brieuc, Tréguier : celui de Léon reste en dehors. Depuis que l'on connaît la valeur exacte de la vie de saint Paul Aurélien, d'après la tradition le premier évêque de Léon, il est impossible de ne pas comprendre le Léon dans la Domnonée. Le biographe de Paul-Aurélien, Wrmonoc, moine de Landévennec, qui écrivait au IXe siècle et dont l'œuvre a été conservée dans un manuscrit du Xe siècle, passé dans la bibliothèque d'Orléans, publié par M. Cuissard (*Revue celtique*, tome II ; cf. ms. lat. 12942 Bibl. nat.), met formellement Ploudalmezeau, qui est en plein pays de Léon, en Domnonée, ainsi que le pagus d'*Ach* : « devenit (Paulus) ad quamdam plebem pagi Achmensis quam antiquo vocabulo *Telmedoviam* appellant. *Ipse autem pagus Domnonensis patriæ quædam pars est* occidentem versus constituta. » Les deux pagi de Léon et d'Achm étaient, il est vrai, gouvernés par des princes particuliers, mais sous la suzeraineté des rois de Domnonée. C'est ainsi que Judwal qui

régnait sur toute la Domnonée, suivant le biographe de saint Samson (Mabillon, *Acta SS. Ord. S. Bened.* sæcul. I, p. 180), après une visite à Paul Aurélien dans le Léon, revient à ses domaines propres (Bibl. nat. lat. 12942 f° 128). Il est maître absolu de la *plus grande partie* de la Domnonée, suivant le même biographe de Paul-Aurélien : « Juduualus Domnonensis patriæ *magna ex parte* dux nobilissimus. » Le roi de Domnonée Judael va chasser sur les terres d'Ausoch, prince de Léon, *son client*, à Treffles (Tribum Lesiæ), à l'ouest, sur les confins du Kemenet-Ili et du *pagus* de Léon (Bibl. nat. lat. 9889, obituaire de Saint-Méven [1]).

M. d'Arbois de Jubainville attribue aussi à quelques Gaëls fourvoyés parmi les Domnonii deux noms de lieux mentionnés dans le cartulaire de Redon dont le premier terme *cran* signifierait *bois* et serait la forme gaëlique répondant au *pren* breton. M. Le Men a eu la même idée, d'après le même passage du cartulaire (Société archéol. du Finistère, 1878-1879, p. 61 et suiv.). Or il ne paraît nullement résulter du contexte que *cran* ait le sens de bois : Notum sit omnibus quod dedit Portitoe et Connual Cranuuikant et Cranquarima et quicquid potuissent eradicare de silva, in elemosina pro anima sua et pro hereditate, in regno Dei, ad monachos Rotonenses (*Cart. Red.*, p. 13, titre XIII, an 837). Si ces deux *cran* indiquent la forêt, comme ils sont donnés en toute propriété, la permission d'arracher du bois ne s'explique plus. Ces mots *et quicquid potuissent eradicare de silva* montrent au contraire clairement que la *forêt* est distincte de Cranuuikant et de Cranquarima. Au surplus ces deux localités sont en *Plebs Catoc* (Pleucadeuc), et par conséquent dans Bro-Weroc, et nullement sur le territoire des Dumnonii. Ajoutons qu'il y a un grand nombre de *cran* actuellement dans le Morbihan et dans le Finistère. Quel qu'en soit le sens, ils n'ont pas été semés dans la péninsule par des Gaëls Dumnonii. Il n'est pas sûr non plus que les noms comme *Finit* soient gaëliques. Un seul nom paraît dans le cart. de Redon bien manifestement gaëlique, c'est *Firinan*, app. 357. Encore faut-il faire entrer en ligne de compte l'ignorance du copiste qui a souvent mal lu. Enfin, rencontrerait-on quelques Gaëls en Armorique, qu'il ne serait nullement permis de les faire venir de la Dumnonia insulaire plutôt que de telle autre partie de la Grande-Bretagne, plutôt même que des pays gaëliques. Plusieurs saints bretons sont donnés comme irlandais, notamment *Briac*, *Ronan*, *Vougay*, *Sezni*, etc.

1. J. Loth, L'émigration bretonne en Armorique, p. 189-191. Cf. Vita Winwaloei, Bibl. nat. 5610 A lib. II, p. 41.

Le monachisme irlandais était assez riche et assez fécond pour essaimer jusqu'en Armorique. Nous savons que les moines de Landévennec au IXe siècle suivaient les règles, les usages et le costume des moines irlandais.

J. LOTH.

L'ANTIQUITÉ DES COMPOSITIONS POUR CRIME EN IRLANDE[1]

On a cru autrefois que les compositions pour crime étaient dans les lois galloises un emprunt au droit germanique. Cependant le système des compositions pour crime appartient au droit irlandais, comme au droit gallois ; mais, disait-on, les manuscrits qui nous conservent les monuments du droit irlandais ne sont aucuns antérieurs au XIVe siècle ; on ne peut alléguer comme autorité des documents si récents. Ce raisonnement paléographique est singulier ; que penserait-on aujourd'hui d'un savant qui prétendrait que les littératures latine et grecque classiques datent des époques auxquels remontent les manuscrits les plus anciens de chacun des monuments qui appartiennent à ces littératures ? Que dirait-on d'un érudit qui attribuerait par exemple Jules César au IXe siècle, Callimaque au XVe, parce que telle est la date des plus anciens manuscrits de ces deux auteurs [2] ?

Ce que je veux mettre en lumière, c'est l'accord des textes les plus anciens du droit civil irlandais avec des documents ecclésiastiques dont la date est solidement établie et remonte bien plus haut que le XIVe siècle. Le premier de ces documents est celui qui est connu sous le titre de *Confession de saint Patrice*. La *Confession de saint Patrice* a été composée par le célèbre apôtre de l'Irlande au Ve siècle de notre ère. Le second des documents que je veux citer est le recueil canonique irlandais connu sous le nom de *Canonum collatio*, qui date de la fin du VIIe siècle ou du commencement du VIIIe, et dont nous avons même un manuscrit, malheureusement incomplet, exécuté avant la fin du VIIIe siècle [3].

Saint Patrice dans sa « Confession » évalue au prix de quinze hommes le montant total de ses aumônes en Irlande. Voici le passage : « Vos

1. Cet article a déjà paru dans la *Nouvelle Revue historique de droit français et étranger*, année 1887, p. 66.

2. Dès 1850, Louis Kœnigswarter dans son mémoire intitulé *Études historiques sur le développement de la société humaine*, p. 54 et suiv., établissait le caractère général du système de la vengeance privée et des compositions. La même conclusion résulte des travaux si savants, si approfondis et plus récents de M. R. Dareste dans le *Journal des Savants*, dans la *Nouvelle Revue historique de droit français et étranger*, dans les *Comptes-rendus de l'Académie des Sciences morales et politiques*.

3. Le Ms. de Cambrai, n° 619. Le plus ancien Ms. complet, n° 243 de Saint-Gall, est du IXe siècle.

« autem experti estis quanta erogaveram eis, qui indigebant per omnes « regiones quas ego frequentius visitabam : censeo enim non minus quam « pretium quindecim hominum distribui illis » [1].

Dans la langue du droit irlandais, le « prix de l'homme, » *pretium hominis* se dit *lôg fir* ou *lôg in fir*. On trouve expression *lôg fir* dans le *Senchus Môr* (*Ancien laws of Ireland*, t. III, p. 52, lignes 18, 19) et, nous apprend la glose, *lôg in fir*, « le prix de l'homme » est de sept *cumal*, c'est-à-dire de sept femmes esclaves [2] ou de leur valeur qui se monte à trois bêtes à cornes par femme, soit vingt et une bêtes à cornes pour les sept femmes. *Lôg fir* ou *lôg in fir*, « prix de l'homme, » n'est pas la seule expression juridique consacrée par l'usage ; il y en a une autre, c'est « prix du corps, » *coirpdire*. Le *coirpdire* est de sept femmes esclaves [3] comme le *lôg fir*, auquel il est identique. Cette doctrine est consacrée par le traité des crimes [4] : on y voit que s'y quelqu'un est l'auteur d'un grand incendie, si, par exemple, il brûle la ville d'Armagh, ce crime vaut la personne du coupable ou sept femmes esclaves [5] ; or, chacune de ces femmes esclaves vaut trois bêtes à cornes.

Ainsi le *pretium quindecim hominum*, dont parle saint Patrice dans sa « Confession, » équivaut à quinze fois sept femmes esclaves, soit à cent cinq femmes esclaves ou à quinze fois vingt et une bêtes à cornes, soit trois cent vingt et une bêtes à cornes. Tel a été le montant total des aumônes de saint Patrice en Irlande : c'est quinze fois le tarif de la composition pour meurtre, non compris le prix de l'honneur du mort établi proportionnellement à sa dignité suivant le système celtique. Le prix de l'honneur s'appelle *enech-lann* ou *lôg-enech* en irlandais, *enep-wert* en vieux breton où son nom sert à désigner le douaire.

Ce système celtique se trouve déjà dans la *Canonum collatio* qui date, avons-nous dit, de la fin du VIIe siècle ou du commencement du VIIIe :

1. Arthur West Haddan and William Stubbs, *Councils and ecclesiastical documents relating to Great Britain and Ireland*, t. II, p. 311 ; ce passage manque dans la copie de la « Confession » que contient le ms. d'Armagh, c'est le résultat d'une faute de transcription ; car le même manuscrit renvoie à ce passage dans les *Notes* de Tirechan : « Et « extendit Patricius etiam pretium quindecim animarum hominum, ut in scriptione sua « adfirmat, de argento et auro. » *Analecta Bollandiana*, t. II, p. 43. A la date où Tirechan écrivait, VIIe siècle, on convertissait déjà en or et en argent la vieille monnaie de compte d'Irlande.

2. *Ancient laws of Ireland*, t. III, p. 52, l. 23.

3. *Secht cumula coirpdire*, glose du *Senchus Môr*, dans *Ancient laws of Ireland*, t. III, p. 70, lignes 6-8. En cas de crime caché, le chiffre de la composition est doublé suivant le livre d'Aicill, dans le même volume, p. 98, lignes 9 et suivantes.

4. *De breitheamhnus for na huile chin do ni gach cintach*, dans *Ancient laws of Ireland*, t. IV, p. 240 et suivantes.

5. *Is-e feisinn no secht cumhula*, dans *Ancient laws of Ireland*, t. IV, p. 252, lignes 13 et 14.

le prix de l'honneur était dû pour toute insulte grave, quand même la mort ne s'en suivait pas : il s'élevait à sept femmes esclaves quand l'insulté était un roi ou un évêque ; il se montait moins haut pour les personnages de rang inférieur. La *Canonum collatio* nous fait connaître l'article du tarif qui concerne les rois ou les évêques :

« Sinodus Hibernensis ait : Omnis qui ausus fuerit ea quæ sunt regis aut episcopi furari, aut rapere, aut aliquid in eos committere, parvi pendens dispicere, septem ancillarum pretium reddat, aut septem annis peniteat cum episcopo vel scriba [1]. »

Cet *ancillarum pretium* du synode irlandais doit être mis en regard du *pretium hominum* de saint Patrice dont il donne l'explication.

On peut rapprocher du texte de la *Canonum collatio* les documents suivants qui donnent en d'autres termes le même article du tarif :

« Sinodus Hibernensis decrevit : Sanguis episcopi vel excelsi principis vel scribæ qui ad terram effunditur, si colirio indiguerit, eum, qui effuderit, sapientes crucifigi judicant vel septem ancillas reddat [2]. Item, qui non receperit prædictum præsulem in hospitium eundem, et reclusserit suam habitationem contra illum, septem ancellas sive septem annos pœnitentiæ similiter reddere cogatur [3]. »

On voit par la dernière de ces décisions que le droit canonique irlandais admettait l'équivalence d'une femme esclave et d'une année de pénitence. Cette équivalence nous donne l'explication de la règle que voici et qui est contenue dans la *Canonum collatio* :

« Hibernensis sinodus dicit : Omnes homicidæ si toto corde conversi fuerint, septem annorum penitentiam districte sub regula monasterii peniteant [4]. »

Sept années de pénitence pour meurtre, c'est pour ainsi dire la traduction canonique de la maxime du droit civil qui fixait à sept femmes esclaves ce que saint Patrice appelle *pretium hominis*, ce que les textes du droit civil irlandais désignent par les expressions de *lôg fir* et de *coirpdire*. C'est la composition pour meurtre moins le prix de l'honneur. Le prix d'un homme était en Irlande une sorte de monnaie de compte valant sept femmes esclaves ou vingt et une bêtes à cornes, et au

1. Livre XLVIII, c. 5, chez Wasserschleben, *Die irische Kanonensammlung*, 2e édition p. 204.

2. Wasserschleben, *Die Bussordnungen der aberlændischen Kirche*, p. 140, d'après le manuscrit latin 3182 de la Bibl. Nationale de Paris, qui paraît être du XIe siècle.

3. *Liber angueli*, lignes 160-164, édité d'après le livre d'Armagh, ms. du IXe siècle, par le Père Hogan, S. J., dans *The ecclesiastical record*, 1886, p. 851.

4. *Canonum collatio*, l. XXVIII, c. 10, chez Wasserschleben, *Die irische Kanonensammlung*, 2e édition, p 96-97. Cf. *Ind ingen colach*, § 4, plus haut, p. 154, 155.

ve siècle saint Patrice se sert de cette monnaie de compte dans sa « Confession » quand il veut faire connaître le chiffre auquel s'élève le montant total de ses aumônes en Irlande.

H. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE.

DEUX FRAGMENTS INÉDITS EN MOYEN BRETON.

M. Prosper Hémon, un des trop rares fonctionnaires bretons qui s'occupent de l'histoire et de la littérature de leur pays, a bien voulu m'autoriser à publier dans la *Revue Celtique* deux fragments bretons, qui sont venus en sa possession de la façon suivante. M. Hémon avait acquis d'un voyageur en librairie habitant alors Saint-Brieuc un livre d'heures portant le titre :

Expositio hymnorum per totum anni cir...

Venumdatur *Rothomagi* in parochia sancti Martini ad ora Pontis in officina Michaelis Augier et Johannis Mace bibliopolarum atque *Cadomi* in parochia sancti Petri juxta pontem necnon *Redonis* juxta ecclesiam sancti Salvatoris sub signo divi evangeliste Johannis.

Le volume in-12, carré, n'est pas daté, mais M. Augier et J. Macé tenaient leur librairie et imprimerie de 1502 à 1524 (*Archives du bibliophile breton,* par A. de la Borderie, T. II. 1882).

C'est entre la feuille de parchemin qui couvre ce livre et une feuille de cuir qui sert de garde que M. Hémon a trouvé réunis les deux fragments bretons qui primitivement, suivant M. Hémon, devaient être collés et former carton, car dans le côté opposé de la couverture du livre, le carton n'existait plus. Dans cette couverture se trouvait également un fragment de transaction entre M. de Kermeno, seigneur de Penderf, en la paroisse de Bign... et le Laboureur. Suivant M. Tempier, archiviste des Côtes-du-Nord, qui a eu le fragment entre les mains mais qui n'a pu le retrouver, cet acte était de 1480. Il ne tenait pas aux fragments bretons, mais il était écrit sur le même papier, en caractères différents. Il est regrettable qu'il ait disparu. Tout se réunit, sans parler de l'écriture et du papier, pour faire supposer que les deux fragments bretons sont de la fin du xve ou du commencement du xvie siècle. De quelle paroisse est-il question dans le fragment de transaction ? M. Tempier n'a pu lire le nom en entier. Je n'hésite pas à rétablir Bignan, près Locminé (Morbihan). Il y a en effet dans cette commune aujourd'hui encore un hameau de *Kermeno* et un autre de *Penderf.* (V. Rosenzweig, *Dictionnaire topographique du département du Morbihan*).

Les deux fragments sont en vers. Le premier a perdu les dernières lettres ou les derniers mots de chaque vers; le second, les premières lettres ou les premiers mots. Certains mots dans le corps du vers ont aussi à peu près disparu. Les vers paraissent être de huit pieds. Ma lecture est à peu de chose près celle de M. Luzel à qui M. Hémon avait remis les fragments pour en faire l'usage qui lui plairait et qui, avec trop de modestie, a tenu à me les soumettre, et celle de M. Vétault, le savant bibliothécaire de la ville de Rennes, aux connaissances paléographiques duquel j'ai eu aussi recours.

I.

de nep a amao...
ha deze ol gotib[unan]
nep a solicita en[1] dra.

adieu Jahanic deffet.
an autru doe ro si[cou]ro
Jesus map doe roey en...
roz sicoro ouz ho tiege. —
Amen.

Les deux derniers vers de la première strophe offrent un sens :

et à eux tous sans exception
Quiconque sollicite une ? chose.

Le second vers de la 2e strophe est intact :

Que le Seigneur Dieu vous secoure.

Le troisième a perdu le mot final :

Jésus, fils de Dieu donnera...

II.

..... nep bezoet gay
.. diffalas ?em casser
..... men: er a ober joyae

.. Jahanic me oz pet
tavarnen na hoateit quet

1 On pourrait à la rigueur lire *un ?*

. a palamour den davarn
. a : er bedis ouz ho barn

.. al merch flam en pep amser
... casser en hon bro ny
. . . quement den a so en hy
[bras] ha bihan a pet gant hi

[Fur ?]nez mat ha habaster
.... hanet en pep amser
... ha lavenez er bet man

Aucun des vers de la 1re strophe n'offre un sens complet.

On peut peut-être lire dans le deuxième vers de la seconde strophe *hoanteit* et alors traduire ainsi :

. . . Jahanic (petit Jean) je vous prie,
L'auberge ne désirez pas :
. . . à cause de l'auberge
. . . les habitants du monde vont hors de leur jugement.

Les deux derniers vers de la 3e strophe peuvent se comprendre ainsi:

tous les gens qui y sont (dans notre pays)
[petits] et grands prient ? ou on les prie (invite ?) avec elles.

On devine le sens de la 4e strophe :

sagesse ? et douceur
(sont appréciées) en tout temps,
[apportent] joie dans ce monde
(et récompense dans l'autre ?).

Ce qui fait l'intérêt exceptionnel de ces fragments, quelque mutilés qu'ils soient, c'est qu'*a priori* on peut, d'après ce que nous avons dit de leur provenance, les supposer vannetais. Quelques formes dans le texte viennent à l'appui de cette opinion : *de* str. 1, v. 1 pour *da* (la prononciation, il est vrai, est aussi *de* dans une bonne partie de la Cornouaille) ; *gotibunan* forme usitée dans le haut-vannetais, ailleurs, si je ne me trompe, *guitibunan* ou *gwitebunan ;* je ne me rappelle pas avoir rencontré *gotibunan* dans les textes en moyen-breton ; *bezoet* en un seul mot pour *bezout* comme *cavouet* pour *caout* semble bien vannetais. Une expression semble militer contre l'origine vannetaise des fragments, c'est *ouz ho barn*, si ces mots ont le sens de *hors de leur jugement* ; dans tout le vannetais, en

effet, on aurait *ag ho barn*, mais le vers est mutilé; il est possible que *ouz ho barn* ait le sens de *d'après leur jugement; ouz* au xv-xvie siècle, dans ce sens, peut bien représenter *oc'h* ou *orh* vannetais actuel.

J. Loth.

LA VIE TRIPARTITE DE SAINT PATRICE.

Dans le dernier n° de ce recueil, p. 275, il est dit: « *La Vie Tripartite* ne nous est connue que par une traduction latine due à Colgan, mais M. Wh. Stokes, avec sa compétence si connue, prépare une édition du texte original irlandais ».

Il convient de rappeler qu'il en existe une traduction anglaise (faite sur le texte irlandais), due à la plume compétente de M. Hennessy. Cette traduction a d'abord été publiée dans Miss Cusack's *Life of saint Patrick*, Dublin, Kelly (Paris, Sauton). Elle a ensuite été reproduite dans l'ouvrage suivant: *The most ancient lives of saint Patrick, including the life by Jocelin, hitherto unpublished in America and his extant writings...* by Rev. James O'Leary, D. D. New-York, P. J. Kennedy, iv-350 p. in-12, Nous avons sous les yeux la troisième édition qui est datée de 1877.

Sur les vies de saint Patrice, on connaît la bibliographie donnée par Potthast, *Bibliotheca historica medii ævi*, p. 840, et *Supplément*, p. 172. Nous lui ferons les petites additions que voici:

Deux traductions anglaises de la Confession de saint Patrice ont été publiées, l'une par Archdeacon (Dublin, 1859) l'autre par R. S. Nicholson à la fin de son livre *Saint Patrick* (Dublin, 1868). — La vie écrite par Jocelin a été également traduite par Ed. L. Swift (Dublin, 1809) et par P. Lynch (Dublin, 1820 et 1828). L'ouvrage de Lynch intitulé *Life of S. Patrick* (Dublin, 1810) contient aussi une édition de l'hymne de Fiacc. Ne connaissant ce livre que par son titre, nous ignorons s'il donne une réimpression de Colgan, ou vraiment une édition nouvelle de l'hymne de Fiacc.

Un passage de la Confession de saint Patrice (à propos du passage *ex agallias*) a été étudié par M. Mac Ilwaine dans le *Journal of the Hist. and Arch. Assoc. of Ireland*, 4th ser., vol. V (July, 1879), p. 99-102.

H. G.

BREHANT DINCAT.

On lit dans la vie de saint Paul Aurélien, évêque de Léon, publiée par M. Cuissard dans la *Revue Celtique*, V, au chapitre I, p. 418, la phrase

suivante, à propos du lieu de naissance du saint, originaire de Cambrie : regionem, quae lingua eorum (les Bretons) Brehant *dincat*, latina autem *guttur receptaculi pugnæ* dicitur. Une note à *dincat* constate qu'un manuscrit de Paris le remplace par *dicitur*. Il est clair que le copiste de Paris a pris *dincat*, qu'il a peut-être trouvé écrit dīcat, pour une faute de latin ; c'est probablement ce qu'a pensé M. Cuissard lui-même. Or *dincat* est breton et absolument nécessaire si on veut comprendre la traduction *guttur receptaculi pugnæ*. L'auteur breton a vu dans *Brehant* le mot *breuant* « larynx, gosier » qu'on trouve dans tous les dictionnaires gallois (*abalbrouannou* gl. gurgulionibus. Gloses à Martianus Capella). *Dincat*, composé de *Din* citadelle et *Cat* combat, a dans son esprit et a eu probablement le sens courant de citadelle, de lieu de refuge après le combat. Il y a dans le pays de Galles un *Landingad*. *Dingad* = *Dunocati* qu'on trouve sur une inscription du VIe siècle et tout justement dans le Brecknockshire, c'est-à-dire dans le *Brycheiniawc* ou le pays de *Brochana*. *Brehant* est sans doute pour *Brechan* ou *Brechant* et l'étymologie de *guttur* est de la fantaisie[1]. Dans la même publication de M. Cuissard, il faut corriger ch. XII, p. 438, pagi *Achniensis* en pagi *Achmensis* qui paraît bien retenir le nom des Oximii. Ch. XIV, p. 441, note 1, M. Cuissard a mal lu la glose du manuscrit de Paris à *plebem lapideam* : il a lu *amcinim*. J'ai lu *meinin* qui traduit littéralement *lapideam*.

J. Loth.

UN SAINT IRLANDAIS EN SAVOIE.

Comme nous traversions Chambéry dans un voyage de vacances, nous fûmes surpris de voir que notre *Guide* indiquait l'église de Lémenc comme sépulture d'un évêque d'Irlande mort dans ce faubourg en 1176. Lémenc (anciennement *Lemincum*) est une colline qui domine la ville de Chambéry, au-dessus de la rive droite de la Leysse. Son église est la plus ancienne de la contrée et est probablement bâtie sur l'emplacement d'un temple payen (un temple de Mercure) ; car on a trouvé tout auprès, entre autres antiquités, un fragment de main et un caducée en bronze.

Cette notice piqua notre curiosité, et nous nous empressâmes d'aller visiter l'église. En effet, dans une chapelle de droite, nous vîmes dans une châsse en verre une statue à tête de cire couchée et figurée avec les ornements épiscopaux : le corps-saint est dans la châsse. Sur le vitrage se trouvait l'inscription *S. Concord, archevêque d'Armagh*. Un placard

1. Pour *Dingad* et *Dunocati* v. Rhys *Lectures*, 2e éd. p. 172, 381.

affiché dans la même chapelle donnait le règlement d'une « Confrérie de Saint Concord ». Concord n'est pas un nom irlandais, mais peut-être était-ce la corruption, par fausse analogie, de quelque nom irlandais comme Conchobar; l'étymologie populaire a, en effet, souvent transformé les noms des saints.

Pour tirer la question au clair, et aussi pour savoir si l'église possédait dans ses archives quelque document ancien sur ce saint, nous allâmes faire visite au curé de Lémenc. Il était absent et comme nous ne faisions que traverser Chambéry, nous dûmes rentrer à Paris sans avoir satisfait notre curiosité.

Nous avions appris que la fête du saint était le 4 juin ; aussi pouvions-nous espérer trouver quelques renseignements précis dans les Actes des saints des Bollandistes. Notre espoir fut déçu, car la notice du P. Papebroch (juin, t. I (1695), p. 412-414), aboutissait (au point de vue irlandais) à un résultat négatif : *concilio autem nullus invenitur adfuisse Concors;* et, dans la liste des archevêques d'Armagh, *nullus uspiam apparet Concors.* M. l'abbé Ulysse Chevalier, dans son précieux *Répertoire des sources historiques du Moyen-Age,* s'est inspiré de la même réserve dans son article relatif à ce saint : « Concord (St), évêque, † près Chambéry vers le XIIIe [*sic*]siècle. Juin 4 (suit la référence aux Bollandistes) ».

L'Irlandicité du saint aurait-elle donc été une légende ? Nous écrivîmes alors à M. le curé de Lémenc : voici la réponse qu'il voulut bien nous adresser :

« Voici les détails que vous me demandez sur S. Concord. — J'ai sous les yeux un ouvrage de M. l'abbé Trépier, *Recherches historiques sur le Décanat de Saint-André de Savoie* (Chambéry, imprimerie Chatelain). A la page 201, il est dit : « En 1176, Cornelius ou Conchoard ou Concord, archevêque d'Armagh et primat d'Irlande, revenant de Rome, s'arrêta au prieuré de Lémenc où il tomba malade et mourut en odeur de sainteté : sa mémoire est toujours demeurée en grande vénération dans le pays. A l'époque de la reconstruction presque intégrale de l'église de Lémenc, reconstruction commencée en 1490 et achevée en 1513, les restes du saint furent tirés de son tombeau et déposés dans une châsse que donna Philippe d'Allegret, trésorier de Savoie, dont le nom et les armoiries furent placés au second écusson de la voûte du chœur. Voir la notice sur Lémenc par M. Raymond, *Mémoires de l'Académie de Savoie,* 1re série, tome IV, p. 236.

« Le nom de baptême de saint Concord était Cornélius et son nom de famille était Mac-Concalède (Voir la note sur la visite faite aux reliques de saint Concord, par Mgr. Dixon, archevêque d'Armagh).

« Depuis un quart de siècle, on a vu plusieurs fois les archevêques d'Armagh, dans leurs voyages d'Irlande à Rome, s'arrêter à Chambéry ou en allant ou en revenant, pour vénérer les restes de leur illustre *prédécesseur*. L'un d'eux, Monseigneur Dixon, a même sollicité et obtenu de Monseigneur Billiet, archevêque de Chambéry, la permission d'emporter en Irlande une partie notable de l'un des ossements de notre Saint.

« La dévotion à saint Concord lui avait fait dédier, dans l'église prieurale, une chapelle desservie par les moines du lieu et qu'on trouve déjà mentionnée en ces termes dans le Pouillé de 1497... Capella sancti Concordii spectat communitati religiosorum... Cette dévotion s'accrut encore après la peste de 1630 pendant laquelle les paroissiens de Lémenc avaient recouru efficacement à la protection du saint pour être préservés de la contagion. (Voir la notice sur la Confrérie de saint Concord. Voir les *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie*, Chambéry, tome IV, p. 28.) Cette confrérie fut établie en son honneur en 1643, et sa fête fut fixée au 4 juin jour anniversaire de sa mort.

« Un correspondant des Bollandistes leur écrivit de Chambéry dans la deuxième moitié du XVIIe siècle, que les Feuillans de Lémenc conservaient le corps entier de saint Concord, sur la vie duquel il n'avait rien pu se procurer, sinon une hymne placée devant l'autel du saint et écrite en très vieux caractères par d'affreux cacographes, *fœdis cacographis*. Le même correspondant copie l'hymne tout entière. » Elle est insérée avec ses 14 strophes, de 4 vers chacune, dans la vie de saint Concord, par les Bollandistes, sous la date du 4 juin. On trouve cette hymne textuellement reproduite dans un *abrégé de la vie du Saint*, imprimée à Chambéry en 1809 avec les règles de la Confrérie. — Cette confrérie fut ensuite confirmée et enrichie d'indulgences, d'abord par Innocent X, le 4 mai 1646, puis par la Bulle de Clément X, en date du 28 mai 1671.

« Avant 1656 la châsse du saint était placée dans un enfoncement fait dans la muraille, *dans l'église*, au bas du clocher et il y avait devant la châsse un petit grillage.

« Vous voyez par là, Monsieur, qu'il y aurait trop à vous écrire s'il fallait copier toutes les diverses notices, les documents très anciens et les documents nouveaux sur saint Concord. Il y a du reste plusieurs notices imprimées à diverses époques dans le cours des temps depuis que la dévotion à saint Concord a été répandue dans les diocèses de Grenoble et de Chambéry, dans le décanat de Savoie. »

Cette lettre de M. l'abbé Dumont, curé de Lémenc, nous donnait un nom irlandais. Ce nom nous mit sur la voie, et en effet nous trouvâmes dans les *Annales des quatre Maîtres*, sous l'année 1175, la notice suivante :

« Conchobar Mac Concoille, abbé du *Recles* (couvent) de Pierre et Paul [à Armagh] et *coarb* (successeur) de Patrice [c. à. d. archevêque d'Armagh] mourut à Rome, où il avait été conférer avec le *coarb* (successeur) de Pierre ».

On voit que la chronique irlandaise ne savait guère autre chose que le fait de la mort du prélat, puisqu'elle plaçait cette mort à Rome même, tandis que Conchobar Mac Concoille est mort au prieuré de Saint-Pierre de Lémenc (de l'ordre des Bénédictins).

Une histoire de l'archevêché d'Armagh donnerait peut-être des détails sur le personnage et sur le motif de son voyage à Rome[1]. Mais le texte des *Annales des quatre Maîtres* suffit pour montrer que la tradition conservée à Chambéry est exacte. C'est ainsi qu'un prélat irlandais, mort par accident dans son *iter italicum*, est devenu à Chambéry l'objet d'un culte local[2].

H. Gaidoz.

LE GENRE DANS LES ADJECTIFS EN VIEIL ARMORICAIN.

L'adjectif, en gallois, peut aujourd'hui encore, dans les mots qui contenaient dans leur racine ĭ, ŭ, avoir deux formes suivant qu'il s'accorde avec un nom masculin ou un nom féminin : *gwynn* = * vindos ; *gwenn* = vinda ; *crwm* = * crumbo-s, *crom* = crumba[3]. L'armoricain ne présente plus cette particularité, parce que, de bonne heure, il a confondu ĭ et ĕ, ŭ et ŏ. Le vieil armoricain qui, sous certains rapports, conserve plus fidèlement le vocalisme celtique que le vieux-gallois, et n'avait point opéré la confusion qui s'est produite en moyen armoricain entre les voyelles brèves dont nous venons de parler, devait faire, comme le gallois, une distinction entre les genres des adjectifs. Et en effet le cartulaire de Redon nous en offre une preuve à peu près indiscutable. Bon nombre de noms propres, à la période la plus ancienne, le IXe siècle, ont pour premier terme l'adjectif armoricain qui est aujourd'hui *guenn* ou *gwenn*. Or on trouve trente-six noms commençant par *uuin* parmi lesquels un seul nom de femme (*Uuinanau*, p. 162)[4], et sept commençant par *uuen* dont quatre sont des noms de femme : *Uuenbrit* femme du roi Salomon, p. 39, 45,

1. Cet archevêque est mentionné dans l'histoire des évêques d'Armagh que renferme le recueil de Harris intitulé : *The works of James Ware concerning Ireland*, Dublin, 1739, t. I, p. 61. L'auteur suppose que le prélat avait été à Rome chercher le pallium. Il paraît n'avoir connu d'autre source que le passage des *Annales des quatre maîtres*, cité par M. Gaidoz. — H. d'A. de J.

2. Sur ce culte on peut voir : *Vie de saint Concord ; hymnes, cantiques et prières en son honneur*. Chambéry, impr. Châtelain, 1881, 36 pages in-18.

3. V. Rhys *Lectures on Welsh philology*, 2e éd., p. 148 et suiv.

4. C'est aussi un nom d'homme.

61, 41; *Uuentamau* femme de Carantcar, 51; *Uuenuuocon* femme de Risuueten, 154; *Uuenuuoial* (faute pour *uuenuuotal?*) femme de Loiesbritou, 127. Parmi les trois autres, deux sont des noms d'homme : *Uuenmael* 123, *Uuenuuorgou* 104; un est un nom de lieu dont le second terme est un substantif féminin *Uuenran* p. 21, 85, 72, 78, etc. On remarquera que *Uuenbrit* se trouve *quatre fois* toujours avec la forme *uuen*. Si à l'état indépendant on n'avait pas eu à cette époque *uuin* pour le masculin, *uuen* pour le féminin, on ne s'expliquerait pas cette préférence de la langue à la même époque pour *uuin* dans les composés désignant des hommes, pour *uuen* dans les noms de femme. *Uuenmael*, *Uuenuuorgou* montrent que la langue accomplissait déjà l'évolution de l'ĭ bref vers l'ĕ bref.

Les *guin*, *guen* représentent une période plus récente. Il y en a d'ailleurs peu d'exemples dans le *Cart. de Redon*. Citons cependant *Guenureth* (Wenbrit), p. 189. J. Loth.

UNE VIEILLE ÉTYMOLOGIE DU NOM DE LYON

Clitophon au livre XIII de ses fondations de villes (Κτίσεων) explique le nom de Lyon, Λούγδουνον, par deux mots celtiques qu'il donne à l'accusatif : λοῦγον, « corbeau », δοῦνον, lieu élevé : λοῦγον γὰρ τῇ σῳῶν διαλέκτῳ τὸν κόρακα καλοῦσι, δοῦνον δὲ τὸν ἐξέχοντα.

Il y a vingt ans environ je citais cette étymologie devant M. Egger. Ce savant helléniste me conseillait la réserve. Les Κτίσεις de Clitophon, me disait-il, ne sont mentionnés qu'une fois dans l'antiquité classique. Le seul écrivain qui parle d'elles est l'auteur du traité *De fluviis* (VI, 4), attribué par erreur à Plutarque ; c'est chez lui que se trouve cette étymologie du nom de Lyon avec renvoi aux Κτίσεις de Clitophon. Une aussi médiocre autorité ne peut suffire pour établir d'une manière certaine l'existence d'un ouvrage. Cette observation méritait d'être accueillie avec le respect dû à la science prudente du grand helléniste français.

Cependant M. Charles Müller fut plus hardi que M. Egger : en 1868 il insérait dans le tome IV de ses *Fragmenta historicorum græcorum*, t. IV, p. 367 (1868), les Κτίσεις parmi les œuvres de Clitophon de Rhode et il y reproduisit le passage du pseudo-Plutarque concernant l'étymologie du nom de Lyon.

Depuis, une découverte imprévue est venue démontrer, non pas que les Κτίσεις de Clitophon aient existé, mais que l'étymologie donnée sur l'autorité de cet ouvrage par le pseudo-Plutarque *De fluviis* était connue en Gaule au Ier et au IIe siècle de notre ère.

En effet, neuf ans après la publication de M. Charles Müller, M. de

Witte signalait à l'Académie des Inscriptions et belles-lettres, dans la séance du 9 mars 1877, un médaillon en terre cuite sur lequel est représenté le génie de la ville de Lyon[1]; aux pieds de ce génie on voit un corbeau. Ce médaillon date du premier siècle de notre ère. On doit en rapprocher une médaille d'Albin, mort en 198, au revers de laquelle est représenté le génie de Lyon ayant à ses pieds un corbeau avec la légende GEN[*IUS*] LVG[*DUNI*].

Ces documents venaient d'être mis en lumière par M. Froehner qui, dans son ouvrage intitulé : *Les Musées de France*, les avait expliqués par le passage précité où le pseudo-Plutarque, *De fluviis*, cite les Κτίσεις de Clitophon.

A quelle date peut avoir été imaginée cette explication du nom de la ville de Lyon? Une observation grammaticale peut servir à le déterminer.

Le gaulois sous sa forme la plus ancienne conserve intacte la voyelle finale du premier terme des composés : *Bitu-riges*, « rois du monde », *Litu-gena*, « fille de la fête », sont des composés dont le premier terme se termine en *u* et appartient à une déclinaison analogue à celle du latin *manus*. Dans les composés dont le premier terme appartient à la déclinaison en *o*, deuxième déclinaison des latins, l'*o* final persiste : un exemple bien connu est celui que nous offre le nom du chef gaulois *Camulo-genus*, plusieurs fois nommé dans les Commentaires de César. Ce nom veut dire « fils de *Camul s* ». Comparez le nom d'homme *Ande-camulos* dans une inscription de Nevers.

Le latin classique au contraire affaiblit en *i* ou perd la voyelle finale du premier terme :

Cœli-cola pour *cœlo-cola*, *fructifer* pour *fructufer*, *puer-pera* pour *puero-pera*, *malluvia* (cuvette) pour *manu-luvia*[2].

Le nom de Lyon a eu sous la domination romaine deux orthographes; l'une est conforme à la loi de la grammaire gauloise que nous venons de citer : la voyelle finale du premier terme est conservée, d'où la transcription grecque Λουγούδουνον, contemporaine de la fondation de la colonie de Lyon par Munatius Plancus en 43 av. J.-C., ainsi qu'il résulte d'un passage de Dion Cassius[3]; la transcription latine est *Lugudunum*; on la reconnaît dans plusieurs inscriptions[4].

1. Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, *Comptes rendus*, 1877, p. 9.
2. Bopp, *Grammaire comparée*, trad. de M. Bréal, t. IV, p. 334. Ce phénomène est dû à l'accent d'intensité qui frappe l'initiale, cf. Brugmann, *Grundriss der vergleichenden Grammatik*, p. 350, § 680.
3. Dion Cassius, XLVI, 50; cf. Desjardins, *Géographie de la Gaule d'après la carte de Peutinger*, p. 213.
4. Boissieu, *Inscriptions de Lyon*, p. 128, 148, 181, 214.

L'autre leçon supprime la voyelle finale du premier terme : le nom de Lyon est écrit Λουγ-δουνον, dans les textes grecs ; c'est déjà la notation admise par Strabon en son quatrième livre écrit l'an 19 de notre ère ; on retrouve cette leçon au même siècle chez Pline l'ancien, au siècle suivant chez Tacite et Suétone, qui écrivent *Lug-dunum*.

Elle peut s'expliquer par l'influence du latin classique qui, nous l'avons dit, affaiblit ou laisse tomber la voyelle finale du premier terme des composés. Ailleurs en Gaule cette voyelle se maintient dans des documents de basse époque, tels que l'*Itinéraire d'Antonin*, IVe s., où on lit *Eburo-duno*, *Autesio-dorum*, *Viro-dunum*, *Orolauno*, *Drivo-durum*, *Medio-lano*, *Vero-mandorum*, *Julio-bona*, *Petro-mantalum*, *Epa-manduo-duro* à côté de *Lugduno*. Mais Lyon, la plus romaine des villes de la Gaule sous Auguste, subit l'influence du latin classique avec plus d'énergie que les autres cités et *vici*. Quant à ces cités et *vici*, ce fut le très bas latin qui le premier déforma leurs noms et il le fit conformément à des lois d'accentuation dont l'application rigoureuse est une des causes qui ont donné naissance aux langues néolatines[1].

Quoi qu'il en soit, l'explication du nom de Lyon par le gaulois λοῦγον, « corbeau », qui est un thème en *o*, a dû probablement prendre naissance quand l'*u* final du premier terme de *Lugu-dunum* était tombé dans la prononciation reçue. Ce phénomène date du premier siècle de notre ère. C'est l'époque où a été fabriqué le médaillon signalé à l'Académie des Inscriptions par M. de Witte. Auparavant l'explication du premier terme du nom de Lyon par un thème en *o* n'aurait pu être admise. On ne confond pas en latin le substantif *ortus*, *ortûs*, avec le participe *ortus*, *orti*, dérivé de la même racine. Le gaulois distinguait de même très nettement les thèmes en *u* des thèmes en *o*.

De ce que l'interprétation du nom de Lyon par le thème λοῦγο-, « corbeau », a été admise au Ier et au IIe siècle de notre ère, il ne se suit pas que cette étymologie, archéologiquement intéressante, ait une valeur grammaticale supérieure à celle des innombrables étymologies fausses que le peuple adopte ou qui sont restées dans les livres des savants sans en sortir. Telle est l'explication du nom de Lyon par *desideratum montem* dans le glossaire gaulois anonyme qu'Endlicher a publié et qui date probablement du Ve siècle de notre ère[2]. Telle est aussi celle

1. L'accent qui l'emporte dans les derniers temps de la langue latine n'est plus l'accent d'intensité frappant l'initiale, c'est l'accent qui frappe tantôt la pénultième, tantôt l'antépénultième. C'est la place de cet accent qui décide du maintien ou de la chute de la voyelle finale du premier terme des composés.

2. Voyez Whitley Stokes, dans la *Revue archéologique*, t. XVII (année 1868, p. 340 et suivantes.

de *Rhodanus* par *Rho* « *nimium* » et par *dan* « *judicem* » dans le même document. Il existe en effet un préfixe celtique *ro* « beaucoup ». Mais *dan* est le nom d'un fils de Jacob, ancêtre d'une tribu d'Israël, et le *judicem* du glossaire gaulois découvert par Endlicher tire son origine soit de l'article *Dan*, *judicium*, *aut judicans*, inséré par saint Jérôme dans son *Liber de nominibus hebraicis* [1], soit du passage de Rufin, *De benedictionibus patriarcharum*, où on lit *Dan judicium vel judex interpretatur* [2]. Ainsi les rêveries des celtomanes ne datent pas du vénérable Latour d'Auvergne et de l'Académie celtique.

Il y a encore aujourd'hui d'honnêtes gens qui comme l'auteur du glossaire gaulois trouvé par Endlicher expliquent le celtique par l'hébreu. Mais quoique leur méthode, quand il s'agit du mot *Rhodanus*, remonte au ve siècle de notre ère, elle se heurte à une difficulté inattendue. Il n'est pas prouvé que *Rhodanus* soit celtique. Ce mot est vraisemblablement ligure, comme le nom du Ρότανος de Corse, mentionné par Ptolémée [3]. Par conséquent il n'y a pas de preuve qu'on puisse y trouver le suffixe celtique *ro* plus que l'hébraïque *dan*.

L'exactitude de l'explication du nom de Lyon proposée par Clitophon et reçue en Gaule au Ier et au IIe siècle de notre ère n'est guère mieux démontrée aujourd'hui que l'étymologie présentée pour celui du Rhône par l'auteur latin inconnu qui, probablement au ve siècle, a composé le glossaire édité par Endlicher.

H. d'A. de J.

ENCORE UN MOT SUR LA FORME DU TERME ARMORIQUE

Dans un article intéressant, mais où semblent confondus sous le nom de *renforcement de consonnes* des phénomènes de nature et d'époque fort différentes [4], M. Ernault a été amené à s'occuper incidemment de la forme du mot Armorique. Suivant M. Ernault, il y aurait deux formes modernes *armor* et *arvor*, dont la première remonterait à *armori-*, la seconde à *are-mori*. Il y a là, à mon avis, deux erreurs de fait et une erreur de principe.

1. Migne, *Patrologia latina*, t. XXIII, col. 777-778, 787.
2. Migne, *Patrologia latina*, t. XXI, col. 322 B.
3. III, 2, 5; cf. Karl Müllenhof, *Deutsche Alterthumskunde*, t. I, p. 194.
4. *Revue celtique*, VII, 2, p. 144 et suiv. Dans le numéro 3, tome I (1886) des *Annales de Bretagne*, j'ai été amené à exposer bon nombre de faits traités par M. Ernault. Son travail avait paru au moment où le mien venait d'être imprimé, mais n'avait pas été publié. La plupart de ces faits étaient d'ailleurs connus : v. J. Rhys, *Lectures* et particulièrement le chap. II; J. Rhys, Etymological scraps, *Revue celtique*, II, p. 188 et suiv.; Ebel, *Beitræge* V, Whitley Stokes, *Middle-breton hours* (Glossary); Whitley Stokes, *The verb substantive*, *Celtic declension*, passim.

Il n'y a en breton-armoricain, comme en gallois, qu'une seule forme *arvor* pour indiquer *un lieu sur le bord de la mer*. Les Bretons armoricains n'ont jamais appelé leur nouvelle patrie *Arvor* ni *Armor :* ils lui donnaient les noms de Letavia, comme en font foi les vies de saint Ninnoc et de saint Gildas-de-Rhuys, et de *Brittia* d'où *Breiz*, *Breh*, le véritable nom national. *Armorica* est un terme de l'époque gauloise, mais qui, dans la chancellerie de l'empire romain au ve siècle, désignait une circonscription administrative fort différente de l'Armorique gauloise. Les archevêques de Tours dont relevaient les évêchés de la Péninsule l'ont naturellement employé dans le même sens; ainsi s'est conservé dans la tradition officielle la forme *Armorica*[1]. Son acception a fini par se restreindre et ne plus désigner que la Bretagne. Les poètes sacrés et profanes ont popularisé Arvor dans le sens de Bretagne et ont fini par lui faire obtenir droit de cité, croyons-nous, dans quelques endroits. Les noms *arvor* sont communs en Bretagne; ils indiquent tous un endroit dans le voisinage de la mer. Le dictionnaire topographique du Morbihan de Rosenzweig en offre une douzaine tous écrits à la française et suivant la tradition savante *Larmor*[2]. L'histoire de tous ces *Larmor* est celle du village de Larmor en Ploemeur. En 1430, son nom s'écrit à la bretonne: Locmaria-ann-arvor; en 1477, il est devenu Locmaria-Larmor (Rosenzweig, *Dict. top. du Morbihan*).

S'il n'y a pas, dans les dialectes néo-bretons, de forme *armor*, y a-t-il eu, en gaulois, une forme *armori?* On peut répondre sans hésiter : non. La forme *armorica* n'apparaît avec certitude qu'au vi^e^ siècle. Tous les écrivains gaulois, avant cette époque, ont *Aremorica*. Dans ma thèse latine sur la forme et la valeur historico-géographique du mot Armorique, j'ai cité à tort Eutrope comme donnant le premier la forme *Armorica :* cette forme est due à une erreur des scribes. La version grecque de l'histoire d'Eutrope par Paianios qui a la valeur d'un texte original donne *Aremorica*. La conclusion logique, en ne s'en tenant qu'aux textes, c'est qu'*armorica* est sorti d'*aremorica*. On peut aller plus loin : si *armori-* avait existé en vieux-celtique, il eût donné *arvor*, comme *aremori-*. Les exemples de

1. Il est à noter que le terme *armorica* ou un quelconque de ses dérivés ou équivalents n'apparaît pas *une seule fois* dans le cartulaire de Redon: on y trouve Britannia de 130 à 140 fois.

2. Je ne jurerais pas qu'on ne soit arrivé à prononcer dans quelques-unes de ces localités *Armor* ou plutôt *Larmor :* l'orthographe officielle devient assez souvent, en pays breton, propagée par des bouches françaises, la prononciation courante. J'ai connu un prêtre du nom de Guyomar, nom que les Vannetais prononcent régulièrement Guyonvarc'h (= Wiuhomarch, ixe siècle). On l'avait présenté officiellement à des paysans des environs de Guémené-sur-Scorff (Morbihan) sous le nom de *Guyomar :* Guyomar il est resté, même en breton.

rm- devenant *rv* sont certains. Si *rm* donne *rm*, cela tient soit à des faits d'analogie, soit au voisinage d'autres consonnes, soit à des différences d'accent. Il est contraire à tout ce que nous savons de la marche des lois phonétiques, que le même groupe *rm*, *dans les mêmes conditions*, *à la même époque, dans le même groupe linguistique*, donne *rm* et *rv*. Trouverait-on des exemples certains de *rm* = *rm*, que cela ne prouverait rien contre la loi *rm* donnant *rv*. Il faudrait en conclure que les conditions où *rm* a suivi une évolution différente ne sont pas les mêmes. D'ailleurs aucun des exemples invoqués par M. Ernault n'est probant. Nous venons de voir qu'il fallait absolument rejeter *armorica*. *Gwrm* ne peut être assimilé à *gharmas*, θερμός. Le gallois nous montre un *v* initial : *wrm ael* est une épithète donnée par le poète Dafydd ab Gwilym à une de ses amies[1]. De même pour l'armoricain : ex. *Wrmhaelon*, *Wrmhouuen* dans le cart. de Redon. L'accord du gallois et du breton armoricain rend bien invraisemblable l'hypothèse d'une erreur de la langue[2]. Dans *garm*, *cwlm*, *talm*, nous ne connaissons pas la situation exacte des liquides : tout dépend du cas et de la place de l'accent. Le vannetais *armerhein* et le gallois *armerthu* n'ont pas livré le secret de leur composition. *Arm* armoricain est emprunté au français *arme*. *Termen* a subi sans doute l'influence du français *terme*; nous ne savons pas d'ailleurs à quel moment il a pu être emprunté au latin.

J. Loth.

---

1. Barddoniaethau Dafydd ab Gwilym, tan olygiad Cynddelw, Liverpool, 1873.
2. Il n'est pas inutile de remarquer que *wrm* est un adjectif.

BIBLIOGRAPHIE

Les noms topographiques devant la philologie, par Ferd. Pennier. Paris, Vieweg, 1886; in-8°. 161 p.

Il est difficile de rendre compte de ce livre. Les linguistes y sont assez maltraités; l'auteur parle avec un superbe dédain des celtistes qui ont « pénétré tous les arcanes de la vieille langue de nos pères et savouré le latin de Zeuss ou l'allemand des autres érudits d'outre-Rhin » (p. 21). Si nous donnions un jugement motivé sur l'œuvre de M. Pennier, notre impartialité pourrait paraître suspecte, car nous sommes à la fois juge et partie et la race des celtistes comme la race des poètes est facilement irritable.

Aussi nous nous bornerons à faire quelques citations qui donnent une idée nette de la méthode et des doctrines de M. P. Cela suffira, croyons-nous, pour renseigner les lecteurs de la Revue sur la valeur de cet ouvrage.

Etudes préparatoires de l'auteur (p. 21-22). « Le peu de celtique « qu'il sait, il l'a appris bien plus dans les ouvrages publiés sur le bas-« breton et sur ses congénères de l'autre côté du détroit, que dans les « livres des celtistes proprement dits, œuvres beaucoup trop savantes « pour être abordables à une intelligence commune. »

La proposition qu'il s'agit de mettre en lumière (p. 26): « La plupart « des noms topographiques anciens proviennent de TROIS mots celtiques « signifiant eau et de quatre qualificatifs du même idiome qui signifient « BAS, LONG, PROFOND, SINUEUX ».

(P. 45-46). « Les expressions AV, AC et DOUR servaient à désigner « l'*eau* d'une manière générale ; pour préciser et indiquer par exemple « un cours d'eau, il y était ajouté un qualificatif. Il y en a quatre dont « la fonction paraît bien démontrée; ce sont IS, HIR, DON, CAM, *bas*, « *long*, *profond*, *sinueux* ou *tortueux*. »

Méthode pour expliquer les « vicissitudes des noms de lieux : » « le métaplasme » (p. 34), « l'antithèse », « l'aphérèse », « la syncope », « l'apocope », « la synérèse », « la diérèse » (p. 35).

Résultats de la méthode : *Europe*, *Bavière*, *Moravie* et *Pouille*, (p. 120), se trouvent venir de la même racine signifiant *eau*. Il est juste d'ajouter que cette racine peut se présenter sous les formes *av*, *ev*, *iv*, *ov*, *uv* combinées avec elles-mêmes, et avec les qualificatifs *ar*, *er*, *ir*, *or*, *ur*.

Nous pouvons terminer par cette hypothèse de M. P. sur le sort de son ouvrage (p. 5). « Le pis qu'il puisse lui arriver, c'est d'aller grossir « dans les greniers d'un libraire, le stock des billevésées qui encombrent « tant de livres de tout format ».

G. Dottin

Légendes, croyances et superstitions de la mer, par Paul Sébillot. Première série : *La mer et le rivage*. Paris, Charpentier, 1886 ; in-12, XI- 363 p.

Avant la publication du livre de M. Sébillot il était difficile de trouver des renseignements sur les légendes relatives à la mer. Cette partie si vaste et si intéressante de l'histoire des traditions locales n'avait point été l'objet d'un travail spécial. Les matériaux ne manquaient point ; mais il fallait les recueillir de différents côtés et les mettre en ordre pour qu'ils fussent à la portée de tous. C'est là le but que s'est proposé M. S.

Dans son plan primitif, l'auteur devait se borner aux légendes des côtes de Bretagne. Il se réservait l'étude des traditions de la Haute-Bretagne qu'il connaît mieux que personne et dont il nous a donné de nombreux exemples dans ses *Contes de la Haute-Bretagne*. Pour la Basse-Bretagne, M. S. avait comme collaborateurs MM. Luzel et Sauvé, bien connus des lecteurs de la *Revue Celtique*.

Mais il était nécessaire pour interpréter les légendes bretonnes de les comparer à d'autres légendes en cours chez d'autres peuples. C'est ainsi que M. S. a été amené à étendre son plan. Dans son livre nous voyons figurer côte à côte des légendes russes, espagnoles, américaines, océaniennes, des récits du Nord et du Midi, de l'Ouest et de l'Est Au lieu d'un tableau de détail, c'est un tableau d'ensemble que M. S. nous présente.

Le rapprochement de ces légendes de provenances si diverses et pourtant si semblables dans leur idée fondamentale témoigne d'une certaine unité dans les conceptions du genre humain. D'une manière générale, appliquée aux objets, l'imagination des différents peuples les a nommés avec les mêmes métaphores et a voulu les expliquer par les mêmes êtres surnaturels. L'éducation, les traditions historiques, la littérature, ont eu certainement chez les nations civilisées une grande influence sur les vues et les interprétations de détail. Mais dans leur ensemble les grands spectacles de la nature ont produit toujours sur tous

les hommes les mêmes sentiments d'effroi, d'inquiétude ou d'admiration et ont présenté à leurs yeux les mêmes visions merveilleuses.

La mer est de tous ces spectacles celui qui porte le plus l'esprit à la rêverie et par suite à la légende. Ce qui nous intéresse surtout dans ces traditions populaires, c'est que nous y retrouvons souvent nos propres imaginations et qu'il semble qu'en face de la mer de Bretagne nous nous soyons raconté bien des fois à nous-mêmes quelqu'une de ces histoires qui se racontent dans les cabanes de pêcheurs de la côte. Il n'est personne qui n'ait cru entendre à la marée montante le galop de quelque cheval colossal et les hurlements du monstre bondissant contre les falaises, tandis que sur la grève les Korrigans piétinaient avec un claquement de galets qui roulent. Lorsqu'on écoute les bruits qui sortent du gouffre, il semble, comme dans les légendes, qu'on entende quelque chant lointain d'une église sous-marine ou le chant de cloches éloignées. C'est qu'il y a au fond de la mer des églises où se réunissent les âmes des noyés. Un jour un marin breton aborda à l'une de ces églises qui s'élevait au-dessus des eaux. Il entra, et reconnut dans la foule qui se pressait à l'intérieur maints de ses amis disparus dans des soirs de tempête. Pris de frayeur, il s'enfuit et retourna à sa barque comme l'église commençait à s'enfoncer sous les eaux. Des villes entières même apparaissent par les temps de calme comme bâties sur le fond sablé de la mer. Elles ont jadis été englouties, et si l'on s'en rapporte aux croyances bretonnes, d'autres villes du rivage disparaîtront elles aussi dans les flots. Les noyés qui habitent le fond de la mer sont si nombreux qu'au jour du jugement l'Océan devra fournir une âme de plus que la terre.

La mer n'inspire guère que la terreur. Ses flots sont peuplés de pieuvres immenses qu'on ne peut apaiser que par des sortilèges en leur jetant une mèche de cheveux. Ses rives sont habitées par des houles, hôtes mytérieux des falaises, devant lesquels il faut éviter de passer. Rares sont les légendes de la mer qui ne cherchent pas à frapper de terreur ; et ce n'est que par exception que l'imagination du peuple breton a tâché d'enlever aux objets un peu de leur aspect terrible en les ornant de gracieuses légendes. C'est ainsi que le sombre rocher du Verdelet, près de Pléneuf, fut jeté là dans la mer par une fée qui voulut se reposer un moment en regardant la jolie plage du Val-André.

Comme on le voit, le livre de M. S. s'adresse surtout aux littérateurs : la poésie y pourra chercher de nombreuses inspirations. Les celtistes regretteraient peut-être de n'y point trouver beaucoup de rapprochements avec les légendes irlandaises telles qu'elles nous ont été conservées par

les poèmes épiques. Mais M. S. nous promet un volume sur les barques des morts. Nous espérons y trouver les récits irlandais sur le mystérieux passage des âmes dans les îles des immortels.

G. DOTTIN.

Lexikon zu den Schriften Caesars und seiner Forsetzer, von H. Merguet. Iena, Verlag von Gustav Fischer, 1886, in-4°, 1142 p.[1].

Nous sommes heureux d'annoncer l'achèvement de cette importante publication. On a reproché au laborieux et si consciencieux auteur d'avoir pris pour base de son travail un texte aujourd'hui sur quelques points arriéré. Ce défaut présente à nos yeux un très faible inconvénient du moment où le lecteur en est prévenu. Grâce à M. Merguet, les travaux dont le texte de César est l'objet peuvent acquérir une précision qu'il était autrefois très difficile d'atteindre. Espérons que tous les celtistes, bien que divisés sur tant de points, rendront un hommage unanime à l'érudit zélé qui leur facilite ainsi l'intelligence d'un de leurs auteurs fondamentaux.

Grundriss der romanischen Philologie, herausgegeben von Gustav Grœber. II Lieferung. Strasbourg, Karl J. Trübner, 1886, in-8°, p. 283-512.

Cette livraison comprend :

1° Une étude sur les langues qui ont précédé le latin chez les populations aujourd'hui romanes, savoir : Celtique par E. Windisch, p. 283; ibérique par G. Gerland, p. 313; langues diverses de l'Italie (osque, sabellique, ombrien, falisque, étrusque), par W. Deecke, p. 335.

2° Un traité du bas-latin par Wilhelm Meyer, p. 351.

3° Recherches sur divers éléments étrangers qui ont pénétré dans les langues romanes, savoir : éléments germaniques par F. Kluge, p. 383; éléments arabes par Christian Seybold, p. 398; éléments étrangers au latin dans le roumain par Moses Gaster, p. 406.

Vient ensuite la classification des langues romanes : Généralités, par Gustav Gröber, p. 415. Roumain, par H. Tiktin, p. 438. Dialecte rheto-roman, par Th. Gartner, p. 461. L'italien et ses dialectes, par Fr. d'Ovidio et Wilhelm Meyer, p. 489.

Le mémoire de M. E. Windisch sur les langues celtiques est celui qui doit surtout mériter l'attention des lecteurs de notre revue. Outre un préambule contenant des généralités, il comprend cinq sections intitulées : 1° Haute Italie, p. 284; 2° Gaule Transalpine, p. 290; 3° Espagne et

1. Il a déjà été question de cet ouvrage dans le tome précédent, p. 265 et 447.

Portugal, p. 298; 4° Rapports du gaulois avec le latin, p. 300; 5° Influence du gaulois sur les langues romanes, p. 306.

Ce travail se distingue par une connaissance approfondie des théories grammaticales et des sources, tant historiques que lexicographiques, par cette clarté d'exposition et cette aimable absence de pédanterie qu'on remarque dans tous les travaux du même auteur. Je n'ai pas besoin de dire que les parties les plus neuves et celles qui instruiront le plus les lecteurs auxquelles elles s'adressent sont celles qui traitent des rapports du gaulois avec le latin et de l'influence du gaulois sur les langues romanes.

Je me suis trop occupé des questions traitées dans ce travail par M. Windisch pour n'être pas sur quelques points en désaccord avec lui. Suivant toute vraisemblance, sur la plupart de ces points c'est lui qui a raison et c'est moi qui ai tort; cependant je vais mettre les lecteurs de revue dans la confidence de quelques-unes des querelles que je fais au savant auteur.

M. Windisch dit, p. 284, qu'il n'a pas confiance dans l'explication que j'ai donnée du mot ligure *Bodincus*, ancien nom du Pô. Je considérais ce mot comme une des expressions les plus intéressantes de la langue des Ligures. Depuis l'époque où j'ai pour la première fois émis une opinion sur le sens de ce mot, mes doctrines à ce sujet ont bien changé. Pline, d'après Métrodore de Scepsis, dit que ce mot était ligure. Mais l'écrivain grec chez qui l'auteur latin a puisé cette assertion habitait l'Asie Mineure et n'a eu lui-même probablement d'autre source qu'un passage de Polybe où il est dit que *Bodincus* était le nom donné au Pó par les voisins. C'est Métrodore qui au fond de l'Asie Mineure a imaginé que ces voisins devaient être des Ligures. Cette addition au texte original est sans autorité[1]. Ainsi l'assertion que *Bodincus* est un mot ligure, répétée d'après Pline par M. Windisch, manque de preuve. Nous ne pouvons affirmer que ce mot n'est pas celtique. Comparez le composé *Bodinco-magus*.

A la même page, M. Windisch cite le chapitre de Tite Live où il est dit que les Gaulois arrivèrent en Italie au temps de Tarquin l'Ancien (V, 34). Il ne dit rien des critiques dont ce texte a été l'objet dès 1830 chez Niebuhr, *Römische Geschichte*, t. II, p. 575 et suivantes; rien par exemple, du passage si important d'Appien, édition Didot, p. 251, où la date réelle est donnée d'après l'ère des olympiades; rien du passage

1. Polybe, livre II, c. 16, § 2. Pline, livre III, § 122. Cf. *Fragmenta historicorum graecorum*, t. III, p. 205, n° 8.

de Polybe (II, 19, § 1) où l'on voit que la domination des Etrusques avant la conquête celtique, dans la plaine arrosée par le Pô, fut contemporaine de la domination étrusque en Campanie[1]. Zeuss, *Die Deutschen*, adopte la doctrine de Niebuhr. Pour l'abandonner, il faudrait des raisons qui n'ont pas encore, ce me semble, été produites.

Quoi qu'il en soit, nous recommandons vivement la lecture attentive du mémoire de M. Windisch, qui offre naturellement beaucoup plus de rapports avec les sujets ordinairement traités dans la *Revue celtique* que les autres dissertations réunies dans le recueil de M. Grœber. Cependant on aurait tort de croire que dans celles-là il n'y ait rien d'intéressant à apprendre pour un celtiste. Ainsi à la page 354, M. Wilhelm Meyer parle des écoles qui existaient en Gaule sous l'empire romain. Nous avons vu avec surprise que ce savant si exact et si complet ne parle pas de l'école de Lyon sur laquelle on peut voir une note de M. Allmer, *Revue épigraphique*, t. II, p. 179-181.

H. d'A. de J.

Archives municipales de Bordeaux. Inscriptions romaines de Bordeaux, par Camille Julian. Tome I, Bordeaux, imprimerie G. Gounouilhou, 1887, in-4, xi-616. p.

Ce volume qui contient huit cent quarante-six inscriptions tire pour nous son intérêt du nombre considérable de noms gaulois qu'il renferme. Ces noms peuvent donner lieu à toutes sortes d'observations intéressantes. L'auteur s'en est bien aperçu ; il connaît et manie avec intelligence la *Grammatica celtica*. Il y a cependant quelques points sur lesquels il me semble soit incomplet, soit pas tout à fait exact.

Je signalerai d'abord à l'attention des lecteurs de la *Revue Celtique* les composés asyntactiques dont le second terme est *-genus*, ceux dont le second terme est *-gnatus* et les composés syntactiques dont le second terme est *-cnos*. De ces derniers qui sont bien connus et dont le sens ne peut donner lieu à aucune difficulté, M. Julian ne nous donne qu'un seul exemple, malheureusement peut-être douteux ; c'est *Auri-cnus* « fils d'Aurus » (n° 244)[2]. Les exemples qui rentrent dans les deux premières catégories sont plus nombreux et plus certains :

Matu-genus (n° 7) ; *Divo-gena* (n° 8) et *Divo-genus* (n° 37) ; *Nemeto-gena* (n° 76) écrit aussi *Nemeto-cena* (n° 278) ; *Cintu-genus* (n°s 129, 211, 230) et *Cintu-gena* (n°s 208, 228, 229) ; *Samo-cenus* (n° 278).

1. Au cinquième siècle.
2. *Aurus* est le simple d'où est dérivé le gentilice *Aurius*. De-Vit, *Onomasticon*, t. I, p. 625. D'*Aurius* provient le nom du *fundus Auriacus*, aujourd'hui Auriac, Creuse. Deloche, *Etudes sur la géographie historique de la Gaule*, p. 321.

Cintu-gnatus (n°s 102, 324) écrit *Cintu-cnatus* (n° 176).

M. Julian a adopté pour ces deux dernières catégories de composés l'interprétation aujourd'hui reçue qui est de considérer *genus* et *gnatus* comme des synonymes de *cnos*. Je ne partage pas cette manière de voir : *cnos* suivant moi désigne seul la filiation physique ou légale ; *genus* est l'expression d'une filiation mythologique. *Gnatus* dont le sens propre est « habitué à » conserve ce sens primitif dans certains composés, et dans d'autres veut dire « celui qui rend ordinairement un culte à une divinité ». Il résulte de là que le premier terme des composés dont le second terme est *-cnos* consiste toujours en un nom d'homme ; que les composés dont le second terme est *-gnatus* ont toujours pour premier terme soit un nom de dieu, soit un nom commun ; et que les composés qui ont pour second terme *genus* ont été formés avec un premier terme qui est un nom de dieu, ou le nom d'un objet momentanément divinisé.

Je dis que *genus* est l'expression d'uue filiation mythologique : exemple *Matu-genus*, « fils du sanglier ». c'est-à-dire de l'animal symbolique dont l'image, servant d'enseigne, conduisait les guerriers à la victoire. On peut comparer *Uro-genus* « fils de l'urus » dans le composé *Uro-genonertus* (Boissieu, *Inscriptions de Lyon*, p. 330) et dans le dérivé *Uro-genia* (*ibid.*, p. 193). L'*urus* était le plus grand des animaux de la forêt longtemps gauloise qui couvrait les montagnes de l'Allemagne centrale, et qui était appelée dans l'antiquité *Arcynia*, *Hercynia*. Mais le sanglier jouait un rôle plus considérable dans la mythologie celtique. De là les noms d'hommes dérivés *Matutio* (n° 7), *Matuus* (n° 118) et le nom de femme *Matua* (n° 176). De là le nom de ville *Ande-matunnum* ; de là le culte spécial dont le sanglier était l'objet à Milan :

moenia Gallis
Condita, lanigeri suis ostentantia pellem [1].

A la même catégorie de composés se rattachent *Rectu-genus* « fils du droit » [2], *Litu-gena* « fille de la fête » [3], dont le masculin *Lito-genus* était encore usité après la chute de l'empire romain en Grande-Bretagne [4]. Ce sont aussi des idées mythologiques qui ont donné naissance aux noms d'hommes gallois : *Guid-gen* = * *Vidu-genos* « fils de l'arbre » ; *Guern-gen* = * *Verno-genos* « fils de l'aulne » ; *Cat-gen* = * *Catu-genos*

1. Claudien, *De nuptiis Honorii et Mariae*, vers 182.
2. *Corpus inscriptionum latinarum*, t. II, n°s 2402, 2907. Ce nom est écrit *Reitu-genus* avec *i* = *c* au tome III, n° 4368.
3. *Corpus*, III, 5066, 5099, 5269, 5430.
4. Hübner, *Inscriptiones Britanniae christianae*, 98.

« fils du combat[1] »; au composé breton *Dubr-ien* = **Dubro-genos* « fils de l'eau »[2]. Le nom d'homme *Camulo-genus* chez César s'explique de la même façon. Il veut dire : fils, non pas d'un simple mortel appelé *Camulus* comme dans les inscriptions 219 et 220 de M. Jullian[3], mais de la divinité gauloise de ce nom.

J'arrive aux composés asyntactiques dont le second terme est *-gnatus, -gnata.*

Camulo-gnata[4] signifie, ce me semble, « celle qui fait du dieu Camulos l'objet de son culte habituel »; *Ollo-gnatns* « celui qui adore le dieu Ollos »[5]; *Cassi-gnatus*[6] celui qui adore le dieu Cassis ou les dieux Casses[7]; *Devo-gnata*[8] « celle qui adore les dieux »; par conséquent *Cintu-gnatus* signifierait non « premier né », mais « adorateur du dieu Cintus. »

Dans d'autres composés dont *-gnatus* est le second terme, le premier terme est un nom commun; exemples : *Catu-gnatus* nom d'un chef allobroge, l'année 62 avant J.-C., écrit Κατό-γνατος chez Dion Cassius[9] et qui veut dire « habitué au combat »; *Epo-so-gnatus*, pour **Epo-su-gnatus* « bien habitué au cheval », nom d'un roi des Gaulois d'Asie, cent quatre-vingt-neuf ans avant notre ère[10]. Il n'y a pas, je crois, à s'écarter de l'interprétation proposée pour *gnatus* par Zeuss, qui explique ce mot par les langues néo-celtiques et par la racine qui veut dire « connaître », non par celle qui veut dire « engendrer ». La seule autorité qu'on oppose à cette doctrine est celle de l'auteur du glossaire gaulois découvert à Vienne par Endlicher. Ce glossaire contient un article *nate : fili* qui peut au premier abord paraître très séduisant, mais ce document date d'une époque où les finales latines très obscurcies se confondent. On peut considérer

1. *Grammatica celtica*, deuxième édition, p. 136.
2. *Cartulaire de Redon*, p. 74.
3. Un nom divin peut devenir un nom d'homme; exemple *Saturnus*, dans l'inscription 291 de M. Jullian. C'est par le cognomen *Mercurius* ce n'est point par le nom du dieu que s'expliquent en France les noms de lieu Mercœur, Mercurey, Mercury et probablement Mercurol. D'un nom divin on peut aussi former un nom d'homme par la dérivation. Exemples : *Beliniccus*, n° 452 de M. Jullian; *Camulia*, n° 215; *Belinia*, n° 214.
4. *Mémoires de la Société des antiquaires de France*, t. XIX, p. 23. Glück, *Die... Keltischen Namen*, p. 102.
5. Ce *cognomen* est cité par M. Julian, p. 165, d'après Hettner, *Zur Kultur von Germanien und Gallia Belgica*, p. 7. **Ollos* est un nom divin d'où derivent *Olloudius*, un des surnoms de Mars en Grande-Bretagne (*Corpus*, VII, 73) et dont on connaît le premier terme dans le composé *Ollo-vico*, nom d'un roi des *Nitiobroges* chez César, VII, 31. Au thème *ollo* comparez l'irlandais *ollam*.
6. Tite-Live, XLI, 57.
7. Orelli, n° 1979; Brambach, *Inscriptiones Rhenanae*, n°s 1398, 1779, 1823.
8. *Corpus*, III, 5101.
9. Dion Cassius, livre XXXVII, c. 47. Cf. Herzog, *Galliae Narbonensis ... historia*, t. I, p. 69.
10. Tite Live, livre XXVIII, c. 18.

comme certain que la rédaction primitive portait *nato : filo* dans une langue dont la grammaire est celle que nous connaissons par l'*Itinéraire d'Antonin* et les documents similaires ; et *nato* n'est pas autre chose que le cas indirect du substantif gaulois d'où vient le breton *neud*, au singulier *neudenn*, « fil » en gallois et en cornique *noden*[1]. Pour tirer parti des textes bas-latins, il faut se rendre compte que l'orthographe de ces textes est tantôt phonétique, bonne par conséquent, tantôt due à l'influence de réminiscences classiques, appliquées la plupart du temps à contre-sens, ce qui est ici le cas. C'est à une de ces réminiscences classiques qu'est due la désinence du vocatif *nate : fili* au lieu de *nato : filo*. A cette mauvaise leçon du glossaire dit d'Endlicher, combinée avec Isidore, *Origines*, livre I, c. 26, § 9 et livre IX, c. 5, § 13, est due la glose : gnatus filius lingua gallica et natus, recueillie ailleurs par Diefenbach[2].

Je crois donc que *Cintu-gnatus* ne veut pas dire « premier né » et signifie probablement « adorateur du dieu Cintus ».

Quelques critiques reprochent déjà à M. Jullian d'avoir donné à son commentaire un développement exagéré et d'avoir répété beaucoup de choses qu'on savait déjà. Je ne suis pas assez savant pour lui faire ce reproche et je me permettrai de lui signaler un point de vue qu'il a généralement laissé de côté et qui pourrait intéresser ses concitoyens de Bordeaux à la libéralité desquels il doit les ressources pécuniaires nécessaires à son importante et si utile publication. Il aurait pu leur faire observer que dans le département de la Gironde, dans les départements voisins et même à de plus grandes distances en France beaucoup de noms de lieux tirent leur origine des gentilices qu'il a réunis dans son savant recueil.

De *Julius* (n°s 9, 30, 33, 75, 86, 117-148) vient le nom de Juillac, Gironde, sans compter un grand nombre d'autres noms de lieux dans d'autres départements, notamment celui de Juillan, Hautes-Pyrénées, qui présente un certain rapport de son avec un nom d'homme que connaît bien le jeune épigraphiste (voir plus haut, p. 115).

De *Pompeius*, au féminin *Pompeia* (n°s 13, 158), vient Pompéjac, Gironde.

De *Domitius*, au féminin *Domitia* (n° 108) : Donzac, Gironde, Tarn-et-

1. *Gramm. celtica*, deuxième édition, p. 1079, cf. p. 1071. Comparez le savant mémoire de M. Whitley Stokes, *On the celtic additions to Curtius Greek Etymology*, dans les *Beitræge* de Kuhn, t. VIII, p. 349.
2. Diefenbach, *Origines europae*, p. 362, n° 183.

Garonne ; Donzacq, Landes, et les Donzy du centre de la France, Loire, Nièvre, Saône-et-Loire.

De *Martius* (149, 150) ou de *Marcius* : Marsac, Gironde, et dix-sept autres Marsac situés de même dans le midi de la France, mentionnés dans le dictionnaire des postes, sans compter toutes les formes que ce nom a pris dans le nord de la France, Marcey, Marcy, Mercey, Mercy, Maxey, etc.

De *Salvius* (170, 171), au féminin *Salvia* (169) : Sauviac, Gironde et autres départements du Midi, avec la variante romaine Sauvian, Hérault.

De *Secundius* (175, 176) : Segonzac, Gironde, et autres départements du midi.

De *Valerius* (190, 191), au féminin *Valeria* (189) : vient Valeyrac, Gironde et Lot ; dans le nord de la France Vallery (cf. p. 118).

Si le graffito *Flor* (n° 213) doit être lu *Florus*, il nous donne l'étymologie des noms de communes et de hameaux appelés dans le midi Fleurac, Florac et Floran. S'il peut être lu *Florius*, il explique les Floirac du midi, dont un dans la Gironde et les nombreux Fleury du nord. Florian, hameau du département du Gard, nom plus connu dans l'histoire littéraire de la France que dans la géographie, n'a pas d'autre origine ; c'est comme Floirac et Fleury, un dérivé du gentilice *Florius* [1].

La liste des noms de lieux dérivés des gentilices de Bordeaux deviendrait bien plus considérable, si je ne me bornais pas à citer ici les gentilices dont les dérivés se trouvent dans la Gironde. Je me borne à ceux-ci pour me limiter. Je ne ferai à cette règle qu'une exception. La forme la plus ancienne du nom de Nancy, chef-lieu du département de Meurthe-et-Moselle est vraisemblablement *Nanciacus* ou *Nantiacus* [2], dérivé du gentilice *Nancius* ou *Nantius* dont il n'a pas été jusqu'ici trouvé d'exemples. On peut, je crois, affirmer que la bonne forme est *Nantius* dérivé de *Nantis*, ou de *Nantus* qui se trouve au génitif *Nanti* dans les numéros 209 et 277 de M. Jullian, à moins que *Nanti* ne soit le génitif de *Nantius* même. *Nantius* se rattache vraisemblablement à la racine qui a donné au vieil irlandais : 1° le substantif *nith* « blessure mortelle » [3]. au génitif *nitho* [4] ; 2° le substantif *neith* = * *nanti-* « combat, blessure », et nom du dieu de la guerre [5]. Cette racine était commune aux langues

1. Voir plus haut, p. 130.
2. Lepage, *Dictionnnaire topographique du département de Meurthe-et-Moselle*, p. 98.
3. Windisch, *Irische Texte*, t. I, p. 709.
4. *Revue celtique*, t. V, p. 29.
5. Windisch, *ibid.*, p. 704, 705.

germaniques. Comparez le verbe gothique *ana-nanthjan* « être brave » et surtout le premier terme du nom de la reine Nanthilde, *Nante-childis* chez Frédégaire [1] et dans des diplômes [2].

Les lecteurs de la *Revue celtique* verront dans ces observations la preuve de l'importance que nous reconnaissons à la publication de M. Jullian.

Nous ne terminerons pas cette notice sans signaler avec plaisir le bon parti qu'a su tirer M. Jullian, du mémoire de notre savant collaborateur M. P. Charles Robert : *Les Etrangers à Bordeaux*, dont il a été rendu compte dans cette *Revue*, t. VI, p. 403-404.

H. d'A. de J.

---

1. D. Bouquet, t. II, p. 436 b, 437 b.
2. Pertz, *Diplomatum imperii*, t. I, p. 19, l. 28; p. 20, l. 2; p. 31, l. 22; Tardif, *Monuments historiques*, p. 8, 11, 12.

CHRONIQUE.

SOMMAIRE : 1. Le Rev. James Graves. — 2. L'étymologie du gaulois *Mediclanum* et du latin *simul*. — 3. L'Alesia de Vercingétorix. — 4. Le clan de Meachar. — 5. Le *Celtico Magazine*. — 6. Les légendes bretonnes dans la *Revue des traditions populaires*. — 7. La Revue des patois gallo-romans. — 8. La nouvelle édition des *Mabinogion*. — 9. Un nouveau dictionnaire gallois. — 10. La rage et saint Hubert. — 11. Une inscription ogamique d'Ecosse. — 12. Notes philologiques du P. Hogan sur les documents qui concernent saint Patrice. — 13. Etymologies celtiques par M. Windisch. — 14. *Hisperica famina*. — 15. Traductions de l'irlandais en français. — 16. Les anciennes lois d'Irlande. — 17. Le Missel irlandais dit de Stowe. — 18. *Flora celtica*. — 19. Les loups en Irlande. — 20. Le Voyage du professeur Hugo Schuchardt dans le pays de Galles. — 21. L'étymologie du mot irlandais *cét-baid*. — 22. La société pour la conservation de la langue irlandaise. — 23. Le celtique et la grammaire comparée.

I

Nous avons eu le regret d'apprendre il y a peu de temps, par l'*Academy*, la mort du Rev. James Graves, directeur de la revue si connue des archéologues sous le titre de Journal de la Société historique et archéologique d'Irlande, *The Royal Historical and Archæological Association of Ireland*. Ce triste événement remonte au 20 mars de l'année dernière. Je n'ai vu qu'une fois James Graves. C'était en 1881, dans la salle de lecture de l'Académie royale d'Irlande, où j'ai eu l'honneur de lui être présenté par l'aimable et zélé sous-bibliothécaire, M. J.-J. Mac Sweeney. Avec une physionomie quelque peu rustique, le Rev. James Graves offrait un des types les plus sympathiques du clergyman anglican d'Irlande. Il administrait la paroisse d'Inisnag dont il était titulaire depuis 1863, et faisait le plus actif emploi des nombreux loisirs que lui laissaient ses ouailles. On aurait tort de croire que l'importante publication archéologique dont il s'était chargé suffît pour l'occuper. Il était géologue, élevait des abeilles, était amateur de fleurs : sa collection de fougères élevée en plein air, et pour laquelle il avait une prédilection spéciale, passait pour la plus belle d'Irlande. Il ne négligeait pas sa jolie petite église paroissiale à laquelle il fit faire plusieurs embellissements, avec ce goût distingué qui était l'un des caractères de son esprit. Les archéologues d'Irlande avaient fait de lui, pour ainsi dire, leur chef, et le gouvernement avait reconnu son mérite en lui allouant une pension de cent livres, deux mille cinq cents francs, qu'il joignait au produit de son bénéfice ecclésiastique et que sa charité partageait avec les pauvres, sans distinction entre catholiques et protestants. Né le 11 octobre 1815, le Rev. James Graves est mort âgé de soixante-dix ans et quelques mois.

H. d'A. de J.

II

Nous venons de recevoir les trois premiers cahiers du douzième volume des *Beiträge zur Kunde der indogermanischen Sprachen*, publiés par le docteur Adalbert Bezzenberger, à la librairie Vandenhoeck et Ruprecht de Göttingen.

A la page 161, nous remarquons une intéressante étymologie du nom de lieu *Mediolanum ;* elle est due à M. Fick. Suivant le savant linguiste, *-lanum*, second terme de ce mot, n'est autre chose que le neutre d'un adjectif celtique identique au latin *planus*, et le même adjectif doit se reconnaître dans le lituanien *plénas* » mince ». Le nom de *Medio-lanum* ou *Medio-lanium*, variante qui semble plus ancienne, bien que dérivée [1], était très répandu dans le monde celtique. Nous en trouvons huit dans les textes du temps de l'empire romain. Celui d'Italie est le plus connu; mais il y en avait un en Grande-Bretagne [2], un en Germanie [3] ; les autrès en Gaule : 1° chez les *Bituriges*, aujourd'hui Châteaumeillant, Cher [4] ; 2° chez les *Segusiavi*, aujourd'hui Miolan, commune de Pontcharra, Rhône [5] ; 3° chez les *Aulerci Eburovices*, aujourd'hui Evreux [6] ; 4° chez les *Santones*, aujourd'hui Saintes [7] ; 5° près de Gueldre, Prusse rhénane, dans l'ancien territoire de Cologne [8]. Il serait possible d'augmenter cette liste à l'aide des documents des premiers siècles du moyen âge dans lesquels la dentale médiale est conservée. Ainsi une charte de l'année 1075 nous apprend que Mâlain, Côte-d'Or, est un ancien *Mediolanum* [9]. Le *Mediolanas* (sous-entendu *villas* ou *domus*) in pago Belvacensi, de deux diplômes royaux, l'un de 867 [10], l'autre de 890 [11], est évidemment un ancien *Mediolanum*. M. Longnon nous fait espérer son prochain concours pour compléter cette liste. Le nom de lieu *Mediolanum* exprimerait peut-être une idée analogue à celle qui a fait donner le nom de *Mide* à la province centrale de l'Irlande, domaine propre du roi suprême de cette île [12].

A la page 242, nous lisons une intéressante notice sur l'étymologie du mot

1. Mommsen, *Corpus inscriptionum latinarum*, t. V, p. 633. Le savant auteur signale aussi en cet endroit une variante intéressante *Mediolannum*, dans une inscription de Strasbourg, Brambach, *Corpus inscriptionum rhenanarum*, n° 1884. Dans *Mediolannnm*, *ânn* par *a* bref et deux *n* = *an*, par *a* long et une *n*.
2. *Itinéraire d'Antonin*, p. 469, 482. Nous nous en tenons au système de Forbiger, *Handbuch*, t. III, p. 295, et nous n'adoptons pas le système de Thomas Wright, *The Celt, the Roman and the Saxon*, qui distingue deux *Mediolanum* en Grande-Bretagne.
3. Ptolémée, livre II, c. II, § 14; éd. Charles Müller, t. I, p. 273. Cf. Forbiger, *Handbuch*, t. III, p. 400.
4. E. Desjardins, *Géographie de la Gaule d'après la Table de Peutinger*, p. 299, 300.
5. Longnon, *Atlas historique de la France*, texte explicatif, p. 29. Cf. Desjardins, *Géographie de la Gaule d'après la Table de Peutinger*, p. 281-284.
6. Desjardins, *Géographie*, etc., p. 149.
7. Desjardins, *Géographie*, etc., p. 262-264.
8. *Itinéraire d'Antonin*, p. 375. Longnon, *Atlas historique de la France*, texte explicatif, p. 29.
9. Joseph Garnier, *Nomenclature historique des communes, hameaux, écarts, lieux détruits, cours d'eau et montagnes du département de la Côte-d'Or*, p. 60.
10. Don Bouquet, VIII, 605 B.
11. Dom Bouquet, IX, 452 D.
12. O'Curry, *On the manners*, etc., t. II, p. 13.

simul. M. John B. Bury le rapproche du grec ἅμυδις « en même temps, ensemble », et il suppose qu'on dit en latin *simul* pour * *simud*. On sait qu'en latin *d* initial ou médial est quelquefois remplacé par *l*; *lacrima* pour **dacruma*, *solium* pour * *sodium*, *consul* pour * *con-sod-s* sont des exemples bien connus. Seulement *aliud*, *illud*, *istud* ont conservé leur *d* final, et il n'y a pas de raison pour séparer du latin *simul* l'irlandais *amal* [1].

III

Les *Notes d'un chercheur sur l'Alésia de Vercingétorix décrite par César*, ont pour objet de démontrer que le dernier asile de l'indépendance gauloise a été la colline des Avenières (Isère). Une muse a inspiré ce poème en prose à l'auteur, M. Lachanal : c'est Georgina Tribot à qui il est dédié. Il se vend aux Avenières (Isère) chez Mademoiselle Constance Chaboud. Tout le monde aux Avenières est convaincu que l'empereur Napoléon III s'est trompé quand il a fait mettre au sommet de la colline d'Alise-Sainte-Reine la statue de Vercingétorix. Nous sommes persuadés que si la rédaction de la *Revue Celtique*, au lieu d'avoir son siège à Paris, habitait aux Avenières (Isère), elle serait tout entière du même avis, surtout si elle avait l'honneur de connaître les deux aimables femmes, dont l'une a inspiré et dont l'autre vend le petit volume consacré par M. Lachanal à l'exposition et à la défense de sa thèse patriotique.

IV

Sous le titre de *Some historical notices of the O'Meaghers of Ikerrin*, M. J. Casimir O'Meagher, membre de l'Académie royale d'Irlande, a publié le résultat de ses recherches sur l'histoire du clan de Meachar. C'est le résultat d'un travail prolongé tant en Irlande que hors d'Irlande. Nous connaissons ce livre par un article publié dans l'*Irish Times* du 17 mars 1887. On y voit que l'auteur s'est occupé de l'histoire de son clan avant la conquête anglaise, mais surtout dans les temps qui l'ont suivie. Une des lois les plus bizarrement tyranniques que les Anglais aient établies dans ce malheureux pays date de 1367 et déclare coupable de haute trahison tout Anglais qui épousera une Irlandaise ou toute Anglaise qui épousera un Irlandais. En 1385, il fallut à Sir Almeric Grace une autorisation du roi pour se marier avec une O'Meagher, et malgré cette législation exceptionnelle, le pays coûtait très cher à gouverner. En 1373 un O'Meagher, évêque de Meath, reçut une gratification de 13,000 livres sterling pour le concours qu'il avait donné aux opérations militaires contre des rebelles parmi lesquels se trouvaient quelques membres du même clan. Plus tard, dans l'armée irlandaise vaincue par Cromwell il y avait un colonel O'Meagher qui fut fait prisonnier, condamné à mort et exécuté en 1652. On rencontre encore

1. Curtius, *Grundzüge der griechischen Etymologie*, cinquième édition, p. 323. Cf. *Gr. C*². p. 51 où pour la chute de l'*s* initiale on rapproche de *amal* le pronom relatif *an* = *san*, et le pronom indéfini *inonn* pour *sinonn* « le même ».

des O'Meagher dans l'armée vaincue du roi Jacques II. A la suite du triomphe de Cromwell et de celui de Guillaume d'Orange, un certain nombre de membres de ce clan se réfugièrent sur le continent. L'auteur a relevé de nombreux exemples de leur nom dans les armées de France, d'Espagne, de Pologne et de Prusse.

Le soir du jour où nous avions écrit ces lignes nous avons trouvé sur notre bureau un exemplaire du livre de M. J. Casimir O'Meagher. C'est un charmant in-4° de 47 pages à deux colonnes imprimé sur papier vergé, orné de quatre planches dont trois en chromolithographie qui représentent des soldats de régiments irlandais au service de France. Un certain nombre de gravures sont intercalées dans le texte. Enfin l'ouvrage est complété par une carte de la baronnie d'Ikerrin. Il est dédié à tous les membres du clan de Meachar, non seulement à ceux qui habitent encore l'Irlande, mais aussi à ceux que les événements ont forcé d'en sortir et dispersés sous tant de climats différents : *To the Cinel Meachair, at home and abroad.*

V

Plus heureux que nous, le *Celtic Magazine* paraît régulièrement. Nous avons sur notre table les cinq numéros de Novembre 1886 à Mars 1887. Nous y remarquons à côté d'articles dont l'intérêt est spécialement écossais comme : *Histoire des Mac Leods* par Alex. Mackenzie, p. 17, 87, 119, 161, 219, ou *Etudiants de Glasgow* par W. J. Douglas, p. 29, 79, 126, 180, 228, des études d'un intérêt beaucoup plus général. Tels sont les mémoires de M. Alexandre Macbain sur l'état présent des études celtiques, p. 1 ; sur l'ethnologie celtique p. 72 ; et sur l'Ossian de Mac Pherson, p. 145, 193. Nous citerons aussi le mémoire du professeur Mackinnon sur les mots que le gaélique d'Ecosse a empruntés à d'autres langues, p. 97, 168. Ces travaux se distinguent par l'exactitude des informations et la sûreté du jugement. M. Kuno Meyer, bien connu des lecteurs de la *Revue*, a donné, p. 208, une très instructive notice sur le manuscrit irlandais qui porte le numéro XL[1] dans la bibliothèque des avocats d'Edimbourg. C'est un in-4° en parchemin, de soixante-quinze pages, dont les douze premières remontent au quatorzième siècle. En voici une table abrégée :

1° P. 1-3. *Aided Conchobuir*, « Mort de Conchobar ».

2° P. 3-5. *Aided Ailella ocus Conaill Cernaig*, « Mort d'Ailill et de Conall Cernach ».

3° P. 5-6. *Aided Fergusa maic Roich*, « Mort de Fergus, fils de Roech ».

4° P. 6-7. *Aided Medba Crúachan*, « Mort de Medb, reine de Connaught. »

5° P. 7-8. *Aided Céit maic Magaig*, « Mort de Cét, fils de Magach ».

6° P. 8-9. *Aided Loegaire Búadaig*, « Mort de Loegaire Buadach ».

1. Il a déjà été question de ce manuscrit dans le savant article que M. Gaidoz a intitulé « Les manuscrits irlandais d'Edimbourg », *Revue Celtique*, t. VI, p. 113.

7° P. 9-11. *Aided Celtchuir maic Uithechuir,* « Mort de Celtchar fils de Uithechar ».

8° P. 12. En partie illisible.

9° P. 13-28. Homélie sur la vie de saint Colomba, publiée d'après un autre manuscrit par Whitley Stokes, *Three middle-Irish homilies*, p. 90-125.

10° P. 29-37. *Aided Guil maic Garbada ocus aided Gairb Glinde-Rige*, « Mort de Goll fils de Garbad et de Garb Glinde-rige ».

11° P. 37-45. *Táin Bó Fráich* « Enlèvement des vaches de Fráech ».

12° P. 45-48. *Pennaid Adaim* « Pénitence d'Adam ».

13° P. 49-68. *Mesce Ulad* « Ivresse des guerriers d'Ulster ».

14° P. 69-72. *Cennach an Ruanado* « Acquisition de la suprématie guerrière » (dernière partie du *Fled Bricrend* ou festin de Bricriu).

15° P. 72-75. Traité sur l'observation du dimanche. Cf. *Leabhar Breac*, p. 204 b et Harleian ms. 5280 f° 36 a.

Les onze morceaux numérotés 1 à 7, 10, 11, 13 et 14 appartiennent au cycle épique de Conchobar et du Cúchulainn, et pour quatre de ces récits le manuscrit d'Edimbourg est le seul manuscrit ou le manuscrit le plus ancien qui ait été signalé jusqu'ici. Ce sont les numéros 2, « Mort d'Ailill »; 3, « Mort de Fergus »; 5, « Mort de Cét »; 6, « Mort de Loegaire ». Pour deux d'entre eux, le manuscrit d'Edimbourg complète les seuls manuscrits signalés jusqu'ici. Nous voulons parler des morceaux 1, « Mort de Conchobar »; 14, « Acquisition de la suprématie guerrière ». L'article de M. Kuno Meyer est donc un complément très important aux *Irische Texte* de M. Windisch et au *Catalogue de la littérature épique* de l'*Irlande*.

Nous signalerons encore dans le *Celtic Magazine* le mémoire de M. John Mackintosh sur la question agraire dans les Highlands, p. 108 (l'auteur y montre combien est récente dans les montagnes de l'Ecosse la suppression de la propriété collective); les notices de Mrs. Mary Mackellar et de M. Alfred Nutt sur deux contes, p. 12, 57, 106, 201; un recueil de proverbes inédits, p. 179, 218; un recueil de chansons recueillies en Badenoch, p. 25, 117, 176, 232.

VI.

La *Revue des traditions populaires* qui date de l'année dernière et qui paraît le 25 de chaque mois donne presque dans chaque numéro la traduction de documents d'origine bretonne. Voici quelques indications puisées dans les numéros parus jusques et y compris Mars 1887. Trois contes bretons recueillis par M. Luzel. 1° *Le Géant Calabardin et la Princesse aux cheveux d'or*, année 1886, p. 62; 2° *Le Prince blanc*, année 1886, p. 278; 3° *Cadiou le tailleur*, année 1887, p. 7. — Quatre articles de M. Sauvé: 1° *Les Abeilles*, légende de la Basse-Bretagne, année 1886, p. 151; 2° *Gargantua à Plougastel*, *ibid.*, p. 198; 3° *Notre Dame de Tregurun*, *ibid.*, p. 325; 4° *Traditions merveilleuses de la Basse-Bretagne*: Les soldats de saint Cornély, Les danseurs maudits, année 1887, p. 133. — *Le seigneur Karn*, recueilli par Paul Sébillot, année 1886, p. 327. — *Trente*, conte breton, recueilli par Lionel Bonnemère, *ibid.*, p. 329.

— Quatre articles de M. Le Calvez : *Les gâteaux d'étrennes en Basse-Bretagne*, année 1886, p. 18 ; *L'hirondelle* et *la Souris*, légende bretonne, p. 120 ; *Les Lutins dans le pays de Tréguier*, p. 142 ; *Les œuvres de Dieu et celles du diable*, p. 202 ; *Les anciens paludiers du pays de Tréguier*, p. 366. — Deux articles de M. Milin : *Proverbes bretons sur les femmes*, année 1886, p. 49 ; *Formulettes et prières populaires de l'île de Batz*, ibid., p. 112.

VII.

La *Zeitschrift für vergleichende Sprachforschung*, begründet von A. Kuhn, a publié, tome XXVIII, p. 289-294, une très intéressante notice de M. Whitley Stokes, sur les thèmes féminins irlandais en *i* et en *u* et sur les thèmes neutres en *s*. C'est un complément de l'article de M. Thurneysen sur le même sujet dans le même volume, p. 145.

Aux pages 313-381, M. Zimmer a donné la continuation de ses études celtiques, *Keltische Studien*. Sous le titre de : *Recherches sur la grammaire du moyen irlandais*, il a réuni sept mémoires dont voici les titres : 1° Le soi-disant futur en *t*, p. 313 ; 2° le soi-disant préterit en *-b*, p. 328 ; 3° le soi-disant imparfait en *-u*, p. 335 ; 4° la désinence en *-ra*, au subjonctif déponent, p. 342 ; 5° la troisième personne du singulier préterit passif en *-as*, p. 348 ; 6° la troisième personne du pluriel du préterit passif en *-ait*, p. 352 ; 7° la troisième personne du singulier du prétérit en *-ta* ou *tha*, p. 363. Nous ne pouvons pas dans une chronique discuter toutes les questions soulevées par le savant professeur dans chacune des sept dissertations dont nous venons de donner le titre. Nous nous bornerons à une observation. Dès la première, M. Z. affirme que l'on n'a jusqu'à présent donné qu'un seul exemple du futur en *-t*, à une autre personne qu'à la troisième du pluriel. Il passe sous silence la troisième personne du singulier *do-nn-esmart* glosé par *do-nn-essaircfe* (Prière de Ninine, dans *Goidelica*, deuxième édition, p. 132, 133 ; cf. *Beiträge zur vergleichende Sprachforschung*, t. VII, p. 28). Il y a donc là une erreur de fait. Quant à la question théorique, il est certain qu'au point de vue morphologique il n'y a pas de futur irlandais en *-t*. Mais il n'y a pas davantage, au même point de vue, un prétérit irlandais en t. L'un et l'autre sont bel et bien des présents qui doivent la valeur très rare de futur, très fréquente de passé, à des faits syntactiques. Le présent irlandais en *-tu* = *-to* doit son sens de passé à un *ro* préfixe que l'on put négliger quand l'esprit se fut habitué à attacher au suffixe *-to*, *-t* le sens de passé.

M. Z. à la suite de ces dissertations grammaticales a placé une courte note sur le missel irlandais de Stowe, aujourd'hui conservé à Dublin dans la bibliothèque de l'académie royale d'Irlande. Il relève quelques fautes de lecture qu'auraient commises ceux qui ont étudié ce document avant lui. Il finit en témoignant sa surprise de ce que M. Wh. Stokes se soit donné tant de peine pour nous procurer enfin de bonnes lectures des textes réunis par M. Zimmer dans ses *Glossae hibernicae*. M. Stokes, suivant M. Zimmer, ferait un beaucoup meilleur emploi de son temps, s'il s'occupait à publier des textes inédits. Le savant pro-

fesseur de Greitswald se place à un point de vue qui ne peut être le nôtre. Depuis que nous le connaissons, il s'est voué avec une ardeur et un désintéressement au-dessus de tout éloge, à la tâche pénible de corriger les erreurs commises par ses devanciers. Toutes ses publications celtiques sont des réimpressions de textes déjà publiés et des collections d'errata composées avec plus ou moins de talent, mais avec une incontestable bonne volonté.

« Les gens impolis
« Sont nos vrais amis. »

Les confrères de M. Zimmer ne sont pas des ingrats. Ils lui rendent avec une vive reconnaissance et aussi bien qu'ils peuvent les services qu'ils ont reçu de son zèle généreux.

VIII.

Nous apprenons que M. J. Gilliéron, maître de conférences à l'École pratique des Hautes Etudes, et M. l'abbé Rousselot, chargé du cours d'histoire de la langue française à l'Ecole des Carmes, se proposent d'entreprendre une *Revue des patois gallo-romans*. Elle paraîtra tous les mois par fascicules de cinq feuilles au moins, au prix de 12 fr. par an pour la France et 14 fr. pour l'étranger. Elle a pour objet :

1° De recueillir tout ce qui reste encore des patois parlés dans les limites de l'ancienne Gaule et des colonies françaises ;

2° De fournir à ceux qui s'intéressent aux patois le moyen de faire profiter la science de leurs recherches et de leurs travaux ;

3° De faire connaître les méthodes d'information réclamées par les exigences de la science ;

4° De propager un système graphique uniforme qui permette de représenter exactement les sons et de comparer sûrement entre elles les données fournies par les différents patois ;

5° Enfin de publier des articles de fond qui intéressent les études de patois et de philologie gallo-romane.

IX.

C'est le jour de la fête de saint David, 1er mars 1887, qu'a paru le premier volume de la collection de textes gallois annoncée par MM. Rhys et J.-G. Evans. Ce volume contient le texte des *Mabinogion* et d'autres contes gallois d'après le Livre rouge de Hergest. Le but que se sont proposé les éditeurs est, non pas de donner une édition critique, mais de reproduire le texte aussi exactement qu'on le peut avec des caractères typographiques et sans recourir à la photographie. Ils semblent avoir atteint leur but, autant qu'on en peut juger sans avoir entrepris la collation de leur publication avec le manuscrit original. Leur livre est de plus un chef-d'œuvre typographique qui fait honneur à la *Clarendon Press*. Ce volume débute par le faux-titre suivant : *Y Llyvyr Coch o Hergest, y gyvrol I. Y Mabinogion, etc.* (Le Livre rouge de Hergest, tome I. Les Mabinogion, etc.). Suit le titre : *The text of the Mabinogion*

and other Welsh Tales from the Red Book of Hergest, edited by John Rhys M. A., professeur of Celtic in the University of Oxford and J. Gwenogvryn Evans.

Voici la concordance de cette édition avec celle de Lady Guest :

Pwyll, prince of Dyved, 1,	Lady Guest, t.	III, p. 5.
Branwen, daughter of Llyr, 26	—	III, p. 79.
Manawyddan, son of lLyr, 44	—	III, p. 141.
Math, son of Mathonwy, 59	—	III, p. 187.
Maxen's dream, 82	—	III, p. 261.
Lludd and Llevelys, 93,	—	III, p. 295.
Kulhwch and Olwen, 100	—	II, p. 195.
Rhonabwy's dream, 144	—	II, p. 369.
Owein and Lunet, 162	—	I, p. 1.
Peredur, 193	—	I, p. 233.
Gereint and Enid, 144	—	II, p. 3.
Triads, 277.		

X.

Au moment où ce volume arrivait à Paris, on y a reçu aussi la première livraison du dictionnaire gallois de M. Silvan Evans, ouvrage depuis longtemps attendu et qui répondra, nous le pensons, aux espérances fondées sur lui.

XI.

Notre savant collaborateur, M. Gaidoz, vient de publier sous ce titre : *La rage et saint Hubert*, le premier volume d'une *Bibliotheca mythica* destinée à vulgariser les résultats du folklorisme, dont la littérature complète est trop considérable pour ne pas rester confinée dans un petit nombre de bibliothèques. La *Biblioiheca mythica* s'adresse à un public plus étendu. Son premier volume est écrit avec cette élégante et spirituelle clarté qui distingue l'auteur et dont les lecteurs de la *Revue Celttque* regrettent de ne pas jouir plus souvent. Malheureusement pour nous, le sujet traité ne se rattache que de fort loin aux études celtiques, bien que la forêt d'Ardenne où le culte de saint Hubert est localisé porte un nom gaulois (p. 36 et suivantes), et que les chasseurs gaulois aient eu l'usage d'offrir chaque année un sacrifice à Diane, comme nous l'apprend Arrien (p. 147). Nous signalerons cependant quelques pages intéressantes (179-180) sur les saints invoqués contre la rage en Bretagne. Ce sont : *Sant Weltas*, qu'on traduit « saint Gildas » et un autre saint dont M. Gaidoz écrit le nom Tujean, que Ogée, *Dictionnaire historique et géographique de Bretagne*, deuxième édition, t. II, p. 383, col. 2, à l'article Primelin, appelle saint Hugin. Le dictionnaire des postes de 1883 nous offre une troisième orthographe, saint Tugéan. C'est, sauf l'accent sur l'*e*, l'orthographe de Dom Lobineau qui, dans ses *Vies des saints de Bretagne*, donne un catalogue de quelques saints inconnus (p. 14) où il place S. Tugean. Dans le même ouvrage, p. 531, col. 1, Lobineau

parle d'un missionnaire qui fit ses débuts à la chapelle de S. Tugean « où il se devoit rassembler un grand peuple le jour de la saint Jean-Baptiste, pour gagner les pardons ». La bonne orthographe est probablement celle du *Cartulaire de Redon*, Tutian, Tudian. M. Gaidoz (p. 178-179) publie, d'après M. Sauvé, la légende de ce saint que ne rapporte pas Lobineau. Un troisième saint invoqué contre la rage en Bretagne est saint Bieuzy. M. Gaidoz, qui lui consacre quelques lignes intéressantes, ne dit pas qu'il est considéré comme disciple de saint Gildas et que la chapelle où est sa fontaine est dédiée à saint Gildas, suivant Ogée, deuxième édition, t. I, p. 86, col. 1, dans l'article intitulé Bieuzy. Ainsi l'invocation de saint Bieuzy contre la rage n'est guère qu'un développement de l'invocation de saint Gildas.

XII.

La Société des antiquaires d'Ecosse a publié dans ses *Proceedings* pour l'année 1886, p. 298-313, un mémoire du Right Rev. Charles Graves, bishop of Limerick, sur une inscription ogamique d'Écosse, celle de la pierre connue sous le nom de Newton Stone: Voici la lecture du savant irlandais:

AIDDAI CUNNINC ORRKONN IP[...] ROSII

On ne peut contester que cette lecture ne soit conforme au fac-simile de l'inscription ogamique. Il s'agit d'un roi des îles Orkney. On sait que l'évêque de de Limerick est un des savants les plus compétents qui se soient occupés jusqu'ici des inscriptions ogamiques.

XIII.

Le Révérend Edm. Hogan, S. J. a donné dans le *Irish ecclesiastical record*, sous le titre de *Patrician documents* un recueil de six petites dissertations sur des mots irlandais qui se rencontrent dans les textes relatifs à saint Patrice. La plus intéressante est la troisième qui a pour objet les mots « a-eua » (Hymne de Fiacc, vers 24). Ces mots glosés par « a-mathe » ont été laissés sans traduction par M. Windisch, *Irische Texte*, t. I, p. 534. M. Zimmer, *Keltische Studien*, II, p. 171, propose de corriger « a-ain*m* » avec l'*m* final représenté par l'abréviation ordinaire, au-dessus de l'*n*. Mais il ne présente pas cette leçon comme parfaitement sûre et il a raison. Le P. Hogan préfère « a-[f]eba ». « Feba » est l'accusatif pluriel de « feb », « distinction, supériorité ». On trouve deux exemples de ce cas à l'article « feb » dans le dictionnaire de M. Windisch, *Irische Texte*, I, 538.

Le P. Hogan propose (§ 1) de traduire *adfét* (hymne de Fiacc, vers 1) par « dixit, narravit ». Il ne s'est pas aperçu que lorsque sur ce mot il s'est éloigné de l'ancienne traduction, il suivait la voie tracée par M. Thurneysen, dans la *Revue celtique*, t. VI, p. 310, 327, et, à notre avis, M. Thurneysen a raison contre le P. Hogan, en disant que *adfét* est un présent et non un passé.

Dans l'opinion du P. Hogan (§ 2), les mots *i scélaib* du même vers renvoient

à la Confession de saint Patrice. Le mot *exagallias* de la même Confession, coupé en trois dans les *Councils and ecclesiastical documents relating to Great Britain and Ireland*, de MM. Arthur West Haddan et William Stubbs, t. II, p. 300, l. 11, doit être lu *exangelias*; c'est le grec ἐξαγγελίας: et on ne doit pas y chercher autre chose qu'un titre de la Confession de saint Patrice. Je profite de cette circonstance pour ajouter une observation aux savantes recherches de M. Thurneysen sur les sources de l'hymne de Fiacc. C'est que le livre composé par saint Patrice *de sua vita et conversatione*, que cite la quatrième des vies publiées par Colgán, n'est pas autre chose que la Confession de saint Patrice. Il est facile de le constater en comparant cette vie, § 16, chez Colgan, p. 37, avec l'édition de la Confession donnée dans les *Councils and ecclesiastical documents*, t. II, p. 300, l. 17 et suivantes.

Suivant le P. Hogan (§ 4), *ni bronna*, vers 8 de l'hymne de Fiacc, devrait être corrigé *ni bronnad* et serait un prétérit passif. Mais la rime me paraît s'opposer à cette correction.

Au paragraphe 5, il traduit par προσκυνεῖ le *sléchtid* du livre d'Armargh, f° 18 a b. C'est la traduction de M. Whitley Stokes; elle ne sera, je crois, contestée par personne.

Le paragraphe sixième et dernier traite une question géographique sur laquelle je suis incompétent.

H. d'A. de J.

XIV.

Le 11 décembre dernier, M. Windisch a fait à la classe de philologie et d'histoire de l'Académie des Sciences de Saxe, une communication fort intéressante, qui avait pour objet principal des étymologies celtiques. L'irlandais *féil*, en gallois *gwyl*, en breton *gouel*, « fête » thème *vēli-*, *veili-* ou *veilī-* paraît avoir la même racine que le sanscrit *vēlā*, « limite de temps, moment ». *Fled*, en gallois *gwledd*, suppose un thème *vledā* qui a pour base la forme réduite de la racine VERDH et cette racine signifie non seulement « croître », mais « être ému joyeusement ». *Tol* « volonté », a perdu un *s* initial et suppose un primitif **stola* identique à la seconde partie du composé grec ἐπιστολή. *Tróg* « malheureux », en gallois *tru*, = **strougos* ou **streugos*; comparez le verbe grec στρεύγεσθαι « dépérir ». Le vieil irlandais *mrath* « trahison » = **mratam* a la même racine que le grec ἀμαρτάνω ἁμαρτία. *Eblim* en vieil irlandais « j'élève » a dû en celtique se dire originairement **ebelyo*, comparez le grec ὀφέλλω = **obhel-yo*, « j'augmente, j'agrandis ». Le vieil irlandais *rét* « chose » = **rantus*, nous offre à l'état d'infixe l'*n* du sanscrit *ratnam* « avoir, bien, bijou ». Le latin *fundus* est dans le même rapport avec le sanscrit *budhnas*. L'irlandais *cluche* « jeu » = **clocia*. Sa racine est la même que celle du gothique *hlahjan*, en allemand *lachen* « rire ». Le vieil irlandais *clár* « table », thème *clāro-* est bien difficile à séparer du grec κλῆρος, en dorien κλᾶρος. Toute difficulté disparaît si l'on admet que l'expression irlandaise *cranchur*, c'est-à-dire « sort » littéralement « pose d'un morceau de bois » représente la forme la plus

ancienne du tirage au sort (*Ancient laws of Ireland*, t. III, p. 140, 336, 438; IV, p. 284). C'est en effet le κλήρους βάλλειν d'Homère (Iliade, XXIII, 352, cf. VII, 175). Le vieil irlandais *dám* « troupe », thème *dāmo-* ne peut se séparer du grec δῆμος en dorien δᾶμος « peuple ». Le vieil irlandais *sleg* « lance » = **slega* nous offre la forme réduite de la racine sanscrite SERJ « lancer ». Le vieil irlandais *rand* « partie », en gallois *rhan*, en breton *ran* = **randha* se rattache à une racine RANDH qu'on trouve dans le sanscrit védique avec le sens de « livrer », ou intransitivement « tomber au pouvoir de quelqu'un ».

XV.

M. Thurneysen a inséré dans le recueil intitulé: *Archiv zür lateinische Lexicographie und Grammatik*, t III, p. 546-548, une note intitulée *Zu den Hisperica famina*. Il signale à l'attention des savants qui s'occupent de ce document le manuscrit de Luxembourg, qui est si connu des celtistes et dont notre savant collaborateur, M. Rhys, a donné la meilleure édition, *Revue celtique*, t. I, p. 346 et suivantes. La conclusion à laquelle arrive M. Thurneysen est que les *Hisperica famina* ont eu vraisemblablement pour auteur un breton.

XVI.

Trois traductions en français de morceaux appartenant à la littérature épique de l'Irlande ont paru dans le courant de l'année dernière. Ces morceaux sont:

1° *Echtra Condla*, traduit par M. G. Dottin, dans un article dont le titre est: « La croyance à l'immortalité de l'âme chez les anciens Irlandais », *Revue de l'histoire des religions*, septième année, t. XIV, p. 53-66; 2° *Fotha catha Cnucha*, traduit par M. L. Ponsinet. « Le droit celtique dans la pièce intitulée: Causes de la bataille de Cnucha », *Nouvelle revue historique de droit français et étranger*, dixième année, p. 475-481; 3° *Scél mucci Mac Datho*, traduit par M. L. Duvau, sous ce titre: « L'épopée irlandaise: Histoire du cochon de Mac Datho », *Revue archéologique*, troisième série, t. VIII (1886), p. 336-345.

XVII.

L'*Academy* du 15 janvier 1887, p. 44, contient une importante liste de corrections au t. IV des *Ancient laws of Ireland*, par M. Whitley Stokes.

XVIII.

Le volume XXVII des *Transactions of the royal irish Academy* contient, p. 135-208, un savant et intéressant mémoire du Rev. B. Mac Carthy, sur le Missel irlandais dit de Stowe. M. Whitley Stokes, dans l'*Academy* du 2 auril, p. 237-239, a donné une critique détaillée de ce travail où il relève un certain nombre d'erreurs.

XIX

Une traduction anglaise de la plus grande partie de l'article de M. Gaidoz, *Flora Celtica* (dans notre Tome VII, p. 162 et suiv.), a paru dans une revue du Pays de Galles, le *Red Dragon* de Cardiff, numéro de mars 1887. Cela engagera-t-il quelque folk-loriste gallois à prendre en main ce sujet et à répondre à l'appel de M. Gaidoz?

XX

Les Loups en Irlande. — Le curé Thicis dans son *Traité des superstitonsi* (4e éd. T. II, p. 86), écrit ce qui suit :

« Les Hibernois ou Irlandois au rapport de Cambden (*De Rebus Britan.*) et de Delrio (*Disquis. Magic. l.* 3, *p.* 2, *q.* 4, *sect.* 5) ont tant de vénération pour les loups sauvages, qu'ils les prennent pour parrains de leurs enfans, les appellent *Carichrist*, qu'ils prient pour eux, et qu'ils leur souhaitent toute sorte de prospérité, dans l'espérance qu'ils ne leur feront point de mal. »

Nos collaborateurs pourraient-ils citer des faits qui viennent à l'appui de cette assertion, ou du moins — si elle est erronée en ce qui concerne le parrainage — expliquent comment Cambden et Delrio ont pu être amenés à parler ainsi ? Il y a certainement au fond de cela quelque rite de propitiation pour éviter la morsure et les ravages des loups, de même qu'en France, au temps où les loups étaient plus nombreux, on se gardait avec la « patenôtre du loup. »

H. G.

XXI

M. Hugo Schuchardt a fait paraître à Berlin en 1886 un volume intitulé *Romanisches und Keltisches*. Il y a réimprimé entre autres choses deux articles déjà publiés par lui dans l'*Allgemeine Zeitung* en 1876 et en 1878, où il raconte un voyage qu'il a fait dans le pays de Galles en 1875. Le but que se proposait le savant professeur, le grand Schuchardt, comme l'appelait devant moi il y a quelques jours un de ses admirateurs et de ses amis, était d'acquérir une connaissance pratique approfondie d'une langue qui offre de curieuses analogies avec les langues romanes, objet principal de ses études. Après avoir commencé à parler gallois à Oxford sous la direction et avec les conseils de M. Rhys, il a été se perfectionner dans le pays de Galles.

Il y a deux manières d'étudier une langue. L'une est de pratiquer les textes, et l'autre est ce que nous pourrions appeler la méthode orale. La perfection serait d'associer les deux procédés. Chacun naturellement a sa prédilection. La méthode orale est celle que M. Schuchardt semble préférer. Il a ainsi fort scandalisé un critique anglais qui ne peut parler sans indignation de la façon romantique dont M. Schuchardt a employé son temps dans le pays de Galles :

« Tantôt écoutant d'insupportables sermons, tantôt assistant aux écoles du dimanche où il constatait avec surprise que les Gallois connaissaient la Bible mieux que les professeurs allemands, tantôt se laissant conduire dans les rues de Bala par une paire de jolis yeux noirs qui le ramenaient à l'église où le sermon et les prières étaient plus ennuyeux que jamais, le professeur Schuchardt aurait beaucoup mieux fait de lire des livres et de copier des manuscrits, comme c'est le devoir de tout savant allemand. » Voilà ce qu'on lit dans l'*Athenaeum* du 6 juillet 1878. Le docte critique pense sans doute que s'ennuyer au sermon est le rôle du savant anglais et que suivre dans les rues les jolies filles est le fait des Parisiens.

A son arrivée à Caernarfon en août 1875, M. Schuchardt avait, dit-il, prêté entre les mains de Llew Llwyfos, barde et rédacteur du *Herald Cymraeg* le serment de ne jamais parler que gallois, et dans sa première lettre, datée de *Caernarfon* le 21 août, il ajoute que jusqu'alors il n'a pas eu la tentation de violer ce serment. « Je passe », continue-t-il, « pour un Allemand qui comprend le gallois, mais qui ne sait pas l'anglais. On me conduit partout et on me montre comme une merveille à ce double titre, et ma seconde qualité, — pas Anglais — est considérée pour moi comme un plus grand mérite que la première — comprendre le gallois. — Même les gens qui ont l'habitude de parler anglais se servent avec moi du gallois, le plus grammaticalement qu'ils peuvent. Mon hôtesse, à qui on a recommandé de séparer les mots les uns des autres quand elle me parle, entreprend en conséquence ses communications avec une grande solennité ; elle s'approche de moi lentement, me met la main sur l'épaule, fixe sur moi pendant une demi-minute le vieux et loyal regard de ses yeux pleins de promesses : elle approche sa bouche de mon oreille, puis avec sa voix la plus sonore, elle hache ses phrases syllabe par syllabe. »

Les Gallois étaient curieux de savoir pourquoi le professeur allemand était venu les visiter. Voici, prétend-il, la raison qu'il leur donna. « Mon histoire, dit-il, ressemble à celle de l'homme à qui le hasard fit trouver un fer à cheval, et qui acheta un cheval pour en avoir l'emploi. Se promener régulièrement est une habitude très favorable à la santé. Mais il est très ennuyeux de se promener seul. J'eus l'heureuse chance d'obtenir un compagnon pour cette tâche journalière, et la fortune voulut que ce compagnon fût un Gallois. Avec le temps, j'appris de lui à dire en gallois : « Vous plaît-il », « il fait beau temps », et quelques autres phrases analogues. C'était une monnaie dont l'acquisition m'avait donné beaucoup de peine. Comment en Allemagne aurais-je pu en tirer parti ? J'ai entrepris le voyage du pays de Galles ».

M. Schuchardt prend plaisir à se poser en dilettante, et comme il est homme d'esprit, il le fait avec autant de succès pour lui-même que d'agrément pour son lecteur.

XXII.

La racine du second terme de l'irlandais *cét-baid* est-il BHEU « être », BHÂ « briller », ou GVEM « aller » ? Grave, très grave question qui divise les linguistes,

les Académies, les Universités : Grammatici certant et adhuc sub judice lis est. Qu'en pense-t-on à *Trinity College-Dublin* ou dans la *Royal Irish Academy*?

Dans son mémoire intitulé : *Note irlandesi concernenti in ispecie il codice Ambrosiano*, dont il a été rendu compte par M. Gaidoz, *Revue Celtique*, t. VI, p. 121, et dont il a été dit aussi quelques mots par l'auteur de cette chronique dans la *Revue Critique* du premier février 1886, p. 88-89, M. Ascoli a donné, p. 1-14, une dissertation très intéressante sur l'étymologie de l'irlandais *cétbaith* (sensus). Le savant italien a repris avec beaucoup de science l'étude de cette étymologie en 1886, aux pages 55-70 de ses *Due lettere glottologiche e una poscritta nuova*, brochure extraite du tome X de l'*Archivio glottologico italiano*. Il n'a pas été seul à s'en occuper. On peut consulter là-dessus : 1° une note de M. Windisch dans *Zeitschrift für vergleichende Sprachforschung*, t. XXVII, p. 223 : 2° une critique de cette note par M. Zimmer, dans la même revue, même volume, p. 470-474 ; naturellement, M. Zimmer est d'un avis différent de celui de M. Windisch, cela ne pouvait être autrement et, suivant son usage, le savant professeur de Greifswald considère comme insensé quiconque ne partage pas sa manière de voir. Nous citerons en troisième lieu M. Osthoff, *Zur Geschichte des Perfects im Indogermanischen*, Strasbourg, Trübner, 1884, p. 519-521. Ce savant a émis l'opinion que dans *cétbaith*, dont le premier terme *cét*, de l'avis de tout le monde, est identique au grec κατά, le second terme a la même racine que le grec φαίνω, « je brille » ; que l'irlandais *cét-banim* « je comprends » dont *cétbaith* serait l'infinitif, est une formation du présent de la neuvième classe des grammairiens hindous, qu'en d'autres termes *-banim* = *bhanā-mi*. Suivant M. Ascoli, la racine dont il s'agit ici n'est pas la racine BHĀ, BHĂ « briller » ; c'est la racine GVEM « aller » dont le grec βαίνω et le latin *venio* nous offrent la forme réduite. M. Windisch considère *-baith* dans *cét-baith* au nominatif pluriel *cétbuidi* (ms. de Wurzbourg, f° 33 c ; édition Zimmer, p. 197), comme une simple variante orthographique de *buith*, infinitif du verbe *biu* « je suis » racine BHEU, BHU. C'était l'opinion d'Ebel, *Grammatica celtica*, deuxième édition, p. 308.

La difficulté que la question présente provient de ce que les voyelles atones étant souvent en irlandais remplacées par des voyelles hystérogènes, on peut se demander si l'*a* de *cét-baith* est primitif ou non ; s'il n'est pas primitif, quelle voyelle primitive remplace-t-il? Sans nous prononcer d'une façon définitive sur ce grand débat, nous pencherions à préférer l'opinion d'Ebel et de M. Windisch, qui au point de vue exclusivement celtique nous semble, quant à présent et sauf plus ample informé, la plus rationnelle ; mais, comme l'a dit avec une éloquente conviction notre savant confrère M. Zimmer, « l'ignorance de M. d'Arbois de Jubainville est un abîme sans fond ».

XXIII.

Nous venons de recevoir le rapport lu à la Société pour la conservation de la langue irlandaise, dans sa séance du premier mars 1887 par son zélé secrétaire,

M. J.-J. Mac-Sweeney. Il résulte de ce rapport que le nombre des enfants qui ont passé l'examen pour l'irlandais s'est élevé à 421 en 1886. Ce nombre n'avait été que de 161 en 1885, 93 en 1884, 25 en 1883, 17 en 1882, 12 en 1881. Cette progression croissante est un grand encouragement pour les efforts de la Société. Dix-huit maîtres ont, depuis un an, obtenu le certificat de capacité pour l'enseiguement de l'Irlandais. La Société vient de faire paraître une nouvelle édition du morceau intitulé *Aoidhe chloinne Tuireann* « Mort des enfants de Tuirenn », en anglais *The fate of the Children of Tuireann*, comme a traduit Eugène O'Curry. La première édition a paru en 1863 dans l'*Atlantis*, t. IV, p. 158-227. La nouvelle édition a déjà pris place dans le programme de l'Université royale d'Irlande.

XXIIV.

Nous ne terminerons pas cette revue sans adresser nos félicitations à M. Karl Brugmann, pour le premier volume du traité de grammaire comparée qu'il a intitulé: *Grundriss der vergleichenden Grammatik der indogermanischen Sprachen.* La partie celtique, pour laquelle il a eu le concours de notre savant collaborateur M. Thurneysen, est traitée avec un remarquable talent. M. Brugmann a en France de nombreux disciples; et les linguistes, qui ne sont pas unanimes pour partager sur tous points ses doctrines, s'accordent pour admirer sa science et son art ingénieux. Tous les celtistes verront avec fierté dans son livre quelle place les études celtiques ont conquise dans la grammaire comparée des langues indoeuropéennes depuis la publication de la grammaire de Bopp.

Le propriétaire-gérant : F. VIEWEG.

Chartres. — Imprimerie DURAND.

LA GAULE

AU MOMENT DE LA CONQUÊTE ROMAINE

SOMMAIRE

Pages

§ 1er. L'agriculture 201
§ 2. Les lieux habités 208
A. *Vici* 208
B. *Oppida* 209
C. *Aedificia* 216
§ 3 : Les hommes 220
A. Rois 220
B. Magistrats 222
C. Sénats 226
D. *Equites, Clientes* 227

I. L'AGRICULTURE

Si nous nous en rapportons à Polybe, les Gaulois qui ont pris Rome au quatrième siècle et probablement ceux qui habitaient l'Italie du Nord au troisième siècle se nourrissaient principalement de viande, mais il ne se suit pas de là qu'ils ne connussent pas le froment : le contraire semble même établi, puisque, suivant l'auteur grec, ils cultivaient la terre. La guerre et l'agriculture, nous dit-il, étaient les seuls arts qu'ils connussent, et la simplicité de leur vie était si grande qu'ils couchaient sur de la litière [1].

Ils mangeaient de la viande, donc ils élevaient du bétail ; des deux éléments dont chez eux alors se constituait la fortune et qui étaient le

1. Διὰ γὰρ τὸ στιβαδοκοιτεῖν καὶ κρεωφαγεῖν, ἔτι δὲ μηδὲν ἄλλο πλὴν τὰ πολεμικὰ καὶ τὰ κατὰ γεωργίαν ἀσκεῖν ἁπλοῦς εἶχον τοὺς βίους· οὔτ' ἐπιστήμης ἄλλης, οὔτε τέχνης παρ' αὐτοῖς τὸ παράπαν γινωσκομένης. Polybe, livre II, c. 17, § 10. Deuxième édition de Didot, p. 80.

bétail et l'or, le bétail est celui que l'historien grec nomme le premier [1]. César nous parle aussi du bétail élevé par les Gaulois auxquels il fit la guerre [2], mais nous ne pouvons savoir d'une façon rigoureuse si la nourriture animale avait chez les Gaulois du temps de César l'importance que Polybe lui attribue chez leurs ancêtres. Il est cependant vraisemblable que, dans la Gaule vaincue par César, l'agriculture et le froment tenaient plus de place que dans le monde celtique de l'Italie du Nord auquel se rapporte le texte de Polybe. Le degré de civilisation auquel étaient parvenus les Gaulois transalpins du premier siècle avant J.-C. comportait un certain développement de l'agriculture qui faisait contraste avec le genre de vie des Germains. Ceux-ci, nous dit César, ne mangent pas beaucoup de froment et vivent principalement du lait et de la chair de leurs bestiaux [3]; les Germains, ajoute César, s'appliquent peu à l'agriculture [4]. De crainte de manquer de blé, le général romain n'ose pénétrer en Germanie [5]: tandis qu'il nous représente la plupart des Gaulois comme occupés de travaux agricoles [6], et qu'en Gaule il fait habituellement sans difficulté les approvisionnements de blé nécessaires à la nourriture de son armée.

1. Ὑπαρξίς γε μὴν ἑκάστοις ἦν θρέμματα καὶ χρυσός. Polybe, livre II, c. 17. § 11.

2. Nous citerons les exemples suivants : Dans la campagne de l'année 56, César s'empare des troupeaux des *Morini* et des *Menapii :* « cum jam pecus atque extrema impedimenta ab nostris tenerentur ». *De bello gallico,* III, 29. En l'année 53, il prend aux *Nervii* et donne à ses soldats une grande quantité de bestiaux et d'hommes : « magno pecoris atque hominum numero capto atque ea praeda militibus concessa ». *Ibid.* VI, 3. Il entre dans le pays des *Menapii :* un grand nombre de bestiaux et d'hommes tombent en son pouvoir : « magno pecoris atque hominum numero potitur, *Ibid.* VI, 6. Les Germains appelés par César s'emparent des nombreux troupeaux que possédaient les *Eburones :* « magno pecoris numero... potiuntur ». *Ibid.* VI, 35. Au siège d'Avaricum, en 52, les Romains trouvent des bestiaux dans la campagne. *Ibid.* VII, 17 cf.c. 20. La même année, César s'empare d'une certaine quantité de bestiaux « pecoris copiam nactus » sur les bords de la Loire. *Ibid.* VII, 56. Les défenseurs d'Alésia ont du bétail, VII, 71. En 51, César prend aux *Eburones* leurs troupeaux. *Ibid.* VIII, 24 ; et il trouve des bestiaux à *Uxellodunum,* chez les *Cadurci. Ibid.* VIII, 41. Après la conquête les Gaulois fournissaient de manteaux de laine et de salaisons Rome et une grande partie de l'Italie au commencement de l'ère chrétienne. Οὕτως δ'ἐστὶ δαψιλῆ, καὶ τὰ ποίμνια καὶ τὰ ὑφορβία ὥστε τῶν σάγων καὶ τῆς ταριχείας ἀφθονίαν μὴ τῇ Ῥώμῃ χορηγεῖσθαι μόνον ἀλλὰ καὶ τοῖς πλείστοις μέρεσι τῆς Ἰταλίας. Strabon, livre IV, c. 4, § 3, édition Didot, p. 164, l. 2-5.

3. Neque multum frumento, sed maximam partem lacte atque pecore vivunt. *De bello gallico,* IV, 1.

4. Agriculturae non student, *De bello gallico,* VI, 22. — Minime omnes Germani agriculturae student, *ibid.,* VI, 29.

5. Constituit non progredi longius. *De bello gallico,* VI, 29.

6. Magnaque praeterea multitudo undique ex Gallia perditorum hominum latronumque convenerat, quos spes praedandi studiumque bellandi ab agricultura et cotidiano labore revocabat. *De bello gallico,* III, 17. De ce passage on ne doit pas séparer celui où Strabon un peu plus de soixante-dix ans plus tard, présente les progrès de l'agriculture en Gaule comme le résultat de la conquête romaine : ἄνδρες μαχηταὶ μᾶλλον ἢ γεωργοί· νῦν δ'αναγκάζονται γεωργεῖν καταθέμενοι τὰ ὅπλα. Livre IV, c. 1, § 2, édition Didot, p. 147, l. 51-52.

César naturellement parle beaucoup plus de ses approvisionnements que de ceux des Gaulois. Cependant son récit nous montre les Helvètes faisant les semailles les plus considérables qu'ils peuvent pour se procurer le blé dont ils auront besoin dans la grande expédition qu'ils projettent[1]; au moment de partir, ils brûlent le froment qu'ils ne peuvent emporter[2]; quand, vaincus, ils retournent chez eux, il leur faut du froment pour vivre, et ce sont les Allobroges qui le leur fournissent par ordre du vainqueur[3]. La suite du récit nous apprend que les approvisionnements des défenseurs d'Alésia et d'Uxellodunum consistaient en froment comme en bétail[4]. Au siège d'Alésia surtout, la réserve de froment qui avait été réunie par les Gaulois présente une grande importance. Il y avait de quoi nourrir quatre-vingt mille hommes pendant un mois, un peu plus longtemps même, avec de l'économie[5], et quand cette réserve fut épuisée[6], on eut beau se défaire des bouches inutiles, condamner à mourir de faim les vieillards, les enfants et les femmes, et joindre à cette cruauté des prodiges de valeur, il fallut se rendre.

Antérieurement à ce siège célèbre, quand les Belges rassemblèrent contre César une armée de plus de trois cent mille hommes, c'est-à-dire un effectif environ décuple du sien qui était de huit légions, une circonstance imprévue les mit dans l'impossibilité de tirer parti de cette énorme supériorité numérique : le froment leur manqua, et après avoir tenu conseil, ils conclurent que le plus sage était de retourner chacun chez soi[7]. Voilà comment les Gaulois apprirent l'utilité des approvisionnements. Aussi, lorsque l'année suivante les *Esubii*, les *Curiosolites* et les *Veneti* se préparèrent à la guerre, ils transportèrent des champs le froment dans les *oppida*[8]. Cet exemple fut suivi plus tard à Alésia et à Uxellodunum.

1. Sementes quam maximas facere ut in itinere copia frumenti suppeteret. *De bello gallico*, I, 3.

2. Frumentum omne, praeterquam quod secum portaturi erant comburunt. *De bello gallico*, I, 5.

3. Allobrogibus imperavit ut iis frumenti copiam facerent. *De bello gallico*, I, 28.

4. Au siège d'Alésia, Vercingétorix déclare : « se exigue dierum triginta habere frumentum..... Pecus cujus magna erat copia ab Mandubiis compulsa, viritim distribuit, frumentum parce et paulatim metiri instituit ». *De bello gallico*, VII, 71. — Avant le siège d'Uxellodunum, Drapes et Lucterius : « magnum numerum frumenti comparant ». *Ibid.* VIII, 34. — Quand la source est coupée : « non tantum pecora atque jumenta, sed etiam magna hostium multitudo siti consumebatur. » *Ibid.* VIII, 41. — Quand César prit Avaricum, il y trouva du froment et d'autres approvisionnements : « summamque ibi copiam frumenti et reliqui commeatus nanctus ». *Ibid.* VII, 32. Le bétail est probablement l'élément fondamental du *reliquus commeatus*.

5. *De bello gallico*, VII, 71.

6. Consumpto omni frumento. *De bello gallico*, VII, 77.

7. Ipsos res frumentaria deficere coepit, concilio convocato constituerunt optimum esse, domum suam quemque reverti. *De bello gallico*, II, 10.

8. Frumenta ex agris in oppida comportant. *De bello gallico*, III, 9.

Pour nourrir son armée, César trouvait du froment dans toutes les parties de la Gaule celtique et de la Belgique.

Dans la Gaule celtique, il s'en procure chez les *Aedui*, chez les *Sequani* et chez les *Lingones*[1], c'est-à-dire dans la région orientale de cette contrée. L'armée romaine en trouve aussi à l'ouest. P. Crassus, prenant avec la septième légion ses quartiers d'hiver chez les *Andecavi* que César appelle *Andes;* et ne pouvant réunir chez eux les approvisionnements nécessaires, il envoie chercher le reste, notamment du froment chez les *Esubii*, les *Curiosolites* et les *Veneti*[2]. La région centrale de la Celtique fournit aussi du froment aux Romains. César fait observer qu'*Avaricum* est situé au milieu d'une campagne très fertile[3], et quand il a commencé le siège de cette place, Vercingétorix entame les hostilités en faisant attaquer les détachements romains qui vont chercher aux environs du fourrage et du froment[4]. Pendant quelques jours, les soldats romains furent réduits à ne se nourrir que de viande. Pour leurs estomacs italiens, c'était la famine poussée à ses extrêmes limites; mais, suivant leur général, ils ne montrèrent jamais plus de grandeur d'âme; dans cette rude épreuve ils ne firent pas entendre une plainte, il ne sortit pas de leur bouche une parole indigne de la majesté du peuple romain et de leurs précédentes victoires[5]. Cette disette momentanée fut le résultat des opérations militaires faites par Vercingétorix; la région était abondamment pourvue de froment.

La Gaule Belgique produisait aussi du froment. Les *Leuci* en fournirent à l'armée romaine pendant la guerre contre Arioviste[6]. Dès le début de la première campagne en Belgique, 57, les *Remi* promettent du froment à César[7]. A la fin de la campagne de l'année 54, César sachant que le froment n'avait été généralement récolté qu'en petite quantité dans la Gaule, disperse ses légions afin qu'elles trouvent partout sur

1. Arioviste veut couper les vivres à César: « uti frumento commeatuque qui ex Sequanis et Aeduis supportaretur, Caesarem intercluderet. *De bello gallico*, I, 48. Dans la même campagne, César s'approvisionne chez les *Sequani* et les *Lingones:* « frumentum Sequanos..... Lingones subministrare ». *Ibid.* I, 40. Plus tard: « Q. Tullium Ciceronem et P. Sulpicium Cabilloni et Matiscone in Aeduis ad Ararim rei frumentariae causa collocat ». *Ibid.* VII, 90.

2. Praefectos tribunosque militum complures in finitimas civitates frumenti causa dimisit, quo in numero est T. Terrasidius missus in Esubios, M. Trebius Gallus in Curiosolitas, Q. Velanius cum T. Silio in Venetos. *De bello gallico*, III, 7.

3. Agri fertilissima regione. *De bello gallico*, VII, 13.

4. Omnis nostras pabulationes frumentationesque observabat, dispersosque... adoriebatur. *De bello gallico*, VII, 16.

5. Usque eo ut complures dies frumento milites caruerint, et pecore ex longinquioribus vicis adacto extremam famem sustentarent. Nulla tamen vox est ab eis audita, populi romani majestate et superioribus victoriis indigna. *De bello gallico*, VII, 17.

6. Frumentum... Leucos... subministrare. *De bello gallico*, I, 40.

7. Paratos esse... frumento ceterisque rebus juvare. *De bello gallico*, II, 3.

place les vivres nécessaires. Il met dans la Belgique sept légions et demie, dont une chez les *Morini*, une chez les *Nervii*, une chez les *Remi*, une et demie chez les *Eburones*[1], trois chez les *Bellovaci*. Il avait alors à Samarobriva chez les *Ambiani* une réserve de froment recueilli sans doute dans les environs[2]. D'autres faits de guerre établissent l'importance de la culture du froment chez les Belges. Ainsi, dans la campagne de l'année 55, les Romains dévastent les champs des *Menapii* et coupent leur froment[3]. Pendant l'année 54, des cavaliers germains vont chercher du froment chez les *Ambivariti* sur la rive gauche de la Meuse[4]. Quand en l'année 53, César fit saccager le pays des *Eburones*, les froments de ce malheureux peuple furent partie mangés, partie détruits[5].

Il y avait cependant en Belgique à côté des champs de blé de nombreuses forêts. L'une d'entre elles existe encore sous le nom que lui donne César ; c'est la forêt d'Ardenne, autrefois *Arduinna*. Elle commençait au Rhin à l'est, couvrait une partie du territoire des *Treveri*, atteignait à l'ouest celui des *Remi*, au nord celui des *Nervii* et l'Escaut ; c'était la plus grande de toute la Gaule[6]. On l'honorait comme une divinité et après la conquête romaine elle fut assimilée à Diane[7]. La Gaule renfermait bien d'autres forêts, principalement en Belgique. Ainsi César lors de sa dernière campagne, en 51, trouve les *Bellovaci* et leurs alliés campés sur une colline, au milieu d'une forêt qu'un marais enveloppait[8]. Les forêts des *Eburones*[9], celles des *Menapii*[10], des *Morini*[11] et des *Nervii*[12], tiennent une grande place dans le récit des opérations militaires qui eurent lieu chez ces quatre peuples.

Les forêts de la Celtique paraissent avoir été moins considérables. Cependant le récit de César nous en montre chez les *Arverni* près de

1. *De bello gallico*, V, 24.
2. Samarobrivae... frumentum omne quod eo tolerandae hiemis causa devexerat relinquebat. *De bello gallico*, V, 47.
3. Omnibus eorum agris vastatis, frumentis succisis. *De bello gallico*, IV, 38.
4. Magnam partem equitatus... praedandi frumentandique causa ad Ambivaritos trans Mosam missam. *De bello gallico*, IV, 9. Qui frumentandi causa ierant trans Mosam. *Ibid.*, IV, 12 ; cf. IV, 16.
5. Frumenta non solum a tanta multitudine jumentorum atque hominum consumebantur sed etiam anni tempore atque imbribus procubuerant. *De bello gallico*, VI, 43.
6. *De bello gallico*, V, 3 ; VI, 29, 31, 33.
7. *Corpus inscriptionum latinarum*, t. VI, n° 46. Cf. Brambach, *Inscriptiones rhenanae*. n° 589.
8. *De bello gallico*, VIII, 7. Cf. c. 12, 18, 19.
9. *De bello gallico*, V, 32, 37 ; VI, 30, 34, 37, 43.
10. *De bello gallico*, III, 28, 29 ; IV, 38 ; VI, 5.
11. *De bello gallico*, III, 28, 29.
12. *De bello gallico*, II, 18, 19 ; V, 39, 52.

Gergovie[1] ; chez les *Bituriges*, près d'Avaricum[2] ; chez les *Cadurci*, dans le voisinage d'Uxellodunum[3] ; chez les *Carnutes*, qui fuyant devant César se réfugient dans les bois et en sont chassés par les rigueurs de l'hiver[4] ; chez les *Senones* dont les bois servent d'asile aux soldats vaincus de Camulogène[5] ; chez les *Sequani* dont les bois abritèrent ceux des *Tigurini* qui échappèrent aux légions de César[6] : ces bois des *Sequani* devinrent par leur étendue une cause d'effroi pour les Romains au début de la campagne contre Arioviste[7].

Mais les forêts de la Gaule semblent avoir été considérées comme dépourvues de valeur. La portion du territoire à laquelle on attribue du prix au temps de César est celle qui est cultivée, ce sont les champs, *agri*. Ainsi, quand au conseil de guerre tenu par les défenseurs d'Alise, peu de temps avant la capitulation, l'Arverne Critognatus rappelle la guerre des Cimbres et les maux affreux qu'elle avait amenés, il ajoute que ce peuple est parti laissant aux Gaulois leurs lois, leurs champs *agros*, et leur liberté, et que dans ces champs les Romains veulent s'établir pour imposer au peuple qui les habite une servitude sans fin[8]. Des forêts de la Gaule, Critognatus ne dit pas un mot.

Les Germains contemporains de César ont pris ou veulent prendre aux Gaulois non pas des forêts, mais des champs ; ils aiment les champs des Gaulois[9] ; une des raisons pour lesquelles César force les Helvètes vaincus à retourner dans leur pays est, dit-il, la crainte que séduits par la bonne qualité de leurs champs, les Germains ne viennent s'y établir[10]. Arioviste, lisons-nous ensuite, a forcé les *Sequani* à lui abandonner le tiers de leur *ager* qui est le meilleur de toute la Gaule ; et au moment où les Gaulois terrifiés sollicitent l'intervention de César, le roi barbare vient d'enjoindre aux malheureux *Sequani* de lui céder un second tiers de cet *ager*[11]. Quand Arioviste, vaincu par les Romains, a été contraint de s'enfuir, on voit apparaître d'autres Germains qui demandent des champs, *agros*, et César leur répond qu'il n'y en a pas de vacants[12].

1. *De bello gallico*, VII, 44, 45.
2. *De bello gallico*, VII, 16, 18.
3. *De bello gallico*, VIII, 35.
4. *De bello gallico*, VIII, 5.
5. *De bello gallico*, VII, 62.
6. *De bello gallico*, I, 12.
7. *De bello gallico*, I, 39.
8. *De bello gallico*, VII, 77.
9. Agros... Gallorum... adamassent. *De bello gallico*, I, 31.
10. Ne propter bonitatem agrorum, Germani... in Helvetiorum fines transirent. *De bello gallico*, I, 28.
11. Tertiam partem agri Sequani qui esset optimus totius Galliae occupavisset et nunc de altera parte tertia Sequanos decedere juberet. *De bello gallico*, I, 31.
12. *De bello gallico*, IV, 7, 8.

Ce sont aussi les champs et non les bois qu'entre peuples gaulois on se dispute. Ainsi, avant l'arrivée de César, les *Sequani*, grâce à l'appui d'Arioviste, s'étaient emparés d'une partie des champs des *Aedui* [1]. Les *Bellovaci* parlent à César avec envie des champs fertiles que possèdent les *Suessiones*, leurs voisins [2].

Les *Aedui*, ayant besoin d'auxiliaires dans leur lutte contre les *Sequani*, espèrent en trouver parmi les *Boii* que l'audace entreprenante des *Helvetii* avait entraînés en Gaule. Ils établissent ces *Boii* dans leur territoire et leur donnent moyennant une redevance annuelle des champs [3], où ceux-ci fondèrent un Etat gaulois nouveau.

Le récit des opérations militaires qui sont le principal objet des Commentaires de César, nous offre de fréquentes mentions des champs des Gaulois. Ainsi, dans la Celtique, nous voyons les *Helvetii* ravager les champs des *Aedui* [4]; les *Veneti* transporter des champs le froment dans les *oppida* [5]. César invite les *Aedui* à venir en Belgique ravager les champs des *Bellovaci* [6]; dans la même partie de la Gaule, son armée dévaste les champs des *Morini* et des *Menapii* [7]; les *Menapii* qui avaient des champs sur les deux rives du Rhin abandonnent aux Germains ceux qui étaient sur la rive droite [8]; Indutiomarus, chef des *Treveri*, annonce qu'il viendra ravager les champs des *Remi* [9]; César dévaste ceux des *Nervii* et par là les contraint à la soumission [10].

L'agriculture tenait donc une place importante dans la Gaule qui avait sur la Germanie une grande supériorité agricole; et, si l'on en croit César, le développement de l'agriculture en Grande-Bretagne paraît avoir été dû principalement à la colonisation de ce pays par les Gaulois du continent [11].

1. Partem finitimi agri per vim occupatam possiderent. *De bello gallico*, VI, 12. Le même fait est rappelé plus loin par l'expression *multatos agris*, VII, 54.
2. Suessiones... feracissimos agros possidere. *De bello gallico*, II, 4.
3. Quibus illi agros dederunt. *De bello gallico*, I. 28. César appele les Boii, stipendiarii Aeduorum. *De bello gallico*, VII, 10.
4. In Aeduorum fines pervenerant, eorumque agros populabantur. *De bello gallico*, I, 11.
5. *De bello gallico*, III, 9.
6. *De bello gallico*, II, 5.
7. Vastatis omnibus eorum agris. *De bello gallico*, III, 39.
8. *De bello gallico*, IV, 4.
9. *De bello gallico*, V, 56.
10. Vastatisque agris, in deditionem venire atque obsides sibi dare coegit. *De bello gallico*, VI, 3.
11. Britanniae... incolitur... maritima pars ab iis qui praedae ac belli inferendi causa ex Belgio transierunt... et bello illato ibi permanserunt atque agros colere coeperunt. *De bello gallico*, V, 12. Interiores plerique frumenta non serunt. *Ibid.* V, 14.

2. LES LIEUX HABITÉS

A. *Vici.*

Si nous nous en rapportons à Polybe, les Gaulois qui envahirent l'Italie au quatrième siècle groupaient leurs habitations en villages sans murailles[1]. Dans ces villages sans murailles nous devons reconnaître les *vici* dont il est souvent question chez César. Ainsi les *Helvetii* ont quatre cents *vici* qu'ils brûlent avant de quitter leur pays[2] et que César vainqueur leur ordonne de rebâtir[3]. Les *Allobroges* ont des *vici* sur la rive droite du Rhône et les *Helvetii* les détruisent[4]. Les Belges coalisés en l'année 57 brûlent tous les *vici* des *Remi* qu'ils peuvent atteindre[5]. L'année suivante Servius Galba avec huit cohortes de la douzième légion s'établit pour hiverner dans un *vicus* des *Veragri* qui est appelé *Octodurus ;* il prend pour lui et pour ses soldats une partie du *vicus* dont il chasse les habitants qu'il oblige à se réfugier dans l'autre partie de ce *vicus*[6]. La même année, César brûle les *vici* des *Morini* et des *Menapii*[7]. Les *Menapii* avaient des *vici* sur les deux rives du Rhin[8]; en l'année 53, César brûle ceux qui étaient sur la rive gauche[9]. Il traite de même ceux des *Eburones*[10]. Vercingétorix, au début de la grande lutte de l'année 52, prescrit de brûler les *vici* où les Romains pourront trouver du fourrage[11]. Pendant le siège d'Avaricum, c'est dans des *vici* épargnés par les Gaulois que César trouve le bétail nécessaire à la nourriture de son armée[12]. Durant la dernière campagne, en 51, les *Carnutes* abandonnent leurs *vici*[13].

Ainsi, les Gaulois, au temps de César possédaient un certain nombre

1. Ὤκουν δὲ κατὰ κώμας ἀτειχίστους. Polybe, livre II, c. 17, § 9: deuxième édition Didot, p. 80.
2. *De bello gallico*, I, 5. Les *Raurici*, les *Tulingi* et les *Latovici* avaient aussi des *vici* qu'ils brûlent. *Ibid.*
3. *Ibid.* I, 28.
4. *De bello gallico*, I, 11.
5. *De bello gallico*, II, 7.
6 *De bello gallico*. III, 1. Le nom d'*Octodurus* désigne, à proprement parler, un point fortifié ; mais il n'y avait probablement de fortifié que l'habitation d'un chef et cette habitation avait donné son nom à un groupe d'habitations moins importantes qu'aucune enceinte ne protégeait. Tels étaient au moyen âge les villages bâtis autour des châteaux.
7. *De bello gallico*, III, 29.
8. *De bello gallico*, IV, 4.
9. *De bello gallico*, VI, 6.
10. *De bello gallico*, VI, 43.
11. *De bello gallico*, VII, 14.
12. *De bello gallico*, VII, 17.
13. *De bello gallico*, VIII, 5.

de *vici*, c'est-à-dire de villages ou de bourgs non clos de murs semblables à ceux qui faisaient l'habitation exclusive de leurs ancêtres du quatrième siècle dont Polybe nous parle. Mais ce n'était pas tout. Ils avaient des villes fortes que César appelle *oppida* ordinairement, et quelquefois *urbes*. Ils habitaient aussi des maisons isolées, *aedificia*.

B. *Oppida*.

L'usage des lieux fortifiés appelés *oppida* par les Romains existait déjà en Gaule au temps de la guerre des Cimbres, c'est-à-dire à la fin du second siècle avant notre ère [1]. Au siège d'Alésia, Critognatus rappelle à ses compatriotes qu'à l'époque où les Cimbres et les Teutons avaient envahi la Gaule, les guerriers gaulois réfugiés dans les *oppida* et souffrant les plus extrêmes rigueurs de la faim avaient été réduits à se nourrir de chair humaine [2].

César distingue deux sortes d'*oppida*. Les *oppida* des Bretons consistent en une portion de forêts dont une levée de terre garnie de palissades et précédée d'un fossé interdit l'accès. C'est un lieu de refuge momentané où l'on cherche un abri contre les incursions de l'ennemi [3]. Mais les *oppida* de la Gaule sont de vraies villes : des murailles percées de portes les entourent ; elles contiennent des maisons où vit une population stable, ce qui ne les empêche pas d'offrir en cas de guerre un refuge aux habitants des campagnes voisines, non seulement pour eux-mêmes, mais aussi pour leurs troupeaux, leurs approvisionnements et le reste de leur avoir mobilier.

Deux passages intéressants des Commentaires de César nous expliquent comment les Gaulois construisaient les murailles qui interdisaient l'entrée de leurs *oppida* [4]. Les portes dont ces murailles étaient percées se fermaient en cas de guerre, comme celles des *oppida* possédés par les *Aulerci Ebruovices* et les *Lexovii* en l'année 56 [5]. Dans le récit du siège d'Avaricum, il est souvent question des portes percées dans les murailles de

1. La défaite du consul M. Julius Silanus, envoyé pour protéger le territoire des Allobroges, eut lieu l'année 109 avant notre ère.

2. *De bello gallico*, VII, 77.

3. *Oppidum* autem Britanni vocant cum silvas impeditas vallo atque fossa munierunt, quo incursionis hostium vitandae causa convenire consuerunt. *De bello gallico*, V, 21.

4. Dans le premier, il est question de l'*oppidum* où se réfugièrent les *Aduatuci* : quod cum ex omnibus in circuitu partibus altissimas rupes despectusque haberet, una ex parte leniter acclivis aditus in latitudinem non amplius ducentorum pedum relinquebatur ; quem locum duplici altissimo muro munierant : tum magni ponderis saxa et praeacutas trabes in muro collocabant : *De bello gallico*, II, 29. L'autre passage, plus détaillé, se trouve au livre VII, c. 23 ; il est trop long pour être rapporté ici.

5. Aulerci Eburovices Lexoviique... portas clauserunt, *De bello gallico*, III, 17.

cet *oppidum*[1]. Derrière les murailles des *oppida*, il y a des maisons. En 51, César faisant camper son armée dans l'*oppidum* de Cenabum, chez les *Carnutes*, y loge une partie de ses soldats dans les maisons des Gaulois.[2]. L'incendie des *oppida* exécuté chez les Helvètes en 58[3], prescrit d'une façon générale par Vercingétorix, en l'année 52[4], suppose des maisons dans les *oppida ;* et ce qui l'établit d'une façon formelle, ce sont les expressions dont se sert l'auteur latin pour nous faire connaître comment chez les Bituriges cet ordre fut exécuté. En un jour, chez ce peuple on brûla plus de vingt villes, *urbes*[5]. *Urbs* en Gaule est synonyme d'*oppidum*. Voilà pourquoi les trois *oppida* d'Avaricum, de Gergovia et d'Alesia, sont désignés chez César non seulement par le nom d'*oppidum*, mais aussi par celui d'*urbs*[6]. *Urbs* suppose non seulement des maisons, mais une population permanente qui les habite en temps de paix. Cette population permanente des *oppida* apparaît dans le passage où César nous racontant un usage de la Gaule, nous dit que les marchands dans les *oppida* sont entourés de la foule qui les questionne sur les pays dont ils viennent et leur fait raconter les nouvelles qu'ils y ont apprises[7]. La population permanente des *oppida* semble être la cause qui attire dans ces *oppida* les négociants romains pendant les campagnes de César, par exemple à *Cenabum*, chez les *Carnutes*[8], à *Cabillonum* [9]et à *Noviodunum*[10] chez les *Aedui*. Ces malheureux furent massacrés dans l'insurrection de l'année 52. Les *oppida* sont beaucoup moins nombreux que les *vici*. Les *Helvetii*, chez lesquels on compte quatre cents *vici*, n'ont que douze *oppida*. La proportion est d'un *oppidum* pour trente-trois *vici*.

Les peuples de la Gaule tant Celtique que Belgique où nous pouvons signaler des *oppida* sont au nombre de vingt-six, savoir :

Aduatuci. Ils avaient des *oppida* dont César ne nous fait point connaître

1. *De bello gallico*, VII, 24, 25, 28, 47, 50.
2. Caesar... in oppido Carnutum Cenabo castra ponit atque in tecta partim Gallorum partim quae collectis celeriter stramentis (tentoriorum integendorum gratia) erant inaedificata milites compegit, *De bello gallico*, VII, 5.
3. *De bello gallico*, I, 5, 28 : oppida sua omnia numero ad duodecim incendunt.
4. Oppida incendi oportere. *De bello gallico*, VII, 14.
5. Uno die, amplius viginti urbes Biturigum incenduntur. *De bello gallico*, VII, 15.
6. Pour *Avaricum*, voyez *De bello gallico*, VII, 15. Pour *Gergovia*, *Ibid.*, VII, 36, 47. Pour *Alesia*, VII, 68.
7. Hoc gallicae consuetudinis uti... mercatores in oppidis vulgus circumsistat quibusque ex regionibus veniant quasque ibi res cognoverint pronuntiare cogant. *De bello gallico*, IV, 5.
8. Cenabum... cives romanos qui negotiandi causa ibi constiterant, ... interficiunt, bonaque eorum diripiunt. *De bello gallico*, VII, 3.
9. Ex oppido Cabillono educunt... qui negotiandi causa ibi constiterant. *De bello gallico*, VII, 42.
10. Interfectis Novioduni custodibus quique eo negotiandi causa convenerant. *De bello gallico*, VII, 55.

le nombre. L'auteur latin leur attribue aussi des *castella* qui seraient des points fortifiés d'une importance moindre. Ils abandonnèrent à l'ennemi tous leurs *castella* et même leurs *oppida*, à l'exception d'un qui était assez considérable pour que l'on ait pu, après plusieurs combats meurtriers dans l'un desquels quatre mille guerriers Aduatuques périrent, y faire encore cinquante-trois mille prisonniers. César nous donne des détails intéressants sur la double muraille de cette forteresse et parle deux fois des portes dont cette muraille était percée [1].

Aedui. Ce peuple possédait un nombre d'*oppida* qui n'est pas indiqué et dont quelques-uns furent pris par les *Helvetii* en 58 [2]. Cependant il ne paraît pas que les Germains ou les *Sequani* en eussent enlevé aucun aux *Aedui* dans la guerre des années précédentes [3]. Trois *oppida* des *Aedui* sont nommés par César. Ce sont *Bibracte*, *Cabillonum* et *Noviodunum*. *Bibracte* était le plus important des trois; c'était même le plus grand, le plus riche, le mieux approvisionné de tous les *oppida* de ce peuple. Nous voyons le général romain à la poursuite des *Helvetii* se détourner de sa route dans l'espérance de trouver à Bibracte le froment nécessaire à la nourriture de ses soldats [4]. Bibracte chez les *Aedui* semble avoir été une sorte de capitale [5]. Quand, en l'année 52, les *Aedui* abandonnent la cause romaine et se laissent entraîner dans le parti opposé dont Vercingétorix est le chef, un des faits principaux par lesquels le changement des esprits se manifeste est la réception à *Bibracte* de Litaviccus, partisan de Vercingétorix, et quelque temps auparavant obligé à se réfugier à Gergovie chez les Arvernes [6]; Convictolitavis, magistrat suprême de la cité, c'est-à-dire vergobret, et une grande partie du sénat des Aedui viennent trouver Litaviccus à Bibracte. C'est de là qu'ils envoient des ambassadeurs à Vercingétorix; c'est là qu'on amène à Convictolitavis les otages que César s'était fait livrer par les peuples de la Gaule, comme garantie de leur fidélité [7]. *Cabillonum* paraît avoir été moins important. Quand les *Aedui* commencèrent à se tourner du côté de Vercingétorix, en 52, un de leurs premiers actes fut de chasser les négociants romains de l'*oppidum* de *Cabillonum* où ils s'étaient établis et

1. *De bello gallico*, II, 29-33; cf. p. 209, note 4.
2. Oppida expugnari non debuerint. *De bello gallico*, I, 11.
3. Compulsos in oppida. *De bello gallico*, VII, 54.
4. Cum exercitui frumentum metiri oporteret, et quod a Bibracte, oppido Aeduorum longe maximo et copiosissimo, non amplius passuum octodecim aberat, ...Bibracte ir contendit. *De bello gallico*, I, 23.
5. Quod est oppidum apud eos maximae auctoritatis. *De bello gallico*, VII 55.
6. *De bello gallico*, VII, 40.
7. *De bello gallico*, VII, 55.

de les massacrer en route[1]. C'est aujourd'hui Chalon-sur-Saône. *Noviodunum*, autre *oppidum* des *Aedui*, probablement Nevers, était en quelque sorte en 52 la capitale romaine de toute la Gaule. César y avait placé ses approvisionnements de froment, la caisse centrale de l'armée, les chevaux achetés pour sa cavalerie, les otages qui lui garantissaient la fidélité des peuples vaincus. Des marchands romains s'y étaient installés. Une garnison protégeait le tout ; cette garnison fut massacrée par les Gaulois qui s'emparèrent de l'*oppidum* et de ce qu'il contenait[2].

Les *Ambarri*, clients des *Aedui*, avaient des *oppida* que les *Helvetii* attaquèrent pendant la campagne de l'année 58[3].

Arverni. Chez eux était le fameux oppidum de *Gergovia* près Clermont-Ferrand, assiégé, pris par César en 52. César qualifie ordinairement cette localité d'*oppidum*. Mais il l'appelle aussi *urbs*[4].

Aulerci Eburovices. Ce peuple avait des *oppida* dont il fit fermer les portes en 56, quand il se prépara à la guerre contre les Romains[5].

Bellovaci. Dans la campagne de l'année 57, les *Bellovaci* paraissent avoir abandonné sans aucun essai de résistance, tout leur territoire aux Romains, sauf l'*oppidum* de *Bratuspantium* où ils s'étaient rassemblés. Or ils pouvaient mettre cent mille hommes sous les armes[6], ce qui suppose une population de quatre cent mille âmes. Mais probablement ils manquaient de vivres, aussi demandèrent-ils la paix, en sorte qu'en approchant, les Romains virent sur les remparts, au lieu de guerriers, des femmes et des enfants qui leur tendaient des mains suppliantes[7].

Bituriges. Ce peuple avait beaucoup d'*oppida*[8]. César en nomme deux : *Avaricum* et *Noviodunum*. Il donne au premier non seulement la qualification d'*oppidum*, mais aussi celle de ville, *urbs*. C'était la plus belle de toute la Gaule[9]. Ce n'était point parmi les *oppida* des Bituriges le seul qui méritât le titre d'*urbs*. Plus de vingt, nous dit César, étaient dans le même cas et on fit le sacrifice de les brûler pendant la grande

1. *De bello gallico*, VII, 42.
2. *De bello gallico*, VII, 55. César, *Ibid.*, VII, 33, 90, mentionne deux autres localités dépendant des *Aedui*, c'est d'abord *Decetia*. Il y réunit en 52 le sénat des *Aedui* et y tint une sorte d'assemblée générale de la cité. Il ne nous dit pas si *Decetia* était un *oppidum* ou un *vicus*. — La même observation peut être faite au sujet de *Matisco*, Mâcon, où une partie des troupes romaines prirent leurs quartiers d'hiver à la fin de l'année.
3. *De bello gallico*, I, 11, 14.
4. *De bello gallico*, VII, 36, 47.
5. *De bello gallico*, III, 17.
6. *De bello gallico*, II, 4.
7. *De bello gallico*, II, 13.
8. Cum latos fines et complura oppida haberent. *De bello gallico*, VIII, 2.
9. Pulcherrimam prope totius Galliae urbem quae praesidio et ornamento sit civitati. *De bello gallico*, VII, 15.

insurrection de l'année 52[1]. Malheureusement César ne nous dit pas le nom des villes ou *oppida* des *Bituriges*, un seul excepté, qui s'appelait *Noviodunum* et dont les Romains s'étaient emparés au début de la campagne[2].

Boii. Ce petit peuple dont l'établissement en Gaule date de l'année 58, avait un *oppidum* qui s'appelait *Gorgobina*. Vercingétorix voulut le prendre[3]. César lui fit lever le siège[4].

Cadurci. Chez eux se trouvait l'oppidum d'*Uxellodunum*, qui était dans la clientèle de Lucterius c'est-à-dire dont les habitants étaient ses clients, lorsque ce chef gaulois prit les armes contre les Romains, en l'année 51. Le continuateur de César raconte longuement comment cette place fut approvisionnée, assiégée, défendue et prise, et avec quelle cruauté César, dont il vante la clémence, traita les vaincus[5].

Carnutes. En l'année 51, terrifiés par l'annonce de la prochaine arrivée de César, ils abandonnent les *oppida* où ils s'étaient réunis, se dispersent dans les bois et finissent par se réfugier chez les peuples voisins. César nous explique ici que les *Carnutes* avaient un certain nombre d'*oppida*, qu'à la suite des revers subis par eux l'année précédente[6] ils en avaient abandonné une partie, s'étaient concentrés dans les autres et dans plusieurs *vici*, et habitaient fort à l'étroit de petites maisons construites à la hâte pour résister aux rigueurs de l'hiver[7]. Il n'y a qu'un de leurs *oppida* dont le nom nous soit connu : *Cenabum*, où s'étaient établis des négociants romains dont le massacre donna le signal de la grande insurrection de l'année 52[8]. César irrité parut presque immédiatement sous les murs de *Cenabum*. Après en avoir fait brûler les portes, il pénétra avec son armée dans l'intérieur des fortifications. Pour venger les citoyens romains qui avaient été mis à mort dans cet *oppidum*, ses soldats massacrèrent non seulement les hommes, mais encore les femmes et les enfants. On évaluait à 40,000 âmes la population abritée derrière les murs de Cenabum. 800 seulement échappèrent. Après avoir enlevé le butin, les Romains livrèrent les maisons aux flammes[9]. L'année suivante, César revint dans cet *oppidum* avec deux légions qu'il y fit camper. Les Gaulois avaient rebâti les maisons brûlées l'année précé-

1. Uno die amplius viginti urbes Biturigum incenduntur. *De bello gallico*, VII, 15.
2. *De bello gallico*, VII, 12, 13.
3. *De bello gallico*, VII, 9.
4. *De bello gallico*, VII, 12.
5. *De bello gallico*, VIII, 32-44.
6. *De bello gallico*, VII, 11.
7. Desertis vicis oppidisque quae tolerandae hiemis causa constitutis repente exiguis ad necessitatem aedificiis incolebant (nuper enim devicti complura oppida dimiserant) dispersi profugiunt. *De bello gallico*, VIII, 4.
8. *De bello gallico*, VII, 3, 17.
9. Oppidum diripit atque incendit. *De bello gallico*, VII, 11.

dente. Une partie des soldats s'y logea ; les autres s'établirent dans des cabanes construites à la hâte[1].

Curiosolites. C'est un des trois peuples qu'en l'année 56 César nous montre fortifiant leurs *oppida* et y réunissant des approvisionnements de froment[2].

Eburones. Quand César, en l'année 53 eut entrepris de détruire ce petit peuple[3], qui lui avait infligé l'humiliation d'exterminer un corps de troupes de quinze cohortes ou d'une légion et demie, il ne trouva pas d'*oppidum* qui lui résistât[4]. Il ne nomme qu'un de ces *oppida*, auquel il donne le titre de *castellum ;* c'est *Aduatuca*, point central de la contrée. César y plaça ses bagages sous la garde d'une légion[5].

Elvetii, vulgairement *Helvetii*. Ce peuple possédait douze *oppida* qu'il brûla, croyant les abandonner pour toujours. César obligea les Helvetii d'y retourner et de les rebâtir ; mais il ne nous donne les noms d'aucune de ces places fortes[6].

Esubii. C'est un des trois peuples que César nous montre fortifiant et approvisionnant leurs *oppida*, au commencement de la campagne de l'année 56[7].

Lexovii. Ce peuple prit les armes contre les Romains en l'année 56 ; après avoir massacré tous les sénateurs qui s'opposaient à la guerre, les *Lexovii* fermèrent les portes de leurs *oppida*[8].

Mandubii. Chez eux était *Alesia*, place assez vaste pour renfermer les quatre-vingt mille soldats de Vercingétorix. C'est un des *oppida* que César appelle *urbs*. Tout le monde connaît l'histoire du siège célèbre de cette place, dont la prise rendit définitive la conquête de la Gaule[9].

Nervii. César vainqueur et leur ayant, prétend-il, tué 59,500 guerriers sur 60,000 qu'ils avaient, leur laissa leur territoire et leurs *oppida* dont il ne s'est pas soucié de nous faire connaître les noms[10].

Parisii. Ils avaient un *oppidum* que les manuscrits des *Commentaires* de

1. In oppido Carnutum *Cenabo* castra ponit atque in tecta partim Gallorum, partim quae collectis celeriter stramentis... erant inaedificata milites compegit. *De bello gallico*, VII, 5.
2. Oppida muniunt... frumenta ex agris in oppida comportant. *De bello gallico*, III, 9.
3. Civitatem ignobilem atque humilem. *De bello gallico*, V, 28.
4. Non oppidum, non praesidium quod se armis defenderet. *De bello gallico*, VI, 34.
5. Impendimenta omnium legionum Aduatucam contulit. Id castelli nomen est. Hoc fere est in mediis Eburonum finibus. *De bello gallico*, VI, 32.
6. *De bello gallico*, I, 5, 28.
7. *De bello gallico*, III, 9.
8. *De bello gallico*, III, 17.
9. *De bello gallico*, VII, 68-89.
10. *De bello gallico*, II, 28.

César appellent *Lutetia*. Les Gaulois y mirent eux-mêmes le feu[1]. L'année précédente, César y avait réuni l'assemblée générale des Gaulois[2].

Pictones. Chez eux se trouvait l'*oppidum Lemonum* où Duratius, partisan des Romains, fut inutilement assiégé en 51, par Dumnacus, chef des *Andecavi*[3].

Raurici. Entraînés par l'exemple des *Helvetii*, ils brûlent comme eux leurs *oppida* en 58[4].

Remi. Lors de la coalition des Belges contre les Romains en 57, les *Remi* offrent à César de recevoir ses troupes dans leurs *oppida*[5]. César nous apprend le nom d'une de ces places fortes : c'est *Bibrax*. Les Belges coalisés assiégèrent cet *oppidum;* mais l'arrivée du général romain les contraignit à battre en retraite[6]. Plus bas, César nous parle d'une autre localité située chez les *Remi*, *Durocortorum*, où il tint une assemblée générale de la Gaule en 53. Mais il ne nous dit pas si c'était un *oppidum* ou un simple *vicus*[7].

Senones. En 53, Acco qui s'est mis à la tête de la résistance contre les Romains chez les *Senones*, ordonne à la multitude de se réunir dans les *oppida*[8]; mais l'arrivée rapide de César empêcha la réalisation de cette mesure. Les *Commentaires* nous font connaître les noms de trois de ces *oppida :* 1° *Melodunum*, ou en adoptant une autre leçon, *Metiosedum*, dans une île de la Seine; Labienus s'en empara dans la campagne de l'année 52[9]; 2° *Vellaunodunum*, pris par César dans la même campagne, après un siège de trois jours[10]; 3° *Agedincum* auquel les *Commentaires* ne donnent ni la qualification d'*oppidum*, ni celle de *vicus*, mais qui doit avoir été un *oppidum* important, puisqu'en 53 six légions y prirent leurs quartiers d'hiver[11] et puisqu'en 52 nous voyons César y laisser deux légions et tout le bagage de l'armée romaine[12].

Sequani. En 58, au moment où César entreprit sa campagne contre Arioviste, tous leurs *oppida* étaient au pouvoir du roi germain[13]. Voilà

1. Lutetiam,... oppidum Parisiorum quod positum est in insula fluminis Sequanae... Lutetiam incendi pontesque ejus oppidi rescindi jubent. *De bello gallico*, VIII, 57, 58. Les manuscrits de l'*Itinéraire d'Antonin* offrent *Luticia*, *Lutecia*, *Lutitia*, *Lotica*.
2. *De bello gallico*, VI, 3.
3. *De bello gallico*, VIII, 26, 27.
4. *De bello gallico*, I, 5.
5. Oppidis recipere. *De bello gallico*, II, 3.
6. *De bello gallico*, II, 6, 7.
7. *De bello gallico*, VI, 44.
8. Jubet in oppida multitudinem convenire. *De bello gallico*, VI, 4.
9. *De bello gallico*, VII, 58. Cf. 60, 61.
10. *De bello gallico*, VII, 11.
11. *De bello gallico*, VI, 44.
12. *De bello gallico*, VII, 10, 57, 62. Cf. 59.
13. Qui intra fines suos Ariovistum recepissent, quorum oppida omnia in potestate ejus essent. *De bello gallico*, I, 32.

du moins ce que César rapporte, et par une contradiction singulière il nous montre, quelques lignes plus loin, Arioviste s'avançant avec ses troupes pour aller occuper *Vesontio*, le principal *oppidum* des *Sequani* où se trouvait un grand approvisionnement de munitions de guerre. César prévient Arioviste, s'empare de *Vesontio*, y met garnison et y reste plusieurs jours [1].

Sontiates, peuple de l'Aquitaine ; son *oppidum* fut pris par Crassus, en 56 [2].

Suessiones. Ils avaient douze *oppida*[3]. Un s'appelait *Noviodunum*. César l'assiégea en 57. Il fait remarquer que le fossé était large et le mur élevé, cependant les défenseurs effrayés se rendirent [4].

Veneti. Ce peuple est en 56 à la tête de l'insurrection des cités armoricaines. Il fortifie ses *oppida* et y transporte des approvisionnements de froment [5]. Quand la guerre commença, les habitants se réfugièrent chacun dans les *oppida* les plus rapprochés [6]. César en prit plusieurs [7]. Quand les *Veneti* eurent été vaincus dans une bataille navale, ils reconnurent qu'ils ne pouvaient plus défendre leurs *oppida* et la résistance cessa [8].

C. *Aedificia.*

Outre les *vici* et les *oppida*, les Gaulois possédaient des *aedificia* épars dans la campagne. La distinction est nettement apparente dans un grand nombre de passages des *Commentaires* ; par exemple à propos des *Helvetii* [9], des *Menapii* [10]. Le plan de campagne de Vercingétorix en 52 applique cette distinction à la Gaule entière. Il a pour objet de réduire les Romains par la famine. « Il faut brûler les *vici* et les *aedificia* où l'ennemi pourrait trouver du fourrage, brûler les *oppida* quand on n'est pas sûr de les empêcher de tomber entre ses mains avec les approvisionnements qu'ils contiennent [11].

1. *De bello gallico*, I, 38.
2. *De bello gallico*, III, 21, 22.
3. *De bello gallico*, II, 4.
4. *De bello gallico*, II, 12.
5. *De bello gallico*, III, 9.
6. Seque in proxima oppida recipiebant. *De bello gallico*, III, 12.
7. Compluribus expugnatis oppidis. *De bello gallico*, III, 14.
8. Neque quemadmodum oppida defenderent habebant. *De bello gallico*, III, 16.
9. [illegible]da sua omnia numero ad duodecim, vicos ad quadringentos, reliqua privata [illegible]nt. *De bello gallico*, I, 5.
aedificia incendi[illegible] [illegible]venerunt quas regiones Menapii incolebant et ad utramque ripam
10. Ad Rhenum per[illegible] [illegible]cosque habebant. *De bello gallico*, IV, 4.
fluminis agros, aedificia vi[illegible]di oportere... quo pabulandi causa adire posse videantur...
11. Vicos atque aedificia incen[illegible]e non munitione et loci natura ab omni sint peripraeterea oppida incendi oportere qu[illegible]
culo tuta. *De bello gallico*, VII, 14.

Parmi les *aedificia* on peut distinguer deux catégories : la première comprend les maisons de maître, les habitations qui ont précédé les châteaux modernes. Le château ne se conçoit pas aujourd'hui sans ce qu'on appelle un parc, un bosquet. Il en était de même au premier siècle avant notre ère, quand César fit la conquête de la Gaule. Il nous le raconte à propos de la tentative inutile qu'il fit en 53 pour s'emparer de la personne d'Ambiorix, chef des *Eburones*. Ambiorix fut surpris par un parti de cavalerie que César envoyait à sa recherche dans un *aedificium* entouré d'un bois, « comme sont », ajoutent les *Commentaires*, « presque toutes les demeures des Gaulois »[1], lisons : des membres de l'aristocratie gauloise.

D'autres *aedificia* étaient des bâtiments d'exploitation habités par des cultivateurs. Quand César, en 51, fit sa dernière expédition contre les *Bellovaci*, il envoya en avant des éclaireurs et ceux-ci lui rapportèrent que dans les *aedificia* ils avaient trouvé peu de monde ; ceux des *Bellovaci* qu'ils avaient rencontrés dans les *aedificia* n'étaient pas des ouvriers agricoles restés pour cultiver les champs, car ceux-là avaient pris grand soin de s'en aller ; dans les *aedificia* il n'y avait que des émissaires envoyés pour espionner les Romains[2]. Dans ces *aedificia* non seulement les ouvriers employés à la culture étaient logés, mais aussi on emmagasinait les récoltes. Quand, en 51, César vient à l'improviste attaquer les *Bituriges*, sa cavalerie surprend les habitants des campagnes avant qu'ils n'aient pu se réfugier dans les *oppida*[3]. Et comment ce résultat avait-il été obtenu ? César avait défendu à ses soldats de mettre le feu aux *aedificia*. De là double avantage. Les incendies ne prévenaient pas la population de l'approche des Romains, et les approvisionnements contenus dans les *aedificia* donnaient à César l'assurance que les chevaux trouveraient le fourrage nécessaire, ses soldats le froment dont ils avaient besoin[4]. Ordinairement César faisait la guerre d'une tout autre façon. Il avait pour ses soldats des approvisionnements préparés d'avance ou fournis par les alliés ; il trouvait dans les champs et les prés la nourriture de ses chevaux : il n'avait par conséquent aucune raison pour ménager les *aedificia* de l'ennemi.

1. Aedificio circumdato silva ut sunt fere domicilia Gallorum. *De bello gallico*, VI, 30.
2. Paucos in aedificiis esse inventos atque hos non qui agrorum colendorum causa remansissent (namque esse undique diligenter demigratum) sed qui speculandi causa essent remissi. *De bello gallico*, VIII, 7.
3. Accidit... ut sine timore ullo rura colentes prius ab equitatu opprimerentur quam confugere in oppida possent. *De bello gallico*, VIII, 3.
4. Namque etiam illud vulgare incursionis hostium signum, quod incendiis aedificiorum intellegi consuevit, Caesaris erat interdicto sublatum, ne aut copia pabuli frumentique, si longius progredi vellet, deficeretur, aut hostes incendiis terrerentur. *De bello gallico*, VIII, 3.

En 56, César dévaste tous les champs des *Morini* et des *Menapii;* il brûle leurs *vici* et leurs *aedificia* [1]. L'année suivante les *Menapii* reprennent les armes; deux légats de César saccagent leurs champs, coupent leur froment, brûlent leurs *aedificia* [2]. La même opération est renouvelée contre le même peuple en 53 ; César brûle les *aedificia* et les *vici* des *Menapii* et leur prend une grande quantité de bestiaux et d'hommes [3]. Les *Eburones* subissent le même traitement; tous les *vici* et tous les *aedificia* que l'armée trouve sur sa route sont brûlés[4].

Quand les Gaulois faisaient la guerre aux Gaulois ils procédaient de même; en l'année 57, les *Remi* refusèrent de prendre part à la coalition des Belges contre les Romains; l'armée confédérée se mit à dévaster les champs des *Remi*, à brûler leurs *vici* et leurs *aedificia* [5].

Ces *aedificia* de la Gaule jouent dans l'histoire militaire un rôle identique à celui des *villae* de l'Italie et des autres parties de l'empire romain. Ainsi, à la fin du troisième siècle avant notre ère, quand Annibal porta la guerre en Italie, une partie de la péninsule était déjà couverte de *villae*. Tite Live nous montre le général carthaginois campé sur les bords du Vulturne; la partie la plus séduisante de la campagne italienne est en flammes; de distance en distance on voit la fumée des *villae* incendiées[6]. C'était en l'année 217 avant notre ère. Deux ans plus tard, un consul voulant affamer l'ennemi enjoint de rentrer les froments dans les places fortes, avant le premier juin; en cas d'inexécution de cet ordre, il dévastera les champs, saisira et fera vendre les esclaves, brûlera les *villae*[7]. Un siècle et demi plus tard, une autre guerre moins flatteuse pour la vanité des vainqueurs du monde vient porter la terreur dans Rome. Presque à ses portes, le gladiateur Spartacus tient tête aux légions; il ne se contente pas de dévaster les *villae* et les *vici*[8]; il s'attaque aux *urbes*. Ceci se passait en l'année 73 avant J.-C. De même dans l'Afrique romanisée, lorsque la guerre civile y porta la dévastation

1. Vastatis omnibus eorum agris, vicis aedificiisque incensis. *De bello gallico*, III, 29.
2. Omnibus eorum agris vastatis, frumentis succisis, aedificiis incensis. *De bello gallico*, IV, 38.
3. Aedificia vicosque incendit, magno pecoris atque hominum numero potitur. *De bello gallico*. VI, 6.
4. Omnes vici atque omnia aedificia quae quisque conspexerat incendebantur. *De bello gallico*, VI, 43.
5. Agros Remorum depopulati, omnibus vicis aedificiisque, quos adire potuerant, incensis. *De bello gallico*, II, 7.
6. Exurebatur amoenissimus Italiae ager, villaeque passim incendiis fumabant. *Tite-Live*, XXII, 14.
7. Villas incensurum. Tite-Live, XXIII, 32.
8. Nec villarum atque vicorum vastatione contenti. Florus, livre II, c. 8, ou III, c. 20. Edition d'Otto Iahn, p. 86, l. 22.

dans les années 47 et 46, on brûlait les *villae*. Cet acte de guerre était inséparable de la dévastation des champs, de la destruction des *oppida*[1].

Au premier siècle de notre ère, quand de barbare la Gaule est devenue romaine, les *villae* ont en Gaule remplacé les *aedificia*. Tacite racontant la guerre de l'année 70 fait briller à nos yeux le feu des *villae* incendiées qui annonce l'arrivée d'une armée victorieuse[2]. C'était près de la rive gauche du Rhin, à peu de distance de Cologne. Il y avait à cette époque des *villae* jusque dans l'île des Bataves. Civilis en possédait, et quand Cerialis alla saccager ce pays, il épargna les *villae* de Civilis, pour rendre le chef ennemi odieux à ses concitoyens[3]. A cette époque, en Gaule, la fortune d'un particulier se concevait de la même façon qu'à Rome. La *villa*, et le *fundus* ou la terre que la *villa* suppose, en étaient la base principale, comme le dit Horace :

> Vos sapere et solos aio bene vivere, quorum
> Conspicitur nitidis fundata pecunia villis[4].

Dès le commencement de ce siècle, les *aedificia* qui chez César sont l'habitation des chefs gaulois ont été transformés en *villae*. Sacrovir a poussé les *Aedui* à la révolte. Il s'est emparé d'Augustodunum, ville nouvelle dont le nom même est un témoignage de la grande révolution qui s'est produite, ville qui déjà possède des écoles où les fils des nobles gaulois se transforment en Romains. Il est vaincu. Il gagne dans sa fuite une *villa* près d'Autun et c'est là qu'il se donne la mort, l'an 21 de notre ère[5]. Un demi-siècle plus tard, Julius Sabinus aussi malheureux que Sacrovir veut échapper à la mort ; il se rend dans une *villa* du pays des *Lingones*, y met le feu et s'enfuit espérant qu'on croira qu'il a péri dans les flammes[6]. La *villa* où Sacrovir alla mourir, comme celle où se réfugiera Julius Sabinus, est le résultat de la transformation gallo-romaine de l'*aedificium* entouré d'un bois, demeure ordinaire des membres de l'aristocratie gauloise soixante-treize ans plus tôt. En l'an 53 avant notre ère, les soldats romains qui venaient tuer Ambiorix le surprirent dans une maison construite en charpente, couverte de paille, qu'un bois entourait[7], et dont le sol, théoriquement au moins, était la propriété du

1. Villas exuri, agros vastari... oppida castellaque dirui. *De bello africano*, c. 26.
2. Vastatione incendiisque flagrantium villarum venire victorem exercitum intellegebatur. *Historiae*, IV, 34.
3. Agros villasque Civilis intactas nota arte ducum sinebat. Tacite, *Historiae*, V, 23.
4. Horace, *Epist.*, l. I, 15, v. 45, 46.
5. Sacrovir primo Augustodunum, dein metu deditionis in villam propinquam cum fidissimis pengit. Illic sua manu, reliqui mutuis ictibus occidere. Tacite, *Annales*. III, 46.
6. Sabinus... villam, in quam perfugerat, cremavit. Tacite, *Historiae*, IV, 67.
7. Τοὺς δ'οἴκους, ἐκ σανίδων καὶ γέρρων ἔχουσι μεγάλους θολοειδεῖς, ὄροφον πολὺν ἐπιβάλλουτες. Strabon, livre IV, c. 4, § 3, édition Didot, p. 163-164.

peuple des Eburons. Au siècle suivant la *villa* du chef gaulois s'élève au milieu d'une vaste pièce de terre, d'un *fundus* qui lui appartient et que ses clients et vassaux cultivent. Des constructions en maçonnerie, couvertes en tuiles, commencent à remplacer les maisons de bois à toit de chaume qu'habitaient les Gaulois au temps de l'indépendance.

3. Les Hommes.

A. *Rois*

Chez les Gaulois, l'égalité des hommes n'est pas plus un dogme politique que l'égalité des peuples[1]. Cependant la plupart des Etats gaulois sont des républiques. Les républiques établies sur les ruines de la monarchie sont en général aristocratiques. Cette loi est confirmée par l'exemple de la Gaule.

En Celtique, à l'arrivée de César, il n'y a plus que deux rois, l'un Moritasgus, dans le centre, chez les *Senones*[2]; l'autre Teutomatus ou son père et prédécesseur Ollovico, sur la frontière de l'Aquitaine, chez les *Nitiobroges*[3]. Partout ailleurs la royauté a péri. Chez les *Arverni* le roi Bituitus, qui a été au siècle précédent vaincu par les Romains, n'a pas de successeur; le père de Vercingétorix, Celtillus, accusé de prétendre à la royauté, a payé cette ambition de sa vie[4]. Chez les *Sequani*, le fils du dernier roi n'a pas obtenu la couronne et il cherche, mais en vain, à se la faire donner[5]. Ailleurs Orgetorix, qu'on accuse de prétendre à la royauté, est traduit devant le tribunal suprême des *Helvetii* et aurait été condamné au supplice du feu si une mort subite et probablement volontaire ne l'eût soustrait au jugement[6]. Chez les *Senones*, Cavarinus, pour succéder à Moritasgus, son frère, qui lui-même succédait à ses ancêtres, a besoin de la protection de César; malgré cet appui si puissant, une assemblée publique le condamne à mort et il n'échappe au supplice que par la fuite[7]. César fait rendre à Tasgetius la royauté de

1. Voyez *Revue Celtique*, t. VII, p. 6-8.
2. *De bello gallico*, V, 54. Cf. note 7.
3. *De bello gallico*, VII, 31, 46.
4. *De bello gallico*, VII, 4.
5. Orgetorix persuadet Castico Catamantaloedis filio, sequano, cujus pater regnum in Sequanis multos annos obtinuerat et a senatu populi romani amicus appellatus erat, ut regnum in civitate sua occuparet quod pater ante habuerat. *De bello gallico*, I, 3.
6. *De bello gallico*, I, 4.
7. Cavarinum, quem Caesar apud eos regem constituerat, cujus frater Moritasgus adventu in Galliam Caesaris cujusque majores regnum obtinuerant, interficere publico consilio conati. *De bello gallico*, V, 54.

ses aïeux chez les *Carnutes*, en 56 avant notre ère. Tasgetius règne un peu plus de deux ans, puis ses ennemis le tuent publiquement avec l'approbation de la plus grande partie de leurs concitoyens [1]. Chez les *Aedui*, l'ambitieux Dumnorix prétend aussi à la royauté, mais comme il sait que cette institution est antipathique à ses concitoyens, c'est sur l'appui de l'étranger qu'il compte. Il arrivera, pense-t-il d'abord, avec l'aide des *Helvetii* [2] ; et après la défaite de ce peuple, quand il a vu César créer des rois chez les *Carnutes* et les *Senones*, il espère obtenir du général romain la même faveur et il a l'imprudence de s'en vanter dans l'assemblée des *Aedui*, propos qui provoque un mécontentement général parmi ses concitoyens [3]. César le fait tuer [4] et dans cette circonstance, sa politique est d'accord avec l'opinion dominante contre laquelle il s'était inutilement mis en lutte lorsqu'il avait donné des rois aux *Senones* et aux *Carnutes*. Pour rendre un peu de popularité à la royauté en Celtique, il fallut le grand soulèvement de l'année 52 et la nécessité universellement sentie d'un chef militaire unique et tout-puissant ; on proclama roi Vercingétorix [5]. Mais ce changement d'opinion fut éphémère. Au bout de quelques mois, le nouveau roi est déjà accusé de trahison. On prétend qu'il voudrait tenir de César plutôt que des Gaulois le titre que ceux-ci lui ont conféré [6]. Nous savons le reste de sa tragique histoire. Généralement en Celtique, à cette époque, on n'aime pas les rois.

En Belgique, la royauté paraît moins antipathique à la masse de la population. Lors de la coalition formée contre César en 57, un roi est choisi pour général en chef ; c'est Galba, qui règne sur les Suessiones [7]. Les *Eburones*, ce peuple obscur qui tue aux Romains une légion et demie, c'est-à-dire un corps d'au moins cinq mille hommes, sont gouvernés par deux rois qui ont soulevé leur peuple contre les Romains [8]. Il y eut en Belgique un roi créé par César, comme en Celtique Cavarinus et Tasgetius. Ce fut Commius, chez les *Atrebates* [9]. Mais Commius fut plus heu-

1. *De bello gallico*, V, 25, 29, VI, 2, 4. Acco avait pris l'initiative de ce meurtre. César le fit périr sous les verges. VI, 44 ; cf. VIII, 38.
2. *De bello gallico*, I, 3, 9, 18.
3 In concilio Aeduorum Dumnorix dixerat sibi a Caesare regnum civitatis deferri, quod dictum Aedui graviter ferebant. *De bello gallico*, V, 6.
4. *De bello gallico*, V, 7. C'était en 54.
5. Rex ab suis appellatur. *De bello gallico*, VII, 4.
6. Regnum illum Galliae malle Caesaris concessu quam ipsorum habere beneficio. *De bello gallico*, VII, 20.
7. *De bello gallico*, II, 4.
8. Initium repentini tumultus ac defectionis ortum est ab Ambiorige et Catuvolco qui cum ad fines regni sui... *De bello gallico*, V, 26. Catuvolcus rex dimidiae partis Eburonum. *De bello gallico*, VI, 31.
9. Commium quem ipse Atrebatibus superatis regem ibi constituerat. *De bello gallico*, IV, 21.

reux que ses collègues nommés par César chez les *Senones* et chez les *Carnutes*. Son autorité fut respectée de ses concitoyens; il devint un prince national, prit part aux insurrections de 52 et de 51 [1]. Ce furent les Romains, et non ses concitoyens, qui lui ôtèrent le pouvoir [2].

Quoi qu'il en soit, même en Belgique, la royauté est une exception. La plupart des Etats sont des républiques à la tête desquelles nous voyons des magistrats [3], un sénat, et au-dessous d'eux des citoyens divisés en deux catégories: les *equites*, cavaliers ou chevaliers, qui combattent à cheval, et la plèbe ou multitude, *plebs, multitudo*, qui fournit aux armées l'infanterie.

B. *Magistrats*

Les magistrats des *Helvetii* prennent la défense de la loi à laquelle Orgétorix veut se soustraire et réunissent contre lui les citoyens en armes [4]. Il y a aussi des magistrats chez les *Aedui*. On prétend que chez eux, Dumnorix s'est acquis sur le peuple une influence qui surpasse l'autorité des magistrats [5].

Parmi ces magistrats des cités, il y en a un qui est investi d'une autorité supérieure à celle des autres et que César appelle magistrat suprême, *summus magistratus* [6], ou plus brièvement *magistratus* [7]. Chez les *Aedui* et chez les *Lexovii* le magistrat suprême se nommait en gaulois *vergobretos;* il était annuel et unique [8]. Nous connaissons les noms de trois

1. *De bello gallico*, VII, 75, 76, 79; VIII, 6, 7, 10.
2. *De bello gallico*, VIII, 21, 23, 47, 48.
3. César, VI, 20, parlant en général de l'administration des cités de la Gaule, désigne l'autorité suprême par le mot *magistratus* employé une fois au singulier, une fois au pluriel.
4. Cum civitas ob eam rem incitata armis jus suum exsequi conaretur, multitudinemque hominum ex agris magistratus cogerent. *De bello gallico*, I, 4.
5. Esse nonnullos quorum auctoritas apud plebem plurimum valeat, qui privatim plus possent quam ipsi magistratus. *De bello gallico*, I, 17. Cf. Intermissis magistratibus. *Ibid.*, VI, 33.
6. *De bello gallico*, I, 16; VII, 32.
7. *De bello gallico*, I, 19; VII, 32, 37, 55. Dans I, 19, le *magistratus* qui accuse Dumnorix est Liscus vergobret, comme on le voit aux chap. 16 et 17.
8. Convocatis eorum principibus... in his Divitiaco, et Lisco qui summo magistratui praeerat quem vergobretum appellant Aedui, qui creatur anuus et vitae necisque in suos habet potestatem. *De bello gallico*, I, 16. M. Mowat a soutenu qu'il fallait lire *praeerant* et qu'il y avait deux vergobrets comme à Rome deux consuls; mais cette doctrine est contredite par le passage de César, VII, 32, où les *principes* des *Aedui* racontent que: « Cum singuli magistratus antiquitus creari atque regiam potestatem annum obtinere consuessent, duo magistratum gerant et se uterque eorum legibus creatum esse dicat.» César annule une des deux élections. De ces textes il ne faut pas séparer le passage suivant de Strabon, livre IV, c. 4, § 3, édition Didot, 164, l. 6-9. ἕνα δ'ἡγεμόνα ἡροῦντο κατ' ἐνιαυτόν τὸ παλαιόν, ὡς δ'αὖτως εἰς πόλεμον εἷς ὑπὸ τοῦ πλήθους ἀπεδείκνυτο στρατηγός. Ainsi, outre le magistrat annuel, les Gaulois avaient, en cas de guerre, nous dit Strabon, des généraux élus par la multitude. C'est ainsi que fut élu Vercingétorix. *De bello gallico*, VII, 21. Les *Commentaires* nomment outre Vercingétorix sept

vergobrets des *Aedui*. L'un est Liscus, investi de cette fonction en l'année 58 [1]. Valetiacus la remplit en 53; son frère Cotus prétendit lui succéder en 52; mais le parti opposé lui préféra Convictolitavis, qui l'emporta grâce à l'intervention de César, et qui cependant se laissa entraîner du côté de Vercingétorix [2].

Nous apprenons par une monnaie le nom de Cattos, *vergobretos* chez les *Lexovii* [3].

Tel est le mot gaulois que César rend par *summus magistratus*. On n'a pas encore déterminé d'une manière précise en quoi consiste la situation qu'il désigne par le mot de *principatus*. Chez les *Aedui*, Dumnorix en l'an 61 obtenait le *principatus* [4]. César paraît lui avoir ôté cette dignité [5]. En 53, Eporedorix, jeune homme de haute naissance, et Viridomarus, d'origine moins distinguée, mais protégé de César, prétendent tous deux au *principatus* chez le même peuple, et lors de l'élection du *vergobretos*, l'un avait donné son appui à Convictolitavis, l'autre à Cotus, concurrent de ce dernier [6].

En 54, Indutiomarus et Cingétorix se disputent le *principatus* chez les *Treveri*, et César, après des démarches en faveur du second, semble les laisser tous deux au pouvoir concurremment jusqu'à l'année suivante où, Indutiomarus étant tué, Cingétorix est investi du *principatus*

de ces généraux: Divico qui commandait les *Helvetii* quand, en 107, ils battirent et tuèrent le consul L. Cassius Longinus (*De bello gallico*, I, 13. Cf. Mommsen, *Rœmische Geschichte*, sixième édition, t. II, p. 174, 175); Eporedorix, sous les ordres duquel les *Aedui* s'étaient fait battre par les *Sequani* avant l'arrivée de César en Gaule (*De bello gallico*, VII, 67); Boduognatus, général des *Nervii* en 57 (Duce Boduognato qui summam imperii tenebat. *Ibidem*, II, 23); Camulogenus, général des *Aulerci* et de leurs alliés en 53 Summa imperii traditur Camulogeno Aulerco, *Ibidem*, VII, 57; dux hostium Camulogenus, VII, 62); Sedulius, général des *Lemovices* la même année (Sedulius, dux et princeps Lemovicum occiditur. *Ibidem*, VII, 88); Correus, général des Bellovaci en 52 (Bellovacos... duce Correo Bellovaco. *Ibidem*, VIII, 6; cf. 17) et Dumnacus, qui la même année commandait les *Andecavi* (A Dumnaco, duce Andium. *Ibidem*, VIII, 26). Chez les Aedui le Vergobret ne pouvait commander l'armée parce qu'il lui était interdit de sortir du territoire de la cité (*Ibid.*, VII, 33). Il est possible que la même loi existât chez d'autres peuples et ainsi s'expliquerait l'élection d'un général en cas de guerre par la multitude, comme nous l'apprend Strabon. Cette distinction entre l'autorité civile et l'autorité militaire n'existait pas à Rome.

1. *De bello gallico*, I, 16.

2. *De bello gallico*, VII, 32, 37, 42, 55, 67.

3. Cette monnaie a fourni le sujet d'intéressantes dissertations à MM. Mowat, Charles Robert et Emile Ernault. Nous adoptons l'opinion des deux derniers.

4. Qui eo tempore principatum in civitate obtinebat. *De bello gallico*, I, 3.

5. Dumnorigem... odisse etiam suo nomine Caesarem et Romanos quod eorum adventu potentia ejus deminuta et Divitiacus frater in antiquum locum gratiae atque honoris sit restitutus. *De bello gallico*, I, 18.

6. His erat inter se de principatu contentio, et in illa magistratuum controversia, alter pro Convictolitavi, alter pro Coto summis opibus pugnaverant. *De bello gallico*, VII, 39. César les appelle collectivement princes de la cité: Principes civitatis Eporedorix et Viridomarus. *De bello gallico*, VII, 38.

et du commandement, — probablement militaire [1]. Plus tard, dans le *De bello civili* il est question d'un certain Adbucillus qui avait obtenu le *principatus* chez les Allobroges pendant un grand nombre d'années [2].

Si l'on se bornait à étudier les textes que nous venons de citer, le mot *principatus* pourrait sembler indiquer une fonction qui aurait dû régulièrement être occupée par un seul individu dans chacun des trois peuples dont il vient d'être question, c'est-à-dire chez les *Aedui*, chez les *Treveri* et chez les *Allobroges*. Mais cette explication présente une difficulté. C'est que, précisément pour chacun de ces trois peuples, César dans d'autres textes nous fait connaître l'existence simultanée de plusieurs *principes*. Prenons d'abord les *Aedui*. Avant l'arrivée de César, au moment même où Dumnorix avait le *principatus* chez les *Aedui*, ceux ci vaincus sont contraints à livrer comme otages les fils de leurs *principes* aux *Sequani* qui avec l'aide d'Arioviste les ont en 61 battus dans plusieurs combats [3]. César, en 58, a dans son camp un grand nombre de *principes* des *Aedui*; il les convoque à une assemblée [4]. En 53, il reçoit une ambassade composée de *principes* des *Aedui* [5].

A l'instant même où Indutiomarus et Cingétorix se disputent le *principatus* chez les *Treveri*, César, qui préfère Cingetorix, convoque les *principes* des *Treveri* et obtient d'eux qu'ils se mettent du côté de Cingetorix [6]. La même pluralité dans le principat se rencontre chez les *Allobroges* : en 52, Vercingétorix, cherchant à les gagner, promet de l'argent à leurs *principes* [7], et cependant nous lisons ailleurs que chez les *Allobroges*, Adbucillus avait eu le *principatus* pendant un grand nombre d'années [8].

Les *Remi* donnent lieu à une observation analogue. En 57, César leur ordonne de lui amener comme otages les fils de leurs *principes* [9]. Six ans plus tard, les *Remi* perdent dans une bataille Vertiscus, *princeps* de leur cité qui commandait leur cavalerie [10]. Conclurons-nous de là que la constitution des *Remi* était changée et qu'en 51 le nombre des *principes* était réduit à un ? Il nous semble que non. Vertiscus est un des *principes*

1. Duo de principatu inter se contendebant, Indutiomarus et Cingetorix. *De bello gallico*, V, 3. Cingetorigi... principatus atque imperium est traditum. *De bello gallico*, VI, 8.
2. *De bello civili*, III, 59.
3. Obsides ab iis principum filios acciperent. *De bello gallico*, VI, 12.
4. Convocatis eorum principibus quorum magnam copiam in castris habebat. *De bello gallico*, I, 16.
5. Legati ad eum principes Aeduorum veniunt. *De bello gallico*, VII, 32.
6. Principibus Treverorum ad se convocatis, hos singillatim Cingetorigi conciliavit. *De bello gallico*, V, 4.
7. Horum principibus pecunias. *De bello gallico*, VII, 64.
8. Adbucilli filii, qui principatum in civitate multis annis obtinuerat. *De bello civili*, III, 59.
9. Principum liberos ad se adduci jussit. *De bello gallico*, II, 5.
10. Amisso Vertisco principe civitatis praefecto equitum. *De bello gallico*, VIII, 12.

qui momentanément a plus d'influence que tous les autres, puisqu'il est parvenu à se faire donner le commandement de la cavalerie.

Il y a dans chaque peuple gaulois un certain nombre de personnages influents ; ils sont riches, commandent à une *gens*, à un clan puissant, à une clientèle nombreuse. César les appelle *principes*. Tels sont les *principes* des *Aedui*, des *Treveri*, des *Allobroges* et des *Remi* dont nous venons de parler. Tels sont ceux des *Arverni* qui résistent inutilement à Vercingétorix [1] ; ceux des *Bellovaci* qui entraînent ce peuple à combattre les Romains en 57 [2], et qui donnent leur consentement au soulèvement de l'année 51 [3] ; ceux des *Nervii* qui avec les généraux du même peuple ont en 54 une entrevue avec Cicéron, lieutenant de César, et cherchent à le tromper [4]. Le titre de *princeps* ne désigne pas une fonction, quand même il est employé au singulier comme pour Sedulius, général des *Lemovices* en 53 [5]. C. Valerius Procillus, que César appelle *princeps* de la province de Gaule [6], est simplement un des hommes qui exercent le plus d'influence dans cette province, comme chez les *Helvii* Valerius Donnotaurus qui suivant César est *princeps* de la cité [7]. Tels sont les *principes* de toutes les cités de la Gaule [8] que César près de s'embarquer pour la Grande-Bretagne, réunit au *portus Itius* en 54 ; les *principes* des cités qui viennent demander à César son appui contre Arioviste en 58 [9] et ceux qui se trouvent auprès de Vercingétorix en 53 [10]. Tels sont : les *principes Galliae* dont il est question dans d'autres passages des *Commentaires* [11]. La seule circonstance où ils paraissent remplir une fonction publique officielle, se présente lorsqu'ils se rendent à une assemblée générale de la Gaule. Alors César leur donne dans un passage la qualification de *legati* [12] que

1. Prohibetur ab Gobannitione patruo suo reliquisque principibus. *De bello gallico* VII, 4.
2. Impulsos a suis principibus. *De bello gallico*, II, 14.
3. Omnium principum consensu. *De bello gallico*, VIII, 7. Neminem vero tantum pollere ut invitis principibus... *Ibidem*, VIII, 22.
4. Tunc duces principesque Nerviorum. *De bello gallico*, V, 41. Je ne cite pas ici les passages où il est question des *principes* de plusieurs peuples à la fois. On ne peut démontrer que les *principes* dont ces passages font mention soient plusieurs pour chaque peuple, exemple : les *principes* des *Esubii*, des *Curiosolites* et des *Veneti* qui se liguent contre César en 56, *ibid.*, III, 8 ; les *principes* des *Ambiani*, des *Aulerci*, des *Caleti*, de *Veliocassis*, des *Atrebates* qui ont pris parti contre les Romains en 51 : Complures principes esse belli auctores, *ibid.*, VIII, 7.
5. Sedulius dux et princeps Lemovicum. *De bello gallico*, VII, 88.
6. C. Valerium Procillum principem Galliae provinciae. *De bello gallico*, I, 19.
7. Gaio Valerio Donnotauro, Caburi filio, principe civitatis. *De bello gallico*, VII, 65
8. Principes ex omnibus civitatibus. *De bello gallico*, V, 5.
9. *De bello gallico*, I, 31.
10. *De bello gallico*, VII, 28.
11. Principibus Galliae evocatis. *De bello gallico*, IV, 6. Principes Galliae sollicitare. *Ibid.* V, 6. Indictis inter se principes Galliae conciliis. *Ibid.*, VII, 1.
12. Totius fere Galliae legati principes civitatum. *De bello gallico*, I, 30.

nous pouvons traduire par « députés ». Mais ordinairement *princeps* veut dire, ce semble, — homme influent, non fonctionnaire, — qui, quelquefois, parvient à se faire nommer général ; il s'oppose à *magistratus* [1].

C. *Sénats*

A côté du magistrat, nous trouvons le sénat. C'est une institution commune à la Celtique et à la Belgique. Parmi les sénats de la Celtique, le sénat des Aedui est celui sur lequel César nous donne les indications les plus précises. En l'année 52, au moment où Convictolitavis et Cotus se disputent chez les *Aedui* la dignité suprême de *vergobretos*, une partie du sénat prend parti pour Cotus, l'autre soutient Convictolitavis. César, voulant juger la question, fait venir le sénat à Decetia [2]. Quand, la même année, les *Aedui* se laissent entraîner dans le soulèvement dirigé par Vercingétorix, la résolution d'abandonner la cause romaine est prise dans une assemblée du sénat à Bibracte. La plus grande partie des sénateurs s'y trouvent ; quelques-uns seulement, restés fidèles à César, font défaut [3]. Quatre autres sénats de la Celtique sont mentionnés par les commentaires. Lors de l'insurrection des cités du nord-ouest en 56, le sénat des *Veneti* se met à la tête du mouvement, et pour jeter la terreur parmi les ennemis du peuple romain, César vainqueur fait mettre à mort tous les sénateurs prisonniers [4]. Le sénat des *Aulerci Eburovices* et celui des *Lexovii* ne veulent pas prendre parti contre les Romains ; ils sont massacrés par leurs concitoyens [5]. L'année suivante quand chez les *Carnutes* le parti hostile aux Romains uni à celui qui ne voulait plus de roi eut chassé le roi Cavarinus que César avait nommé, le général romain envoya au sénat des *Carnutes* l'ordre de se présenter tout entier devant lui, ce que le sénat n'eut garde de faire [6]. Tous ces peuples appartiennent à la Celtique.

En Belgique, trois sénats sont mentionnés : ceux des *Remi*, des *Nervii*,

1. Une manière de voir différente de la nôtre a été soutenue par M. Deloche dans son savant mémoire intitulé *Etudes sur la géographie historique de la Gaule*, p. 43 et suivantes. Suivant lui le *princeps* est un magistrat. Mais le passage en apparence décisif des *Commentaires*, VI, 23, sur lequel M. Deloche appuie sa thèse, concerne la Germanie et non la Gaule. Le *principatus Galliae* qu'avait eu *Celtillus* avant César (*Ibid.*, VII, 4) était l'influence exercée en Gaule par Celtillus quand il était le plus puissant des Arvernes et que les Arvernes avaient la suprématie en Gaule (*Revue Celtique*, VII, 6). Les passages relatifs aux *Aedui* cités plus haut (p. 222-224), établissent nettement la distinction entre la magistrature et le *principatus*.

2. *De bello gallico*, VII, 32, 33.

3. *De bello gallico*, VII, 55.

4. Omni senatu necato. *De bello gallico*, III, 16.

5. Aulerci Eburovices Lexoviique, senatu suo interfecto, quod auctores belli esse nolebant. *De bello gallico*, III, 17.

6. Cum is omnem ad se senatum venire jussisset, dicto audientes non fuerunt. *De bello gallico*, V, 54.

des *Bellovaci*. Quand seuls avec les *Treveri* et les *Leuci*, les *Remi* prennent parti pour les Romains en 57, César ne se contente pas des promesses que deux ambassadeurs des *Remi* lui apportent. Il exige que tout le sénat des *Remi* vienne le trouver [1]. Dans la guerre qu'il fait aux coalisés, l'armée des *Nervii* est presque entièrement détruite ; de six cents sénateurs, trois seulement survivent [2]. Plus tard, lors du dernier effort de la Gaule contre le vainqueur de Vercingétorix, le Bellovaque Correus perd la vie en se mettant à la tête d'un inutile soulèvement. Les sénateurs des *Bellovaci* soutiennent que la guerre s'est faite malgré eux [3]. Le nombre total des sénats gaulois dont il est question dans les Commentaires est de huit.

Un des textes que nous venons de citer nous montre que les sénats des Etats gaulois étaient fort nombreux. Chez les *Nervii* il y avait six cents sénateurs. Nous voyons ailleurs que chez les *Aedui*, les lois défendaient que deux personnes de la même famille fissent en même temps partie du sénat [4]. Il semble que ces deux faits nous mettent en présence d'une organisation analogue à celle de Rome primitive. En Gaule, la race dominante dans chaque *civitas* se compose d'un certain nombre de *gentes* représentées chacune au sénat par son chef, qui dans cette assemblée ne peut jamais disposer de plus d'une voix ; le nombre des *gentes* était de six cents chez les *Nervii ;* voilà pourquoi le sénat des *Nervii* a six cents membres. Le sénat romain en avait originairement trois cents, correspondant à autant de *gentes* groupées elles-mêmes en trois tribus de cent *gentes* chacune [5].

D. *Equites, Clientes*

L'organisation militaire était constituée à Rome sur les mêmes bases que le sénat ; chaque *gens* devait un cavalier *eques*, et dix fantassins ; dans chaque *gens*, il y avait à distinguer deux groupes ; le premier, peu nombreux, qui exerçait la suprématie, fournissait le sénateur et le cavalier ; le second groupe, qui acceptait la suprématie du premier, fournissait les fantassins, dix fois plus nombreux que les cavaliers. Chaque peuple gaulois avait, ce semble, une organisation analogue. Il était formé de *gentes*.

L'ensemble de ces petits groupes aristocratiques dominant le reste de chacune des *gentes* est ce qui constitue dans la doctrine de César

1. Omnem senatum ad se convenire. *De bello gallico*, II, 5.
2. Ex sexcentis ad tres senatores. *De bello gallico*, II, 28.
3. Numquam enim senatumt antum in civitate illo vivo quam imperitam plebem potuisse. — Neminem vero tantum pollere ut... resistente senatu. *De bello gallico*, VIII, 21, 22.
4. Cum leges duo ex una familia... in senatu esse prohiberent. *De bello gallico*, VII, 33.
5. Mommsen, *Histoire romaine*, livre I, c. 4, 5 ; sixième édition, p. 41 et suivantes ; 64 et suivantes ; 74 et suivantes.

la classe des *equites*, chevaliers ou cavaliers rivaux des druides et qui se partagent avec eux en Gaule la considération et le pouvoir[1]. Cette classe fournit les sénateurs en même temps que les *equites ;* mais chez César, le côté stratégique domine : César a eu moins affaire aux sénats qu'à la cavalerie gauloise qui lui a fourni d'importants auxiliaires et dans laquelle il a trouvé, sur les champs de bataille, de redoutables ennemis.

En arrivant dans la Gaule transalpine il n'avait que de l'infanterie. Il prit sa cavalerie dans le pays. Dès la première année elle fut de quatre mille hommes, fournis une partie par la province romaine, mais le reste par les *Aedui* et leurs alliés ou clients[2]. C'était en 58. En 55 le chiffre était le même[3]. César en emmena moitié en Bretagne et laissa le reste à Labiénus sur le continent[4]. Lors de la grande insurrection de l'année 52, le patriotisme fit faire aux Gaulois contre les Romains un effort beaucoup plus grand que celui que le conquérant avait exigé d'eux. Quand les *Aedui* eurent abandonné les Romains et que tous les Etats gaulois, sauf les *Remi*, les *Lingones* et les *Treveri* se furent laissés entraîner dans le parti national, Vercingétorix put compter sur quinze mille cavaliers[5]. Lorsqu'il se trouva sur le point d'être enfermé dans Alésia, il renvoya sa cavalerie et garda son infanterie au nombre de quatre-vingt mille hommes, chiffre tout à fait disproportionné aux forces de pied dont la Gaule pouvait disposer. Mais Vercingétorix n'en avait pas voulu davantage[6]. La composition de l'armée de secours que les Gaulois lui envoyèrent paraît indiquer dans quelles proportions la population militaire de la Gaule se répartissait entre l'aristocratie et la classe inférieure. L'assemblée générale craignit qu'une armée trop considérable ne pût être ni conduite, ni approvisionnée. Elle réduisit le nombre des cavaliers à environ moitié : de quinze mille à huit mille et elle réunit deux cent quarante mille fantassins[7]. C'est trente fantassins pour un cavalier, trois fois plus que dans la Rome primitive où l'on comptait dix fantassins seulement pour un cavalier.

1. In omni Gallia eorum hominum qui aliquo sunt numero atque honore, genera sunt duo ... de his duobus generibus alterum est druidum, alterum equitum. *De bello gallico*, VI, 13.

2. Caesar equitatum omnem ad numerum quattuor milium quem ex omni provincia et Aeduis atque eorum sociis coactum habebat praemittit. *De bello gallico*, I, 15.

3. Equitatus totius Galliae convenit numero milium quattuor. *De bello gallico*, V, 5.

4. *De bello gallico*, V, 8.

5. Omnes equites quindecim milia numero celeriter convenire jubet. *De bello gallico*, VII, 64.

6. Peditatu quem ante habuerat se fore contentum dicit. *De bello gallico*, VII, 64. Omnem ab se equitatum noctu dimittere, VII, 71. Milia hominum delecta LXXX una secum interitura demonstrat. *Ibidem*.

7. Coactis equitum VIII milibus et peditum circiter CC XL. *De bello gallico*, VII, 76.

Le grand vice qu'offrait la constitution politique de chacun des Etats gaulois consistait dans le système de la *gens* ou du clan et de la clientèle. La majorité du sénat était impuissante contre le sénateur ou le chevalier qui réunissait autour de lui, grâce à l'appui de sa *gens* et de ses clients, une force armée supérieure à celle dont la majorité du sénat pouvait disposer. Chez les Helvetii, le chiffre total de la population s'élevait à 263,000 âmes, dont un quart soit environ 65,000 ou 66,000, en état de porter les armes[1]; les gens d'Orgetorix, sa *gens* ou son clan, c'est-à-dire ses parents et ses esclaves, débiteurs et clients non compris, étaient au nombre de 10,000 hommes; Orgétorix entreprit de tenir tête à l'autorité légale, et, après un succès momentané, il succomba.

D'autres grâce à leur clientèle eurent plus de succès. Quand en 51, Correus, après avoir soulevé en vain les Bellovaques contre les Romains, eut succombé dans la lutte, les sénateurs bellovaques soutinrent que cette révolte avait eu lieu malgré eux et obtinrent grâce de César[2]. L'année précédente, Vercingétorix avait pris les armes contrairement à la volonté des *principes* de sa cité[3], et l'avait emporté sur eux grâce aux clients qu'il avait réunis[4].

C'était l'anarchie, elle a fait le succès des Romains. La brillante entreprise de Vercingétorix a été, par son succès momentané, un des symptômes les plus caractéristiques de la défectueuse organisation sociale qui a rendu définitive la défaite des Gaulois.

H. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE.

(*La suite prochainement*).

---

1. *De bello gallico*, I, 29.
2. *De bello gallico*, VIII, 21, 22.
3. Prohibetur a Gobannitione patruo suo reliquisque principibus. *De bello gallico*, VII, 4.
4. In agris habet dilectum egentium ac perditorum. *De bello gallico*, VII, 4.

VIE DE SAINTE NONNE

Le mystère moyen-breton de sainte Nonne (Bibl. Nat., mss., fonds celt. n° 5) a été publié en 1837 par l'abbé Sionnet avec une traduction de Le Gonidec et un fac-similé de la p. 9 du manuscrit ; cf. *Revue Celtique*, V, 317. Mais cette édition n'est plus dans le commerce, et d'ailleurs la science du breton moyen a fait trop de progrès depuis un demi-siècle, grâce aux travaux de Zeuss et de MM. de la Villemarqué et W. Stokes, pour que le premier essai de traduction d'un texte en cette langue ne nous paraisse pas aujourd'hui très imparfait. Telles sont les raisons d'être de la présente publication.

(P. 3). Aman ez desraou buez san[tes] || Nonn hac ez[1] map Deuy dre ry[m] || euel maz eo hoarueset[2] ez[3] go[elet] || Breiz[4].

Anniudrroit[5].

1. Autrones christen... || ez fez dezo discleriet legent Nonita || na peleach voue leanes hac ez map || Deuy[6]

2. So leal
Vaillant ha sanctel[7] ||
Ha dilliberet
Dre personachou
Ha || coronicquou

1. Lisez *he*.
2. Probablement par erreur pour *maz vez hoariet*.
3. Lisez *e* ou *en*.
4. Cf. le commencement du mystère de Sainte Barbe : « Aman ez dezrou buhez sante Barba dre rym euel maz custumer he hoary en goelet Breiz ».
5. Lisez *Ann introit*, cf. Sainte Barbe, str. 21 : *Em introit a recitaff*.
6. On peut rétablir ainsi cette première strophe : *Autronez christen, Deoch ez uezo plen*

J'ai ajouté quelque ponctuation, et changé à mon gré des majuscules en minuscules, et réciproquement. La barre au-dessus d'une lettre a été rendue par *n* ou *m* après cette lettre. Les caractères italiques indiquent le développement d'une abréviation.

Les lettres entre crochets [ ] ne sont plus visibles sur le manuscrit ; celles entre parenthèses ( ) n'y ont jamais été écrites.

Il y a quelques feuillets du manuscrit qui ont été mis par le relieur hors de leur place primitive ; l'ordre réel a été rétabli ici, comme dans l'édition de l'abbé Sionnet.

Les feuillets 2, 3 et 4 (p. 3-8) sont d'une écriture plus récente que tout le reste. L'abbé Sionnet n'en a pas donné le texte, mais seulement une traduction « libre et abrégée ». Ces trois feuillets contiennent des vers, quoique écrits sans séparation, comme de la prose, et parfois difficiles à distinguer. Je leur ai donné une numérotation spéciale, par strophes. Le copiste avait sans doute sous les yeux un exemplaire de Sainte Nonne plus complet que le nôtre, et un peu moins ancien. Il semble qu'il ne le comprenait pas très bien ; aussi est-il lui-même quelquefois très peu facile à comprendre.

E. Ernault.

(P. 3). Ici commence la vie de Sainte Nonne et de son fils Devy, en vers, comme on la joue en basse Bretagne.

Introduction

1. Messieurs les chrétiens..., on va leur montrer la légende de sainte Nonne, et où elle était religieuse ; et (celle) de son fils Devy ;

2. Laquelle est, assurément, (un mystère)
Excellent et complet
Et bien fait ;
Avec personnages
Et chroniques ;

Discleriet detry Legent Nonita, Na pe a lech voa, Ha he map Dauy. « on vous expliquera la légende de sainte Nonne, son lieu de naissance, et (la légende) de son fils David ». Pour l'avant-dernier vers, cf. sainte Barbe, str. 5, v. 5 ; pour la forme *Dauy*, voyez plus loin, v. 1101, 1133, 1677, 1740 du texte ancien de sainte Nonne.

7. Lisez probablement *So leal mister Vaillant hac antier.* J'ai traduit d'après cette correction.

Eux arriu gaudet [1].

3. Mam || glan leanes
Ha vaillant sanctel [2] ||
A yoa o presec
Ebarc yues
Ma deu... || gant reson
E Bretoni [3].

4. Ma veuas || parfet
E Dirinon net
Quen a decedas ||
Ma yaz dan neuaou
He corff so hep || gaou
Entre Landerneau ha Daoulas[4] || .

An prolloc euit commanc ||

5. Autrones an fez man passidomp || glan voar en bet [5],
Rouue an ster || prederom entromp na fellomp qu[et] || .
Gant Doue anterin ez vo(e) prede[stinet] ||
(p. 4). [Pe]p tra gret en bet man quent || [6] crouet an bet.

6. A myscher sanct || Deuy deoch ez notifian
Ez voue || proficiet ez [7] vesout parfetta
Ez || deusie Deuy plen bisuiquen ada [8] || rena
Dan roue Patricius gratius || youssa.

7. Rac en amser Merlin dre || grac din an Drindet
Dre oraculo glan hemman so diouganet
Ha || soutil sanct Gildas nep pas ne || fallas quet
Hep mar en un sarmon a voue don estonnet.

8. Eruez christ [9] || Nonita ez mam [10] a voue a dra sur ||
A voue spes appresset [11] ha hi net cafet || qur
Diuir gant un tirant patant dre auantur
Ma conceuas timat || dreist an stat a natur.

1. Lisez *a uir goudet*.
2. Lisez *santes*.
3. Cette forme *Bretoni* ne se retrouve pas ailleurs. Je crois qu'il faut corriger ainsi cette fin de strophe : *A yoa oppresset Ebarz Yuerdon, Maz deuz gant reson E bro Bretonet*. J'ai traduit en conséquence.
4. Il pouvait y avoir primitivement quelque chose comme *Teir leau a Daoulas*. Cela donnerait une strophe de rythme parfait. C'est la première fois que nous la rencontrons si complète. On voit que Sainte Nonne commençait par des strophes de six vers de cinq syllabes, de même que les deux autres mystères connus du breton moyen, Sainte Barbe et le grand mystère de Jésus.

De tout cœur.

3. Sa mère, chaste religieuse,
Brave et sainte,
Fut violée
En Irlande;
Elle vint, avec raison,
Au pays des Bretons,

4. Où elle vécut vertueusement
A Dirinon, certes,
Jusqu'à ce qu'elle mourût;
Si bien qu'elle alla aux cieux;
Son corps est, sans mentir,
Entre Landerneau et Daoulas.

Le prologue, pour commencer.

5. Messieurs, cette fois puisque nous sommes, certes, au monde,
Méditons sur le roi des astres, tous tant que nous sommes, n'y [manquons pas;
Par Dieu entièrement fut prédestinée
(p. 4) Toute chose faite en ce monde; (et cela) avant que fût créé le monde.

6. Du mystère de saint Devy, je vous déclare
Qu'il fut prophétisé qu'il serait très vertueux,
Que Devy viendrait, certes, pour régner à jamais,
Au roi Patricius, gracieux, très joyeux.

7. Car au temps de Merlin, par la grâce céleste de la Trinité
Par des oracles saints celui-ci a (été) prédit;
Et l'habile saint Gildas, qui ne fut jamais en défaut,
Certes, dans un sermon se trouva profondément troublé.

8. Selon l'écrit, Nonne qui fut sa mère, certes,
Avait été violentée, et elle eut beaucoup de souci,
Brutalement, par un tyran, la chose est certaine;
Et elle conçut aussitôt, de façon surnaturelle.

5. Lisez Autronez an uez man pazedomp glan voar an bet; mais *pazedomp* était déjà une erreur pour *pazomp* (2 syll.).
6. Suppléez *maz* ou *ez* ?
7. Lisez *e*.
8. Lisez *da*.
9. Lisez *scrit*.
10. Le copiste a barré ces mots et les a remplacés par *heman*.
11. Lisez *oppresset*.

9. En plac ma vo[ue] || forset din parfet credit plen
Da || cuzet he cauaou hep gaou seuel || daou men
Dre mazoa leanes en opres || gant estren
Hac a vezo deffry || testenj bisuisquen [1].

10. Homman diuar || [a]n leach gant neach aiddechas [2]
Gant feiz hac || ...breis [3] map bian a ganas
(p. 5). Homman [4] || voue creach ha traou || hep gaou maruaillou bras;
Testeny(ou) || gra mil (an) sanct soutil Gildas. ||

11. Homman [5] a voue vaillant guir || sanctes [6] dre carantes
Dre caret spes || Jesus [7] dre condu guir || bues
Arcescop guir prelat || hegarat nos ha dez
Parfet ha guir || breton gant reson guiriones.

12. An || mister quemerit [8]
An facon hac an jest || tut onest aruestit
An istor [9] dre an gloa[r] || a veso lauaret
An sanct hac an sancte[s] || tut courtes expreset. ||

Exposicio ||

Douue an tat an [10] barados.

13. Me vo [11] doue || crouer an steret
An neuaou an || planedou [12]
A netra crouet parfetta ||
Hac yues parfet crouet den
Da bout || guiuidic bisuisquen [13]
Da donet certen || da renna.

14. Ma deuas hep sy da [14] || diffia
Ma roas certen ez map || hema [15]
Euit hon [16] prena quenta pret ||
Ha ma uise siellet henterin [17]
Ha || (p. 6) synet [18] dam tj dam queguin [19]

1. Forme unique en moyen breton; mais elle est fausse, pour *bisuyquen* ou *bisuicquen*.
2. Lisez *a didechas*.
3. Hémistiche faux: il devait se terminer en *an*. On peut supposer *Ha gant feiz en Breiz man*, « dans cette Bretagne ».
4. Ce mot est répété au commencement de la p. 5.
5. Il faudrait *Heman*.
6. Lisez *sant;* cette erreur est une conséquence de la précédente.
7. Lisez *Jesu*. Après ce mot, on lit *he map Deuy*, qui était peut-être une glose du mot *heman*. En tout cas cette interpolation était rendue nécessaire par les deux fautes commises au premier vers de la strophe. Après *bues* vient *a voüe*, autre addition du copiste.
8. Ce vers manque d'un premier hémistiche terminé en *er*.

9. A l'endroit où elle fut violée, croyez-le bien,
Pour cacher ses chagrins, sans mentir, s'élevèrent deux pierres,
Parce qu'elle était religieuse, victime d'un étranger;
Et ce sera, assurément, un témoignage, à jamais.

10. Elle s'enfuit de ce lieu, avec douleur,
Avec foi et... elle mit au monde un petit enfant;
(p. 5). Ce furent, par tout le monde, sans mentir, de grandes mer-
L'habile saint Gildas en donne mille témoignages. [veilles;

11. Cet enfant fut brave, vraiment saint, avec amour;
En aimant bien Jésus, en menant une vie édifiante;
Archevêque, digne prélat, aimable nuit et jour,
Vertueux et vrai breton, avec raison, justice.

12. Accueillez ce mystère,
Honnêtes gens, observez(-en) la façon et la conduite;
L'histoire glorieuse sera dite
Du saint et de la sainte, gens courtois assurément.

Exposition

Dieu le Père dans le paradis

13. Je suis le Dieu créateur des étoiles
Des cieux, des planètes,
Créés de rien, très parfaitement;
Et aussi, certes, (j'ai) créé l'homme
Pour être bienheureux à jamais,
Pour venir, assurément, à régner.

14. Mais il en vint, certes, à m'offenser;
Je donnai, assurément, mon fils aîné
Pour le racheter, tout d'abord;
Et pour que fussent parfaitement
(p. 8). Amenés à ma maison, comme il convient,

9. Lisez *istoar*.
10. Lisez *en*.
11. Lisez *so*.
12. Il devait y avoir dans le texte quelque chose comme *An neffou splan ha pep planet*.
13. Lisez *bisuyquen*.
14. Lisez *dam?*
15. Lisez *me roas certen ma map hena?*
16. Lisez *he, hen?*
17. Lisez *scler anterin*.
18. Lisez *assinet*.
19. Lisez *dre detin?*

Han || Ro[1] so din predestinet.
15. Cals a tut || sanctel reuellet
A voue deffry || proficiet
A vise parfet caffet || sanct
A duy[2] plen dre testenj
Euel || mazeo Nonn ha Deuj
Manifent[3] || Deuy a squiant.

Doue a lauar dan || el

16. Queaff quff hac huel ma eal || mat,
Disquen[4] euel guir cannad ||
Bede an roue mat rellaty[5]
Ez || vezo net[6] parfet hyffues[7]
Da || hemmolc masaj gratius
Roue || Kericius youssa.
17. Pan vezo cousquet || lavar deza
Dre carantes parfetta[8] ||
Ez caffo scaff hep tarda quet
Caro ha || pesquet mat hep nep affer[9]
Ha het || guenan en pep manier
Ha tost dan || Ker consideret net[10].

An eal dan roue || Keritic

18. Entent, Keritic beniguet || pasout cousquet da embreguer : ||
Ha[11] da emmolc hep sy hac ez || quiffj tost dan reuier[12]
Ha caro ha || (p. 7) ha[13] pesquet mat (ma) cret guena[n] || hun [net[14] so barret ten
Eno ho quiuy || pan duj an dez barret yues ouch an || guesen.

19. Cascj dan can[15] ahanen monyf || quen[16] me quelenno
Guir[17] abatj deffrj || sir hanuet Pontir an guir so
Dre || donesonou man gouesy ez sinifio || dro net[18]
Pan veso beo sanct Deuj so || deffrj proficiet.

1. Lisez *an re.*
2. Lisez *A deuhe? duy* n'a qu'une syllabe.
3. Lisez *manifest.*
4. Il manque un mot comme *glan.*
5. Il devait y avoir primitivement *Beden roe mat hep trellataff.*
6. Lisez *ret?*
7. Lisez *haetus.*
8. Lisez *Dre carantez lauar deza Pan uezo cousquet parfetta.*
9. Lisez *hep atfer.*
10. Ce mot est de trop.

Ceux qui sont heureusement prédestinés.

15. Beaucoup d'hommes saints, révélés,
Furent sérieusement avertis d'avance
Qu'il serait, certes, trouvé un saint
Qui viendrait, par témoignage formel ;
Il en est ainsi de Nonne et Devy ;
Devy, à la sagesse évidente.

Dieu dit à l'ange :

16. Va, doux et humble, mon bon ange,
Descends, en fidèle messager,
Jusqu'au bon roi, sans t'étonner ;
Il faudra absolument, certes,
Qu'à la chasse il aille gracieusement,
Le roi Kericius très joyeux.

17. Avec amour, dis-lui,
Quand il sera endormi profondément,
Qu'il trouvera vite sans tarder
Un cerf et de bons poissons, sans doute,
Et un essaim d'abeilles, de toute façon,
Près de la ville, assurément.

L'ange au roi Kéritic

18. Ecoute, Kéritic béni, qui es endormi près d'ici :
Va chasser sans faute, et tu trouveras près de la rivière
(p. 9). Et un cerf et de bons poissons, crois-moi, et un essaim [d'abeilles qui est tout tassé ;
Là tu les trouveras, quand viendra le jour, groupées contre un [arbre.

19. Porte-les vite, de là, je ne t'en commanderai pas davantage,
(A la) bonne abbaye, certes, sire, nommée Pontir ; c'est juste.
Tu sauras ce qui par ces dons est représenté clairement
Quand sera vivant saint Devy qui est sérieusement prédit.

11. Lisez *quea*.
12. Il manque probablement ici deux syllabes.
13. Ce mot est de trop.
14. Lisez *hun het guenan*.
15. Lisez *dan cam*, littéralement « au pas » ?
16. Lisez *hep muy quen*.
17. Ce mot semble la répétition fautive de l'avant-dernier du même vers ; il faudrait, à la place, *dan*.
18. Vers corrompu qui était peut-être *gouzuez dre an rouez man ez signifi a dra net*.

20. Dre guenan ha mel || reuelet ez veso sinifiet hefues [1]
Rej || da gousout ez vesout sanct ha || besout sauant squiantus
Dre an || pesquet dour so saouroux bouet || abstinantus a vsas
Voe bara ha || dour langouroux [2].

21. Guin na quen bouet || ne soueto
Dre [3] caro man ne disausano [4] ||
Ez surmonto ez veso net
Dre [5] heurou || pep arrouant
Hac ouch pep carantes [6] ||

Patricius ||

22. Me Patricius diuiset [7]
Breman || herues an Rommanet
Escop consacret || ezidon [8]
Achannen cren emtennj [9] ||
(p. 8) Aman ma bro so caro din [10]
Ha || dy essy [11] pa deu din couff.

23. Euit quelen || mar gallan [12]
Me veso glan corua || eno [13]
Euit appos [14] ha da couhat
Da || presec hep gaou comsaou Doue ||
Ha quelen eruat dre ma dle
An || drase a ve dereat.

24. Da resion || querset proppric
Map en fin breman || hannat
Herues ma stat hep debaty [15] ||
Monet hep sy euit heana
Mar || gallen
Aman seder heprederan [16]

25. Dre veu da doue a voue
Seruiget || gant guella cher [17]

1. Lisez *haetus*.
2. Il manque un second hémistiche.
3. Lisez *dre an*.
4. Lisez *sausano*. Il s'agit d'un cerf qui reste calme et immobile au milieu du bruit de la chasse. C'est ce que montre une rédaction plus moderne du Mystère de sainte Nonne, dont je dois connaissance à l'obligeance de M. Luzel.
5. Lisez *Dre e euurou pep azrouant*.
6. Je suppose qu'il faut lire *rez* « (il sera) juste » au lieu de *net*, à la fin du troisième vers de cette strophe; il manque un vers en *ant*, et le dernier devait être *Hac ouch pep noeant carantez* « et (il aura) de la charité pour toute créature ».
7. Lisez *diuset*.
8. Lisez *ezedouff*.

20. Les abeilles et le miel révélé, certes, voudront dire parfaite-
Et feront savoir qu'il est saint et est savant, plein de sens ; [ment
Les poissons d'eau douce, qu'il a pratiqué l'abstinence dans
Ce fut du pain et de l'eau pure. [ses aliments :

21. Il ne voudra ni vin ni autre nourriture
D'après ce cerf, il ne se troublera pas :
Il vaincra, cela sera évident,
Par (ses) œuvres tout démon
Et contre tout amour...

Patrice

22. Moi Patrice, élu
Maintenant selon les Romains
Evêque consacré je suis.
D'ici tout à fait je me retirerai ;
Mon pays, ici, qui m'est cher (?)
Je le quitterai, car il m'en vient la pensée.

23. Pour instruire si je puis
J'aurai honneur et profit (?)
Pour essayer (?) et me souvenir
De prêcher, sans mentir, les paroles de Dieu
Et enseigner bien, comme je le dois,
Cette chose serait convenable.

24. ...marcher...
...enfin maintenant évidemment
Selon ma condition, sans hésiter ;
Aller sans faute pour demeurer
Si je pouvais
Ici, sûrement, j'ai (cette) intention.

25. Par vœu à Dieu qui fut
Servi de tout cœur

9. Lisez *cren em emtenniff.*
10. Lisez *caret diff?* Vers corrompu.
11. Lisez *A dilesiff.*
12. Vers corrompu, qui finissait sans doute par *eno.*
13. Lisez *Mem bezo enor ha coruo ?*
14. Lisez *approuff.*
15. Lisez *debataff.*
16. Lisez *ez prederaff.* Cette strophe est corrompue, et n'a que deux vers exacts : le 3° et le 6e.
17. Cette première moitié de la strophe est corrompue et incomplète. Le premier vers finissait probablement par *auoeaff.*

Hemman so || grac din[1]
Da seruicha Doue hac || he mam
Euit deren flam || ma amser ||

Deus pater

(P. 9) Ael mat, quae en stat man || a breman voar an bet ||
Bede Patricius : ioaeus gra escus net ||
Mont voar tech an lech hont ; || dezaff gra pront contet ||
Querzet certen dren bro : || eno ne chomo quet. ||
5. Lauar dezaff parfet || diuset ezaedi
Gant doe iust ha leal || real dre e aly
Da pen tregont bloaz eo || ez duy beo sant Devvy ||
Aman dabout ganet : || proficiet edy. ||

Angelus ad Patricium

Cleo Patricius diuset,
10. Les an placc man, na ehan quet ;
Eux a hanen da em tenn net
Gant Doe so cren gourhemennet
Da tregont blizien, ma entent,
Ez duy aman vnan an sent
15. [Hanu]et Deuy, leun a squient[2].

Patricius

(P. 10) [Me] so non parail maruaillet
[H]a gant da moez ez off soezet
Oz songaff bepret an fetou
Em calon don ez estonaff
20. Ne gonn en noar pez a graff
Sebezaff a graff gant caffou :
Frustet eo crenn ma pedennou,
Collet en bet man ma poanyou,

1. Suppléez *ha dinam.*

C'est une grande grâce
De servir Dieu et sa mère
Pour passer bien ma vie.

(LA VIE DE SAINTE NONNE)

Dieu le père

Bon ange, va à l'instant, sans retard, sur la terre
Trouver Patrice : donne-lui bien l'ordre exprès
De quitter le lieu où il est ; dis-lui vite
Qu'il ait à parcourir le pays, et qu'il ne reste point là.
5. Annonce-lui sérieusement qu'il est choisi
Par un Dieu juste et équitable, pour un dessein de sa Providence.
C'est dans trente ans que saint David doit
Naître en ce monde, comme c'est prédit.

L'ange à Patrice

Ecoute, Patrice, homme choisi,
10. Quitte ce lieu, ne t'arrête pas ;
Retire-toi définitivement d'ici,
C'est l'ordre formel de Dieu.
Ecoute-moi : dans trente ans
(Naîtra) ici un saint
15. Nommé David, plein de sagesse.

Patrice

Je suis dans une stupeur sans pareille
Et ta parole m'étonne
En pensant toujours à ce qui s'est passé,
Je suis troublé au fond du cœur
20. Et ne sais du tout que faire ;
Me voilà frappé d'un coup douloureux.
Toutes mes prières sont vaines,
Ma peine en ce monde est perdue,

2. Il manque ici un vers, qu'on peut restituer ainsi par conjecture : *Da bezaff ganet hep quet fent*, « (viendra) à naître, certes.

Coezet off e gou ha souzan.
25. Ouziff bout digracc discascun
A soingis de ia dre ma hun.
Ma cacc voar jun euit vnan
Na duy hoaz an tregont bloaz man
Ne vezo ganet, credet glan,
30. Ha monet hep span a hanenn
Monet voar mar e bro arall
Ha bout penn ysel euel dall!
Euez caffout goal a gallenn.
Petra eo da Doe guir roen glen?
35. Euel goas lig en seruichen,
Guellaff maz gallen ne gren quen,
Pan eux cusul dam exuly
[E]ux an bro man ma forbany
[Nen] se[ru]ichi muy bizuiquen.
(P. 11) 40. Me yelo breman voar an glenn
Ma hunan breman a hanenn,
Den da perchenn nem goulenno;
Palamour sascun da vnan
Na duy hoaz an tregont bloaz man,
45. Me a ia breman dre an bro.

Deus pater

Ael flam dinam, entent aman:
Quae rac da drem lem a breman
Bed Patric glan so souzanet;
Comps flam familiaramant [1]
50. Sal delcher flam (ma) mandamant
Ez vezo presant contantet.

Angelus

Cleo, Patrici, na difi quet || e Doe roen bet: rac, an fet glan,

Te vezo apostol ha penn || do quelenn en enesen man.
Euez [2] pep tro te vezo poan || palamour glan da roe an bet,
55. Hoguen Doe, roen tir, a miro || dit tra hedro na noaso quet.

1. Ms. *familiarament.*

Je suis tombé dans le malheur et l'abattement.
25. Quelle disgrâce affreuse
Vient de m'apparaître en songe!
Quoi! m'envoyer à jeun, pour quelqu'un
Qui, tant que trente ans ne se seront pas écoulés,
Ne naîtra pas, croyez-le bien;
30. Partir d'ici sans délai,
Aller m'exposer aux périls, en pays étranger,
Tête basse, comme un aveugle?
Il pourrait aussi m'arriver malheur.
Que veut donc Dieu, le vrai roi du monde?
35. Je le servais en homme-lige,
Du mieux que je pouvais; oui, je le faisais.
Puisqu'il a dessein de m'exiler,
De me bannir de ce pays,
Je ne le servirai plus jamais.
40. Je vais aller par le pays
Loin d'ici, seul maintenant;
Nul ne me voudra pour maître;
C'est pour quelqu'un
Qui ne naîtra pas d'ici trente ans,
45. Que je vais désormais courir le monde.

Dieu le père

Ange brillant et sans tache, écoute ici:
Va tout droit, à l'instant
Trouver saint Patrice, qui est tourmenté;
Dis-lui nettement et franchement
50. Que pourvu qu'il observe bien mon ordre
Il va recevoir satisfaction.

L'ange

Ecoute, Patrice, aie confiance en Dieu, le roi du monde: car, [le fait est sûr,
Tu seras apôtre et chef, pour instruire les habitants de cette île.
Sans doute, tu auras de la peine pour l'amour du roi du monde:
55. Mais Dieu, le roi de la terre, empêchera qu'aucun malheur t'arrive.

2. Ms. *ezuez.*

Patricius

En[1] calon reson pan soingaff
Ha bout inspiret a credaff;
Gracou a rentaff quentaff pret
(P. 12) Rac me preder lem a breman
60. Dre credancc an contrananccc man
Gant an speret glan elanvet
Me a laeso spacc vng placc net
Gant an mab man so diouganet
Monet a pret me a preder
65. Tremen gant enor an mor sall
Monet hep mar e bro arall
Na viziff nep goal tamallet[2].
Pret eo vn lest e ampresti
Euez yscuit merdeydy
70. Don conduy en Hybernia
Ha maziff deia eux a Breiz
Euit prezec breman an feiz
Hac vn locman reiz don treiza.

Runiter senex incipit:

Runniter[3] aman off hanuet
75. Maz off leun creff a pep cleffet
Duet eo an pret maz decedaff[4]
Coz off ha leun ach[5] a glachar
Nemeux na ioa na cuff na car
Ne gonn en noar pez a graff.

Mors

80. Me eo hep dianq an ancou
So duet dre splet an pechedou
(P. 13) An maru off hep gou dan tnou man
Pour piuizic ne chem nigun
Euit nep gracc quen disascun

1. Une main plus récente a ajouté un troisième jambage à ce mot *en*, ce qui donne une meilleure leçon.
2. Il y a ici une erreur : le vers devrait être quelque chose comme « rac a nep goall nem tamaller ».

Patrice

Quand je réfléchis dans mon cœur,
Je crois être inspiré ;
Je rends grâce tout d'abord
Car ma résolution est prise désormais.
60. Sur la foi de cette promesse
Que m'a faite l'Esprit-Saint,
Je vais quitter ce lieu
Pour l'enfant qui est prédit ;
Je veux partir bientôt,
65. Traverser sans reproche la mer salée
Et aller, certes, en pays étranger,
Pour qu'on n'ait aucune faute à me reprocher.
Il est temps que je loue un navire
Et aussi d'agiles matelots
70. Pour nous conduire en Hibernie,
Et que je quitte la Bretagne
Pour prêcher désormais la foi ;
(Il faut) de plus un bon pilote pour nous faire passer.

Le vieux Runiter commence

On m'appelle ici Runiter ;
75. Je suis tout plein de maladies ;
Le moment est venu que je meure :
Je suis vieux, et, hélas ! plein de douleur.
Je n'ai ni joie, ni ami, ni parent :
Je ne sais que faire au monde.

La Mort

80. Je suis la Mort inévitable
Qui suis venue par l'effet des péchés ;
Je suis, certes, la mort ; ici-bas
Pauvre ou riche, il n'est personne
A qui je fasse la grâce ( )

3. Ms. *Runuiter.*
4. Ms. *decedy.*
5. Ms. *ah.*

85. Na laziff comun ma hunan.
Te Runiter[1] cret an guer man
A laziff rac drem a breman
Gant vn taol moan me az goano
Me az scoy real en calon
90. Rac me so pugnes direson
Gant ma raillon mez estono.

Runiter

Ach autro Doe so guir roen bet || pardon diff net am pechedou

Guenez certen ez off prenet || dam miret oz drouc speredou

. . . . . .

Me guel ung corff maru an garuhaff
95. Me ya de sellet a credaff
Ha de diuisquaff quentaff pret
Aour nac argant mar deux gantaff
Me aya a herr de enterraf
De sebeliaf nen nachaf quet.

(*Patricius*)

100. Me a soing a scler em speret
Vn den aman pan deuz an pret
A voe sebeliet a credaff
Pemdec bloaz so rac drem breman[2]
(P. 14) [Em]a oz gouruez en bez man
105. Goude e poan oz ehanaff.
Doe guir roen bet a requetaff[3]
Breman presant mar plig gantaff
Gant merit e rescuscitaff
Ha digacc guir buhez dezaff

Patricius

110. Maz safo breman a hanenn
Da monet buhan dre an glen
Cuff hac vuhel[4] eguit quelenn
Laesenn Doe hac e gourhemenn.

1. Ms. *Rumiter.*
2. Ms. *a breman.*

85. De ne pas le tuer (sans pitié), quel qu'il soit, de ma main.
Toi, Runiter, crois-en cette parole,
Je vais te tuer sur-le-champ ;
D'un petit coup je t'abattrai ;
Je te frapperai droit au cœur
90. Car je suis une furie aveugle ;
Je te terrasserai de mon dard.

Runiter

Ah ! Seigneur Dieu qui es le vrai roi du monde, pardonne-moi [tous mes péchés ;
Tu m'as racheté, certes, pour me garder des esprits malins !
. . . . . .
Je vois un cadavre tout roide ;
95. Je vais le regarder, je pense,
Et le dépouiller tout d'abord,
(Pour savoir) s'il a de l'or ou de l'argent.
Je vais vite l'enterrer,
L'ensevelir, je ne le nie point.

(Patrice)

100. Je pense, certes, dans mon esprit,
Qu'un homme ici, quand le temps est venu,
A été enseveli, je crois ;
Il y a tout à l'heure quinze ans
Qu'il est couché dans cette tombe,
105. Se reposant après son labeur.
Je prie Dieu, le vrai roi du monde,
A l'instant même, s'il lui plaît,
De le ressusciter par faveur,
Et de lui rendre pleinement la vie,

Patrice

110 Afin qu'il se lève à l'instant de là
Pour aller promptement par le pays,
Doux et humble, enseigner
La loi de Dieu et ses commandements.

3. Ms. *requentaff.*
4. Ms. *vhel.*

Runiter rescuscitatus

Ach autrou Doe so guir roen bet || me so net rescuscitet scler

115. Goude ma angoes ham[1] estlam || en placc man flam a pell amser
A het pemdec bloaz e noazder || cals a hirder a quemerenn
Aman coff ha quein ez breiniz || aet voan voar ma quis da dispen
Aman ma hunan ez manenn || den a nep penn nem goulenne
119. Duet eo diff consol am soulacc || goude hir spacc, acc a gracc Doe.

(P. 1)[2] Dre da oreson discomboe || em dascorchas Doe an roe mat
Mazoff duet pep tu e buhez || eguit an fez he neuezhat
Ha hoantec da trugarequat || da heul euel tat ha patrom

Dre gracc quer mab Doe guir roe ster || a grif sider daYuerdon[3].

Nauta

Deomni tut sauant ha santel
125. Me aya breman didan goel
Setu vhel an auel mat
Deomp randon euel tut onest
Cza merdeidi manifest
Maz aimp prest en vn lestrat.

Patricius ad Runiter

130. Deux gant apetit Runiter || guenef scler bede Hiverdon

Maz groahimp apret hon trette || da seruichaf Doe guir roen tron.

Runiter

Ma[4] studj ma opinion || voa gueneoch ha reson monet

Dre hoz mister ha hoz merit || ez off iscuit rescuscitet.

(P. 2) Nauta

Setu huy en Hibernia
135. En enes clos hanuet Rosina[5]

1. Ms. *han.*
2. Ce f° (p. 1 et 2) a été mis par le relieur avant les 6 pages d'introduction.
3. Ms. *ynerdon.*

Runiter ressuscité

Ah! Seigneur Dieu qui es le vrai roi du monde, me voilà tout [à fait ressuscité
115. Après mon angoisse et ma misère en ce lieu même, si longtemps.
Durant quinze ans, dans ma nudité, j'étais plein d'ennui;
J'ai pourri ici, ventre et dos; j'étais retourné en poussière.
Je restais seul ici, sans que personne au monde s'inquiétât de moi;
119. Il m'est venu une consolation qui me réjouit, après tant de temps, [par une faveur spéciale de Dieu.
Grâce à ton humble prière, Dieu, le bon roi, m'a ressuscité;
Je suis revenu complètement à la vie, pour raviver la foi.
Je te remercie avec ardeur, et je te suivrai comme mon père et [mon patron.
Avec la grâce du cher fils de Dieu, roi des astres; je te suivrai, [certes en Irlande.

Le Matelot

Allons, hommes savants et saints;
125. Je vais maintenant mettre à la voile.
Voilà le vent favorable qui se lève;
Allons hardiment, en braves gens!
Çà, mes bons matelots,
Embarquons-nous vite ensemble.

Patrice à Runiter

130. Viens courageusement, Runiter, viens-t'en avec moi jusqu'en [Irlande,
Que nous prenions sans retard nos mesures peur servir Dieu, le [vrai roi du ciel.

Runiter

Mon esprit et mon cœur étaient avec vous; oui, il est juste que [j'aille.
C'est par votre ministère et par vos mérites que je suis si bien [revenu à la vie.

Le Matelot

Vous voici en Hibernie,
135. Dans l'île qu'on appelle Rosina;

4. Ms. *Mma.*
5. La mesure demanderait plutôt *Rosma.*

Breman gat ioa na esmayt
Pan edouch certen en enes
Doe ra roy deoch ioan paradoes
Adieu expres ny hoz les cuit.

Patricius

140. Doe ra roy deoch scler cals merit
Da monet dan bro ha profit
Ha cals (a) gonit euidant
Ny a pedo Doe guir roen ster
Maz vihet flam e pep amser
145. Adieu ma tut quer reuerant.

Nonita vouendo

Ach! autrou Doe so guir roe bet || receff ma requet en bet man

Ma mir e pep lech oz pechet || e gracc meurbet an speret glan
En bet ne deux quet nemet poan || pan vezer[1] aman ganet
Ha cals a souzan hac a nech || allas dre an bech a pechet.
150. Dre cals azrec me az requet || ez vezo cleuet ma pedenn
(P. 15) Mar be profit na merit glan[2] || ez ahenn breman ahanenn
Me so inspiret meurbet tenn || rac ma ael guenn am quelenn scler
Monet breman da leanes || an tra se spes eo ma esper.
Maz pliche gant Doe guir roe ster || en e niuer ma quemeret
155. Me gray veu net a chastete || ha (c) a perseuere bepret
Euel vn merch en he guerchdet || conduy net a apetaff
Da goulenn hep goab an abit || mar be profit dif acuitaff
Me ya grant brut da saludaf[3] || an poent quentaf pan guelaf aes
Dre cals merit em quefridy || beden leandj alies.

Abbatissa ad sorores

160. Me guel vn merch heruez he derch guerches
So he study dont don ty alies :
Maz vacq certes courtes da oreson
Me aia partout da gouzout diouty
Petra a mat a gra en abaty
(P. 16) 165. [H]a he sourci ha he ompinion.

1. Lisez probablement *a pan vezer* « depuis qu'on est (né) ».
2. Cet hémistiche avait été aussi écrit au bas de la page précédente, où on l'a ensuite barré.

N'êtes-vous pas transporté de joie,
De vous trouver ainsi dans l'île ?
Que Dieu vous accorde le bonheur du paradis ;
Adieu donc, nous vous quittons.

Patrice

140. Que la grâce de Dieu vous accompagne
Jusqu'en votre pays, que votre travail vous profite
Et soit fructueux !
Nous prierons Dieu, le vrai roi des étoiles
Que vous soyez toujours heureux.
145. Adieu, mes braves amis.

Sainte Nonne faisant un vœu

Ah ! Seigneur Dieu qui es le vrai roi du monde, accueille ma [requête en ce monde ;
Garde-moi partout de péché, par la grâce de l'Esprit-Saint.
Il n'y a au monde que peine, quand on est né ici-bas ; [péché.
Et beaucoup de douleur et de souci, hélas ! à cause du fardeau du
150. Avec un grand repentir, je te demande d'écouter ma prière ;
S'il y a profit et mérite, que je parte d'ici à l'instant.
Je suis vivement inspirée, car mon bon ange me conseille claire- [ment
De me faire religieuse ; c'est là, certes, tout mon désir.
Qu'il plaise à Dieu, le vrai roi des étoiles, de me recevoir parmi
155. Je ferai vœu de chasteté, et je persévèrerai toujours. [ses élues,
Je désire vivre pure, comme une fille vierge ;
Pour demander, sans faute, le saint habit, si c'est ma vocation,
Je vais humblement saluer (les sœurs), tout d'abord, quand j'en ver- [rai l'occasion ;
J'irai souvent au couvent, exprès, pour mon bien.

L'abbesse, aux Sœurs

160. Je vois une jeune fille qui a bien l'air d'une vierge,
Et qui prend plaisir à venir chez nous souvent :
Elle s'adonne, certes, bien dévotement à l'oraison ;
Je vais demander partout des renseignements sur elle,
Et savoir ce qu'elle fait à l'abbaye ;
165. Quel est son dessein, son désir.

3. Ms. *saludif.*

Nonita salutando abba*tissam*

Me hoz salut louen en facc || guelet ho gracc am soulacy:

Me compso dich scler an merit || hac an profit am queffridj
Troet eo em brut em studi || dont dauedouch huy en tyman
Maz carech scler ma quemeret || ez rahenn requet credet glan.

Abbatissa

170. Mil melcony ha sourcy en ti man
Cals a poanyou hep comps gou ha souzan
Mar bech aman en ty man leanes
Re[n]oncc dan bet parfet a coudet[1] pur
Ha mam ha tat[2] tizmat ha pep statur
175. A ranquech sur illur croeadures.

Nonita

Doen an poan en leanes || a grif spes heruez hoz leasenn

Rac me mem ro dirac hoz drem || da sintif lem oz pep gourchemen.

(Abbatissa

Dre hon reol ret eo dre scol goulenn
Ha dren chabistr quent[3] maz ministrenn
180. Cusul pep penn a quement so enhy
Me[4] a ia hegar hep mar dre hoz caret
(P. 17) Da gouzout scler a huy ve quemeret
Rac(se) gourtoet moz pet hoz quefridj.

Vadit ad capitulum

Leaneset cleuet denesset huy
185. Breman sider mecher vn materi
Parfet detri dre congregation
Duet eo vnan aman da bout leanes
Ne cafaf gour he quen flour quen courtes
Eman guerches expres en oreson
190. Maz goulen spes courtes dre guir reson

1. Ms. *couder.*
2. Ms. *tat tat.*

Sainte Nonne saluant l'Abbesse

Je vous salue avec bonheur, sous vos yeux ; la vue de votre [grâce me fait plaisir ;
Je vous dirai clairement l'avantage et le profit de mes démarches.
J'avais l'intention bien arrêtée de venir vous trouver en cette [maison ;
Pour vous prier de vouloir bien m'y recevoir, sachez-le.

L'Abbesse

170. Il y a mille tristesses et mille soucis dans cette maison,
Avec bien des peines et du chagrin, sans mentir ;
Si vous étiez religieuse ici céans,
Il faudrait renoncer entièrement au monde, de tout cœur,
A votre mère, à votre père, sans retard et sans restriction ;
175. (Il le faudrait) absolument, ma chère fille.

Sainte Nonne

Je supporterai parfaitement la vie pénible d'une religieuse, selon [votre loi ;
Car je fais vœu, en votre présence, d'obéir à l'instant à tous vos [ordres.

L'Abbesse

D'après notre règle, il me faut nécessairement demander
Au chapitre, avant que je décide,
180. L'avis de toutes les personnes qui le composent :
Je vais avec plaisir, certes, car je vous aime,
Savoir définitivement si vous pouvez être admise
Attendez donc, je vous prie, la décision à votre sujet.

Elle va au chapitre

Religieuses, approchez, et écoutez
186. Dès maintenant, une affaire qui, certes,
Intéresse toute la communauté.
Une jeune fille s'est présentée ici pour se faire religieuse ;
On ne saurait trouver personne plus douce et plus courtoise.
Cette vierge est assidue à la prière.
190. Elle demande poliment, comme de raison,

3. Lisez *quentiz* ou *quen mistr ?*
4. Le premier jambage de l'*m* est enlevé.

Oll mar bech huy a vn opinion
Deuotion he deueux da donet
Da seruich Doe an roe an guir croeer
Leueret spes ac ef so hoz esper
195. En hon niuer ez ve scler quemeret.

Sanctim[o]niales

Mar deu sauant prudant e pep andret
Ez dlehemp scler sider he quemeret
Huy goar[1] net a hy so parfet acc
Da seruig Doe diuoe so guir roen bro
200. Perseuerant sal he sem contanto
Hac ez vezo e pep tro en hoz gracc.

Abbatissa

Mont bet enhy hac en ty he digacc
A grif breman hep nep poan buhan acc
Sellet he facc so soulacc e[2] pep placenn
(P. 18) 205. Me[3] goar defri ez eu (hy) sapient
Me a conclu ezeo a tut prudant
Maruaill vaillant ha constant he santenn.

Ad Nonitam eam introducendo

Duet genef presant merch santel
Beden ty santimoniel
210. Cuf hac vuhel[4] euit guelet
Maz cleuimp expres hoz reson
Hoz studi hoz opinion
Hoz deuotion da donet.

Nonita ad Abbatissam

Da seruichaf Doe guir roen bet || ameux studiet credet sur

215. Maz beuif iurdic bizuiquen || [me] nem bezo certen quen cur.

Abbatissa ad Nonitam

Orzca voar se pan eo oz apetit

1. Lisez *Huy a goar.*
2. Cet *e* est de trop.

Si vous êtes toutes de cet avis,
A venir, selon sa dévotion,
Au service de Dieu, le roi, le vrai créateur.
Dites donc si votre avis est
195. Qu'elle soit admise ainsi parmi nous.

Les sœurs

Si elle est savante et sage à tous égards
Il est évident que nous devons assurément la recevoir :
Vous savez bien si elle est assez sérieuse
Pour servir Dieu, qui certes est le vrai roi de tout pays ;
200. Pourvu qu'elle persévère dans son désir
Et qu'elle demeure toujours dans vos bonnes grâces.

L'abbesse

Je vais aller la trouver et l'amener dans la maison,
A l'instant, bien vite et sans hésiter.
La vue de son visage est partout une joie.
205. Je sais pertinemment qu'elle est sage,
Je pense qu'elle est de famille honnête; [tance.
Je sens qu'elle doit être très méritante et pleine de cons-

A sainte Nonne en l'introduisant

Venez avec moi maintenant, sainte fille,
Jusqu'à la maison des sœurs ;
210. Douce et humble, (venez) nous voir
Que nous entendions de votre bouche vos raisons,
Votre pensée, votre souhait,
Le désir que vous avez de venir avec nous.

Sainte Nonne a l'abbesse

Servir Dieu, le vrai roi du monde, voilà ce que j'ai désiré, croyez- [le bien,
215. Je n'aurai assurément d'autre souci que de vivre toujours selon [la règle.

L'abbesse à sainte Nonne

Eh bien donc, puisque c'est votre désir

3. Le premier jambage de l'*m* est enlevé.
4. Ms. *vhel.*

Guisquaf hep goab a didan [1] an abit [2]
Cals a merit ha profit euydant [3]
Dre cals enor deoch ez vezo coruo
220. Ny a autreo dren pez mazeo hoz hoant.
Setu aman breman an comanant
Lesel an bet a renquet competant
Aour hac argant han hol paramantou
Ha mam ha tat ha pep stat relatet
225. [H]ac hoz querent da pep poent ententet
(P. 19) Ha renoncc net da splet an pechedou.
Ret vezo iun ober alusenou [4].
Dirac roen tron ober oresonou
Dren vertuziou deuotionou bras
230. Pi(r)chirindet bepret da compret poan
Mintin ha nos gourtos hep reposuan
En(ten)tet glan a breman deomp an cas.

[N]oni[ta]

Contant of net bepret da compret poan || joa ameux glan pa hoz [eux diouganet
Me he dougo vn dro hac em profit || an guir amit hoz eux dif re- [citet.

Abb[*atissa*]

235. Deux gant merit ez profit Nonita
Mez benig glan breman hep ehana
Ha da guisquaff dit gant joa an abit
Mir dif courtes hac exspres an lesen
Desq an psaulter ha quae dan oferen
240. Breman a crenn me a gourchemen dit.

Nonita ad se ipsam

Breman ez eo aes ma esper || amoa pell amser prederet
Ma studj ma opinion || voa e religion monet.
Da seruichaf Doe guir roen bet || ezof em laquet apret mat
Lesel an bet me a preder || P. 20 [n]em deur nep amser he merat

1. Lisez *dihab*.
2. Ms. *bet*.

De revêtir, certes, le saint habit,
Source de grâces et de bénédictions,
Vous aurez cet avantage, avec beaucoup d'honneur:
220. Nous vous accorderons ce que vous souhaitez.
Voici maintenant la règle:
Vous devrez quitter entièrement le monde,
L'or, l'argent, toutes les parures,
Vos père et mère, toutes vos relations
225. Et vos parents, complètement, sachez-le,
Et renoncer tout à fait aux péchés.
Il faudra jeûner, faire des aumônes,
Faire des oraisons devant le roi du ciel,
Avec des actes vertueux, de grandes dévotions,
230. Des pélerinages, en prenant toujours beaucoup de peine,
Passer le matin et la nuit sans repos;
Voilà qui est bien entendu entre nous.

Sainte Nonne

Je veux bien prendre toujours ces peines, et suis heureuse de [votre promesse,
Je vais donc le porter, pour mon salut, ce saint habit dont vous [m'avez parlé.

L'abbesse

235. Viens, vertueuse Nonne, pour ton salut;
Je te bénis de cœur, dès à présent
Et te revêts avec joie de l'habit.
Garde-moi humblement et rigoureusement la règle,
Apprends le psautier et va à la messe,
240. Je te (le) commande expressément désormais.

Nonne à elle-même

Voilà accompli le souhait que je formais depuis longtemps :
Mon désir, ma pensée était d'entrer en religion, [monde;
Je me suis mise de bien bonne heure à servir Dieu, le vrai roi du
Mon intention est de quitter le monde, je ne veux jamais avoir [affaire à lui.

3. Il manque ici un vers qui pourrait finir par *presant moz contanto.*
4. Lisez *alusunou.*

245. Breman rac drem me a quemyat || diouz he hol stat ha he madou
Da seruichaf doe guir roen ster || ha soliter em oberou

Bezout hep si obediant || suramant dan mandamantou
Beuaf real e lealtet || ha miret oz an pechedou.

Rex Kereticus

Orzca breman deomp buhan voar an maes
250. Ma[1] tut real am sal hac am pales
Tregont bloaz spes a certes ne lesat
Na chomet gour na day de nem pourmen
Maz vizimp franc dianc diouz pep anquen
Hiuiziquen pret eo plen louenhat
255. Pan of den bras den a choas hac a stat
E Keritic so hep vicc prouincc mat
Deomp hegarat tut mat da ebataff
Ret eo parfet monet da Demetri
Rac se me menn ma em tenn[2] bet enhy
260. Me meux ennhy an audiui muyhaf
Hac em calon quen don ez resonaff
Ha ma speret bepret oz repetaff
(P. 21) Na diferaff en taf[3] ne menaf quet
Duet em studi hac em opinion
265. Em concianzc emeux vn doetancc don
Heruez reson guirion ret eo monet.
Dre ma hunfre dif ez e reuelet
Monet hep soez en dez da clas[4] goezet
Rac se tut clet parfet ez hoz pedaf
270. Setu deompni defri liffrinj acc
(. . . . . .) en placc[5]
Dre vn soulac gant spacc do discoazcaff.

An guiznezl

Me hoz guinhezl a quehezl mat
Hac a goar an tro voar tron choat
275. Me goar ho great quen natur

1. Ms. *Maz.*
2. Ms. *enteñ.*
3. Lisez *en haff?*

245. Je dis adieu désormais à toutes ses pompes et à ses biens
Pour servir Dieu, le vrai roi des étoiles, dans la solitude, par mes [œuvres;
Pour être, sans restriction, obéissante aux commandements,
Vivre en fidèle chrétienne, et me garder des péchés.

Le roi Kereticus

Or çà, maintenant allons vite à la campagne,
250. Mes gens féaux de ma cour et de mon palais :
Il y a bien trente ans, certes, que nous ne l'avons quitté;
Que personne ne reste sans aller se promener
Pour que nous soyons libres et dégagés de tout souci :
Il est grand temps de se divertir, désormais,
255. Comme je suis un grand homme, distingué et noble,
En Keritice, qui est, sans faute, une bonne province;
Allons gaiement, braves gens, nous amuser.
Il faut absolument aller à Demetri,
Aussi je veux m'y rendre :
260. J'y exerce l'autorité suprême.
Et je pense au fond de mon cœur,
Et mon esprit toujours répétant (la même pensée)
Je ne veux point y balancer :
Il m'est venu dans l'idée
265. Quelque chose qui trouble profondément tout mon être
La saine raison le veut, il faut partir.
Il m'a été révélé en songe [sauvages;
(Que je dois) aller hardiment, dans le jour, chercher des bêtes
Aussi, mes vaillants amis, je vous prie instamment
270. (Puique) voilà que nous avons là, certes, maints levriers,
. . . . . en place,
De les découpler, à loisir, pour notre divertissement.

Le veneur

(C'est) moi votre veneur de bon renom,
Qui connais le pourtour du bois;
275. Je sais parfaitement lancer (?)

4. Lisez *clasq.*
5. Ces deux mots viennent immédiatement à la suite de *acc,* dans la même ligne manuscrit.

Hac an hol loznet mo guedo
Bleiz ha heizes mo encreso
Mar bez en bro mo cafo sur.

Secundus

Autrou duet hep mar da arhuest
280. A tost dan mor en vn forest
Certen eno ny o caffo prest
A pep sceurt heni manifest.

(Tertius)

Euit loezn du me so cruel: || ha garu[1] maruel mar en guelaf
Me meux liffrini raliet || a groay apret ho diffretaff.

(P. 22) *Quartus*

285. Gat na louarn ne espernaff || euit ho tagaf quentaf pret
Mar ho cafaf moan voar an reau || delcher ez veo lampereuet.

Primus

Rac se hastomp, na tardomp quet
Deomp voar roez da clasq an goezet
Mecher noneux[2] quet a roedou
290. Rac voar an placc gant an chacc man
Donet a duy bras ha bihan
A dalchimp glan a vnanou.

Secundus

Syra hep faut hon guir autrou
Deomny tizmat dre an coatdou
295. [D]à clasq don an vanesonou
Hoz boa golennet eguetou.

R[ex]

Me ameux net[3] preparet banquedou
E Demetri hep comps muy couiou

Euel autrou em madou ez gnouo

1. Ms. *caru.*
2. Ms. *no neux.*

Et toutes les bêtes je les guetterai,
Loup et biche, je les talonnerai ;
S'il y en a dans le pays je les trouverai, sûrement.

Le second

Seigneur, venez donc, pour voir,
280. Dans une forêt près de la mer ;
Certes, là nous les trouverons vite,
Et ferons lever des bêtes de toute sorte.

Le troisième

Pour la bête noire, je suis cruel, et mortellement dur, si j'en [vois ;
J'ai des levriers découplés, qui les débusqueront bientôt.

Le quatrième

285. Je n'épargne lièvre ni renard, je les étranglerai tout d'abord,
Si je les trouve tout petits sur la gelée, je prendrai vifs les lape- [reaux.

Le premier

Hâtons-nous donc, ne tardons pas
Venons chasser les animaux sauvages sur la clairière.
Nous n'avons pas besoin de rets
290. Car avec ces chiens, sur la place
Ils viendront, grands et petits,
Et nous les prendrons tous un à un.

Le second

Sire, notre vrai seigneur, sans faute!
Venons vite par les bois
295. Chercher partout le gibier
Que vous venez de demander.

Le roi

J'ai préparé, certes, des banquets
A Demetri, et des festins, je n'ai pas besoin d'en dire [davantage,
Pour qu'on voie que je suis maître sur mes biens ;

3. Le *t* semble ajouté par une main plus récente.

300. An tut a choas tut bras a diasez
An tut vaillant prudant gant carantez
Hac autronez gant guir fez am bezo.
Deomp voar se ny a pourueo
A vanesonou maz gnouo
305. Hac a gybyer ny quemero
(P. 23) Quement hep nep goal a fallo.

Nonita

Me aia scler dan offerenn || dan ylis guenn em em tenniff
Aielo prest dren forest man || breman buhan ne ehaniff.

Rex

Me guel vng merch heruez he derch e[1] guerchdet
310. En oreson quen dison oz monet
Ha ne gonn quet en bet pez a preder
Me menn gouzout hep nep dout diouty
Pe a lech voa na pe lech ez a hy
Yt da guitty da comps outy try guer.

Nuncius regis ad Nonitam

315. Huy demesell so trauellet
Aman hoz hunan souzanet
Ha rac se parfet hoz pedaff
Donet breman a perz an roe
So razas oz tremen vase
320. Peur dicomboe de auoeaff.
Noz bezet dout da comps outaff
Breman gant brut de saludaff
Rac se duet scaff hep tardaff quet
Setu eff arriu en diguez
325. Da guelet coant ho carantez
Hac an guirionez gouzuezet.

(P. 24) Rex ad Nonnitam

Merch flour courtes douces plesant || salud prudant a presantaff

Aet off e pep quis penn ysel || vaillant santel pa hoz guelaff

1. Ms. *he*. Ce vers a une syllabe de trop; peut-être faudrait-il supprimer le premier *he*.

300. Les gens distingués, les grands bien posés,
Les preux zélés et prudents
Et mes seigneurs fidèles, voilà ceux que j'aurai (avec moi).
Allons donc, nous nous fournirons
De venaisons, ce sera clair à voir ;
305. Et nous prendrons du gibier
Tant qu'il en faudra, sans faute.

Nonne

Je vais, c'est clair, à la messe ; je me rendrai à l'église blanche ;
J'irai promptement par cette forêt, à l'instant, vite, sans perdre [de temps.

Le roi

Je vois une jeune fille qui a l'air d'une vierge
310. S'en aller bien tranquillement en prière,
Et je ne sais pas du tout ce qu'elle pense.
Je veux savoir sans aucun doute, d'elle,
D'où elle est et où elle va.
Allez la chercher pour lui parler trois mots.

L'envoyé du roi, à Nonne

315. Mademoiselle, vous êtes troublée,
Et égarée ici toute seule ;
Je vous prie donc instamment
De venir sans retard ; c'est de la part du roi
Qui passe là-bas,
320. Pour lui rendre hommage bien humblement.
N'ayez point peur de lui parler
A l'instant, ni de le saluer poliment ;
Aussi venez vite, sans tarder.
Le voilà arrivé enfin
325. Pour voir votre gentil hommage
Et connaître ce qui vous concerne, sachez-le.

Le roi, à Nonne

Fille tendre et courtoise, douce et gracieuse, je vous présente [mes respects.
Je suis devenu tout à fait (rêveur et) tête basse, en vous voyant

Ouzouchuy goulenn a mennaff || an poent quentaff hep bezaff lent
330. Maz dereit flam hoz amser || na piu eo sider hoz querent.

Nonnita

Pan aedoff aman voar an hent || ma querent so tut autentic[1]

Tut fier a britonery || a noblanc a tj piuizic

Leset pep stat ha pep praticq || autentic[2] em em aplicquet

Ha duet breman en leandj || hac oz roe vellj raliet.

Rex

335. Quen fournis ez off rauisset
Duet off diapell doz sellet
En hoz quenet em em hetaff
Dre maz ouch merch huec ha hegar
Quement maz ne cafaf (he) par ;
340. Hep quet a mar en hoz caraff.
(P. 25) Quement maz off ez aedof claff
Ma doucc vuel pa hoz guelaff
Ha finissaff a mennaff net
Ouzouch en hoz drem memem clem
345. Me comps affo dirac hoz drem
Ret eo deoch lem reif diff remet.

Nonita ad regem

Me cret nep lech ne carech quet || ez grahemp pechet en bet man

Huy so roe hep faut hac autrou || na grit dif caffou na saouzan.

Rex ad Nonnitam

Pan edomp aman didan coàt
350. En vn lech secret hep cretat
Reit diff tizmat ma pligadur
Moz quef merch iolis suffisant
Breman en haff hoz cafaff coant
Hep bout neant ma auantur.

1. Ms. *antentic.*

Je veux vous demander tout d'abord, sans être timide, [si sainte.
330. Où vous passez tout votre temps, et quels sont donc vos parents.

Nonne

Quoique je sois ici (seule) sur le chemin, mes parents sont des [personnages;
(Ce sont), certes, des gentilshommes du pays breton, de famille [riche;
(Pour moi, j'ai) quitté toute pompe et toute affaire (mondaine) et [me suis consacrée aux choses sérieuses;
Je viens d'entrer au couvent, et de me vouer au roi tout-puissant.

Le roi

335. Je suis ravi, vraiment.
Je suis venu de loin vous voir;
Vos charmes me plaisent,
Car vous êtes une fille belle et aimable
Tant que je ne trouve pas votre pareille;
340. Ah! certes, je vous aime.
Tant y a que j'en suis malade,
Ma douce, quand j'ai le bonheur de vous voir;
Et je veux mettre un terme (à mes tourments);
Je vous présente mes plaintes en face,
345. Je vous parle sans délai et directement:
Il faut que vous me soulagiez.

Nonne au roi

Je crois que vous ne voudriez point que nous commissions de [péché en ce monde:
Vous êtes roi et seigneur, assurément; ne me faites pas d'outrage [ni d'angoisse.

Le roi à Nonne

Puisque nous sommes ici sous bois
350. En un lieu désert, certes,
Donnez-moi vite mon plaisir;
Je vous trouve bien jolie
Au sein de l'été, je vous trouve belle,
Et veux pousser à bout l'aventure.

2. Ms. *antentic.*

Nonita

355. Pan gouzafenn garu an maru yen || gant nep sceurt den nen [soutenaff ;
Guell ve dif meruell hep dellit || eguet dren sceurt lit acuitaff.

Rex eam violando

Rac se noz deur quet concedaff
Na difme presant consantaff
(P. 26) [R]ac se da forzaff a gra(f) sur
360. Pan gousoch distac ma naquat
Ha na rez nep digarez [1] mat
Me gray ma grat ma pligadur

(Rex ad se ipsum) [2]

Me so neant ma auantur
Ha dirac an tut quenn hudur
365. Hac a murmur pan yscurer
Memeux dirac pep mil rebeig
Oz sout outy nac ouz digueig
Tra sacrileig eo ma mecher.

Rex poenitens [3]

Hastomp breman ha deomp dan ker
370. Monet da coffes eo ma esper
Me meux forzet [4] scler he guerchdet
Ha hy merch glan ha leanes
Refus a grae hi alies
Ameux dicourtes oppresset.
375. En placc man me guel diouganet
Dou men en he luz de cuzet
Santel meurbet en he cretenn
Da pinigenn memem tenno
Da guir roe sent a mem rento
380. A amanto a gouelo tenn.

1. Ms. *digaret.*
2. On lit dans le ms. *Nonita ad seipsam,* mais d'une écriture plus moderne.

Nonne

355. Dussé-je souffrir cruellement la froide mort, je ne le permettrai [à personne ;
J'aimerais mieux mourir sans raison que de me sauver d'une telle [façon.

Le roi lui faisant violence

Puisque vous ne voulez pas céder
Ni consentir présentement à mes vœux,
Alors je vais te violenter ;
360. Comme vous savez si bien me narguer,
Et que tu ne donnes aucune bonne excuse
Je ferai à mon gré, comme il me plaira.

(Le roi revenu à lui-même)

Ah ! j'ai commis un crime
Bien infâme devant les hommes
365 Et qui crie (vengeance), quand on y songe ; (?)
J'ai, devant tous, mille reproches (à me faire) ;
En s'attachant à mon cas et en l'examinant bien, (?)
(On trouve que) c'est un sacrilège.

Le roi pénitent

Hâtons-nous maintenant de retourner à la maison ;
370. Mon intention est de me confesser :
J'ai outragé, hélas ! la pudeur
D'une vierge pure, d'une religieuse ;
Elle m'a repoussé plusieurs fois,
Et je l'ai brutalement violentée.
375. Je vois, en ce lieu prédestiné,
Deux pierres pour la cacher dans sa confusion ;
Je croirais bien que c'est une grande sainte.
Je me retirerai pour faire pénitence,
Je me rendrai vers le vrai roi des saints
380. Pour expier ma faute par des larmes amères.

3. D'une écriture plus moderne.
4. Ms. *forret*.

(P. 27) Nonita

Ach Autrou Doe so guir roe bet || me so oppre(sse)t an pret man
Digracc voar an placc discascun || ha me hoaz voar yun ma hunan
Ne gorreif ma drem a breman || gant mez ha souzan voar an bet

Guerch voann ha glan ha leanes || me cret bout certes brasesset.
385. E nebeut spacc dre digracdet || ezof forzet violet tenn
Gant vn tirant hep consantj || ne gallenn muy ma mem difenn
Me ia sider dan offerenn || hac ahannenn a mem tenno
Da ober espres oreson || Doe guir roe tron ram pardono.

Monet ma hunan dre an bro || certen nep tro nem guelo den
390. Beuaf auster e pridiri || na ioa ne grif muy bizuiquen.

Guerches Mari mez suppli plen || pan duy an termen da guenel
(P.28) Pidif da mab courtes Jesu || maz guillif condu ma buguel,

Nonita

Ha maz vezo cougant santel || ha diouguel ha reuelet [1]
Maz vezo courtes dre reson || ha guirion e bro bretonet.
395. Ach autrou Doe roe pep noeant || conseru prudant ma auantur

Ha maz guillif plen laouenhat || mir e guir stat ma croeadur.

Me guel knech, tnou burzudou pur || rac dreist natur ezeo furmet

Te a goar Doe nen autreis || na nep quis (nen) concedis quet.

Vnus ex commitatu regis mirando

Setu non parail maruaillou,
400. So duet en placc man oz an tnou,
Carguet hep gou a losou mat
Rac mazoa homan leanes
Santes guir merch ha guir guerches
Rac dre exces ez oppressat.

Secundus [2]

405. Aman so sanctel da guelet
Hac un lech so leun a jechet

1. Ms. *reuelant.*

Nonne

Ah! seigneur Dieu, qui êtes le vrai roi du monde, me voilà char-
Confuse en ce lieu maudit, seule et à jeun. [gée d'opprobre,
Je ne lèverai plus la tête désormais, de honte et de douleur, en
[ce monde;
J'étais vierge, pure et religieuse, je crois bien que je suis enceinte.
385. En un instant, par malheur, j'ai été victime d'un viol horrible.
Je n'ai pas consenti au désir du tyran, mais je ne pouvais plus me
Je vais certes, à la messe, et je me retirerai d'ici [défendre.
Pour m'adonner à la prière, afin que Dieu, le vrai roi du ciel, me
[pardonne.
J'irai seule par le pays, certainement nul ne me verra jamais;
390. Je vivrai dans l'austérité et la pénitence, désormais je ne me ré-
[jouirai plus.
Vierge Marie, ah! je te supplie, quand viendra le moment d'enfan-
De prier ton aimable fils Jésus que je puisse élever mon enfant; [ter,

Nonne

Et qu'il soit bien saint, constant et honorable; [Bretons.
Qu'il soit courtois, comme de raison, et fidèle, dans le pays des
395. Ah! seigneur Dieu, roi de toute créature, que ta providence
[veille sur moi;
Et pour que je puisse me réjouir complètement, garde l'innocence
[de mon enfant.
Je vois en haut et en bas de vraies merveilles, car sa naissance
[est surnaturelle;
Tu sais, ô Dieu, que je ne l'ai pas permis et que je n'ai aucune-
[ment consenti (au désir de son père).

Quelqu'un de la suite du roi, avec étonnement

Voici que des merveilles incomparables
400. Sont arrivées ici-bas,
Pleines de grâces, sans mentir;
Car celle-ci était une religieuse,
Une sainte, fille fidèle, vraie vierge,
Et elle a été victime d'un odieux attentat.

Le second

405. Ceci est un lieu saint à voir,
Et plein de santé

2. Le signe *ii* est d'une main plus moderne.

Ha(c) a pep quenet credet sur
(P. 29) Breman an tra man so haznat
An mab bihan a diouganat
410. Furmet a enep stat natur.

Tertius

Heman so dan tut burzut pur
Setu daou men bras moz assur
Aparisset sur dre furnez
Pan voe hep youl[1] violet
415. Hac an leanes braseset
Aman sauet da cuzet mez.

Alter

Voar an douar da reif goarez
Ha maz gra certen leuenez
An guizuidiguez an frouez man
420. So a deffri prenunciet
Vng mab bihan e bout ganet
Santel meurbet voar an bet man.

Ambrosius Merlinus

Me eo Merlin ameux vaticinet
Vn mab bihan a duy da bout ganet
425. Santel meurbet[2] e bro breton
Den leun a gracc dre spacc e prelacj
Bara ha dour eguit e saourj
Ne vezo muy e hol refection.
Euel maz duy dan predication
430. Eno e mam[3] dinam[4] gant estlam don
(P. 30) Ne gallo son randon an sarmoner
Palamour rez dan buhez anezaff
A vezo hael pep quentel santelhaff
Maz comso scaf ne guallaſ rentaf guer.
435. Goude certes courtes ez espreser
Buhez ha stat an mab mat hep atfer
Pan duy sider e bro bretonery

1. Lisez *hep he youl?*
2. Il manque ici deux syllabes: *affet?*

Et de toutes sortes de charmes, croyez-le bien ;
Maintenant la chose est notoire,
C'est l'enfant qui a été prédit,
410. Formé contrairement à l'ordre de la nature.

Le troisième

Ceci est un vrai miracle devant les hommes !
Voici deux grandes pierres, je vous assure,
Qui sont apparues par la volonté divine
Lorsqu'elle fut violentée, sans son consentement,
415. La religieuse, et rendue enceinte
Ces pierres se sont élevées ici pour cacher sa honte.

Un autre

C'est pour donner une protection sur la terre,
Aussi est-elle une vraie cause de joie,
La nouvelle de cette conception :
420. Il est clairement annoncé d'avance
Qu'un petit enfant naîtra
Très saint en ce monde.

Ambroise Merlin

C'est moi, Merlin, qui ai prédit
Qu'un petit enfant naîtra
425. Très saint dans le pays breton :
Homme plein de grâce, pendant sa prélature
Du pain et de l'eau comme aliment
Voilà tout ce qu'il prendra pour se soutenir.
Comme elle viendra au sermon,
430. Là, sa mère innocente, alors dans un profond émoi
Le prédicateur ne pourra prononcer une parole
A cause précisément de la vie de cet enfant,
Qui certes, sera de toute façon des plus saintes,
Il parlera si bien, que je ne puis l'exprimer (?)
435. Ensuite, certes, on racontera avec plaisir
La vie et la gloire de ce digne fils, sans doute ;
Quand il viendra, sûrement, au pays breton,

3. Le 3e jambage de l'*m* a été ajouté par une main plus récente.
4. Ms. *dinan*.

Da pep christen bizuiquen ha tensor
Ha cals a joa de ja dre e fauor
440. Ha cals enor da cosquor Armory.

Nonita

Ach autrou Doe ma guir roen tat || te goar en mat hep pligadur
Ez off en despes oppresset || guenef conceuet men cret sur
Mar bez da grat da pligadur || mir an croeadur dre furnez
Me so e martir ha hiruout || oz reif da gouzout caffout mez.
445. Ach roen tron te goar guirionez || mar emeux carez dellezet
Dit me a gra spes oreson || (P. 31) maz viziff guirion pardonet.

Legenda

Bezgoaz gant goas nedoan boaset || da ober nem boe quet en bet [man
Na nem bezo muy bizuiquen || breman certen men souten glan.
Me a requet an speret glan || hac a breman ez diouganaf
450. Miret ma corf oz pep torfet hennez bepret a appetaff
Bezaff auster a prederaff hac abstinaf a mennaf don

Bara ha dour eo ma sourcy || hep caffout muy refection.

Sanctus Gildas

Me eo Gildas, gant guir reson
Aia peur hegar da sarmon
455. Dre predication onest
An auielou hep saouzan
Dan hol comun guitibunan
Mar gallaf glan heruez an test
Dan ylis glan mazedi an fest
460. Han pardon reson (hac) onest
Duet da arhuest gant maieste
Dan gousper ha dan offerenn
(P. 32) Dre an auiel da quelen
Hac euit len gourchemen Doe.

Rex Trisinius incipit

465. Me eo roe Trisin deomp mintin mat
Cza ma bugale dereat

Ce sera pour tout chrétien un trésor éternel,
Une grande joie, dès lors, à cause de lui,
440. Et beaucoup d'honneur pour le peuple d'Armorique.

Nonne

Ah! Seigneur Dieu, mon vrai roi le père, tu sais bien que sans [plaisir
J'ai été malgré moi violentée, j'ai conçu, je le crois bien ;
Si c'est ta volonté, ton plaisir, garde l'enfant dans ta sagesse.
Je suis au martyre, je gémis d'avoir à rendre ma honte publique.
445. Ah! roi du ciel, tu sais la vérité ; si j'ai mérité un blâme,
Je te prie instamment de me pardonner sans réserve.

Légende

Jamais je n'avais connu d'homme ni eu affaire avec aucun en ce [monde;
Et je n'en aurai plus désormais, maintenant, certes, je l'affirme.
Je prie le Saint-Esprit et dès à présent je promets
450. De garder mon corps de toute faute ; voilà ce que je désire.
Je songe à mener une vie austère, je veux absolument pratiquer [l'abstinence :
Du pain et de l'eau, c'est tout ce qu'il me faut, sans avoir d'autre [aliment.

Saint Gildas

Je suis Gildas, avec toute raison
Je vais très doucement prêcher
455. Par un honnête sermon
Les évangiles, sans erreur,
A tout le peuple en général,
Si je puis, du moins, en suivant le texte.
A la sainte église où a lieu la fête
460. Et le pardon, comme de raison,
(Je suis) venu assister, avec respect,
Aux vêpres et à la messe
Pour enseigner l'évangile
Et pour lire les commandements de Dieu.

Le roi Trisin commence

465. Je suis le roi Trisin ; allons de bon matin,
Ça, mes braves enfants,

Deom(p) da clefuet stat a badez
Haz [1] maz groahimp spes oreson
Ha da pidiff Doe guir roen tron
470. Ha dan sarmon gant guirionez.

Primus filius regis

Deompny ardant gant carantez
Pan aedy pardon autrounez
Cals a bontez a gouezhimp [2].

Secundus

Eno hep gou ez sezlouhimp
475. Hon siluidiguez maz vizimp [3]
Ha maz veohimp drez vizimp beo.

Nonita eundo ad ecclesiam

Monet dre pris dan ylisou || da doen ma caffou ham souzan

Ha mont em rout hep cafout clem || a grif rac ma drem a breman
Chom voar ma quis en ylis man || a dreff an or man ehanaff
480. Da cleuet huec an prezeguen || aman eual henn a mennaff.
(P. 33) Oz an knech monet ne credaff || aman contemplaf a graf sur
Cleuet hep gaou an compsou mat || heruez ma stat ha ma natur

Pan off haznat am croeadur || voar ma aeur na murmuret

A dref ez chimy ne grif quen || da doen ma anquen ham penet

485. A dreff piler nem gueler quet || a hanen cleuet me preder
Hac ez grif ma deuotion || ha cleuet don an sarmoner.

Sanctus Gildas

Guir Christenien pan ouch plen ordrenet [4]
Supliomp Doe so guir roe dan ploueou
Reif e graczou deomp hep gou dan tnou man
490. Diff da prezec hoantec en e requet
Ha deoch presant [5] hep fent maz ententet

1. Lisez *Ha.*
2. Lisez *rouez eo ?*
3. Lisez *gouezhimp.*

Allons entendre les devoirs du chrétien ;
Et faisons bien l'oraison ;
Allons prier Dieu, le vrai roi du ciel,
470. Et entendre la parole de vérité.

Le premier fils du roi

Allons avec un zèle ardent,
Puisque c'est le pardon, messieurs ;
Il y a beaucoup d'indulgences et de grâces (à obtenir).

Le second

Là, sans mentir, nous écouterons
475. Pour apprendre à faire notre salut
Et à vivre (bien) tant que nous serons en vie.

Nonne, en allant à l'église

J'irai avec respect aux églises pour supporter mes peines et [mes chagrins ;
Je vais me mettre en route, sans me plaindre, de ce pas, à l'instant ;
Je veux rester en arrière, dans cette église, m'arrêter derrière
480. Pour entendre bien le sermon, ici, comme cela. [cette porte,
Je n'ose aller en haut ; je regarderai d'ici, assurément ;
J'entendrai, sans mentir, les bonnes paroles, selon mon état et [mon caractère ;
Comme ma grossesse est visible, pour qu'on ne murmure pas à [mon sujet,
Je resterai constamment en arrière, pour supporter mon angoisse [et ma peine.
485. Derrière un pilier on ne me voit pas; je veux écouter d'ici ;
Je ferai mes dévotions et j'y entendrai parfaitement le prédicateur.

Saint Gildas

Puisque vous êtes de vrais chrétiens, comme il faut,
Prions Dieu, qui est le vrai roi des peuples,
De nous donner sans faute ses grâces ici-bas ; [donne ;
490. A moi, pour prêcher convenablement comme il l'or-
Et à vous, pour que vous compreniez bien, certes,

4. Il y avait probablement, à la place de ce mot, quelque finale comme *hep quen gou*.
5. Lisez *present*.

Dre gracc meurbet parfet an speret glan.
Gorreomp hon drem saludomp lem breman
Nobl ha comun sascun ha pep vnan
495. A calon glan breman hep ehanaff
An mam hegar guerches clouar Marj
Dougoump gant fez goasoniez dezy
Oz presanti an aue gratia. —

(P. 34) Nonita

En placc man pan ouf ehanet || soingaf em caoudet me preder
500. Hac a gray ma deuotion || ha sezlou don an sarmoner.

Rector interrogat Gildam cur non potest predicare

Mest reuerand ha prudantaff
Soezet ha cruel hoz guelaf
A te so claf nac anaffet [1]
Perac guirion na sarmonez
505. Nac ouzomp guer ne leuerez
Petra neuez so hoaruezet?

Gildas

Vn re suspent present ma ententet
En ylis man so breman ehanet
Ne guallaf quet voar nep splet procedaff
510. Ne gonn certen piu eo den nan heny
Ne compsenn guer mister nep matery
Vn re deffri so oz ma faziaff.
Ed oll en maes deoch spes en expressaf
Ma list aman breman da ehanaf
515. Maz ententaf ma bezaf anaffus [2]
Neuse hep mar me a essay sarmon
Chemet en maes bed guelet an reson
Ne gonn guiryon pez son am gra confus.

(P. 35) Rex e(t) alii

Deomp guitibunan voar a(n) maes
520. Na na vezet gour dicourtes
Hac en e proces e lesel

1. Ms. *auaffet.*

Par la grâce ineffable de l'Esprit-Saint.
Levons la tête, saluons bien, maintenant,
Nobles et vilains, tous sans exception,
495. De tout cœur, à présent, sans tarder,
L'aimable mère, la douce Vierge Marie ;
Offrons-lui fidèlement notre hommage,
En récitant l'Ave (Maria), gratia (plena).

Nonne

Puisque je suis arrêtée à cette place, je veux méditer dans mon
500. Je ferai mes dévotions et j'écouterai bien le prédicateur. [esprit;

Le recteur demande à Gildas pourquoi il ne peut prêcher

Maitre révérend et très sage,
Je vous vois tout étonné :
Es-tu malade ou indisposé ?
Pourquoi ne nous prêches-tu pas, en vérité,
505. Et ne nous dis-tu mot ?
Qu'est-il arrivé de nouveau ?

Gildas

Quelqu'un de suspect, ici présent, sachez-le,
S'est arrêté maintenant dans cette église :
Je ne puis en aucune façon continuer.
510. Je ne sais, certes, quelle est cette personne
Qui m'empêche de dire un mot sur aucun sujet;
(Mais) quelqu'un me trouble, assurément.
Sortez tous, je vous le recommande expressément ;
Laissez-moi ici maintenant m'arrêter,
515. Que je comprenne pourquoi je suis si troublé ;
Alors, certes, j'essaierai de prêcher.
Restez dehors jusqu'à voir la raison (de ce fait) ;
Je ne sais vraiment ce qui me confond ainsi.

Le roi et les autres (assistants)

Allons tous dehors
520. Et que personne ne manque d'obéir ;
Il faut le laisser à lui-même

2. Ms. *auaffus*.

Eguit maz duy dezaf squient
Cler ha beleyen deomp en hent
Maz gallo entent e quentel.

Nonita manet in quodam angulo

525. Aman em ezomp me chomo || a guelo pez a vezo graet
Mar bez reson em guirionez || me yelo euez mar bez ret.

Gildas

Ne gon en dez pebez so hoaruezet
Guer ne comsenn na ne sarmonenn quet
Vn re so ret so cuzet em metou
530. Men coniur glan breman hep ehanaf
Pan aedy sul eguit disimulaf
Memeux anaf dioutaff ha caffou.

Nonita

Me aedoae ma hunan manet || eguit da cleuet dre detin
En hanu mab doe so guir roen bro || ha cleuet vn tro da doctrin.

Gildas

535. Guir leanes ha courtes expresset
Me gourchemenn ahanenn em tennet
Quen na duy pret da donet dauedoff [1]
Ha neuse net parfet me procedo
(P. 36) Dre guir reson guirion me sarmono
540. Moz quemenno eno mem bezo coff.

Nonita[2]

Monet en maes ha hoz lesel || dif a ve guell hep ma dellit

Reson eo present hoz sintiff || oz absantif ez vizif cuit.

S(anc)tus Gildas

Guir autronez gant guir fez asezet
Duet en ylís pep quis oboisset
545. Eguit cleuet an splet an speret glan
Artriclou fez euez han buhez net

1. Ms. *dauedou*.

Pour qu'il se remette ;
Clercs et prêtres, allons en route,
Qu'il puisse se rappeler son instruction.

Nonne reste dans un coin

525. Je resterai ici dans ma misère, et verrai ce qui arrivera ;
S'il le faut en toute raison, je sortirai aussi.

Gildas

Je ne sais ce qui est arrivé en ce jour,
Que je ne puis dire mot ni prêcher ;
Il faut que quelqu'un soit caché près de moi.
530. Je le conjure instamment, maintenant sans tarder
Comme c'est dimanche, de s'en aller ;
Il me cause du trouble et de l'embarras.

Nonne

J'étais restée seule, exprès pour t'entendre,
[Parler] au nom du fils de Dieu, qui est le vrai roi de la terre, et [écouter un peu ta doctrine.

Gildas

535. Religieuse fidèle et de grande courtoisie,
Je vous l'ordonne, retirez-vous d'ici
Jusqu'au moment de venir vers moi ;
Et alors certes, je continuerai comme il faut (mon ser- [mon) ;
Je prêcherai dignement la vérité ;
540. J'aurai soin de vous rappeler ensuite.

Nonne

Il vaut mieux que je sorte et que je vous quitte, quoique je sois [innocente ;
Il est juste que je vous obéisse sur l'heure ; je m'en vais et vous [laisse.

Saint Gildas

Fidèles affermis dans la vraie foi,
Venez à l'église, obéissez-moi bien,
545. Pour entendre la parole divine,
Et les articles de foi, et la morale,

2. Ce mot est d'une écriture plus récente.

An comsou mat da pep stat relatet,
An pez so ret deomp parfet en bet man.
Christenyen net redimet en bet man
550. Mar fell deoch net bout parfet saluet glan
Obseru aman an pez so diouganet
Ha mir acrenn an hol gourchemennou
Ha bez vaillant en hol mandamantou
Han vertuziou knech ha tnou a coudet.
555. Car doe roen tron a calon resonet
Corf hac eneff caref ha douigef net
Enor bepret so dleet da quentaf
Ha bez hegar hep mar dre e caret
Dre e douigaff hep bezaf anaffet
560. Na [1] offens quet voar nep splet pa ez pedaff.

(P. 37) Hortatio de charitate

Nep en deuez gant fez carantez net
Ne gra nep lech a nep bech a pechet
Pacient, net, parfet (a) coudet fin
Doucc ha clouar, hep mar ha hegarat
565. Eguit nep strouil a orgouill ne souillat
Nedeo jngrat nep stat dre nep tatin.
Carantez so en bro euez [2] so din
Oz da nessaf parfetaff bezaf fin
Scler anterin ha diuin continant
570. Ha drouc ha mat e pep stat relatet
Carantez [3] Doe, oll da pep re so ret
Mar fell dit net bout saluet competant.
En paradoes he quifi spes presant
Mar bez aman gret glan da comanant
575. Parfet, prudant, vaillant, ha plesantaff;
Eno hep gou e mil joaeou louen [4]
Dirac pep den quen louen [5] oz renaf.

De fide

Ret eo feiz mat pep stat hegarataff
A calon duet hac a effet netaf

1. Lisez *ne*.
2. Ecrit *enez*, avec un *u*, peut-être plus moderne, au-dessus de l'*n*.
3. Ms. *Dre carantez*.

Les paroles propres à chaque condition,
Tout ce qu'il nous faut, enfin, savoir en ce monde.
Chrétiens qui avez eu ici-bas la grâce du baptême,
550. Si vous voulez être entièrement sauvés,
Observe (*sic*) ce qui est proclamé ici,
Et garde avec soin tous les commandements ;
Sois brave dans l'accomplissement de tout ordre divin,
Et dans la pratique sincère de toutes les vertus.
555. Aime Dieu, le roi du ciel, de cœur et d'esprit ;
De corps et d'âme, aime-le et respecte-le bien ;
L'honneur toujours (lui) est dû en premier lieu ;
Sois zélé et ferme dans son amour,
Que rien ne trouble ton respect pour lui.
560. Ne l'offense pour aucun motif, je te prie.

Exhortation à la charité

Celui qui a, avec la foi, la pure charité
Ne commet jamais le plus léger péché ;
Patient, pur, sérieux, plein de sagesse,
Doux et bienveillant, certes, et aimable,
565. Il n'est jamais souillé de la fange de l'orgueil ; [lation.
Il n'est point ingrat (envers Dieu), même dans la tribu-
La charité doit aussi s'exercer sur la terre :
Il faut qu'elle soit parfaite pour ton prochain,
Sans un nuage, elle doit être constante et divine [soient.
570. Pour le bon et pour le mauvais, pour tous, quels qu'ils
L'amour de Dieu est absolument nécessaire à tous
Si tu veux bien faire ton salut.
Dans le paradis tu trouveras cet amour triomphant,
Si c'est là qu'est plus tard ton séjour
575. Parfait, sage, durable et bienheureux,
Là, sans mentir, dans mille joies ineffables...
Vivant heureux devant tous.

Sur la foi

Il faut toujours une foi vive et zélée,
Venant du cœur, et bien pure,

4. Il manque ici un vers en *en*.
5. Ms. *couen*.

580. Hep variaf douetaf vacillaf quet
Delcher abil voar an stil an ylis
So fontet mat pep stat dre guir atis
He vaillantis so e pep quis priset.

(P. 38) Ret eo fizianc don auber auancet
585. En speret glan so breman elanvet
Ha maru roen bet so duet don remedj
Lequeomp hon spi hac hon opinion
Gant carantez euez ha gant fez don
En roe guirion so duet don pardony.

De peccato

590. Euez pechet so cometet e ty
Dre euffr calon ha guenou brasony
Mir nen heuliy mir nen cometti quet
Gobr an pechet bepret pan commeter
Eo bout dafnet ha laquet en heder
595. Ma nen lauer ma nen piniger quet.

De penitentia

E pinigenn tri tra crenn (ent)entet
Confession satiffacion net
Ha poan en bet so ret an parfetaff
Da pinigenn euel hen em tennet
600. A peuch ha Doe so diuoe guir roen bet
Maz vez chenchet an penet ha gret scaff.

De sacramentis

Rac se entent dre squient da quentaf
Pep sacrammant prudant ho goarantaf
Ho enoraf hep bezaf anaffet [1]
605. Ha heul an stil so abil en ylis
Miri pep stat ha mat dre guir atis
. . . . . j[o]lis [pr]is[e]t.

1. Ms. *auaffet*.

580. Qui ne varie, ne doute et ne chancelle point;
Il faut s'attacher sagement à la doctrine de l'Eglise
Qui est fondée solidement et inspirée (de Dieu);
Sa sainteté est partout révérée.

(Sur l'espérance)

Il faut que la confiance soutienne nos pas
585. (La confiance) dans celui qu'on appelle le Saint-Esprit
Et dans la mort du roi du monde qui est venu nous sau-
Mettons notre espoir et notre attente, [ver.
Avec l'amour aussi et la foi profonde
Dans le vrai roi qui est venu nous pardonner.

Du péché

590. Le péché qu'on commet dans la maison,
Par l'œuvre du cœur et des lèvres, l'orgueil,
Garde-toi de le suivre, garde-toi de le commettre :
La récompense du péché toujours, quand on le commet
C'est d'être damné et mis en enfer,
595. Si on ne le lave et si on ne l'expie.

De la pénitence

Pour la pénitence, trois choses en tout, sachez-le,
La confession, la bonne satisfaction
Et la peine en ce monde, sont absolument requises.
Retirez-vous pour une telle pénitence,
600. Pour apaiser Dieu qui est bien le vrai roi du monde,
Afin que la peine soit changée et rendue légère.

Des sacrements

Aussi, sache bien avant tout
Garder fidèlement tous les sacrements,
Les respecter, sans aucun trouble
605. Et suivre le rite admis dans l'Eglise;
Garde-les toujours bien, comme il faut,
. . . . . estimé.

(P. 39) De superbia et eius speciebus

Ha mir pep lech oz an bech a pechet,
Mir dre orgoill en stroill ne ves souillet,
610. Arrogant quet na goappa quet laedus

Na na barn den bizuiquen nep heni
Na vez flatrer na hent jngrateri
Mir na tempti, na vizi curius.

Avaritia

Mir na vizi re auaricius
615. Na ysur quet na vez quet couetus
Na decefus trompus dre fals musur.
Bez liberal, real dre lealtet
Hac an peoryen bezent plen soutenet:
Dirac roen bet so pliget meurbet sur.

De luxuria

620. Na vez laedus na flerius dre luxur
Dreiaf pep stat ezan glat han natur
So tra hudur en ordur mailluret
Rac se bepret conduet chastete
Corff ha speret bepret dre caret Doe
625. Vn vertuz e da pep re so dleet.

Ira

Buaneguez ez buhez naz bezet
Na gra quet clem na lem na blasphem quet
Na millic quet dre nep drouc apetit
Na gra da den nep termen drouc en bet
930. Gra a pep vicc justicc diualicc net
Pacientet en bet so dleet dit.

(P. 40) Gula

Diouz gloutoni deffri maz vizi cuit
Gra abstinanc a grai cals auanc dit
Ha cals merit ha profit euidant
635. Ha sell an fin diouz guin maz abstiny

De l'orgueil et de ses différentes sortes

Garde-toi aussi, partout, du fardeau du péché ;
Garde que tu ne sois souillé dans la fange, par l'orgueil;
610. (Ne sois) pas arrogant, ne fais pas de railleries injurieuses,
Et ne juge jamais personne, qui que ce soit ;
Ne sois pas rapporteur ; ne commets pas d'ingratitude ;
Garde-toi de tenter (Dieu), et d'être curieux.

De l'avarice

Garde-toi d'être trop avaricieux ;
615. Ne fais pas d'usure, ne sois pas convoiteux
Ni décevant, trompeur par fausse mesure.
Sois libéral, franchement généreux,
Et que les pauvres soient bien soulagés (par toi) :
Voilà, certes, ce qui est très agréable devant le roi du [monde.

De la luxure

620. Ne sois pas infâme ni fétide de luxure ;
Par elle toujours se perdent fortune et santé ;
C'est une chose dégoûtante, et enveloppée d'ordure ;
Aussi toujours observez la chasteté
De corps et d'esprit, toujours, par amour pour Dieu ;
625. C'est une vertu qui est obligatoire pour tous.

De la colère

Ne te mets en colère de ta vie ;
Ne te plains pas, ne blasphème point odieusement;
Ne maudis point, dans ton emportement
Ne fais à personne jamais aucun mal ;
630. Fais justice de toute faute, sans nulle fureur :
La patience est un devoir pour toi, en ce monde.

De la gourmandise

Sois tout à fait exempt de gloutonnerie ;
Fais abstinence, cela te sera de grande utilité,
Très méritoire, et d'un profit évident ;
635. Aie soin, enfin, à t'abstenir de vin ;

Mir dre reson na heul don sotony
E mezuinti na vizi re friant.

Inuidia

An auius confus a abus cant
E toez an tut dre vn brut jmprudant
640. So inconstant dicoant dicarantez
Rac se hep mar bez car hac aparchent[1]
Dre caret Doue diuoe so guir roen sent
Rac se presant car vn ment[2] daz hentez.

Accidia

É dieguy so muy mar studiez
645. Euel un foll an oll ez em collez
Preder maz ez na maz dleez bezaf
Berr hac estlam leun a blam eo namser
Bez diligant a comanant antier
Nedeux mecher ne galler differaf.

De articulis fidej

650. Artriclou feiz dit rez pan arvezaf
Ho miret crenn dit a gourchemenaff
Ennheu soingaf hep bezaff anaffet[3]
Soing a pep tu ez eo tru da buhez
Fet an bet man so poan ha bihanez
655. . . . . out bezet.
(P. 41) Greomp vng anclin anterin dan Trindet
Pan duy finuez hon bout rez annezet
Gantaf apret parfet a coudet plen
Maz vizimp net pardonet hep quet nam
660. Pan dui an fin anterin ha dinam
Ad quam gloriam nos perducat amen.

Rector, rex atque alii

Mestr reuerand pebez[4] andret
Petra neuez so hoaruezet
Na galsesde quet eguetou

1. Ms. *aparchant.*
2. Ms. *meut.*

Veille sagement à ne pas suivre la vraie folie,
A ne pas être trop avide d'ivrognerie.

De l'envie

L'envieux trompe et abuse cent (personnes)
Dans le peuple, par un bruit téméraire (qu'il fait courir),
640. Et qui est frivole, odieux et contraire à la charité ;
Aussi sois donc bon ami et bon parent
Pour l'amour de Dieu, qui est, certes, le vrai roi des saints ;
Aussi dès à présent (sois), dans une (certaine) mesure,
[l'ami de ton prochain.

De la paresse

Enfin si tu prends goût à la paresse
645. Tu te perds entièrement, comme un fou :
Réfléchis où tu vas et où tu dois être ;
Le temps (de la vie) est court, et plein de douleurs et de
Sois diligent, de tout ton cœur ; [fautes:
Il n'y a pas besoin, il n'y a pas moyen de différer.

Des articles de foi

650. Quand je t'explique clairement les articles de foi,
Je te recommande de les garder soigneusement,
Et de les méditer sans te troubler.
Pense que ta vie est en tous points misérable,
Que l'histoire de ce monde est peine et misère
655. . . . . tu as été.
Inclinons-nous tous devant la Trinité
Pour que, quand viendra la fin, nous soyons bien placés
Par elle, aussitôt et de bon cœur ;
Que nous soyons nettement pardonnés, sans aucune
660. Et innocents, quand viendra la fin de tout ; [tache,
Ad quam gloriam nos perducat. Amen.

Le recteur, le roi et les autres

Maître révérend de toute manière,
Qu'est-il arrivé de nouveau,
Que tu n'aies pu tantôt

3. Ms. *auaffet.*
4. Lisez *en pep.*

665. Sarmon na[1] prezec dre requet
Mazoas dre burzut symudet?
A den suspect so en metou?
Lauar deomp an fault guir autrou
Mestr Gildas lauar da gloasou
670. An misterou niz sezlouo
Voar pen hep mar un guez arail
An tra se rac na hoarfe goall
Mar deux den fall nin tamallo.

Gildas

Nobl ha tut gentil hac ylis
675. Christenyen mat a guir atis
Comp(s) deoch fournis a abaissaff
Penaux voan nampech am mecher
Na compsenn na lauarenn guer
Me menn an mecher discleryaf.
(P. 42) 680. Un leanes pan expresaf
A ioa aman oz ehanaff
Brases aessaff an guellaf den
A vn mab vaillant so ganty
Brassoch a pep tu a study
685. Eguetoff hep si bizuiquen.

Gildas ad fabric(um)

Gret dezi a randon donet
Aman euel gruec[2] em requet
Maz vezo aeset an bedis
Maz compsiff expres a presant
690. Dirac an tut he bout prudant
Incontinant he vaillantis.

Fabricus ad Nonitam

Leanes courtes onestet || duet em requet, na tardet muy

Pep stat beden predicator || beden cador de enori.

1. Ms. *nac*.

665. Sermonner ni prêcher à ton gré,
Si bien que tu étais par miracle devenu muet.
Y a-t-il quelqu'un de suspect dans l'assemblée ?
Dis-nous ce qu'il y a, ô vrai seigneur ;
Maître Gildas, raconte tes peines,
670. (Explique) ces mystères. Nous t'écouterons
Pour qu'une autre fois, certes,
Pareille chose n'arrive plus, par malheur.
S'il y a quelqu'un de mauvais, nous le blâmerons.

Gildas

Nobles gentilshommes et gens d'église,
675. Bons chrétiens bien inspirés,
Je n'ose vous raconter tout au long
Quel était l'obstacle qui m'empêchait
De parler et de dire un mot ;
Je veux (pourtant) vous l'expliquer.
680. Une religieuse, je vous le dis,
Etait ici arrêtée,
Dans un état de grossesse avancé, enceinte d'un excel-
D'un vaillant fils qu'elle porte ; [lent homme,
(Il sera) de toute façon plus grand clerc
685. Que moi, sans réserve, toujours.

Gildas au bedeau

Faites-la venir à l'instant
Ici, cette femme, à ma prière,
Pour que le peuple soit édifié ;
Pour que je dise expressément à présent
690. Devant les gens, qu'elle est sage
Et de bon courage.

Le bedeau à Nonne

Religieuse courtoise (pleine) d'honnêteté, venez à ma requête,
[ne tardez point ;
(Venez) toujours vers le prédicateur, jusqu'à sa chaire, pour l'ho-
[norer.

2. Ms. *gruech.*

Nonita

Pan em requet da monet dy || me yel gueneochuy continant
695. Prezec courtes dre cals mese || oz e maieste am be hoant.

Nonita ad Gildam

Autrou courtes bed hoz presant || salud vaillant ha plesantaf

Hoant amoa vuel doz guelet || [deoch bepret] [1] em em erbedaff.

(P. 43) *Gildas*

Duet mat ra vizi Nonita
Leanes certen laouenhaf
700. Carguet eo a ioa ma calon
Da mab glan pan vezo ganet
So aeurus ha diuset
Da renaff net e bro breton [2].

Gildas ad plebem

Huy ozoa goulennet apret don
705. An ampeig hep mar am sarmon
Setun reson han guirionez
An merch man ha hy leanes
A royf mab bihan voar an maes
An test expres en em descuez.
710. Setu an reson autrounez
Muy eguidoff a pep rouez
Vezo an buhez anezaff
Rac se quelenn ne gallenn quet
En e presant dre nep andret
715. Rac se ezoa ret arretaff.
A(n) gracc a(n) gallout hep douetaf
Hac an guir ordren da renaff
So roet dezaf an quentaf pret
Gant Doe roet dre contredy
720. Ha priuilaig ha monarchy
E Bretoneri raliet

1. On voit l'extrémité supérieure de l'*h*, du *b* et du *t*.

Nonne

Puisqu'il me prie d'y aller, j'irai avec vous à l'instant;
695. J'aurais envie de parler à sa majesté, d'une façon courtoise et [pleine de respect.

Nonne à Gildas

Gracieux seigneur, en votre présence je vous salue humblement, [avec plaisir;
J'avais bonne envie de vous voir; je me recommande bien à vous.

Gildas

Sois la bien venue, Nonne,
Excellente religieuse;
700. Mon cœur est plein de joie
En attendant la naissance de ton saint fils
Qui est prédestiné et choisi
Pour gouverner pieusement dans le pays breton.

Gildas au peuple

Vous aviez demandé naguère
705. Certes, ce qui m'empêchait de prêcher:
Voici la raison et la vérité:
C'est cette jeune fille, religieuse,
Qui mettra au monde un petit enfant:
La preuve en est manifeste.
710. Voilà la raison, seigneurs:
Il aura plus de grâce que moi en tout genre
Dans sa vie;
C'est pourquoi je ne pouvais enseigner
En sa présence, d'aucune façon;
715. Aussi il a fallu m'arrêter.
La grâce, le pouvoir, sans aucun doute,
Et l'autorité pour commander
Lui ont été donnés tout d'abord
Par Dieu, donnés, certes,
720. Et le privilège, et la monarchie,
Dans tout le pays breton;

2. Ms. *bretonet.*

(P. 44) Dan mab man [1] voe diouganet
Dre gracc diuin predistinet
Quent comancc an bet credet sur
725. E nation an Bretonet
Dat [2] caffout stat an preladet
Prellat meurbet [3] da compret cur.

Legenda

Adieu tut mat a pep statur
Me hoz laes breman didan cur
730. An guir croeadur so furmet.
Aman nep tenn ne chomenn muy
Joa ha peuch a pedaf deoch huy
An heny so sanctifiet.
Hoz recommandaf a graff net
735. Dan mab man pan vezo ganet
Ha da roen bet hep arretaff
So instituet credet glan
Doz quelenn en enesenn man
Me ya breman hep ehanaff.

Nonita

740. Jesus hegar oz trugarez || lamet eo an mez an guez man
Dre gracc roen sent e pep quentel || pan eo santel ma buguel glan

Mir oz sourcy ma mab bihan || (P. 45) pan dui aman da bout ganet

Maz viziff cuit me Nonita || guerches Maria me az pet.

Rector mirando

Setu breman a gouez an bet
745. Gant an den santel reuelet
A proficiet credet sur
Ny guelo an fin continant
An doctor Gildas en assant [4]
Bezout vaillant e auantur.

1. Ms. *maz.*
2. Lisez *da.*

A (lui,) ce fils qui a été prédit,
Prédestiné par la grâce divine,
Avant le commencement du monde, croyez-le bien,
725. Dans la nation des Bretons,
Pour avoir le rang des prélats ;
(Ce sera) un grand prélat, qui prendra soin (de ses [ouailles).

Légende

Adieu, braves gens de toute condition ;
Je vous laisse maintenant aux soins
730. De ce saint enfant qui est conçu :
Je ne puis plus rester ici d'aucune façon,
Je demande au ciel pour vous la paix et la joie,
Celles qui viennent d'en haut.
Je vous recommande bien
735. A ce fils, quand il sera né
Et au roi du monde, sans cesse ;
Il est institué, croyez-le bien,
Pour vous instruire dans cette île.
Je (m'en) vais maintenant, sans m'arrêter.

Nonne

740. Doux Jésus, merci ! ma honte est effacée cette fois-ci,
Par la grâce du roi des saints, pour toujours, puisque mon cher [fils est un saint.
Garde de tout chagrin mon petit enfant, quand il viendra à naître [en ce monde,
Pour que je sois tranquille, moi Nonne ; ô Vierge Marie, je te prie.

Le recteur, étonné

Voici maintenant que devant le monde
745. Le saint homme a révélé
Et prophétisé, croyez-le bien ;
Nous en verrons le terme incontinent.
Le docteur Gildas l'assure,
Ce sera un maître incomparable.

3. Ms. *meurber.*
4. Ms. *assur.*

Rex Trisinius

750. Me so maruaillet credet sur
Rac Gildas so a certen den fur
Dilesell an cur apuret
Ha techet rac drem a breman
Heb ober goab gant an mab man
755. Hac eff aman na deu ganet
Mar deu gant (an) el reuelet[1]
Vn tra so ret hoaruezet scler
Hep ober exces nac estlam
Hac eff den din ha den dinam
760. Hon lesel flam e berr amser.

Primus magus

Me so hep sy magician
A guelo dirac drem breman[2]
An diaoulou moan ha goanet
Pan lenniff an scrit a phiton
(P. 46) 765. Hac an ygromancc a chancc don
Me gray pep demon estonet.

Secundus augur

Me so dre augur assuret
Hac incantator enoret
Diuiner meurbet ezedoff
770. Dre presticc hac auruspicy
Geomancc hac ydromancy
Dre pyromancy mo gray doff.

Tertius

Ne caffet quet guel eguedoff
Heb vn nebeut ez galleut[3] proff
775. Hac a delch coff eux ho rouez
Dre spatulamancc mil chancou
Fallacryez sorcerezou
A gruif hep gou a parz dou dez.

1. Il manque ici un vers en *et*.
2. Ms. *abreman*.

Le roi Trisin

750. Je suis émerveillé, croyez-le bien,
Car Gildas est certainement un homme sage.
(Quoi !) quitter une fonction si sainte,
Et s'enfuir à l'instant,
Certes, à cause de cet enfant
755. Et lui qui n'est pas né encore ici !
Si c'est révélé par l'ange,
Il faut qu'une chose soit arrivée, évidemment,
(Pour que) sans avoir commis d'excès ni de faute
Lui homme digne et homme innocent,
760. Il nous quitte ainsi brusquement.

Le premier magicien

Je suis, sans faute, magicien ;
Je verrai à l'instant
Les diables petits et humiliés
Quand je lirai l'écrit de python,
765. Et l'hygromancie puissante ;
Je troublerai tous les démons.

Le second augure

Je suis fort en augures
Et enchanteur honoré ;
Je suis grand devin ;
770. Par prestige et aruspices,
Géomancie et hydromancie,
Par pyromancie je les rendrai soumis.

Le troisième

On ne trouverait pas meilleur que moi,
Vous pourrez dans peu l'éprouver,
775. Pour savoir leur puissance ;
Par spatulomancie je ferai mille merveilles,
De funestes sortilèges,
Sans mentir, dans deux jours.

3. Ms. *gallent.*

Primus magus

Memeux cleuet ne gous pet guez
780. En vn sarmon em guirionez
Arriu eo dez maz gouzuezher
Bezout vn mab bihan ganet
Vaillant santel dre vueldet
En Breiz man a pret credet scler.
785. Me diuin dre vaticiner
Beelzebut maz persecuter
Comps an mecher te haberit
..... an lech an placc han faccon [1]
(P. 53) Mar bez ganet e bro breton
790. Grit dre nicron deomp e gounit.

Secundus

Mar deu en bet de appetit
Oll ez collimp ne vizimp cuit
Ez disgray hon scrit euidant
Laqueomp trotant e tourmantaf
795. Mar guellomp so goaz e lazaff
Rac maz soingaf e bezaf sant.

Diabolus

Me so Diaoul bras goal tasmant
Que diguir bede an tirant
Na gra seblant a carantez
800. Dre un despez lauar dezaff
Pouls enhaf hoant de tourmantaff
Mechant dezaf mar gouzaufez [2]

Hennez pan duy dit a gray mez
A vezo vaillant dreist cant guez
805. A madaelez hac a fez mat
A vezo ganet hep quet mar
Neuse nep tro nez vezo car
En e douar peur hegarat.

1. Ms. *faecon*. Ce vers manque d'une syllabe au commencement.

Le premier magicien

J'ai entendu je ne sais combien de fois
780. Prêcher en vérité
Que le jour est arrivé où l'on sait
Que doit naître un petit enfant
Brave, saint, plein d'humilité,
Dans cette Bretagne, bientôt, croyez-le bien.
785. Je devine, par prophétie,
Qu'on persécutera Beelzebut;
Parle de cette affaire, toi Haberit,
(Dis) le lieu, la place et la façon;
S'il est né dans le pays breton,
790. Faites-nous le vaincre par nécromancie. (?)

Le second

S'il vient au monde heureusement,
Nous serons complètement perdus, nous ne serons pas [libres;
Il détruira notre art, évidemment;
Faisons-le tourmenter, en attendant,
795. Et si nous pouvons le tuer, qui pis est;
Car je pense qu'il sera saint.

Le diable

Je suis le grand diable; terrible fantôme,
Va perfidement vers le tyran
Qui n'a aucune manière aimable;
800. Parle-lui avec méchanceté,
Inspire-lui le désir de le tourmenter
Cruellement, si tu peux.

(Le fantôme)

Celui-là, quand il viendra, te fera honte,
Il sera vaillant, plus de cent fois,
805. (Plein) de bonté et de foi pure,
Quand il sera né, sans aucun doute,
Alors jamais tu n'auras d'ami
Dans sa terre, bien certainement.

2. Ms. *gouzauefez.*

Tirrannus loquitur

Orzca cza tut ma ty
810. Tut a brut a study
Vn sourcy am gruy bras
(P. 54) Oz cleuet en bet man :
Ez duy sascun unan
Causit breman a(n) cas :
815. En bro a vezo bras
Diuinit na grit mas :
Dezaf mar gallaf noas
Razas me hoz assur [1]
Dran Doe men enoeo
820. Pen diaoul ram foulo [2] :
Vn dro men guelo sur [3]
Gret vn pron vn coniur :
Oz hoz diaoulou fur
Ordur dre assurancc :
825. Vn som dre nycromancc
Grit huy vn odiancc :
Dre geomancc lancet
Ac eff reiz en Breiz man :
A deuhe hep ehan
830. Da bout aman ganet.

Primus magus

Autrou sur me meux coniuret
Hac ameux euez gouezet
E bout ganet e bro breton
Brassoch vezo net eguedot
835. Gant euy [4] esem quifi sot
Languis an cnot hac an stroton.

Secundus magus

Em studi hac em vision
Cruel me guelas vn blason

1. Il manque deux vers à cette strophe. Le dernier mot devrait être quelque chose comme *tasso*.
2. Ce mot est en interligne ; le scribe avait d'abord écrit *dougo*.

Le tyran parle

Or çà, çà, gens de ma maison,
810. Hommes de réputation et d'étude,
Un souci me chagrine beaucoup
En entendant que dans ce monde
Viendra sûrement quelqu'un :
Raisonnez maintenant sur ce point.
815. Il sera grand dans le pays ;
Devinez, c'est ce qu'il faut faire ;
Si je peux lui nuire
Aussitôt, je vous assure...
Par Dieu, je l'ennuierai,
820. Ou que le diable m'emporte !
Un jour je le verrai, sûrement;
Faites une évocation, une conjuration
De vos diables prudents,
Faites quelque chose d'horrible.
825. Un peu, par nécromancie
Faites une audience (diabolique) ;
Par géomancie, sachez
Si c'est bien dans cette Bretagne
Qu'il doit bientôt venir
830. A naître ici.

Le premier magicien

Seigneur, certes j'ai fait une conjuration
Et j'ai aussi su
Qu'il est né dans le pays breton ;
Il sera bien plus grand que toi ;
835. Tu te trouveras sot à côté de David ;
Tu seras le jouet de ce misérable.

Le second magicien

Dans mon esprit, en vision
J'ai vu, certes, des signes ;

3. Lisez *me guelo chancc ?*
4. Lisez *Gant Deuy.*

Ma opinion consonant
840. Ez tiourent hac entent se
Ez vise ganet gant trette
He [1] dreist pep re ez vise sant.

(P. 49) Tyrrannus

Men toe da Doe ha pep noeant
Me yel voar an maes a presant
845. Hac ameux hoant de tourmantaf
Rac me a gray tru e buhez
Men guedo de ja nos ha dez
Dran Doe euez mar gouezaff
Me a gray alarm hac armaff
850. Hac a clezef noaz ho lazaff
A mennaff hep differaf quet
Me gray euezhat en stat man
Me ham comun guitibunan
Oz an mab man na ve ganet.

Nonita

855. Autrou Doe crouer an steret || arriu eo an pret a credaf
Ma mir ouz langour ha sourcy || Guerches Mari pan supliaff
Tremen tu arall mar gallaff || breman a mennaff quentaff pret
Rac an guentlou a dezrou diff || diouz ma minif ne guillif quet.

Nonita

Aman voar an dez mar bez ret || ez vezo ganet a credaff
860. Meurbet of claff hac ezaf fall || (P. 50) monet tu arall ne gallaff

(*A suivre*).

---

1. Lisez *ha*.

D'après mon opinion raisonnée
840. Ils présageaient, sache-le,
Qu'il naîtrait heureusement
Et serait saint plus que personne.

Le tyran

Je le jure à Dieu et à toute créature,
J'irai à l'instant par les champs;
845. Et j'ai envie de le tourmenter
Car je rendrai sa vie misérable ;
Je le guetterai dès maintenant nuit et jour,
Par Dieu aussi, tant que je pourrai.
Je ferai du bruit et je m'armerai ;
850. Le tuer d'une épée nue,
Voilà ce que je veux, sans retard ;
Je ferai veiller maintenant,
Moi et mes gens tous tant qu'ils sont,
Sur cet enfant, de peur qu'il ne naisse.

Nonne

855. Seigneur Dieu créateur des astres, voici le terme arrivé, je crois ;
Garde-moi de peine et d'angoisse, Vierge Marie, je t'en supplie.
Si je puis passer ailleurs je vais le faire tout d'abord
Car les douleurs de l'enfantement commencent pour moi ; si je [reste ici, je n'en pourrai plus.

Nonne

Ici en ce jour s'il le faut il naîtra, je crois ;
860. Je suis très malade, je deviens faible ; je ne puis aller ailleurs.

RECHERCHES

SUR L'ORIGINE DE

LA PROPRIÉTÉ FONCIÈRE

ET DES NOMS DE LIEU EN FRANCE

Deuxième article

---

§ 16. *Fragments d'un dictionnaire des noms de lieu en* -iacus *contenus dans les diplômes de l'époque mérovingienne et des premiers temps de la période carlovingienne*[1].

CADONIACUS, nom d'une *curtis* donnée par l'abbé Widerade à l'abbaye de Flavigny[2]. *Cadoniacus* est bas-latin pour *Catoniacus*.

Catonius Justus, centurion, fut en l'an 14 de notre ère un des délégués que les légions de Pannonie révoltées envoyèrent à Tibère pour lui demander leur grâce[3]. Sous Claude il devint préfet du prétoire. Il périt victime de la cruauté de Messaline. Senèque dans son *Ludus de morte Claudii* le met au nombre des défunts de la connaissance de Claude, qui seraient venus au devant de leur prince à son arrivée dans les enfers[4]. Sous Hadrien, 117-138, vivait *Catonius Verus* auquel cet empereur adressa un rescrit relatif à une des causes de nullité des testaments[5]. On a trouvé non loin de Crémone une inscription votive à Hercule par *Catonius Maximianus*[6]. Une inscription des environs de Chierio nous a conservé le nom de femme *Catonia*[7].

1. M. Longnon a bien voulu revoir la première épreuve de cet article et nous a indiqué d'excellentes corrections. — On remarquera que dans ce travail nous avons en général négligé les hameaux. Nous avons craint d'abuser de la patience du lecteur.
2. Pardessus, *Diplomata*, t. II, p. 400.
3. Tacite, *Annales*, liv. I, c. 29.
4. Senèque, *Ludus de morte Claudii*, c. 13, § 5. cf. Dion Cassius, liv. LX, c. 18, § 3.
5. *Code Justinien*, liv. VI, titre XXIII, loi 1. Cf. *Institutes de Justinien*, liv. II, titre X, § 7.
6. *Corpus*, V, 4147.
7. *Corpus*, V, 7502.

Caliace, villa située près d'Orléans, au sud de la Loire, aux termes d'une charte de l'année 667 en faveur des abbayes de Saint-Aignan d'Orléans et de Saint-Benoît-sur-Loire [1].

Callius, gentilice conservé par l'inscription funéraire de *L. Callius Julianus* recueillie en Afrique [2], par celle de *Callius Crispinus* trouvée à Pola en Istrie [3], par celle du vétéran *L. Callius Restitutus* [4] qui appartient à l'Italie centrale. On trouve aussi ce gentilice écrit avec une seule *l*, exemple : *G. Calius* dans une inscription votive de Dalmatie [5] et au génitif *M. Cali* dans un diplôme de vétéran qui date de l'an 92 de notre ère [6].

Caliacus a dû donner dans le midi Chaillac, dans l'ouest Chaillé, dans le centre et l'est Chailley et Chailly. On trouve en France deux communes de Chaillac, Indre et Haute-Vienne ; deux communes de Chaillé en Vendée, une commune de Chailley, Yonne, et trois communes de Chailly dont une dans la Côte-d'Or, une dans le Loiret, et une dans Seine-et-Marne. Chailly-en-Brie, Seine-et-Marne, est identique au *Calagum* de la Table de Peutinger, et *Calagum* doit, suivant M. Longnon, être corrigé en *Caliacum*.

Caliniacus, où l'église du Mans avait une propriété en 833, témoin un diplôme de Louis le Débonnaire donné à cette date [7].

Calinius est un gentilice originairement étrusque et osque. Les inscriptions étrusques de Pérouse nous en offrent plusieurs exemples. Sa forme osque était Kalinis [8]. Il pénétra dans le monde romain. Les inscriptions nous font connaître plusieurs individus qui le portèrent : *Calinius Felix* [9] ; *T. Calinius Marcellus* et, avec une double *l* : *L. Callinius Aviola* [10]. On trouve aussi la variante *Calenius* [11].

Calviacus est un *locus* donné à l'église du Mans par Bertrand, évêque de cette ville en 615 [12]. Vers l'année 835, Nithard nous montre Louis le

1. Pardessus, *Diplomata*, t. II, p. 144.
2. *Corpus*, VIII, 5892.
3. *Corpus*, V, 142.
4. *Corpus*, IX, 4120.
5. *Corpus*, III, 2820.
6. *Corpus*, tome III, page 858.
7. Dom Bouquet, VI, 587 C ; cf. Sickel *Acta regum et imperatorum Karolinorum*, t. II, p. 179, n° 309.
8. Fabretti *Glossarium Italicum*, col. 740, 741.
9. *Corpus*, X, 2204.
10. De-vit, *Onomasticon*, t. II, p. 66.
11. *Corpus*, III, 1762.
12. Pardessus, *Diplomata*, t. I, p. 214.

Débonnaire et son fils Lothaire campant près d'Orléans, sur le fleuve, à côté de la *villa* appelée *Calviacus* [1].

Le gentilice *Calvius* n'est pas rare dans les documents romains qui datent du haut Empire. Une femme de ce nom, *Calvia Crispinilla,* joua un certain rôle à Rome vers la fin du règne de Néron. Tacite l'appelle « magistra libidinum Neronis » ; elle faillit périr victime du soulèvement qui eut pour effet la mort de ce prince. Ses richesses et son habileté la sauvèrent [2].

On a trouvé près de Rome le monument funèbre d'une autre *Calvia Crispinilla* morte à l'âge de dix-huit mois [3]. Une inscription nous a conservé la mémoire d'un certain *M. Calvius*, introduit dans le sénat par l'empereur Claude [4]. On a découvert à Bonn le monument funèbre du légionnaire *Calvius Fronto* [5] ; à Leybach on conserve celui de *C. Calvius Priscus*, etc. [6]

Camiliacus ou *Camliacus*, aujourd'hui Chambly, Oise, dont est daté un diplôme de l'année 689 [7], donna son nom au *pagus Camiliacensis* ou *Camliacensis* dont il est question dans beaucoup de documents mérovingiens et carlovingiens à partir de l'année 640 [8]. Une monnaie mérovingienne porte la légende *Camiliaco* [9].

Ce nom de lieu peut s'expliquer par les deux gentilices *Camulius* et *Camilius*.

Camulius est le nom d'un légionnaire qui, comme nous l'apprend une inscription du second siècle de notre ère, reçut à la fois son congé, des colliers et des bracelets d'honneur. Il fut enterré à Grenoble. Sa sœur Camulia lui survécut et s'associa à son affranchie pour lui élever un monument funèbre [10]. Le gentilice *Camulius* est dérivé du nom divin gaulois *Camulus*. Il ne faut pas le confondre avec le gentilice d'origine latine *Camillius,* dérivé du surnom si fameux de *Camillus;* nous en parlerons plus loin. Ce gentilice *Camillius*, par deux *l*, a une variante *Camilius* par une seule *l* qui peut comme *Camulius* expliquer le nom de lieu *Camiliacus*, *Camliacus*.

1. Dom Bouquet, VI, 69 E.
2. Dion Cassius, abrégé par Xiphilin, liv. LXIII, c. 12, § 3. Tacite, *Histoires*, liv. I, c. 73.
3. Orelli, II, 4490. *Corpus*, VI, 142 90.
4. Orelli, II, 3112.
5. Brambach, n° 476.
6. *Corpus*, III, 3856. Cf. VI, 14282-14290. De-vit, *Onomasticon*, t. II, p. 89.
7. Tardif, *Monuments historiques*, n° 25 bis, p. 638, col. 1.
8. Tardif, *Monuments historiques*, pp. 8, 25, 30, 31, 45, 81, etc.
9. On l'attribue à Chemillé, Maine-et-Loire, A. de Barthélemy, *Bibiothèque de l'Ecole des Chartes*, t. XXVI, p. 453.
10. Orelli, II, 3571.

Camilius se lit dans des inscriptions. On a découvert en Espagne les monuments funèbres : de *Camilia Aemiliana*[1], de *C. Camilius Paternus*[2], de *Camilia Natula*, le dernier élevé par l'affranchi *Camilius Saturnalis*[3]. L'*l* unique par laquelle ce gentilice est distingué se retrouve dans le nom d'une des trente-cinq tribus de Rome, la tribu *Camilia*[4].

Camiliacus, mieux *Camilliacus*, aujourd'hui Chemillé, Maine-et-Loire, était en 775 une propriété de l'abbaye de Saint-Martin de Tours, comme nous l'apprend un diplôme de Charlemagne[5].

On a trouvé près d'Avenche le monument funèbre que se fit élever le sevir augustal *L. Camillius Faustus*, mort depuis, à l'âge de quatre-vingt-douze ans[6]. Dans l'Italie du nord, à Pavie, on a découvert la stèle funéraire d'un certain *C. Camillius*[7]. Le même gentilice a été lu dans une inscription de Venosa[8].

Campaniacus était un *vicus publicus* appartenant à l'église du Mans, au commencement du IXe siècle, comme l'établit un diplôme donné par Charlemagne en 802[9]. C'est Champagné, Sarthe, comme nous le fait remarquer M. Longnon. La variante *Campiniacus* est donnée par la chronique de Saint-Bénigne de Dijon, écrite au XIe siècle, mais qui, dans ce passage, se réfère à une donation de biens dans cette localité faite à l'abbaye de Saint-Bénigne par le roi Gontran, au VIe siècle[10]. Elle nous transporte par conséquent du Maine en Bourgogne. Nous trouvons encore la variante *Campiniacus* dans un diplôme donné par Charles le Chauve à l'abbaye de Saint-Denis en 862[11]. Il s'agit ici de Champigny-sur-Marne, Seine.

La vieille orthographe *Campaniacus* nous est offerte par deux documents fort anciens bien que dépourvus d'authenticité. Ce sont deux diplômes faux attribués l'un à Clovis I, l'autre à Dagobert I. Dans l'un

1. *Corpus*, II, 2738.
2. *Corpus*, II, 4345.
3. *Corpus*, III, 4346; cf. VI, 14301.
4. Cf. De-vit, *Onomasticon*, t. II, p. 97.
5. Dom Bouquet, t. V, p. 737 C. Cf. Sickel, *Acta Karolinorum*, t. II, p. 27, n° 42. Mabille, *La pancarte noire de Saint-Martin de Tours*, pp. 69, 106, 151, 221.
6. Mommsen, *Inscriptiones Helveticae*, n° 187.
7. *Corpus*, V, 6439.
8. *Corpus*, IX, 445 ; cf. VI, 14302-14304.
9. Dom Bouquet, V, 768 C. Cf. Sickel, *Acta Karolinorum*, t. II, p. 67, n° 181.
10. Dom Bouquet, III, 469 B.
11. Tardif, *Monument historiques*, p. 117, col. 2.

il s'agit de Champagné-Saint-Hilaire, Vienne[1]; dans l'autre, de Champagnat, Creuse[2].

Campanius est un gentilice qui n'est pas rare dans les inscriptions latines. On le trouve en Gaule et hors de Gaule. Nous citerons *Campania Geminia*, femme associée à son mari dans l'inscription d'un monument funèbre découvert à Lyon[3]; *T. Campanius Priscus Maximianus*, consulaire dont la tombe tirée du sol de la cathédrale de Sion est conservée dans cette église[4]; *C. Campanius Victor*, auteur d'une dédicace aux Matronae Gabiae qui a été découverte dans les environs de Cologne[5]; *Campanius Materninus* qui éleva un monument à Mercure près de Blieskastel dans le Palatinat[6]; *C. Campanius Vitalis*, centurion de la cohorte « *prima Batavorum miliaria* » mort en Dacie, comme l'atteste l'inscription de sa stèle funéraire[7]; *Campanius Acutus*, dont le nom se lit dans une inscription du musée de Klagenfurt[8]; *L. Campanius Celer*, qui fit graver en l'honneur de Jupiter une stèle aujourd'hui placée au sommet du clocher du monastère de Reun près Graz[9]; *L. Campanius Verecundus*, légionnaire vétéran, dont la tombe a été trouvée près de Rovigno en Istrie[10]. Nous nous contenterons de ces huit exemples dont le nombre pourrait être facilement augmenté. Inutile de dire que *Campanius* est un dérivé de *Campanus* qui veut dire habitant ou originaire de la Campanie.

Il y a en France trente-huit communes dont le nom s'explique par le primitif *Campaniacus* ou *Campiniacus;* vingt-quatre supposent la forme la plus ancienne, *Campaniacus*. Ce sont : trois Campagnac, Aveyron, Dordogne, Tarn; sept Champagnac, Cantal, Charente-inférieure, Corrèze, Dordogne, Haute-Loire, Haute-Vienne; trois Champagnat, Creuse, Puy-de-Dôme, Saône-et-Loire; quatre Champagné, Sarthe, Vendée, Vienne; un Champagneux, Savoie; trois Champagney, Doubs, Jura, Haute-Saône; trois Champagny, Côte-d'Or, Jura, Savoie. Quatorze exigent une forme latine *Campiniacus*, avec assimilation de la seconde

1. Curtem, quae Campaniacum vocatur. Pardessus, *Diplomata*, t. I, p. 61. Pertz, *Diplomatum tomus* I, p. 121, ligne 47. Cf. Longnon, *Examen géographique du tome premier des diplomata*, p. 16.
2. Campaniacum cum ecclesia. Pardessus, *Diplomata*, t. 2, p. 42. Pertz, *Diplomatum tomus* I, p. 159, ligne 23. Cf. Longnon, *Examen géographique*, p. 16.
3. Boissieu, *Inscriptions antiques de Lyon*, p. 520.
4. Mommsen, *Inscriptiones confoederationis helveticae*, n° 9.
5. Brambach, n° 560.
6. Brambach, n° 1782.
7. *Corpus*, III, 839.
8. *Corpus*, III, 4779.
9. *Corpus*, III, 5443.
10. *Corpus*, V, 8185.

syllabe à la troisième. Ce sont : Campénéac, Morbihan, au neuvième siècle Kempeniac ou Kenpeniac[1] ; deux Campigny, Calvados, Eure ; un Champigné, Maine-et-Loire ; dix Champigny, Aube, Eure, Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, Marne, Haute-Marne, Seine, Yonne.

Campagnan, Hérault, vient de *Campanianus* avec le suffixe latin *-anus* au lieu du suffixe gallo-romain *-acus*.

Caniacus, propriété de l'abbaye de Saint-Martin de Tours, suivant un diplôme donné par Charlemagne en 795[2], est aujourd'hui Chennay, Indre-et-Loire, et ne doit pas être confondu avec *Caniacus*, aujourd'hui Cheny (Yonne), propriété de l'abbaye de Saint-Remy de Sens aux termes d'un diplôme émané de Charles le Chauve en 853[3].

Canius a été le nom de deux poètes latins ; l'un est cité par Varron, qui écrivait au premier siècle avant notre ère[4] ; l'autre paraît avoir écrit vers la fin du premier siècle de notre ère, c'est *Canius Rufus*, originaire de Cadix et dont Martial parle en admirateur et en ami[5]. Cicéron dans ses traités *De Oratore* et *De officiis* nous fait connaître un chevalier romain appelé *C. Canius* à la fois lettré et homme d'esprit, mais peu habile en affaires et qui dans un voyage d'agrément, à Syracuse, fut la dupe d'un banquier[6]. On rencontre aussi ce nom dans les inscriptions : *Canius Crescens*, *T. Canius Cinnamus*, *T. Canius Aeternalis* et *L. Canius Cinna* dans deux inscriptions de Hongrie[7]. On a trouvé à Grado près de Trieste la stèle funéraire de *T. Canius Restitutus*[8].

Caranciacus = **Carantiacus* est dans un diplôme de l'année 901, en faveur de l'abbaye de Conques, le nom d'une villa située dans le Rouergue[9] ; c'est aujourd'hui Cransac (Aveyron).

**Carantiacus* dérive du gentilice gallo-romain *Carantius* étudié p. 100, 110, et qui a été formé avec le nom gaulois *Carantos*. Dans le nord de la France, *Carantiacus* est le primitif qui explique les six noms de communes : Carency, Pas-de-Calais ; Charancieu, Isère ; Charencey, Côte-

1. *Cartulaire de Redon*, pp. 81, 150. Cf. Rosenzweig, *Dictionnaire topographique du département du Morbihan*, p. 34.
2. Dom Bouquet, t. V. p. 737, cf. Sickel, *Acta Karolinorum*, t. II, p. 27, n° 42. Mabille, *La pancarte noire de Saint-Martin de Tours*, p. 221.
3. D. Bouquet, t. VIII, p. 523 E.
4. *De lingua latina*, liv. VI, c. 81 ; éd. Müller, p. 105.
5. *Epigrammes*, liv. III, 20, 64 ; liv. VII, 69. Cf. Teuffel, *Geschichte der rœmischen Literatur*, troisième édition, p. 736. De-vit, *Onomasticon*, t. II, p. 105.
6. *De Oratore*, liv. II, c. 69, § 278. *De officiis*, liv. III, c. 14 § 58.
7. *Corpus*, III, 4150, 4250.
8. *Corpus*, III, 8353.
9. Desjardins, *Cartulaire de l'abbaye de Conques*, p. 274.

d'Or; Charency, Jura, Meurthe-et-Moselle; Charensat, Puy-de-Dôme. En comptant Cransac, nous trouvons sept noms de communes qui s'expliquent par **Carantiacus*[1]. Il faut en distinguer Charentay, Rhône = **Carantacus*.

Carisiacus, aujourd'hui Quierzy, Oise, était souvent la résidence des princes carlovingiens. On a quatorze diplômes de Charlemagne, sept diplômes de Louis le Débonnaire, datés de Quierzy[2].

Le gentilice qui explique ce nom de lieu se présente avec deux orthographes différentes: on trouve *Charisius* et *Carisius*. La première orthographe a été constatée dans le nom de plusieurs personnages historiques. Tels sont: *T. Charisius, triumvir monetalis* au temps de César, ses monnaies ont été frappées vers les années 45 et 44 avant J.-C.; *P. Charisius, legatus pro praetore* d'Auguste en Lusitanie, de l'an 25 à l'an 22 avant J.-C.; pendant son gouvernement il réprima des révoltes des Astures et des Cantabres. Nous aurions tort d'oublier le grammairien *Fl. Charisius Sosipater* dont il existe encore des écrits et qui vivait vers la fin du quatrième siècle ou le commencement du cinquième[3].

L'orthographe *Carisius* est celle que nous offrent les inscriptions. On a trouvé à Coblenz la stèle funéraire du vétéran *T. Carisius Alba*[4]. Le musée d'Avignon possède une dédicace à Vulcain par le préteur *T. Carisius*[5]. Il existe à Die une dédicace à une divinité locale par *L. Carisius Serenus, sevir* augustal[6]. Les noms de *L. Carisius Faber* se lisent dans une inscription d'Adria, en Italie[7].

Carraciacus est une localité dont, en 702, le roi Childebert III a daté un jugement[8]. Il ne faut pas la confondre avec Carisiacus[9] et nous n'en connaissons pas la situation, peut-être Charcé, Maine-et Loire. *Carraciacus*, orthographe de basse époque pour *Caratiacus*, dérive du gentilice *Caratius*. On a trouvé à Saverne le monument funèbre d'un

1. *Ibid.*, p. LVII.
2. Sickel, *Acta Karolinorum*, t. II, p. 462, col. 2.
3. De-vit, *Onomasticon*, t. II, pp. 248, 249.
4. Brambach, 493.
5. Herzog, *Galliae Narbonensis provinciae romanae historia*, t. II, p. 85, n° 403.
6. Herzog, *ibid.*, t. II, p. 99, n° 465.
7. *Corpus*, V, 2328; cf. VI, 14404, 14405; et De-Vit, *Onomasticon*, t. II, p. 248.
8. Tardif, *Monuments historiques*, p. 36, col. 1. Cf. Pertz, *Diplomatum imperii tomus primus*, p. 65.
9. Longnon, *Examen géographique du tome premier des Diplomata*, pp. 16, 17.

certain *Caratius*[1]. Une autre inscription a fourni les noms de *Sex. Caratius Onesimus*[2].

CATIACUS, nom d'une villa située en Anjou et dont l'abbaye de Prum est reconnue propriétaire par un diplôme de Charlemagne donné en 797[3]. C'est probablement aujourd'hui Chacé, Maine-et-Loire.

Catius est un gentilice fréquent à Rome. *Q. Catius*, édile deux cent dix ans avant notre ère, se fit remarquer, nous dit Tite-Live, par les jeux magnifiques qu'il donna[4]. *T. Catius Insuber*, philosophe épicurien, écrivit quatre livres « de la nature des choses et du souverain bien »; Cicéron dans une lettre écrite l'année 45 avant notre ère le cite et nous apprend qu'à cette date la mort de cet auteur était toute récente[5]. Il y eut plusieurs consuls du nom de Catius : *Ti. Catius Caesius Fronto*, l'an 96 de notre ère; *A. Catius Sabinus*, en 210 et en 216; *Sex. Catius Clementinus* en 230[6]. Ce gentilice pénétra en Gaule, témoin le monument funèbre de *C. Catius Driburo*, utriculaire, c'est-à-dire fabricant d'outres à Lyon; il lui fut élevé par *Catius Pupus* son fils et par *Catia Silvina*, sa femme; on a trouvé ce monument près de Lyon[7]. On a tiré du sol même de cette ville la stèle funéraire élevée à la mémoire de *Catia Severa*[8]. Le Musée de Nimes possède l'épitaphe de *Catia*, fille de *Catius*[9]. On a trouvé à Saint-Paul-Trois-Châteaux celle de *Catius Tertullinus*[10].

CATULLIACUS est le nom primitif d'une *villa* qui a précédé la ville de Saint-Denis, près Paris. Cette *villa* a changé de nom à cause de l'importance acquise par l'abbaye fondée au sixième siècle sous le vocable du premier évêque de Paris[11]. Une autre localité de même nom, dans une autre partie de la France, appartenait à l'église de Lyon; elle est appelée *Ca-*

1. Brambach, 1862.
2. De-vit, *Onomasticon*, t. II, p. 127.
3. Sickel, *Acta Karolinorum*, t. II, p. 59, n° 150.
4. Tite-Live, XXVII, c. 6.
5. Voyez les textes réunis par Teuffel, *Geschichte der rœmischen literatur*, troisième édition, p. 301, et par De-Vit, *Onomasticon*, t. II, p. 181.
6. De-Vit, *Onomasticon*, t. II, p. 185. Cf. *Corpus*, VI, 14589-14596.
7. Boissieu, *Inscriptions de Lyon*, p. 403.
8. Boissieu, *ibid.*, p. 483
9. Allmer, *Revue épigraphique*, t. I, p. 406, n° 451,
10. *Revue épigr.*, t. II, p. 25, n° 474.
11. Nous trouvons l'orthographe Catulliacus dans les *Gesta Dagoberti Francorum regis*, c. 2; chez Dom Bouquet, t. II, p. 580 d; et dans une charte de l'année 1154, Tardif, *Monuments historiques*, p. 278. Aimoin, *De gestis Francorum*, liv. IV, c. 17, écrit Catuliacus par une seule *l*, Dom Bouquet, III, 125 e.

duliacus dans plusieurs diplômes de la seconde moitié du neuvième siècle[1]. Dans ces documents, il s'agit de Chélieu, Isère.

Catullius d'où vient *Catulliacus*, est un gentilice rare, mais dont il y a cependant quelques exemples. Ainsi, près de Corno en Italie, en l'an 104 de notre ère, *M. Catullius Mercator* et *M. Catullius Secundus* élevèrent un monument aux déesses dites *Matronae*[2]. On conserve à Trèves le monument funèbre de *M. Catullius Martialis*[3]. Le musée de Lyon possède l'épitaphe d'une femme appelée *Catullia Camilla*[4].

Cauciacus est l'endroit où fut enterré Childebert III mort en 711[5]. C'est aujourd'hui Choisy-sur-Aisne, Oise. Bertrade, ou Berte, mère de Charlemagne, y mourut en 783[6]. Il y eut dans cette localité une abbaye de Saint-Etienne[7] qui fut plus tard réunie à l'abbaye de Saint-Médard de Soissons. L'auteur de cette réunion serait, dit-on, Louis le Débonnaire, mais le diplôme est faux[8]. Nous trouvons ce nom écrit *Cautiacus* dans un diplôme sans date de Charles le Chauve[9].

Cauciacus, écrit avec un *c* à une date où *c* et *t* suivis d'*i* se confondent, peut venir soit du gentilice *Caucius*, soit du gentilice *Cautius*, tous deux peu célèbres, mais connus par les inscriptions. Le nom de *M. Caucius* se lit dans une inscription de Bénévent[10]; le village appelé Licalci, près de Vitolano, non loin de Bénévent, paraît avoir été fondé et possédé un certain temps par une gens *Caucia* dont le plus ancien membre connu aurait été *P. Caucius*, citoyen romain[11]; le monument funèbre d'*A. Caucius Epaphroditus* est conservé au musée de Naples[12]. Quant à l'orthographe *Cautius*, elle est celle de l'épitaphe du légionnaire vétéran *L. Cautius*, qui appartient au musée de Vienne en Autriche[13]. *Caucius* et *Cautius* sont deux mots différents dérivés l'un de *caucus* « vase à boire», l'autre de *cautus* « prudent, adroit ».

Il y a en France cinq villages du nom de Choisy = *Cauciacus* ou *Cautiacus*, savoir: deux dans l'Oise, les trois autres, dans la Haute-Sa-

1. 863-869, *Cartulaire de l'église cathédrale de Grenoble*, p. 71; 885, *ibid.*, p. 11; 892, *ibid.*, p. 73.
2. *Corpus*, V, 5252.
3. Brambach, n° 749.
4. Boissieu, *Inscriptions de Lyon*, p. 505.
5. *Continuation de Frédégaire*, deuxième partie, c. 104, chez Dom Bouquet, II, 453 b.
6. Chronique abrégée chez Dom Bouquet, V, 29 c. Annales de Metz, *ibid.*, 344 d.
7. *Liber translationis reliquiarum S. Sebastiani*, chez Dom Bouquet, VI, 323 a.
8. Dom Bouquet, VI, 539. Cf. Sickel, *Acta Karolinorum*, t. II, p. 422.
9. Tardif, *Monuments historiques*, n° 212, p. 136.
10. *Corpus*, IX, 1784.
11. *Corpus*, IX, 2131.
12. *Corpus*, X, 2245.
13. *Corpus*, III, 4463.

voie, Seine-et-Marne et Seine. Chaussy, Loiret; Chaussy, Seine-et-Oise; Choisey, Jura; Chouzé-sur-Loire, Indre-et-Loire; Chouzy et Choussy, Loir-et-Cher, paraissent avoir la même origine. Choisies, Nord, suppose un primitif *Cauciacae* ou *Cautiacae*, sous-entendu *domus* ou *villae*.

L'orthographe *Causiacus* substituée à *Cauciacus* dans quelques documents où il est question de Choisy-sur-Aisne est relativement moderne[1]. Il ne parait pas avoir existé de gentilice *Causius*. *Causia*, fille d'Occus, qui fit élever dans les environs de Klagenfurt, un monument funèbre à Tertius, son mari, affranchi de César, est désignée par un nom barbare, qu'il ne faut pas confondre avec un gentilice romain[2].

Cauliaca, *villa* donnée à l'abbaye de Notre-Dame d'Auxerre, par l'évêque Vigile en 670, est aujourd'hui Chouilly, portion du territoire de la ville d'Auxerre, Yonne[3]. Son nom dérive du gentilice *Caulius*.

Caulius est le nom d'un sénateur romain *L. Caulius Mergus*, un des meilleurs juges dont, nous dit Cicéron, on eût conservé la mémoire[4]. D'autres *Caulius* paraissent avoir été moins célèbres. Tels sont : *P. Caulius Coeranus*, marchand dont la tombe est venue de Pouzzoles au musée de Naples[5]; *P. Caulius Restitutus*, dont le nom est inscrit sur un diplôme donné par Trajan en l'an 105 de notre ère[6]; *P. Caulius Vitalis* dont les noms se lisent sur le même diplôme et sur un autre donné par le même empereur deux ans auparavant, etc.[7]

Chaulhac, Lozère, Choilley, Haute-Marne, et Chouilly, Marne, nous offrent probablement des formes modernes d'un plus ancien *Cauliacus*.

Celsiacus, nom d'une *villa* mentionnée dans une donation à Saint-Germain-des-Prés en 849[8], dérive de *Celsius*.

Celsius est un gentilice obscur qu'on trouve dans diverses parties de l'empire romain. Un grand nombre de lampes recueillies à Naples ou aux environs et en Sicile, portent la signature du fabricant qui s'appelait *Celsius*[9]. Un certain *Celsius Aprilis* servit dans la cavalerie au camp de

1. *Chronique de Saint-Médard de Soissons*, chez Dom Bouquet, III, 367 a. Cette chronique est du treizième siècle. *Vie de saint Drausius*, chez Dom Bouquet, III, 610 c.
2. *Corpus*, III, 4987.
3. Pardessus, II, 152. Cf. Quantin, *Dictionnaire topographique du département de l'Yonne*, p. 36.
4. *Pro Cluentio*, c. 38. § 107.
5. *Corpus*, X, 1931.
6. *Corpus*, t. III, p. 865.
7. *Corpus*, t III, p 864, 865. Cf. VI, 14612-14622.
8. Longnon, *Polyptyque de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés*, p. 153.
9. *Corpus*, X, 8053, 46.

Lambèze avec grade d'*optio*, c'est-à-dire de lieutenant [1]. A Tarragone en Espagne, *Celsia Flavina* est une mère qui élève une tombe à sa fille [2]. A Strasbourg *T. Celsius Victorinus* apparaît dans une inscription religieuse de l'an 202 de notre ère [3].

Cipiliacus, *villa* située dans les environs d'Amiens fut donnée à l'abbaye de Corbie par le roi Clotaire III, en 659 [4]. Son nom dérive de *Cipellius*. *Cipellius*, gentilice connu par une inscription [5], est lui-même un dérivé de *Cipius*, nom beaucoup plus fréquent et porté notamment par un personnage qui avait fourni aux Romains le type légendaire du sommeil simulé ; d'où le proverbe « non omnibus dormio » [6].

Clamenciacus, pour *Clementiacus*, est le nom d'une *villa* donnée à l'abbaye de Gigny, par Raoul, roi de Bourgogne, en 903 [7]. Il dérive du gentilice *Clementius*. *Clementius Silvius* dédia au génie de l'empereur Gallien une stèle aujourd'hui conservée au musée de Pesth [8].

*Clariacus qui explique le *terminus Clariacensis* d'un diplôme de l'année 667 [9] aujourd'hui Cléry (Loiret) comme nous l'apprend M. Longnon, dérive de *Clarius*, gentilice rare, dont on n'a trouvé jusqu'à présent qu'un exemple dans les inscriptions et qui a donné le surnom dérivé *Clarianus* [10].

Clippiacus ou *Clipiacus* est l'ancien nom de Clichy, près Paris. Le plus ancien document où ce nom de lieu figure est un diplôme du roi Dagobert I, qui remonte à l'année 631 ou 632. Nous ne pouvons savoir laquelle des deux orthographes, par un seul *p* ou par un double *p*, le scribe avait adoptée. Le commencement du mot n'est plus lisible. Les éditeurs les plus récents ont restitué [*Cli*]*piaco*, avec un seul *p*. Peut-être faudrait-il restituer [*Clip*]*piaco* [11] avec deux *p*.

1. *Corpus*, VIII, 2568, 18.
2. *Corpus*, II, 4119.
3. Orelli-Henzen, 6778; Brambach, 1883.
4. Pertz, *Diplomatum imperii tomus primus*, p. 37, ligne 22; Pardessus, *Diplomata* II, 115.
5. De-vit, *Onomasticon*, t. II, p. 288.
6. Voyez De-vit, *Onomasticon*, t. II, p. 288. Cf. *Corpus*, VI, 14832, 14833.
7. D. Bouquet, IX. 692 D.
8. *Corpus*, III, 4424.
9. Pardessus, *Diplomata*, II, 143.
10. De-vit, *Onomasticon*, t. II, p. 297, col. 2.
11. Tardif, *Monuments historiques*, p. 6. Pertz, *Diplomatum imperii tomus primus*, p. 16.

Nous trouvons le double *p* dans un diplôme de Chilpéric II, de l'année 717, où le nom qui nous occupe est écrit trois fois *Clippiaco*[1]. C'est l'orthographe de la chronique dite de Frédégaire, qui nous apprend qu'en l'année 625, Dagobert I, sur l'ordre de son père auquel il était associé et allait bientôt succéder, vint à Clichy près de Paris et s'y maria[2]. Deux ans plus tard, suivant la même chronique, Clotaire tint à Clichy une assemblée des grands et des évêques de Bourgogne et de Neustrie[3]. Dans ces deux circonstances, on lit chez le chroniqueur comme dans le diplôme, *Clippiaco*, par deux *p*.

Ces deux *p* sont réduits à un dans deux diplômes, l'un de l'année 832, l'autre de l'année 862, émanés, l'un d'Hilduin, abbé de Saint-Denis[4], l'autre de Charles le Chauve[5]. La même alternance entre le *p* simple et le double *p* nous est offerte par les documents relatifs à un autre *Clippiacus* ou *Clipiacus* situé dans le diocèse de Lyon[6]. M. Longnon nous fait observer que le double *p* s'est maintenu dans l'orthographe moderne du nom de cette localité, aujourd'hui Cleppé, Loire ; cette forme justifie la vieille orthographe *Clippiacus* par deux *p*, car *Clipiacus* par un seul *p* aurait donné Clevé. On n'a jusqu'ici trouvé qu'un seul *p* dans la plus ancienne forme du nom de Clapiers (Hérault), *Clipiagum* au dixième siècle[7].

On trouve les deux variantes dans l'orthographe du gentilice romain dont ce nom de lieu est dérivé. On conserve à Rome les épitaphes de *L. Cleppius* et de *Cleppia*[8]. Le nom de *Q. Cleppius* se lit dans une inscription de Venosa en Campanie[9]. On a trouvé dans la même région le monument funèbre de *M. Cleppius Maximinus*[10]. Les deux *p* persistent et nous trouvons déjà l'*i* de la première syllabe de *Clippiacus* dans le nom de femme dérivé *Clippiana*, inscrit deux fois sur un monument funèbre de Bénévent[11]. C'est l'orthographe des textes mérovingiens relatifs à

1. Tardif, *Monuments historiques*, p. 42, col. 1 ; Pertz, *Diplomatum imperii tomus primus*, p. 77, lignes 33, 34, 41.
2. Frédégaire, c. 53 ; chez Dom Bouquet, t. II, 434 a. Le territoire de Clichy était alors plus étendu qu'aujourd'hui et comprenait le territoire de Saint-Ouen, où se trouvait le palais des rois.
3. Frédégaire, c. 55 ; chez Dom Bouquet, t. II, p. 435 a.
4. Tardif, *Monuments historiques*, p. 85.
5. Tardif, *Monuments historiques*, p. 117.
6. Voyez le Cartulaire d'Ainay publié par Aug. Bernard, *Cartulaire de l'abbaye de Savigny*, t. II : *Clippiacus*, p. 261, *Clippiacensis*, *ibid. Clipiacus*, p. 614, 616, 617, 621, 671, 674, 675, 676 ; cf. 1075.
7. Eug. Thomas, *Dictionnaire topographique du département de l'Hérault*, p. 46.
8. *Corpus*, VI, 15679, 15680.
9. *Corpus*, IX, 465.
10. *Corpus*, IX, 1434.
11. *Corpus*, IX, 1792.

Clichy que nous avons cités. Mais les inscriptions romaines, d'accord avec les diplômes carlovingiens concernant la même localité, nous offrent aussi l'orthographe *Clepius* avec un seul *p*. Nous citerons une stèle funéraire de Cittanova en Istrie, où ce gentilice apparaît quatre fois [1]. Deux inscriptions nous gardent le souvenir de *C. Clepius Sodalis* à San Severino en Ombrie [2].

Cocciacus est un nom de lieu mentionné dans un acte faux, mais qui existait dès le neuvième siècle et qui était attribué à Louis le Débonnaire [3]. On trouve la variante *Coctiacus* dans un diplôme de Charlemagne en 802 [4]. Ces diplômes étant donnés en faveur de la cathédrale du Mans, il s'agit de la même localité dans tous les deux, et cette localité peut être Cossé-en-Champagne ou Cossé-le-Vivien, deux communes du département de la Mayenne. Une monnaie mérovingienne nous offre les orthographes *Cociaco*, avec un seul *c*, et *Coccaco* sans *i*. Mais nous ignorons à quelle localité ces légendes monétaires peuvent se rapporter [5]. *Cocciacus* et *Coctiacus* dérivent du gentilice *Coccius*.

Cocceius est plus fréquent que *Coccius*; c'est un gentilice romain fort connu, et qui, entre autres personnages notables, a été porté par l'empereur Nerva. *Coccius* semble être une variante de *Cocceius*. On conserve à Bene en Piémont le monument funèbre d'un affranchi appelé *L. Cocius Stacius* et de sa femme, *Cocia Erotis* [6]. L'orthographe *Cocius* avec un seul *c* a été préférée dans une inscription de Canosa où se lisent les noms de l'affranchi *C. Cocius Chresimus* [7], et dans les marques d'un tuilier d'Italie et d'un potier de Gaule, au génitif *Coci* [8].

Comiacus était en 802 une villa de l'église du Mans [9]. Il vaudrait mieux écrire **Commiacus*, mot dérivé de Commius. *Commius* fut le nom d'un roi des Atrebates, d'abord ami des Romains, qui ensuite rentra dans le parti national [10]. Le même nom, avec l'orthographe *Commios*, non encore latinisé, se lit sur des monnaies, tant de Gaule que de Grande-Bretagne [11].

1. *Corpus*, V, 381.
2. *Corpus*, IX, 5597, 5598,
3. Dom Bouquet, t. VI, p. 631 a. Cf. Sickel, *Acta Karolinorum*, t. II, p. 398, n° 5.
4. Dom Bouquet, V, 768 e.. Cf. Sickel, *Acta Karolinorum*, t. II, p. 67, n° 181.
5. A. de Barthélemy, dans la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, t. XXVI, p. 454, n°s 227, 228.
6. *Corpus*, V, 7692.
7. *Corpus*, IX, 370.
8. *Corpus*, V, 8110, 428. Boissieu, *Inscriptions antiques de Lyon*, p. 434, n°s 38, 39. Schuermans, *Sigles figulins*, n° 1501.
9. Dom Bouquet, V, 769 a. Sickel, *Acta Karolinorum*, t. 2, p. 67, n° 181.
10. Voir plus haut, p. 110, 119, 120.
11. A. de Barthélemy. dans la *Revue Celtique*, t. I, p. 294.

Sous l'empire romain, ce nom devint un gentilice. Le nom de *C. Commius L. filius* se lit dans une inscription d'Istrie[1] et celui de *T. Commius servir augustalis*, dans une inscription de Manduel près de Nîmes[2].

Le *Comiacus* qui appartenait à l'église du Mans paraît être Congé-sur-Orne, Sarthe. C'est par *Commiacus* que s'explique Comiac, nom d'une section de la commune de Logrian et Comiac de Florian, Gard.

Crisciacus est le nom d'un palais des rois mérovingiens[3] et d'une localité donnée par le roi Childéric II, vers l'année 670 à Lambert, abbé de Fontenelle[4]. Il dérive de Crixsius. *Crixsius* était en 236 le gentilice de *Crixsius Adnamatus*, l'un des *hastiferi* de la cité des *Mattiaci* sur la rive droite du Rhin, comme nous l'apprend une inscription du Musée de Mayence[5]. Deux inscriptions de Lyon nous ont conservé les noms de *M. Crixsius Antonius* et de sa fille, *Crixsia Secundina*[6]. Ce gentilice est dérivé de *Crixsus*, surnom, ou nom servile qu'on a trouvé inscrit sur les murs de Pompéies[7]. Il a été rendu célèbre par un gladiateur de Capoue d'origine gauloise qui fut un des chefs des esclaves révoltés contre Rome et qui périt en combattant, l'an 71 avant notre ère[8].

C'est à *Crixsiacus*, venu de *Crixsius*, que paraissent remonter dix noms de communes, savoir cinq Crécy, deux dans l'Aisne et un dans chacun des trois départements d'Eure-et-Loir, de la Somme, de Seine-et-Marne; Cressac, Charente; Cressey, Côte-d'Or; et trois Cressy, Saône-et-Loire, Seine-Inférieure, Somme. M. Longnon me rappelle que le *Crisciacus* où se trouvait un palais des rois mérovingiens est Crécy-en-Ponthieu, Somme.

Crispiacus est le nom d'un *locus* situé aux environs de Grenoble et donné à l'abbaye de Saint-Jean-de-Maurienne en 739[9]. Il y avait près Laon un autre **Crispiacus* d'où vient le nom de la *Crispiacensis finis* où Amand, évêque d'Utrecht, avait une vigne en 664[10].

Crispiacus vient de *Crispius*. *Crispius* est le gentilice de *C. Crispius*

1. *Corpus*, V, 425.
2. Herzog, *Galliae Narbonensis historia*, t. II, p. 52, n° 253.
3. Diplômes: de Clotaire III, 662, Pardessus, *Diplomata*, t. II, p. 123; Pertz, p. 36; — de Thierry III, 687, Pardessus, p. 203; Pertz, p. 51; — de Childebert III, 709, Pertz, p. 67; Tardif, p. 36, qui nous offre la variante orthographique *Crisciaecus*, etc.
4. *Vie de saint Lambert*, chez Dom Bouquet, III, 585 a.
5. Brambach, n° 1336.
6. Boissieu, *Inscriptions antiques de Lyon*, p. 507, n°s 34 et 35.
7. *Corpus*, IV, 1916.
8. Tite Live, *Periochae*, 96. Eutrope, liv. VI, c. 7. Orose, liv. V, c. 25. Cf. De-vit, *Onomasticon*, t. II, p. 501.
9. Pardessus, *Diplomata*, t. II, p. 376.
10. Pardessus, *Diplomata*, t. II, p. 133.

Hesperio, sevir de Brescia[1]; de *M. Crispius Firmus* dont la stèle funéraire est conservée au séminaire de Suze[2]; de *Crispius Saturninus* dont une dédicace à Jupiter a été trouvée en Hongrie[3]; de *L. Crispius*, dont les noms au génitif L. Crispi ont été écrits sur un vase recueilli à Windisch, en Suisse, l'antique Vindonissa[4]; de *T. Crispius Antiquus* dont le monument funèbre a été découvert à Domessin, Savoie[5]; de *T. Crispius Reburrus* dont le nom est gravé sur l'amphithéâtre de Nîmes[6], etc.

Il y a en France trois communes du nom de Crépy, Aisne, Oise, Pas-de-Calais, et une commune de Crespy, Aube; Crépy (Aisne) paraît être la *finis Crispiacensis* du diplôme de l'année 664 cité plus haut. Comparez Crespian, Gard, dont la désinence -an vient de *-anus*.

Crispiniacus est le nom d'une *villa* qui fut donnée comme réparation de l'insulte commise envers saint Judoc en violant sa sépulture. C'était probablement vers la fin du VIIe siècle[7]. L'auteur de la donation était un duc de Ponthieu. Ce nom de lieu dérive de *Crispinius*.

Crispinius Felix éleva à sa femme un monument funèbre qu'on a trouvé à Salone[8]. On a découvert près de Klagenfurt et transporté dans cette ville la stèle funéraire de *C. Crispinius Rufus*[9]. *Sex. Crispinius Nigrinus* est l'auteur d'une dédicace à *Mars Caturix*, trouvée près de Genève[10].

Il n'y a pas en France de communes qui portent le nom de Crépigny ou Crespigny. Crépigny est un écart de la commune de Caillouel-Crépigny dans le département de l'Aisne; Crespigny fait partie de la commune de Saint-Jean-le-Blanc, Calvados.

Croniacus apparaît dans un diplôme faux du pape Jean III, pour l'abbaye de Saint-Médard de Soissons[11].

Cronius, d'où Croniacus dérive, est un gentilice rare porté par *M. Cronius Sp. f*[*ilius*] dans une inscription de Lucera en Italie[12] et par *Cronius Eusebius* dans une inscription de Rome qui date de l'an 399 de notre

1. *Corpus*, V, 4418.
2. *Corpus*, V, 7283.
3. *Corpus*, III, 1030.
4. Mommsen, *Inscriptiones helveticae*, n° 352, 118.
5. Allmer, *Inscriptions antiques de Vienne*, III, p. 215.
6. Allmer, *Revue épigraphique*, t. I, p. 374, n° 417.
7. *Vita Sancti Judoci*, c. 15; chez Dom Bouquet, III, 521.
8. *Corpus*, III, 2238.
9. *Corpus*, III, 5074.
10. Mommsen, *Inscriptiones helveticae*, n° 70.
11. Pardessus, *Diplomata*, t. I, p. 122.
12. *Corpus*, IX, 848.

ère[1]. C'est un nom grec chez Pline quand cet auteur nomme *Cronius* parmi les plus célèbres graveurs de pierres précieuses[2]. On connaît plusieurs exemples du nom d'homme Κρόνιος dans les textes grecs. C'était originairement un nom divin, un de ceux de Zeus, fils de Cronos.

De *Croniacus* peut venir le nom de Crogny, commune des Loges-Margueron, Aube, et celui de Crognac, commune de Saint-Allier, Dordogne.

Curciacus ou *Cursiacus*. La première orthographe est celle d'un diplôme faux de Clovis II, qui daterait de 644[3]; la seconde est celle d'un diplôme également faux de Dagobert I, qui daterait de 636[4]. Il s'agit de Courçais, Allier[5]; la bonne orthographe serait *Curtiacus* par un *t*; mais les textes de l'époque carlovingienne remplacent ce *t* par un *c*. Tel est le diplôme donné par Charlemagne en 775 pour confirmer l'établissement de la manse canoniale à Saint-Martin de Tours[6]; le *Curciacus* dont il s'agit dans ce document paraît être Curçay, Vienne[7]. Tel est aussi l'acte de la donation faite par Amalric à Saint-Martin de Tours en 841[8]; le *Curciacus* mentionné dans ce document est aujourd'hui Courçay, Indre-et-Loire[9].

Curciacus, ou mieux *Curtiacus*, vient de *Curtius*, gentilice romain célèbre qui remonte à la période légendaire. On connaît les récits fabuleux qui parlent d'abord du sabin *Curtius Mettius*, ou *Mettius Curtius*, mort dans une bataille contre le roi Romulus, VIIIe siècle avant notre ère, à l'endroit qui fut plus tard le forum romain[10], et du jeune Romain *M. Curtius* qui, en l'an 362 avant J.-C., se serait patriotiquement précipité dans un gouffre menaçant ouvert au milieu du forum par la colère des dieux[11]. *C. Curtius Filo* fut consul l'an 446 avant J.-C[12]. On trouve plusieurs exemples de ce gentilice vers la fin de la république et sous l'empire. C'est ainsi que dans les œuvres de Cicéron on voit apparaître le préteur *C. Curtius Peducaeanus*, le sénateur *C. Curtius*, le

1. *Corpus*, VI, 1715.
2. *Histoire naturelle*, livre XXXVII, c. 4, § 8.
3. Pertz, *Diplomatum Imperii tomus primus*, p. 180, ligne 47. Pardessus, *Diplomata*, t. II, p. 81.
4. Pertz, *Diplomatum Imperii tomus primus*, p. 159, ligne 36. Pardessus, *Diplomata*, t. II, p. 81.
5. Longnon, *Examen géographique du tome premier des Diplomata imperii*, p. 1
6. Dom Bouquet, V, 737 b. Cf. Sickel, *Acta Karolinorum*, t. II, p. 27, n° 42.
7. Mabille, *La Pancarte noire de Saint-Martin de Tours*, p. 223. Cf. 69, 151.
8. Martene, *Thesaurus novus anecdotorum*, t. I, col. 33 b.
9. Mabille, *La Pancarte noire de Saint-Martin de Tours*, p. 223; Cf. 81, 155, 156.
10. Tite-Live, liv. I, c. 12.
11. Tite-Live, liv. I. c. 12; liv. VII, c. 6.
12. Tite-Live, liv. IV, c. 1. De-vit, *Onomasticon*, t. II, p. 519.

tribun militaire *M. Curtius Postumus* ami de César et qui fut assez ambitieux pour prétendre au consulat. Cicéron s'en indigne dans une lettre à Atticus[1]. Nous citerons aussi le sénateur *Curtius Montanus*, contemporain de Néron et de Vespasien et connu par le témoignage de Tacite[2]; enfin le plus célèbre de tous, *Q. Curtius Rufus*, qui vivait dans la seconde moitié du premier siècle de notre ère et qui écrivit une histoire d'Alexandre.

Outre Courçais et Courçay, il y a en France quatre communes dont le nom semble représenter un ancien Curciacus; ce sont autant de Courcy, Calvados, Loiret, Manche, Marne.

Cusiacus, nom d'une forêt, dans un diplôme faux de Dagobert I, qui daterait de l'année 633[3]. Dans un diplôme du roi Eude en 893 c'est un fisc royal donné par ce prince à l'abbaye de Saint-Médard de Soissons[4]. En 936, dans un diplôme de Louis d'Outremer, c'est une propriété de l'église cathédrale d'Autun[5]. *Cusiacus* vient de *Cusius*.

Cusius est un gentilice romain dépourvu de célébrité, mais connu par les inscriptions. Ainsi, on a trouvé: en Hongrie le monument funèbre de *Cusius Callistio*[6]; à Turin, les tombes de *T. Cusius Rufus*[7], de *C. Cusius Cavisius* et de *Q. Cusius*, frère de ce dernier[8]. Le nom d'une femme qui avait le même gentilice, *Cusia Hil[ara]* se lit dans une inscription du musée de Naples qui provient de Capoue[9].

Le *Cusiacus* du diplôme du roi Eude est Cuizy-en-Almont, Aisne[10]. D'autres noms de communes peuvent s'expliquer par un primitif *Cusiacus*. Ce sont: Cuisy, Meuse[11]; Cuisy, Seine-et-Marne; Cusey, Haute-Marne; Cuzac, Lot.

Ditiagus, nom d'une villa donnée à l'abbaye de Wissembourg en Alsace en 713[12], est écrit *Disciacu* dans un autre document de la même date et concernant la même donation[13]. Le nom primitif est vraisemblablement

1. Cicéron, *ad Atticum*, XII, 49.
2. Tacite, *Annales*, XVI, 28, 29, 33; *Histoires*, IV, 40, 42.
3. Pardessus, *Diplomata*, t. II, p. 27. Pertz, *Dip. im. t. primus*, p. 152, ligne 20.
4. Dom Bouquet, t. IX, p. 460 d.
5. Dom Bouquet, IX, 584 d.
6. *Corpus*, III, 4330.
7. *Corpus*, V, 7027.
8. *Corpus*, V, 7028.
9. *Corpus*, X, 4321.
10. Matton, *Dictionnaire topographique du département de l'Aisne*, p. 90.
11. Voyez Liénard, *Dictionnaire topographique du département de la Meuse*, p. 64.
12. Pardessus, *Diplomata*, t. II, p. 439.
13. Pardessus, *Diplomata*, t. II, p. 437.

* *Deciacus*, que l'on doit reconnaître aussi dans le *Disiacus* d'une charte émanée en 672 de Nivard, archevêque de Reims, pour l'abbaye d'Hautvillers [1]; ce Disiacus est aujourd'hui Dizy, Marne [2].

Decius est un gentilice romain bien connu; les plus célèbres de ceux qui le portèrent sous la république sont deux *P. Decius Mus*, l'un consul en l'an 340 avant notre ère, l'autre fils du précédent et quatre fois consul, la première fois en 312, la dernière en 295, tous deux fameux pour avoir, dit-on, en des circonstances désespérées, assuré la victoire à leur armée par leur mort, en exécutant solennellement les prescriptions du cérémonial romain sur la « devotio ». Ce gentilice pénétra en Gaule. C'est ainsi que, dans une inscription de Suisse remontant à l'an 8 de notre ère, on a trouvé les noms de *P. Decius Esunertus* [3]. Une inscription de Savoie rappelle la mémoire de *Sex. Decius*, tribun militaire, contemporain de l'empereur Tibère qui mourut l'an 37 après J.-C. [4]. Une brique trouvée à Vienne, Isère, porte la marque d'*A. Decius Alpinus* [5]. La variante *Deccius* par deux *c* nous est offerte à Cologne par la tombe du légionnaire *C. Deccius* fils de *Lucius* [6], et à Lyon par celle de *Q. Deccius Verecundus* [7].

Dociacus, une des *villae* de l'abbaye de Saint-Martin de Tours en 775 [8], est aujourd'hui Doussay, Vienne [9].

Doctus Elusi, dans une inscription d'Espagne transférée au musée de Berlin, est le nom d'un personnage qui n'avait pas de gentilice [10]. Mais une inscription du musée de Manheim nous donne la variante *Doccius* par un double *c*, employée comme gentilice par le *sevir Doccius Aprissus* dans une dédicace à Mercure et à *Rosmerta* [11]; et une inscription d'Italie nous fait connaître le gentilice *Dotius* porté par *L. Dotius Antiochus* et par *Dotia Jucunda*, tous deux affranchis [12]. La variante *Dottius* par deux *t* apparait dans le gentilice de *Cn. Dottius Plancianus*, un des principaux magistrats d'Antioche de Pisidie, personnage dont deux inscriptions nous

1. Pardessus, *Diplomata*, t. II, p. 129.
2. Longnon, *Etude sur les pagi de la Gaule*, deuxième partie, p. 12.
3. Mommsen, *Inscriptiones helveticae*, n° 80. Allmer, *Inscriptions de Vienne*, t. III, p. 246.
4. Allmer, *Inscriptions de Vienne*, t. II, p. 210.
5. Allmer, *Inscriptions de Vienne*, t. IV, p. 226.
6. Brambach, n° 377.
7. Boissieu, *Inscriptions antiques de Lyon*, p. 508.
8. Dom Bouquet, V, 737 c. Cf. Sickel, *Acta Karolinorum*, t. II, p. 27, n° 42.
9. Mabille, *La pancarte noire de Saint-Martin de Tours*, p. 224. Cf. 69, 151.
10. *Corpus*, II, 2633.
11. Brambach, n° 1711.
12. *Corpus*, X, 5673.

ont conservé la mémoire[1]. Le *Dociacus* carlovingien peut avoir été primitivement appelé *Docciacus*, *Dotiacus* ou *Dottiacus*.

Telle est l'origine probable des noms des communes de Doucey, Marne; Doucy, Savoie; Douchy, Aisne, Nord, Pas-de-Calais; Doussay, Vienne; Douzy, Ardennes.

Domitiacus est le nom de *fundus* d'où dérive l'adjectif caractéristique de l'*ager Domitiacinsis* mentionné en 670, dans une charte de Virgile, évêque d'Auxerre[2]. *Domitiacus* vient de *Domitius*.

Domitius est un célèbre gentilice romain. La gens *Domitia*, quoique plébéienne, est une des plus anciennes de Rome et une de celles qui ont obtenu le plus d'honneurs. Une de ses branches, celle qui portait le surnom d'Aenobarbus, a donné à Rome neuf consuls, de l'an 192 avant J.-C. à l'an 31 ap. J.-C., et vingt-trois ans plus tard, l'empereur Néron, d'abord appelé *L. Domitius Aenobarbus*, et qui, adopté par son beau-père Claude, prit les noms de son père adoptif. Dans une autre branche, celle des Calvinus, on compte quatre consuls, de l'an 332 à l'an 124 avant J.-C.[3]. Ce nom pénétra en Gaule; c'est ainsi qu'à Nîmes, vers l'an 14 avant notre ère, naquit *Cn. Domitius Afer* qui obtint, à Rome, une certaine célébrité comme orateur, qui fut élevé à la préture l'an 26 de J.-C., au consulat l'an 39, et qui vieux, sans enfants, mourut d'un excès de table, au milieu d'un festin, en l'an 59[4]. Les inscriptions de la Gaule mentionnent un certain nombre d'autres *Domitius* moins connus, tels que : *Domitius Ilas* dont la tombe est conservée au musée de Lyon[5], *P. Domitius Didymus*, auteur d'une dédicace à la déesse Aventia trouvée à Münchweiler en Suisse[6], et *M. Domitius Magnus* qui éleva en l'honneur de Mercure un monument conservé à Yverdun, aussi en Suisse[7]. On a trouvé à Turin la tombe de *L. Domitius Virilis*, originaire de Vienne, Isère[8].

L'introduction de ce gentilice en Gaule remonte peut-être à *Cn. Domitius Aenobarbus*, consul l'an 122 avant notre ère, qui vint en Gaule et y resta comme proconsul l'année suivante; il remporta la victoire de Vindalium sur les Gaulois et triompha en l'an 120[9].

1. *Corpus*, III, 296, 297.
2. Pardessus, *Diplomata*, II, p. 154.
3. De-Vit, *Onomasticon*, t. II, pp. 651-655.
4. Voir sur lui les textes réunis par De-Vit, *Onomasticon*, t. II, p. 650. Cf. Jos. Klein, *Fasti consulares inde a Caesaris nece usque ad imperium Diocletiani*, p. 31.
5. Boissieu, *Inscriptions de Lyon*, p. 508.
6. Mommsen, *Inscriptiones helveticae*, n° 155.
7. Mommsen, *Inscriptiones helveticae*, n° 138.
8. Allmer, *Inscriptions de Vienne*, t. II, p. 140.
9. Les textes relatifs à cette partie de notre histoire sont indiqués et discutés dans la

Le nom de Donzy, porté par une commune du département de la Nièvre et par deux communes du département de Saône-et-Loire ; celui de Donzac, Gironde, Tarn-et-Garonne ; celui de Donzacq, Landes, paraissent s'expliquer par un primitif *Domiciacus*.

DRUSCIACUS est le nom d'une possession de l'abbaye de Saint-Riquier au diocèse d'Amiens, suivant un diplôme de Louis le Débonnaire qui remonte à l'année 830 [1]. Il dérive de *Drussius*.

Drussius au masculin, *Drussia* au féminin, apparaissent comme gentilices dans une inscription de Venosa, en Italie [2]. On reconnaît *Drussius*, bien que mutilé, dans une autre inscription de la même localité [3]. Ailleurs, ce gentilice est écrit avec une seule *s*, *Drusius :* par exemple dans une inscription de Cilly en Styrie [4]; sur le monument funèbre de *M. Drusius Philodamus* à Larino [5] ; dans l'inscription de la tombe élevée par *Drusius Valens* à sa fille et qui est conservée au musée de Naples [6].

Ce nom est dérivé de Drusus, *cognomen* de la gens *Livia*. *Drusus* est d'origine barbare, et sa forme la plus ancienne est *Drausus* [7]. De là vient la variante *Drausius*, nom d'un évêque de Soissons qui vivait au septième siècle et dont une vie nous a été conservée [8]. *Drausius* a dû s'écrire plus anciennement par deux *s*, et sous cette forme ce mot constitue le second terme du composé *Con-draussius* que l'on dit avoir lu dans une inscription de la Grande-Bretagne [9].

FEDENNIACUS est le nom d'une localité où se trouvaient des biens donnés en 734 à l'abbaye de Saint-Bénigne de Dijon [10]. Il dérive de * *Fidennius* écrit avec une seule *n*, au féminin *Fidenia* dans une inscription d'Afrique [11].

FIDIACUS, *villa* dont Charles Martel data une charte en 717 [12], porte un nom dérivé de *Fidius*.

savante *Géographie historique et administrative de la Gaule romaine*, que nous devons à M. Ernest Desjardins, t. II, p. 273-280 ; cf. Lebègue, *Fastes de la Narbonnaise*, p. 6-9.

1. Dom Bouquet, VI, 563 a. Cf. Sickel, *Acta Karolinorum*, t. II, p. 166, n° 269.
2. *Corpus*, IX, 505.
3. *Corpus*, IX, 506.
4. *Corpus*, III, 5170.
5. *Corpus*, IX, 752.
6. *Corpus*, X, 2701.
7. Drusus, hostium duce Drauso cominus trucidato, sibi posterisque suis cognomen invenit. Suétone, *Tibère*, 3.
8. Potthast, *Bibliotheca historica medii aevi*, p. 671.
9. *Corpus*, VII, 922.
10. Pardessus, *Diplomata*, t. II, p. 366.
11. *Corpus*, VIII, 5582.
12. Pardessus, *Diplomata*, t. II, p. 311. Pertz, *Diplomatum imperii tomus primus*, p. 97, ligne 30.

Fidius est le gentilice de deux personnages romains dont l'un, *C. Fidius*, n'a échappé à un complet oubli qu'en se portant accusateur de M. Saufeius, cinquante-deux ans avant notre ère [1]. L'autre, *Fidius Optatus*, était grammairien, vivait au second siècle de notre ère ; il avait, dit Aulu-Gelle, une grande réputation à Rome. Aulu-Gelle raconte avoir vu entre ses mains un vieil exemplaire du second livre de l'Enéide : on croyait que ce volume avait appartenu à Virgile même. Le nom de ce grammairien écrit autrefois Fidus conformément aux manuscrits, est aujourd'hui avec raison corrigé en *Fidius* [2]. Il y a quelques exemples de ce gentilice dans les inscriptions. Dans une d'entre elles, en Italie, *Fidius Dexter* est un père malheureux qui élève une tombe à ses enfants [3]. Dans une autre, *Fidius Faustus* est un oncle qui, avec moins de chagrin, a pourvu son neveu d'une dernière demeure [4]. Ailleurs *Gaius Fidius Dexter* affranchit son esclave Typhera, il l'épouse, et elle l'enterre [5].

Flaciacus est le nom d'une propriété de l'église cathédrale du Mans, aux termes d'un diplôme faux de Charlemagne conservé par un manuscrit du XIIe siècle [6]. Flaciacus vient de *Flaccius*.

Flaccius est un gentilice dont un exemple au féminin, *Flaccia*, est conservé par une inscription de Trieste [7]. On cite le nom masculin au génitif *Flacci Montani* [8].

Flaciacus, dont il est question dans le diplôme faux de Charlemagne, paraît être Flacé, Sarthe, hameau de la commune de Souligné-sous-Vallon. Il y a en France cinq noms de communes qui paraissent avoir la même origine : Flacé, Saône-et-Loire ; trois Flacey, Côte-d'Or, Eure-et-Loir, Saône-et-Loire, le second désigné par le nom de *Flaciacum* dans un document du XIIe siècle [9] ; enfin Flacy, Yonne. Pour celui-ci, la gutturale de la dernière syllabe était déjà tombée en 1023, année où cette localité est désignée par le nom de *Flaceius*. Au XVIe siècle, la tradition savante faisait rétablir la gutturale perdue, et on écrivit *Flaciacum* [10].

Flaviagus = *Flaviacus*, est le nom d'une localité où des biens furent

1. Asconius dans son commentaire du *Pro Milone*. De-Vit, *Onomasticon*, t. III, p. 66.
2. Aulu-Gelle, liv. II, c. 3, § 5 ; édition de Martin Hertz, t. I, p. 76.
3. *Corpus*, IX, 2528.
4. *Corpus*, IX, 3659.
5. *Corpus*, X, 6606.
6. Dom Bouquet, V, 756 e. Cf. Sickel, *Acta Karolinorum*, t. II, p. 397, no 1.
7. *Corpus*, V, 595.
8. De-Vit, *Onomasticon*, t. III, p. 72.
9. Merlet, *Dictionnaire topographique du département d'Eure-et-Loir*, p. 69.
10. Quantin, *Dictionnaire topographique du département de l'Yonne*, p. 52.

donnés à l'abbaye de Limours en 697[1]. *Flaviacus* est aussi le nom donné vers la même époque à l'abbaye de Saint-Germer de Fly, Oise, fondée en 655 par Geremarus dont on a conservé une vie presque contemporaine[2]. *Flaviacus*, au IXe siècle, est le nom d'une villa de l'abbaye de Saint-Denis, comme l'attestent une charte de l'abbé Hilduin et un diplôme de Louis le Débonnaire en 832[3], un diplôme de Charles le Chauve en 862[4]. Elle était située dans les environs d'Etampes[5]. Un quatrième *Flaviacus*, situé en Rouergue, apparait sous le règne du roi Robert dans une charte que nous a conservée le Cartulaire de Conques, Aveyron[6].

Flavius est un gentilice très répandu dans les derniers temps de l'empire romain. On sait qu'un grand nombre d'empereurs le portèrent au quatrième et au cinquième siècle. Auparavant *Flavius* avait été à la fin du premier siècle le gentilice d'empereurs, plus connus Vespasien et Domitien par leur surnom, et Titus par son prénom[7]. Il y avait déjà des *Flavius* au temps de la république romaine. Dès l'année 327 avant notre ère, un certain *M. Flavius*, ayant perdu sa mère, fit à l'occasion des funérailles une distribution de viande au peuple, et le peuple reconnaissant le nomma tribun sans qu'il eût la peine de le demander[8]. En cette qualité, il proposa une loi contre la ville de Tusculum[9]. Un personnage de même nom, plus célèbre, est *Cn. Flavius*, fils d'affranchi, et qui, malgré sa naissance, s'éleva par son éloquence et son adresse à l'édilité curule. C'était en l'an 305 avant notre ère. Il s'est acquis une grande place dans l'histoire romaine en divulguant les règles de droit dont la connaissance, jusque-là réservée aux pontifes, constituait pour l'aristocratie une sorte de monopole[10]. Dans les œuvres de Cicéron, il est question de huit *Flavius*, outre celui dont nous venons de parler. L'un est *C. Flavius Fimbria*, consul l'an 104 avant notre ère. Le nom de *Flavius* pénétra en Gaule. On en trouve douze exemples dans les *Inscriptions de Lyon* de Boissieu ; sept dans les *Inscriptions de Vienne* de M. Allmer. *Flavius* dérive du *cognomen Flavus:* en l'an 70 de J.-C.

1. Pardessus, *Diplomata*, t. II, p. 244.
2. Dom Bouquet, III, 552 a. Cf. *Chronicon Fontanellense*, ibid., V, 316 a-b.
3. Tardif, *Monuments historiques*, p. 85, col. 2 ; Dom Bouquet, VI, 580 b.
4. Tardif, *ibid.*, p. 119, col. 2.
5. *In pago Stampinse sitam.* Diplôme de Charles le Chauve précité.
6. G. Desjardins, *Cartulaire de l'abbaye de Conques*, p. 220.
7. Voir *Corpus*, VI, 17961, 18469, les inscriptions funéraires de Rome où se rencontre le gentilice *Flavius*.
8. Tite-Live, liv. VIII, c. 22.
9. Tite-Live, l. VIII, c. 37.
10. Tite-Live, liv. IX, c. 46.

Flavus est en Gaule un des chefs du parti à la tête duquel s'est placé C. Julius Vindex, et Vitellius le condamne à mort [1].

Flaviacus, dérivé de *Flavius*, devint dans le midi Flaviac, nom d'une commune de l'Ardèche, Flaugeac, nom d'une commune de la Dordogne, Flaujac, nom de deux communes du Lot ; dans le nord Flavy, nom d'une commune de l'Oise.

Flaviniacus, nom d'un locus situé dans l'*ager Burnacensis* et dans le *pagus Alsinsis* et où Widerad, dans un acte de l'année 721, raconte qu'il avait fondé une abbaye [2]. C'est aujourd'hui Flavigny, Côte-d'Or. Il y avait dans cet endroit un *castrum* à la même date [3]. Ce *Flaviniacus* est sans doute le même que celui où, suivant la chronique de Saint-Bénigne de Dijon, auraient été situés des biens donnés à l'abbaye de Saint-Bénigne par le roi Gontran, 561-593, c'est-à-dire environ un siècle et demi plus tôt [4]. Un autre *Flaviniacus*, situé dans l'ouest de la France, est mentionné dans un jugement rendu par Clotaire III en faveur de l'abbaye de Saint-Denis, vers l'année 658 [5]. *Flaviniacus* vient de *Flavinius*.

Flavinius est un gentilice rare ; il y en a cependant quelques exemples ; ainsi on a trouvé en Espagne la tombe d'un certain Marnon, esclave de *Flavinius Carpetus*, de la ville d'Uxama Barca [6], et celle du fils de *Flavinius Flavus* [7].

Il y a en France, outre Flavigny, Côte-d'Or, cinq communes du nom de Flavigny : deux dans l'Aisne, les autres dans le Cher, la Marne et dans Meurthe-et-Moselle. Citons enfin Flavignac, Haute-Vienne.

Floriacus était au sixième siècle le nom de Fleurey-sur-Ouche, Côte-d'Or. C'était le domaine d'un certain Sirivald, ennemi d'Agéric, évêque de Verdun. Agéric avait un fils qui vint à *Floriacus* et y tua Sirivald [8]. C'était en 547. Une *villa Floriacus*, située entre deux mers dans le voisinage de Bordeaux, est mentionnée dans un testament fait par Bertramne, évêque du Mans en 615 [9]. Dans une charte émanée de Leodebodus, abbé de Saint-Aignan d'Orléans en 667, l'*ager Floriacus* est le territoire

1. Tacite, *Histoires*, liv. II, c. 94, quatrième édition de Halm, t. II, p. 98.
2. Pardessus, *Diplomata*, II, 123.
3. Ibid., p. 324. Cf. p. 399.
4. Dom Bouquet, III, 469 b.
5. Tardif, *Monuments historiques*, p. 13, col. 1.
6. *Corpus*, II, 2854.
7. *Corpus*, II, 2868.
8. *Historia Francorum*, liv. III, c. 35. Chez Dom Bouquet, t. II, p. 202 c. Cf. Longnon, *Géographie de la Gaule au sixième siècle*, p. 213.
9. Pardessus, *Diplomata*, t. I, p. 206.

sur lequel on va bâtir un monastère que le même document appelle *S. Petrus Floriacensis*[1]. Dans un diplôme de l'année 706 donné par Arnoulf, duc de Bourgogne, en faveur de l'abbaye des Saints-Apôtres, près de Metz, il est fait don à cette abbaye d'un *praedium Floriacum* situé dans le pays de Voivre au comté de Scarpone dont le chef-lieu était situé dans le département de Meurthe-et-Moselle[2]. En 866, Charles le Chauve donna à l'abbaye de Saint-Maur-les-Fossés des biens dans une villa nommée *Floriacus* et située dans le comté de Reims[3]. C'est aujourd'hui Fleury-la-Rivière, Marne[4].

Florius, d'où vient *Floriacus*, est un gentilice que nous font connaître quelques inscriptions. Telle est celle du tombeau du vétéran *T. Florius Saturninus*, au musée de Mayence[5]. Telle est l'inscription d'Espagne qui nous apprend le nom et le surnom de *Florius Vegetus*, flamine de la province d'Espagne citérieure[6]. Nous citerons encore la tombe élevée à *P. Florius Crispinus* par *P. Florius Severus*, son père, en Dalmatie[7].

Le nombre des communes dont le nom moderne s'explique par un primitif *Floriacus* est d'au moins vingt-neuf, savoir : deux Fleuré, Orne et Vienne ; cinq Fleurey, Doubs, Haute-Saône et Côte-d'Or ; Fleurieu-sur-Saône et Fleurieux-sur-l'Arbresle, Rhône; dix-sept Fleury, Aisne, Aude, Eure, Loiret, Manche, Marne, Meuse, Nièvre, Oise, Pas-de-Calais, Saône-et-Loire, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise, Somme, Yonne ; trois Floirac, Charente-Inférieure, Gironde, Lot. Fleurian, écart de Capens, Haute-Garonne, et Florian, hameau de la commune de Logrian et Comiac de Florian, Gard, s'expliquent par un primitif *Florianus* équivalent romain du gallo-romain *Floriacus*.

Fusciacus, *villa* située en Limousin, fut donnée à la cathédrale de Châlons-sur-Marne par Elafius, évêque de cette ville en 565[8]. Le même nom apparaît dans un diplôme faux de Clovis Ier[9] qui désigne par là une localité du *pagus Senonicus*, aujourd'hui Foissy, canton de Villeneuve-l'Archevêque, Yonne[10]. Un *ager Fusiacensis* en Mâconnais est mentionné

1. Pardessus, *Diplomata*, t. II, p. 142-144. C'est aujourd'hui Saint-Benoît-sur-Loire, Loiret.
2. Pardessus, *Diplomata*, t. II, p. 276.
3. Tardif, *Monuments historiques*, n° 194, p. 127.
4. Longnon, *Etude sur les pagi de la Gaule*, deuxième partie, p. 15.
5. Brambach, n° 1667.
6. *Corpus*, II, 4210.
7. *Corpus*, III, 1923 ; cf. VI, 18482-18488.
8. Pardessus, *Diplomata*, t. II, p. 423.
9. Pertz, *Diplomatum imperii tomus primus*, p. 115, ligne 47. Ce nom a été écrit *Furtiacum* chez Pardessus, *Diplomata*, t. I, p. 35.
10. Quantin, *Dictionnaire topographique du département de l'Yonne*, p. 53.

en 910 dans une charte de l'abbaye de Cluny[1]. C'est, nous apprend M. Longnon, Fuissé, Saône-et-Loire.

* *Fuscius*, d'où *Fusciacus*, est un gentilice conservé par les noms de femmes *Fuscia Cypare*, dans une inscription d'Espagne[2], *Fuscia Citata*, dans une inscription de Carinthie[3], *Fuscia Aemilia* dans une inscription d'Afrique[4]. L'orthographe *Fouscius* est offerte par une inscription de Gemona dans l'Italie du nord-est. Il s'agit d'une tombe élevée à M. *Fouscius Licnus* et à *C. Fouscius Balbus*[5].

Fusciacus explique sept noms de communes: deux Foissac, Aveyron et Gard; un Foissiat, Ain; trois Foissy, dont un dans la Côte-d'Or et deux dans l'Yonne; enfin Fuissé, Saône-et-Loire.

Galiacus, *locellus* situé dans le Blaisois ou le Dunois, dépendait de l'abbaye de Marmoutiers, aux termes d'un diplôme émané de Louis le Débonnaire en 832[6]. La bonne orthographe de ce nom doit être *Galliacus*.

Gallius, dont *Galliacus* dérive, est un gentilice romain porté notamment par *Q. Gallius*, édile, l'an 67 avant J.-C., préteur deux ans plus tard, et qui, probablement l'année suivante, fut accusé d'avoir employé des moyens frauduleux pour obtenir cette charge; Cicéron fut son avocat. La plaidoirie du célèbre orateur est perdue; on n'en a conservé que de très courts fragments. *Q. Gallius* eut deux fils: l'un, qui portait le prénom de Marcus, prit le parti d'Antoine contre Auguste et mourut en laissant un testament par lequel il adoptait Tibère[7]; l'autre, appelé Quintus comme son père, devint préteur, et Auguste, pendant son triumvirat, le fit tuer après l'avoir fait mettre à la torture et lui avoir de sa main arraché les yeux[8].

On trouve plusieurs *Gallius* dans les inscriptions. Ainsi à Feyzin, Isère, une tombe a été élevée par *D. Gallius Sacer* pour lui-même et pour *D. Gallius Lascivius* son père[9]. En Istrie, près de Rozzi, on a lu sur une stèle funéraire les noms du soldat *L. Gallius Silvester*[10]. On a recueilli en Pannonie une dédicace à Jupiter par *M. Gallius Celsinus*[11].

1. Bruel, *Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny*, t. I, p. 206.
2. *Corpus*, II, 1370.
3. *Corpus*, III, 4917.
4. *Corpus*, VIII, 9862.
5. *Corpus*, V, 1818.
6. Dom Bouquet, VI, 583 c. Cf. Sickel, *Acta Karolinorum*, t. II, p. 178, n° 306.
7. De-Vit, *Onomasticon*, t. III, p. 203.
8. Suétone, *Auguste*, c. 27.
9. Allmer, *Inscriptions de Vienne*, t. III, p. 96.
10. *Corpus*, V, 430.
11. *Corpus*, III, 4405. Cf. VI, 18866-18873.

Par *Galliacus* dérivé de *Gallius* s'explique le nom de Gaillac, porté par trois communes : Aveyron, Haute-Garonne, Tarn; celui de Jailly qui désigne deux communes, Côte-d'Or, Nièvre ; enfin celui de Jallieu, Isère.

GAUDIACUS, en Touraine, *vicus* où du temps de Grégoire de Tours, VIe siècle, étaient conservées des reliques de saint Julien de Brioude, sur lesquelles on prêtait serment[1] ; c'est aujourd'hui Joué-les Tours, Indre-et-Loire[2], localité plusieurs fois mentionnée sous le même nom de *Gaudiacus*, dans les titres de l'abbaye de Saint-Martin de Tours, au Xe siècle[3]. Un autre *Gaudiacus* est le lieu d'origine d'une jeune fille qui, lors de la translation des reliques de saint Léger, vers la fin du VIIe siècle, dut sa guérison à l'intercession du saint ; on suppose que ce *Gaudiacus* était situé dans le territoire de Chartres[4]. Un troisième *Gaudiacus* situé près de la rivière appelée *Albeta* en Berry, aujourd'hui Jouet-sur-l'Aubois, Cher, eut, au VIIIe siècle, un monastère habité par des religieux de l'ordre de Saint-Colomban[5]. *Gaudiacus*, *in pago Wabrinse*, fut donné en 770, à l'abbaye de Gorze par Angelramne, évêque de Metz[6] ; on pense reconnaître cette *villa* dans Jouy-sous-les-Côtes, Meuse[7], ou suivant d'autres Jouy-aux-Arches, Moselle[8]. *Gaudiacus*, propriété de l'abbaye de Jumièges en 849, suivant un diplôme de Charles le Chauve[9], est aujourd'hui, croit-on, Jouy-sur-Eure, près d'Evreux[10]. En 978, une localité appelée *Gaudiacus* appartenait à Letgarde, comtesse de Champagne et de Blois, bien que sa mère Richilde l'eût donnée à Saint-Martin de Tours ; c'est maintenant Jouy-le-Châtel, Seine-et-Marne[11].

Gaudiacus = **Gavidiacus* est dérivé de *Gavidius*. *Gavidius* est un gentilice romain peu commun, mais dont les inscriptions nous offrent quelques exemples. Tel est le nom de femme *Gavidia Torquata*, dans deux inscriptions de Karlsburg en Hongrie, autrefois en Dacie, que possède aujourd'hui la bibliothèque de Vienne en Autriche[12]. Une inscription

1. Grégoire de Tours, *De miraculis sancti Juliani*, c. 40. Edition Arndt et Krusch, t. II, p. 580, ligne 18. Bordier, *Les livres des Miracles*, I, 376.
2. Longnon, *Géographie de la Gaule au sixième siècle*, p. 273.
3. Mabille, *La pancarte noire de Saint-Martin de Tours*, pp. 125, 143, 144, 187, 188, 225.
4. *Vita sancti Leodegarii*, c. 18, chez Dom Bouquet, II, 625 b.
5. *Vita sancti Eustasii*, chez Dom Bouquet, III, 501 c.
6. Dom Calmet, *Histoire de Lorraine*. Première édition, *Preuves*, col. 285.
7. Liénard, *Dictionnaire topographique du département de la Meuse*, p. 117. On remarquera que dans plusieurs pièces du huitième et du dixième siècle, cette localité est appelée *Gaugiacum*.
8. Bouteiller, *Dictionnaire topographique du département de la Moselle*, p. 132.
9. Dom Bouquet, VIII, 499 b.
10. Blosseville, *Dictionnaire topographique du département de l'Eure*, p. 120.
11. Mabille, *La pancarte noire de Saint-Martin de Tours*, p. 143, 225.
12. *Corpus*, III, 1071, 1072.

d'Aquilée nous apprend les noms de *L. Gavidius Secundinus* [1]; des inscriptions de l'Italie méridionale, ceux de *Gavidius Eutychius*, de *Gavidia Ma[n]sueta* [2] et d'*A. Gavidius Felix* [3].

La variante *Gavedius* nous est donnée par une stèle funéraire de l'Italie centrale où se lisent les noms de *Q. Gavedius Verus* [4]. Il est certain que ce nom pénétra en Gaule. L'Aquitain Sulpice Sévère, dans son récit du concile de Rimini, en 359, rapporte qu'il tient certains détails de *Gavidius* qu'il appelle *episcopum nostrum* [5].

De *Gaudiacus* paraissent venir le nom de Joué porté par sept communes : Indre-et-Loire, Loire-Inférieure, Maine-et-Loire, Orne, Sarthe ; celui de Jouey, Côte-d'Or, et celui de Jouy, porté par seize communes : Aisne, Eure, Eure-et-Loir, Loiret, Marne, Meuse, Oise, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise, Yonne. En comptant Jouet, Cher, nous arrivons à un total de vingt-cinq communes dont le nom primitif est *Gaudiacus*.

Geniciacus, villa donnée à la cathédrale de Vienne (Isère), par Ephibius en 696 [6], appelée à l'ablatif *Genecio* pour *Geniciaco* dans un diplôme faux de Childebert III [7], est aujourd'hui Genissieux, Drôme.

Genicius, d'où *Geniciacus*, est une variante de *Genucius ;* exemple, *M. Genicius Menecrates* dans une inscription de Nocera en Italie [8]. *Genucius* est le nom d'une *gens* plébéienne de Rome qui a fourni sept consuls de l'an 451 à l'an 271 avant J.-C., et dont les inscriptions du temps de l'empire offrent quelques exemples [9].

Outre Genissieux, Drôme, *Geniciacus* explique Genissac, Gironde.

Gentiliacus, où Pépin célébra les fêtes de Noël et de Pâques en 762, celles de Pâques en 766 [10], est aujourd'hui Gentilly, Seine, qui alors faisait partie du domaine royal ; Louis II le Bègue détacha Gentilly du domaine en 878 et le donna à l'église cathédrale de Paris, à la condition que les revenus seraient employés au luminaire [11].

1. *Corpus*, V, 909.
2. *Corpus*, X, 2474.
3. *Corpus*, X, 6713. Cf. VI, 1888, 1889.
4. *Corpus*, IX, 5683.
5. *Historia sacra*, liv. II, c. 41 ; Migne, *Patrologia latina*, t. XX, col. 152 c.
6. Pardessus, *Diplomata*, t. II, pp. 240, 241.
7. *Ibid.*, p. 247. Cf. Pertz, *Diplomatum imperii tomus primus*, p. 194, ligne 33.
8. *Corpus*, X, 1084.
9. De-vit, *Onomasticon*, t. III, p. 230-231 ; cf. *Corpus*, VI, 19022-19026.
10. *Annales Francorum Tiliani*, chez Dom Bouquet, V, 17 d., 18 b ; *Annales Francorum Loiseliani*, *ibid.*, 36 b. *Eginhardi Annales*, *ibid.*, 199 c. d, 200 a ; *Annales Metenses*, *ibid.*, 338 e.
11. *Cartulaire de Notre-Dame de Paris*, t. I, p. 262.

Gentiliacus dérive de *Gentilius*. Ce gentilice était porté par le légionnaire vétéran *C. Gentilius Victor* qui fit élever à Mayence un autel de marbre en l'honneur de l'empereur Commode alors régnant, 193-211 après J.-C. [1].

Germaniacus est une villa que le roi d'Austrasie Thierry Ier, fils de Clovis, donna à saint Thierry, abbé de Saint-Remy de Reims. C'était dans la première moitié du VIe siècle, entre les années 511, date de l'avènement du roi, et 533 environ, date de la mort du saint, auquel survécut le roi mort en 534 [2]. Cette localité est aujourd'hui Germigny, Marne. Dans la plupart des textes, l'*a* de la seconde syllabe de *Germaniacus* s'assimile à l'*i* de la syllabe suivante : *Germiniacus*. C'est ainsi que se trouve écrit le nom d'un village du *pagus Remensis*, qui s'est appelé au moyen âge Germigny-pend-la-Pie, et dont on a retrouvé l'emplacement dans le département des Ardennes [3]. Ce Germiniacus fut donné au duc Grimoald, maire du palais d'Austrasie, fils de Pépin le Vieux, par le roi mérovingien Sigebert III, qui régna de 630 à 654. Grimoald en transféra la propriété à l'abbaye de Malmedy [4], qui fit confirmer cette donation par le roi Childéric II en 664 [5] et par Dagobert II en 677 [6]. *Germiniacus* est aussi l'orthographe adoptée pour Germigny, Yonne, dans deux diplômes faux qu'auraient donnés à l'abbaye de Saint-Pierre-le-Vif de Sens le roi Clovis Ier [7] et Theudechilde, sa fille [8]. Germigny, Loiret, est appelé *Germiniacus* au Xe siècle par l'auteur du *Livre des Miracles de saint Maximin de Micy*, qui raconte que Théodulphe, évêque d'Orléans, 787-821, y fit construire une basilique imitée de celle d'Aix-la-Chapelle [9].

Germanius dont viennent *Germaniacus* et *Germiniacus* est un gentilice qu'on a rencontré quelquefois dans des inscriptions : *Q. Germanius Valens*, sur une stèle du musée de Pettau en Styrie [10]; *Germanius Dentilianus*, *Germanius Petronianus*, *Germanius Valens*, dans une inscription

1. Brambach, n° 1076.
2. *Vita s. Theoderici*, chez Dom Bouquet, III, 406 c.
3. Longnon, *Etude sur les pagi de la Gaule*, deuxième partie, pp. 11, 12 ; *Examen géographique du tome premier des Diplomata imperii*, p. 24.
4. Pardessus, *Diplomata*, t. II, p. 92. Pertz, *Diplomatum imperii tomus primus*, p. 91.
5. Pardessus, *Diplomata*, t. II, pp. 137, 138 ; Pertz, *Diplomatum imperii tomus primus*, p. 26, ligne 37.
6. Pardessus, *Diplomata*, t. II, p. 176; Pertz, *Diplomatum imperii tomus primus*, p. 42.
7. Pertz, *Diplomatum imperii tomus primus*, p. 116, ligne 3 ; chez Pardessus, *Diplomata*, t. I, p. 36, au lieu de *Germiniaco*, on a imprimé *Traminaco*. Cf. Quantin, *Dictionnaire topographique du département de l'Yonne*, p. 60.
8. Pertz, *Diplomatum imperii tomus primus*, p. 133, l. 7.
9. Dom Bouquet, V, 469 c.
10. *Corpus*, III, 4067.

d'Afrique [1]; *Magius Germanius Statorius Marsianus,* dans une inscription de Milan [2]; *G. Germanius Corobus,* dans une inscription du musée de Metz [3].

L'orthographe la plus ancienne *Germaniacus*, avec un *a* après l'*m*, persiste dans deux noms de communes: Germagnat, Ain, Germagny, Saône-et-Loire. Ailleurs l'orthographe la plus moderne avec l'*i* après l'*m* a été préférée, Germignac, Charente-Inférieure; Germigney, Jura et Haute-Saône; Germigny, Cher, Loiret, Marne, Nièvre, Seine-et-Marne, Yonne. Chacun de ces départements contient une commune du nom de Germigny, sauf Seine-et-Marne qui en renferme deux. Le nombre des communes dont le nom est un dérivé du gentilice *Germanius* est de douze. Il ne faut pas confondre ces noms avec celui de Germenay, Nièvre, *Germanayum* dans un document du XIIIe siècle [4]. *Germanayum* s'est dit évidemment * *Germanagus* à l'époque mérovingienne et * *Germanacus* sous l'empire romain. C'est un dérivé du surnom *Germanus*. Exemples: *L. Sennius Germanus*, dans une inscription du musée de Vienne, Isère [5]; *Nonnius Germanus*, dans une inscription de Trèves [6]; *M. Aurelius Germanus*, dans une inscription de Mombach en Hesse [7]. *Fabius Germanus*, dans une inscription de Gundelsheim en Wurtemberg [8]. C'est du surnom *Germanus* [9] que dérive le gentilice *Germanius*.

GESSIACUS est un *locellus* ou une *colonica* donné à l'abbaye de Flavigny par l'abbé Widerad en 721 [10]. On croit le reconnaître aujourd'hui dans Gissey-sous-Flavigny, Côte-d'Or.

Le gentilice *Gessius* a reçu une certaine notoriété grâce à *Gessius Florus* nommé procurateur de Judée, en l'an 66 de notre ère, par l'empereur Néron. Gessius Florus dut cette dignité à l'influence de la fameuse Poppée, amie de sa femme et maîtresse de Néron. Ses injustices criantes causèrent, dit-on, la révolte des Juifs dont la répression par Titus se termina par la ruine de Jérusalem [11]. D'autres Gessius nous sont connus

1. *Corpus*, VIII, 440.
2. *Corpus*, V, 5869.
3. Robert, *Epigraphie gallo-romaine de la Moselle*, fascicule premier, pp. 31-33.
4. Soultrait, *Dictionnaire topographique du département de la Nièvre*, p. 82.
5. Allmer, *Inscriptions antiques de Vienne*, t. II, p. 559.
6. Brambach, n° 825.
7. Brambach, n° 972, Cf. n° 1017.
8. Brambach, n° 1606.
9. Le *Corpus*, VI, 19030-19032, offre des exemples d'individus qui s'appelaient *Germanus* sans gentilice ni prénom.
10. Pardessus, *Diplomata*, t. II, p. 324.
11. Josèphe, *Antiquités Judaïques*, liv. X, c. 11, édition Didot, p. 791. Cf. Tacite, liv. V, c. 10.

par les inscriptions ; tels sont : *L. Gessius Optatus*, auteur d'une dédicace à Neptune qui appartient au musée de Turin[1]; *C. Gessius Rogatus*[2], dans une inscription d'Afrique ; *P. Gessius Ampliatus*, nom inscrit sur un vase de verre trouvé en Italie[3]; *D. Gessius Felix*, nom inscrit sur une lampe antique[4].

Il y a dans la Côte-d'Or trois communes de Gissey; Gissac, Aveyron, paraît avoir la même origine.

Graciacus donné à la basilique de Saint-Germain par Bertramne, évêque du Mans en 615[5], est aujourd'hui Grazay, Mayenne ; on doit probablement supposer une orthographe primitive *Gratiacus* ou *Grattiacus*.

Gratius est le nom porté au premier siècle avant notre ère par le poète *Gratius Faliscus* auteur d'une Cynégétique en vers latins que nous avons encore, et qui est citée par Ovide. Il y a quelques exemples de ce gentilice dans les inscriptions. Ainsi, on a trouvé à Ancône le monument élevé à la mémoire de *M. Gratius Coronarius*, mort sur mer par l'effet d'une tempête[6]. Le nom de fabricant *G. Grati*, au génitif, a été lu sur un vase de terre trouvé en Espagne[7]. Le nom de femme *Gratia Hibern*[*a*] a été fourni par une inscription funéraire de la Hesse[8]; celui de *Gratia Gratiana*, par une inscription de Grenoble[9].

On a signalé aussi l'orthographe *Gracius* avec un *c* dans l'épitaphe de *Gracius Auspecio*[10] et *Grattius* avec deux *t*. Cette dernière orthographe est même la plus fréquente dans les inscriptions. Plusieurs exemples appartiennent à la Gaule. Telles sont les épitaphes de *Q. Grattius Proclio* et de *Grattia* sa fille, provenant de Vienne, Isère, et conservées au musée de Lyon[11]. Dans une inscription de Vienne, Isère, les deux orthographes par un seul *t* ou par un double *t* *Gratius* et *Grattia* paraissent avoir été employées concurremment[12].

Outre Grazay, Mayenne, *Gratiacus*, *Grattiacus* ou peut-être *Graciacus* explique le nom de trois communes de Grazac, Haute-Garonne, Haute-Loire, Tarn ; de celles de Gressey, Seine-et-Oise ; Gressy, Seine-et-

1. *Corpus*, V, 7457.
2. *Corpus*, VIII, 278.
3. *Corpus*, X, 8062, 5.
4. *Corpus*, X, 8053, 91. Voir aussi *Corpus*, VI, 19040-19044.
5. Pardessus, *Diplomata*, t. I, p. 209.
6. *Corpus*, IX, 5920.
7. *Corpus*, II, 4970, 219.
8. Brambach, 1238.
9. Allmer, *Inscriptions de Vienne*, t. II, p. 312.
10. Brambach, page XXIX, n° 2045.
11. Allmer, *Inscriptions de Vienne*, t. II, p. 502. Cf. *Corpus*, VI, 19117-19125.
12. Allmer, *Inscriptions de Vienne*, t. II, p. 508.

Marne; Gresy, Savoie, Isère; Grezac, Charente-Inférieure; des deux communes de Grézieu, Rhône, et de celle de Grézieux, Loire.

Graniacensis *finis* est située dans le *pagus Waldensis* suivant deux chartes données à l'église de Lausanne, l'une en 881 [1], l'autre en 929 [2]. *Griniacus*, villa qui appartenait à l'église du Mans, aux termes d'un diplôme émané de Louis le Débonnaire en 832 [3], nous offre le même nom avec assimilation de l'*a* de la première syllabe à l'*i* de la seconde.

Granius est un gentilice romain fréquent chez les auteurs comme dans les inscriptions. Un des Granius les plus connus est le grammairien *Granius Flaccus* qui vivait au premier siècle avant notre ère et qui laissa un recueil d'*indigitamenta*, c'est-à-dire de formules de prières [4], et un livre *De jure Papiriano*, c'est-à-dire sur la législation attribuée aux rois de Rome [5]. Au même siècle appartiennent : *P. Granius*, témoin dans le procès de Verres [6]; *Cn. Granius*, beau-fils de Marius et son compagnon dans sa fuite [7]; enfin un chevalier romain nommé *A. Granius*, qui fit partie de l'armée de César dans la guerre contre Pompée, et qui fut tué à Dyrrachium [8]. D'autres *Granius* apparaissent dans les inscriptions de Rome [9].

Ce nom pénétra en Gaule. On a trouvé à Lyon un fragment de la stèle funéraire d'un certain *Granius* qui était originaire de Trèves, marchand de vins et citoyen romain [10]. Un potier, son homonyme, faisait usage d'une marque où son nom était inscrit au nominatif [11]. On a recueilli près de Xanten une dédicace à Mercure par T. *Granius Victorinus* [12].

Graniaca s'accordant avec *villa*, comme *Graniacus* avec *fundus*, a donné Gragnague, nom d'une commune du département de la Haute-Garonne. *Graniacus* se prononce aujourd'hui Grigny et c'est le nom que portent trois communes, Pas-de-Calais, Rhône, Seine-et-Oise. Le gallo-romain

1. *Cartulaire du chapitre de Notre-Dame de Lausanne*, publié par la Société de l'histoire de la Suisse romande, p. 343. Cf. *Regestre soit répertoire chronologique de documents relatifs à l'histoire de la Suisse romande*, par François Forel, p. 26, n° 79.
2. *Cartulaire du chapitre de Notre-Dame de Lausanne*, p. 232. Cf. *Regestre*, etc., p. 42, n° 133.
3. Dom Bouquet, VI, 586 a. Cf. Sickel, *Acta Karolinorum*, t. II, p. 179, n° 308.
4. Censorin, *De die natali*, c. 3, § 2.
5. Paul, livre X, ad legem Juliam et Papiam, au Digeste, livre L, titre XVI, loi 144. Cf. Teuffel, *Geschichte der rœmischen Literatur*, troisième édition, p. 380.
6. Cicéron, *in Verrem*, action II, livre V, c. 59, § 154.
7. Appien, *De bello civili*, liv. I, c. 60, 62, éd. Didot, pp. 311, 312. Plutarque, *Marius*, c. 35, 37, 40. Ed. Didot, pp. 508, 509, 511.
8. *De bello civili*, liv. III, c. 71.
9. *Corpus*, VI, 19072-19106.
10. Boissieu, *Inscriptions de Lyon*, pp. 400, 430.
11. Boissieu, *Inscriptions de Lyon*, p. 433 ; Schuermans, *Sigles figulins*, p. 131, n° 2466.
12. Brambach, n° 154.

Graniacus avait pour pendant le romain *Granianus*, nom d'un fundus de Veleia[1]. *Granianus* est devenu en France Grignan, Drôme.

[H]ERMONIACE cédé par un certain Ebroin à l'abbaye de Saint-Denis, aux termes d'un acte d'échange que Charles le Chauve confirma en 867[2], porte un nom qui a dû primitivement se prononcer *Harmoniacus*, et qui dérive d'*Harmonius*.

Harmonius est un mot d'origine grecque qu'on trouve employé comme surnom : Q. *Gavius* [*H*]*armonius* dans une inscription de Rome[3], et comme nom, *Harmonius Januarius* dans une inscription trouvée dans la mer, près de Naples, et aujourd'hui conservée au musée de Leyde[4]. Ce nom pénétra en Gaule comme l'atteste au quatrième siècle Ausone, dans son épître à Ursule, grammairien de Trèves, où il le félicite d'être collègue d'*Harmonius* alors connu par un travail sur Homère et qui, à cette époque de décadence, par une sorte de monopole, associait la connaissance du grec à celle du latin[5].

[H]ELARIACUS est une villa donnée par le roi Gontran à l'abbaye de Saint-Bénigne de Dijon, par son testament, comme nous l'apprend un diplôme du roi Clotaire III, en 663[6]. On sait que Gontran était mort en 593. Plus tard, *Hileriacus* est le nom d'une villa appartenant à l'église Notre-Dame de Paris, aux termes d'un diplôme faux de Charlemagne[7] et de deux diplômes authentiques, l'un de l'évêque Inchad en 829[8], l'autre de Charles le Chauve en 850[9]. [*H*]*elariacus*, propriété de l'abbaye de Saint-Bénigne de Dijon, parait être aujourd'hui Larrey, Côte-d'Or. Quant à la variante *Hileriacus*, nom de la propriété du chapitre de Notre-Dame de Paris, on n'en connaît pas la forme en français.

Ces noms de lieux sont dérivés du gentilice *Hilarius* porté par *Hilarius*

1. Table alimentaire de Veleia, col. 6, ligne 13.
2. Tardif, *Monuments historiques*, p. 129, n° 199. Suivant M. Matton, *Dictionnaire topographique du département de l'Aisne*, p. 186, ce serait aujourd'hui Morgny-en-Thiérache.
3. Orelli, n° 2618 ; *Corpus*, VI, 10093.
4. *Corpus*, X, 2496.
5. Quique sacri lacerum collegit corpus Homeri,
Quique notas spuriis versibus apposuit,
Cecropiae commune decus, Latiaeque Camenae,
Solus qui Chium miscet, et Ammineum.
Ausone, *épitre* XVIII, v. 28-31.
6. Pertz, *Diplomatum imperii tomus primus*, p. 39, lignes 4, 5. Pardessus, *Diplomata*, t. I, p. 132.
7. *Cartulaire de Notre-Dame de Paris*, t. I, p. 240. Sickel, *Acta Karolinorum*, t. II, p. 431.
8. *Cartulaire de Notre-Dame de Paris*, t. I, p. 322.
9. *Cartulaire de Notre-Dame de Paris*, t. I, p. 251.

Luccus, dans une inscription de Trèves [1], par *Hilarius Sequens*, dans une inscription du musée de Wisbaden [2]; par *Hilaria Quintilla* dans une inscription de Grenoble [3]. Ce nom fut illustré au quatrième siècle par saint Hilaire, mort en 368 [4], et par Hilaire, évêque d'Arles, qui vivait dans la première moitié du cinquième siècle [5].

JOCUNDIACUS est le nom d'une maison située près de Tours et jusqu'où s'aventurèrent en 577 Mérovée, fils du roi Chilpéric, et Gontran Boson, qui s'étaient réfugiés dans la basilique de Saint-Martin de Tours, pour y jouir du droit d'asile et par là conserver leur vie [6]. *Mons Jocundiacus* était au neuvième siècle le nom d'une montagne sur laquelle s'élevait une *cella sancti Martini* qui appartenait à l'abbaye de Saint-Denis, comme nous l'apprend un diplôme de Charles le Chauve qui remonte à l'année 862 [7]. Au même siècle et dès le précédent, les rois d'Aquitaine avaient en Limousin un palais appelé, au neuvième siècle, *Jocundiacum*, dans la vie de Louis le Débonnaire dite « de l'Astronome » [8], et *Jogundiacum* dans un diplôme de l'année 794 [9]. L'orthographe *Joguntiacum* nous est offerte par un document du onzième siècle [10]. Nous devons partout restituer **Jucundiacus*.

Jucundius est un gentilice qu'on peut relever dans quelques inscriptions. Dans une dédicace à Jupiter trouvée à Dottendorf, on voit apparaître le légionnaire *C. Jucundius Similis* [11]. *Jucundius* est un des noms propres qui se lisent dans les fragments d'inscriptions recueillis à la porte noire de Trèves [12]. On a trouvé en Hongrie une dédicace à Jupiter par *Jucundius Juvenalis* [13]. Une inscription d'Afrique, sur une borne de champ, nous apprend que cette borne a été placée au temps de l'empire romain par ordre du *praeses Jucundius Peregrinus* [14].

Par *Jucundiacus* on peut expliquer Janzé, Ille-et-Vilaine, Janzat, Allier, Jonzac, Charente-Inférieure, Jonzieux, Loire.

1. Brambach, n° 825.
2. Brambach, n° 1027.
3. Allmer, *Inscriptions de Vienne*, t. II, p. 316.
4. Teuffel, *Geschichte der rœmischen Literatur*, troisième édition, pp. 976, 977.
5. Teuffel, *ibid.*, p. 1078.
6. Grégoire de Tours, *Historia ecclesiastica Francorum*, liv. V, c. 14, édition Arndt, p. 204; cf. Longnon, *Géographie de la Gaule au sixième siècle*, p. 274.
7. Tardif, *Monuments historiques*, p. 119.
8. C. 47, chez Dom Bouquet, VI, 112 d.
9. Dom Bouquet, VI, 453 b; Sickel, *Acta Karolinorum*, t. II, p. 84.
10. *Translatio sancti Genulfi episcopi*, D. Bouquet, VI, 331 a.
11. Brambach, n° 512.
12. Brambach, n° 826.
13. *Corpus*, III, 887.
14. *Corpus*, VIII, 8811.

JUVENCIACUM est le nom d'un palais dont la situation nous est inconnue et d'où Louis le Débonnaire a daté un diplôme en 832[1]. L'orthographe primitive a dû être **Juventiacus*.

Juventius est un gentilice romain connu à la fois par les auteurs et par les inscriptions. Ainsi Tite-Live nous apprend qu'en l'an 197 avant J.-C. le tribun militaire *T. Juventius* périt dans une bataille contre les Gaulois[2]. *T. Juventius Thalna* devint préteur en l'an 195[3]. Vers la même époque paraît avoir vécu le poète comique *Juventius*[4]. *L. Juventius Thalna* fut lieutenant du préteur Calpurnius en Espagne, l'an 185 avant notre ère[5]. *M' Juventius Thalna*, d'abord tribun du peuple, devint préteur l'an 167 avant notre ère[6], consul en 163 et mourut subitement en célébrant un sacrifice[7]. Vers le commencement du premier siècle avant J.-C. on comptait parmi les disciples du jurisconsulte Q. Mucius Scaevola, un certain *G. Juventius* qui acquit lui-même une autorité dont le souvenir subsistait encore deux cents ans plus tard, comme l'atteste un fragment du jurisconsulte Pomponius[8]. Il y eut sous le haut empire deux autres jurisconsultes du même nom, les deux *Juventius Celsus* père et fils, qui vécurent, l'un vers le milieu du premier siècle de notre ère[9], l'autre vers la fin de ce siècle ou le commencement du suivant; ce dernier laissa d'importants ouvrages dont le Digeste nous a conservé des débris nombreux. Il fut élevé une fois à la préture et deux fois au consulat[10].

Ce gentilice pénétra en Gaule, témoin une inscription de Grenoble où se lisait les noms de *Q. Juventius Victor*[11] et une inscription de Lornay où on lit ceux de *C. Juventius Secundinus*[12].

Jouancy, commune du département de l'Yonne, est appelé *Jovenciacum* dans un document de l'année 1157. Il faut corriger **Juventiacus* et reconnaître dans ce nom de lieu un dérivé du gentilice *Juventius*. La forme gallo-romaine **Juventiacus* avait pour variante proprement romaine *Ju-*

1. Dom Bouquet, VI, 581 e. Sickel, *Acta Karolinorum*, t. II, p. 178, n° 304.
2. Tite-Live, livre XXXIII, c. 22.
3. Tite-Live, livre XXXIV, c. 42, 43.
4. Voyez les textes réunis par Teuffel, *Geschichte der rœmischen Literatur*, troisième édition, p. 187.
5. Tite-Live, livre XXXIX, c. 31, 38.
6. Tite-Live, livre XLV, c. 16, 21.
7. *Corpus inscriptionum latinarum*, t. I, p. 437. Pline, *Histoire naturelle*, liv. VII, § 182.
8. Pomponius, *Liber singularis enchiridii*, au *Digeste*, livre I, titre 2, loi 2, § 42.
9. Teuffel, *Geschichte der rœmischen Literatur*, troisième édition, pp. 712, 713.
10. Teuffel, *ibid.*, p. 795. Le *Corpus*, VI, 20940-20958, nous donne des exemples de ce gentilice dans les inscriptions de Rome.
11. Allmer, *Inscriptions de Vienne*, t. III, p. 147.
12. Allmer, *Inscriptions de Vienne*, t. III, p. 277.

ventianus, nom d'une *villa* dépendant de l'abbaye de Saint-Vaast d'Arras en 867, comme nous l'apprenons par un diplôme de Charles le Chauve[1].

JUVINIACUS est, suivant la *Vie de saint Arnoulf*, le nom d'une localité située dans le Soissonnais et où Clovis se serait rendu après la célèbre victoire contre les Allemands qui le décida à se convertir au christianisme l'an 496 de notre ère. On pense que c'est aujourd'hui Juvigny, Aisne[2]. En 799 *Juviniacus* est le nom d'un *fiscus* dont une partie est cédée par Charlemagne à l'abbaye de Saint-Sauveur d'Aniane, Hérault[3], et cette libéralité est confirmée par Louis le Débonnaire en 837[4]. Un diplôme de Charles le Chauve nous apprend qu'il y avait dans le comté de Troyes, en 877, une *villa* appelée *Juviniacus*, aujourd'hui Jeugny, Aube[5]. Un autre *Juviniacus* qui aurait été situé dans la Champagne septentrionale est mentionné dans le polyptyque de Saint-Remy de Reims. Suivant M. Longnon, ce serait Jouaignes, Aisne[6]. Est-ce le *Juveniacum oppidum* d'une lettre de Gerbert qui aurait été écrite en 986[7] ? Une autre *villa Juviniacus* était située en Mâconnais, et l'église cathédrale de Nevers en devint propriétaire à la fin du IXe siècle, ainsi qu'il résulte d'un diplôme émané du roi Eude en 894[8].

Juviniacus par deux *i* ou mieux *Juveniacus* par un seul *i*, vient du gentilice *Juvinius*, ou mieux *Juvenius* qui dérive de *juvenis*, jeune, et qui se rencontre quelquefois au temps de l'empire romain. Une inscription de Gloett en Bavière conserve le souvenir d'un vœu fait à Jupiter, Junon et Minerve, dans l'espérance de conserver la vie à *Juvenius Speratus*[9]; le musée de Ratisbonne possède l'inscription placée sur le tombeau d'une famille dont le chef était *M. Juvenius*, ancien porte-étendard de la légion III *Italica*[10]. La variante *Juvinius* par deux *i* correspondant à *Juviniacus* nous est mise sous les yeux par une épitaphe romaine d'Espagne placée sur le tombeau de *Juvinia Sabina*, grâce aux soins de *L. Juvinius*[11].

Le nom gallo-romain *Juviniacus* a perdu en français une syllabe médiale dans le nom de Jeugny, Aube, dont nous avons parlé plus haut.

1 Dom Bouquet, VIII, 605 a.
2. Dom Bouquet, III, 383 d. Matton, *Dictionnaire topographique du département de l'Aisne*, p. 146.
3. Dom Bouquet, V, 762 a. Sickel, *Acta Karolinorum*, t. II, p. 61, n° 159.
4. Dom Bouquet, VI, 616 b. Sickel, *Acta Karolinorum*, t. II, p. 194, n° 355.
5. Dom Bouquet, VIII, 659 b.
6. Longnon, *Etude sur les pagi de la Gaule*, deuxième partie, p. 92.
7. Dom Bouquet, IX, 291 a. Olleris, *Œuvres de Gerbert*, p. 55.
8. Dom Bouquet, IX, 464 b.
9. *Corpus*, III, 5867.
10. *Corpus*, III, 5956.
11. *Corpus*, II, 495.

Peut-être Joigny, Ardennes, s'explique-t-il de la même façon. Ordinairement la syllabe médiale est conservée. Nous citerons par exemple les deux Juvigny du département de la Meuse dont l'un possédait une abbaye de femmes fondée, dit-on, par Richilde, femme de Charles le Chauve [1]. Il y a en France sept autres communes du nom de Juvigny. Nous avons déjà cité Juvigny, Aisne; les autres sont situées dans les départements du Calvados [2], de la Manche, de la Marne, de l'Orne et de la Haute-Savoie, et chacun de ces départements contient un Juvigny, sauf l'Orne où l'on en compte deux. Juvignies, Oise, suppose un primitif *Juviniacae*, sous-entendu *villae*; quant à Juvigné, Maine, il nous offre la prononciation occidentale de la désinence *-iacus* dont Juvignac, Hérault, nous donne la prononciation méridionale. De ce relevé il résulte que douze noms de communes en France représentent l'adjectif dérivé gallo-romain *juveniacus* en en conservant la seconde syllabe. Un autre au moins a perdu cette syllabe en traversant les siècles. Quant à Jouaignes, Aisne, il représenterait une variante *Juveniae*, sous-entendu *villae*, dans laquelle le gentilice, transformé en adjectif, ne prend pas de suffixe.

Liziniacus est le nom d'une villa mentionnée en 945 dans une charte d'Etienne, évêque de Clermont, en faveur de l'abbaye de Saint-Julien de Brioude [5]. Suivant Jacobs [4] et M. Longnon [5], cette localité a changé de nom, et c'est aujourd'hui Saint-Germain-Lembron, Puy-de-Dôme; mais, au dixième siècle, elle n'avait pas d'autre nom que *Liziniacus*; c'est le *vicus Liziniacus* du Cartulaire de Brioude [6]. On a dû écrire plus anciennement * *Liciniacus* par un *c* au lieu du *z*. Grégoire de Tours nous apprend qu'en l'année 479, le duc de Septimanie, Victorius, fit construire une basilique dans le *Licaniacensis vicus*[7]. Jacobs et M. Longnon proposent de corriger *Liciniacensis* [8] et croient qu'il s'agit du *vicus* ou de la *villa* qui, dans les chartes précitées, porte le nom de *Liziniacus*. Un diplôme émané de Charles le Chauve en 869[9] nous parle d'un *locus* qui portait le

1. Liénard, *Dictionnaire topographique du département de la Meuse*, pp. 118, 119.
2. Hippeau, *Dictionnaire topographique du département du Calvados*, p. 154.
3. Baluze, *Histoire généalogique de la maison d'Auvergne*, t. II, p. 34.
4. *Géographie de Grégoire de Tours*, deuxième édition, p. 130.
5. *Géographie de la Gaule au sixième siècle*, p. 501.
6. Doniol, *Cartulaire de Brioude*, pp. 162, 341.
7. Grégoire de Tours, *Historia ecclesiastica Francorum*, liv. II, c. 20, édition Arndt, p. 84.
8. C'est la variante d'un manuscrit. Voyez Dom Bouquet, t. II, p. 171, note *g*.
9. Tardif, *Monuments historiques*, nº 199, p. 129.

même nom ; à l'accusatif pluriel *Lisiniacas* dans le comté de Laon. C'est aujourd'hui Résigny, Aisne[1].

Licinius est un des gentilices romains les plus connus. Un des hommes les plus célèbres qui l'aient porté est le plébéien *C. Licinius Calvus Stolo*, gendre du patricien M. Fabius Ambustus. Il a surtout marqué sa place dans l'histoire romaine par l'influence que, poussé par l'ambition de sa femme, il exerça à la tête des plébéiens, dans la lutte contre les patriciens, pendant la première moitié du quatrième siècle avant notre ère[2]. Il parvint au consulat l'an 361 avant J.-C.[3]. Déjà, avant lui, deux membres de la même *gens*, tous deux appelés *P. Licinius Calvus Esquilinus*, avaient été élus tribuns militaires avec puissance consulaire, l'un pour l'année 400 avant notre ère[4], l'autre pour l'année 396[5]. A une époque moins éloignée de nous, le gentilice *Licinius* fut porté par les deux Crassus ; l'un, qui compte parmi les grands orateurs de Rome, fit fonder, l'an 118 avant notre ère, la colonie de Narbonne, et mourut l'an 91 ; il s'appelait *L. Licinius Crassus;* l'autre est le triumvir *M. Licinius Crassus* qui périt dans la guerre contre les Parthes, l'an 53 avant J.-C. Son contemporain, *L. Licinius Murena*, consul l'an 62 avant notre ère, si connu parmi les humanistes, grâce à une éloquente plaidoirie de Cicéron, porta son gentilice en Gaule où il fut propréteur en 64[6].

Les inscriptions de la Gaule nous font connaître plusieurs exemples de *Licinius* employé comme nom : à Saint-Pierre-d'Albigny, Savoie, *C. Licinius Calvinus* dédie une basilique à Jupiter[7]. A Saint-Alban-du-Rhône, *P. Licinius Floridus* élève un monument funèbre à sa femme[8]. A Aix-les-Bains, *M. Licinius Ruso* fait un vœu au dieu thermal Bormo[9]. Une inscription provenant d'un mur de construction romaine, près d'Annecy, atteste que ce mur était la propriété de *L. Licinius Titurianus*[10]. On a trouvé à Nîmes l'épitaphe de *Licinia Flavilla*[11]. M. Allmer a dernièrement publié une dédicace à Mars par *Licinius Myrtillus;* ce monument a été trouvé à Aire[12].

1. Matton, *Dictionnaire topographique du département de l'Aisne*, p. 229.
2. Tite-Live, liv. VI, c. 34.
3. *Corpus inscriptionum latinarum*, t. I, pp. 510, 511. Tite-Live, liv. VII, c. 9.
4. Tite-Live, liv. V, c. 12 ; *Corpus*, t. I, pp. 502, 503.
5. Tite-Live, liv. V, c. 18 ; *Corpus*, t. I, p. 502.
6. Voyez les textes réunis par M. Desjardins, *Géographie de la Gaule romaine*, t. II, pp. 290, 347-349.
7. Allmer, *Inscriptions de Vienne*, t. III, p. 228.
8. Allmer, *ibid.*, t. III, p. 103.
9. Allmer, *ibid.*, t. III, p. 304.
10. Allmer, *ibid.*, t. III, p. 343.
11. Allmer, *Revue épigr.*, t. I, p. 392, n° 434.
12. Allmer, *ibid.*, t. II, p. 161, n° 575.

Outre Résigny, Aisne, plusieurs noms de communes s'expliquent par le primitif *Liciniacus*. Nous citerons Lésignat, Charente; Lésigné, Maine-et-Loire; deux Lézigny, Seine-et-Marne, Vienne; Lézignieux, Loire. La variante *Licinianus* est constatée par Lézignan, Aude, Hautes-Pyrénées, Hérault; Lusignan, Vienne, s'est écrit au treizième siècle en français Lizegnen [1] et remonte à la même origine. Lézinnes, Yonne, s'est appelé d'abord Lizignes, 1234, et en latin *Lisigniae*, 1116, *Lisiniae*, 1080. On peut corriger *Liciniae* par un *c* en sous-entendant *domus* au pluriel. *Domus Liciniae* est un équivalent latin de *domus Liciniacae*.

Liliacus, *villa* située dans le pays de Châlon-sur-Saône et qui aurait été donnée à l'église Saint-Marcel de Châlon en 584. Mais le diplôme qui contient cette disposition, bien que remontant au moyen âge, est faux [2]. *Liliacus* s'explique par un primitif *Laeliacus* dérivé de *Laelius*.

Laelius est le nom d'une gens plébéienne qui arriva au consulat en 190, dans la personne de *C. Laelius*, en cette année collègue de L. Cornelius Scipio, plus tard surnommé l'Asiatique. C. Laelius est surtout connu par sa liaison avec le frère de son collègue, avec P. Cornelius Scipio, dit l'Africain, vainqueur d'Annibal à Zama, 202; il l'accompagna sur tous les champs de bataille et partagea sa gloire. *C. Laelius Sapiens* son fils, consul en 140, ami du second Scipion l'Africain, se trouva avec lui à la prise de Carthage, 146, et mourut vers 115: il est un des personnages que Cicéron met en scène dans ses dialogues philosophiques.

Les inscriptions nous montrent que ce gentilice pénétra dans les provinces où il persiste pendant la période impériale. On a recueilli en Espagne les épitaphes de *Q. Laelius Scipio* [3] et de *M. Laelius Sabinianus* [4]; à Seckau, en Styrie, celles de *P. Laelius Heracla* et de *Laelius Vitalis* [5].

Liliacus pour * *Laeliacus* a donné à la France deux noms de communes: Lilhac, Haute-Garonne, et Lilly, Eure; cette dernière localité est appelée *Liliacum* dans un document de l'année 1157 [6].

Lipidiacus est le nom d'un *pagus* d'Auvergne où habita, enfermé dans une cellule, et où mourut vers l'année 500 saint Lupicin, dont Grégoire

1. Charte de l'année 1202, vieux style; chez L. Delisle, *Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, p. 173, n° 752. Cf. p. 612 au mot *Lusignan*.
2. Pardessus, *Diplomata*, t. I, p. 150; Pertz, *Diplomatum imperii tomus primus*, p. 129, ligne 19.
3. *Corpus*, II, 347.
4. *Corpus*, II, 4180.
5. *Corpus*, III, 5365, 5366.
6. Blosseville, *Dictionnaire topographique du département de l'Eure*, p. 125.

de Tours nous raconte l'histoire[1]. Le *vicus* chef-lieu de ce *pagus* s'appelait, du nom de la rivière qui y coule, *Berberensis*, parce que le nom de cette rivière, aujourd'hui la Bèbre, affluent de la Loire, était autrefois *Berbera*. M. Longnon a démontré que c'est probablement Dampierre-sur-Bèbre, Allier.

Tout le monde connaît le *cognomen* latin *Lepidus* illustré par une branche de la *gens Aemilia* et notamment par le triumvir M. Aemilius Lepidus, collègue d'Antoine et d'Auguste. De Lepidus dérive un gentilice *Lepidius* moins célèbre que le surnom. On le rencontre deux fois dans une inscription d'Espagne[2]; une fois dans une inscription de Bulgarie[3]. Les exemples n'en sont pas rares en Italie[4]. Il pénétra en Afrique[5] et en Gaule si l'on admet la lecture proposée par M. Allmer pour une inscription de Grenoble qui serait l'épitaphe du tombeau élevé par *L. Lepidius Basilaeus* à sa femme[6].

Luciacus actuellement Lussac, Charente, est, en 572 ou 591, le nom d'une propriété donnée par le prêtre Aredius, en français saint Yrieix, à l'abbaye d'*Attanum*, aujourd'hui Saint-Yrieix-la-Perche, Haute-Vienne[7]. Un autre *locellus* appelé *Luciacus* est légué en 615 par Bertramne évêque du Mans, à la basilique de Saint-Pierre et Saint-Paul, fondée par lui près de cette ville[8]; ce doit être Lucé-sous-Ballon, Sarthe. Une localité appelée *Luciacus*, dans le Parisis, est mentionné en 846 dans un diplôme de Charles le Chauve[9]. En 855 ce roi donne à l'abbaye de Saint-Germain d'Auxerre une propriété à *Luciacus*, aujourd'hui Lucy-les-Bois, Yonne[10]. L'abbaye de Saint-Lucien de Beauvais reçoit du même prince en 869 le don de la villa de *Luciacus* en Beauvaisis, aujourd'hui Luchy, Oise[11]. En 885, un diplôme de l'empereur Charles le Gros nous montre le chapitre

1. Grégoire de Tours, *Vita patrum*, c. 13, § 3; édition Arndt et Krusch, p. 716, l. 33; Bordier, *Les livres des miracles*, t. III, p. 306.
2. *Corpus*, II, 1647.
3. *Corpus*, III, 6293.
4. Voyez *Corpus*, VI, 21188-21198 et les *index* du *Corpus*, t. V, p. 1117, t. IX, p. 716, t. X, p. 1043.
5. *Corpus*, VIII, *index*, p. 1006.
6. Allmer, *Inscriptions de Vienne*, t. III, p. 150.
7. Pardessus, *Diplomata*, t. I, p. 138. Cf. Mabille, *La pancarte noire de Saint-Martin de Tours*, p. 148.
8. Pardessus, *Diplomata*, t. I, p. 210.
9. Tardif, *Monuments historiques*, n° 150, p. 98.
10. Dom Bouquet, VIII, 553 b. Cf. Quantin, *Dictionnaire topographique du département de l'Yonne*, p. 74.
11. Dom Bouquet, VIII, 617 b.

de Toul propriétaire de la dime du vin à *Luciacus*, aujourd'hui Lucey, Meurthe-et-Moselle [1].

Lucius d'où *Luciacus* dérive est plus connu comme prénom que comme gentilice. Cependant il était déjà employé comme gentilice avant la fin de la république, témoin une inscription de Terracine qui nous fournit les noms de C. *Lucius M. f ilius*] [2] et deux autres inscriptions où la quantité de la syllabe initiale est indiquée par le doublement de l'*u*: *M. Luucius M. f ilius*], à Spolète [3]; *Sex. Luucius, Sex. l ibertus*], *Caen*[*us*], à Carthagène en Espagne [4]. Dès cette période primitive, nous rencontrons la variante *Luccius*, avec deux *c* et probablement avec l'abrègement de l'*u* dans une inscription du mont Athos [5]. Les deux variantes, l'une par *u* long et un seul *c*, l'autre par *u* bref et deux *c*, persistent dans les monuments du temps de l'empire. Voici quelques exemples de la première : *L. Lucius L. l ibertus*] *Cimber*, Aquilée [6]; *M. Lúcius M. l ibertus*] *Dromo*, avec un apex sur l'*u* pour montrer qu'il est long, leçon fournie par une autre inscription d'Aquilée [7], *M. Lucius Maximus*, Parenzo en Istrie [8]; etc. La variante *Luccius* par deux *c* est assez fréquente : *Q. Luccius Maximus*, Carinthie [9]; *C. Luccius Alexander*, oculiste dont on a trouvé plusieurs cachets près d'Utrecht [10]; *Q. Luccius Faustus*, légionnaire dont l'épitaphe découverte à Zahlbach est conservée au musée de Mayence [11].

L'orthographe par *u* bref et double *c* explique probablement l'*ou* de Loucé, Orne, qui suppose un primitif *Lucciacus*. La variante *Luciacus* par *u* long et un seul *c* a dû conserver son *u* en français. Elle a donné les noms de dix-neuf communes, savoir : les deux Luçay du département de l'Indre, Lucé, Eure-et-Loir [12]; Lucé-sous-Ballon, Sarthe, dont nous avons parlé plus haut; trois Lucey, Côte-d'Or, Meurthe-et-Moselle, Savoie, du second desquels il a été question déjà; six Lucy, un dans l'Aisne, un dans la Marne, un dans la Seine-Inférieure, trois dans l'Yonne dont un mentionné plus haut; Luchy, Oise, déjà cité; cinq

1. Dom Bouquet, IX, 343 b. Cf. Lepage, *Dictionnaire topographique du département de la Meurthe*, p. 80.
2. *Corpus*, I, n° 1187.
3. *Corpus*, I, 1407.
4. *Corpus*, I, 1477.
5. *Corpus*, I, 579; III, 714.
6. *Corpus*, V, 8252.
7. *Corpus*, V, 994.
8. *Corpus*, V, 333.
9. *Corpus*, III, 4786.
10. Brambach, 136.
11. Brambach, 1180.
12. Cf. Merlet, *Dictionnaire topographique du département d'Eure-et-Loir*, p. 106, où l'on voit en 1116 cette localité appelée *Luciacum*.

Lussac, de l'un desquels on a déjà parlé, Charente, Charente-Inférieure, Gironde, Vienne et Haute-Vienne ; deux Lussat, Creuse et Puy-de-Dôme.

LUCILIACUS *vicus* fondé suivant Grégoire de Tours, sous l'épiscopat de l'évêque Injuriosus 529-546[1], ce qui veut dire probablement que la paroisse fut érigée par ce prélat, est identique à Luzillé, Indre-et-Loire.

Lucilius, d'où *Luciliacus* dérive, est le nom d'une *gens* romaine qui remonte à la république comme l'attestent à la fois les inscriptions[2] et les auteurs. Il a été illustré par le chevalier *C. Lucilius* mort 103 ans avant notre ère, le premier en date des satiriques romains[3]. Il était assez répandu au siècle suivant, car Cicéron, dans ceux de ses écrits qui nous ont été conservés, parle de six *Lucilius* qui semblent avoir été ses contemporains[4], et l'auteur du *De bello civili* mentionne un septième *Lucilius* parmi les partisans de Pompée[5].

Lucilius est aussi sous l'empire un nom assez répandu. On connaît *Lucilius Longus*, mort l'an 23 de notre ère, intime ami de l'empereur Tibère[6]; *Lucilius Capito*, procurateur d'Asie à la même époque[7]; *Lucilius*, le correspondant de Sénèque; *Lucilius Bassus*, chargé par Vitellius en 70 du commandement des flottes de Ravenne et de Misène[8] et qui presque immédiatement, trahissant son protecteur, embrassa le parti de Vespasien[9]. Les inscriptions de la période impériale mentionnent un grand nombre de *Lucilius*. Deux de ces inscriptions appartiennent à la Gaule et sont conservées au musée de Vienne, Isère. Ce sont les épitaphes de *Lucilius Metrobius*[10] et de *A. Lucilius Cantaber*[11].

Le primitif *Luciliacus* explique, outre le nom de Luzillé, Indre-et-Loire, celui de Luzillat, Puy-de-Dôme.

LULIACUS est le nom d'une *curtis* qui aurait été donnée à l'abbaye de

1. *Historia ecclesiastica Francorum*, liv. X, c. 31, § 15; chez Dom Bouquet, t. II, p. 388 b. Arndt, p. 447, ligne 13. Cf. Longnon, *Géographie de la Gaule au sixième siècle*, p. 276.
2. *Corpus inscriptionum latinarum*, I, 408, 896, 1430.
3. Teuffel, *Geschichte der rœmischen Literatur*, troisième édition, p. 232 et suivantes.
4. Les deux plus connus sont les deux Lucilius Balbus appelés l'un Lucius, l'autre Quintus, le premier jurisconsulte, le second philosophe, sur lesquels on peut voir Teuffel, *Geschichte der rœmischen Literatur*, troisième édition, pp. 250, 251, 264.
5. *De bello civili*, liv. I, c. 15; liv. III, c. 82.
6. Tacite, *Annales*, liv. IV, c. 15.
7. Tacite, *Annales*, liv. IV, c. 15.
8. Tacite, *Histoires*, liv. II, c. 100.
9. Tacite, *Histoires*, liv. III, c. 12, 36, 40.
10. Allmer, *Inscriptions de Vienne*, t. I, p. 337.
11. Allmer, *ibid.*, t. II, p. 269.

Saint-Maurice en Valais, par Sigismond, roi des Burgondes, en 523. Ce diplôme est faux ; mais il a été fabriqué fort anciennement[1]. Un autre *Luliacus*, dépendance de l'archevêché de Reims et où Louis, roi de Germanie, aurait séjourné en 841, est mentionné par Hincmar dans sa vie de saint Remi[2]. *Luliacus* paraît tenir lieu d'un plus ancien **Lolliacus*.

Lollius, dont **Lolliacus* est dérivé, est un gentilice romain dont les exemples sont nombreux. On a relevé l'indication d'au moins sept *Lollius* dans les œuvres de Cicéron. Au commencement de l'empire, en l'année 21 avant notre ère, *M. Lollius* jouit des honneurs du consulat ; c'est une des causes qui vers cette époque le firent chanter par Horace[3] ; cinq ans plus tard, en l'an 16, il devint légat de l'empereur en Germanie, c'est-à-dire dans la province de la Gaule située sur la rive gauche du Rhin et il s'y fit battre par les Sigambres, les Usipètes et les Tenctères[4], défaite honteuse, dit Suétone[5]. C'est peut-être à son influence qu'est due la présence du nom de *C. Lollius* dans une inscription de la Gaule, à Crombach, Prusse rhénane[6]. Le potier *Lollius* dont on a trouvé la marque dans diverses parties de l'empire romain était peut-être gaulois[7].

Leuilly, Aisne ; Loeuilly, Somme ; et Loeuilly, Haute Saône, sont chacun un ancien *fundus Lolliacus*. Pour le premier on trouve au XIIe siècle l'orthographe *Luliacum, Luilliacum, Lulliacum* avec *u* = *o* comme dans le *Luliacus* des textes les plus anciens.

LUPIACUS, dans un diplôme faux de Clovis Ier pour l'abbaye de Saint-Pierre-le-Vif de Sens[8], est aujourd'hui Loupiac, Cantal. Un autre *Lupiacus* est mentionné parmi les propriétés de Saint-Martin de Tours dans un diplôme donné par Charlemagne en 775[9]. Un troisième *Lupiacus* est une *villa* située en Limousin et dans laquelle était située une propriété qu'un certain Avitus donna en 891 à l'abbaye de Beaulieu, Corrèze[10].

Lupiacus est peut-être une variante d'un plus ancien **Loppiacus*. Les

1. Pardessus, *Diplomata*, t. I, 71.
2. Dom Bouquet, V, 432 c ; VII, 345 e.
3. Horace, *Carmina*, liv. IV, 9, vers 30 et suivants.
4. Dion Cassius, liv. LIV, c. 20 ; Cougny, *Extraits des auteurs grecs*, t. IV, p. 470.
5. Suétone, *Auguste*, c. 23.
6. Brambach, 389.
7. Les inscriptions funéraires de Rome fournissent de nombreux *Lollius*, *Corpus*, VI, 21443-21497.
8. Pardessus, *Diplomata*, t. I, p. 39 ; Pertz, *Diplomatum imperii tomus primus*, p. 117, ligne 15.
9. Dom Bouquet, V, 737 b. Cf. Mabille, *La Pancarte noire de Saint-Martin de Tours*, p. 69, n° XVIII ; p. 106, n° LXXIX ; p. 151, n° 18 ; p. 227. Sickel, *Acta Karolinorum*, t. II, p. 27, n° 42.
10. M. Deloche, *Cartulaire de Beaulieu*, p. 210.

noms de *L. Loppius Proculus* nous ont été fournis par une inscription de Pompéies [1].

Il y a en France cinq communes du nom de Loupiac, outre celle dont nous venons de parler ; elles sont situées dans les départements de l'Aveyron, de la Gironde, du Lot et du Tarn. Il y a deux Loupiac dans la Gironde, un seul dans chacun des trois autres départements. Louchy, Allier, a probablement la même origine. Loupian, Hérault, appelé *Lupianus* en 990 dans le testament de Guillaume, vicomte d'Agde [2], nous offre la forme romaine du gallo-romain *Luppiacus* pour **Loppiacus*. Les trois Louppy du département de la Meuse ont la même origine, à moins qu'ils ne nous présentent la forme moderne d'un plus ancien **Loppeiacus* dérivé du gentilice perdu **Loppeius* [3].

MAGNIACUS est donné à l'abbaye de Saint-Pierre-le-Vif de Sens dans un diplôme faux qui serait émané de Theudechilde, fille de Clovis en 569 [4]. Un autre acte faux attribué à Louis le Débonnaire prétend que Charlemagne aurait fait à l'abbaye de Micy, présent de l'église dite *Magniacus*, en Limousin [5]. En 835, un diplôme authentique de Pépin Ier, roi d'Aquitaine, en faveur de l'abbaye de Mont-Olieu, Aude, met dans le *pagus Tolosanus* une *villa Magniacus* [6]. En 845, un diplôme de Charles le Chauve compte, parmi les propriétés de l'abbaye de Marmoutiers, une *villa Magniacus* [7]. Un diplôme du même roi, donné le 20 décembre 858, est daté de *Magniacus, vicus* situé dans le comté de Nevers [8].

Magnius, d'où vient *Magniacus*, est un gentilice qui existait déjà au temps de la république romaine comme l'atteste une inscription de Spolète, où l'on a lu les noms de l'affranchi *L. Magnius Alaucus* qui exerçait dans cette ville le métier de foulon [9]. On a trouvé en Espagne l'épitaphe de *C. Magnius Martialis* [10] et une inscription en l'honneur du procurateur *P. Magnius Rufus Magonianus* [11]. Une inscription de Trévise

1. *Corpus*, X, p. 1064, col. 3.
2. Martene, *Thesaurus novus anecdotorum*, t. I. col. 180. Cf. Eugène Thomas, *Dictionnaire topographique du département de l'Hérault*, p. 98.
3. La plus ancienne orthographe connue est *Lopei, Lopeium*. Liénard, *Dictionnaire topographique du département de la Meuse*, p. 134.
4. Pertz, *Diplomatum imperii tomus primus*, p. 133, ligne 26.
5. Dom Bouquet, VI, 556 b.
6. Dom Bouquet, VI, 673 b.
7. Dom Bouquet, VIII, 474 e.
8. Dom Bouquet, VIII, 552.
9. *Corpus*, I, 1406.
10. *Corpus*, II, 1706.
11. *Corpus*, II, 2029.

provient de la tombe élevée par *Magnius Semnus* à sa mère[1]. Le même gentilice se rencontre dans les inscriptions funéraires de Rome[2].

Magniacus, dérivé de *Magnius*, est devenu dans le midi de la France Magnac ou Manhac. Les communes appelées Magnac sont au nombre de quatre, deux dans la Charente, deux dans la Haute-Vienne. Il y a une commune de Manhac, Aveyron. Dans le nord-ouest nous trouvons deux Magné, Deux-Sèvres, Vienne ; dans le centre, le nord et le nord-est, vingt-sept communes de Magny réparties entre les départements suivants : Aisne, Doubs, Eure-et-Loir, Indre, Orne, Seine-et-Marne, Vosges, Yonne, chacun une ; Nièvre, Seine-et-Oise, chacun deux ; Calvados, trois ; Haute-Saône, cinq ; Côte-d'Or, sept. A l'est de Lyon, *Magniacus* devient Magnieu, Ain. Il y a donc en France trente-cinq noms de communes qui s'expliquent par un primitif *Magniacus*. La variante romaine *Magnianus* est représentée par Magnan, Gers, et par Magnien, Côte-d'Or.

H. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE.

(*La suite à un prochain numéro*).

---

1. *Corpus*, V, 2137.
2. *Corpus*, VI, 21848-21853.

THE IRISH VERSES, NOTES AND GLOSSES

IN HARL. 1802

The Harleian ms. 1802 is a small quarto consisting of 156 folios written at Armagh, by Mael-Brigte hua Mael-Uanaig, in the year 1139. Its principal contents are (to quote Bishop Reeves) « the Latin text of the four Gospels, agreeing very nearly with the Vulgate, accompanied by preliminary matter, and a running commentary in the form of marginal and interlinear scholia ». It belonged in 1708 to the Bibliothèque du Roy at Paris, whence it was stolen by Jean Aymon. From him it was bought before 1718 by Wanley for Robert Harley, Earl of Oxford. It has been described by Père Simon (*Bibliothèque Critique*, i, 271-5), by Wanley (Catalogue of the mss. in the Harleian Collection, v. 180-207) : by Bishop Reeves (*Proceedings of the Royal Irish Academy*, v. 45-67), and by Gilbert (*Facsimiles of the National Mss. of Ireland*, Introduction, pp. xx, xxi). Facsimiles of portions of it will be found in Purton Cooper's Appendix A to the Report of the English Record Commissioners, in O'Conor's *Rerum Hibernicarum Scriptores*, i. Prolegomena, pars ii, p. 143, and in Gilbert's work above mentioned.

---

fol. 5 b

1 Aurilius humilis árd.
malgalad nuntius nertgárg
melcho monglíad ce*n*mebail.
gonulcha léth lánlebuir.,
5 Senoir broit buide [1] [ ]
inair glais goglanmét
i*n*[i]alacráind bric glais genbrón [2].

1. Two syllables are wanting.
2. Read *in iallacraind bric gen brón* and compare l. 23.

The codex contains four Irish poems (so-called), one on the Magi, another on the personal appearance of Christ and his apostles, a third on their deaths, and a fourth (mere mnemonic verses) on the war between the tribe of Benjamin and the other children of Israel. It also contains six separate quatrains, eight notes, and nearly fifty glosses: these are all in the handwriting of Mael-Brigte. Most of the verses and notes have already been published in the Proceedings of the Royal Irish Academy (v. 45-67); but so incorrectly, and with translations sometimes so inaccurate, as to render a new edition desirable. To justify this statement it will suffice to give two or three samples of the errors referred to.

Edition	*Codex*
p. 53, láim cladib	lánn cladib
p. 54, Iacob mac Zebith demneirc	Iacob mac Zebith cenmeirc
p. 54, Eoin brune can breit	Eóin brune can bréic
p. 58, Sa lis a tend nir batair	Salisa[1] ténd in batáir
p. 60, esset de celo icdh ro bochoir	esse de celo is*ed* robochoir
p. 61, moian	nician
p. 61, bid andsu din dilpiantaib crist	bid andsu di*diu* diliu antcrist

The following (from p. 61) is a specimen of the translations: the text will be found in the ms. at fol. 49, bottom margin (see infra p. 314).

for, though great the loveliness of the beginning of the world, greater was the pain [i. e. the deluge] that came on it; but it was only one pain that came on it. The many pains of Christ were more intense .iiii. annis et dimedio, and the pains and vengeance for them shall be more numerous and intense.

The glosses are now published for the first time.

---

1 Aurelius (i. e.) humilis, the high;
Malgalad (i. e.) nuntius, fierce-strengthed:
Melcho the grey-haired, without shame,
With a beard grey, full-long.
5 An elder in a yellow mantle
In a green tunic with clear size,
In speckled sandals without sorrow,

1. The Saliusa of a verse in a note to the Calendar of Oengus, Aug. 28, Salome, daughter of Herodias, is meant.

niróerb inrí genrígór.
9 Arénus fidelis fíal.
galgalad deuotus dían
ruád fer caspár iarcumtach
gilla núagel némulcach.
13 Brat corcra i*m*mancuraid cáim
i*n*air buide cenbrecúr [1]
glais ialacraind inraic [2]
túis dodia dodég-tidnaic
17 Damascus intres fer díb.
misericors genim[*s*]ním.
sincerna gratia cancacht
patifarsat fíruallach.
21 Fer odor broit corc*ra* [3] brecgil bládmair
corc*ra* uascach cæmráid [4]
i*n*alacráind biuc buide
dorat mírr donmór dune.
25 Ateat so anmánd na[n]druád
i*n*ebra hi[n]gréic riagradlúad.
illatin nachgluáis g*r*áda.
ímbérla uáis arabda. —
29 Dath anétaic[h] éstid lib
ría cantain i*n* cech cóemthaig.
selua f*or* gaæssa gala
debdæ æsae éscidæ.
33 Triar donadrúdib gen dós
treda indascæid ba ardnós
trietaige ím cachfer díb.
don bith retade cen dímbríg.
37 Maire ioseph semión saér.
atreb iúda nanardmáer.
isintig danadaer cech doít
[imm]aroen frisint*r*ínoít. —
41 Conernúm dorer arí.
issí domén rarmórgní.

1. Something wrong here, as *ur* cannot rhyme with *cáem*.
2. One syllable is wanting. Read *in glais-iallacraind inraic*.
3. This word should be omitted.
4. A syllable is wanting.

He did not offer to the King without royal gold.
9 Arenus (i. e.) fidelis, the generous,
Galgalad (i. e.) devotus, the vehement,
A strong man Caspar, edified,
A lad fresh-white, beardless.
13 A purple mantle round the fair hero
In a yellow tunic without...
In a green worthy sandal,
Frankincense to God he well presented.
17 Damascus the third man of them,
(His name means) misericors, without dejection.
Sincerna (i. e.) gratia, without restraint.
Patifarsat truly haughty.
21 A dun man in a mantle whitespotted, famous,
Purple over every ...
In a little yellow sandal,
He gave myrrh to the great man [1].
25 These are the names of the magi
In Hebrew, in Greek with a dear sound,
In Latin which does not ...
In the noble Arabian language.
29 Their raiment's colour hearken ye
As spoken in every society :
Selva on
Debdae aesae escidae.
33 Three of the magi without oppression.
Three things the gifts — it was a high custom.
Three garments [2] round each man of them,
To the ... without weakness.
37 Mary, Joseph, noble Simeon,
Of the tribe of Juda's tribe of the noble mayors.
In the house to which every hand is a ...
Together with the Trinity.
41 May we do thy will, o King!
It is this ... with our great voice.

1. Read *don mac duini* « to the Son of Man »? cf. per myrrham Filium Hominis agnouit, LB. cited infra.
2. The mantle (*brat*), tunic (*inar*) and shirt (*léne*).

ismaith diargobair acus.
o rotadair aurili*us*.

fo. 7 a. top margin :

Ber*chan* c. 45 Celebrad en armair[i]
maith dothabairt dér duine.
cach dib recaras araili.
i*n*dani a[r]neclas hule.

fo. 9 b. 49 Becca nadelba *acht* délb dé,
nidelb [1] dofogain dóengné.
folt dónd tri ndúal [2] bói occa.
ocus ulcha rúad ro[ḟ]atta.
53 Delb peta[i]r abstail roníath [3].
amóṅg glan robóglelíad.
fí*n*nconnail infer sanaa.
garúimc*u*mmair [4] áúlcha.
57 Pól apstal aláind a drech
gofolt ercháin ussinech
áes cúmtha gor dochotta
ulcha póil bafírfotta.
61 Iacob andreas æs cúmtha.
fí*n*d afoilt fotta anúlcha.
inmain rodiacón indías,
etir íacób isándriás.
65 Eoin bruin[n]e dalta dé dil.
robodónd a fol[t] écin
robbochiun cóe*m* [5] in cúinthach
robbe i*n*téin óc amulcach.
69 Pylipp úlcha fota fair.
ocus drech dérg fódegbail.
folt dérg uas ulcha gírr
fo*r*portholon pa*te*rbind.

1. Ms. nidebb.
2. Ms. trinonnual.
3. Ms. noniath.
4. Read garb imcummair.
5. In margin.

It is good to assist us ...
Since Aurilius adored thee.

Berchan (?) sang :

The warbling of birds I notice
(Is) good to cause men's tears.
(It is) each of them that answers the other.
Does our whole Church do so ?

[*On the appearance of Christ and His Apostles.*]

49 Petty are (all) the forms save God's form.
Not a form which served one complexion.
Auburn hair of three locks had He,
And a beard red, very long:
53 The form of Peter the apostle, the great champion,
His pure hair was bright gray.
Fair (and) discreet (?) the happy man:
Rough, very short his beard.
57 Paul the apostle, delightful his visage,
With hair very beautiful, fawn-coloured.
Until his comrades cut it short
Paul's beard was truly long.
61 James (and) Andrew the comrades,
Fair their hairs, long their beard.
Dear, great deacons were the pair,
Both James and Andrew.
65 John of the bosom, dear God's fosterling,
Brown was his hair indeed.
The ... was calm, loveable.
He was a young beardless...
69 Philip, a long beard on him.
And a red visage with excellence.
Red hair above a short beard
On Bartholomew the sweet-prayered.

73 Folt cass dub arcínd matha.
gan gíun [1] (?) dulcha ánflatha
folt cass artatha centár.
ulcha com*f*attá com*l*án.
77 Iacob glúnech go[n]gud glan.
m*a*c albin nírbétrócar.
folt líad ariacób hule.
oc*us* ulcha fínnbude. —
81 Thomás toga delbe adélb
dónncas afolt nii*n*nérb
nirbo anib domm[f]ir ch*ú*mtha.
garb garit aglanulcha.
85 Folt finn arsymon sóer sé*n*g.
ocus cnes óengel í*m*ténd.
ocus ulcha cirdub cass.
aigid rutech rosc róglas.
89 Eoin basti nirbobocht.
dónd aulcha dónd afolt.
delba nofer [2] séng seta
darlém nídatlánbecca.

93 ✠ Eól dam aidid cr*ist* na cét
ocus adáapstal déac
amarbad bámonur mer
isolur gai*n*nister [3].
97 Crochad rocrochad cr*íst* cain
gar riacrocad petair
lánn cladib domárbad póil
robaidid anfáil [4] écóir.
101 Crochad pylipp pudar mór.
ocus fennad portholón.
doclaidiub róglan gér glas
romarbad gotrén tómas.
105 Matha int[*s*]oscela rómtog.

1. Perhaps *giim*.
2. Ms. Read *nafer*.
3. Read *is ilar 'ga n-innister*.
4. Read *anfial*.

73 Curly black hair on Matthew's head,
Without ... of a tyrant's beard.
Curly hair on Thaddeus without disgrace,
A beard equally long, equally full.
77 James the kneed, with a pure voice,
Son of Alpheus, who was not merciless.
Gray hair on James all,
And a light-yellow beard.
81 Thomas, choice of form (was) his form,
Brown-curly his hair, not uncertain.
There was no blemish to my comrade;
Rough, short (was) his pure beard.
85 Fair hair on Simon noble, slender,
And a skin all white, very tight,
And a beard jetblack, curly,
A ruddy face, a very blue eye.
89 John of the Baptism was not poor:
Brown his beard, brown his hair.
The forms of the men slender, tall.
Meseems they are not very petty.

[*On the Deaths of Christ and His Apostles.*]

93 I know the tragical death of Christ of the buffets
And of His twelve apostles.
Slaying them was a frantic deed.
Many are they by whom it is related.
97 Righteous Christ was crucified a crucifying
Shortly before Peter was crucified.
A sword's edge to slay Paul,
It was a tragical death, shameless, unjust.
101 Philip's crucifixion, a great harm,
And Bartholomew's flaying:
With a sword very bright, sharp, blue,
Thomas was stoutly slain.
105 Matthew of the gospel who chose me,

frith óen nambas[1] damárbad
docloich datha barúad rínd.
sóeth lém tatha dothutím.
109 Iacób m*ac* alphí écht nóll
rosforraig fárchi fírtro*m*.
ándreas apstal cancóll
fuair. hicroich eccamlond.
113 Iacób m*ac* cleopa oc*us* maire
cenn nanapstal nuasal nárd
iacob m*ac* zebith[2] cenmeirc
amarm*m*ath borb[3] bagním garg.
117 Eóin natuath oc*us* natreb
balúath rochoisc i*n*claideb
eóin bru[n]ne canbréic donmuth
ce*n*bulle *acht* éc aóenur.
121 Iuda romarb simon slán
oc*us* cloch romarb zephan
modín doncach masacet
tré radh in rig nacrobic[4]. B.
125 Anaigh[5] acr*is*t cenchaire
anmai*n* húamælconaire
arifférnn sectha setti
hifil leptha lánbecca.

fol. 11 b. top margin:

129 Coic mile mar i*n*cath
sesca mile fer nármach
dosíl iacoib is eol da*m*
i*m*m oenmnái doróchratar.
133 Ti*m*cell ban *ocus* macc miin
trebe beoda beniamin
ocus tímcell indair rolád
formuintir iabis galad.

fol. 13 a, bottom margin: [137] Line moite (.i. M*ac* int[*s*]acairt tui-

1. Read *ammus ?*
2. In marg. l. zébedi.
3. l. *borb* is in the margin ; *marmmath* for *marmath*, *marbad*.
4. Read *nach robec*.
5. In marg. l. rohoera.

One soldier was found to slay him.
By a stone of ..., red was (its) point,
I have trouble that Thaddaeus fell.
109 James son of Alpheus — a great deed!
A truly heavy mallet crushed (?) him.
Andrew the apostle, without destruction,
Found foul play on a cross.
113 James son of Cleopas and Mary,
The head of the noble, lofty apostles.
James son of Zebedee, without envy[1],
His savage slaying was a brutal deed.
117 John of the Gentiles[2] and of the Tribes,
Swiftly the sword quelled him.
John of the Bosom, without falsehood, by the extinction
Without a stroke, but death alone.
121 Juda killed Simon the sound,
And a stone killed Stephen.
Protection of me to every one (of them) if it be permitted
Through the grace of the King who is not very petty.
125 Save, O Christ without blame,
Hua-Máel-conairi's soul,
From hell frozen, blasted (?),
Wherein there are beds full petty!

[*On the war between the tribe of Benjamin and the other children of Israel*]

129 Five thousands, great the battalion,
Sixty thousands of armed men
Of Jacob's seed — it is known to me —
Fell on account of one woman.
133 Besides women and tender children
Of Benjamin's vigorous tribe,
And besides the havoc that was inflicted
On the people of Jabesh Gilead (Ιαβίς Γαλαάδ).

(The) writing of my tutor, i. e. the son of the priest of Tuignith[3]

1. Or « avarice » literally « rust » : but cf. the tropical senses of the Latin *aerugo*.
2. Literally, of the peoples. Compare Luc. i. 79.
3 Now Tynan, Armagh.

gnetha) hit*us* i*n*d lethinigsea. Rob cennais dia frianmai*n* mælissu. p*ater*.

fo. 13 b. top margin:

... d*ic*it uch do-mirbuil amet.
is ruth glangel macuairt
ni lugaiti bale astic
ni moti leth ric naruáic.

fo. 18 b. bottom margin:

Alioqúin adbol mod
focul i fógbu*m* cedrur,
nam .magis. immo. sin.
dosfrecrat alioqui*n*.

fo. 24 b. bottom margin: Mælíssu roben i*n*líne tossaigh súnd. ó. ó. ó, m*ih*i *et* sibi.

fol. 34 b. bottom margin: .i. g. fē.

Neptis arethae gn*ím* glicc
i*n*gen pectach dophilip:
salisa ténd in batair:
142 dochunnig cénn m*ei*c zachair;

fol. 36 a, bottom margin:

Fotuth c.

Éccna i*n*tliuct comarle
fis nert gaire gúr
omun fiadat f*or*bith ché
146 secht dana dé dún.

fol. 44 b. in marg.: Baptism*us* iohonn*is* .i. cornuta q*ue*stio orit*ur* .i. batuaslucud dia cestæ seom in ceist dorat cr*is*t doib nam si dixissent baptism*um* iahon*nis* esse de c*e*lo is*ed* robochoir doib dorad q*uia* dixisset eis ille de me et de mea potestate, dicens ecce agn*us* rl.

fol. 49 a. bottom margin: Man*ch*a*n*. Erit enim h*ieme*. orate. trib*ulatio* .i. ut m*ate*r f*ilium* comedat i*n* obsessa ciuitate .i. maria no*men eius* .i.

(is) at the beginning of this page. May God be gentle to Mael-Issu's soul! Pater (noster).

. . . . . .
It is a pure white stream all round.
Not the less is the place whence it comes:
Not the greater is the side whither it goes in its flight.

A Quatrain.

Alioquin, a mighty work,
A word in which we find a tetrad.
Nam, magis, immo, sin,
They answer to *alioquin.*

Mael Issu cut off the line at the beginning here. O, O, O for me and him!

A Quatrain.

Aretas' granddaughter — a cunning deed —
A sinful daughter of Philip's.
Salisa the strong — was it baseness?
142 Asked for the head of Zachariah's son.

A Quatrain.

Fothuth sang:

Wisdom, understanding, counsel,
Knowledge, strength, severe devotion,
Fear of God on this world
146 (Are) God's seven gifts to us.

The baptism of John, i. e. a horned question arises, that is, the question which Christ put to them was a solution of their question. For if they had said that John's baptism was from heaven this is what was proper for them to say; because he has spoken to them of me and of my power, saying: *Ecce Agnus* [Ioann. I. 29, 36], etc.

arciaba mor diliu tossaig domain nician romboi *ocus* isoenpian roboi inti bidandsu di*diu* diliu antcr*ist* .iii. annis et dimedio 7 bitilardai apianai *ocus* andiglai. us*que* modo .i. ad tempus quod *est* modo.

fol. 50 : « an inserted slip, having a long note, at the foot of which is written in an extremely minute hand » (Reeves)

Diamad ail le*m* roscribabai*nd* *in*tractad uli amal so

fol. 60. At the end of the gospel of S. Matthew : Or*ait* domælbrigte qui scribsit h*unc* librum. IS mór ingním corm*ac* m*ac* carthaig domarbad otairdelbach h*uu*briain

fol. 86. The gospel of S. Mark ends with the signature : Or*ait* domælbrigte qui scribsit h*unc* libr*um*.

fol. 97 b. in margin : Q*u*idam *cecinit*

Triar rothodiúsc crist cain.
diarabai tr*i*st hitalmain
*in*gen iaruis áin
166 m*ac* na fedba *ocus* lazár.

fol. 127 b. at the end of S. Luke's gospel : Or*ait* domælbrigte q*ui* scribsit h*unc* l*ibrum* in xx° uiii°. anno ætatis suae. INdarabliada*in* iairsi*n*goethaig móir sei*n*.

fol. 156 b. : ✠ Or*ait* domælbrigte huamaelúanaig q*ui* scribsit h*unc* librum .i. innard macha. Oc*us* inni*am*sir [leg. innaimsir] donnchatha hua cerbáill ardrig airgiáll roscribad .i. imbliadain da*no* seside deac for kl. en*air* .i. isinbli*adain* romarbad corm*ac* m*ac* cardaig rígescop muman 7 herenn archena i*n*naa*m*sir.

Ateat so *immorro* [1] rigra d herénn isinnamsir sein .i. Murcertach m*ac* nél ualochlaind [in] ailiuch. Cú ulad m*ac* conchobuir rig ulad. Múrcath uamælsechlaind rig mide. Diarmait m*ac* murchada rig lagen. Conchobor uabriain rig muman. Tairdelbach uaconchobair rig connacht. Gilla m*ac* liac m*ac* m*ic* ruadri (.i. mac ind[f]ir dana do ibbirnn) hicomarbas patraic.

B*e*nnacht arcechóen legfas frisi*n*lebursa. gebed p*ater* aranmai*n* inscribneda uair ismor hahoether etir corp 7 tráctad ic(ascribunn).

1. Ms. h. i. e. autem.

For though great was the flood at the beginning of the world, not long did it endure, and there was (only) one pain therein. Harder, then, will be the flood of Antichrist, for three years and a half[1], and numerous will be their pains and their vengeances.

If I liked, I should have written the whole commentary like this.

A prayer for Mael-Brigte, who wrote this book. Great is the deed! Cormac son of Carthach to be killed by Toirdelbach descendant of Brian.

A prayer for Mael-Brigte who wrote this book.

Some one sang:

Three whom righteous Christ raised from the dead
When he dwelt for a season on earth:
The daughter of Jairus the splendid,
166 The widow's son, and Lazarus.

A prayer for Mael-Brigte who wrote this book in the twenty-eighth year of his age. In the second year after the great storm (was) that.

A prayer for Mael-Brigte descendant of Mael-Uanaig, who wrote this book. And in the time of Donnchad descendant of Cerball overking of Airgéill was it written, that is, in the sixteenth year, then, on the 1st of January, that is, in the year that Cormac son of Carthach, royal bishop of Munster and of Ireland besides in his time, was slain.

Now these are Ireland's kingfolk at that time: namely, Murchertach son of Niall, descendant of Lochland, in Ailech. Cú-Ulad son of Conchobar, king of Ulaid. Murchath descendant of Mael-shechlaind, king of Meath. Diarmait son of Murchad, King of Leinster. Conchobar descendant of Brian, King of Munster. Toirdelbach descendant of Conchobar, King of Connaught. Gilla Mac-Liac son of the son of Ruadri, i. e. son of the poet of the Húi Birnn, in Patrick's successorship.

A blessing on every one who shall read from this book! Let him repeat a paternoster for the soul of the scribe, for great is his labour in writing it, both text and commentary.

1. i. e. forty-two months. See Apoc. xi, 2; xiii, 5.

NOTES[1]

Lines 1–44. Most of the names of the magi here mentioned occur in Beda, Zacharias Chrysopolitanus and Petrus Comestor as cited by Bishop Reeves (Progs. R.I. Academy, V, 6, 7). Thus:

Aurelius « humilis » = Amerus « humilis » (Zach.).

Malgalad « nuntius » = Magalath « nuncius » (Zach.).

Melcho = Melchior (Beda and Petr. Com.).

Arenus « fidelis » = Apellius « fidelis » (Zach.), Apellus (Petr. Com.).

Galgalad « devotus » = Galgalath « devotus » (Zach.).

Caspar = Caspar (Beda).

Damascus « misericors », also in Zach.

Sincerna « gratia » = Saracin « gratia » (Zach.), Sarachim (Petr.).

Three of them also occur in the Liber Hymnorum (T. C. D.) fo. 7 a, as Melchar, Caspar and Patifarsat. And in the Lebar Brecc the magi are twice mentioned, first as follows, in p. 137[a], where they are called Melcisar or Malcus, Balcisar or Patifaxat:

Am*al* boi Io*sep* ann 7 sé indor*us* in tigi ina *s*essum i n-aroli laa n-and, *con*facca tra budin moir chuci anoir ce*ch*ndiriuch, *con*id ann atb*e*rt Io*sep* fr*i* Semión: « Cúich iatsin cucaind, a m*eic*? » ol se. Dóig cumad a céin nothistáis ». Tanic tra Io*sep* ina fr*i*thaigid 7 atb*e*rt fri Semion: « Indar lium, a m*eic* », ol se, « is celmaine druad 7 methmerchurd*acht* dogniat, uair ni b*e*rait oenchoiscem cen fégad suas, 7 attat oc taccra 7 oc comrád fri araile et*a*rru fen. 7 indar lium », ol se, isat doine echtarchen*é*l*aig* iat, 7 is a cr*i*ch*aib* cianaib tancutar. uair ni hinand delba *no* dath *no* ecosc doib 7 diar ndóinibne. ar it lénti gela fairsiunga 7 inair chorccra chomdatha filet leos*u*m 7 cochaill fota f*o*rruamanda f*o*raib, 7 bróca brecca b*e*nnacha leo, am*al* rig no taisech dia n-écosc ». Bat*a*r tra triar loech hi toss*ach* na búdni-sin .i. oclach áláind oirmitnech dibsen. 7 se ulchach liath ossinech. Melcisar a ainm-side. is e thuc in hór[2] do Cr*ist*. Oclach ele ulchach cu folt *ṅ*dond n-imlebar fair. Balcisar a ainm-side. is e dorat in tuis do Cr*ist*. Oclach aile di*diu*, find cen ulcha lais. Hiespar a ainm-side. is e dorat an mirr do Cr*ist*. Anmunda n-aill tra dona rigaib-si .i. Malc*us*, Patifaxat, Casper. Malc*us* di*diu* .i. Melcisar. Patifaxat .i. Balcisar. Casper .i. Hiespar.

1. A note in the left margin of Harl. 1802 runs thus: Hæc sunt nomina eorum in Ebreo. Arelius, Aren*us*, Damasc*us* .i. humilis, fidelis, misericors. In graeco autem Malgalath, Galgalad, Sanicis vel Sincerna, nuntius, deuotus, gratia interpreta*ntur*, *secundum* Ug. [Hugues de Saint-Victor ?] nomina eorum apud Caldeos: Melcho, Caspar, Patifarsat.

2. N. B. *nh* = *nn*.

As Joseph was there, and he standing up on a certain day before the house, he saw a great band coming straight towards him from the east. So then said Joseph to Simeon : « Who are those coming to us, my son? » saith he : « it seems that they have come from afar. » So Joseph came towards them, and said to Simeon : « Meseemeth, my son, that it is divination of wizards and augury that they are performing : for they take not a single step without looking up ; and they are arguing and conversing with one another among themselves ; and meseemeth », says he, « that they are men of a foreign race and that they have come from distant countries : for their forms and colour and appearance are not the same as our men's. For they have white, ample shirts, and purple-coloured tunics, and on them are long red cowls, and speckled, pointed shoes they have, like a king or chieftain in their appearance ». Now there were three heroes in the van of that band, to wit, a warrior of them delightful, reverend, and he bearded, grey, fawn-like. Melcisar his name. He it is that brought the gold to Christ. Another warrior bearded, with brown long hair upon him. Balcisar his name : he it is that gave the frankincense to Christ. Another warrior, yet, fair, having no beard. Hiespar his name. He it is that gave the myrrh to Christ. Now there are other names for these Kings, to wit, Malcus, Patifaxat, Casper. Malcus, then, i. e. Melcisar. Patifaxat .i. e. Balcisar. Casper i. e. Hiespar.

The second mention of the magi, in the Lebar Brecc, is in p. 199, where we find the following : Nomina et habitus et munera magorum. Aug*ustinus* Aurilius[1] sic ait. Primus eorum Melcha nomine : senior canus cum barba prolixa et capillis prolixis et tunicca iacintina[2] .i. ulcha imlebur fair 7 folt fota 7 tonach uaine imme. sagoque millenio .i. lend buide. et calciamentis iacinthinis. Aurum quasi regi[3] obtulit. Secundus nomine Caspar. iuuenis imberbis et rubicundus cum millenia tunica sagoque rubeo et calciamentis iacintinís. oclach amulcach derg 7 tonach buide imme. Per hius Deum cognouit. Tertius Patifarsa. adólescens fuscus integre barbatus .i. óclach temnide lanulch*ach*, rubeta tunicca sagoque albo et uario cum calciamentis millenis (.i. budib[4]. per mirram Filium Hominis agnóuit. Omnia eorum uestimenta sirica erant.

6, 14. *inair* loc. sg. of *inar* (tunic), as *ialachraind*, 7, *ialacraind* 15, s loc. sg. of *iallacrand*.

1. i. e. S. Aurelius Augustinus.
2. Ms. tuniccai iachintina.
3. Ms. repeats *regi*.
4. Facsimile : budio.

33. *dós* I take to be = *duas* « oppression », P. O'Connell, who has another entry « *duas* labour, toil, pain, travail ».

42. *gní* is perhaps the *gní* .i. *guth* « voice or sound » in P. O'Connell.

43. In *gobair* the *g* is the medialised *c* of *cobair*.

45. *celebrad én*, cf. *ceilebradh eoin* (gl. gergerium) Ir. Gl. No. 746. *celebram* I chirp, warble or sing., P. O'Connell.

47. *recaras* for *frecras ?*

49-92. The Book of Ballimote, p. 14[b] of the facsimile, contains the following note, on the personal appearance of Christ and his apostles:

Christus dub dond a folt 7 casulcha foda gablanach fair.

Petrus liath uili 7 smot-ulcha[1] fair.

Paulus urmæl dub.

Andreas folt dub tuaimnech fair 7 ulcha foda.

IAcob *filius* Zebedei folt dub 7 ulcha foda fair.

IOhannes folt dub tuaimneach fair 7 gan ulcha itir.

Pilipp*us* d*er*g uili 7 ulcha fair.

Bartholome*us* folt dub cas fair 7 ulcha foda.

Tomas dno folt dub fair 7 ulcha foda.

Mate*us* folt cas dub fair 7 gan ulcha itir.

Iacob*us* *filius* Alpei folt dub fair 7 ulcha foda.

IOh*annes* bap*tista* folt cas dub fair 7 ulcha foda.

Tathe*us* ulcha d*er*g fair 7 mong liath.

Simon lapidat*us*. Sdeafanus lapidat*us*. Marcus dormiuit. Luccas crucifix*us*. Finit amen.

And the Lebar Brecc (p. 180, col. 2) contains the following tract in which (inter alia) their personal appearance and deaths are mentioned:

INcipit do bun gene*laig* na n-aps*tal* 7 dia n-oidedaib 7 dia n-ecosc 7 donal-loca in rohadnacit iat imráit*er* sund.

Petur aps*tal* cét*us*, do threb Iuda dó. Folt liath fair 7 ulcha garit. A croch*ad* di*diu* 7 a chend sis dorónta i ferund Róman la Ner Cesair.

Andrias, tra, brath*air* Pet*air*. do tr*eb* Iuda dóside. 7 Égias in t-irchónsal dia croch*ad* *for* béind crossi isin Scethia. Ulcha fota lais 7 ba dub a mhong. L. bl*iadan* a sægul.

Hiac*ob* di*diu* m*ac* Zepedéi, brath*air* Eoin bruinde, do tr*eb* Iúda dó. A marbad 7 a díchennad la Hir*uath* Agripa m*ac* Arcila*us* m*ic* An*tipater* m*ic* Hir*uaith* Asculonta. Folt cas dub fair 7 ulcha fotai. LX. bl*iadan* a sægul, 7 in-Ier*usal*em rodíchenntai.

1. *smot* « a particle, » from A. S. *mot*, with prothetic *s*: *smot-ulcha* a very small beard. Still in the Highlands *smod* and *smodal*.

Eoin bruinde m*ac* Zepedéi. aps*tal* 7 suiscél*aigthe*. Cland da d*er*bset*h*a*r* Eoin 7 Iac*ob* a brath*air* 7 Cri*st* fesin. Ba he di*diu* ecosc Eóin .i. ardnoem foltach dub cin ulchai et*ir*. Dalta di*diu* do Cr*ist* he .7 a cind cr*ist* roscrib a *sosc*ela .7 is e ruc*cad* in-aislingti cusin *sech*tmad nem, co rothoirmisc imme mnái do thab*air*t. 7 is de roathin Cr*ist* Muire óg d'imchoimét, intan dochoid fen fri croich 7 césad. Oc*us* is e ba dile la Cr*ist* dia aps*t*alu. uair ni rofulaing martrai do thabairt [p. 181, col. 2] d'Eoin ara inmhaine lais. *co n*-dechaid d'ecc in-Effis.

Oc*us* ba hiascaireda in cethrar-sin doraidsium rom*uinn* ria te*cht* docum n-irsi in Choimded. 7 bat iasc*ai*reda togaide iat iartain fri tathcor in po-p*uil* dochumm cretme catholacda 7 fria sil*ad* brethri Dé.

Pilip aps*tal*, do tr*eb* Iuda dó, co rocroch*ad* he iar mbeín a thengad fo *sech*t asa chind isin catraig i nEripóli. Ulcha fota findruad fair, 7 folt dond.

Partolom*eus* aps*tal*, do tr*eb* Leúi do, 7 rocloidmed he iarna fendad fortús i n-Arménia .i. aroli fla*thius* isin India lasin rig n-ocul *n*-diumsach As-tr*i*agés a ainm-side. Ulcha choem 7 folt d*er*g lais, 7 tri *fichit* bl*iadan* a sægul.

Matha m*ac* Alphei do tr*eb* Mannase m*ic* Iosep m*ic* Iac*oib* dó. Roclóid-med he i toeb slebi Paratrom isin Ethoip. Folt cass trillsech trena chend, cin ulcha fair it*ir*. *cét* bl*iadan* a sægul.

Tomás apstal do tr*eb* Effraimm m*ic* Io*sep* m*ic* Iac*oib* dó, 7 rodíchennad he isin India .i. hi n-Édisa isna Sarrcendaib. Fámecdi*us* sæb*s*acart is e nos-díchend. Folt cass dub fair 7 ulcha fota d*er*g. C*oic* bl*iadna*. L. a æ gul.

Hiac*ob* m*ac* Alphe .i. brath*air* Matha m*ic* Alphei do tr*eb* Mannasses dó. cland da d*er*bshet*h*a*r* he 7 Cr*ist*, 7 atbath in Ier*usal*em do *s*únd luaigi. Ulcha fota lais 7 mong liath, 7 tri *fichit* bl*iadan* a *s*ægul.

Símón Cannanes. do tr*eb* Mannases do, 7 rocroch*ad* hi Parthib he. Ulcha fota fair 7 folt cass dub.

Hiudas m*ac* Alpheus 7 Símon 7 Iac*ob* tán*aise* tri m*ic* Alphe*us* insin. 7 Muri i*ngen* Clepha a m*áthair*. Cl*and* da d*er*b*s*et*h*a*r* in triar sin 7 Cr*ist*. do æn tr*eb* doib.

Hiudás Scarióth, tra. do tr*eb* Isaccár dó, oc*us* he fen dorat gosti ima brágait dia crochad iar mbrath in Choimded do.

Pól aps*tal* di*diu*, do tr*eb* Beniamin do. Moel ossinech he, 7 ulcha fota fair, 7 a dícendad o chloideb dorónad la Nero Cesair i ferond Román.

Tathe*us* aps*tal*, do tr*eb* Dán dó. 7 romarbtha do cloich datha eside, *no* am*al* roscánnrait na haps*tail* do for*c*etul na treb-sa is *ed* indister insin anuas.

Translation.

Incipit of the Apostles' genealogical stock, and of their violent deaths, and of their appearance, and of the places wherein they were buried is here considered.

Peter the apostle, first, of the tribe of Juda was he. Grey hair on him and a short beard. His crucifixion, then, with his head downwards, was done in the country of the Romans, by Nero Caesar.

Andrew, then, Peter's brother, of the tribe of Juda was he. And Egias the proconsul hung him on the top of a cross in Scythia [1].

James, also, son of Zebedee, brother of John of the bosom, of the tribe of Juda was he. His slaying and beheading was by Herod Agrippa, son of Archelaus, son of Antipater, son of Herod of Ascalon. Curly black hair upon him, and a long beard. Sixty years his age, and in Jerusalem he was beheaded.

John of the Bosom, son of Zebedee, apostle and evangelist. Children of two sisters were John and James his brother and Christ himself. This, then, was John's appearance: a high saint, hairy, black, without any beard. A fosterling of Christ's was he, and from Christ's... he wrote his gospel, and he it is that was rapt in a vision to the seventh heaven, and he forbad himself to take a wife, and hence Christ bequeathed to him to safeguard Mary the Virgin, when He Himself went to Cross and Passion. And unto Christ he was dearest of His apostles, for He suffered not martyrdom to be inflicted on John because of the affection which He had for him: so he went to death in Ephesus.

And those four whom we have mentioned were fishermen before coming to the Faith of the Lord; and afterwards they were choice fishers for converting the people to the catholic belief and for sowing the word of God.

Philip the apostle, of the tribe of Juda was he; and he was crucified after his tongue had been seven times cut out of his head, in the city Hierapolis [2]. A long, light-red beard on him, and brown hair.

Bartholomew the apostle, of the tribe of Levi was he, and he was slain by the sword, after being first flayed, in Armenia, that is a certain realm in India, by a fierce, proud king named Astriages [3]. A beautiful beard and red hair he had, and three score years was his age.

1. So Eusebius.
2. Hierapolis Ophioryma in the Acts of Philip.
3. Astyages in Abdias: Astreges in the Martyrdom of Bartholomew printed by Tischendorf.

Matthew son of Alpheus, of the tribe of Manasses son of Joseph, son of Jacob, was he. He was slain by the sword beside mount Paratrom in Ethiopia. Curly tressed hair through his head, without any beard upon him. A hundred years (was) his age.

Thomas the apostle: of the tribe of Ephraim son of Joseph, son of Jacob, was he; and he was beheaded in India, that is, in Edisa in Saracenland. Famecdius the false priest is he that beheaded him. Curly black hair on him, and a long, red beard. Five and fifty years his age.

James son of Alpheus, that is brother of Matthew son of Alpheus: of the tribe of Manasses was he. Children of two sisters were he and Christ. And he died in Jerusalem by means of a staff of lead. A long beard had he and grey hair, and three score years his age.

Simon Cannaneus: of the tribe of Manasses was he: and he was crucified in Parthia. A long beard upon him and curly black hair.

Judas son of Alpheus and Simon and the second James, three sons of Alpheus were those, and Mary daughter of Cleopas was their mother. Children of two sisters were those three and Christ. Of one tribe were they.

Judas Iscariot, now, of the tribe of Issachar was he, and he himself put a halter round his neck to hang himself after the betrayal of the Lord by him.

Paul the apostle, then, of the tribe of Benjamin was he. Bald and fawncoloured ? was he, and a long beard upon him; and his decapitation by a sword was wrought by Nero Caesar in the land of the Romans.

Thaddaeus the apostle, of the tribe of Dan was he, and he was slain by a stone of... Or how the apostles were dispersed to teach these tribes, *that* is set forth above.

55. *Connail* .i. *criondu* wise, prudent, discreet, P. O'Connell.

58. *ussinech* (= *ossinech*, LB. 123[a] cited supra) seems derived from *uissín* or *oissín* (a fawn), dimin. of *oss*.

59. *do-chotta*. The allusion, says Bishop Reeves, may be to Acts XVIII. 18 or XXI. 24. But here only shaving the head is mentioned. The verb may be cognate with the *cod* .i. *buain* of the Lebar Lecain vocabulary. Both may possibly be loanwords (Fr. *couteau*, Lat. *cultellus*).

65. John of the Bosom. See John XIII, 23: XXI, 20.

77. *Iacob glúnech*, James the Less, so-called from his knees which grew like a camel's, from constantly bending them in prayer: dognid .cc. slechtain isin ló 7 .cc. isin aidche for leccaib (.i. marmair) lomma tempuil moir Ierusalem cumba métither fri glúnib camaill a gluine, conid airesin atbertha Iaccob Glúnech fris (he used to make 200 genuflexions in the day and 200 in the night on the bare flags of marble in

the great temple at Jerusalem; so that his knees were as large as a camel's knees: wherefore he was called « James the kneed ») Lebar Brecc, p. 151a.

82. *innerb* = *in-derb*.

83. *anib* for *anim*.

88. *rutech* = **rudidech* from *rudiud*. Another *ruiteach* is glossed by réimnightheach in P. O'Connell's ms. dictionary, and explained by going or moving: *cuire ruiteach* an army upon the march.

91. *seta* = *seada* .i. *fada* long, P. O'Connell.

93. *cet* = O'Clery's *céad* .i. *béim*.

107. *cloch datha*. This is obscure, as the ordinary meaning of *dath* (colour) does not suit.

112. *eccamlond* = *eacomhlann* « *wrong*, *foul play*, *injustice* », P. O'Connell.

117. Compare Luc. 1, 77, 79.

118. *ro-choisc*. Compare *coisceam* « I still or quiet, quell or allay », P. O'Connell.

119. *muth* seems cognate with *im-mudu* « into ruin », *mudaigim* « I destroy ».

141. *táir* = *táir* for *táire* meanness, baseness, vileness, P. O'Connell.

143—14 b. cf. Isaiah XI, 2, 3, Fothuth (na Canoine) flourished A. D. 804, according to Bishop Reeves. See some more verses attributed to him in the preface to the Calendar of Oengus.

164. *trist* « a short time' », as O'Curry informed me. If so, can it be borrowed from Eng. *tryst?* P. O'Connell, however, has only « *trist* .i. *mallacht* a malediction or curse », and « *trist* .i. *tuirseach* tired, fatigued also « sad », « melancholy ». Lat. *tristis*. He also gives the abstracts *triste* and *tristeacht*, fatigue, heaviness, sadness, sorrow.

GLOSSES.

Besides these verses and notes the ms. contains the following Irish glosses:

fo. 1 a. .i. diuersa .i. *sain engraib cac libuir* (gl. tot *enim sunt* pene exemplaria, quot codices) « different is the copy (ἀντιγραφή) of every book ».

1 b. *amal folinta cumbri mairc omatha* (gl. addita sunt) « as Mark's brevities have been supplied by Matthew ».

2 a. quæ ne multum a lectionis latinæ consuetudine discreparent ita calomo (.i. penna) temperauimus (.i. *obil* 7 *astrisc*) « obeli and asterisks ».

In right margin : *sai clarainech* qui fuit in Alexandria qui totum euangelium in memoriam retulit 7 postea signauit ubi concantionem fecerunt .iiii. aut .iii. aut .ii. aut .i. euangelizæ, etc. « a table-faced sage ».

2 b. ex minio (.i. *osortaig* , « by *sortach*, cinnabar, vermilion » ?

3 b. sic disponitur liber .i. *is lebor* uel Iesu christi .i. *is ísu crist*.

4 b. in left marg. : ab abram usque ad dauid *conadgabail* dauid *suas*.

6 a. Nam initium principii (.i. *tossac tinscetail* euangeli) inuocem.

6 b. in l. marg. .i. *dliged cach epscoip so* (« every bishop's duty is this ») opposite « cuius per singula (.i. opera) opus est scire *et* euangelii dicta in se disponere. »

7 b. r. margin : .i. *gnim* lucae *etir soscela* 7 *acta* opposite « *Quem* contra stimulos recalcitrantem dominus elegisset quod legentibus ac requirentibus deum *et*si per singula expediri a nobis utile erat ». The gloss means « Luke's work, both Gospel and Acts ».

8 b. Ideo per singula a nobis non exponitur ut sciendi (.i. *fessa*) desiderio collocato et quaerentibus fructus laboris et deo magisterii (.i. *combetis* alii discipulii [*sic*] nobiscum) doctrina seruietur.

8 b. ut (.i. *amal*).

9 a. ut hieronimus dicit per hoc stabilitas iudicatur euangelia (.i. *ón* .i. iiii).

11 b. *oinde bliadain* is written under *a bimatu*, Matth., 2, 16. Read *ón débliadain*, a *dvigu*-compound.

— ploratus .i. *ón*[1].

— in l. marg. contemtibiles (.i. *mena*) personae.

15 b. bottom marg. ubi erit (.i. *on*).

19 a. in sinagogis .i. *indaltigib* l.

20 a. considerate (*athairec aile*) lilia agri, « another similitude ? ».

22 b. bottom marg. Priscianus Iaceo (.i. *lagim*) et tria composita uerba habet .i. adieceo subieceo interieceo. Iacio (.i. *laim*) uerbum tertiae coniugationis *et* multa uerba a se facit ut adiicio, subiicio, coniicio, interiecio. icco .i. *benaim*, uerbum tertiae coniugationis, *et* ab eo *est* deicco .i. *trascraim* deiccis deiccit, iecui *sicut et* docui, ieci *sicut et* legi, iccui *uel* ici.

24 a. in telonio (.i. *isind longthig*), telón [τηλοῦ?] .i. longum, in marg. uel a graeco quod *est* telon [τέλος] i. uectigal.

25 b. top margin, corculus (.i. *cridin*). Read *cridín* a diminutive of *cride* (cor).

28 a. nonne duo passeres asse ueniunt (.i. *renaiter*). Read ueneunt.

— top marg. quomodo congruit hoc quod dicit Lucas, nonne .u.

1. Cf. « *on* alas ! woe. *Och ón* the same, » P. O'Connell.

passeres dupundio ueniunt id *est* .u. pas*seres* pro dupondio *cuius* magnitudinis *est* dupondi*us* idem *est et* duo silli, sillus *autem est* un*us* scriptul*us* *et quar*ta pars scriptuli *inna da sill is da scripul coleth* (the two *silli* are 2 1/2 scruples) *et* sic conuenit quod d*ixit* Luc*as* dupondium .i. *coic lethscripuil .h. ar coic eonu* (five half-scruples... for five birds) .ii. uero minuta d*ici*t Marcus [xii. 42] quia .iii. scriptuli in minuto .ui. in duob*us* minuti[s] sunt.

34 b. in left marg. Herodia no*men* pro*pr*ium f[i]liæ Herodiadis *isna senpreceptaib goedelcaib* (« in the old Gaelic preachments »), in romanis *autem* no*n*.

35 b. Turbati sunt dicentes *quia* (.i. *co*) fantasma est.

36 a. b*ene* profetauit de (.i. *ar*) uobis Issaias.

37 a. cecos. debiles (.i. *inna baclaim*) et alios multos.

— top margin .h. Debiles. *innabacláim*. ubi in graeco scribtum est cillos [κυλλός].

39 a. quous*que* ero uobiscum us*quequ*o patiar uos (.i. *cessad rianaile*) « one Passion before another ».

40 b. necesse est enim ut ueniant scandala (.i. *is aircend* iudas qui proditioni animum pr*ae*parauerit).

45 b. altilia .i. *petai* auium.

46 a. Ostendite mihi nomisma census (.i. *lánn* .iii. scripulos auri habet). Compare *enech-lann*, Rev. Celt., viii. 159.

47 b. quia decimatis m*en*tam .i. (*féran* l. *incomain*) et anetum (.i. em*us* l.) et ciminum (l. cibinum .i. *in comain* .t.? g?). In left margin: mentum *is*ed menta agrestis quia Graeci calamiten [καλαμίνθην] nostri uulgo neptam uocauerunt maioris uirtutis et uechimens in colore .i(n) libro Antoni *morach* dicitur.

48 b. accesserunt ad eum discipuli eius secreto (.i. *dosanais*) dicentes. Here the sg. nom. *sanas* = Corn, *hanas*.

49 a. right margin, quasi dixisset orate *arna tarsid inamsir imbiat nahimneda sa* « that ye may not come into a time in which these tribulations will be ».

49 b. left margin, ramus .i. *maidan*. This can hardly be irish.

51 a. right m. moram facit .i. dator (*sic*) ei *fat sóeguil*. « length of age ».

52 b. left marg. regio libera *et* alta, altum rús angelorum sine curis dies absque nocte, tranquillitas sine uento, gaudium sine fine, clamor familiæ caeli et reliqua .u. dicendo quod uobis paratum est uobis .i. *ni ruc for tocad sechaib* quod uoluit deus fieri.

53 a. top margin; Pars pro toto *ar is dia cetaine* (« for it is Wed-

nesday ») que incipit et *armedon lathi dia mairt* (« at noon on Tusday ») dixit haec uerba.

55 b. qui *autem* tradidit eum dedit illis signum (.i. *cosmert*) dicens.

68 b. calciatos sandalis (.i. *o assaib*). *assa* a loan from Teut. **hosan*, Ohg. *hosâ*.

116 a. quam difficile (.i. *co*) qui pecunias habent in regnum dei intrabunt.

127 a. At illi optulerunt ei partem piscis assi uel assati (.i. *staigthi*) et fauum mellis. Here *staigthi* is the gen. sg. m. of the pret. part. pass. o *stáigim*, a loan from the Old Norse *steikja* « to roast ». The cognate noun *stáic* « steak », O. Norse *steik*, seems to occur four times in Mac Conglinne's Vision, Lebar Brecc, p. 219, col. 2. It still lives (as *staoig*) in the Highlands.

17 April 1887.

Whitley Stokes.

MÉLANGES

JEU GALLOIS ET BRETON

Si vous essayez de vous renseigner, dans le pays de Galles, sur les traditions populaires, vous pouvez vous attendre à ce qu'on vous réponde, comme le fermier Hu Gardarn, un Rymro fanatique, cependant, à M. Hugo Schuchardt : que les progrès de l'instruction, *dans ce siècle de lumière*, ont dissipé complètement les ténèbres de la superstition. Ce n'est vrai qu'en partie. On peut encore tirer d'un certain nombre de paysans gallois pas mal de révélations utiles : M. Rhys, par exemple, a recueilli de fort curieux récits sur les fées des eaux. Il y a, en tous cas, une classe de la société que le puritanisme protestant n'a pas encore réussi à détourner de toute distraction mondaine : les enfants. Il me semble même que les petits Gallois apportent dans leurs jeux une remarquable richesse d'imagination. En voici un, en usage dans le comté de Carnarvon, qui m'a paru particulièrement intéressant à cause des formules qui l'accompagnent et qui se retrouvent en partie, avec une frappante analogie, en Bretagne.

Des enfants s'échelonnent de distance en distance représentant l'un le chien, l'autre le bâton, un troisième le feu, etc. Un des enfants joue le rôle d'une bonne femme revenant du marché, avec un cochon récalcitrant, représenté lui aussi par un enfant et, chose curieuse, par un petit garçon, autant que possible, même dans les jeux des petites filles. La bonne femme, pour l'aider à vaincre la résistance de son compagnon, s'adresse d'abord au chien ; le chien refuse, elle s'adresse au bâton pour amener le chien à de meilleurs sentiments, etc., etc.

— Ci bach [1], 'nei di hel y mochyn ? Mae'r mochyn yn 'cai cerdded

1. Gallois littéraire ; Ci bach, a wnei di hel y mochyn ? y mae'r mochyn yn naccau cerdded cartref — na wnaf i : gwnaeth efo ddim byd i mi, na innau (pour finnau) ddim byd iddo fo yntau.

cartra' — Na 'na' i : 'nath o ddim byd i mi, na inna ddim byd iddo fo 'nta.

— Ffon bach, 'nei di guro'r ci? Mae'r ci yn 'cai hel y mochyn, a'r mochyn yn 'cai cerdded cartra' — Na 'na'i : 'nath o ddim byd....

— Tan bach, 'nei di losci'r ffonn ? Mae'r ffonn yn 'cai curo'r ci a'r ci yn 'cai hel y mochyn, a'r mochyn 'cai cerdded cartra' — Na 'na'i.

— Dwr bach, 'nei di diffod[1] y tan? Mae'r tan yn 'cai llosci'r ffonn, a'r ffon 'cai curo'r ci, a'r ci yn 'cai hel y mochyn, a'r mochyn yn 'cai cerdded cartra' — Na 'na'i.

— Fuwch bach, 'nei di yfed y dwr? Mae'r dwr yn 'caï diffod y tan, a'r tan yn 'caï llosci'r ffonn, a'r ffonn yn 'caï curo'r ci, a'r ci yn 'caï hel y mochyn, a'r mochyn yn 'caï cerdded cartra' — Na 'na'i.

— Cigydd[2] bach, 'nei di ladd y fuwch? Mae'r fuwch yn 'cai yfed y dwr, a'r dwr yn 'cai diffod y tan, a'r tan yn 'cai llosci'r ffonn, a'r ffonn yn 'cai curo'r ci, a'r ci 'cai hel y mochyn, a'r mochyn yn 'cai cerdded cartra' —

— Ffwrdd a'r cigydd ar ol y fuwch, ffwrdd a'r fuwch ar ol y dwr, a ffwrdd a'r dwr ar ol y tan, o ffwrdd a'r tan ar ol y ffonn, a ffwrdd a'r ffonn ar ol y ci, a ffwrdd a'r ci ar ol y mochyn, a ffwrdd a'r mochyn cartra'.

— Petit chien[3], mèneras-tu le cochon[4] ? Le cochon refuse d'aller à la maison. — Je ne le ferai pas ; il ne m'a absolument rien fait et je ne lui ai rien fait non plus.

— Petit bâton, battras-tu le chien ? Le chien refuse de mener le cochon ; le cochon refuse d'aller à la maison. — Je ne le ferai pas, etc., (même formule que précédemment).

— Petit feu, brûleras-tu le bâton ? Le bâton refuse de battre le chien, le chien refuse de mener le cochon, le cochon refuse d'aller à la maison. — Je ne le ferai pas.

— Petite eau, éteindras-tu le feu ? Le feu refuse de brûler le bâton, le bâton refuse de battre le chien, le chien refuse de mener le cochon, le cochon refuse d'aller à la maison. — Je ne le ferai pas.

— Petite vache, boiras-tu l'eau ? L'eau refuse d'éteindre le feu, le feu refuse de brûler le bâton, le bâton refuse de battre le chien, le chien refuse de mener le cochon, le cochon refuse d'aller à la maison. — Je ne le ferai pas.

1. Gallois littéraire *diffodd*.
2. On emploie plus souvent le mot anglais *butcher*.
3. *bach* « petit » est, en gallois, un terme de tendresse.
4. Mot-à-mot : feras-tu pousser, chasser le cochon ?

— Petit boucher, tueras-tu la vache ? La vache refuse de boire l'eau, l'eau refuse d'éteindre le feu, le feu refuse de brûler le bâton, le bâton refuse de battre le chien, le chien refuse de mener le cochon, le cochon refuse d'aller à la maison.

Le boucher est de meilleure composition. Il s'élance après la vache, la vache après l'eau, etc. Voici la traduction de la fin. « En route, le boucher après la vache, en route la vache après l'eau, en route l'eau après le feu, en route le feu après le bâton, en route le bâton après le chien, en route le chien après le cochon, en route le cochon à la maison ».

Tous rentrent à la maison à la file.

Au Faouët, arrondissement de Pontivy, Morbihan, paroisse appartenant avant la révolution à l'évêché de Cornouailles et encore aujourd'hui de dialecte cornouaillais, le cochon est remplacé par une chèvre qui est allée dans les choux et que sa maîtresse essaye inutilement d'en chasser.

Kert a lest er hol se ? — N'añ ket.

— Blei, deit te dago, er aor [1] ; er aor e zéb er hol. — N'añ ket.

— Ci deit te dago er blei ; er blei e [2] dag ket er aor ; er aor e zéb er ol. — N'añ ket.

— Bac'h [3], deit te bilat er hi ; er hi e dag ket er blei, er blei e dag ket er aor, er aor e zéb er hol. — N'añ ket.

— Tan, deit te zèo er vac'h ; er vac'h e bil ket er hi, er hi e dag ket er blei, er blei e dag ket er aor, er aor e zéb er hol. — N'añ ket.

— Dour, deit te laho en tan ; en tan e zé ket er vac'h ; er vac'h e bi ket er hi ; er hi e dag ket er blei, er blei e dag ket er aor ; er aor e zéb er hol. — N'añ ket.

— Ijen, deit te éwed en dour, en dour e lac'h ket en tan, en tan e zé ket er vac'h ; er vac'h e bil ket er hi, er hi e dag ket er blei, er blei e dag ket er aor, er oar e zéb er hol. — N'añ ket.

— Louan, deit te stago 'n ijen, en ijen n'éo ket en dour, en dour e lac'h ket en tan, en tan e zé ket er vac'h, er vac'h e bil ket er hi, er hi

1. Dans *er aor*, l'*r* est très fortement grasseyé et guttural ; la prononciation serait mieux figurée par *e raor* ou par *e* suivi d'une sorte de spirante gutturale sonore.

2. *e* est pour *ne*.

3. C'est une exception curieuse à l'usage Cornouaillais de rendre *th* ou la spir. dentale sourde par *s*. Il y a peut-être confusion avec *bac'h* « croc ».

e dag ket er blei, er blei e dag ket er aor, er aor zéb er hol. — N'añ ket.

— Lard, deit te lardo er louan, er louan c stag ket en ijen, en ijen éo ket en dour, en dour e lac'h ket en tan, en tan e zé ket er vac'h, er vac'h e bil ket er hi, er hi e dag ket er blei, er blei e dag ket er aor, er aor e zéb er hol. — N'añ ket.

— Logoden, deit te lipat er lard, er lard e lard ket er louan, er louan e stag ket en ijen, en ijen éo ket en dour, en dour e lac'h ket en tan, en tan e zé ket er vac'h, er vac'h e bil ket er hi, er hi e dag ket er blei, er blei e dag ket er aor, er aor e zéb er hol. — N'añ ket.

— Cas, deit te dapo'r logoden, er logoden e lip ket er lard, er lard e lard ket er louan, er louan e stag ket en ijen, en ijen éo ket en dour, en dour e lac'h ket en tan, en tan e zé ket er vac'h, er vac'h e bil ket er hi, er hi e dag ket er blei, er blei e dag ket er aor, er aor e zéb er hol. — N'añ ket.

— Er has n'a tapet er logoden, er logoden n'a lipet er lard, er lard n'a larded er louan, er louan n'a staget en ijen, en ijen n'a éwet en dour, en dour n'a laet en tan, en tan n'a déet er vac'h, er vac'h n'a pilet er hi, er hi n'a tapet er blei, er blei n'a tapet er aor, er aor zo weïd més er hol.

(Conté par Barban er Lan, du village de Coat-enhé, en Faouët).

« Allez et laissez ces choux-là (dit la femme à la chèvre). — Je ne vais pas.

— Loup, venez étrangler la chèvre, la chèvre mange les choux. — Je ne vais pas.

— Chien, venez étrangler le loup, le loup ne veut pas étrangler la chèvre, la chèvre mange les choux. — Je ne vais pas.

— Bâton, venez battre le chien ; le chien n'étrangle pas le loup, le loup n'étrangle pas la chèvre, la chèvre mange les choux. — Je ne vais pas.

— Feu, venez brûler le bâton ; le bâton ne bat pas le chien, le chien n'étrangle pas le loup, le loup n'étrangle pas la chèvre, la chèvre mange les choux. — Je ne vais pas.

— Eau, venez éteindre (m. à m. *tuer*) le feu ; le feu ne brûle pas le bâton, le bâton ne bat pas le chien, le chien n'étrangle pas le loup, le loup n'étrangle pas la chèvre, la chèvre mange les choux. — Je ne vais pas.

— Bœuf, venez boire l'eau ; l'eau n'éteint pas le feu, le feu ne brûle pas le bâton, le bâton ne bat pas le chien, le chien n'étrangle pas le loup, le loup n'étrangle pas la chèvre, la chèvre mange les choux. — Je ne vais pas.

— Courroie, venez attacher le bœuf, le bœuf ne boit pas l'eau, l'eau n'éteint pas le feu, le feu ne brûle pas le bâton, le bâton ne bat pas le chien, le chien n'étrangle pas le loup, le loup n'étrangle pas la chèvre, la chèvre mange les choux.

— Graisse, venez graisser la courroie, la courroie n'attache pas le bœuf, le bœuf ne boit pas l'eau, l'eau n'éteint pas le feu, le feu ne brûle pas le bâton, le bâton ne bat pas le chien, le chien n'étrangle pas le loup, le loup n'étrangle pas la chèvre, la chèvre mange les choux.

— Souris, venez lécher la graisse, la graisse ne graisse pas la courroie, la courroie n'attache pas le bœuf, le bœuf ne boit pas l'eau, l'eau n'éteint pas le feu, le feu ne brûle pas le bâton, le bâton ne bat pas le chien, le chien n'étrangle pas le loup, le loup n'étrangle pas la chèvre, la chèvre mange les choux.

— Chat, venez attraper la souris, la souris ne lèche pas la graisse, la graisse ne graisse pas la courroie, la courroie n'attache pas le bœuf, le bœuf ne boit pas l'eau, l'eau n'éteint pas le feu, le feu ne brûle pas le bâton, le bâton ne bat pas le chien, le chien n'étrangle pas le loup, le loup n'étrangle pas la chèvre, la chèvre mange les choux.

Le chat avait alors attrapé la souris, la souris avait léché la graisse, la graisse avait graissé la courroie, la courroie avait attaché le bœuf, le bœuf avait bu l'eau, l'eau avait éteint le feu, le feu avait brûlé le bâton, le bâton avait battu le chien, le chien avait étranglé le loup, le loup avait étranglé la chèvre et la chèvre était allée hors des choux ».

Il est clair que la tradition ici est altérée. Tout le jeu d'ailleurs, au Faouët, consiste à débiter tout cela le plus vite et le plus sûrement possible.

J. Loth.

LES NOMS DE LIEU CELTIQUES EN FRANCE.

I

MEDIOLANIUM [1]

Les textes antiques nous font connaître huit localités désignées par le nom gaulois *Mediolanium* ou *Mediolanum* : l'une d'elles appartenait à la Gaule Cisalpine, cinq à la Gaule Transalpine, une à la Germanie et une à l'île de Bretagne [2].

1. Voyez plus haut, p. 187.
2. On peut joindre à ces huit *Mediolanium*, ou *Mediolanum*, le *Mediolanum* de la cité de Trèves, *castellum* situé sur la Moselle et qui a fourni à Fortunat, le poète du VIe siècle, le sujet d'une pièce de vers (*Carmina*, l. III, c. IX).

Trois seulement de ces localités peuvent être reconnues avec certitude dans des lieux portant actuellement un nom dérivé de leur ancienne appellation : ce sont Milan (Italie), Châteaumeillant (Cher), Miolan (Loire). Deux autres, le *Mediolanum* des *Santones* et celui des *Eburovices* ont changé de nom dès l'époque romaine et sont aujourd'hui représentées par Evreux et par Saintes.

Si les textes antiques prouvent la fréquence de ce vocable géographique, sa diffusion est encore mieux attestée par la toponomastique de la France qui contient au moins trente-trois noms venant, selon toute apparence, de *Mediolanium* ou *Mediolanum*. C'est ce que prouve la liste suivante où l'on indique à la suite du nom de chaque localité la circonscription ecclésiastique dont elle dépendait au moyen âge et les formes anciennes de son nom, autant du moins que l'ont permis de rapides recherches.

Chateaumeillant (Cher, arr. de Saint-Amand, chef-lieu de canton). Ancien diocèse de Bourges. — *Mediolanense castrum*, fin du VIe siècle (Grégoire de Tours, Historia Francorum, l. VI, c. XXXI). — Capellania *Castri Meilliani seu Mediolani*, ut habemus in Tabula Itineraria a Velsero ex schedis Peutingerorum edita, 1648 (Pouillé général de l'archevesché de Bourges, p. 21).

Malain (Côte-d'Or, arr. de Dijon, canton de Sombernon). Ancien diocèse de Langres et, après 1731, de Dijon. — *Mediolanum*, 1075 ; — *Meilanum*, 1131 (Garnier, Nomenclature historique du dép. de la Côte-d'Or, n° 257).

Meilhan (Gers, arr. d'Auch, canton de Jegun, commune d'Ordan-Larroque). Ancien diocèse d'Auch.

Meilhan (Gers, arr. et canton de Lombez). Ancien diocèse d'Auch.

Meilhan (Landes, arr. de Saint-Sever, canton de Tartas). Ancien diocèse de Dax. — *Milhan*, 1407 (archives hist. de la Gironde, t. VI, p. 218).

Meilhan (Lot-et-Garonne), arr. de Marmande, chef-lieu de canton). Ancien diocèse de Bazas. — *Milhan*, 1463 (Arch. histor. de la Gironde, t. I, p. 193).

Meillan (Gironde, arr. de Blaye, canton de Saint-Savin, commune de Civrac). Ancien diocèse de Bordeaux. — *Milhan*, 1277 (Arch. hist. de la Gironde, t. VI, p. 173).

Meillan (Haute-Garonne, arr. de Muret, canton de Fousseret, commune de Sainte-Araille). Ancien diocèse de Toulouse et, après 1317, de Lombez.

Meillant (Cher, arr. et canton de Saint-Amand). Ancien diocèse de Bourges. — *Mediolanum*, VIIe siècle? (triens mérovingien). — *Mellant*, 1216 (Raynal, Histoire du Berry, t. II, p. 43, note). — *Meillanum*, 1648 (Pouillé général de l'archevesché de Bourges, p. 34).

Méolans (Basses-Alpes, arr. de Barcelonnette, canton du Lauzet). Ancien diocèse d'Embrun. — *Castrum de Meulano*, XIIIe siècle (Bouche, La chorographie et l'histoire de Provence, t. Ier, p. 167).

Meulin (Saône-et-Loire, arr. de Mâcon, canton de Matour). Ancien dio-

cèse d'Autun). — *Mediolanensis ager, Mediolani,* v. 881 (Bernard et Bruel, Chartes de Cluny, t. I, p. 30). — *Miolain,* XIVe siècle (Charmasse, Cartulaire de l'église d'Autun, p. 373).

Meylan (Isère, arr. et canton de Grenoble). Ancien diocèse de Grenoble. — *Mediolanum, Meiolanum,* v. 1101 (Marion, Cart. de l'église cathédrale de Grenoble, p. 81-83). — *Meolanum,* 1497 (ibid, p. 290, 345, 387, etc.).

Meylan (Lot-et-Garonne), arr. de Nérac, canton de Mezin). Ancien diocèse d'Eauze et, après le IXe siècle, du diocèse d'Auch.

Miolan (Savoie, arr. de Chambéry, canton et commune de Saint-Pierre-d'Albigny). Ancien diocèse de Grenoble. — *Meiolanum,* 1015 (Chevalier, Cartul. de l'abbaye de Saint-André-le-Bas de Vienne, p. 143). — *Mediolanum,* 1083 (ibid., p. 173). — *Miolanum,* fin du XIe siècle (ibid., p. 170). — *Meolanum* 1497 (Marion, Cartul. de l'église cathédrale de Grenoble, p. 398).

Le Miolan (Rhône, arr. de Villefranche, canton de Tarare, commune de Pontcharra-sur-Tardine). Ancien diocèse de Lyon). — *Mediolanum* (Table de Peutinger). — *Miolans,* XIe siècle (Bernard, Cartulaire de Savigny et d'Ainay, t. I, p. 419).

Mioland (Saône-et-Loire, arr. et canton de Mâcon, commune d'Hurigny). Ancien diocèse de Mâcon. — *Miolanum,* 1031-1062, 1148-1155 (Ragut, Cartul. de Saint-Vincent de Mâcon, nos 469 et 612).

Mioland (Rhône, arr. de Villeffanche, canton et commune d'Amplepuis). Ancien diocèse de Lyon.

Moelain (Haute-Marne, arr. de Wassy, canton de Saint-Dizier). Ancien diocèse de Châlons-sur-Marne. — *Mediolanense castrum,* 1063 (Cartulaire de Montiérender, cité dans Acta Sanctorum, t. IX octobris, p 605). — *Melianum,* 1072-1082 (Lalore, Cartulaires du diocèse de Troyes, t. IV, p. 176).

Moilien (Aisne, arr. de Soissons, canton de Vic-sur-Aisne, commune de Cœuvres-et-Valsery). Ancien diocèse de Soissons. — *Moulien,* 1506 ; — *Mollien, Moslien,* 1641 ; — *Molien,* 1696 (Matton, Dict. top. du dép. de l'Aisne, p. 174).

Moislains (Somme, arr. et canton de Péronne). Ancien diocèse de Noyon. In pago Vermandensi, *Mediolanas,* XIe siècle ? (diplôme apocryphe de Thierry III. en date de 673, apud Pardessus, Diplomata, t. II, p. 186). — *Meulanum,* 1080 (Garnier, Dict. top. de la Somme, t. II, p. 58). — *Moilins,* 1145 (ibid.).

Molain (Aisne, arr. de Vervins, canton de Wassigny). Ancien diocèse de Cambrai. — *Moylains,* 1220 (Mathon, Dictionn. top. du dép. de l'Aisne, p. 174).

Molain (Jura, arr. et canton de Poligny). Ancien diocèse de Besançon. — *Mediolanum,* 1029 ; — *Mediolanis, Meolain,* 1069 ; — *Molanum,* 1116 ; — *Mediolanum,* 1120 (Roussel, Dictionn. des communes de la Franche-Comté, Jura, t. IV, p. 228-229).

Molien (Vosges, arr. d'Epinal, canton de Xertigny, commune de Clerjus). Ancien diocèse de Toul et, après 1777, de Saint-Dié.

Moliens (Oise, arr. de Beauvais, canton de Formerie). Ancien diocèse

d'Amiens, malgré le surnom « en Beauvaisis » que ce village a porté jusqu'à nos jours. — In pago Belvacensi, *Mediolanas*, 867 (Recueil des Historiens de France, t. VIII, p. 605). — In pago Belvacensi, *Mediolanas*, 890 (ibid.).

Moliens (Seine-et-Marne, arr. de Meaux, canton de la Ferté-sous-Jouarre, canton d'Ussy). Ancien diocèse de Meaux.

Molliens-aux-Bois (Somme, arr. d'Amiens, canton de Villers-Bocage). Ancien diocèse d'Amiens. — *Moiliens*, 1079, 1145, 1147, 1155, 1158, 1197; — *Moliens*, 1155; — *Moyliens*, 1247 (Garnier, Dict. top. du dép. de la Somme, t. II, p. 60).

Molliens-Vidame (Somme, arr. d'Amiens, chef-lieu de canton). Ancien diocèse d'Amiens. — *Moiliens*, 1142, 1147, 1174, 1177, 1179; — *Moilins*, 1174; — *Moliens*, 1175, 1179, 1210; — *Moyliens*, 1215 (Garnier, Dict. top. du dép. de la Somme, t. II, p. 61).

Montmeillant (Ardennes, arr. de Rethel, canton de Chaumont-Porcien). Ancien diocèse de Reims. — Parrochia de *Monte Meliano*, 1303-1314 (Archives admin. de la ville de Reims, t. II, p 1082).

Montmeillant (Seine-et-Marne, arr. et canton de Fontainebleau, commune de Samoreau). Ancien diocèse de Sens.

Montmeillien ou Montmilien (Côte-d'Or, arr. de Semur, canton de Saulieu, commune de la Roche-en-Brenil). Ancien diocèse d'Autun. — *Montmélien*, 1377 (Garnier, Nomenclature historique du dép. de la Côte-d'Or, n° 673).

Montmélian (Oise, arr. et canton de Senlis, commune de Plailly). Ancien diocèse de Senlis. — *Mons Melianti*, 1185 (Arch. nation. K 26, n° 5). — *Mons Meliandi*, 1196 (Martène, Amplissima collectio, t. I, c. 1008).

Montmélian (Savoie, arr. de Chambéry, chef-lieu de canton). Ancien diocèse de Grenoble. — *De Montemelian*, XIVe siècle (Marion, Cart. de l'église de Grenoble, p. 275); — *Mons Melianus*, 1477 (ibid., p. 369, 375, 376, etc.); — *Mons Mellianus*, 1497 (ibid., p. 298, 376).

Mont-Miolan (Le) (Loire, arr. de Roanne, canton de Saint-Germain, commune de Souternon). Ancien diocèse de Lyon.

La généalogie de quelques-uns des noms qui précèdent n'est pas établie d'une manière indiscutable. Il est toutefois légitime de supposer que tous les Meilhan de Gascogne et les divers Montmeillant ou Montmélian ont la même origine que Meillant et Châteaumeillant (Cher); de même, les divers Molien ou Molliens de la France septentrionale ont sans doute été de tout temps des homonymes de Moliens-en-Beauvaisis, que plusieurs textes du IXe siècle désignent sous le nom de *Mediolanas* [1].

Les noms qui composent notre liste forment naturellement deux séries. En effet, si les noms Málain, Méolans, Meulin, Meylan (2), Miolan (2),

1. L'analogie permettrait d'augmenter notre liste de quelques noms, mais nous avons pensé qu'il y aurait un certain danger à y introduire, sans y être autorisé par les textes, les noms de Molians (Drôme), Mollans (Haute-Saône), et Moslins ou mieux Molins (Marne).

Mioland (2), Moëlain, Moislains, Molain (2) et le Mont-Miolan dérivent régulièrement de *Mediolanum*, il semble que les dix sept autres noms — Châteaumeillant, Meilhan (4), Meillan (2), Meillant, Moilien, Molien, Moliens (2), Molliens (2), Montmeillant (2), Montmeillien et Montmélian (2)[1] — caractérisés par la mouillure de la liquide médiale (*ll*, *lh*, *li-*), se réclament plus directement de *Mediolanium*[2], forme attestée par de nombreux textes épigraphiques relatifs à Milan, ainsi que par les géographes grecs Strabon et Ptolémée qui écrivent toujours Μεδιόλανιον.

L'examen de la répartition géographique de nos localités n'est point très favorable à l'étymologie que Henri Martin donnait du nom Mediolanum : « la terre sainte du milieu »[3]. Ces trente-trois localités dépendaient, au moyen âge, de vingt-trois diocèses différents qui répondaient à vingt-deux cités romaines[4] de sorte que les *Ambiani* auraient eu trois « terres saintes du milieu » (Moliens-en-Beauvaisis, Molliens-aux-Bois et Molliens-Vidame), les Bituriges deux (Châteaumeillant et Meillant), les *Aedui* trois (Meulin, Mioland et Montmeillien), les *Segusiavi* trois également (Miolan, Mioland et le Mont-Miolan), les *Allobroges* trois aussi (Meylan, Miolan et Montmélian), les *Auscii* deux (appelés l'un et l'autre aujourd'hui Meilhan). Remarquons en outre que plusieurs des localités dont le nom dérive de *Mediolanium* étaient situées dans une position fort peu centrale, vers les confins de la cité ou même à la limite, tels par exemple : Meilhan (Gers, canton de Lombez), Meilhan (Landes), Meilhan (Lot-et-Garonne), Meillan (Gironde), Meillan (Haute-Garonne), Meylan (Lot-et-Garonne), Miolan (Savoie), Mioland (Rhône), Mioland (Saône-et-Loire), Moëlain (Haute-Marne), Moislains (Somme), Molain (Aisne), Molien (Vosges), Montmélian (Oise) et Montmélian (Savoie).

Auguste LONGNON.

LISTE DES NOMS GAULOIS, BARBARES, OU SUPPOSÉS TELS, TIRÉS DES INSCRIPTIONS

Il y a dix ans environ, le général Creuly publiait dans cette même Revue[5] une *Liste des noms supposés gaulois, tirés des inscriptions.* Cette

1. Signalons un autre Montmélian, Côte-d'Or, commune d'Auxey, dont le nom devrait s'écrire « Montmeyan », puisqu'on le trouve désigné en 1251 sous les formes *Mons Mayen* et *Mons Medius* (Garnier, *Nomencl. hist. de la Côte-d'Or*, n° 270).

2. La terminaison *-anium* a pu produire *-ian* et *-ien*, par attraction de *i*, de même que la terminaison *-arius* a produit le français *-ier*.

3. *Histoire de France*, quatrième édition, t. I, p. 464 et note.

4. Et non vingt-trois, les diocèses d'Autun et de Mâcon étant sortis l'un et l'autre de la *civitas Aduorum*.

5. Tome III (1877), p. 153-167 et 298-312.

liste a été trop souvent citée pour que son utilité puisse être mise en doute. Depuis, le nombre des noms gaulois connus s'est accru dans des proportions considérables et la liste dressée par le général Creuly n'a pas été tenue au courant. C'est pour réparer cette omission que M. d'Arbois de Jubainville m'a demandé de donner chaque année, à la *Revue celtique*, la liste des nouveaux noms gaulois recueillis dans les inscriptions.

Il semble que j'aurais dû reprendre les recherches au point où s'était arrêté le général Creuly, c'est-à-dire à l'année 1877. De cette façon il ne serait pas resté, entre sa liste et les listes annuelles qui vont suivre, une lacune d'une dizaine d'années. Mais ce travail, forcément long, aurait retardé d'autant la publication des listes nouvelles ; en outre, je me propose, si notre savant directeur approuve mes intentions, de publier ici même une revision de la liste Creuly complétée et mise au courant. Indépendamment de ce travail rétrospectif, je commence mes recherches à l'année 1885 ; dans un très prochain numéro, je donnerai une seconde liste. Cela fait, nous n'aurons plus qu'à continuer chaque année.

J'ai omis les noms déjà mentionnés dans la liste Creuly toutes les fois qu'ils ne fournissaient ni une variante dans l'orthographe, ni une nouvelle provenance. J'ai cité les recueils par des lettres initiales ; mais, la première fois qu'un recueil est mentionné, je donne en note le titre complet.

Dans des notes aussi courtes et aussi rares que possible, j'ai indiqué, pour chaque nom, les noms de la liste Creuly dont la comparaison peut fournir des variantes, des rectifications ou des rapprochements philologiques.

J'ai cru devoir ne pas me borner à relever seulement les noms supposés gaulois ; j'y ai joint tous les noms d'apparence barbare. Il est souvent bien difficile de reconnaître si un nom barbare est gaulois ou non. La provenance est loin d'être toujours une indication suffisante. Bien des gens, à cette époque reculée aussi bien que dans la nôtre, sont morts et ont eu leur épitaphe dans un pays qui n'était pas leur pays d'origine. Un Ibère ou un Ligure a pu être enterré en pays gaulois, et réciproquement. En outre, il existe toute une classe de monuments épigraphiques dont la provenance n'offre d'intérêt que pour l'étude des relations commerciales, et ce sont justement ceux qui fournissent le plus grand nombre de noms barbares ; je veux parler des poteries qui étaient surtout des objets d'exportation.

Je n'ai pas relevé les noms puniques dans les nombreuses inscriptions

africaines publiées depuis l'année 1885 ; ces noms appartiennent à une autre catégorie et n'ont pas, pour les études que poursuit la *Revue celtique*, le même intérêt que les noms dont nous donnons ici la liste.

Il y aura nécessairement, dans cette liste et dans les suivantes, bien des erreurs et bien des lacunes ; les textes ne peuvent pas être contrôlés sur les monuments eux-mêmes ; je n'ai pu dépouiller que les principaux recueils ; j'espère, peu à peu, en augmenter le nombre. Je serais reconnaissant à tous ceux qui voudraient bien me signaler les fautes de lecture qu'ils auraient pu constater en voyant les monuments, et me faire connaître les inscriptions, anciennement ou récemment découvertes, contenant des noms gaulois absents de la liste Creuly et des miennes.

PREMIÈRE LISTE

ADIANTVNNENA[1], nom de femme. *Thiaucourt* (Meurthe-et-Moselle), A. des I.[2], 1885, p. 35.

ADVOCISVS, nom d'homme. *Lyon*[3], R. E.[4], 1885, p. 151.

AGISILLVS[5], nom d'homme. *Theux* (Belgique), W. Z.[6], 1885, p. 228.

ALMAHAE (Matres). *Plan-d'Aups* (Var), B. E.[7], 1885, p. 9.

AMMO, nom d'homme. *Waldfischbach* (Bavière)[8], W. Z., 1885, p. 360.

[AM]ONVS, nom d'homme. *Lyon*, R. E., 1885, p. 151.

AMVTA, nom d'homme. *Lyon*, R. E., 1885, p. 151.

ANAVIO[9], nom de lieu. *Silverlands* (in Higer Buxton, Derbyshire), B. E., 1885, p. 324.

ANDEGENVS, nom d'homme. *Lyon*, R. E., 1885, p. 151.

ANDVS[10], nom d'homme. *Tarquimpol* (Lorraine), B. E., 1885, p. 50.

ANTESSIVS[11], nom d'homme. *Les Paluns* (Commune de Géménos, Bouches-du-Rhône), R. E., 1885, p. 256.

APA[12], nom d'homme. *Lyon*, R. E., 1885, p. 153.

ARAMO, nom d'un dieu. *Collias* (Gard), B. E., 1885, p. 197.

ARDACVS[13], nom d'homme. *Lyon*, R. E., 1885, p. 151.

1. Creuly : ADIANTONI.
2. A. des I. *Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, Compte rendu des séances.*
3. Creuly : *Suisse.*
4. R. E. *Revue épigraphique du midi de la France.*
5. Creuly : AGEDILLVS, AGIDILLVS.
6. W. Z *Westdeutsche Zeitschrift für Geschichte und Kunst.*
7. B. E. *Bulletin épigraphique.*
8. Creuly : *Suisse.*
9. Creuly : ANAVO, nom de femme.
10. Le *Korrespondenzblatt* lit FANDVS, v. ce mot. Creuly : *Toulouse.* ANDVSIA, nom de ieu.
11. Nom de lieu : ANTESSIODVRVM.
12. Creuly : Fréjus. APPA.
13. Creuly : ARDACIS (génitif.)

ARIMANVS[1], nom d'homme. *Saint-Michael* (dans le Noricum), A. E. M.[2], 1885, p. 258.

ATEGNVTIS[3] (génitif), nom d'homme. *Bourges*, A. des I., 1885, p. 97.

ATENVS, nom d'homme. *Veczel* (Dacie), A. E. M., 1885, p. 244.

ATEPA[4], nom d'homme. *Reims*, *Metz*, B. E., 1885, p. 139.

ATEPOMARIVS, nom d'homme. *Lyon*, R. E., n° 527.

ATEPOMARVS[5] nom d'homme. *Lyon*, R. E., 1885, p. 151.

ATTAEDIO[6], nom d'homme. *Charleville*, B. des A.[7], 1885, p. 126.

ATTILLVS[8], nom d'homme. *Reims*, B. A.[9], 1885, p. 97.

ATVCVS[10], nom d'homme. *Magdalenenberg* (dans le Noricum), A. E. M., 1885, p. 260.

ATVNVS[11], nom d'homme. *Saint-Michael* (dans le Noricum), A. E. M., 1885, p. 258.

AVLMA, nom de femme. Musée d'*Agram*, A. E. M., 1885, p. 139.

BACACV, nom de femme. *Saint-Michael* (dans le Noricum), A. E. M , 1885, p. 258.

BANVO, nom d'homme. *Horbourg*, K.[12], 1885, p. 3.

BARATES, nom d'homme. *South-Shields* (Angleterre), B. des A. 1885, p. 91.

BELATVLLA[13], nom de femme. *Tarquimpol* (Lorraine). B. E., 1885, p. 50.

BELATVLLVS, nom d'homme. *Hombourg*, B. E., 1885, p. 212.

BELINICVS, nom d'homme. *Lyon*, R. E., 1885, p. 151.

BERVLLVS, nom d'homme. *Aire sur l'Adour* (Landes). B. E., 1885, p. 325.

BILICIVS, nom d'homme. *Langres*, B. E., 1885, p. 31.

BISILLVS, nom d'homme. *Nuits* (Côte-d'Or), B. E., 1885, p. 31.

BITVRIX[14], nom d'homme. *Lyon*, R. E., 1885, p. 151.

BITVS[15], nom d'homme. *Lyon*, R. E., 1885, p. 152.

BONOXVS[16], nom d'homme. *Lyon*, R. E., 1885, p. 152.

1. Creuly : ARIOMANVS.
2. A. E. M. *Archaeologisch-epigraphische Mittheilungen aus Oesterreich Ungarn.*
3. Creuly : ATEGNATA, ATEGNIA.
4. Creuly : ATEPILLA, ATEPOMA, ATEPO.
5. Creuly : *Narbonne*, *Paris*.
6. Creuly : ATTAE, surnom des nymphes d'Apt.
7. B. des A. *Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France.*
8. Creuly, d'après Brambach.
9. B. A. *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques.*
10. Creuly, ATVCIVS.
11. Creuly: ATVNS, nom de femme.
12. K. *Korrespondenzblatt der Wesdeutschen Zeitschrift für Geschichte und Kunst.*
13. Creuly : *Genève ;* BELATVCADRVS, BELATVLIA, BELATVLVS, BELATVMARA.
14. Creuly : BITVRIX, nom de femme; ethnique.
15. Creuly, d'après Brambach.
16. Creuly : BONXSVS.

BORIATIS (génitif), nom d'homme. *Reims*, B. des A., 1885, p. 129.

BORILLVS [1], nom d'homme. *Lyon,* R. E., 1885, p. 152.

BORILVS, nom d'homme. *Kempten* (Bavière), W. Z., 1885, p. 226.

BOVDILLVS [2], nom d'homme. *Wihr* (près Horbourg, Alsace) ; *Orange* (Vaucluse), B. des A., 1885, p. 190.

BVDENICENSES, nom de peuple. *Collias* (Gard), B. E., 1885, p. 197.

BVDENICVS, surnom de Mars. *Collias* (Gard), B. E., 197.

BVRDO, nom d'homme. *Lyon,* R. E., 1885, p. 152.

BVSTVRVS, nom d'homme. *Buchbach* (dans le Noricum), A. E. M., 1885, p. 264.

BVXENVS, surnom de Mars. *Velleron* (Vaucluse), R. E., n° 521.

CABALIVS [3], nom d'homme. *Buchbach* (dans le Noricum), A. E. M., 1885, p. 264.

CABELLIENSES, nom de peuple. *Cavaillon* (Vaucluse), R. E , n° 520.

[CAB]RILLVS, nom d'homme. *Theux* (Belgique), W. Z., 1885, p. 228.

CABVCA, nom d'homme. *Lyon,* R. E., 1885, p. 152.

CABVSAT..., nom d'homme. *Lyon,* R. E., 1885, p. 152.

CATVRIGIA [4], nom de femme, *Heddernheim, K.,* 1885, p. 4.

CADVRCVS [5], nom d'homme. *Lyon,* R. E., 1885, p. 152.

CAMVLORIX [6], nom d'un dieu. *Pont-les-Bonfays* (canton de Darney, Vosges). B. A., 1885, p. 196.

CARANTINVS [7], nom d'homme. *Lyon,* R. E., 1885, p. 152.

COBNERTVS [8], nom d'homme. *Lyon,* R. E., 1885, p. 152.

COBRVNVS (Severius), nom d'homme. *Lyon,* R. E., 1885, n° 550.

COCASVS, nom d'homme. *Lyon,* R. E., 1885, p. 152.

COCCILLVS [9], nom d'homme. *Lyon,* R. E., 1885, p. 152.

COMAGENVS [10] (Deus aeternus) *Surduk.* (Pannonia inf^or) A. E. M., 1885, p. 139.

COMATILLA, nom de femme. *Cilli* (dans le Noricum], A. E. M., 1885, p. 263.

COMATVLLVS, nom d'homme. *Wissembourg*, A. des I., 1885, p. 181.

1. Creuly : *Autun.*
2. Creuly : BOVDIA, BOVDIVS, BOVDVS.
3. Creuly : CABALIO.
4. Creuly : CATVRICA, CATVRICIVS, CATVRICVS, CATVRICI, CATVRIGOMAGVS (ville), CATVRIS (génitif), CATVRONVS.
5. Creuly : Ethnique.
6. Creuly : CAMVLORICE (deae).
7. Creuly : CARANTILLVS, CARANTINVS, CARANTIVS, CARANTO, CARANTVS.
8. Creuly : *Zurich, bords du Rhin.*
9. Creuly : COCILLVS.
10. Creuly : COMAGIVS, COMAVVS ?

CONDOLLIVS[1], nom d'homme. *Saalbourg*, près Hombourg, W.Z., 1885, p. 396.

CORINIENSES, nom de peuple. *Popović*, près Karin (Dalmatie), A.E.M., 1885, p. 5.

CORNOVIVS (ethnique). *Ilkley* (Angleterre), B. E., 1885, p. 51.

CORONCA, nom d'homme. *Lyon*, R. E., 1885, p. 152.

CORRIOSEDENSES. *Collias* (Gard), B. E., 1885, p. 197.

COSAXVS, nom d'homme. *Lyon*, R. E., 1885, p. 152.

COTVNVS, nom d'homme. *Saint-Michael* (dans le Noricum), A. E. M., 1885, p. 258.

COVRVNVS, nom d'homme. *Waldfischbach* (Bavière), W.Z., 1885, p. 360.

CRACVNA[2], nom d'homme. *Lyon*, R. E., 1885, p. 152.

CRICIRO[3], nom d'homme. *Lyon*, R. E., 1885, p. 152.

CRICIRV, nom d'homme. *Boviolles* (Meuse), B. A., 1885, p. 115.

CRVCVRO, nom d'homme. *Lyon*, R. E., 1885, p. 152.

CVNOVICODV, nom d'homme. *South Shields* (Angleterre), *The numismatic chronicle*, 1885, p. 253.

DACILLVS (ou DAGILLUS). *Waldfischbach* (Bavière), W. Z., 1885, p. 360.

DACMENVS, nom d'homme. *Petrovei* (Pannonia inf^or^), A. E. M., 1885, p. 136.

DACVS[4] (Valerius), nom d'homme. *Worms*, K., 1885, p. 110.

DAMONVS[5], nom d'homme. *Lyon*, R. E., 1885, p. 152.

DERCEIA[6], nom de femme. *Saint-Etienne* (Bouches-du-Rhône), B. E., 1885, p. 247.

DIGNILLA, nom de femme. Musée de *Worms*, K., 1885, p. 59.

DINOMOGETIMARVS, surnom de Mars. *Saint-Pons de Thommières*, A. des I., 1885, p. 180.

DIVANNO, surnom de Mars. *Saint-Pons de Thommières*, A. des I., 1885, p. 180.

DIVIXTVS[7], nom d'homme. *Lyon*, R. E., 1885, p. 152.

DOCNIB.., nom d'homme. *Lyon*, R. E., 1885, p. 152.

DONNETVS, nom d'homme. *Waldfischbach* (Bavière), W. Z., 1885, p. 358.

DOVSONNVS, nom d'homme. *Dijon*, A. des I., 1885, p. 225.

1. Creuly : CONDOLLVS.
2. Creuly : CRACCA, CRACCO(onis).
3. Creuly : *Musée de Bâle.*
4. Creuly : DACENCIVM, DACINVS.
5. Creuly : DAMONA, divinité.
6. Creuly : DERCO, DERCOIEDVS.
7. Creuly : DIVIXTA, DIVIXTILLA, DIVIXTVS.

DRAPPO, nom d'homme. *Waldfischbach* (Bavière), W. Z., 1885, p. 360.

DRESIA, nom de femme. *Buchbach* (dans le Noricum), A. E. M., 1885, p. 264.

DVBNOREX, nom d'homme. A. des I., 1885, p. 181.

DVROICOREGVM, nom de lieu, près d'*Amiens*, A. des I., 1885, p. 182.

EPTACENTIS (génitif), nom d'homme. *Mayence*, K., 1885, p. 9.

ERVCVA (Ulpia), nom de femme. *Cologne*, K., 1885, p. 169.

ESCENGOLATIS[1], nom d'homme. *Vallat de Riou* (commune d'Aubagne, Bouches-du-Rhône), B. E., 1885, p. 252.

EXVERTININAPPIVS, nom d'homme. *Thiaucourt* (Meurthe-et-Moselle), A. des I., 1885, p. 35.

FANDVS (Viniccius), nom d'homme. K., *Tarquimpol*, 1885, p. 160. Cf. ANDVS, et p. 380, note 10.

GALLONVS, nom d'homme. *Bedoin* (Vaucluse), B. A, 1885, p. 520.

GAVDLICONTIVS, nom d'homme. *Worms*, K., 1885, p. 165.

GAVERO, nom d'homme. *Bala* (pays de Galles), B. E., 1885, p. 149.

GIAMILLVS[2], nom d'homme. *Lyon*, R. E., 1885, p. 153.

GIARINVS, surnom de Mars. *Orgnon* (commune de Saint-Zacharie, Var), B. E., 1885, p. 11.

GRANNVS[3], surnom d'Apollon. *Trèves*, W. Z., 1885, p. 218, *Arnheim*, B. E., 1885, p. 218

[Γ]ΡΑΣΕΛΟΣ? *Collias* (Gard), B. E., 1885, p. 200.

HARMOGIVS, surnom de Mars. *Seckau* (dans le Noricum), A. des I., 1885, p. 181.

HOLOX, nom d'homme. *Auch*, R. E., n° 518.

IDENNICA, Cf. SVLIVIA.

IMPRITO, nom d'homme. *Lyon*, R. E., 1885, p. 153.

INDERCILLVS[4], nom d'homme. *Lyon*, R. E., 1885, p. 153.

IVCIVSSIO, nom d'homme. *Theux* (Belgique), W. Z., 1885, p. 217.

ΚΟΛΛΟΥΡΓ... ? *Collorgues* (Gard), R. E., n° 519.

LAHE, nom d'une déesse. Environs des *Martres Tolosanes* (Haute-Garonne). B. E., 1885, p. 185-187.

LELHVNNVS, surnom de Mars. *Aire* (Landes), R. E., 1885, n°s 564-568.

LITVCCVS[5], nom d'homme. *Charleville*, B. des A., 1885, p. 126.

1. Creuly : ESCINGVS, EXÇINGILLA, EXCINGILLVS, EXCINGOMARVS, EXCINGVS.
2. Creuly : GIAMILLIVS, GIAMILLVS, GIAMIVS.
3. Creuly : GRANNICVS ; GRANNO MOGOVNI (APOLLINI).
4. Creuly : INDERCA, INDERCILLVS, Musée de Bordeaux.
5. Creuly : *Vaison*.

LOGIRNVS, nom d'homme. *Lyon*, R. E., 1885, p. 153.

LVTO, nom d'homme. *Horbourg*, K., 1885, p. 3.

MAIVSVS, nom d'homme. *Tarquimpol* (Lorraine), K., 1885, p. 51.

MANDVBILLVS, nom d'homme. *Poussots* (près Dijon), A des I., 1885, p. 225.

MAPA, nom d'homme. *Beru*, (Marne), B. des A., 1885, p. 302.

MATICO[1] Ocellionis f.), nom d'homme. *Auch.*, R. E., 1885, n° 539.

MATO[2], nom d'homme. *Magdalenenberg* (dans le Noricum), A. E. M., 1885, p. 260.

MESSICVS, nom d'homme. *Saint-Michael*, (dans le Noricum), A. E. M., 1885, p. 258.

MIDDEVS, nom d'homme. *Carlsruhe*, B. E., 1885, p. 212.

MOGETIVS, surnom de Mars. *Bourges*, A. des I., 1885, p. 97, 178.

[M]OGETIVS, nom d'homme. *Karlsruhe*, B. E., 1885, p. 212 ; *passim*, A. des I., 1885, p. 180.

MOGETILLVS[3], nom d'homme. *Côme*, A. des I., 1885, p. 181.

MOGETISSA, nom d'homme. *Wissembourg*, A. des I., 1885, p. 181.

MOGILLONIVS, nom d'homme. *Saalbourg* (près Hombourg). W. Z., 1885, p. 395.

MORIREX, nom d'homme. *Angleterre*, A. des I., 1885, p. 182.

MVCAPOR[4], nom d'homme. *Mayence*, K., 1885, p. 9.

NAMAVSICAE (Matrae). *Collias* (Gard), B. E., 1885, p. 191.

NEDITAE, nom de peuple. *Popovič* (près Karin, Dalmatie). A. E. M., 1885, p. 5.

NEMETONA[5], nom d'une déesse. *Mayence*, B. E., 1885, p. 213.

ΟΥΕΡΣΙΚΝΟΣ, noms d'homme ? *Nîmes*, B. E., p. 191.

PEIATVLLIVS, nom d'homme. R. E., 1885, p. 212.

PIPIVS, nom d'un dieu. *Vallauris* (Alpes-Maritimes). B. des A. 1885, p. 168.

PRITILLIVS, nom d'homme. *Horbourg*, K., 1885, p. 3.

PRITTO, nom d'homme. *Lyon*, R. E., n° 560.

PVSTRVS ou PVSTER), nom d'homme. *Waldfischbach* (Bavière), W. Z. 1885, p. 360.

RIGISAMVS, surnom de Mars. *Angleterre*, A. des I., 1885, p. 181 ; *Bourges*, B. A., 1885, p. 466.

1. Creuly : MATICIVS.
2. Creuly : *Bordeaux*, *Mâcon*.
3. Creuly : MOGETILLA.
4. Creuly : MVCAPORA.
5. Creuly : avec Mars Loucetius ; NEMETOCENA nom de femme NEMETAE.

RIGODVLVM [1], nom de lieu. *Germanie*, A. des I., 1885, p. 183.

SANVILLVS [2], nom d'homme. *Vallat-de-Riou* (commune d'Aubagne, Bouches-du-Rhône), B. E., 1885, p. 252.

SATVLLA [3], nom de femme. *Cilli* (dans le Noricum), A. E. M., 1885, p. 263.

SAVRVS [4], nom d'homme. *Buchbach* (dans le Noricum), A. E. M., 1885, p. 264.

SENNA [5], nom de femme. *Waldfischbach* (Bavière), W. Z., 1885, p. 359.

SERGRINVS, nom d'homme. *Hombourg*, W. Z., 1885, p. 203.

SETV [6], nom d'homme. *Thiaucourt* (Meurthe-et-Moselle), A. des I., 1885, p. 35.

SOLLVS, nom d'homme. *Beru* (Marne), B. des A., 1885, p. 302.

SVARICA, nom de femme. *Dijon*, A. des I., 1885, p. 225.

SVLEVIAE, déesses. *Marquise* (Pas-de-Calais), B. des A., 1885, p. 299.

SVLIVIA IDENNICA, surnoms de Minerve. *Collias* (Gard), B. E., 1885, p. 197.

TETVLA, nom de femme. *Sztrigy-Szacsal* (Dacie), A. E. M., 1885, p. 238.

THRIDATES, nom d'homme. *Clissa* (Dalmatie), A. E. M., 1885, p. 19.

TOVTATIS [7], surnom de Mars. *Seckau* (dans le Noricum), A. des I., 1885, p. 181.

TRAGVRVM, nom de ville. *Salona* (Dalmatie), A. E. M., 1885, p. 5.

TREVER (pour Treverus), nom de peuple. *Lyon*, R. E., n° 525.

TRIGISAMVM, nom de lieu, dans le *Noricum*. A. des I., 1885, p. 183.

TVMMO, nom d'homme. Musée de *Worms*, K., 1885, p. 58.

VBELNAE (Matres). *La Moricaude*, (commune d'Auriol, Bouches-du-Rhône), B. E., 1885, p. 75.

VLFALES, nom d'homme. *Petrovci* (Pannonia inf^or^), A. E. M., 1885, p. 135.

VNICCIVS, nom d'homme. *Tarquimpol* (Lorraine), B. E., 1885, p. 50.

VXSACANVS [8], nom d'un dieu. *Bedoin* (Vaucluse), R. E., 1885, n° 545.

VENIC..., nom d'homme. *Bigeste*, (près de Humac, Dalmatie), A. E. M., 1885, p. 27.

1. Creuly : RIGOMAGVS, nom de lieu ; RIGOROVERIVGVS.
2. Creuly : SANVACVS, SANVCVS.
3. Creuly : SATVLLVS.
4. Creuly : SAVRO.
5. Creuly : SENNA, SENNAVCIVS, SENNAVS, SENNIANVS, SENNO, SENNVS.
6. Creuly : SETVBOKIOS.
7. Creuly : TOVTA, TOVTI (génitif), TOVTILLVS, TOVTIORIX, TOVTIOV, TOVTIVS, TOUTIA, TOVTONA, TOVTONIS (génitif), TOVTONVS (ou TOVTONIVS).
8. Creuly : VXASSONI (génitif), VXSAMENSIS.

VENILATVS, nom d'homme. *Saint-Etienne* (Bouches-du-Rhône), B. E., 1885, p. 247.

VENIMARVS, nom d'homme. *Vallat-de-Riou*, (commune d'Aubagne, Bouches-du-Rhône), B. E., 1885, p. 252.

VIBENA, nom de femme. *Deinsberg* (dans le Noricum), A. E. M., 1885, p. 260.

VINDV[1], nom. *Cilli* (dans le Noricum), A. E. M., 1885, p. 263.

VAPINVS, nom d'homme. *Worms*, K., 1885, p. 109.

VINICCIVS, nom d'homme. *Tarquimpol* (Lorraine), K., 1885, p. 52, 160.

Henri THÉDENAT.

CORRESPONDANCE.

TO THE EDITOR OF THE *Revue Celtique*

Sir — Unless some of your correspondents have sent you corrections of the mistakes committed by Mr. Abercromby in your last issue, perhaps you may see your way to the insertion of the following remarks in the next number. In a memorandum or note appended to the copy of a translation of Sir John Mandeville's travels, the writer of the note says : Dardein man*n*dála i*n*díu 7 ar com*a*rci an fi*r* docaithes i*n*díu damh 7 a Cill Creidhi da*mh*. « Maundy thursday to-day and (I am) under protection of the man to-day that eats an ox and at Cill Crea an ox.[2] » There is a phrase appended in which I suspect an error has been committed by Mr Abercromby in copying, so I pass it by for the present, especially as it has not any apparent connexion with the passage quoted above. Written in modern Irish the note quoted above would be : Diardaoin Mandala an-diu, agus air chomairce an fhir do chaitheas an-diu damh, agus a g-Cill Chreidhe dham. « To-day is Maunday Thursday, and I pray for, or, I put myself under the protection of the man whom I have received to-day, and in Kilerea I am, i. e. I live.

The expression « air choirmirce De dhuinn » is common in all parts of Ireland. « Air choimirce Mhuire 'sa mic duinn », « May the protection of Mary and her son be upon » is, I believe, my oldest recollection of articulate sounds : but « coimirce » was pronounced *cumree* as it is still in the county of Waterford. Some weeks since I wrote to a friend in my

1. Creuly : VINDVNA (Norique). VINDONA, VINDONISS(enses), VINDOROICI.
2. *Revue celtique*, t. VII, p. 68.

native place there to get some bilingual but illiterate person to translate such a phrase, and he replies that no such person could be got to translate it, but that such expressions are used on hearing of anything frightful or terrible.

« Caitheamh » is the word used, by scholars especially, to express the receiving of Communion. It is still a custom with pious persons to receive Communion on that day, as the writer of the note had done. « Fear » [man] is applied to the Deity very often, but without irreverence. The passage as construed by Mr Abercromby is scarcely Irish. Foreigners should take some pains to see that they were not saying foolish things when editing our Mss. This is especially the case in passages relating to points of Catholic doctrine or devotion.

I am Sir

Yours very sincerely

John Flaming

E. Gaelic journal.

17, Carlisle street, Dublin

July, 1886.

BIBLIOGRAPHIE

Etudes historiques sur la Poésie et la Musique dans la Cambrie, par Ernest David. Imprimerie Nationale, 1884, in-8°.

Ce livre a paru cinquante ans trop tard. Il aurait fait bonne figure entre la plupart des livres publiés sur les questions celtiques de 1830 à 1850; il est, d'un bout à l'autre, une œuvre de seconde main.

L'histoire de la poésie kymryque tient le fond, sinon l'intérêt de ce volume. Quatre-vingts pages à peine, sur trois cents, ont été consacrées à la musique. M. David s'est, dit-il, attaché pourtant « à développer tout particulièrement la question musicale, qui a été jusqu'à présent traitée d'une manière tout à fait incomplète, superficielle et peu en rapport avec son importance. » Quoi qu'il en soit, cela remonte aux *triades* et finit sur un article du *Times* (16 juillet 1873). C'est bien du chemin à courir. M. David ne s'en est pas moins arrêté à la plupart des problèmes soulevés à propos des bardes et de leur littérature. Mais il ne fait guère que les rééditer, sans les résoudre. — Voici pour les *triades*. « Elles ont été vigoureusement et savamment défendues par l'illustre M. Henri Martin, qui déclare y trouver un système original expliquant clairement les indications des Grecs et des Latins, les allusions des plus anciennes poésies bardiques, et même certaines dispositions symboliques des pierres druidiques... L'authenticité des triades me paraît donc assez victorieusement établie... » Les *pierres druidiques* ont fini leur temps; nous en sommes maintenant aux simples mégalithes. — Viennent ensuite les *bardes druidiques*. Tout ce chapitre roule sur de simples hypothèses. — De même, où à peu près, pour les bardes du VIe siècle. Au juste, que savons-nous d'eux, qui ne proviennent pas d'une légende ou d'un on-dit? — M. David semble avoir gardé des druides quelques souvenirs assez précis: « Ils se servaient, dit-il, des formules ternaires ». Et plus loin: « Ces rythmes (des *Pennillion*), dont l'origine remonte à l'époque druidique, ont été perpétués par les bardes ». — M. David

pratique la citation, comme on dirait, trop de confiance, et il arrive d'enthousiasme à conclure : « Il est notoire... Nous pouvons déduire... D'après ce qui vient d'être établi... »

Les mêmes reproches ne s'adressent pas à la partie musicale de son ouvrage. « C'est le point spécial, prétend-il, qui distingue son livre de tout ce qui a été écrit et publié sur les Kymrys... » Peut-être va-t-il un peu loin. Fétis et d'autres, en Angleterre, en France, en Allemagne, ont traité la même question, mais d'une façon moins complète. Lui a ramassé ce qui était épars. Les exemples notés et les dessins d'instruments seront une bonne source de renseignements. C'est là qu'on souligne le moins de fautes dans cette œuvre faite de transcriptions et de compilations.

Où M. Ernest David redevient sujet à caution, c'est lorsqu'il reproduit des textes gallois. « Il s'est familiarisé, dit-il, autant qu'il lui a été possible, avec la langue *welche;* il s'est entouré de tous les documents qu'il a pu recueillir... » Ce qui n'empêche que la partie pour ainsi dire linguistique de son livre ne soit tout à fait défectueuse. Je ne donnerai qu'un exemple, ou deux. Voici la version fournie par l'auteur des *Etudes historiques*, d'une chanson galloise :

Hob y derri dando.
Carum hell a char un agos,
Hob y derri dando.
New id cariad pob pythef nos.
Dyna ganu etta.
Erhyn igyd ni all fy nghalon sian fuyn sian.
Laina charwm hen garia don;
Or' brwyn dore derer llwyn,
Ni fouia i fwyan sian than fwyn.

Ces vers sont inintelligibles. J'ai dû recourir à mon ami M. Loth, pour les remettre à peu près sur leurs pieds, de la sorte :

Caru' m hell a charu' n agos
hob y derri dando
newid cariad pop pythefnos
dyna ganu etto
er hyn ygyd ni all fy nghalon.
Sian fwyn Sian,
llai na charwn hen gariadon;
o'r brwyn dyred i'r llwyn
ni fwyaf i sian tan fwyn?

En voici une traduction :

Aimer au loin et aimer auprès — hob y derri dando — changer d'amie tous les quinze jours — voilà chanter encore... Malgré tout cela mon cœur ne peut pas Jeanne, gentille Jeanne, ne pas aimer les vieux amours [1] : des joncs accours au buisson...

Dans une autre pièce, *Ar hyd y nos — tout le long de la nuit* —, les erreurs sont encore plus graves. M. Gaidoz lui-même n'a pu, qu'à force d'inductions, rétablir certains termes gallois entièrement défigurés par le copiste.

M. Ernest David déclare, p. 116, que les Bretons de l'Armorique comprennent « sans trop de difficulté l'idiome et même les vieux poèmes gallois ». Ce fut là une théorie chère aux Celtomanes d'il y a soixante ou quatre-vingts ans. Moi, bretonnant, je m'accuse de n'avoir pas entendu grand'chose aux plus simples textes gallois, avant d'avoir eu recours au lexique et à la grammaire. « Le breton armoricain, continue M. David, est demeuré à l'état presque rudimentaire, tandis que le gallois est devenu une langue riche, savante même, pouvant exprimer toutes les idées métaphysiques et philosophiques... » Il y a du vrai dans cette assertion. Mais il ne faut rien connaître aux idiomes en quelque sorte populaires, c'est-à-dire, restés « à l'état rudimentaire », pour leur dénier la faculté de rendre les idées métaphysiques ; leur aptitude est singulière, précisément, à exprimer les vérités premières : les notions de Dieu, de l'espace et de la durée ; celles de l'âme, de l'éternité ou du temps...

C'est assez dire que les *Etudes historiques sur la Poésie et la Musique dans la Cambrie* ont été poursuivies d'après un plan sérieux. Et même un index bibliographique, à la fin, donne certain aspect scientifique à cet ouvrage. Si M. Ernest David avait tenté simplement une œuvre de vulgarisation, lui « étranger à la Bretagne aussi bien qu'au pays de Galles », il eût mérité tous les éloges pour un si rude labeur. Tel qu'il est, son livre est à consulter, parce que les problèmes qui touchent aux obscures questions celtiques, sans être résolus, sont du moins abordés avec un entrain généreux et partant signalés une fois de plus à la critique.

N. QUELLIEN.

Histoire générale du Languedoc, par DOM CL. DEVIC et DOM J. VAISSETTE, religieux bénédictins de la congrégation de Saint-Maur. **Epigraphie de Narbonne**, premier fascicule, Toulouse, Edouard Privat, mars 1887 ; in-4, 382 p.

Ce volume, dont l'auteur est M. Lebègue, professeur à la Faculté des Lettres de Toulouse, est un tirage à part qui n'a pas été mis dans le

1 *Cariad* a le sens de bon ami ou bonne amie.

commerce. Il comprend trois parties : 1° Fastes de la Narbonnaise, de l'année 189 avant J.-C. à l'avènement de Dioclétien en 284 après J.-C., p. 1-63 ; 2° Catalogue des principaux manuscrits qui renferment des inscriptions de la Gaule Narbonnaise (rive droite du Rhône) et dissertation sur ces manuscrits, p. 65-109 ; 3° Inscriptions antiques de Narbonne, 111-382. Les fastes de la Narbonnaise contiennent le récit de la conquête romaine et l'étude la plus complète qui ait été faite jusqu'ici, je crois, sur les fonctionnaires romains, proconsuls, légats propréteurs, questeurs, procurateurs, etc., qui ont administré cette province pendant quatre siècles.

Les inscriptions de Narbonne sont au nombre de douze cent quatre-vingt-dix-neuf. Une d'entre elles offre un haut intérêt. C'est une dédicace au dieu BELENUS par un certain C. .....TVRPIO (n° 149). C'est le premier exemple du nom de cette divinité qui ait été fournie par une inscription de la Gaule. Ainsi cette inscription confirme l'exactitude des indications données sur le culte de ce Dieu en Gaule par Ausone, *Professores*, IV, 9 :

Beleni sacratum ducis e templo genus.

et X, 19 :

Qui Beleni aedituus.

Quant aux noms d'hommes gaulois, ils sont très rares à Narbonne qui était une ville tout à fait romaine depuis qu'en l'an 118 une colonie de citoyens romains y avait été établie. Nous signalerons les *cognomina* suivants : Togiacus (Q. Attius Sex[ti] f[ilius] Togiacus), n° 326 ; Solimarus (L. Falius L[ucii] l[ibertus] Solimarus), n°s 491, 492 ; Boiscus (Magidius Boiscus, le prénom manque), n° 649 ; Matugenus (...o Matugeni f[ilio] ; le commencement de l'inscription manque), n° 670 ; Lituona (Atiae T[iti] l[ibertae] Lituonae), n° 703 ; Litugena (Statiae T[iti] l[ibertae] Litugenae), n° 704 ; Excingus ([O]fellius Excingi l[ibertus]), n° 707 ; Excingilla (..... Excingillae f[iliae]), n° 865 ; Atepo (Vercillus Ateponis f[ilius]), n° 889. Ce dernier personnage paraît n'avoir pas eu de gentilice. Quelques gentilices semblent d'origine celtique. Tels sont : Ceutronius (Ceutron[io] M[a]ximo), n° 386 ; Segolatius (D[iis] M[anibus] L. Segolati[i] Victorini), n° 803.

Parmi les gentilices romains, je signalerai Aveius (C. Aveio Severo), n° 822 ; c'est un nom dont plusieurs exemples ont été recueillis dans le tome IX du *Corpus inscriptionum latinarum* et qu'on rencontre encore ailleurs, t. VIII, n° 336. D'Aveius on trouve une variante en *-nus* ou *-na :* C. Avenus Fa..... *Corpus*, IX, 2379 ; M. Avena Macer, *Corpus*,

V. 3382. *Avenus* avait probablement lui-même une variante *Avennus* par double *n*, d'où parait dériver le nom de lieu *Avennacus*, Avenay[1]. Si cette hypothèse est exacte, le nom d'Avenay, Marne, aurait été formé à l'aide d'un gentilice et non d'un *cognomen* comme nous l'avons supposé plus haut, p. 143.

H. d'A. de J.

Nota. — Le temps nous a manqué jusqu'ici pour rendre compte du savant mémoire du Rev. B. Mac-Carthy sur le *Stowe Missal*. Nous nous sommes bornés à citer (p. 196) la critique dont ce travail a été l'objet de la part de M. Whitley Stokes dans l'*Academy* du 2 avril dernier. Dans l'*Academy* du 23 avril, p. 290-291, M. Warren constate que M. Mac Carthy exagère l'antiquité paléographique du Missel de Stowe. Nous croyons que tous les paléographes compétents donneront raison à M. Warren. En revanche, nous devons constater que l'auteur de la nouvelle étude sur le Missel de Stowe a fait des observations par lesquelles il a montré, sur certains points, une connaissance remarquable du vieil irlandais. Nous sommes heureux de saluer ce début d'un celtiste que nous désirons vivement voir suivre la voie où il vient d'entrer.

---

1. *Avennio*, Avignon, dérive d'**Avennius*, lui-même dérivé d'**Avennus*.

CHRONIQUE

SOMMAIRE: 1. Nouvelles bretonnes, par J. Loth. — 2. Nouvelles archéologiques, par A. de Barthélemy. — 3. Les publications de M. le docteur Max Nettlau. — 4. La statue de Vercingétorix à Gien. — 5. Mommsen, *Histoire romaine*, tome V, traduit en français par R. Cagnat. — 6. Critique par M. Zimmer (*Gœttingische gelehrte Anzeigen*) de l'*Essai d'un catalogue de la littérature épique de l'Irlande*, par M. d'Arbois de Jubainville. — 7. Le *Peredur ab Efrawc* de M. Kuno Meyer. — 8. Les *Contes populaires de la Basse-Bretagne*, de M. Luzel. — 9. La *Ronde du papier timbré* et la *Vieille Ahès* appartiennent-elles à la littérature populaire de la Bretagne? — 10. *Les Inscriptions gauloises*, par M. Jacques Guillemaud. — 11. Le *Celtic Magazine*. — 12. Les thèses de M. Ernault. — 13. Comparaison par M. Whitley Stokes entre certains passages de Nennius (?), *Historia Britonum* concernant saint Patrice, d'une part, la vie de saint Patrice parMuirchu Maccumactheni et les notes de Tirechan, d'autre part.

I.

A ma connaissance, il ne s'est rien publié en breton cette année qui vaille la peine d'être signalé. On dit que devant les progrès de la langue française, dans les campagnes, le clergé breton se serait ému et qu'il se produirait un mouvement en vue de la défense de la langue bretonne. L'évêque de Saint-Brieuc songerait même à fonder une sorte de chaire de breton dans son grand-séminaire. Il est permis de concevoir quelques inquiétudes sur la portée de ce projet, lorsqu'on sait que dans ce même grand-séminaire le comble du purisme et l'idéal auquel on s'efforce d'atteindre, c'est de n'employer que des mots contenus dans le Barzas-Breiz. Le zèle que montre le clergé pour la langue nationale « la *vieille langue, la langue mère, la langue qui ne change pas* » peut être sincère, mais il est surtout platonique. Rien ici qui ressemble aux écoles du dimanche dans le pays de Galles. Croirait-on que le catéchisme dans les campagnes s'apprend par cœur et qu'il n'est jamais venu à l'esprit d'un de nos curés d'enseigner à lire en breton aux enfants qu'il est chargé d'évangéliser et qui aujourd'hui, pour la plupart, fréquentent plus ou moins l'école française? Le jour n'est pas éloigné où on pourra répondre à ces intrépides et clairvoyants défenseurs du breton, que la langue peut avoir toutes les qualités, mais qu'elle a le même défaut que la jument de Roland : c'est d'être morte.

En dehors de livres nouveaux, il n'a paru d'ancien que le titre et les cinq premières strophes du poème du *Mirouer de la mort*, poème de 3360 vers composé en 1519 et imprimé en 1575, dont l'existence avait déjà été signalée par M. de la Villemarqué dans les Archives du Bibliophile breton. Je n'ai pu obtenir des propriétaires de l'ouvrage d'en publier autre chose. Il n'y a que demi-mal, si M. Ernault, comme on me l'a dit, a pu mettre à profit le poème pour son dictionnaire étymologique du moyen-breton.

J'ai en ce moment entre les mains, grâce à l'obligeance de M. l'abbé Chauffier, directeur de l'école Saint-François-Xaxier, à Vannes, un livre vannetais assez intéressant : *Magasin spirituel er beurerion, en artisantet, er serviterion, hac en dud diar er maezeu. E Guenèd, e ty Yehan-Marc Galles, Imprimour, é Ru en Intron-Varia*, 1790. C'est une série de dialogues dans lesquels une dévote enseigne la morale et la religion à des gens appartenant à toutes les classes de la société, moins le seigneur de la paroisse qui sans doute n'en avait pas besoin. La onzième après-midi (*en unzevet anderhuyad*) est particulièrement instructive. La bonne sœur corrige la veuve Jannic de toutes espèces de superstitions dont voici les plus curieuses :

Le jour où une jeune fille se mariait, on mettait dans son soulier une pièce d'argent pour empêcher qu'on *ne mît du mal* entre son époux et elle ;

Lorsque les nouveaux mariés sortaient de l'église, on envoyait avant eux à la maison une vieille femme, pour que tout le mal qu'on pouvait mettre entre eux retombât sur elle ;

Il n'était pas bon de mettre les enfants sur la table pendant le repas ;

Il ne fallait pas mettre à l'enfant deux bas de la même paire, ou il fallait en mettre un à l'envers (*ne e garinemb*, plus habituellement *garinep*), de peur du *mauvais œil* (*er goal-lagad*) ;

Pour se préserver des gens qui d'un mot ou d'un coup d'œil pouvaient *faire sécher les gens sur leurs pieds*, il était bon de porter dans sa poche deux morceaux de sureau, entrant l'un dans l'autre ;

Il y avait des gens qui passaient par la cheminée pour aller au sabbat, qui s'élevaient par-dessus les nuages pour faire tomber la pluie et la grêle où ils voulaient, qui arrêtaient un homme sans le toucher, ou le forçaient à venir vers eux là où ils le voulaient ;

Il était dangereux de se rencontrer le matin avec un tailleur allant à sa journée, etc.

L'histoire locale est toujours fort cultivée en Bretagne. L'événement de l'année est la publication des :

Monuments originaux de l'histoire de saint Yves, par MM. Arthur de la Borderie, l'abbé J. Daniel, R. P. Perquis, et D. Tempier ; in-fol., Saint-Brieuc, Prud'homme, 1887. C'est une contribution des plus utiles à l'histoire des mœurs au XIIIe-XIVe siècle. On rencontre dans ces documents bon nombre de noms bretons, défigurés assez souvent par l'incurie des scribes étrangers à la Bretagne.

Dans la Revue historique de l'Ouest, publiée sous la direction de MM. de Carné et de l'Estourbeillon, sixième livraison, mars 1887, un article sur la marine bretonne au XVe-XVIe siècle, de M. de la Nicollière-Tejeiro, donne des détails nouveaux sur la vie et les exploits du fameux capitaine Hervé Porzmoguer qui le 10 avril 1513, voyant son navire en feu, s'attacha au navire anglais le Régent et le fit sauter avec lui. Parmi les noms de ses compagnons d'armes qui paraissent avoir été tous bretons, je relève le nom curieux de Yvon Nuz (cf. gallois *Nudd*, irlandais Nuadha ; v. J. Rhys, Lectures, p. 144).

Le *Bulletin de la Société archéologique du Finistère* pour 1885 (je n'en ai pas

eu de numéro plus récent entre les mains) offre à ses lecteurs une série de *Promenades archéologiques* dans Quimper, sous la direction de M. J. Trévédy. Les renseignements les plus anciens sont tirés d'une copie, déposée aux archives de Quimper, de ce que M. Trévédy appelle improprement le Cartulaire de Quimper. Il y en a en effet trois, tous les trois à la Bibliothèque nationale et tous les trois concernant le chapitre et l'évêché de Quimper. Un nom de rue vaut la peine d'être relevé; dans plusieurs actes du XIIIe siècle, on remarque le nom breton d'une rue qui apparaît le plus souvent traduit en latin, le *vicus obscurus*, en breton *themer* ou *demer*. Tous les dialectes armoricains ainsi que le gallois ont actuellement une *l* finale: gallois, *tywyll*, haut-vannet. *tihouel*, léonard *teñval*; cf. irl. *temel* « obscurité ».

La Revue de Bretagne et de Vendée se transporte de Nantes à Saint-Brieuc et sera dirigée par M. Arthur de la Borderie. Dans les trois premières livraisons de 1887, ce qu'il y a de plus saillant, c'est une esquisse par M. de la Borderie des principales phases de la guerre de la succession de Bretagne entre Charles de Blois et Jean de Montfort. Cette guerre a été en général mal comprise par les historiens français. A les lire, il semblerait que toute la Bretagne était dans le parti français et que c'était être mauvais patriote que d'être dans les rangs opposés. M. de la Borderie montre que la Basse-Bretagne à peu près tout entière: Léon, Cornouailles presque en entier, Vannetais, avait pris parti pour les Montfort, tandis que la Haute-Bretagne par affinité de langue et de mœurs préférait le parti français. Une idée originale et peut-être juste de M. de la Borderie, c'est que le roi d'Angleterre aurait pu terminer la guerre de bonne heure, mais qu'il ne l'a pas voulu, trouvant son intérêt à tout point vue, à faire de la Bretagne un centre d'approvisionnement et de concentration pour les troupes anglaises en vue d'expéditions éventuelles en France. Il est certain que les batailles de la Roche-Derrien et de Mauron avaient été un véritable écrasement pour l'armée française et qu'il est difficile de comprendre, si on n'adopte pas l'hypothèse de M. de la Borderie, pour quoi les Anglo-Bretons ont laissé à leurs adversaires tout le loisir de se refaire et de réunir de nouvelles forces.

Je crois devoir signaler encore dans la livraison de janvier une étude de M. de la Villemarqué sur un saint breton inconnu. Le nom de ce saint se retrouverait dans: *Treou-Ergat*, village de la commune de Plabennec, en Léon; *Poul-dergat*, plus anciennement *Ploe-dergat*, près Quimper; *Plumergat*, près Vannes, Morbihan. *Dergat* se décomposerait en *T-Ergat*. M. de la Villemarqué ne nous dit pas ce que serait ce *t*. *Plumergat* serait pour *ploim-ergat; ploim* représenterait plēbs, gallois *plwyff* (M. de la Villemarqué a voulu dire *plwyf*). Il est déjà bien difficile d'admettre que Tréou-Ergat et Poul-dergat renferment le même nom. Ce n'est cependant pas impossible, si on suppose que le peuple en prononçant *sant Tergat* a confondu peu à peu le *t* initial du nom avec le *t* final de *sant*. Pour *Plumergat*, en 1205 *Ploimargat*, il n'est pas douteux qu'il ne faille le décomposer en Ploe pour *ploev* et *marcat* ou mieux *morcat*, nom bien connu. Ce saint *Ergat* ne serait autre qu'un saint irlandais. Pour toute autorité, M. de la Villemarqué cite le témoignage du major Faty, qu'il déclare *le plus grand hagiographe qu'il*

connaisse. Ce très grand hagiographe qui n'a jamais *hagiographié* me fait souvenir d'un personnage fameux du célèbre roman de Gozlan, Aristide Froissart : du fameux sculpteur Lacervoise que ses amis considéraient comme le plus grand artiste de son temps, auxquels ils commandaient leur buste ou même leur tombeau et qui ne sculpta jamais. Ajoutons qu'*Ergat* serait identique à l'irlandais *arg* « héros » = ἀρχός, ce qui est manifestement impossible. M. de la Villemarqué termine par une singulière réflexion : « Tréou-Ergat au XVIIIe siècle avait 300 habitants, Poul-dergat 800, Plumergat 1700. Si ce chiffre remontait à l'émigration, il nous donnerait approximativement le nombre de personnes comprenant les familles venues de la Bretagne du nord dans les cantons de l'Armorique où elles portèrent le culte de saint Ergat ». Par une distraction regrettable, M. de la Villemarqué a fait commettre à M. de la Borderie une énormité historique dont il est bien innocent : c'est que la capitale des Cornovii insulaires était *Carisopitum* aujourd'hui probablement Corbridge ou Morpeth dans le Northumberland. M. de la Borderie a simplement parlé de soldats Cornovii stationnés à Ponte-Ælii, d'après la *Notitia dignitatum imperii*, non loin de Carisopitum et il a supposé que ces Cornovii que le sort avait amenés loin de leur pays avaient pu émigrer par la suite et transporter dans la Cornovia armoricaine le nom même de Corisopitum. J. LOTH.

II

Depuis quelque temps le *Corpus* des inscriptions gauloises que M. Ant. Héron de Villefosse nous donnera un jour s'est enrichi de deux textes ; l'un est gravé sur une inscription trouvée à Saint-Cosme (Gard) et a été signalé dans le *Bulletin épigraphique* (6e année, p. 294).

ΑΔΡΕΣΣΙΚΝΟΣ
ΥΙΒΡΑΤΟΥΔΕΚΑ

L'autre, plus important, parce qu'il est complet, est aujourd'hui au musée Calvet, à Avignon. D'après les renseignements fournis par M. Deloye, qui se propose de publier un travail spécial sur ce monument, le cippe a 0,365 de hauteur, 0,210 de largeur et 0,160 d'épaisseur ; il a été découvert sur la montagne qui domine la ville d'Orgon, située sur la rive gauche de la Durance, en face de Cavaillon. M. de Montessus, capitaine d'artillerie, l'a découvert au milieu de décombres provenant d'une chapelle d'Augustins construite au commencement du XVIIe siècle, qui en avait remplacé une autre, plus ancienne, mentionnée dans une bulle d'Adrien IV, datée de 1155, sous le nom de *ecclesia Sancte Marie et Sancti Johannis de Monte*. L'inscription signalée déjà dans la *Revue archéologique*, t. 91, p. 122 et dans le *Bulletin épigraphique*, (6e année, p. 294, porte :

ΟΥΒΡΟΥΜΑΡΟC
ΔΕΔΕ ΤΑΡΑΝΟΟΥ
ΒΡΑΤΟΥΔΕ ΚΑΝΤΕΜ.

Dans ces mêmes ruines, on a recueilli une autre inscription sur laquelle M. Deloye n'a pu relever que les lettres suivantes :

...TI SIIRV.
TIO.....

Il propose d'y lire *Marti servatio*.

M. l'abbé Cérès[1], conservateur du musée de Rodez, a déterminé un point intéressant de topographie gauloise en retrouvant l'emplacement d'une station de la *Table de Peutinger* resté douteux jusqu'aux fouilles intelligentes faites par lui grâce à un modeste crédit qui lui a été accordé par le gouvernement. Cette station est *Condatomagus* entre Lodève et Rodez. En tenant compte des distances indiquées sur la *Table*, on avait hésité entre Vabres, les Conqs, Saint-Rome, Cressels ; la Commission de Topographie des Gaules proposait Sainte-Affrique ou Millau, attendant pour décider que des recherches snr le terrain permissent de sortir d'incertitude. Grâce aux explorations de M. l'abbé Cérès, le point cherché n'est pas Millau, dont le sol n'a rien donné d'antique, mais la plaine de a Graüfesenque, au territoire de Millau, sur l'autre rive du Tarn. Là, le zélé archéologue a trouvé des monnaies gauloises et romaines en quantité, des vases de toute sorte, des objets variés, des inscriptions, des autels ornés de bas-reliefs, des fragments de colonnes, des substructions considérables ; les fouilles ne sont pas terminées et il est permis d'espérer que l'avenir fournira des surprises. Dans le voisinage, M. Cérès a constaté la présence de l'ancienne voie qui porte encore le nom de *Costo Roumivo*. Remarquons que la localité placée au confluent du Tarn et du Dourbie justifie parfaitement la dénomination de *Condatomagus* relaté par la *Table de Peutinger*.

Au deuxième livre des *Commentaires*, ch. 12, César donne quelques détails sur l'oppidum fortifié de Noviodunum, chez les Suessions, qu'il fut obligé d'assiéger. On discute depuis longtemps la question de savoir si Noviodunum ne devint pas Augusta Suessionum, après la conquête romaine. Différents archéologues ont proposé Noyon, la montagne de Noyant, près de Soissons, le Mont-Noyon à 17 kil. au sud-ouest de cette ville. Les fouilles entreprises par M. O. Vauvillé, à 4 kil. à l'ouest de Soissons, sur la colline de Pommiers, ont fait connaître l'emplacement d'un oppidum important qui pourrait très bien avoir été la capitale des Suessions avant que les Romains n'aient fondé Augusta Suessionum ; on y a découvert des traces d'habitations, des ruines de fortifications gauloises et une quantité considérable de monnaies gauloises très intéressantes, au moins aussi riche que ce qui a été recueilli au Mont-Beuvray ; l'absence des monnaies romaines y est aussi remarquable que sur l'emplacement de l'antique Bibracte. Si Noviodunum est sur ce point, nous aurions là, comme à Augustodunum et peut-être à Sens, un nouvel exemple de cité gallo-romaine fondée dans le voisinage de l'ancienne capitale gauloise. Les fouilles de

1. Au moment où nous écrivons ces lignes, nous apprenons la mort de ce savant ecclésiastique ; le Rouergue perd en lui un érudit qui connaissait parfaitement l'archéologie de cette province et dont le zèle n'était égalé que par sa grande modestie.

M. Vauvillé ont été examinées par M. le lieutenant-colonel de la Noë et faites au moyen d'une subvention accordée sur la demande de la section d'archéologie du Comité des travaux historiques. Nous constatons avec plaisir que le Comité paraît vouloir continuer les errements de la Commission de la Topographie des Gaules à laquelle on doit tant de recherches fructueuses pour l'étude de l'archéologie nationale. — La présence très fréquente, à l'oppidum de Pommiers, de monnaies gauloises au nom de *Cricirus*, autorise à considérer comme Suession ce chef dont, jusqu'à ce jour, les nombreuses pièces en or, en argent et en bronze avaient été classées aux pays circonvoisins. — Ajoutons que l'on étudie en ce moment le point où pouvait se trouver la capitale des Turones, dans le voisinage de Caesarodunum, cité romaine. A. DE BARTHÉLEMY.

III.

Nous souhaitons avec plaisir la bienvenue à un nouveau celtiste, M. le docteur Max Nettlau, de Vienne. Ce jeune savant vient de faire paraître une étude sur le vocalisme gallois : *Beitrage zur cymrischen Grammatik*, I. Einleitung und vocalismus, Leipzig, mars-avril 1887. Il a en outre composé un important mémoire intitulé : *Notes on Welsh Consonants*, que nous espérons publier dans un prochain numéro de la *Revue celtique*. Enfin, nous apprenons qu'il prépare une édition du roman irlandais deThèbes, du Fierabras et du Pseudo-Turpin irlandais et de la lettre irlandaise du Prêtre Jean, d'après le manuscrit Egerton 1781.

IV.

L'Administration municipale de la ville de Gien a ouvert une souscription nationale pour ériger une statue à Vercingétorix. Voici les premiers mots de sa circulaire. « La ville de Gien, qui la première se souleva contre la domination de Rome, ouvre une souscription, etc. ». La ville d'Orléans s'est émue des prétentions de la ville de Gien. Les membres des sociétés savantes d'Orléans, réunies en assemblée générale le 6 mai 1887, ont publié une protestation contre la grave erreur historique commise par les habitants de l'ancien *vicus* des *Senones* appelé au moyen âge *Giemis castrum ;* et revendiquent énergiquement les droits d'Orléans l'ancien *oppidum Carnutum*, *Cenabum*, dont ils écrivent le nom avec une orthographe aujourd'hui abandonnée *Genabum*. Il est étrange qu'ils ne connaissent pas mieux le monument dont Léon Renier a rendu compte dans son Mémoire sur une inscription récemment découverte à Orléans, *Revue archéologique*, t. XI (1865), p. 408 et suivantes.

V.

La librairie Vieweg a publié il y a plusieurs années une traduction en français des trois premiers volumes de l'histoire romaine qui est un des titres de M. Mommsen à l'admiration de ses contemporains. Elle vient de faire paraitre le commencement de la traduction du tome cinquième de ce grand ouvrage. Le titre est : *Histoire romaine par Théodore Mommsen*, traduite par R. Cagnat, professeur au Collège de France, J. Toutain, élève de l'Ecole normale supérieure, tome

neuvième, première livraison. On sait que le volume allemand traduit sous ce titre est consacré à l'histoire des provinces sous l'empire et que l'auteur a suivi l'ordre topographique. Les provinces gauloises sont comprises dans la livraison qui vient de paraître; cinquante pages (98-147) leur sont consacrées. Nous en ferons plus tard un compte-rendu.

VI.

Dans le numéro des *Gœttingische gelehrte Anzeigen* qui a paru le premier mars 1887, M. Zimmer a publié une critique du volume intitulé: *Essai d'un catalogue de la littérature épique de l'Irlande, précédé d'une étude sur les manuscrits en langue irlandaise conservés dans les Iles Britanniques et sur le continent*, par H. d'A. de J. Paris, Thorin, 1883, CLV-282 pages. Cette critique n'occupe pas moins de quarante-six pages. Elle amusera les gens qui ont le goût de la littérature épicée. M. Z. prétend établir, entre autres choses, que l'auteur attaqué par lui n'a pas consulté les manuscrits irlandais et s'est borné à lire les catalogues. C'est une assertion erronée; on peut en fournir la preuve sans renvoyer ni aux cahiers manuscrits de M. d'Arbois, ni aux catalogues également manuscrits de Dublin et de Londres. Ainsi la pièce qui est intitulée: *The dearth at the house of Buichet* (Catalogue imprimé des manuscrits Rawlinson à Oxford, t. I, col. 731, n° 49) figure dans l'*Essai d'un catalogue* sous le titre d'*Esnada tige Buchat*, p. 127; la *Legend of Oilioll and Art* (Catalogue Rawlinson col. 729, n° 25) porte dans l'*Essai d'un catalogue*, p. 151, le titre d'*Immarchor n- Aillella ocus Airt*; et le *Prose account of the chaining of Eochaid, son of Enna Cinselach...* (Catalogue Rawlinson, col. 720, n° VI), est mentionné dans l'*Essai d'un catalogue* sous ce titre: *Orgain Neill Noigiallaig*, p. 187.

Toutefois on doit reconnaître que M. Zimmer a signalé dans sa critique un certain nombre de lacunes et de fautes qui doivent être portées à la connaissance des lecteurs de la *Revue celtique* et dont le relevé sera une continuation des travaux de MM. Gaidoz et Kuno Meyer sur le même sujet[1].

Essai d'un catalogue, p. 3. *Agallam na senorach.* A la liste des manuscrits, ajoutez Laud, 610, 123 a-146 b; Lismore, 194-200; Franciscains, ms. XXIX écrit en 1628. Le manuscrit du seizième siècle appartenant aux Franciscains d'après l'*Essai d'un Catalogue* est le numéro IV de Gilbert (*Gœttingische gelehrte Anzeigen*, p. 157-159, 170-171).

Essai d'un catalogue, p. 138. *Fled Bricrenn.* Le manuscrit T. C. D. H. 2.16, contient sous le même titre une pièce différente de celle qui est conservée par les autres manuscrits. Cf. Windisch, *Irische Texte*, t. II, p. 164 et ss.

Essai d'un catalogue, p. 147. Ajoutez *Gein Branduib mic Echdach*, Rawlinson B. 502, 47 a 2.

Essai d'un catalogue, p. 149. A l'article: *Genemain Find maic Cumaill*, ajoutez Rawlinson, B. 502, 70 b 2.

1. Voir plus haut, t. VI, p. 109-113, 187-191; t. VIII, p. 189-190.

Essai d'un catalogue, p. 191. Ajoutez *Orgain tri mac Diarmata*, Rawlinson, B. 502, 73 b 2; 512, 515 b. Sur ces trois additions v. *Gœtt. gel. Anz.*, p. 184.

Essai d'un catalogue, p. 214. *Táin Bó Cuailnge*, ajoutez à la liste des manuscrits T. C. D. H. 2. 16, [col. 573-619] (*Gœtt. gel. Anz.*, p. 160).

Essai d'un catalogue, p. 236. *Tochomlod na n-Desi*, ajoutez que cette pièce est identique au *Coccad Cormaic*, p. 90 (*Gœtt. gel. Anz.*, p. 194).

Essai d'un catalogue, p. 254. *Tucait innarba na n-Desi*, ajoutez l'indication de Rawlinson, B. 502, 72 a 2 (*Gœtt. gel. Anz.*, p. 184).

Le mémoire de M. Zimmer contient (pp. 169-175, 184-193) une étude intéressante sur l'origine du cycle ossianique. Il y signale un certain nombre de morceaux qui ne pouvaient entrer dans le plan de l'*Essai d'un catalogue*, parce que ces morceaux manquent de titres et que l'*Essai d'un catalogue* est composé par ordre alphabétique de titres. Mais ce qu'il en dit est instructif, on doit le constater ici, quelle que soit l'opinion qu'on puisse avoir sur la forme que le savant allemand donne à ses appréciations quelques-unes justifiées, les autres sans fondement et souvent d'autant plus tranchantes qu'elles sont moins solides.

VII.

M. Kuno Meyer dont les excellents travaux sont si connus de nos lecteurs vient de donner chez Hirzel, à Leipzig, une nouvelle édition du Mabinogi de *Peredur ab Efrawc* avec glossaire. C'est un in-8° de 82 pages que nous annonçons en attendant qu'un de nos collaborateurs en fasse un compte-rendu.

VIII.

M. Luzel a fait paraître à la librairie Maisonneuve, en 1881, les *Légendes chrétiennes de la Basse-Bretagne*, deux volumes in-12 dont il a été rendu compte plus haut, tome VI, p. 97. Il vient de publier à la même librairie les *Contes populaires de la Basse-Bretagne*, faisant suite aux précédents, trois volumes in-12, xx-453, 434, 480 p. Le dernier volume contient un index général destiné à faciliter les recherches des érudits qui comparent ensemble les traditions populaires. Il est inutile que nous insistions sur l'intérêt qu'offre cette savante publication.

IX.

La *Société archéologique du Finistère* vient de distribuer la quatrième livraison de son bulletin pour l'année 1887. Nous y trouvons une dissertation de M. de la Borderie sur la question de savoir si deux chants bretons: « La ronde du papier timbré » et « La vieille Ahès » appartiennent à la littérature populaire ou sont des compositions modernes et savantes (p. 147-152). M. de la Borderie classe ces deux pièces dans la littérature populaire. M. Luzel, répondant à M. de la Borderie (p. 152-162), affirme que ces deux pièces sont l'œuvre d'un poète breton du dix-neuvième siècle, Guillaume-René Kerambrun qui les aurait composées vers 1849 ou 1850. Finalement les deux adversaires maintiennent chacun leur opinion, déclarant chacun n'avoir pas été convaincu par les arguments de l'autre. La rédaction actuelle de la *Revue celtique* est aussi

sceptique que celle qui l'a précédée; elle ne croit à l'ancienneté ni de « La ronde du papier timbré » ni de « La vieille Ahès » et conserve sur ce point les doctrines de Guillaume Lejean, *La poésie populaire en Bretagne*, voyez *Revue celtique*, t. II, p. 67-68. On ne voit pas pourquoi Kerambrun se serait fait scrupule de composer des poésies populaires bretonnes. Un archiviste qui fabrique une pièce et l'intercale dans ses archives commet un faux. L'épigraphiste de profession qui compose une inscription romaine et veut la faire passer pour authentique, est un malhonnête homme. Mais on ne peut juger d'après ces règles rigoureuses ni les poètes, ni en général les gens de lettres.

X.

Dans la *Revue archéologique*, numéro de mars-avril 1887, troisième série, t. IX, p. 210-229, se trouve le commencement d'un grand travail de M. Jacques Guillemaud intitulé : *Les inscriptions gauloises, nouvel essai d'interprétation.* Ce premier article comprend l'introduction et une étude sur l'inscription de Todi. L'auteur ne connaît pas la *Grammatica celtica* et n'a pas la notion la plus élémentaire de la phonétique ni de la morphologie celtique. Il affirme par exemple ceci (p. 213) : « Il est de tradition que le gaulois possédait, à l'exemple du « grec, un article défini *ar* « le ». Citons encore le passage suivant (p. 227) : « Les seuls mots qui dans les langues celtiques paraissent se rapprocher de « *Koisis* sont : breton *kouez* « chute », *koueza* « tomber », gallois *cwydd* « chute ». Il est à remarquer, et c'est une coïncidence curieuse, que l'idée de « chute se rattache également à notre mot *cadet*, si, comme nous le pensons, « il est plus logique de faire dériver ce mot de *cadere* « tomber », que d'un « diminutif de *caput, capitellus* (lisez *capitettus*), qui n'a peut-être jamais existé. »

XI.

Les numéros d'avril et de mai du *Celtic Magazine* ont l'intérêt des précédents. M. Alexandre Macbain termine dans le numéro d'avril son étude sur l'Ossian de Macpherson. Voici sa conclusion, p. 254 : « *Fingal* est l'œuvre de Macpherson « presque autant que le *Paradis perdu* de Milton est l'œuvre de Milton. Mac« pherson est avec les ballades et leur histoire dans le même rapport que Milton « avec la Bible et la tradition... A peine un tiers de l'œuvre ossianique de « Macpherson a une contre-partie authentique dans les ballades ; le reste est « absolument l'œuvre propre de Macpherson... Son Ossian est aussi véritable« ment son œuvre propre que jamais l'œuvre d'un grand poète quelconque a « été l'œuvre de ce poète ». On revient sur cette question dans la livraison de mai, p. 316-321 ; sous ce titre : *Hill's collection of Ossianic poetry*, il est question successivement des deux premières publications ossianiques de Macpherson, 1760, et de la première collection de poèmes ossianiques authentiques qui ait été publiée, celle de Hill, qui parut pour la première fois en 1784. La livraison d'avril contient, p. 273, un article sur l'usage du pronom possessif en gaélique dans les circonstances où d'autres langues exigeraient le pronom personnel, c'est-à-dire avant l'infinitif, qui est, comme on le sait, un substantif. Nous citerons

encore deux articles de M. Macbain, sur la croyance aux apparitions, p. 276, 324, et un premier article du Provost Mac Andrew sur les Pictes, p. 289.

XII.

Notre savant et zélé collaborateur M. E. Ernault a été reçu docteur par la Faculté des Lettres de Paris, le 22 avril dernier. Sa thèse francaise avait pour objet le parfait en grec et en latin, sa thèse latine le grammairien Virgile.

XIII.

M. Whitley Stokes a publié dans l'*Academy* du 16 avril dernier, p. 275, les gloses irlandaises du Chalcidius de la Bibliothèque Bodléienne. Dans l'*Academy* du 7 mai dernier, p. 326, le même savant a reproduit quelques passages : 1° de la vie de saint Patrice, par Muirchu Maccumactheni; 2° des notes de Tirechan ; et il a mis en regard plusieurs passages de Nennius (?) *Historia Britonum*. De la comparaison il résulte que les deux écrivains irlandais et l'auteur de l'*Historia Britonum* avaient entre les mains un document identique, qu'ils copient plus ou moins exactement. Les passages en question se trouvent quant à ce qui est de Muirchu Maccumactheni dans le livre d'Armagh, f° 2 r°, col. 1, 2; et f° 2 r°, col. 2 (édition du P. Hogan, c. 7, 8, 10; *Analecta Bollandiana*, t. I, p. 553, l. 15-18; p. 554, l. 11; p. 555, l. 1-8; p. 557, l. 4-8); comparez Nennius, c. 55 et 58, dans le ms. Harléien 3859, f° 185 v°, 186 r°; chez Giles, *Historical documents*, p. 332; chez Petrie, *Monumenta historica britannica*, p. 71, 72. Les passages de Tirechan ont été conservés par le livre d'Armagh, f° 15 v°, col. 2 (édition du P. Hogan, c. 52, 54; *Analecta Bollandiana*, t. II, p. 66, l. 12-19; p. 67, l. 5-8). Cf. les c. 61 et 62 de Nennius, Ms. Harléien 3859, f°s 186 v°, 187 r°; chez Giles, p. 333; Petrie, p. 72.

Nota. — Les deux dernières feuilles de la précédente livraison de la *Revue Celtique* contiennent de nombreuses fautes d'impression, résultat d'une correction trop rapide qui a eu pour cause l'indisposition d'une des personnes qui s'occupent spécialement de la *Revue* et l'absence de l'autre. Cela nous a déterminé à publier immédiatement et sans attendre l'achèvement du volume l'errata qui suit :

P. 64, l. 21 note sur la page 58, *au lieu de* fut. *lisez* prét.
l. 26 note sur la page 59, *au lieu de* tlac *lisez* tluc.

P. 150,	l. 4	*au lieu de*	dógres	*lisez* dogrés
	l. 6	—	arr-áir	— arráir
	l. 14	—	no-bid	— no-bíd
	l. 17	—	daled	— dáled
	l. 19	—	dino	— didiu
	l. 19	—	teclagh	— tegluch
	l. 23	—	condeissid	— condeisid
	l. 24	—	desid	— dessid
P. 152,	l. 1	—	lesseom	— leiseom
	l. 1	—	bachlcah	— bachlach

	l. 8	*au lieu de*	losfider	*lisez* loscfider
	l. 9	—	fritiarum	— frit iarum
	l. 14	—	comar naic	— comarnaic
	l. 11	—	dorchu	— dorcha
	l. 21	—	co-rofurim	— co rofhurim
	l. 21	—	fond-usci	— fon-usci
	l. 23	—	feccaib-si	— feccaid-si
	l. 28	—	tabairt	— thabairt
P. 154,	l. 1	—	tomaltaid	— tomaltaib
	l. 2	—	anmcarait	— anmcharait
	l. 3	—	teit-si	— téit-si
	l. 3	—	dino	— didiu
	l. 4	—	coib-sena	— coibsena
	l. 5	—	graid	— gráid
	l. 8	—	in-ri	— in-rí
	l. 12	—	eirg	— eirgg
	l. 14	—	sgliged	— sliged
	l. 16	—	cái	— cáil
	l. 18	—	oslaictir	— oslaicthir
	l. 22	—	choemchlód	— chloemchlód
	l. 24	—	eo	— do
	l. 28	—	cuice	— chuice
	l. 29	—	con-dentair	— con-dentáis
	l. 30	—	ragabad	— rogabad

P. 180, ll. 18, 30, p. 181, l. 2, p. 182 note 5, *au lieu de* Julian *lisez* Jullian.

P. 186,	l. 1	*au lieu de*	Mediclanum	*lisez* Mediolanum
	l. 2	—	Celtico	— Celtic
P. 188,	l. 16	—	fout	— tout
P. 193,	l. 26	—	biblioiheca	— bibliotheca
P. 195,	l. 16	—	Armargh	— Armagh
P. 196,	l. 34	—	auril	— avril
P. 197,	l. 7	—	Thicis	— Thiers
	l. 7	—	superstitonsí	— superstitions
P. 200,	l. 6	—	enseiguement	— enseignement
	l. 12	—	XXIIV	— XXIV

Nous profitons de l'occasion qui nous est offerte pour corriger des fautes qui ne sont point imputables au manque de revision des épreuves. Ce sont: p. 111, l. 7, le lapsus « Virgile originaire de Padoue », au lieu de « originaire de Mantoue »; — p. 150, ll. 5, 6, 151. l. 7, l'erreur de traduction: *arráir* « tout à propos »; *arráir* signifie « hier au soir »; — p. 152, l. 23, *mo-r-uar*, dans le ms. *moruar*, doit être corrigé *mo núar* « hélas! » O'Reilly; nous devons cette observation à M. Whitley Stokes.

Le propriétaire-gérant: F. VIEWEG.

Chartres. — Imprimerie DURAND.

VIE DE SAINTE NONNE

Deuxième article[1].

---

1. Voyez plus haut, p. 230.

Tyrannus

En placenn man me ehano
Ha quen diguir me he miro
Nep en tremeno me so sur
Mar tremen aman leanes
865. Me a gray noas mar bez brases
Me gray dezy spes opressur.

Nonita

Vahunt tut cruel a guelaf || na monet scaff ne gallaf quet
Ret eo guenell pe menell sur || ma guir croeadur assuret
Rac an rehont ezoff spontet || aman ezeo ret arretaff
870. Comancc a groa stanq ma anquen || an guentl yen so oz ma benaff

Me pet guir roen sent da quentaff || dam frealsaf ne gallaf muy
Ma groa preseruet hep quet mar || Guerches clouar hegar Mari.

Tyrannus

Gant curunou so dezrouet
Foultr hac avel ha crueldet
875. Ezeo ret techet an pret man
(P. 51) Gant an quaserch so ha glau [1] yen
Coruent ha luffet credet plen
Ne galle den chom en gueun man.

Secundus tyrann(us)

Gant an estlam hon eux aman
880. Me leso vng spacc an placc man
Guitibunan deomp ahanenn
Gant an tourmant oz dismantaf
Gant aoun hac anquen ez crenaff
Ne gonn mazaf no gouzaffenn.

Tèrtius

885. Duet eo fin an bet a crethenn
Bezcoaz outraig enep taichen

1. Lisez *hac erch*, « et la neige » ?

Le tyran

En ce lieu je m'arrêterai
Et je le garderai si strictement
Que je suis sûr de (voir) quiconque passera ;
S'il passe ici une religieuse
865. Et qu'elle soit enceinte, je lui ferai du mal ;
Je l'opprimerai, bien certainement.

Nonne

Là-bas je vois des gens cruels et je ne puis pas aller ;
Il faut accoucher ou rester (morte), certes; (accoucher) de mon
J'ai peur de ceux-là là-bas, il faut que je m'arrête ici; [cher fils;
870. Ma peine cruelle commence, la froide douleur de l'enfantement
[me déchire.
Je prie le vrai roi des saints, tout d'abord, de me soulager, je
Préserve-moi bien, douce Vierge, aimable Marie. [n'en puis plus;

Un tyran

Avec le tonnerre qui a commencé,
La foudre et le vent et la tourmente
875. Il faut fuir en ce moment ;
Avec la grêle qu'il y a, et la pluie froide,
La tempête et les éclairs, croyez-le bien,
Personne ne pourrait rester dans ce pays marécageux.

Le second tyran

Avec la peine que nous avons ici
880. Je laisserai quelque temps cette place ;
Allons tous hors d'ici
Avec la tourmente qui se déchaîne ;
Je tremble de peur et d'effroi ;
Je ne sais où j'irai pour ne pas les souffrir.

Le troisième

885. La fin du monde est venue, je le croirais ;
Jamais, certes, en aucun lieu

Ne voue voar ma penn me en touhe
Gant curun ha foultr discoultret
A vz ma penn so disquennet
890. Hac an guez nezet mo crethe.

Nonita pariendo

Jesus mab Mari beniguet || ma sicour mez pet an pret man

Quer mam Jesu me az supply || ez sicouri ma mab bihan
Digacc dif da gracc en placc man || ma mab bihan ma en ganer
Quen sempl ezaff ne gallaf quen || (p. 52) gant quentl hac anquen [em bener.
895. Ma na vezaf mam e berr amser [1] || ez rentif sider ma speret

Quement maz aff ne guelaff gour || ach Doe roen flour ma sicouret

Ne guelaf certen den en bet || na ne gallaf quet monet muy
Ne deux gruec na amiegues || dam laquat aes da appessy

Oz hars an men man damany || so duet em studi an muyhaff

900. Pan eo duet an pret dre ditin || ret eo dan naou glin anclinaff

Nonita

Ma daou dorn guenn harpet enhaff || hac ef oz rannaf maz graf [soez
Eguit lamet ah ma glachar || euel e coar dre un argouez

Ha pa en guelaf ez graf souez || gant carantez guirionez eo
Setu aman oz harz an men || ganet eo certen vn den beo.
905. Goude ma anquen me ezneo || (p. 47) hep goab mab eo beo [ha seuen
Heman eo certen ma tensor || ret eo gant enor e gorren
Me guel an amser quen seren || ha quen louen plen ha quen fin
Hac a(n) heol splann euel an haff || hac ez soingaf e bezaf din.
Rentaf gracou voar ma dou glin || a griff anterin dan Trindet

910. Pan off gret hep gou mam laouen || ha ma mab certen duet en bet

1. Cet hémistiche a une syllabe de trop.

Ne fut, je le jure sur ma tête,
(Tant) de tonnerre et de foudre déchaîné
Qui est tombé au-dessus de ma tête,
890. Et les arbres, je les croirais tordus.

Nonne, accouchant

Jésus, fils de la douce Marie, secours-moi je te prie, en ce mo-
[ment;
Chère mère de Jésus, je te supplie de protéger mon petit enfant,
Envoie-moi ta grâce en ce lieu, pour que mon petit enfant naisse.
Je suis si faible que je n'en puis plus ; la douleur de l'enfantement
[et la peine me déchirent.
895. Si je ne suis mère dans peu de temps, je rendrai sûrement
[l'esprit.
J'ai beau aller, je ne vois personne ; ah ! Dieu, le roi clément,
[secourez-moi.
Je ne vois, certes, personne, et je ne puis marcher davantage ;
Il n'y a pas de femme ni d'accoucheuse pour me délivrer et cal-
[mer (mes souffrances).
Il m'est venu dans l'esprit (une idée) dominante : au pied de
[cette énorme pierre
900. Il faut que je me mette à genoux, puisque le terme fatal est arrivé.

Nonne

Mes deux mains blanches s'appuient sur elle, et elle se sé-
[pare (?) je m'en étonne ;
Pour soulager, ma douleur, hélas ! comme (si elle était) de cire,
[par miracle (?)
Et quand je le vois, je m'étonne avec amour, c'est la vérité ;
Voici près de la pierre, certes, un homme vivant qui est né.
905. Après ma peine, je le reconnais, sans doute, c'est un enfant
[vivant et plein de santé;
Celui-ci est, certes, mon trésor ; il faut l'élever avec honneur.
Je vois le temps si serein et si joyeux, assurément, et si beau ;
Et le soleil radieux comme en été ; et je pense qu'il est prédestiné.
Je rendrai grâces, sur mes deux genoux, humblement à la Tri-
[nité,
910. Puisque je suis devenue, sans mentir, une heureuse mère, et que
[mon fils est bien venu au monde.

Ahanenn reson eo monet || gant ma mab ganet pan edy
Rac nam be blam oz chom aman || pret eo breman monet dan ty

Pret eo deomp euez anhezy || dre sourcy gant ma mab bihan
Maz vezo en fez badezet || e gracc meurbet an speret glan.

915. Me oz supli tut an ty man || douguit breman hep ehanaff
An mab bihan heruez an fez || gant carantez da badezaff.

(P. 48) Hospes

Deomp comun gant compaignunez
Gant cals reson ha guirionez
Maz vezo en fez badezet
920. Gant tut guir da bout compizrien
Ha commazreset caezret den
Pan eo louen leun a quenet
Pan eo dan prellat relatet
Hac en (e) divis quen discret
925. Ez vezo net badezet sur
Dre mazeo den bras hac a stat
Bennoez en eur glan maz ganat
Auantur mat dan croeadur.

Presbiter

Dez mat golou kn*e*ch [1] tnou louen
930. Dan mab beniguet cazret den
An mab man certen a reno
Hac a vezo cuff hac vuel
Ha den vaillant prudant santel
E Breiz ysel huy a guelo
935. Ma caffet dour nin recouro
Heruez an fez en badezo
En benigo pan vezo pret
Aman nedeux rann na bannech
Na ne guelaf gleb e nep lech
940. Na tnou na kn*e*ch [2] mazomp nechet.

1. Ms. *Knch*, par un *k* barré, comme tous les *k* de ce ms.
2. Ms. *Knch*.

Il est juste que je parte d'ici avec mon fils, puisqu'il est né,
De peur d'être blâmée de rester ici ; il est temps maintenant d'al-
[ler à la maison.
Il nous est temps aussi, dans l'intérêt de mon petit enfant,
Qu'il soit baptisé dans la foi, dans la grâce ineffable du Saint Es-
[prit.
915. Je vous supplie, gens de cette maison, portez maintenant sans
Le petit enfant à baptiser selon la foi, avec amour. [tarder

L'hôte

Allons tous de compagnie,
C'est bien juste et raisonnable,
Pour qu'il soit baptisé dans la foi,
920. Avec de braves gens pour parrains
Et marraines. Quel bel homme !
Comme il est gai et plein de charmes !
Puisqu'il est annoncé comme prélat,
Et qu'il a l'air si sage,
925. Il sera bien baptisé, sûrement,
Parce qu'il est un grand homme de conséquence ;
Bénie soit l'heure sainte où il est né ;
Bonne chance à l'enfant !

Le prêtre

Bien le bonjour partout, joyeusement,
930. A l'enfant béni. Quel bel homme !
Cet enfant, certes, gouvernera
Et sera doux et humble
Et brave homme, sage et saint
En basse Bretagne, vous verrez.
935. Si l'on trouvait de l'eau, nous le sauverons,
Le baptiserons selon la foi,
Le bénirons quand il sera temps.
Ici il n'y a morceau ni goutte
Et je ne vois (rien de) mouillé nulle part
940. Ni en haut ni en bas ; aussi sommes-nous affligés.

MIRACULO FONS NASCITUR

Setu vn feunteun eyennet
An caezraf nan netaf caffet
A neuez sauet credet sur
Nin gray badezet caezret stat
945. Gant an dour man so glan haznat
Gant an heur mat an croeadur.

BENEDICTIO AQUE BAPTISMATIS SEU FONTIS

Guir dour fourmal principalhaff
Ha feunteun mat hegarataff
Da benigaf a mennaff sur
950. En hanu an tat an mab queffret[1]
Hac an speret glan elanvet
Maz vizi bepret caffet pur.
Duet gant stat gant an croeadur
Da bout badezet golchet sur
955. Duet dre aeur voar an euryen
Ha te den dall az eux gallout
Ha crocq apret naz vezet douet
Heruez da gallout da souten.
A te cret en roe doe ha den
960. A voue scuiz stanc gant cals anquen
Beden maru yen oz da prenaff
(P. 56) Ha goude ez duy en diuez
Da barn a(n) maru han beo euez
Pan duy an dezuez diuezaf?

Patrini

965. An tra se parfet a credaf
Dizreiff oz Doe de avoeaf
Euez renoncaff a graff net
Da pechet dan[2] drouc speredou

1. Le texte devait porter *a pret.*

UNE SOURCE JAILLIT PAR MIRACLE.

Voilà une fontaine qui a jailli
La plus belle et la plus pure (qui puisse être) trouvée,
Nouvellement formée, croyez-le bien ;
Nous le ferons chrétien, quel bel état !
945. Avec cette eau qui est pure, évidemment,
Avec le bonheur de l'enfant.

BÉNÉDICTION DE L'EAU DU BAPTÊME OU DE LA SOURCE

Vraie eau formelle, très essentielle,
O bonne fontaine si douce,
Je veux te bénir, assurément,
950. Au nom du Père, du Fils aussi
Et de l'Esprit qu'on appelle Saint,
Pour que tu sois toujours trouvée pure.
Venez avec respect avec l'enfant,
Pour être baptisé, lavé, certes ;
955. Venez heureusement sur le bord (de cette source).
Et toi aussi, aveugle, tu le peux ;
Prends vite (l'enfant), n'hésite pas,
Selon ton pouvoir et tes forces.
Crois-tu dans le roi, Dieu et homme,
960. Qui fut accablé de beaucoup de douleur,
Jusqu'à la froide mort, en te rachetant,
Et ensuite qu'il viendra, à la fin,
Juger les morts et les vivants aussi,
Quand viendra le dernier jour ?

Les parrains

965. Je crois cela parfaitement ;
Je me tourne vers Dieu pour l'adorer
Et aussi je renonce entièrement
Au péché, aux mauvais esprits,

2. Ms. *dan dan.*

Da tricheboul an diaoulou
970. Ha do euffrou a glan coudet.

Presbiter

Devy mez badez gant fez net
En hanu an tat han mab apret
Hac an glan speret apret plen
Ha maz vizi din ha dinam
975. Beden fimuez ha neuez flam
Hep quet a nam na blam amen.

BAPTIZATUR

Dal liufre guenn ez querchen plen
Ha goulouenn scler daz deren
Dan ty bizuiquen da renaff
980. Dalch badizient hac a hent mat
Maz duy dan pret caezret stat
Entre re mat da ebataff.

PAUSA

(P. 57) Cecus

Me meux cleuet hac ez credaff
Ez eux feunteun oz eyenaf[1]
985. Guelchi a mennaff quentaf pret
Breman hep nac ma daoulaguat
Pan ouf dall ha fall e goall stat
Ha ma drem plat so trellatet.

ET LAUAT OCULOS

En lech maz voe rez badezet
990. An mab bihan neuez ganet
Ma guelet parfet so duet diff

1. Ms. *eyenennaf*.

A la pompe des démons
970. Et à leurs œuvres, de tout cœur.

Le prêtre

Devy, je te baptise avec une foi pure
Au nom du Père et du Fils, à l'instant,
Et du Saint Esprit, en même temps ;
Et que tu sois digne et innocent
975. Jusqu'à la fin, et tout à fait pur,
Sans tache et sans reproche. Amen.

ON LE BAPTISE

Tiens la blanche livrée à ton cou, certes,
Et la lumière brillante pour te conduire
A la demeure éternelle, pour régner;
980. Reçois le baptême, de bonne part,
Pour que tu viennes un jour, quelle belle destinée !
Parmi les bons, te réjouir.

PAUSE

L'aveugle

J'ai entendu et je crois
Qu'il y a une fontaine jaillissante ;
985. Je veux laver tout d'abord
Maintenant, sans plaisanterie, mes yeux,
Puisque je suis aveugle et faible, en mauvais état,
Et que mon visage plat est défiguré.

ET IL SE LAVE LES YEUX

Au lieu où fut régulièrement baptisé
990. Le petit enfant nouveau-né
Ma vue m'est revenue parfaitement

A trugarez Doe so roen bet
Me so dre e dour recouret
Mat voe dif me parfet cridif.
995. Ma guir fillor a enorif
Ha mab Devy a suppliiff
Quement mazif ne fillif quet
Dirac mab Doe so guir roen ster
Maz vizif dinam pep amser
1000. Hac en e niuer quemeret.

ALTER SINE NASO ET OCULIS

Allas me so breman poanyet
Hep fri na laguat trellatet
Ha dall ganet e penet bras
(P. 58) Mazof fortunyet en bet man
1005. Carguet a reux hac e meux poan
Nem sicour vnan voar an cas.
Me suply Doe nep am croueas
Dren dour neuez a descueuzas
Dre burzut bras me hoz assur
1010. En lech maz voe rez badezet
An mabic Devy beniguet
Vn dall so saluet, caezret cur.
Doe maz care dre e aeur
Am grahe saluet men cret sur
1015. Ha dren croeadur procuraf
Me ya sider dam mem guelhy
Dan feunteun neuez ha dreizi [1]
Doe ha Devy a supliaff.

ET LAUAT OCULOS ET NASUM

Jesu roen noar a caraff
1020. Quen hoantec ez trugarequaff
Me aioa claf hac auaffet
Hac aioa exquis ma bisaig

1. Ms. *dreizif.*

Grâce à Dieu, qui est le roi du monde,
Je suis guéri par son eau.
J'ai été heureux de croire parfaitement.
995. J'honorerai mon bon filleul,
Et je prierai l'enfant Devy
Tant que j'irai, je n'y manquerai pas,
Devant le fils de Dieu qui est le vrai roi des astres
Pour que je sois innocent toujours,
1000. Et reçu parmi les siens.

UN AUTRE SANS NEZ ET SANS YEUX

Hélas ! je suis maintenant affligé,
Sans nez et sans œil, défiguré
Et aveugle de naissance, en grande douleur ;
Aussi suis-je infortuné en ce monde ;
1005. Plein de misère, et j'ai de la peine ;
Personne ne m'aide dans ce malheur.
Je prie Dieu qui me créa,
Par l'eau nouvelle qu'il a montrée
Par un grand miracle, je vous assure ;
1010. A l'endroit où fut régulièrement baptisé
Le petit enfant Devy béni
Un aveugle a été guéri ; quelle belle cure !
Dieu, s'il voulait, par sa grâce,
Me guérirait, je le crois sûrement
1015. Et par l'enfant me sauverait ;
Je vais, certes, me laver
A la fontaine nouvelle et par elle
Je prie Dieu et Devy.

ET IL SE LAVE LES YEUX ET LE NEZ

Jésus, roi de la terre, que j'aime,
1020. Je te remercie bien ardemment.
J'étais malade et infirme,
Et mon visage était affreux ;

Breman off ioaeus a vsaig
Guir auantaig a couraig duet
1025. (p. 59) A Deuy te so benniguet :
Me so dre da dour recouret
Doe ra[1] ve meulet an pret man
Mazeo dan tut cals burzudou
A trugarez Doe roen ploueou
1030. Dre da pedennou dan tnou man.

Presbiter seu ep*iscop*us

Pan eo en guir fez badezet
Ret eo pep tu ez conduhet
Hac ez macquet a coudet plen
Dren pez mazeu din continu
1035. Flour ha courtes en hanu Jesu
En placc setu hanuet Ruben
Goude gant enor hac ordren
Pan duy an pret a coudet plen
Ez vezo certen soutenet
1040. Da bout en ylis souysant
Da disquif da bout studiant
Maz vezo vaillant pep andret.

Nonita

Duet eo en mat ma croeadur || pret eo e cacc sur dre furnez

Maz desquo spes pep oreson || ha pep reson ha guirionez

1045. Da bout ardant e carantez || (p. 60) en articlou fez an buhez sur[2]

E cacc da Paulin continant || da bout vaillant e aua(n)tur

Nonita ad filium

Ma mab Devy deomny sigur || ma guir croeadur an purhaff
Dren pez mazeo onest e stat || da vng mestr mat en hoz grataff.

Dauidagius ad matrem

Ma mam courtes spes onestaf || hoz sintif scaff a mennaf prest

1. Ms. *re*.

Maintenant je suis d'un commerce joyeux ;
Un bon soulagement d'esprit (m'est) venu.
1025. Ah ! Devy, tu es béni
Je suis guéri par ton eau.
Que Dieu soit loué en ce moment ;
Voilà pour les gens bien des miracles
Par la grâce de Dieu roi des peuples,
1030. Par tes prières, dans cette vallée.

Le prêtre, ou évêque

Puisqu'il est baptisé dans la vraie foi
Il faut de toute façon qu'on l'élève
Et qu'on le nourrisse de tout cœur,
Parce qu'il est sage constamment,
1035. Doux et affable, au nom de Jésus,
Dans l'endroit appelé, voyez-vous, Ruben.
Ensuite, avec honneur et dignité,
Quand viendra le moment, de tout cœur
Il sera certainement aidé
1040. Pour être instruit dans l'église,
Pour apprendre à être étudiant,
Afin qu'il soit honnête à tous égards.

Nonne

Mon enfant est venu à bien, il est temps, sûrement, de le di-
[riger avec sagesse
Pour qu'il apprenne bien chaque oraison, et toute raison et jus-
[tice,
1045. Pour que son zèle soit ardent dans les articles de foi, toute sa
[vie (?)
Il est temps de l'envoyer à Paulin, incontinent, pour que sa
[conduite soit bonne.

Nonne à son fils

Mon fils Devy, allons donc, mon cher enfant si pur ;
Comme son caractère est honnête, je vous confie à un bon maître.

Devy à sa mère

Ma mère courtoise, bonne et si honnête, je veux vous obéir à
[l'instant ;

2. Cet hémistiche a une syllabe de trop.

1050. Moz sento courtes gant reson || en traou guirion hac onest.

Nonita ad Paulinum

Mestr reuerant e pep andret || salut deoch bepret a pedaf
Dre maz a taill[1] den vaillant || gant cals a hoant e presantaf

Ma mab Devy da studiaff || da reolyaff gant guellaff pret
En offizcou en traou din || en hanu anterin an trindet [bezet sur
1055. Me hoz gray vaillant contantet || (p. 61) en hanu roen bet ha

Deoch enor vezo ha do stat || disquiff en mat ma croeadur.

Paulinus

Doe roz saluo pep tro ha huy hoz stat
Guir leanes courtes a maiestat
Hac aeur[2] mat pep stat doz croeadur
1060. Duet mat en ty huy ha huy ravihet
Hoz mab Devy me en gray raliet
Men desquo net berr espet[3] credet sur
Da bout vaillant prudant a[4] auantur
Men groay cloarec da presec pep lectur
1065. Maz vezo fur assur en scriptur glan
En theology ny en gray raliet[5].

Magiste(r) ad Dauidagium

Chemet Devy gueneompny en ty man
Benoez hoz mam[6] hoz eux flam dan tra man
Alies hel cuf vuhel[7] hoz guelo
1070. Ni hoz desquo vn tro pan vezo pret[8].

Dauidagius

Ma mestr Paulinus joyeussaff || hoz caret a graf guellaf pret
Euez quement so en hoz ty || am[9] gray en study raliet.

1. Lisez *en taill ?*
2. Ms. *a eur.*
3. Ms. *respet.*
4. Lisez *e.*
5. Il manque ici deux vers, l'un en *et*, l'autre en *an*; voyez la note au v. 1088.

1050. Je vous obéirai courtoisement, avec raison, dans les choses justes [et honnêtes.

Nonne à Paulin

Maître révérend à tous égards, je vous salue toujours ;
Comme il prend la tournure d'un brave homme, je vous présente [bien affectueusement
Mon fils Devy pour étudier, à diriger au plus tôt
Dans les offices, les choses saintes, au nom auguste de la Trinité.
1055. Je vous paierai bien, au nom du roi du monde, et soyez-en [sûr,
Il y aura de l'honneur à vous et à votre état, à bien instruire mon [enfant.

Paulin

Que Dieu vous garde toujours, vous et votre état,
Vraie religieuse, courtoise, (pleine) d'honneur ;
Et bonne chance de toute façon à votre enfant ;
1060. Soyez, vous aussi, la bienvenue dans la maison.
Votre fils Devy, je l'élèverai
Et l'instruirai bien en peu de temps, croyez-le sûrement.
Pour que sa conduite soit ferme et sage,
Je le rendrai bon clerc à prêcher tous les textes,
1065. Pour qu'il soit fort, assurément, dans la sainte Ecriture ;
Nous le ferons versé dans la théologie.

Le maître à Devy

Restez, Devy, avec nous dans cette maison ;
Vous avez, certes, l'agrément de votre mère pour cela ;
Elle vous verra bien souvent avec une douce tendresse ;
1070. Nous vous enseignerons un jour, quand il sera temps.

Devy

Mon maître Paulin très joyeux, je vous aime en premier lieu,
Et aussi tous ceux qui sont dans votre maison, qui m'avancera [dans l'étude.

6. Ms. *man*.
7. Ms. *vhel*.
8. Il manque à ce couplet deux vers, l'un en *et*, venant après le v. 1068 ; et l'autre en *o*, venant probablement avant le v. 1069.
9. Ms. *an*.

(P. 62) Nonita

Me pet guir roen tir doz miret || me cret ezeo pret recedaff

Adeo adiu ma mab Devy || ret eo hep sy dispartiaf.

Dauidagius

1075. Adieu ma mam [1] estlamet || aman meurbet emem hetaff
Me chomo spes en hanu Jesus || gant Paulatinus joeusaff.

Paulinus

Adieu dichuy hep sourcy Nonita
Doe roz miro pep bro roz bezo joa
Da studiaf de ja ny alaquay
1080. Hoz mab Devy en studi alies [2].

TENET SCOLAS

Cza bugale me crethe ez ve pret
Mardeo hep sy gueneochuy studiet
Ez ve rentet construet lenet sur
Ha rac se clouer duet fier dam cercuit
1085. Rentit hoz test prest prest na archuestit [3]
Hac ententit dre merit an scriptur.

Dauidagius

Me ya breman hep ehanaf || da studiaff hep tardaf quet
Pep profici theologian [4] ||
(p. 63) Maz guylliff entent ma quéntel || so dif me vuel reuelet
1090. Me yelo presant do rentaff || na faziaff ne menaf quet
Bede ma mestr quer reuerant || so vn den prudant pep andret.

Primus discipulus

Me guel maruaillou hep gou quet
Voar tro Devy quen raliet

1. Ms. *man*.
2. Lisez *raliet?* Il manque deux vers à ce couplet.
3. Ms. *archuestet*.

Nonne

Je prie le vrai roi de la terre de vous garder, je crois qu'il est [temps de me retirer,
Adieu, adieu, mon fils Devy, il faut absolument se séparer.

Devy

1075. Adieu, ma mère désolée, ici je me plais beaucoup ;
Je resterai bien, au nom de Jésus, avec Paulatin, très joyeux.

Paulin

Adieu à vous, sans souci, Nonne ;
Que Dieu vous garde en tout pays ; ayez de la joie ;
Nous allons mettre à étudier
1080. Votre fils Devy à l'étude souvent.

IL FAIT L'ÉCOLE

Çà, enfants, je croirais qu'il est temps,
Si vous avez bien étudié,
Qu'on récite, qu'on explique, qu'on lise, certes ;
Aussi, clercs, venez hardiment autour de moi,
1085. Dites votre texte vite, vite, sans regarder,
Et expliquez comme il faut l'Ecriture.

Devy

Je vais maintenant, sans m'arrêter, pour étudier sans point [tarder,
Chaque prophétie théologique
Que je puisse entendre ma leçon, qui m'est humblement révélée;
1090. J'irai présentement les expliquer, et je ne veux pas me tromper,
Vers mon cher maitre révérend, qui est un homme sage à tous [égards.

Le premier élève

Je vois des merveilles, sans mentir,
Auprès de Devy, si sage ;

4. Cet hémistiche, qui est de trop ici, ne serait-il pas mieux (avec *hep sy* ou *deffry* après le deuxième mot) à la page précédente, avant « Chemet Devy », (v. 1067)?

Coulm guenn disquennet de metou
1095. Ha quen santel ouz e quelenn
Hac y quen jolis oz disquenn
Voar e penn gant canoennou.

Secundus discipulus

Quen reiz ez goar an hol ardou
Pep studi han prophiciou
1100. Hac an officou quen louen
Davy so hoantec cloarec bras
Dre vn gracc diuin quen dinoas
E quen couls goas ne guelas den.

(P. 64) Dauidagius

Aman ez chimiff ne griff quen || gant desquebl Germen so den

1105. En enesenn languen vvmendi || e jmmy en vng studi mat [mat
Eguit pidiff Doe dereat || ha lenn leiffriou mat a grat plen

Da miret oz an pechedou || auber an vertuziou louen.

Paulinus

Me eo Paulin dre vn sin te(r)minet
Dre barr auel collet hel ma guele[t]
1110. Dall ha goallet abaffet ezedoff [1]
A het dec [2] bloaz goaz oz goaz eza diff
Ne gallet quet nepret ma remediff
Ha hiruoudif, nichif pan deu dif coff
Ne sourci glan nep vnan ahanoff
1115. Maz of priuet an guelet ha gret doff
Me menn approff am be me nep rouez
(p. 65) A menn pidy hep muy ma disquiblion
Maz rohent y ho benediction
Hac oreson gant reson guirionez.
1120. Bugale mat dre an stat a badez
Mar oz eux hoant presant dam carante[z]
Ozif truez en priuez hoz bezet
Gret sin an croas dre guir boas hac a stat

1. Ms. *ezedou.*

Une colombe blanche descendue sur lui
1095. Et l'instruisant si saintement ;
Et elle si jolie descendant
Sur sa tête avec des chants.

Le second élève

Il sait si bien tous les arts,
Chaque science, et les prophéties
1100. Et les offices si gaiement ;
Devy est, sûrement, un grand clerc
Par une grâce divine, et si innocent !
Personne n'a vu un pareil garçon.

Devy

Ici je resterai, je n'en ferai pas d'autre, avec le disciple Ger-
[main, qui est homme de bien ;
1105. Dans l'île de Languen vvmendi en Immy (?), avec bonne intention ;
Pour prier Dieu convenablement et lire de bons livres, avec
[grand plaisir,
Me garder des péchés, et pratiquer les vertus, joyeusement.

Paulin

Je suis Paulin, c'est ainsi qu'on me désigne :
Par un coup de vent j'ai perdu entièrement la vue.
1110. Je suis aveugle, infirme, abattu ;
Depuis dix ans cela va pour moi de pis en pis ;
On ne pourrait jamais me guérir ;
Je gémis, je m'afflige, quand j'y pense.
Personne au monde ne se soucie de moi ;
1115. Je suis privé de la vue, et accablé ;
Je veux essayer si j'aurais quelque bienfait ;
Je veux prier seulement mes élèves
Qu'ils me donnent leur bénédiction
Et une prière, avec raison (et) justice.
1120. Bons enfants, par la grâce du baptême,
Si vous avez envie à présent de mon amour,
Ayez pitié de moi au fond du cœur, [respect,
Faites le signe de la croix, selon le bon usage, et avec

2. Ms. *decc.*

Voar ma bisaig hep faig dre vsaig ma[t]
1125. Ma doulagat so e drouc stat badet.

Primus discipulus

Ma mestr vaillant e pep andret || me hoz grai synet an pret man
En hanu an tat han mab apret || quet queffret hac an speret glan.

(Secundus discipulus)

Me syno hoz drem a breman || hep sellet poan gant an lancgroas

En hanu Jesus dre guir vsaig || me guel en bisaig arraig bras.

(P. 66) Tertius discipulus

1130. Breman me a groa(y) sin an croas || gant enor bras me hoz

Gant reson voar an beronic || autentic me hoz benigo. [croaso

Paulinus

Ac eff so muy a duy dam benizien
Gret da Davy maz duy hiuiziquen
Rac an anquen so yen oz ma benaf
1135. Ne gallaf enep stat[1] bout en mat nos na dez
En hanu Jesu porz pep tu a truez
Gant carantez me a supply dezaff.

Primus discipulus ad Dauidagium

Allas Devy mez[2] supli net || bed an rector duet poz peder

Reit en mat oz benigadenn || rac dreist pep penn hoz goulener.

Dauidagius

1140. Bed an doctor de enoraff || mont a mennaf hep tardaf quet
Monet de guelet ne cretsenn || me yel crenn pan off quemennet
(p. 67) Dec bloaz so breman voar an pret || ne cretsenn quet dre arre-

Na nep meur guer ne liuiris || ne sellis an quis e visaig [taig

1. Lisez probablement *Ne allaf nep stat.*

Sur mon visage, sans vous fâcher, avec bonté.
1125. Mes yeux sont obscurcis et en mauvais état.

Le premier élève

Maitre excellent à tous égards. je vous signerai en ce moment
Au nom du Père et du Fils ensuite, et en même temps du Saint-
[Esprit.

Le second élève

Je signerai votre figure maintenant, sans regarder à la peine, avec
[la croix,
Au nom de Jésus, en toute justice ; je vois dans ce visage une
[violente douleur

Le troisième élève

1130. Maintenant je ferai le signe de la croix. avec beaucoup d'hon-
[neur je vous signerai
Avec raison sur la Véronique je vous bénirai bien.

Paulin

Y en a-t-il d'autres quî viendront me bénir ?
Faites que Devy vienne désormais
Car la douleur me déchire cruellement ;
1135. Je ne puis en aucune façon être bien ni nuit ni jour ;
Au nom de Jésus, constant refuge de miséricorde,
Avec amour je le prie.

Le premier élève, à Devy

Hélas, Devy, je vous supplie, venez vers le maître, puisqu'on
[vous prie ;
Donnez bien votre bénédiction, car on vous demande plus que
[tout autre.

Devy

1140. Vers le docteur, pour l'honorer, je veux aller sans point tarder;
Je n'aurais osé aller le voir, j'irai à l'instant puisque je suis mandé.
Il y a maintenant dix ans en ce moment que je n'osais, par scru-
[pule ;
Et je n'ai guère dit de paroles, ni regardé l'expression de son vi-
[sage.

2. Lisez *moz*.

Mez a quemerenn em pennaig || ne doa dre faig nac outrachi

1145. Quement maz aenn en dougenn net || hac e caret dre meledy
Ma mestr breman gant letany || setu duet Devy doz quichen
Gourhemennet scler a queret || reson ez ve gret credet plen.

Cui magist[er] Paulinus

Ma guir scolier a manier reuerant
Me az suply ez gruy espediant
1150. Vn sin vaillant prudant e pep bandenn
Groa sin an croas a choas hac a boas net
(p. 68) Voar ma enep so diheuelebet
Maz vezo net fresquet dre da pedenn.

Dauidagius

En hanu anterin an trindet || Tat, Mab queffret ha Speret glan
1155. Breman gant fez rac maz gruez clem || me bennig da drem a bre-

Euit maz guili gant dipoan || breman aman a goez an tut[1] [man
Da daoulagat ha da statur || maz vezo assur vn burzut.

Paulinus

Bennoez Doe tat pep stat daz croeadur
Rac ma guelet so duet parfet sur[2]
1160. Dre da aeur auantur an furhaff
Acc dre gracc Doe an guir roe an croeer
Breman ez aff quentaf ez guelaf scler
Dre da mister fier hep diferaff.

(P. 69) Coniunx

Me so nechet gant an bet man
1165. Oz guelet he splet het ledan
Hac ezoff aman souzanet
Maru e drouc stat eo ma chatal
Gant vn benin re creminall
Disleal ma bestialet.
1170. Me ya hep mar da lauaret
Da doen testeni dam priet

1. Le scribe avait d'abord écrit *bet;* le mot *tut* se trouve au-dessus.

J'avais honte dans mon cœur, ce n'était pas par fâcherie ni [outrage ;
1145. Partout où j'allais, je le respectais et je l'aimais avec louange.
Mon maitre, maintenant avee joie voici Devy venu près de vous.
Commandez, certes, ce que vous voulez, il est juste que cela se [fasse, croyez-le bien.

Le maître Paulin lui dit

Mon brave écolier aux manières courtoises,
Je te prie que tu fasses vite
1150. Un signe comme il faut, sagement de chaque côté;
Fais un signe de croix soigné, selon tous les rites,
Sur ma face qui est défigurée,
Pour qu'elle soit guérie complètement par ta prière.

Devy

Au nom auguste de la Trinité, Père, Fils, et aussi Saint Esprit,
1155. Maintenant avec foi, parce que tu te plains, je bénis ton visage [maintenant
Pour que tu voies guéris maintenant ici, en face du peuple,
Tes yeux et ton corps, et que ce soit un miracle évident.

Paulin

Dieu le père, bénis de toute façon ton enfant,
Car ma vue est revenue parfaitement, certes,
1160. Par tes mérites, ta haute sagesse;
Par une grande grâce de Dieu, le vrai roi, le créateur,
Maintenant je vais pour la première fois voir clair,
Par ton ministère certes, sans retard.

Une épouse

Je suis affligée de ce monde,
1165. A voir ce qui s'y passe de tout côté,
Et je suis ici troublée:
Mes troupeaux sont morts de maladie,
Par un poison trop fatal
Et perfide ; mes (pauvres) bestiaux !
1170. Je vais, certes, dire,
Et porter témoignage à mon mari ;

2. Lisez *diff so duet ?*

Rac an splet so duet morchedus
Oz guelet pep stat ma madou
Mazoff pourisset hep quet gou
1175. Ha ezof[1] knech tnou caffouvs
Allas ma priet morchedus
Off, pa hoz guelaf anaffus
Laquet omp confus da musial[2]
Paurisset omp breman haznat
1180. (p. 70) Fortun so duet ne gallet pat
Maru eo pep stat hon hol chatal

Maritus

Lazet ingrat hon hol chatal
A guir eon tra se ha leal?
Meya rac ma tal eualhenn
1185. Deux gueneff euez ha bez hel
Breman present e berr quentel
Beden den santel don quelenn
Ha pedomp Devy don diffenn
Ha deomp gant youl de goulenn
1190. Pebez prendenn so disquennet
Da Devy hon em supliomp
Dezaff heb[3] vn guer discleriomp
Hac enoromp na fellomp quet.

Maritus

Devy ni so melconiet
1195. Hon chatal hon aneualet
(p. 71) So maru ha lazet, hon cret sur;
Mazomp paurisset competant
An dra se so e pourneant
Mazeo truant hon auantur.
1200. Ach dre amour hon sicour sur
En hanu Doe ha dre da aeur
Ha maz vizint pur assuret
Ha porz a truez an guez man
Mar bez profit ma merit glan
1205. Ho digacc breman voar an bet.

1. Ms. *czof.*
2. Ms. *musiat.*

Car ce contre-temps est cruel,
A voir en cet état mes biens ;
Je suis ruinée, sans mentir
1175. Et je suis complètement attristée.
Hélas, mon mari, je suis
Affligée, quand je vous vois éprouvé :
Nous sommes réduits à mendier honteusement ;
Nous voilà ruinés, c'est évident
1180. Le malheur est venu, on n'y saurait résister :
Tout notre bétail est mort !

Le mari

Tout notre bétail détruit cruellement !
Est-ce bien vrai et exact ?
Je vais à l'instant, de ce pas,
1185. Viens avec moi aussi et sois prompte,
A l'instant même, en peu de temps
Trouver le saint pour nous conseiller.
Et prions Devy de nous défendre
Et venons avec zèle lui demander
1190. Quel fléau est descendu.
Recommandons-nous à Devy,
Expliquons-lui tout cela
Et honorons(-le), n'y manquons pas.

Le mari

Devy, nous sommes attristés,
1195. Notre bétail, nos animaux
Sont morts et détruits, crois-nous bien ;
Aussi sommes-nous affreusement ruinés,
C'est désastreux,
Notre sort est déplorable.
1200. Ah ! secours-nous donc par charité,
Au nom de Dieu, et par tes mérites,
Et qu'ils soient ressuscités ;
Aide-nous par pitié cette fois,
S'il y a profit et avantage
1205. A les faire revenir maintenant à la vie.

3. Lisez *peb*.

Dauidagius

Autrou so croeer dan steret || breman parfet ez requetaff

Dascorch mar bez mat an chatal || mar bez leal ho jngalaff
Rac ho perchenn ho goulen scaff || ha so oz gouelaf quen claffe

(p. 72) Ro y breman a goez an tut || maz vezo burzut reputet.

RESCUSCITANTUR ANIMALIA

1210. Hoz chatal hoz aneualet || so jachet ha [1] rescuscitet sur
Lisit hoz anquen hoz enoe || ha seruichit Doe an roe pur.

Maritus

Setu dan tut vn burzut bras
Guitibunan cleuit an cas
Hon chatal bras aioa gloaset
1215. Dre Devy ny so guizuidicq
Breman setu y pacificq
Aioa maru micq ha pistiguet.
Beniguet eo Doe guir roen bet
Hac euez an sent ententet
1220. Doe ra ve meulet da quentaff
(p. 73) Breman voar an placc men graci
Hac entre pep re sanct Devy
Pep heny ho glorifiaff.

Nonita

Aman en hanu Doe guir roen bet
1225. En seruichif ne filliff quet
E cals a ancquen ha penet
Hep quet a mar dre e caret
Visitaf hel an chapelou
Dre guir diuis han ylisou
1230. Ma menn tenn dan offerennou [2]
Nos ha mintin en abstinancc

1. Ce mot semble de trop.

Devy

Seigneur qui es le créateur des étoiles, maintenant je te prie [humblement,
Ressuscite, si c'est bon, les bestiaux, si c'est juste de les rétablir.
Car leur propriétaire les demande, certes, et il est à pleurer, [tout désolé;
Donne-les maintenant, en face des gens, que ce soit un miracle [signalé.

LES ANIMAUX SONT RESSUSCITÉS.

1210. Votre bétail, vos animaux sont guéris et ressuscités, certes;
Laissez votre chagrin, votre ennui et servez Dieu, le saint roi.

Le mari

Voilà pour les gens un grand miracle;
Ecoutez tous la chose:
Notre grand bétail avait péri,
1215. Grâce à Devy nous sommes bien heureux,
Maintenant les voilà rétablis,
(Eux) qui étaient raides morts de maladie.
Béni soit Dieu le vrai roi du monde
Et aussi les saints, entendez-le;
1220. Que Dieu soit loué tout d'abord;
Maintenant sur la place je le remercie
Et entre tous saint Devy;
Tous je les glorifie.

Nonne

Ici au nom de Dieu le vrai roi du monde
1225. Je le servirai, je n'y manquerai pas
Avec beaucoup de peine et de pénitence,
Sans aucun doute, par amour pour lui.
(Je veux) visiter, certes, les chapelles
Comme il convient, et les églises,
1230. Et me rendre aux messes
Nuit et matin jeûnant

2. Il manque ici un vers en *ou*.

Voar dour ha bara dam auancc
An re se so da reuerancc
Nem bezo quen dam soutenancc
1235. Ma mab Devy so conduiet
Ha gant an tut guir jnspiret
(p. 74) Ma unan aman off manet
Da seruichaff Doe guir roen bet
Chomp anterin beden finuez
1240. Chast hac ardant e carantez
Euit seruichaff nos ha dez
Da guir roen tron gant guirionez
Digant roen glen ez goulenaff
Pan duy an dez da finuezaff
1245. Pep sacramant dam goarantaff
Maz vizif glan ha dianaf.

Rector seu parochus

Cleuet certen *christ*enyen mat
Ordrenet eo spes coffessat
Hac ober pasq mat a stat plen
1250. Duet eo deia an hoarays
Rac se tut mat me hoz attis
Duet dan ylis pep guir christen.

(P. 75) Nonita

Me yelo apert ha certen || pan eo deomp louen ordrenet
A breman pan off leanes || maz viziff expres coffesset
1255. Goude vaillant sacramantet || recef Doe net gant guir credenn

Dre guir amour ha guir couraig || ha guir seruig ha pinigenn.

Ad *presbiter*um

Ma tat gant youl moz goulenn || euez absoluenn a mennaff
Benedicite pater reuerant[1] || goude vaillant sacramantaf.

Presbiter ad Nonitam

Ma merch santel pa hoz guelaf

1. Cet hémistiche a deux syllabes de trop. Peut-être y avait-il primitivement *benedic*, qui, d'ailleurs, serait plus correct que *benedicite*.

Au pain et à l'eau, pour m'avancer (dans la perfection);
Voilà ce que, par révérence
J'aurai uniquement pour me soutenir.
1235. Mon fils Devy est élevé
Et inspiré par de braves gens;
Je suis demeurée seule ici
Pour servir Dieu le vrai roi du monde;
Rester entièrement, jusqu'à la fin,
1240. Chaste et pleine de zèle
A servir nuit et jour
Le vrai roi du ciel, avec justice.
Au roi de la terre je demande
Quand viendra le jour de mourir,
1245. Tous les sacrements pour me garantir,
Afin que je sois pure et sans tache.

Le recteur ou curé

Ecoutez bien, bons chrétiens,
Il est expressément ordonné de se confesser
Et de faire ses Pâques très humblement.
1250. Voici le carême venu,
Aussi, braves gens, je vous y engage,
Que tout vrai chrétien vienne à l'église.

Nonne

J'irai, c'est clair et certain, puisqu'on nous l'ordonne si bien,
Maintenant que je suis religieuse, pour me confesser humblement
1255. Et ensuite recevoir les sacrements, recevoir Dieu purement, avec [une vraie foi,
Un vrai amour, un vrai zèle, une vraie humilité, et (un esprit de) [pénitence.

Au prêtre

Mon père, je vous demande avec ardeur, j'implore l'absolution;
Votre bénédiction, Révérend Père, et les divins sacrements.

Le prêtre, à Nonne

Ma fille, en vous voyant si sainte,

1260. Breman syoul hoz absoluaf
An poent quentaf gant guellaf pret
Ha vaillant hoz sacramantaf
(p. 76) Dalet corf Doe hep enoe(a)ff
Deoch e ministraf a graf net.

Nonita orando

1265. Bennoez anterin an trindet || breman ez off net a credaf
Ma couraig expres so aeset || mab Doe dam miret a pedaf

Breman heuryou a dezrouaff || pidif scaff gant an anaffuon

Nen deuezo den dieznes || me a groay spes ma oreson
Ma chapelet a coudet don || a guir calon ha deboner

1270. Pidiff sent spes han santeset || a grif parfet a coudet scler.

Deus *pater* ad lethum

Dit maru yen me a ordren net
Monet breman na ehan quet
(p. 77) En bet parfet hep arretaf
Digacc dam miret[1] dre merit
1275. Maz vezo guell dre he dellit
Ha maz vezo cuit Nonita.

Nonita

Me so gant cozni difiet || claff off meurbet voar an bet man
Ach autrou Doe so guir roen bet || meruell so ret ha compret poan

Pret eo lesel splet an bet man || he hol souzan e pep manyer

1280. He hol glachar ha he doare || ha seruichaff Doe guir roen ster

Achiuet eo flam ma amser || hac em esper ez prederaf
Muy nem goulenn da chom ennhy || pret eo deffri dispartiaf
(p. 78) Ma guir nouenn a goulenaf || quent dispartiaf guellaf ve
Ha bout pr(e)sant oingnamantet || ha gret oz roen bet ma trette

1. Lisez *mister?*

1260. Maintenant je vous absous doucement,
Tout d'abord, avec empressement,
Et vous donne les divins sacrements;
Recevez le corps de Dieu, sans faute,
Je vous l'administre saintement.

Nonne, priant

1265. Bénie soit cent fois la Trinité, je suis pure à présent, je crois;
Mon esprit est sans nulle inquiétude, je prie le fils de Dieu de [me garder.
Maintenant je commence mes heures, (je vais) prier bien pour les [défunts;
Pour que personne ne soit misérable je ferai mon humble prière.
(Je dirai) mon chapelet de toute mon âme, de tout mon cœur, [avec piété,
1270. Je prierai bien les saints et les saintes, parfaitement, d'un esprit [pur.

Dieu le Père, à la Mort

A toi, froide Mort, j'ordonne absolument
D'aller maintenant, n'y manque pas,
Dans le monde, certes, sans arrêter;
Amène vers moi, comme elle le mérite,
1275. Pour qu'elle soit récompensée selon ses œuvres
Et qu'elle soit délivrée, Nonne.

Nonne

Je suis accablée de vieillesse, je suis très malade en ce monde
Ah! Seigneur Dieu qui êtes le vrai roi du monde, il faut mourir [et souffrir
Il est temps de laisser les affaires de ce monde, toutes ses illu- [sions, de toute façon,
1280. Toute sa douleur et ses vanités, et de servir Dieu, le vrai roi [des astres.
Ma vie est complètement finie, et je pense dans mon esprit
Que rien ne m'y retient plus; il faut absolument partir.
Je demande les onctions avant de partir, c'est le mieux, [monde.
Et d'être à l'instant extrémisée, et réconciliée avec le roi du

1285. Monet assur beden cure || pe vn re a ve dereat
Rac se hoantec me hoz requet || maz vizif nouet a pret mat

Nuncius ad curionem

Me aielo breman haznat || eguit e querchat en stat se
Ha me aia breman dan ret || maz vihet nouet gant trete.

AD CURATUM

Bon iour assur mautrou cure || duet a lech se na daleet
1290. Gant merit bede Nonita || hoz goulenn a gra a tra net
(p.79) Rac se monet ma[1] ententet || he deueux hoantet a credaf
Duet de guelet na tardet muy || pret eo ganti dispartiaff.

Parochus

Cza beleyen certen pan ordrenaf
Deomp de guelet parfet pa hoz pedaff
1295. De consolaf ha de visitaf net
Cuf hac vuel ha santel de quelenn
An leanes courtes dan enesenn
Rac he nouenn a goulenn ententet

Presbiteri

Oll ny aiel tut santel de guelet
1300. An guir sanctes bretones expreset
Meurbet dihaet ha claffet ezedy
Pa hon goulenn euel henn quemennet
Eguit he prof gant cof he bout nouet
Duet eo he pret mazeo ret decedy.

Curio

(p. 80) Dez mat deoch glan en ti man leanes
1306. Duet omp a pret doz guelet credet spes
Digoar an maes certes en hoz esper
Moz guel dihaet ha po(a)nyet en bet man
Dirac hon drem leueret lem breman
1310. Doare hoz poan hoz souzan hoz manier.

1. Ms. *maz.*

1285. Il serait bon, assurément, que quelqu'un allât trouver le curé;
Je vous (le) demande donc instamment, pour être extrémisée [bientôt.

Un messager, au curé

J'irai maintenant, certes, pour le chercher, de ce pas;
Et je vais maintenant en courant pour que vous soyez extrémisée [comme il faut.

AU CURÉ

Bien le bonjour, Monsieur le curé, venez d'ici, ne tardez pas,
1290. Avec honneur vers Nonne, elle vous demande expressément.
Venez donc, entendez-moi, elle l'a désiré, je crois;
Venez la voir, ne tardez plus, elle est sur le point de décéder.

Le curé

Cà, prêtres, puisque je l'ordonne, certes,
Allons la voir, je vous en prie instamment,
1295. La consoler et la visiter affectueusement,
L'instruire avec douceur, humilité et sainteté,
La religieuse courtoise de l'île,
Car elle demande son extrême onction, sachez-le.

Les prêtres

Nous irons, tous les hommes sacrés, la voir,
1300. La vraie et grande sainte bretonne;
Elle est bien défaite et malade,
Puisqu'elle nous réclame en nous mandant ainsi,
Pour son bien, avec la pensée d'être extrémisée,
Le temps est venu où elle doit mourir.

Le curé

1305. Bien le bonjour dans cette maison, ô religieuse;
Nous sommes venus vite vous voir, croyez-le bien,
De la campagne, certes, à votre requête.
Je vous vois défaite et souffrante en ce monde;
Devant notre face dites-nous bien maintenant
1310. La nature de votre peine, votre affliction, votre état.

Nonita sine cantu

Dam bezaf nouet hoz pedaf
Beleyen guenn hoz goulennaff
Dispartiaf a menaf sur
Hac ozoch spes ez confessif
1315. Ha presant maz sacramantif
Voar penn maziff maz viziff pur.

Presbiter sin[e cantu]

Ny gray an dra se dre aeur
Pan eo graet e stat gant natur
Ha deuet eo an heur [1] assuret
(p. 81) Ha presant hoz sacramanto
1321. Dre guir reol hoz absoluo
Ha hoz nouo pan vezo pret.
Hoz testamant a goarantet
Pan aedouch breman voar an bet
1325. A ordrenhet pa hoz pedaf
Gret hy rac hoz drem a breman
Ha leset hol splet an bet man
Pan aedouch aman dianaff.

Nonita

Ma enef da Doe guir roen bet
1330. Ma corf dan doar preparet
A vezo laquet poz pedaff
Hac an peouryen ho souteny
Peuch e pep stat hep debaty
Da pep heny a suppliaff.
(p. 82) Me menn dre boas ma mem [2] croasaf
1336. Pidif roen tron dam pardonaf
Cridif a graff gant guellaf pret
Guerches mam Jesu mez suply
Vsaff a gracc aduocazcy
1340. Ach guerches Mari beniguet
Euez ma ael mat gant stat net [3]

1. Ms. *hent.*
2. Ms. *menn.*

Nonne, sans chanter

C'est pour me donner l'extrême onction que je vous
Prêtres blancs, je vous le demande ; [prie
Je vais décéder, assurément,
Et je me confesserai bien à vous
1315. Pour recevoir présentement les sacrements,
Pour que quand je m'en irai je sois pure.

Le prêtre, sans chanter

Nous ferons cela volontiers,
Puisque la nature a achevé son œuvre
Et que l'heure fatale est venue ;
1320. Nous allons vous donner les sacrements,
Vous absoudre bien régulièrement
Et vous extrémiser quand il sera temps.
Le testament que vous voudrez,
Pendant que vous êtes encore de ce monde,
1325. Vous l'ordonnerez, je vous prie;
Faites-le immédiatement
Et laissez tous les soucis d'ici-bas,
Puisque vous voilà pure.

Nonne

Mon âme à Dieu, le vrai roi du monde,
1330. Mon corps à la terre qui l'attend
Sera donné, je vous prie ;
Et du secours au pauvre,
La paix partout, sans débats,
Voilà ce que j'implore pour chacun.
1335. Je veux me signer, selon la coutume,
Prier le roi du ciel de me pardonner ;
Je crois de toute mon âme,
Vierge mère de Jésus je te supplie
D'user de gracieuse intercession,
1340. Ah ! Vierge Marie bénie !
Et vous, mon bon ange, avec respect

3. Il manque ici un vers en *et*.

Me hoz requet a coudet mat
Maz vizif graet francq am anquen
Ha mazif dan effou louen
1345. Da bizuiquen da louenhat.

Mors eam occidendo

Me eo an ancquou dan tnou man
A laz discascun ma hunan
Quement en bet man a ganer
Terrian gentil hac ylys
(p. 83) Bourch gant enoe hac an ploeys
1351. Oll dre ma[1] quis ez punisser.
A pep sceurt noeant tout antier
Me groa diampeig ma mecher
E pep amser ma materi
1355. Ne douigaff tourmant na scandal
Ha drouc ha mat han hol chatal
Vniuersal hep contraly.

ET OCCIDIT

Huy leanes gant courtesi
Duet eo hoz pret da decedy
1360. Diabri eon conclusion
Nedoff oz nep re disleal
Me hoz scoy patant voar an tal
Dalet taol real en calon.

Deus p*ater* in parad[i]so

Ma[2] aelez glan it breman oz an tnou
1365. Querchit de ja Nonita dan yoaou
(p. 84) Gouden poanyou da bout hep gou louen
Maz duy certen dien dan leuenez
Ma guir sanctes ma guir leanes rez
Hep nep finuez dan guir leuenez plen.

1. Ms. *maz*.

Je vous prie de bon cœur
Pour que je sois délivrée de ma peine
Et que j'aille aux cieux joyeux
1345. A jamais, me réjouir.

La Mort, en la tuant

Je suis la Mort, ici-bas,
Qui tue sans pitié, moi seule,
Tout ce qui naît en ce monde,
Seigneur terrien, gentilhomme, ecclésiastique,
1350. Bourgeois, avec douleur, et les paysans;
Tous sont punis à ma guise.
Sur toute sorte de créature, absolument,
Je fais sans obstacle mon office,
En tout temps, mon métier ;
1355. Je ne crains tourment ni scandale,
(Je tue) et bons et mauvais, et tous les animaux,
Universellement, sans contredit.

ET ELLE LA TUE

Vous, religieuse courtoise,
Votre temps est venu de mourir,
1360. Le terme est inévitable;
Je ne suis perfide envers personne,
Je vous frapperai ouvertement, en face :
Tenez un bon coup, au cœur.

Dieu le Père, au paradis

Mes saints anges, allez maintenant en bas,
1365. Cherchez à l'instant Nonne pour les joies
Après les peines pour être, sans mentir, heureuse,
Pour qu'elle vienne, bien certainement, au bonheur,
Ma vraie sainte, ma vraie et bonne religieuse,
Sans aucune fin, au bonheur infini.

2. Ms. *Mma.*

Angeli

1370. Deux Nonita na esma quet || beden trindet gant appetit
Achiu eo dinam da amser || deux dreist an ster gant cals merit.

ET PORTATUR AD PARADISUM

Dit ezeo reson an gonit || ha cals profit da accuitaff
Deux bede an les celestel || dan baradoes hel vhelaff.

Vicini, *presbiteri* et alii

Ny a crethe parfet decedet ezedy
1375. Breman an leanes leun spes a courtesy
He lienaf dezy a ve expediant
Hastomp na tardomp quet duet eo pret hep || quet nam
(p. 85) Vaillant gant carantez en bez a neuez flam
Anterin ha dinam greomp an anterramant.

Presbiteri et clerici

1380. Entre an nou men bras || a choas a vn assant
Quezcomp hy tra diuin || ha din jncontinant
Ha so vn lech vaillant || plesant ha pligandus
E douar Riuelen so certen ordrenet
Ez hanuat an placc man gant an anciendet
1385. Gant an tut[1] reputet so bepret quenedus.
An placc man a hanuer || he k*er*[2] deliberet
Hac ez graher dezy || lech ha ty raliet:
Ha maz vezo pedet[3] || bepret a coudet spes
(p. 86) Dirinonn ez hanuer dezi k*er* reuerant
1390. Ha chapel hac ylis fournis ha parissant
Dre mazeo bed vaillant ha prudant ha sanctes.
Enterromp hy aman || corf glan an leanes
Tost dan mor armoric public guyzuyzigue[s]
Ema dou hanter spes e placc aes am deseau[4]
1395. He eneff net gant Doe diuoe so guir roen ster

1. Ici se trouve dans le ms. un mot *so*, qui est de trop.
2. Ms. *kr*.

Les anges

1370. Viens, Nonne, sans t'émouvoir, vers la Trinité, avec amour,
Ton temps est fini, sans faute ; viens par-dessus les étoiles, tu le [mérites bien.

ET ELLE EST PORTÉE AU PARADIS

Il est juste de te payer ce gain, cette belle récompense ;
Viens jusqu'à la cour céleste, au paradis le plus haut.

Les voisins, prêtres et autres

Nous croyons bien qu'elle est morte
1375. Maintenant, la religieuse si pleine de courtoisie ;
Il serait bon de l'ensevelir ;
Hâtons-nous, ne tardons pas, le moment est venu, sans aucun [doute ;
Bravement, avec amour, dans une tombe nouvelle
Faisons l'enterrement avec toutes les cérémonies.

Les prêtres et les clercs

1380. Entre les deux grandes pierres choisies, d'un commun accord
Mettons-la, cette sainte et digne personne, à l'instant ;
C'est un lieu magnifique, agréable et plaisant,
Dans la terre de Rivelen (comme) il a été ordonné
Qu'on appelât cet endroit, par l'antiquité ;
1385. Il est toujours renommé pour ses charmes, auprès des gens.
Ce lieu est appelé sa ville, certes,
Et on lui fera une demeure et une maison spéciale
Pour qu'on l'y invoque toujours de tout cœur ;
On le nomme Dirinon, sa ville honorable,
1390. Et sa chapelle, son église au bel aspect,
Parce qu'elle a été ferme, sage et sainte.
Enterrons-la ici, le corps pur de la religieuse,
Près de la mer Armorique ; elle est évidemment bienheureuse.
Les deux parts de son être sont en lieu convenable, je crois :
1395. Son âme pure avec Dieu, certes, qui est le vrai roi des astres ;

3. Ce premier hémistiche est joint dans le ms. au dernier du vers précédent.
4. Ms. *deserz.*

He corf so enterret parfet a coudet scler
Entre Doulas a scler han ker[1] a Landerneau.

SEQUUNTUR POST MORTEM MIRACU[LA]

Senescalus

Me so den a laes senescal
A mir oz tourmant ha scandal
1400. Ha leal didan ma goalenn
A delch onest ma maieste
(P. 87) Mesfectouryen toueryen Doe
Me goar an re se ho quelenn
Rac se sergantet moz pet tenn
1405. It da embann en vn bandenn
An breuiou tenn han laesennou
Maz disclerhier pep materi
Ha dre scrit aduertisydy
Eguit donet dy diziou.

Notarius : i : aparitor

1410. Cleuet huy tut an statudou
A queffrenn hep faut an autrou
Voar pen diziou dezrauet
Ema hep gou an breuigou bras
Gouzuizit ha na tardit pas
1415. Nep en deueux cas so tasset.

Notarius citando homines

Te Herri ha te Julian
Ha te Riuoall ha te Alan
(P. 88). Ha huy Moruan ha Tephany
Setu flam hoz auiornamant
1420. Voar penn diziou peur cougant
Hoz em quifit presant ganty.

1. Ms. *kr.*

Son corps est enterré parfaitement, avec respect
Entre Daoulas, le fait est certain, et la ville de Landerneau.

SUIVENT LES MIRACLES, APRÈS SA MORT.

Le sénéchal

Je suis homme de cour, sénéchal,
Qui garde de tourment et de scandale
1400. Et qui loyalement sous ma verge
Tiens honnêtement ma majesté:
Les malfaiteurs, les blasphémateurs,
Je sais châtier ces gens-là.
Aussi, sergents, je vous prie instamment,
1405. Allez publier tous ensemble
Les grands plaids et les lois
Pour qu'on explique chaque affaire
Et par écrit avertissez-les
Pour y venir jeudi.

Le notaire ou appariteur

1410. Ecoutez, vous, peuple, les statuts
De la part, certes, du seigneur :
Pour jeudi commencés
Seront, sans mentir, les grands plaids ;
Sachez-le et ne tardez pas ;
1415. (Là) celui qui a une affaire est jugé.

Le notaire, citant les parties

Toi, Henri, et toi, Julien,
Et toi, Rioall et Alain,
Et vous, Morvan et Théophanie,
Voilà, certes, votre assignation
1420. Pour jeudi, assurément,
Trouvez-vous-y présents.

Judex

Me dan clezeff lem em memor
A justicc mat plat em cador
Nedeo disenor dam orin
1425. Ouz vn clezeff e pep queuer
Vn barner mat hep nep atfer
A haualier etren gueryn.

DE GLADIO

Don lem don plat hep ren tatin [1]
Da pep clezef fin continant
1430. Ha croas ha becq da prezec pell
Lech dorn ornet mar mennet bell
Hac vn pomell guell excellant.
An becq anezaf quentaf plant
A siniffi pep quis puissant
(P. 89). Pep barner reuerant antier
1436. A dle bout poingnet a fet licc
A calon just auber justicc
Ha bout dimalicc officer.
Dren lem quentaf hep chenchaff guer
1440. A deffri ez signifier
Ez dle pep barner mecher plen
Hac auber justicc propicc flour
Hep arretaff na douigaff gour
Disaour dan mesfaectouryen.
1445. Hac an eil lem dre guir quemenn
A sinifi ez dle dien
Sicour an peuryen souten ve
Haff ha gouaff hep douigaff gront
Oz an re creff, no deceffont
1450. Na no foulont e nep montre.
(P. 90). An plat a dref an clezef se
A sinifi net gant trette
Penaux dreist pep re ez dleaff

1. Il manque ici un vers en *in*.

Le juge

Moi, au glaive aigu dans mon esprit
Je rends bonne justice, assis dans ma chaire.
Ce n'est pas un déshonneur pour ma race:
1425. A une épée, à tous égards,
Un bon juge, sans nul doute
Est comparé, parmi le peuple.

SUR LE GLAIVE

... très aigu, très plat, sans contredit
A toute épée fine, incontinent;
1430. Et une croix, et une pointe, pour tout dire;
Une poignée ornée, si vous voulez la lutte,
Et un pommeau fort excellent.
Sa pointe, tout d'abord,
Signifie de toute façon, évidemment,
1435. Que tout juge honorable, intègre
Doit être un poignet pour la lice, (?)
D'uncœur juste faire justice
Et faire son office sans méchanceté.
Par le premier tranchant, sans changer un mot,
1440. Il est clairement signifié
Que tout juge doit son service soigneux,
Et rendre justice bel et bien,
Sans s'arrêter ni craindre personne,
Sans pitié pour les malfaiteurs.
1445. Et le second tranchant, par vrai témoignage
Signifie qu'il doit, certes,
Secourir les pauvres, ce serait une bonne chose,
Eté et hiver, sans craindre murmure,
Contre les puissants, pour qu'ils ne les trompent
1450. Et ne les oppriment en aucune circonstance.
Le plat de cette épée, par derrière
Signifie nettement, par convention,
Que plus que personne je dois

Bezaff bouzar ouz meur a re
1455. Hep bout hegredic do rigne
Dispar mar be ez falle scaff
An plat arall ne fell brallaf
A sinifi dren publiaff
Ez dle bezaff an quentaf dez
1460. Ha cuff hac vuel euel quent
Ha delcher hir voar han guirent
Hep foulaf nep ment e hentez.
An croas assur pan yscurez
A sinifi hep fazi pez
1465. Ez dle bezaf fez anezy
Mat ha tenn enhaf quentaf can
Ha reif e guir dibilil glan
Da pep vnan hep souzan muy
(P. 91). Lech an dorn ornet a detri
1470. Dre mas a strif a sinifi
Ne dle nep remsy variaff
Na gouzaf nep stat laquat gou
E lech guir dre stir a guiryou
Eguit aruoazou de plouaff.
1475. Mar deu (vn) den de sourprenaff
Dre aruoarz marzus e rusaff
A dle dezaff e drastaff prest
E dorn sornet a coudet jen
E banissaf hep douigaff den
1480. Na mar groa quen ez men en rest.
An pomell excellant an test.
A signifi quen manifest
An tut onest dren arhuest cant
Ez dle bezaff hep chenchaf cher
(P. 92). Prudant, constant vaillant antier
1486. Hep bout nep queuer azerant.
Me ne grif quen bede menell
Tam an draman e nep banel
A diabell me meux sellet
1490. Da auber justicc, propicc mat
Voar an douar peur hegarat
Da pep stat ameux relatet.
Delchomp an laes gant onestet

Etre sourd à plusieurs,
1455. Sans être crédule à leurs intrigues (?)
Fussent-elles considérables ; voilà ce qu'il faudrait.
L'autre plat, il ne faut pas hésiter,
Signifie, comme je l'annonce,
Qu'il doit être, dès le premier jour
1460. Et doux et humble, malgré tout,
Et se tenir longtemps sur le vrai chemin
Sans fouler à aucun degré son prochain.
La croix, assurément, si tu l'expliques (?)
Signifie, sans aucune erreur,
1465. Qu'il faut qu'il y ait de la foi
Bonne et forte en lui, au premier chef
Et donner son droit sans péril
A chacun, sans plus s'émouvoir.
La poignée, soigneusement ornée,
1470. En masse, avec force signifie
Qu'il ne doit à aucun moment vaciller,
Ni souffrir en aucune façon qu'on mette le faux
A la place du vrai, dans le sens des mots
Pour le frapper avec des signes.
1475. Si quelqu'un vient pour le surprendre,
Le fasciner par des conjurations magiques,
Il doit le châtier sur-le-champ,
D'une main froide (?), d'un esprit ferme,
Le bannir sans craindre personne,
1480. Et s'il agit autrement il est en faute.
Le pommeau, quelle belle allégorie !
Signifie manifestement
Que, comme des centaines d'honnêtes gens le regardent,
Il doit être, sans changer de visage,
1485. Prudent, constant, ferme, intègre,
Sans être à aucun égard partial.
Moi je ne ferai plus, jusqu'à ce que je reste (sans vie)
Rien de cela, en aucun lieu ;
De loin j'ai regardé
1490. A rendre justice bel et bien
Sur la terre, très aimablement,
Dans toute affaire dont j'ai à connaître.
Tenons la cour avec honnêteté,

Tut hegarat aduocadet
1495. Ha huy noteret an pret man
Greomp an guirionez anezi
Ha lealtet hep arrety
Dan bras deffri ha dan bihan.

ET VOCANTUR

Primus aduocatus

Gueluet Herri ha Julian.

Secundus aduocatus

1500. Presant ynt rac drem a breman.

(P. 93). Primus aduocatus

Comset aman na ehanet
Descuezet Herri hoz libell.

Secundus aduocatus

Setu (y) didan an siell
Ne vihet quet pell oz sellet.

Primus aduo(cat)us

1505. Aman hoantec ezeux dec scoet
Ha so gant Julian manet
Anedindy duet guenede?

Julianus

Nem boe quet dram fez aneze[1].

Primus aduo(cat)us

Ma lauar gaou a te prouffe?

Henricus

1510. Na grahenn quet rac scecret voe
Ho[2] prestis en vn ylis ploe

1. Ms. *anezeff.*

Hommes aimables, avocats,
1495. Et vous, notaires, maintenant ;
Rendons la justice
Et le droit, sans nous arrêter
Aux grands, certes, et aux petits.

ET ON LES APPELLE

Le premier avocat

Appelez Henri et Julien.

Le second avocat

1500. Ils sont présents ici, devant nous.

Le premier avocat

Parlez ici, sans vous arrêter.
Montrez, Henri, votre papier.

Le second avocat

Le voici, sous le sceau.
Vous ne serez pas longtemps à le voir.

Le premier avocat

1505. Ici, certes, il y a dix écus
Qui sont restés avec Julien.
Ne les as-tu pas emportés ?

Julien

Je ne les pas eus, par ma foi.

Le premier avocat

S'il ment, le prouverais-tu ?

Henri

1510. Je ne puis le faire, car ce fut en secret
Que je les prêtai dans une église de campagne;

2. Une main plus récente a ajouté, à tort, *Me* avant *ho*.

Dezaff men re voar e le doet
Mo goestlas, dezi alies[1]
Eno me carhe ma be aes
1515. Voar bez an sanctes expreset.

(P. 94) Judex ad Julianum

Pe leueret huy Julian
A hui entent lem a re man?
Comset breman hep souzany
Voar bez an sanctes gant meste
1520. Oz Herri huy a fazihe
A huy a toehe noz boe y?

Julianus

Ya tizmat hep laquat sy.

Judex

Bezet fier an materi
Vn tra bras eo ho fantasy
1525. E sotoni mar faziet
Bezout laetet etren bedis
Ha coll an glat an paradis
Ha bezout exquis banisset
Aman duet hoz daou da touet
1530. Voar bez Nonita a tra net
Me az guel mezet hac oz doetaff.

(P. 95). Julianus permeando[2]

Breman voar ma stoe ez toueaff
Voar bez an sanctes expressaff
Bezcoat nem boe scoet nen doetaf
1535. Digant Herri ne faziaff.

ET RECEDIT

Me aia a breman dan kaer
Da Herri ne dleaf diner

1. Ici se trouve une glose d'écriture plus récente : *da sancta non.*
2. Il faudrait probablement *periurando.*

Je les lui donne sur son serment ;
(Comme) je les ai voués à elle[1] souvent,
Là je voudrais[2], si c'était facile,
1515. Sur la tombe de la grande sainte.

Le juge, à Julien

Que dites-vous, Julien ?
Entendez-vous bien ceux-ci ?
Parlez maintenant sans vous troubler ;
Sur la tombe de la sainte, avec respect
1520. Est-ce que vous démentiriez Henri,
Et jureriez que vous ne les avez pas eus ?

Julien

Oui, à l'instant, sans hésiter.

Le juge

Que la chose soit bien entendue.
Votre fantaisie est fort dangereuse
1525. Si vous péchez par sottise ;
Etre couvert d'opprobre entre les humains,
Et perdre le royaume du paradis
Et être honteusement banni !
Venez ici tous les deux pour jurer
1530. Sur la tombe de Nonne, certes :
Je te vois confus et hésitant.

Julien, s'avançant

Maintenant, à genoux je jure
Sur la tombe de la grande sainte,
Que jamais je n'eus d'écu, je n'en doute pas,
1535. De la part d'Henri, et que je ne trompe pas.

ET IL SE RETIRE

Je vais maintenant à la maison,
Je ne dois pas un denier à Henri,

1. Glose « à sainte Nonne ».
2. Peut-être « s'il voulait », en supposant que *me* est une faute pour *mar* ; cf. v. 1568.

Mamecher so deliberet
E gaou en toeys en quis man
1540. Meruell a graff ne caffaf span
Gant oun ha poan na venn daffnet.
Meruell a graff nen nachaf quet
Ha ma doulagat quen badet
Ret eo diff apret arretaff
1545. Difaccon hac vn sotony
Dre malicc bras ha fantasy
Voe diff oz Herri faziaff.

ET MORITUR SUBITO.

(P. 96). Secundus aduocatus

Mazeo Rigoal hac Alan ?

Primus aduocatus

Hep estlam setu y aman.

Secundus aduo(cat)us

1550. Petra a fell dihuy a Rigoal[1] ?

Primus aduo(cat)us

Rac Rigoal a dle da Alan
Vn res leal a segal glan
Ho goulenn breman voar an placc.

Secundus aduocatus

Rigoal a te a dle dre gracc
1555. Lauar breman dirac an facc
Pa ez eux spacc voar an placen[2].

Rigoal

Me lauar rac drem a breman
Ne dleaff mal na segal glan
Na tra da Alan nep manier.

1. Il manque sans doute un vers en *al*.

Mon affaire est décidée ;
J'ai juré à faux ainsi.
1540. Je meurs ; je n'ai pas de délai,
De peur et de douleur d'être damné.
Je meurs, je ne le nie pas,
Et mes yeux (sont) si troublés
Qu'il me faut vite m'arrêter.
1545. Quelle faute et quelle folie
Par grande malice et fantaisie
J'ai faite, de tromper Henri !

ET IL MEURT SUR-LE-CHAMP

Le second avocat

Où sont Rioall et Alain ?

Le premier avocat

Les voici, sans faute.

Le second avocat

1550. Que demandez-vous de Rioall ?

Le premier avocat

C'est que Rioall doit à Alain
Une mesure pleine de bon seigle,
Il les demande maintenant sur-le-champ.

Le second avocat

Rioall, est-ce que tu dois ? De grâce,
1555. Dis-le maintenant en face,
Puisque tu as le loisir, sur-le-champ.

Rioall

Je dis en face, maintenant,
Que je ne dois mouture ni seigle pur
Ni rien à Alain en aucune manière.

2. Il y a ici quelque altération. Peut-être faut-il lire « placc ker. »

Aduocatus Alani

1560. Alan a te proffe an guer
Nac an rebeig nac an mecher ?
(P. 97) Col a grez fier ma nen grez[1].

Alanus

Eguit nep penn ne proffenn quet
Me ho ros hoantec e scecret
1565. Ne gray quet ledoet a credaff
Me crethe Rigoal ez falhe
Ne gallaf proff (mar) en touhe
Mar carhe men rohe dezaff.

Aduocatus Alani

A te touhe tam an tra man || breman da Alan nep manier ?

Rygoall

1570. Ya tizmat hep nep atfer.

Aduocatus Alani

Voar bez an sanctes ez exper
A dirac cadarnn an barner
Ez disclerhier an materi.

Judex

Entent Rigoall mir na filli
1575. Na jscur na na pariuri
Ez[2] punissiff mar faziez[3].
(P. 98). Mir na gruy da damnation
Eguit madoun bet ma cret don
Heul an reson han guirionez.
1580. Gorre da dornn glan voar an bez
Neuse lauar da digarez
Rac se porz[4] mez mar compsez gou.
Chenchet eu liu voar da diu guen

1. Il manque au moins un vers en *ez*.
2. Ms. *en*.

L'avocat d'Alain

1560. Alain, prouverais-tu ton dire
Et ce reproche, et cette affaire ?
Tu perds, assurément, si tu ne le fais pas.

Alain

Je ne puis aucunement le prouver,
Je les ai donnés, certes, en secret,
1565. Il ne fera pas de serment, je crois ;
Je pense que Rioall ne le ferait pas.
Je ne puis prouver ; s'il le jurait
Je le lui donnerais, s'il voulait.

L'avocat d'Alain

Jurerais-tu bien ceci maintenant à Alain en aucune [façon ?

Rioall

1570. Oui, à l'instant, sans hésiter.

L'avocat d'Alain

Sur la tombe de la sainte, selon ta pensée
Et devant le juge, certes,
L'affaire sera éclaircie.

Le juge

Ecoute, Rioall, garde-toi de faillir,
1575. Ne fais pas de tort (?) et ne te parjure pas ;
Je te punirai si tu es en faute.
Garde-toi de faire ta damnation,
Pour les biens du monde, crois-moi bien ;
Suis la raison et la vérité.
1580. Lève donc ta main sur la tombe,
Et puis dis ta raison ;
Ainsi auras-tu honte si tu dis un mensonge.
La couleur de tes lèvres est changée ;

3. Ms. *faziet*.
4. Lisez *Rac ez po*.

Rac na ves public bizuiquen
1585. Allas den serr da guenou[1].

Rigoall[2]

Men toe rac ma drem a breman
Nem boe netra digant Alan
Na segal glan na nep danuez
Ennaff breman eo eman goall
1590. Comps sotony eux a Rigoall
Rac mazeo den fall didaluez.

ET RECEDIT

Ahanenn crenn me mem[3] tenno,
Hoaruezet rez a hoaruezo.
(P. 99) Me sanct an dro diff oz donet
1595. Me so reusedic bizuiquen
Disleal euel vn goall den
Rac toet yen so ancquenet.
Me so e cals lastez coezet
Ma deuesquer so leheryet
1600. Ma diu brech sechet seizet oll
Toet disleal da Alan
Maz of coezet en cleffet man
Reputet da[4] poan ha dan coll.

Primus aduocatus

Guiluit Moruan ha Teophany.

Secundus aduocatus

1605. Or cza a pep tu setu y.

Primus aduocatus

Leueret gant enor Moruan
Petra a mennet an pret man
Hoz hunan digant Tephany.

1. Il manque une syllabe à ce vers; lisez *ma den.*
2. Le second *l* est d'écriture plus récente.

De peur d'être honni à jamais,
1585. Allons, mon garçon, ferme ta bouche.

Rioall

Je le jure en face à présent,
Je n'ai rien eu d'Alain,
Ni seigle pur ni aucune marchandise ;
C'est lui qui a tort présentement,
1590. De dire des sottises sur Rioall,
Parce qu'il est un méchant vaurien.

ET IL SE RETIRE

Je vais me retirer d'ici,
Arrive, ma foi, que pourra.
Je sens venir mon tour.
1595. Je suis misérable à jamais,
Perfide comme un méchant homme ;
Pour m'être parjuré je suis affligé.
Je suis tombé dans une grande misère,
Mes cuisses sont disloquées,
1600. Mes deux bras desséchés, et tout paralysés
(Pour avoir) juré faux à Alain,
Aussi suis-je tombé dans cette maladie,
Voué à la peine et à la perdition !

Le premier avocat

Appelez Morvan et Théophanie.

Le second avocat

1605. Or ça, les voici de chaque côté.

Le premier avocat

Dites avec honneur, Morvan,
Qu'est-ce que vous demandez maintenant
Vous-même de Théophanie.

3. Ms. *men.*
4. Lisez *dan?*

(P. 100) Moruan

Me ros dezi rez da nezaff
1610. Vn poes lin a detin finaff
Pa en mennaff nen caffaf quet.

Aduocatus Theophane

Orcza Tephany studiet
A huy oz eux eff euez nezet
Na dibunet en hoz mettou.

Theophany

1615. Nem boe netra eux e madou
Na lin na stoub na diboubou
Heruez e compsou e gouyat
Nem boe e gloan nac e canab
Rac e mecher eo auber goab
1620. Eguit e strab ne arabat.

Aduocatus Morua[ni] [1]

Moruan ne deux nep diougan mat
Hy a lauar ezeo barat
Dont da brutat da coll madou
A huy proffe quet dre detin
1625. Dre den na pep na dre nep fin
[E]z rosech lin de yuynou?

(P. 101) Moruan

Nen prouffen quet [2] dre nep metou
Mar car touet voar an fetou
Voar an relegou hep gou quet
1630. Me carhe gouzout quet goude
Pe mem be ma tra pe nam be
Pe coll an tra se mar be ret.
Cleu Thephany expedy net
Sede so hep mar lauaret
1635. Oz touet a te em doeto

1. Ms. *Moria.*

Morvan

Je lui ai donné, certes, à filer
1610. Un poids de lin de l'espèce la plus fine ;
Quand je la demande, je ne l'obtiens pas.

L'avocat de Théophanie

Or çà, Théophanie, réfléchissez.
L'avez-vous aussi filé
Et dévidé chez vous ?

Théophanie

1615. Je n'ai rien eu de ses biens,
Ni lin, ni étoupe, ni bourre ;
D'après ses paroles, c'est un menteur ;
Je n'ai eu sa laine ni son chanvre,
Car son cas est une plaisanterie,
1620. Pour le voler ni le frustrer.

L'avocat de Morvan

Morvan, elle ne fait aucune bonne promesse,
Elle dit qu'il y a tromperie,
A venir l'attaquer, pour perdre ses biens.
Prouveriez-vous bien
1625. Par quelqu'un ou par tous, ou pourquoi
Vous auriez donné du lin à ses ongles ?

Morvan

Je ne puis le prouver par aucun moyen ;
Si elle veut jurer de ces faits
Sur les reliques, sans mentir,
1630. Je voudrais savoir ensuite
Si j'aurais mon bien ou si je ne l'aurais pas,
Et s'il faudrait perdre cela.
Ecoute, Théophanie, fais vite ;
Voici ce qui est dit sans doute :
1635. Vas-tu hésiter à jurer ?

2. Ms. *quen.*

Alan so breman souzanet
Mar quell e lin accoquinet
Na pariur [1] quet pe mez laedo.

Theophania [2]

Pan falhe cant guez em fez m[at]
1640. Me [3] touo buhan haznat
Nem boe ne glat nac e madou
Me en touhe dirac e facc
Nem boe ne gloan nac e lanfacc
(P. 102) Aet voar e scoacc e fallacou.

Judex

1645. Laqua euez mar comsez gou
Ezay da hol mat dan badou
Rac se sezlou guell ve poues
Laqua euez mat na vady
Na re ehaffn [4] na hem daffny
1650. Me pet Teffany alies.

Tephania periurando

Men toe presant dre an sanctes
Breman voar bez an leanes
E lin nem boe pres da essae
Nem boe e danuez [5] da nezaff
1655. Euez an tra se a toeaff
Ha[c a]nezaff eo ez groaff fae.

DOLENDO [6]

Ach goa me breman Tephany
So bet oz doen fals testeny
Hac oz pariuri quen jffam
(P. 103) Coezet e martir (ha) hiruout
1661. Poaz off breman gant an tan brout

1. Ms. *paiur.*
2. Addition d'une main plus récente. La strophe précédente devrait être aussi mise dans la bouche d'un autre personnage.
3. Lisez *me en touo.*

Alain[7] est maintenant fâché
S'il perd son lin (que tu aies) volé.
Ne te parjure pas, ou je te punirai.

Théophanie

Quand il faudrait (le faire) cent fois, en bonne foi
1640. Je le jurerai promptement, devant tous ;
Je n'ai eu de sa fortune ni de ses biens,
Je le jurerais devant sa face,
Je n'ai eu de sa laine ni de sa filasse.
Que ses méchancetés retombent sur son épaule !

Le juge

1645. Prends garde, si tu dis un mensonge,
Que tout ton bien s'évanouira ;
Aussi, écoute, il vaudrait mieux cesser.
Fais bien attention à ne pas te troubler
Ni te damner hardiment ;
1650. Je te prie, Théophanie, plusieurs fois.

Théophanie, se parjurant

Je le jure présentement par la sainte,
Maintenant sur la tombe de la religieuse,
Je n'ai jamais eu son lin à l'essai,
Je n'ai pas eu de ses biens à filer ;
1655. Je le jure encore
Et je fais fi de lui.

EN GÉMISSANT :

Ah ! malheur à moi ! maintenant Théophanie
A été portant un faux témoignage
Et se parjurant de façon très infâme.
1660. Tombée dans la douleur et la peine,
Me voici brûlée d'un feu ardent ;

4. Ms. *chaffn.*
5. Ms. *dauuez.*
6. Ce mot est dans le ms. vis-à-vis de *toeaff.*

7. Il faudrait *Moruan.*

Ret eo diff par tout caffout blam.
Dre ma proces me meux estlam
Coezet e cleuet hac aet camm
1665. Maz galler ma blam ma tamall
Maz off e cals mez carezet
Dre ma falsentez ha mezet
Dre ma meschandet ha duet fall.

NUNC DE SANCTO DAUIDAGIO

Autrou Doe croeer an steret || a calon parfet ez pedaff
1670. Fournissaff expres ma desir || voar an hent guir ma jnspiraff
Bezout baelec a allegaff || eguit enoraff guellaf pret
(P.104)A caffenn mat[1] dre guir atis || hac e stil an ylis guisquet

Me a groay hoantec vn requet || an vrz bepret a appetaff

Me ya ahanenn de mennat || bedenn prellat da relataff.

Ad ep*iscop*um

1675. Autrou gant brut hoz saludaff || humplaf maz gallaf quentaf pret

Dre maz ouch vaillant ha santel || duet off diouguel doz guelet.

Ep*iscop*us ad Dauidagium

Duet mat Davy ra vizi net
Euel den santel dam guelet
Groa da r(e)quet pa ez pedaff
1680. Goulenn scler an pez a quiri
Heruez ma gracc ma prelacy
Ha dit men roy hep faziaff.

(P. 105) Dauidagius

Prellat parfet hoz requetaff || ma consacraff hep tardaff quet

Ma memoar eo bezaf cloarec || ha hoantec da bout beleguet.

1. Ms. *mar.*

Il me faut partout trouver l'opprobre.
Pour mon procès j'ai du malheur,
(Je suis) tombée dans la maladie, et devenue boîteuse,
1665. Si bien qu'on peut me blâmer et me réprimander ;
Si bien que je suis flétrie d'une grande honte
Par ma fausseté, et confondue,
Par ma méchanceté, et devenue faible.

MAINTENANT (IL S'AGIT) DE SAINT DEVY

Seigneur Dieu créateur des étoiles, de cœur sérieusement je
1670. D'accomplir mon désir, de m'inspirer sur la vraie voie. [te prie
Je veux être prêtre pour (t') honorer de mon mieux,
Je (le) trouverais bon, par bonne inspiration, et (être) vêtu en [ecclésiastique.
Je ferai avec ardeur une requête, je désire toujours (le sacre- [ment) de l'ordre ;
Je vais d'ici le demander au prélat, pour le lui dire.

A l'évêque

1675. Seigneur, avec respect je vous salue le plus humblement que je [puis, tout d'abord ;
Parce que vous êtes brave et saint je suis venu sans crainte [vous voir.

L'évêque, à Devy

Devy, sois le très bien venu
Comme un saint, pour me voir ;
Fais ta requête, puisque je te prie,
1680. Demande, certes, ce que tu voudras ;
Et selon mon pouvoir de prélat
Je te le donnerai, sans faute.

Devy

Grave prélat, je vous demande de me consacrer sans point [tarder :
Mon intention est d'être clerc et je souhaite ardemment d'être [ordonné prêtre.

Ep*iscop*us

1685. Deomp dan ylis pan [1] out discret
Maz vizi mist acolistet
Sacr ha diacret a pret mat
Goude me roy baeleguiez
Dre guir reson ha guirionez
1690. Pan out dre fez a buhez mat.

Dauidagius

Autrou huec hoz trugarecquat || huy hoz maiestat a stat din

Hac en hanu Doe so guir roen bro || me a quemero hoz doctrin

Me a stouo hep gou dan nou glin || en hoz quiffin dre queffrinez

(P.106)Durant sider an offerenn || em am bezo crenn hoz bennoez.

Ep*iscop*us consecrando

1695. Quemer an guisquamant || en presant tout antier
Podou hac alhuezou || hac an calizrou scler
Breman ez consacrer || hac ez baeleguer net
En hanu an tat apret || mab net ha speret glan
Gaillard me az lardo || vn dro dren oleo man.

ET FIT PRESBITER [2]

1700. Achiu eo dit breman || an pez so diouganet.

Dauidagius

Bennoez anterin an trindet || autrou deoch bepret a pedaff

Achiuet eo spes ma desir || (P. 107) a yoa hir oz ma jnspiraff
Monet ahanenn a menaff || da consacraf celebraf sur
Ha doen pep pris dan ylisou || dan collaichou (dan) lichou pur
1705. Bezout hoantec e pep lectur || ha prezec sur an scriptur glan

1. Ms. *pant.*

L'évêque

1685. Allons à l'église, puisque tu es bien disposé,
Pour que tu deviennes bon acolyte,
Consacré diacre bientôt,
Ensuite je te donnerai la prêtrise
En toute raison et justice,
1690. Puisque tu es fidèle et de bonne vie.

Devy

Seigneur, je vous remercie bien, vous et votre majesté, avec [grand respect ;
Et au nom de Dieu qui est le vrai roi de la terre je recevrai [votre doctrine ;
Je me mettrai, sans mentir, à deux genoux auprès de vous, avec [vénération
Durant la messe, sûrement, pour avoir bien votre bénédiction.

L'évêque, consacrant

1695. Prends l'habit à présent, tout entier,
Les vases et les clefs et les clairs calices,
Maintenant on te consacre et on t'ordonne prêtre, certes,
Au nom du Père, d'abord, du Fils, et du Saint-Esprit ;
Je vais te donner avec plaisir l'onction, avec cette huile.

ET IL EST FAIT PRÊTRE

1700 Voilà accompli sur toi ce qui a été prédit.

Devy

Seigneur, je demande pour vous toujours la bénédiction de la [Trinité.
Il est accompli, le désir qui m'inspirait depuis longtemps ;
Je veux partir d'ici pour consacrer et célébrer, assurément,
Et porter tout respect aux églises, aux collèges, aux lieux saints.
1705. Etre zélé pour toute instruction, et prêcher, certes, l'Ecriture [sainte,

2. Ces mots sont avant le vers précédent, *Gaillard, etc.*

A griff certen dre cristenez || ha noz ha dez en buhez man.

Primus canonicus vrbis legionum

AD EP*ISCOP*UM ELIGENDUM

Kaer a legion autrounez
So breman e cals bihanez
Hac en bro truez so coezet
1710. Hon archescob garu so maru sur
Vn arall choasomp entromp pur
Dre vng auantur assuret.

(P. 108) Secundus canonicus dictæ urbis

Choasomp Devy so beniguet
Gant Patrici proficiet
1715. So vn den parfet a credaff
Ha so vn den mat ha natur
Da archescob a ve prob sur
So a croeadur an furhaff.

Tertius canonicus

Pret eo deomp crenn mont bed enhaff
1720. Bed Menenian hep ehanaff
Tizmat ha scaff hep tardaff quet
Ema pep stat en abaty
Fontet hep vicc gant Patrici
Drezoa deffri proficiet.

ET VADUNT

1725. Dezmat goulou a guir coudet
En abaty man breman net
Duet omp doz guelet a detry
Ha da clasq vn den nyn ezneo
Ha da dezrou dre compsou beo
1730. Ha da comps en breff oz Devy.

(P. 109) Hostiarius abbatie Menenie

Autronez certen duet en ty

Voilà ce que je ferai par la chrétienté et nuit et jour en cette vie.

Le premier chanoine de la ville des légions

POUR CHOISIR UN ÉVÊQUE

La ville des légions, Messieurs,
Est maintenant dans une grande peine,
Et la misère s'est abattue sur le pays :
1710. Notre saint archevêque est mort, certes,
Choisissons-en un autre, tous tant que nous sommes,
Voilà ce que nous avons à faire.

Le second chanoine de ladite ville

Choisissons Devy, qui est béni,
Prédit par Patrice,
1715. Qui est un homme sérieux, je crois,
Et qui est un homme bon de nature :
Il serait excellent comme archevêque, assurément,
Etant le plus sage, depuis son enfance.

Le troisième chanoine

Il est bien temps que nous allions vers lui
1720. Jusqu'à Menenian, sans nous arrêter
Vite et légèrement, sans point tarder ;
Il est toujours dans l'abbaye
Fondée, sans mentir, par Patrice
Comme il était parfaitement prédit.

ET ILS VONT

1725. Bien le bonjour, de tout cœur
Dans cette abbaye, en ce moment ;
Nous sommes venus vous voir exprès
Et chercher un homme, nous le connaissons;
Et pour commencer par des paroles claires,
1730. Et pour parler brièvement à Davy.

Le portier de l'abbaye de Menenia

Seigneurs, certes, entrez dans la maison :

Ema doz grat en abaty
En e study hep faziaff
Goude sider e offerenn
1735. Ez vez santel oz hon quelenn
Duet euel henn bedec enhaff.

Canonicus vrbis legionum

Salud deoch Deuy an muyhaff
Joae ameux hel pa oz guelaff
Comp(s) deoch a mennaf quentaf pret
1740. Aet omp abaff allas Davy
Vacant eo placc an prelacy.
En archescobdy diffiet.

Dauidagius

Duet mat ouch huy chaloniet || en hanu an trindet an pret man

Ha huy certen ha pep heny || en abaty hac en ty man.

(P. 110) *Secun*dus canonicus

1745. Ha ny dre gracc so digazcet
Dober quen hoantec vn requet
Hac ez och choaset credet sur
Da bout deomp patron en hon grat
Don jnstruaff da bezaf tat
1750. Ha guir prellat a guir statur.

Dauidagius

Mar plig dichuy chanoniet || nam choasit quet pa hoz pedaf
An tra se ne ve conseant || na nep presant nen consantaff.

Tertius canonicus

Ne deux mecher a differaff
Rac sascun an moez communaff
1755. Eo hoz choasaff nen nachaf quet
Legion glan galuet an kaer
Hac an archescobdy fier
Ret eo deoch scler he quemeret.

Il est à votre disposition dans l'abbaye
A étudier, sans faute,
Après sa messe, assurément,
1735. Il nous instruit saintement ;
Ainsi, venez jusqu'à lui.

Le chanoine de la ville des légions

Je vous salue humblement, Devy ;
J'ai grande joie à vous voir.
Je veux vous parler tout d'abord.
1740. Nous sommes abattus, Devy, hélas !
La place de prélat est vacante
Dans l'archevêché devenu vide.

Devy

Vous êtes les bienvenus, chanoines, au nom de la Trinité, [maintenant ;
Et vous, certes, et chacun dans l'abbaye et dans cette maison.

Le second chanoine

1745. Nous sommes gracieusement envoyés
Pour vous faire avec zèle une requête :
Vous êtes choisi, croyez-le bien,
Pour être notre patron, à notre gré
Pour nous instruire, pour être notre père
1750. Et vrai prélat bien vénérable.

Devy

S'il vous plaît, chanoines, ne me choisissez pas, je vous prie :
Cela ne serait pas convenable, et je n'y consentirai à aucun prix.

Le troisième chanoine

Il n'y a pas besoin d'hésiter,
Car, certes, la voix du peuple entier
1755. Vous choisit, je ne le cache pas ;
C'est la ville qu'on appelle des légions,
Et ce bel archevêché
Il vous faut, évidemment, l'accepter.

(P. 111) Dauidagius

Pardonit diff hac[1] nen griff quet || rac din nedoff quet credet se

1760. Huy a caffo guell da prellat || hac vn den mat ha ma grat ve.

Canonici

Huy he quemero gre mo gre
Pan ouch diuset gant trette
Duet huy voar se na daleet.

ET TRAHITUR

Duet da bennig[1] hiuiziquen
1765. Ha hon credit na compsit quen
Non bezo certen den en bet.

Alius archiep*iscop*us eum benedicendo

Dalet huy jngal an goalenn
An baz pastoral eual henn
Ha voar hoz penn an mintr quen glan
1770. Ha hoz bennigaf quentaf scler
Ha da archescob hoz ober
Oll dren quarter hac en kaer man.

(P. 112) Canonici

Breman joeuseomp entromp glan
Nobl ha comun ha pep vnan
1775. Han metropolitan han bro
Euez ha ny chanoniet
Pan aedy Devy beniguet
Breman parfet joaeusdet so.
Proficiet guel voa pell so
1780. Quent maz ganset parfet aedo
Heman a reno en bro man
Euez en bro ez vezo reiz
Euit doctrina nos ha deiz
Ha chrisqui an feiz en Breiz man.

1. Lisez *rac*.

Devy

Pardonnez-moi, car je ne le ferai pas, car je ne suis pas digne, [croyez-le ;
1760. Vous trouveriez mieux comme prélat, un homme vertueux, c'est [mon désir.

Les chanoines

Vous le prendrez bon gré mal gré
Puisque vous êtes élu d'un commun accord ;
Venez donc, ne tardez pas.

ET ON L'ENTRAINE

Venez nous bénir désormais
1765. Et croyez-nous, ne parlez plus ;
Nous n'aurons, certes, personne (que vous).

UN AUTRE ARCHEVÊQUE, LE BÉNISSANT

Recevez, certes, l'anneau,
Le bâton pastoral, ainsi ;
Et sur votre tête la mitre si sainte ;
1770. Et je vous bénis d'abord, assurément,
Et vous fais archevêque
De tout le pays et de cette ville.

Les chanoines

Maintenant réjouissons-nous tous tant que nous som- [mes,
Nobles et vilains, et chacun,
1775. Et le métropolitain et le pays
Et aussi nous, chanoines,
Puisque Devy est consacré ;
Voilà un sujet de vive allégresse.
Il était prédit, il y avait bien longtemps
1780. Avant qu'il naquît, certes,
Que celui-ci gouvernera ce pays
Et que dans le pays il sera juste
Pour instruire nuit et jour
Et accroître la foi dans cette Bretagne.

2. Ms. *bennige.*

Dauidagius

1785. An placc man aioa diouganet || ha dif detinet a credaff
Ha seruichaff doe guir roen ster || het ma amser a prederaff
E Emenian ehanaff || (p. 113) a prederaff gant guellaf pret
Ha so placc mat hac abbaty || ha[1] gant Patrici dediet
Ne guelaf plen feunten en bet || digant roen bet me jmpetro
1790. Ha maz duy tenn goazretdennou || ha feuntenyou a dinouo.
Doe guir roen bet cals penet so || distro vn tro ouz an brois [nis.

Rac maz int scuiz stancq gant langour || eux a dour ezint difour-

ET SURGUNT FONTES

Un maruaill meurbet dan bedis || dour so do diuis fournisset

Mazeux ayen ha feuntenyou || digant roen goulou dinouet.

(P.114) MIRACULA

Cecus unus pro alijs

1795. Allas me so dall ha fallet
Ha ma doulagat so badet
Na guelet ne gallaf quet sur
Na cuf na car nemeux goarant
Ha nep am[2] re so quen neant
1800. Mazeo truant ma auantur.
Hoguen vn tro me yelo sur
Beden prellat a guir statur
Ma drouc auantur mar curhe
Eff a guelo franc ma ancquen
1805. Maz roy diff goulou quen louen
Me goar certen ezeo den Doe.

Cecus orando

Allas Devy mez[3] suppli[4] cre

1. Ms. *hac*.
2. Ms. *an*.

Devy

1785. Cette place m'était prédite et destinée, je crois ;
Et je veux servir Dieu, le vrai roi des astres, toute ma vie.
A Emenian je veux demeurer, de préférence.
C'est un bon endroit, une bonne abbaye, et consacrée par Patrice.
Mais je ne vois aucune fontaine ; j'obtiendrai du roi du monde
1790. Qu'il vienne beaucoup de ruisseaux, et des fontaines couleront.
Dieu, vrai roi du monde, il y a beaucoup de misère, tourne-toi [un peu vers les gens du pays,
Car ils sont épuisés de langueur, ils sont dépourvus d'eau.

ET DES SOURCES JAILLISSENT.

Grande merveille pour les humains ! de l'eau est fournie à [leur disposition ;
Il y a des sources et des fontaines jaillies de la part du roi de la [lumière.

MIRACLES.

Un aveugle, pour d'autres

1795. Hélas ! je suis aveugle et affaibli
Et mes yeux sont troublés
Et je ne puis voir, assurément ;
Je n'ai ni ami ni parent pour m'aider
Et celui qui me conduit est si mauvais
1800. Que je suis bien à plaindre.
Mais une fois j'irai, certes,
Trouver le vénérable prélat :
S'il guérissait ma maladie !
Il verra toute ma souffrance ;
1805. Pour qu'il me donne la joyeuse lumière ;
Je sais parfaitement que c'est un homme de Dieu.

L'aveugle priant

Hélas, Devy, je vous en supplie fort,

3. Lisez *moz*.
4. Ms. *suppliff*.

Sellet ma ancquen heflene
Supliet da Doe guir roen bet
(P. 115) Setu me quen du quen cruel
1811. Allas dan bedis penn ysel
Ma em bezo hael ma guelet.

Dauidagius

Meaz guel ha dall ha fallet || Doe guir roen bet raz remedo
Eguit maz vizi dipisticc || autenticq [1] me az benigo.

ET RECIPIT VISUM

Cecus regratiando

1815. A trugarez Doe guir roen bet
Setu duet diff hel ma guelet
Pan off dan sanct em presantet
Ha me gant Devy beniguet.

Vnus claudus

Memeux estlam mazoff camet
1820. Ha ma diuesquer leheryet
Allas nemeux nerz da querzet
Mazoff gant ancquen souprenet.
(P. 116) Me yelo hep goal mar gallaff
Bed sanct Devy hep faziaff
1825. Eguit ma em descuez dezaff
Ha caffoût vn mat digataff.
Allas autrou a guir coudet
Setu me cam ha drouc framet
Ach ouzif truhez hoz bezet
1830. Ma sicourit pan guillit net.

Sanctus Dauidagius

Eguidot Jesu men suppli
Maz founny da nerz maz querzy
Pan eo debil da ysily
In nomine Patris et Filij [2]

1. Ms. *antenticq*.

Regardez ma douleur cette année,
Priez Dieu le vrai roi du monde;
1810. Me voici si noir, si affreux!
Hélas, tête basse parmi les humains;
Accordez-moi généreusement la vue.

Devy

Je te vois aveugle et affaibli; que Dieu, le vrai roi du monde,
Pour que tu sois sans mal, je te bénirai bien. [te guérisse,

ET IL RECOUVRE LA VUE.

L'aveugle, rendant grâces

1815. Grâce à Dieu, le vrai roi du monde,
Voilà la vue qui m'est heureusement revenue,
Parce que je me suis présenté au saint,
Et que j'ai été béni par Devy.

Un boiteux

J'ai le malheur d'être boîteux
1820. Et mes jambes disloquées;
Hélas! je n'ai pas de force à marcher,
Je suis accablé de douleur.
J'irai sans faute, si je puis,
Trouver saint Devy, sans y manquer,
1825. Pour me montrer à lui
Et avoir de lui un bienfait.
Hélas, seigneur au bon cœur,
Me voici boiteux et estropié,
Hélas, ayez pitié de moi,
1830. Secourez-moi, puisque vous le pouvez bien.

Saint Devy

Pour toi je prie Jésus
Que tu aies assez de force pour marcher,
Puisque tes membres sont débiles,
In nomine Patris et Filii.

2 On prononçait probablement *nomne* et *Fili*, ce qui rendrait le vers exact.

Claudus

1835. A trugarez Doe guir roen bet
Setu duet diff nerz da querzet
Pan off dan sanct em presantet
Ha me gant Devy beniguet.

Leprosus pro alijs[1]

(P. 117) Gant ma lofrnez me meux mez bras
1840. Fromet ha fall dre goall allas
Ha poaniet bras dre an cas man
Me yel bed Devy continant
Rac me a crethe ez ve sanct
Da mem recommant ha gant poan.

Ad Dauidagium

1845. Sellet rac hoz drem a breman
Pebez ancquen so dan den man
Na pebez tan a goez an bet
Porzit ardant gant carantez
Allas a pep tu ma buhez
1850. Hac oziff truez hoz bezet.

Dauidagius

Me az guel scuiz ha castizet || ha loffr meurbet ha penedour
Mez benig[2] breman voar an ploe || maz sicouro Doe an roe flour.

(P. 118) Leprosus

Setu me graet franc am langour || dre guir amour ha recouret

Dre gracc sanct Devy settuy aet[3] || aet eo digueneff ma cleffet.

Febricitans

1855. Me so gant terzien ancquenet
Ha hy quen jonisc, ne quis quet
Oz crenaff bepret ezaedouff

1. Cette ligne est répétée au commencement de la page suivante.
2. Ce *g* est surmonté d'un petit *c*.

Le boiteux

1835. Grâce à Dieu, le vrai roi du monde,
Voilà que m'est venue la force pour marcher,
Quand je me suis présenté au saint
Et que j'ai été béni par Devy.

Un lépreux pour d'autres

Avec ma lèpre j'ai grand honte,
1840. Confondu et faible par malheur, hélas,
Et grandement affligé de ce mal ;
J'irai trouver Devy incontinent,
Car je crois bien que c'est un saint,
Pour me recommander, dans ma peine.

A Devy

1845. Regardez devant vous maintenant
Quelle douleur a cet homme-ci,
Et quel mal brûlant, devant tout le monde.
Secourez, d'une charité ardente,
Ma vie, hélas, de toute façon,
1850. Et ayez pitié de moi.

Devy

Je te vois las et amaigri, et très lépreux et souffrant ;
Je te bénis maintenant dans la campagne ; que Dieu, le roi clé-
[ment, te secoure !

Le lépreux

Me voici délivré de ma langueur, par une grande bonté, et
[soulagé ;
Par la grâce de saint Devy voilà, certes, que ma maladie m'a
[quitté.

Un fiévreux

1855. Je suis tourmenté de la fièvre,
Et c'est une forte jaunisse, qui ne part pas ;
Je suis toujours à trembler,

3. Le premier *aet* doit être remplacé par *breff* ou *creff*.

Rac se bede Devy eziff
Sur ez eo sanct a seblant diff
1860. Hac en pediff pan duy diff coff.

ORANDO

Sanct Devy suppli eguidoff
E penet meurbet ezedoff
Ha rac se ez troff daz coffat
Gant an terzien yen oz crenaff
1865. Hac an ancquen oz ma benaff
Quen sembl ffeza ne gallaff pat.

(P. 119) Dauidagius

Me az guel gant terzien ancquenet || rac se guir roen bet a pe-

Maz vizi francq a pep ancquen || ha lesel certen hep[1] crenaff. [daff

ET SANITUR

Febricitans

Doe hoantec a trugarequaff || jachet off scaff hep tardaf quet
1870. Terzien na nep reux nemeux muy || dre sanct Devy renunciet

Nep so e cals leff gant cleffet || bezet visitet en bet man[2]

Ha maz vezo scaff ho caffou || ha ho holl poanyou ho souzan

Ha loigaff scascun pep vnan || mar bez e souzan didan kaer
Dre caret Doe rac non be blam || maz vizimp dinam pep amzer.

(P. 120) Pauperes simul

1875. Deomny guitibunan dan kaer
Pan hon eux bed spes hon esper

1. Ms. *he.*
2. Ce vers et les trois suivants étaient évidemment dits par Devy. Je crois que dans l'original ils étaient précédés des vers 1897-1911, épisode incomplet qui coupe mal à

Aussi j'irai trouver Devy,
Sûrement, il est saint, ce me semble,
1860. Et je le prierai, quand j'y penserai.

PRIANT

Saint Devy, prie pour moi,
Je suis en grande peine,
Aussi je me mets à penser à toi ;
Tremblant de fièvre, froidement,
1865. Et la douleur me poignant ;
Je suis si faible que je ne puis durer.

Devy

Je te vois tourmenté de la fièvre, aussi je prie le vrai roi du [monde
Que tu sois délivré de toute peine, et que tu cesses, certes, de [trembler.

ET IL EST GUÉRI.

Le fiévreux.

Je remercie Dieu avec ardeur, j'ai été vite guéri, sans tarder ;
1870. Je n'ai plus ni fièvre ni aucun mal, cela a passé, grâce à Devy.

(Devy)

Que quiconque a beaucoup de chagrin, par la maladie, soit [visité en ce monde ;
Qu'on soulage leurs souffrances, et toutes leurs peines, et leur [affliction.
Il faut loger, certes, chacun, s'il est en peine par la ville,
En aimant Dieu, de peur qu'on ne nous blâme, pour que nous soyons [sans faute toujours.

Les pauvres, ensemble

1875. Allons tous chez nous
Puisque nous avons bien eu ce que nous voulions :

propos le discours de la Mort : les vers 1912 et suivants continuent la rime et le sens du vers 1896.

Bennoez roen tron sider ren [1] preseruo
Da reiff dezaff rez buhez mat
Rac mazeo hep mar hegarat
1880. An guir prellat ra pell pado

[*Leg*]*enda.* Obiit sanctissimus urbis legionum archiepiscopus Daui[dagius] in Menenia ciuitate intra abbatiam suam quam [prae] ceteris suæ diocesis monasteriis dilexerat quia beatus Patricius qui natiuitatem eius prophetauerat ipsam fundauit. Dum enim ibi apud 2 fratres suo[s] moram faceret subito langore gravatus defunctus e[st] et jubente Malgone Venedotorum rege in eadem eclesia sepultus, Hec et quam plurima alia de libr[o] qui de gestis regum britanorum nuncupatur de sancto Dauidagio et sancta Nonita addidimus.

Dauidagius

Me sant [2] ma fin determinet || cleuet so duet hac ez credaff
(Ez) soing en mat hep laquat sy || (. . .)ff da Devy [3] dispartiaff.
(P. 125) En abbati ez studiaff || finuezaff dre mazaff claff(et)
Pan aedoff dre gracc en placc man || en kae(r) a menenian hanuet.
1885. Ha hui ma breuder a cher net || a breman parfet hoz pedaff

Dercher guir fez carantez mat || entroch peuch mat eo a grataff

Ha presant ma sacramantaff || ma tretaff ha ma noeaff net
Pan ay ma speret an bet man || maz vezo glan pan duy an pret.

Fratres

Autrou prelat pan relatet || breman parfet ni hoz tretto

1890. A roy deoch flam pep sacramant || en hoz presant hoz contanto.

(P. 126) Mors

Me eon maru yen hep soutenancc
Ne groaff en bet man contanancc
Mo digacc dam chancc hep ranzcon
Me a meux dren bet vn edit

1. Lisez *Bennoez roen ster ren.*
2. Ms. *sanct.*

Que la bénédiction du roi du ciel le préserve,
Pour lui donner bien une vie heureuse,
Puisqu'il est si aimable,
1880. Ce bon prélat, qu'il vive longtemps !

Légende. Le très saint archevêque de la ville des légions, Devy, mourut en la cité de Ménénie, dans son abbaye qu'il avait aimée plus que les autres monastères de son diocèse, parce qu'elle avait été fondée par le bienheureux Patrice, qui avait prédit sa naissance. Car comme il demeurait là chez deux de ses frères, il fut attaqué d'une maladie subite qui l'emporta. Par ordre de Malgon, roi des Venedotes, il fut enseveli dans cette même église. Nous avons ajouté ces détails et la plupart des autres relatifs à saint Devy et à sainte Nonne, d'après le livre qu'on appelle « Des gestes des rois bretons ».

Devy

1881. Je sens ma fin prochaine, la maladie est venue, et je crois
Que l'âme de Devy pense, sans doute, à partir.
Je veux mourir dans l'abbaye, puisque je suis malade ; [nenian.
Puique j'ai la grâce d'être en ce lieu, dans la ville appelée Me-
1885. Et vous, mes frères gracieux, maintenant je vous prie instam- [ment
De maintenir la vraie foi, la bonne charité; je souhaite que la [vraie paix soit parmi vous;
Donnez-moi les sacrements et les saintes onctions,
Pour que mon âme soit pure quand viendra le moment de quitter [ce monde.

Les frères

Seigneur prélat, puisque vous le demandez, nous allons vous [donner l'onction sainte,
1890. Nous vous donnerons tous les sacrements et vous obéirons à [l'instant.

La Mort

Je suis la froide Mort, sans recours;
Je ne fais pas acception de personnes :
Je les emmène avec moi, sans recevoir de rançon,
J'ai par le monde cette puissance,

3. Lisez *eneff Devy ?*

1895. Mo digacc dam liam dam git
Autrou neday cuit nac ytron.

Pater familias

Ma merch ma mab e drouc abri
Debil ha vil ma [1] ysily
Ha glisi en ho goaziet
1900. Da Devy me a supplio
Ha hep nep molest ho goestlo
Ha diffme coruo vezo net.
Allas Devy sanct beniguet
Ma bugale so effereet
1905. Moz suppli parfet gant credenn
Hep quet a mar dre hoz caret
..... zint [2] ha moan ha goanet [3].

(P. 121) (Dauidagius)

Dalet ed yt e queffridy || ha huy ha huy bras ha bihan

Ouzech glan pa noz eux danuez || emeux truez an bloazuez man
1910. Nep so priset en betnio man || na nep so e cals poan manet

Auber an auancc ho ranzcon || maz vizint don diprisonet.

Mors

Pa ho quiffif aes e chaeson
Dre gourchemenn Doe guir roen tron
Gant ma bourdon ho estonaff
1915. Na fizi quet aman bed an hoaz
Rac pan aff dren bro me so noaz
Hac a goar a baz ho lazaff.

ET OCCIDIT DAUIDAG[IUM]

Ha huy Devy pan studiaff
(P. 122) Na den mar sanctel hoz guelaff
1920. Ret eu gouzaff hep tardaf quet

1. Lisez *a* ou *ho* ?
2. Lisez *Dre mazint* ?

1895. Je les amène dans mes liens, dans mon gîte:
Nul n'échappera, seigneur ni dame.

Un père de famille

Ma fille, mon fils (sont) en mauvais état,
Leurs membres débiles et affreux
Et la crampe est dans leurs nerfs;
1900. Je prierai Devy
Et sans contredit je les vouerai
Ce sera avantageux pour moi.
Hélas, Devy, saint béni,
Mes enfants sont infirmes,
1905. Je vous supplie instamment, avec foi,
Par amour pour vous, sans aucun doute,
Comme ils sont maigres et affligés...

(Devy)

Tenez, allez, allez à vos affaires, et vous, et vous grands et [petits;
J'ai pitié de vous tous, qui n'avez pas de fortune, cette année.
1910. Celui qui est prisonnier, dans ce monde, et celui qui reste dans [une grande affliction,
(Il faut) avancer leur rançon, pour qu'ils soient délivrés.

La Mort

Quand je les trouverai aisément à l'occasion [4]
Par l'ordre de Dieu vrai roi du ciel
De mon bâton je les assommerai.
1915. Ne te fie point ici-bas au lendemain
Car quand je vais par le pays, je suis cruelle
Et je sais les tuer (tous) avec un bâton.

ET ELLE TUE DEVY.

Et vous, Devy, quand je considère
Et que je vous vois un homme si saint,
1920. Il faut souffrir sans tarder.

3. Il manque ici au moins un vers en *enn*.
4. Voyez la note au vers 1871.

Me mem caffo dirac hoz drem
Ne souyt quet ne tal quet clem
Dalet vn taol flem hep remet.

Dauidagius moritur

Autrou Michel te han aelez || ma sicourit rez em ezomp
1925. In manus tuas d*omi*ne comendo spiritum meum.

Deus pater

Gant carantez ma aelez net [1]
E Breiz ysel gant vuheldet
Ezeo decedet an pret man
Yt huy breman gant letany
1930. Carguet parfet gant meledy
Da querchat Devy dan dipoan.

Angeli

Sancte Devy deux dan dipoan || (P. 123) gueneomp breman dan
Goude da poan da huanat || bede Doen tat maz ebaty. [letany

Angeli representando animam in paradiso

Aman hep finuez ez vizi || glan en letani Devi mat
1935. Dien hep ancquen nac enoe || e les an roe dirac Doen tat.

Monachi in abattia

Setu decedet en pret man
An archescob mat prellat glan
Ha ny so breman souzanet
Heman a ioa goar hegarat
1940. Hac a tost ha pell guir prellat
Pr(e)sant so sanct mat relatet.

(P. 124) Rex

Me Malgon roe Venedotonet [2]
A goar en mat a relat net
Entren preladet en credaf
1945. Sanct voa heman a pan ganat

1. Le scribe avait d'abord écrit *mat*; il a mis *net* au dessus.
2. Ce vers a une syllabe de trop. On peut conjecturer qu'il y avait *Me so Malgon*

Je me trouverai devant vous
Ne reculez pas, rien ne sert de se plaindre ;
Tenez un coup d'aiguillon sans retard,

Devy meurt

Seigneur Michel, toi et les anges, aidez-moi dans ma nécessité,
1925. In manus tuas, Domine, commendo spiritum meum.

Dieu le Père

Avec amour, mes saints anges,
En basse Bretagne avec humilité
Il est décédé maintenant ;
Allez à présent avec joie,
1930. Tout pleins de louanges,
Chercher Devy pour le bonheur.

Les anges

Saint Devy, viens au bonheur avec nous maintenant, à la joie;
Après ta peine et tes soupirs pour te réjouir près de Dieu le Père.

Les anges présentant l'âme dans le paradis

Ici tu seras sans fin dans la béatitude, bon Devy,
1935. Certes, sans peine ni souci, dans la cour du roi, devant Dieu le [Père.

Les moines dans l'abbaye

Voici décédé maintenant
Le bon archevêque, le saint prélat
Et nous sommes bien éprouvés.
Il était doux, aimable,
1940. Et vrai prélat, de loin et de près ;
Maintenant c'est un saint, certainement.

Le roi

Moi Malgon, roi des Venedotons,
Je sais bien et je rapporte exactement
Que parmi les prélats, je crois,
1945. Celui-ci était saint depuis sa naissance.

roen Venedotonet, et qu'il y a une lacune entre ce vers et le suivant, dont le rythme n'est pas le même.

Dre Patricc e proficiat
Ezeo sanct mat hegarataff
En abatti ez studiaff
Pret eo e berr e enterraff
1950 Hac ez gourchemmennaff affet
Dre mazoa vaillant ha santel
Dre testeni celestiel
Ha cuff hac vuel reuelet.

Fr*atre*s canonici p*resbite*ri nobiles etc. simul

Rac se hastomp na tardomp quet
1955. Pan eo deomp crenn gourchemennet
Gant an roe parfet a credaff [1].

---

1. Il manque au moins trois vers à la suite.

Il fut prédit par Patrice ;
C'est un saint bon et très aimable.
Dans l'abbaye je pense
Qu'il est temps de l'enterrer bientôt
1950. Et je l'ordonne expressément
Parce qu'il était brave et saint,
Au témoignage du ciel,
Et doux et humble, c'est évident.

Les frères chanoines, les prêtres, les nobles, etc., ensemble

Hâtons-nous donc, ne tardons pas,
1955. Puisque cela nous est clairement ordonné
Par le roi, je le crois bien...

THE BRETON GLOSSES AT ORLÉANS

by WHITLEY STOKES

M. Whitley Stokes vient de publier, dans les *Transactions of the philological Society* de Londres, une nouvelle édition des gloses d'Orléans. Il a collationné lui-même le manuscrit dont les gloses lui avaient d'abord été fournies par M. Bradshaw. Plusieurs des lectures que j'avais proposées se trouvent confirmées par cette revision. M. Whitley Stokes est en désaccord avec moi sur quelques points seulement, ce qui n'a rien de surprenant, les gloses étant au nombre de 322 environ. Pour mettre les lecteurs de la *Revue Celtique* à même d'en juger, je place en regard, pour toutes les gloses dont la lecture se trouve modifiée, la version de M. Bradshaw, la mienne, celle de M. Whitley Stokes.

31. Bradshaw: *adinosoi,* peut-être *admosoi;* Loth: *admosoi;* Stokes: *admosoi.*

37. Br. *doguor;* L. *duguor* ou *doguot* ou *doguor;* St. *doguor.* M. Stokes ajoute: *M. Loth omits*, ce qui est une erreur: v. *duguor.*

47. Br. *goui* gl. conpescat; L. omet; St. *goui.*

51. Br. *gurlimn;* L. *gurlimun;* St. *gurlimnn.* La différence de lecture est ici insignifiante ; il est probable que c'est M. Stokes qui a raison.

54. Br. *comairde* gl. collegam; L. *comairde;* St. *comarde.* M. Stokes a dû confondre avec la glose *comarde* (n° 97) gl. *colligium.*

55. Br. *tiguotrou lou:* L. *tiguotrou lou;* St. *tiguoutrou lau.*

60. Br. *arimnot;* L. *arimrod;* St. *arimrat.*

62. Br. *guasco;* L. *guasce;* St. *guasco.*

69. Br. *nedo;* L. *edo;* St. *edo.* M. Stokes, qui avait proposé *uedo*, se trompe en me faisant lire *hedo.* J'ai constaté, comme lui, la présence d'un signe d'une lecture incertaine devant *edo;* pour moi c'est un *h*, signe abréviatif qu'on retrouve devant *guet* et *gurstli.*

72. Br. *intoint;* L. *incorit;* St. *incoint.* La lecture de M. Stokes a

contre elle de supposer une erreur du scribe qui aurait pris *quaesitus* pour *questus*.

92. Br. *doiluf* ou *doilux;* L. *doilux;* St. *doilux.*

93. J'ai lu ici *deric* gl. *dictor mortis.* M. Stokes lit *clericus,* ce qui me semble trancher toute difficulté : *cl* et *d* sont extrêmement faciles à confondre ; le signe abréviatif sur le *c* final m'aura échappé [1].

96. Br. *guerp;* L. *goerp;* St. *guerp.* M. Stokes commet une érreur en disant que j'ai omis cette glose : j'ai lu seulement *o* au lieu de *u*.

100. Br. omet ; L. *tinsot* gl. sparsit; St. *tinsit.*

114. Br. *beb;* L. *beb;* St. *beb,* mais suppose *beth, bed.* *Beb* est confirmée par le vannetais actuel *bév* tombe (haut-vannetais *benèd* pour *bevnèd?* le cimetière : *er venèd*). Cette forme *bév* existe aussi dans le Trégorrois, ou dans certaine partie du pays de Tréguier, d'après M. l'abbé Le Clerc, professeur à Guingamp.

132. Br. *oldoret;* L. *ollored;* St. *ollored.*

136. Br. *mined* gl. minas; L. *mined;* St. *comed.* Je me souviens parfaitement qu'à un premier voyage à Orléans, je lus d'abord *comed.* Persuadé qu'un paléographe comme M. Bradshaw n'avait pu se tromper à ce point, je revis cette glose, à un second voyage à Orléans, et cette fois je conclus à *mined,* qui me paraît encore la bonne leçon.

138. Br. *muntul;* L. *muncul;* St. *muncul.*

154. Br. *inmor* gl. *majus;* L. *immor;* St. *inmor.* M. Stokes dit encore à tort que j'ai omis cette glose : j'ai lu *im-* au lieu d'*in-*.

167. Br. omet; L. *hep* gl. secus; St. *hep.*

194. Br. *straal;* L. *straul;* St. *straal.*

210. Br. *bliniun;* L. *blinion;* St. *bliniun.*

118. Br. *loois* (ms. *lois* avec *o* sur *i*); L. *lois;* St. *loos,* ms. *lois* avec *o* sur i.

219. Br. *na bu anfumetic* : M. Stokes proposait dans sa première édition *ansunietic;* L. *na bu anfumetic;* St. *na bu anfumetic.*

221. Br. *na docordomni;* L. *na docondomni;* St. *na docordomni.* J'ai rapproché, à tort, *docondomni* non d'un breton imaginaire *docondom,* comme le prétend M. Stokes, mais du gallois *cyndyn* qu'une faute d'impression a changé en *cyndyw,* et de l'irlandais *dochannaim* pris

1. Dans sa préface M. Stokes m'accuse d'avoir fait un mot breton de *latic* qui est le commencement de latic[laua]. Or c'est à M. Stokes lui-même que je l'ai emprunté : Old-breton glosses, p. 18, n° 88 *latic* gl. agipam. Comme je suis assez riche d'erreurs de mon propre fonds, comme plus d'un parmi ceux qui se sont occupés de gloses irlandaises ou bretonnes, M. Stokes ne trouvera pas mauvais que je lui restitue celle-là.

non dans Cormac à qui une distraction me l'a fait attribuer, mais dans O'Reilly[1].

225. Br. *pei;* L. *pei;* St. *pec*: M. Stokes reconnaît que la troisième lettre est douteuse. *Pei* me semble justifié par le contexte.

229. Br. *diuenoc;* L. *diuenoc* — ms. *diuenic* mais avec *o* sur *i;* St. *diuenoc* — ms. *diuenic* avec *o* sur *i*.

239-240. *eindrit gupar:* M. Stokes proposait *eindric gupar;* L. *emdrit gupar,* en faisant remarquer que *emdrit* est au-dessus de *gupar:* St. *emdrit gupar*.

244. Br. *aguetur:* M. Stokes en faisait une 3e personne du sg. passif d'un verbe ayant perdu le *p* indo-européen (racine *pau,* latin *paucus*). J'ai montré que *aguetur* n'est autre chose que le latin *agetur, augetur*. M. Stokes l'a cette fois supprimé.

245. Br. *tro;* L. *tru;* St. *tru*.

246. Br. *guinion;* L. *guinion*[*ou*]; St. *guiniou*.

250. Br. *in dicom* : : : *tegran;* L. *in dicomit tegran;* St. *in dicomit tegran*.

261. Br. *dotietue;* L. *dotietuc* ou *dotietue;* St. *dotietue*.

256. Br. *araprecl;* L. *arapred;* St. *araprecl*.

275. Br. *ocerou;* L. *ocerou;* St. *occrou*.

275. Br. *morm... bostol;* L. *mormi... bostol;* St. *mormi... bostol*.

285. Br. *demguestim;* L. *demguescim;* St. *demguescim*.

290. Br. *terdeuinetic:* L. *edemnetic;* St. *edeiunetic*. Je me rappelle qu'à la simple vue j'ai lu *edeiunetic,* mais avec une forte loupe, j'ai lu distinctement *edemnetic*. *Edemnetic* gl. *desideratrix* me semble plus facile à expliquer.

291. Br. *cohudicioc;* L. *cohudic;* St. *cohuditioc*.

298. Br. *strom;* L. *strom;* St. *strum*.

305. Br. *gueltoguat* ou *gueltogaat;* L. *gueltoguat;* St. *gueltoguat*.

315. Br. *arlup;* L. *arlup;* St. *arlup:* le *p* représenterait, suivant M. Stokes, le signe anglo-saxon pour *th*.

Les différences de lecture entre M. Stokes et moi sont souvent insignifiantes et ne portent sur l'identité du mot que pour: *lou* que M. Stokes lit *lau* dans *tiguoutrou lou* ou *tiguoutrou lau; incoint* ou *incorit*; *mined* ou *comed; docondomni* ou *docordomni; pei* ou *pec; guinion*[*ou*] ou *guiniou; araprecl* ou *arapred; edemnetic* ou *edeiunetic:* ce qui fait en tout *huit* mots douteux sur 322. Toutes les revisions du monde n'ajouteront plus grand

1. C'est également dans O'Reilly que j'ai pris le *sgiberneog* = gallois *ysgyfarnog* que M. Ernault dans son compte-rendu de mon vocabulaire vieux-breton déclarait ne pas exister; il est vrai qu'O'Reilly l'a sans doute pris du gallois et qu'il n'a rien d'irlandais.

chose aux résultats acquis en ce qui concerne la *lecture* des gloses bretonnes : la lecture de la très grande majorité est certaine. Pour le commentaire, c'est autre chose : il y a encore ample matière à dissertations et à corrections.

Il est regrettable que M. Stokes n'ait pas distingué entre les gloses de différentes mains. Incidemment, il mentionne trois mains. Je n'en ai remarqué que deux. Les gloses de seconde main sont peu nombreuses. Je les ai mentionnées *Revue Celtique*, V, p. 106. Ces gloses me paraissent, au moins pour une partie, postérieures d'un bon siècle aux gloses de première main. *Aguetur* qui est pour *agetur* en est une preuve certaine : l'écriture *gue* pour *ge* ne se trouve pas dans le Cartulaire de Redon avant la fin du XIe siècle, et c'est encore extrêmement rare.

La nouvelle édition reproduit en grande partie le commentaire de la première. Elle le modifie cependant sur bon nombre de points :

18. La première édition faisait de *ni dinoe* gl. *non discoperies,* un mot commencé pour *dinoethi ;* la deuxième, d'accord avec moi, en fait un mot complet : *dinoe* serait une 2e pers. sg. prés. (fut.) d'un verbe parent du gallois *dinoethi*, latin *denudo*, etc. (*dinoe* = * *dinoge*).

14. M. Stokes reconnaît avec moi, que l'*i* de *inu* (*ni inu* gl. non demoretur) rend le rapprochement avec l'irlandais *anaim* très douteux.

15. M. Stokes abandonne le rapprochement de *frec* gl. vabulabuntur, avec *fregaff* = *hegaff* secouer, dont j'avais indiqué l'impossibilité, le *g* dans *hegaff* se prononçant *j* français. Il le rapproche, cette fois, du latin *frico :* ce qui ne paraît pas plus vraisemblable. *Freg* est usité en vannetais pour indiquer l'agitation de quelqu'un qui ne peut rester en place ; *ffreg* en gallois est traduit par *bavardage, babil.*

17. *darcenneti : rā* gl. *ariolis* nee ab ariolis aliquod sciscitamini : première édition : *rā* est pour *rannou,* plur. de *rann* « rapsodie », d'après M. de la Villemarqué, dans le dictionnaire de Le Gonidec. Deuxième édition : « *rā,* comme M. Loth le dit, paraît être pour *rann* « partie », et gloser *aliquid* ».

22. *aimseudeticad* gl. reuevelaverint : eo quod turpitudinem suam mutuo revelaverint. Première édition : *aimseudeticad* est pour *aimscudeticad* et se décompose en *aim* (ambi), *s* = *ex, cudetic* (cf. breton *cuzaff* cacher) ; *ad* doit être complété en *ad-oent.* Deuxième édition : *aimseudeticad* est pour *aimseudeticaid* et se compose de *a* pronom possessif de la 3e pers. du pluriel, de *im* = *ambi*, et d'un substantif en *aid* pour *aith :* la racine est apparentée au latin *specto*.

25. *ni dinoti* gl. *non discoperies.* Première édition : *dinoti* est pour *dinoethi*. Deuxième édition : « comme M. Loth le fait remarquer, nous

avons ici un impératif (di-no), suivi par le pronon *ti* de la 2e pers. du sing. ».

26. *dorguid*, gl. *pithonicus*. Première édition: *dor* est pour *tor* « ventre », *guid* est pour *guidol* = gallois *gwyddol* « scientific ». Deuxième édition: *darguid* est composé de *tu* + *are* et d'un dérivé de la racine *vid*. M. Stokes a oublié de dire qu'il avait adopté ici mon interprétation.

31. Première édition : *adinosoi* ou peut être *admosoi* gl. inrogauerit : qui inrogauerit maculam cuilibet civium suorum. Le verbe est composé de *at-in-guo* ou *at-im-guo*, et la racine est *sta*. Deuxième édition: *admosoi* gl. inrogauerit maculam (cf. Loth vocab. vieux-breton à *admosoi*). Le verbe est à la 3e pers. du sg. du conj. La racine est obscure : « M. Loth compare le gallois *mws* « faetidus », irl. *mosach*, grec μύσος ».

35. *ampar*, gl. *habet*. Dans les deux éditions, M. Stokes compare avec hésitation le provençal *amparar* « saisir », en ajoutant dans la deuxième que je proteste contre ce rapprochement en invoquant le sens du passage, mais que je ne propose rien de mieux, ce qui est vrai: je regrette de n'avoir encore rien de mieux à offrir.

41. *alo*, gl. *admisorum*. M. Stokes fait remarquer que je compare à *alo* un gallois *alu* qui n'existe pas: *alu* se trouve dans le dictionnaire d'Owen Pughe avec le sens de *faire sortir, mettre au jour*.

44. *dutimen*, gl. *exquoquitur*. M. Stokes fait remarquer en note que je compare à ce mot le gallois *dyddyfnu* « to absorb », « to abstract ».

46. *ir*, gl. quatinus. M. Stokes signale la comparaison que j'ai faite de *ir* avec le gallois *yr*.

48. *erguinit*, gl. molirentur (tyrannica auctoritate molirentur). Première édition : c'est un verbe à la 3e pers. du sg. du prés. conj. act., composé de *er* et d'une racine *Van* : cf. anglo-saxon *winnan*. Deuxième édition : M. Stokes rapproche *erguinit* de *arwyn* « passion violente », *gwyn* « rage », *d'après M. Bugge;* ce rapprochement se trouve dans mon *vocabulaire vieux-breton*.

52. *dogurbonneu*, gl. rogauerit. M. Stokes a oublié de dire que la citation du gallois *bwnneiaid* « prières », tirée du dictionnaire de Richards, est de moi.

54. Première édition; *comairde*, gl. colligam, leg. collegam : emprunté au français *camarade*. Deuxième édition : *comarde:* M. Stokes abandonne le rapprochement avec *camarade* dont j'avais signalé l'impossibilité; *comarde* = *comaryos*, et serait parent du gallois *cyf-aru* (co-arare), rapprochement que j'avais déjà fait.

55. Première édition: *tigoutrou lou*, gl. supellectilem : *ti* signifie *maison*, *gutre* est peut-être pour *gu-tra* ou *traou* « choses », *lou* est peut-

être pour *louocion* (cf. gall. *lleuog* « lousy » et signifie « *viles* ». Deuxième édition : *tiguotrou lau:* même explication pour *tiguoutrou; lau* signifie *main*.

60. Première édition: *arimnot*, gl. functus est: *arimnot* est pour *arimgnoeth:* cf. gallois *gwnaeth*. Deuxième édition: *arimrat*. M. Stokes compare, comme je l'avais fait, le gallois *ymroddi* (to resign one's self) : *rat* = irl. *rot* pour *ro-dad*.

68. *eleuc*, gl. *uitulæ :* Première édition : *eleuc* est parent d'*elain* cerva, irl. *elit* capreolus. Deuxième édition : « *eleuc* paraît parent d'*elain*. Cependant M. Bugge décompose le mot en *e* = *eh* privatif, *le* = *llo*, breton *lue, uc* = *oc*, et signifierait *ealf-less.* » M. Stokes cite la comparaison que je fais de *eleuc* avec le gallois *elawch*, « indulgence ».

69. Première édition : *nedo*, gl. *erant* pour *erunt:* on doit lire uedo[nt] = bedont. Deuxième édition : *edo* (cf. vocabulaire vieux-breton). M. Stokes cite mon opinion : *edo* signifierait réellement *était*.

74. *guir*, gl. sedatium. Les deux éditions supposent que *guir* est pour *guirth* « prix ». M. Stokes cite mon observation que *guerth* signifie plutôt vente que prix et peut être rapproché du latin *vertere*. Ceci n'est vrai que du breton armoricain : en gallois le mot a les deux sens.

80. *doguolouit*, gl. redegit (redegit in sua diligentia). Première édition : c'est un verbe à la 3e pers. du sg. prés. ind. act., composé de *do, guo* et d'une racine qu'il faut rapprocher de *lu* (Curtius Gr. Gr. E, n° 546). Deuxième édition : M. Stokes en rapproche le gallois *llyw*, « chef », *llywedu* « conduire, gouverner », rapprochement que j'avais déjà fait, mais que j'avais gâté par d'autres comparaisons. *Doguolouit* serait pour *dogoulouitam ;* ce que le contexte ne permet guère de supposer.

92. Première édition : *doiluf* ou *doilux*, gl. promens : serait emprunté au latin *dēlicias*. Deuxième édition : *doilux*. M. Stokes a le tort de supposer encore l'emprunt de *dēlicias*, en reconnaissant, comme dans la première édition, qu'il ne peut rendre compte de l'*u*. Il cite mon explication : *doilux* pour *doilus* est composé de *do* + *e* (*eh*, *es*) et de *lus* et doit être rapproché de *do-uo-louse*, gl. *depromis*, Lux.

93. *testoner*, gl. *inebitabili*. Première édition : c'est une 3e pers. sg. prés. act. pass. d'un verbe = le breton moderne *testenia* « témoigner ». Deuxième édition : « Ce mot paraît, comme M. Loth le dit, être la 3e pers. sg. prés. ind. pass. du verbe *doner* (venitur) composé avec *tu* et *es*. Le *t* de *tonner* est dû au pouvoir *provectif* de *s*. Pour la terminaison, cf. *dispriner*. »

99. *guerp*. gl. stigmate. Première édition : ce mot est l'équivalent

de l'irlandais *ferb*, ou plutôt, si le *p* est pour le signe anglo-saxon représentant *th*, cf. le gallois *gwarth* « reproche ». Deuxième édition : même explication, avec ces mots en plus : « ce mot est omis par M. Loth ». Je l'ai donné, mais sous la forme *goerp* et j'en ai rapproché non seulement l'irlandais *ferb*, mais encore le breton actuel *gwerbl* « bubon ».

106. *acomloe*, gl. insolubile. Première édition : si *acomloe* glose *statuunt*, il doit être comparé à *imcobloent*, et la racine, comme l'a dit M. Rhys, serait *lagh*. Si le mot glose *insolubile*, il faut lire *ancomloe* avec *an* négatif et comparer l'irl. *legad* dissolution, gall. *llewic* « animi deliquium ». Deuxième édition : M. Stokes abandonne la première hypothèse et adopte mon interprétation : *an* est le préfixe négatif, et *comloe* doit être rapproché de l'irlandais *comloighthe, di-lgud* et le verbe *logaim* « je remets, je pardonne ».

106 b. *tinsit*, gl. sparsit. Cette glose avait été omise dans la première édition. J'ai lu *tinsot*. M. Stokes en fait un verbe identique pour la racine au gallois *tynu* « tirer, étendre ».

112. *soeul*, gl. fiscum. M. Stokes maintient son explication ; il compare le mot au gallois *swllt*, de *soldus*. Cette explication est de tout point inacceptable : le mot correspondant au gallois *swllt* existe en breton dans le cartulaire de Landévennec et sous la forme *solt* ; il est resté dans des noms de lieux, comme *Soult-alarun* en Guiscriff, canton du Faouët, Morbihan, transformé en *Saint-alarun* par une fantaisie étymologique. Le mot se trouve aussi dans le Cartulaire de Quimperlé. J'avais proposé, à titre d'hypothèse, de faire venir *soeul* de *segulum* ou *segillum*, comme M. Schuchardt a fait venir le gallois *swyn* de *segnum* pour *signum* : M. Stokes ne paraît pas goûter cette explication et préfère la sienne.

114. *beb*, gl. *tumuli*. Les deux éditions supposent que *beb* est pour *bep*, *bedd*. M. Stokes fait remarquer toutefois que si *beb* est la bonne lecture, la comparaison est tout indiquée avec l'irlandais *beabh* tombe. J'ai montré plus haut qu'il faut s'arrêter à *beb*, vannetais *bev*.

115. *strocat*, gl. tractus est. Première édition : 3e pers. sg. prét. pass. d'un verbe inconnu, mais parent à l'irl. *srengaim*, lat. stringo. Deuxième édition : *strocat* est pour *scrocat*, suivant la conjecture de M. Bugge, et emprunté à un moyen latin *excrocare*, français *croc*. M. Stokes ajoute que je compare *strocat* à un irlandais *strácaim qui n'existe pas*. Ce mot est *en toutes lettres* dans O'Reilly avec le sens que je lui donne : qu'O'Reilly l'ait inventé, c'est une autre affaire.

116. *gudcoguod*, gl. reprehendendi. Première édition : le mot est composé de *gud* = *gwydd* « connaissance «, et de *coguod* : cf *arcogued*, gl. noxia. Deuxième édition : M. Stokes se range à mon opinion et voit

dans *gud* un préfixe : *guo* + *od*. J'ai, comme lui, rapproché *coguod* de *arcogued*, gall. *argywedd*.

130. *Cenemi*, gl. causidicorum. Comme la première édition, la deuxième rapproche ce mot du cornique *chen* « cause », mais supprime la comparaison avec le breton *ken* dans *hep ken* « without cause « : *Ken*, comme j'en ai fait la remarque, n'a pas le sens de cause. M. Stokes cite le rapprochement que j'ai fait de *cenemi* avec l'irlandais *cosnam* : *cenemi* = *cesnemi*.

131. *meplaom*, gl. *confitari* pour *confutari*. La deuxième édition, comme la première, voit dans *mep* une méprise de scribe pour *meth* avec le *thorn* anglo-saxon et dans *laom* l'infinitif d'un verbe identique à l'irlandais *laim* « I drive ». M. Stokes cite le rapprochement que j'ai fait de *meplaom*, qui serait pour *mebalom*, avec le gallois *mefl*, irl. *mebul*.

132. Première édition : *ol dored*, gl. indago disputationis. La deuxième édition donne, comme moi, *ol lored*, renvoie pour *ol* à *olguo*, et compare *lored* à l'irlandais *lorg* « track » cf. aussi gallois *llwrw*, arm. *lerc'h*).

138. Première édition : *muntul*, gl. *lenticulam*. Deuxième édition : *muncul* (cf. Vocabul. vieux-breton). M. Stokes divise en *mun* « cou » et *cul* « étroit ». J'avais signalé le mot comme un dérivé de *mun* « cou » et lui avait donné le sens de vase à col étroit.

139. *emsiu*, gl. abitionis. Les deux éditions rapprochent le mot du gallois *sywino*, *to turn* or *use continually*, irl. *soud*, d'une racine *su*, d'où le latin *sucula*. En note, M. Stokes fait remarquer que M. de la Villemarqué cite le breton *si* « défaut », et le vieux-français *si* avec le même sens, en ajoutant qu'il n'a pas trouvé *si* en français avec ce sens. Dans certaines expressions *si* a un sens approchant de défaut, dans les textes du moyen âge. On le trouve nettement avec le sens breton dans le dictionnaire provençal d'Honnorat. M. Stokes cite, sans la discuter, mon analyse : *em* = *ambi*, *s* = *es* = *ex*, *ium*, infinitif de *i* aller.

141. *emguer*, gl. *piacula*. Première édition : peut-être pour *emgueredou* pl. d'un composé avec le préfixe négatif *am* et *guêred* pour *guîred* : cf. gallois *anwiredd*. Deuxième édition : M. Stokes déclare ne pouvoir expliquer cette glose. Il ajoute cependant qu'il est possible que ce soit un composé de *am* et d'un parent du gallois *gwyr* « pur » : c'est justement ce que j'avais proposé.

165. *bitat*, gl. *resicaret*. Première édition : M. Stokes avait d'abord comparé *bitat* au gallois *bidog* « ensiculus », puis sur l'observation de M. Bugge, que *bitat* portait sur *vitia*, il en avait fait un emprunt au latin *vitium*. Deuxième édition : M. Stokes compare, comme moi, *bitat* au gallois *bidio* et y voit, comme je l'ai vu, un infinitif.

167 b. La deuxième édition donne, comme moi, *hep*, gl. *secus*, passé par la première.

178. *contulet*, gl. colligas. Pour la racine, la deuxième édition adopte le rapprochement que j'ai fait de ce mot avec l'irlandais *com-ol*, *comul*, *tin-olaim*.

180. *nguet* ou *hguet*, gl. secundum. Première édition : *guet* est un emprunt au lat. *vadium* ou au moy.-h.-all. *wette*. Deuxième édition : M. Stokes hésite entre l'explication de M. Rhys (*eil*)*gueth* « altera vice » et la mienne : *guet* pour *guetig* « après », auj. *gwedy* ; *goude*.

181. Première édition : *di im dam guas*, gl. se... constrixerit (se juramento constrinxerit) ; *diimdamguas* se décompose en *di*, *im*, *do*, *am* et *guas* qui serait le commencement d'un verbe identique *à gwasgu* « comprimer », arm. *gwaska*. Deuxième édition : *th-imdamguas*, composé de *di*, *im*, *do*, *am* ; *guas* serait, conformément à mon hypothèse, une forme du verbe breton moderne *gwestla* (*diimdamguas*[*tlot*] « se sera lié par serment ».

186. *dieteguetic*, gl. *distitutus* pour *destitutus*. Première édition : *dieteguetic* est composé de *di* + *et* et de *eguetic* prétér. part. passif d'une racine AV, d'où le latin *ind-uo*, *ex-uo*. Deuxième édition, M. Stokes adopte mon interprétation : c'est un composé de *di* et d'un part. prét. passif d'un verbe apparenté au gallois *adaw* « laisser », aujourd'hui *gadaw*.

196. *domot*, *gl.* ritum. Les deux éditions, avec raison, semble-t-il, rapprochent de ce mot le gallois *defawd* « coutume ». La deuxième édition ajoute aux mots comparés le vieux gallois *dometic*, gl. *domito*, d'après M. Bugge.

197 a. *no*, gl. non quæsito. J'ai omis cette glose, que M. Stokes déclare d'ailleurs ne pouvoir expliquer. La première édition ne la donne pas non plus.

199. *guotroit*, gl. demulgitis. La deuxième édition, comme la première, rapproche *guotroit* du breton moy. *gozro*, gall. *godro*, et y ajoute, comme je l'ai fait, l'irlandais *trágud*.

209. *gudnaiol*, gl. minus erudiens. Première édition : « comme M. Bugge le propose, c'est une erreur pour *gud-uaiol*, du latin *bajulus* ». Deuxième édition : « comme M. Loth le propose, c'est un composé de *gud* = *guo-od*, et de *gnaiol*, dérivé de *gnā*. »

209. *guparol*, gl. *theorica*. Première édition : C'est un mot composé de *guo* et d'un terme apparenté au latin *parere*, français *paraître*. Deuxième édition : C'est un mot composé de *guo* et d'un dérivé d'une racine *Kar*, *skar* : cf. irl. *etar-cert* « interpretatio ».

220. *na bu anfumetic*, gl. non suspectionis. Première édition : il faudrait lire *ansunietic*, prét. part. pass. d'un verbe apparenté au français *ensongier*. Deuxième édition : « M. Ernault pense que *anfumetic* = français *enfumé* (bas-latin **infumatus* ». J'en avais déjà fait un dérivé du latin *fumus*.

223. *boco*, gl. *paulo*. Première édition : c'est un emprunt au bas-latin **pauco*. Deuxième édition : *boco* semble gloser *remissioris* : cf. *boc*, *buc*, gl. putris, « mais M. Loth pense que *boco* pourrait bien être pour *poco* = *pauco* ».

229. *diuenoc* — ms. *diuenic* avec *o* écrit sur *i*, gl. *ballinea*. Les deux éditions ont la même interprétation. M. Stokes ajoute simplement que je rends *diuenoc* par *bains* et que je le fais venir de *di* privatif et d'un dérivé en *ioc* ; *ioc* est accompagné d'un point d'interrogation. M. Stokes a oublié d'ajouter : d'un dérivé en *ioc* de *guen* « blanc ». Pour *ioc*, il est d'autant plus évident que c'est une étourderie ou une faute d'impression, que je lis *diuenoc* et non *diuenioc*.

234. *guelcet* (in marg. gl. *agipam*). Première édition : c'est une forme postérieure du mot *colcet*, gl. agipam, n° 233. Deuxième édition : « *guelcet* (*le gulcet* du ms. latin 12021) est un composé de *guel* « fête » (gall. *gwyl*, irl. *féil*) et de *cet* apparenté au gallois *ceden* (villus). » J'avais fait remarquer que *guelcet* ne pouvait à la même époque être pour *colcet* et était composé de *guel* « fête » et de *cet* « ornement » ; cf. irl. *sgeadas*, *sgeadughadh* « robe ? ». M. Stokes a le tort de rapprocher de *guelcet* le breton *golc'hed* emprunté evidemment au latin *culcita* : le changement du *c* initial en *g* est un phénomène du même genre que celui qui a fait de *carawys* (= quadragesima), *garawys*, en gallois.

230. *auituer*, gl. *degente sub censu*. Les deux éditions décomposent en *a* préposition marquant l'ablatif, *uit* pour *bit* « monde » et *uer* « personne qui mène la vie mondaine ». Dans la deuxième édition, M. Stokes ajoute que le mot gallois correspondant est *bydwr* « accoucheur ». *Bydwr* est un mot calqué sur *byd-wraig* « sage-femme » qui paraît bien être un composé hybride forgé sur l'anglais *mid-wife*. On trouve *byd-wraig* et *myd-wraig*.

259. *guomone*, gl. *territorio*. Première édition : *guomone* est composé de *guo* et d'un mot tiré d'une racine MAN comme dans *muntul*, et le latin *men-sa*, *men-sura*. Deuxième édition : *guo-mone* est composé de *guo* et de *mon* = gall. *mun* « main » ?

250. Première édition : *in dicom* : :: *tegran*, gl. *in territorio*. M. Stokes supposait que *in-dicom-* était pour *in dicombit*. Deuxième édition : M. Stokes est d'accord avec moi pour lire *in dicomit*.

258. *rigl*, gl. gilosa — i. e. zelosa. Dans la deuxième édition, M. Stokes fait observer avec raison que mon rapprochement de *rigl* avec le gallois *rhuol*, qui eût été pour *rigl*, est invraisemblable. Il ne dit pas pourquoi : l'*u* pour l'*ĭ* bref ne serait pas un obstacle. Le vrai motif, c'est le sens : *rhuol* ne peut être séparé de *rhuo* qui signifie proprement *mugir*.

296. *araprecl*, gl. *prodigum*. Première division : c'est un composé de *arap* = gall. *arab* « facetus » et de *recl* apparenté à *riglion* « garrulis ». Deuxième édition : « c'est, suivant M. Rhys, une glose à *revertentem* et on doit lire *ar athrecl* = gall. *ar athreigl* « on returning ». C'est abuser un peu du *p* pour le *thorn* anglo-saxon ; de plus la glose est bien sur *prodigum*. L'hypothèse d'ailleurs est ingénieuse. Je reconnais que ma lecture *arapred* est douteuse et j'abandonne l'explication que j'avais proposée.

267. *scal*, gl. *ferula*. Première édition : c'est un mot apparenté au latin *scalpellum ;* le glossateur du ms. Otho, E XIII, rend en effet *ferula* par *altin*. Deuxième édition : même explication, avec un rapprochement avec l'allem. *scheere* et *scara* « parva novacula » qu'on trouve dans un des glossaires dus à Dietz, rapprochement dû à M. Ernault. Il est bien douteux que l'*a* de *scal* ait la même valeur que l'*a* de *scara*. Il est très probable que le glossateur ayant lu que *ferula* est une *plante*, un *arbuste*, en même temps qu'un instrument de correction, a réellement pensé au *scal* « chardon » (*scal*, gl. *carduum*) (le grec νάρθηξ est aussi une plante en même temps qu'une férule).

275. *toreusit*, gl. *atriuit*. Première édition : *toreusit* doit être apparenté au vieux-breton *eusiniou*, gl. *senis*, gall. *us*, plur. *usion*, *eisin* « furfur « ; *tor* est pour *do* + *ar* = *ter* dans *ter-misceticion*. Deuxième édition: *toreusit* doit être rapproché du gallois *torasai*, plus anciennement *toressit* de *tori* « briser » ; c'est, paraît-il, l'opinion de M. Rhys. C'était aussi la mienne, comme en fait d'ailleurs mention M. Stokes ; j'ai fait venir *toreusit* de * *torāssit*, de *tori*.

280. *anscantocion*, gl. *insquamosos*. M. Stokes renonce à en rapprocher le français *échantillon*, mais ajoute une hypothèse de M. Bugge : ce serait un emprunt à un latin * *squamidum*, d'où un roman * *scando*.

294. *bar*, gl. *caragios* (= sortilegos). Dans les deux éditions, M. Stokes rapproche *bar* de l'irlandais *bar* « sage ». Il ajoute dans la deuxième édition que suivant moi *bar* serait pour *barcot*, plur. de *barc?* d'un bas-latin *barcus* « impostor ». M. Stokes déclare ne connaître que *barcus* (est stultus l. laudis creator. Cf. bardus l. laudis cantor, Dief. nov. Gloss.). Je n'ai pas inventé *barcot:* il existe dans le ms. latin 3182, Bibl. Nat., fol. 153, deuxième colonne, et glose *caragios*. Je n'ai pas parlé de *barc*, mais de *barcus*.

296. *darleber*, gl. *phitonicus* i. e. *pythonicus*. Première édition : c'est un composé de *tar* « ventre », et de *leber* pour *leberur* ou *leberiat* « qui parle » : *darleber* signifie « ventriloque ». Deuxième édition : M. Stokes adopte mon interprétation en oubliant de le mentionner : *darleber* est composé de *do* + *are* (cf. *darguid*) et de *leberiat*.

304. *compri*, gl. comparauerit. Première édition : *compri* est une 3e pers. du sg. du fut. conj. d'un verbe comme le gallois *cymharu*, du latin *comparo*. Deuxième édition : M. Stokes reproduit son rapprochement avec *comparo*, mais reconnaît, comme M. Ernault le lui aurait fait remarquer, que *compri* est probablement incomplet et doit être rapproché de *dispriner*. J'avais déjà rapproché *pri* de *prena* « acheter », irlandais *cre-nim* et fait ressortir l'invraisemblance d'un rapprochement avec *comparo*.

315. *arlup*, gl. *pedicam*. Dans les deux éditions, M. Stokes voit dans le *p* le *thorn* anglo-saxon et en rapproche *arlu(das)*, gl. proibuit. Dans la deuxième édition, M. Stokes ajoute que je crois au *p* du manuscrit, et que je rapproche d'*arlup* le mot *luch* donné par O'Reilly dans le sens de « prisonnier ». Je renonce à ce rapprochement qui est, en effet, impossible.

310. *guis*, gl. suilis. M. Stokes fait remarquer, avec raison, que j'ai eu tort de rapprocher de *guis* le gallois *banwes* qui doit être, en effet, décomposé en *banw-es* (*banw* = irl. *banbh*).

M. Stokes réédite au bénéfice du scribe *Junobrus*, l'oraison funèbre d'Owen Pughe par Siegfried : *peace to his stupid ashes!* C'est peut-être un peu dur pour l'O'Reilly gallois. Quant à Junobrus, qui savait assurément mieux le breton que le latin, ce qui ne constitue pas un droit suffisant à un brevet de stupidité, plût au ciel qu'il y eût eu un grand nombre d'imbéciles de son espèce!

J. Loth.

LES

GLOSES BRETONNES D'ORLÉANS

M. Whitley Stokes vient de publier dans les Mémoires de la *Philological Society* de Londres une nouvelle édition, revue et corrigée, de son savant travail intitulé *The breton glosses at Orleans* (cf. *Revue celtique*, V, 104).

Voici quelques remarques que m'a inspirées la lecture de cette intéressante brochure, et que je prends la liberté de soumettre à l'auteur.

Glose n° 3, *ar* expetierit. Le correspondant du gallois *archaf* « je demande, je commande », cornique *arghaf*, vieil irlandais *arco*, existait en breton moyen : *archas* « il commanda », Sainte-Barbe, strophes 250, 287.

8. *lon* adeps, v. ir. *lóon*, est comparé à πλοῦτος. On peut penser plutôt au breton moyen et moderne *blonec* « graisse, saindoux », gall. *bloneg*, vocabulaire cornique *blonec*; irl. *blonac*. Cf. le rapport de l'irl. *lingim* « je saute » (infinitif *léimm* = bret. moy. et mod. *lamm* « saut ») avec le parfait 3e pers. sing. *le-blaing*; et peut-être celui des mots *blein* et *lein* « sommet », en bret. moy. et mod. Ceci indiquerait un *v* originaire, à l'initiale (*Remarks on the celtic additions to Curtius' Greek Etymology*... Calcutta, 1875, p. 38 ; *Rev. celt.*, VII, 309).

19. *coguenou* indegena, de *co-* et *guenou*, dérivé du correspondant breton de l'irl. *fine, fin* dans *fin-gal* parricidium. — Cf. bret. *gouënn* « race », P. Grégoire, *gwenn* D. Le Pelletier, *gwenn* « germe, race » Le Gonidec ; *goenna* « s'acclimater, multiplier », *Supplément aux dictionnaires bretons*, Landerneau, 1872. En petit Tréguier *gwenn* « semence des animaux » est masculin ; cf. *ur gouenn milliguet* « une maudite engeance », P. Grég., expression qui indique aussi le même genre ; tandis que Le Gonidec et Troude font ce mot féminin. Le v. bret. *couuenran*, que M. de Courson traduit « fundus nullius juri obnoxius » (Cartulaire de Redon, p. 752), et qui paraît à M. Loth avoir désigné

« une propriété possédée en commun » (*L'émigration bretonne en Armorique*, p. 230), peut s'expliquer par le v. bret. *coguen-ou*.

22. *aimseudeticad* « (eo quod turpitudinem suam mutuo) reuelauerint ». Dans cette glose difficile, *im* veut dire « mutuel, réciproque », ou « mutuellement » ; la syllabe suivante *seud* doit contenir la racine, et exprimer l'idée « d'ignominie », ou de « couvrir d'ignominie ». On peut donc comparer cette syllabe à *soud* dans *soudan* hebitudinem (glose d'Orléans, n° 64), breton moyen *souzan*, *saouzan* « surprise, émoi », *souzanet*, *saouzanet* « troublé, effrayé », cornique *sawthenys*; *soud*, c'est-à-dire *sowd*, est pour **suwd*, **suv'd*, du latin *subitus* ; *ew* venant de *ow* en vieux breton se trouve, par exemple, dans *Keuuir-gar* à côté de *Couuir-an* (Cartulaire de Redon, 8, 132), cf. gall. *cy-wir* « juste ».

46. *ir* quatinus. C'est le breton moyen *er*, « car, parce que », Sainte Barbe, str. 6, 9, 28, etc., *her* str. 243, etc., qui se trouve aussi dans le *Mirouer de la mort* (*er* f°s 8, 55), et dans la *Prise de Jérusalem par Titus* (*her*, Dictionn. de D. Le Pelletier, s. v. *her*, *morhet*, l'auteur traduit à tort « certes ») ; *her na coeziff* « pour que je ne tombe pas », *Poèmes Bretons du moyen âge*, str. 219 ; *er non be* « de peur que nous n'ayons », Sainte Barbe, 159. Il y avait à la fois en vieux breton *ir* et *er-*, de *are-*, comme *im-* et *em-* de *ambi-*.

51. *gurlimn* diliniti. L'équivalent du gall. *llyffn*, « lisse, poli », irl. *slemain*, se trouve en breton moyen : *dileffn* (enclume) « dure », Sainte Barbe, 577. Comparez en vannetais *libonicq* P. Grég., *limoniq* Dict. de L'A., « émouleur » ; *arléhuein* « rafraîchir un outil de fer », *arlehuein* « carreler des souliers », *arleu* « réparation », etc. (L'A.).

55. *ti guo trou lav* « (uilem) supellectilem ». Puisque la glose n° 71 porte *htigutre* utensilia, il est naturel de lire ici en deux mots *tiguotrou lav*. Mais le sens de « main » pour ce dernier n'est guère satisfaisant. Je crois que *lav* répond à « uilem ». Le vieux breton pouvait parfaitement avoir, en effet, un mot *lav* signifiant « petit, chétif », correspondant au v. irl. *lau* « petit, mauvais », = ἐλαχύς, comme le vieux gallois *teú* répond au v. irl. *tiug* « épais » = **tigus*. Le comparatif de cet équivalent d'ἐλαχύς est en vieux breton *lei* dans *nahulei* nihilominus (gall. *llai*, cornique *le*) ; et son positif paraît lui avoir survécu en breton, puisque le Catholicon porte « *Lau* et *drouc* tout vng ».

90. *dalou* andronas, pluriel de *dadl* concio, v. gall. *datl*, v. irl. *dâl*. Le breton moderne a encore ce mot : *daël*, pl. *ou* « dispute », P. Grég., féminin (Le Gonidec, Troude), cf. d'Arbois de Jubainville, *Etudes grammaticales sur les langues celtiques*, p. 48.

91. *Cormo* tar (prouectibus). Le vieux breton *cormo* signifiait « profit »

et est devenu en breton moyen *coruo*, *Rev. Celt.*, VII, 150. Le passage de Sainte Nonne où je croyais avoir vu *cozuo* (v. 1902) porte réellement *coruo*. Ce mot semble venir de **co-er-mog*, cf. v. irl. *tôrmach* « augmenter », gaul. *Armogios* « très grand », épithète de Mars. Le breton *corvoi* ou *corfoi* « avaler », se « dit particulièrement d'un malade qui, après une longue maladie, commence à avaler de la nourriture, qui lui fait bien, et qui le rétablit » (Pelletier). Pour la contraction de *co(v)-(e)r-*, voy. plus loin gl. 174, et cf. *Rev. Celt.*, VII, 313, 314. Le mot *Corvo* a dû prendre en vannetais le sens de « force, nécessité », puisque le Dictionnaire de L'A. traduit « je n'en puis *mais* » par *Corvo-é*.

105, *distrit* austeram, cf. bret. moy. *scuyz distryzet* « fatigué à n'en pouvoir plus », *Vie de Saint Gwenolé*, citée par D. Le Pelletier au mot *stris*.

124. *arlu* proibuit ; 315. *arlup* pedicam, lisez *arluth*. Ces deux gloses peuvent bien n'être pas identiques. A la première, comparez le bret. *harlua* « bannir, chasser quelqu'un d'un lieu », P. Grég., *harlu* « exil, bannissement », expliqué comme peu connu, *Kanaouennou santel*, Saint-Brieuc, 842, p. v. ; gall. *arluo* « empêcher », proprement « encombrer », cf. *lluo* « se presser en foule », de *llu* « troupe, armée » (ancien breton *luydd*, pl. *au* « armée », selon le P. Grég.). La seconde glose contient la racine de *luzyaff* « mêler », Catholicon, *luzya*, *luya* « embrouiller », P. Grég., aujourd'hui id. ; participe *Luziet*, surnom en 1258, *Rev. Celt.*, VII, 62.

131. *meplaom* confutari. Le plus proche parent de ce mot paraît être le gallois *meflhau* « to pollute, to disgrace ». Les infinitifs vieux-bretons en *-om* doivent correspondre aux infinitifs cornouaillais actuels en *-o*. Pour le suffixe *-a-*, cf. v. br. *datolaham* lego (je rassemble) ; pour le *p* venant de *b* devant *l*, voyez les remarques de M. Stokes sur la glose 192.

132. *ol lored* indago, cf. cornique *hellyrchys* « poursuivi ».

139. A propos de cette glose, M. Stokes dit qu'il n'a pu trouver de renseignements sur le français *si* cité par M. de La Villemarqué comme origine du breton *si* « défaut ». Le *Dictionnaire historique de l'ancien langage françois...*, par La Curne de Sainte-Palaye, édition Favre, donne, s. v. *si* 2, des exemples de ces trois sens : 1° défaut ; 2° qualité : « trente beaux sis », Brantôme ; 3° condition, exception : « sanz nul si », etc. Littré ne parle pas du second sens ; il dédouble ainsi le premier, s. v. *si* 1 (si conjonction, du lat. *si*) : 22° s. m. un si, une objection (exemples de La Fontaine, Molière, etc.) ; 23° si, défaut, mot populaire : « Voilà un bon cheval ; il n'y a point de si. Quel si y trouvez-vous ? » Quant au dernier sens, il en fait un article à part : 3. Si, condition imposée (La

Fontaine) ; du lat. *sic*. Aux passages cités par Littré, on peut ajouter le suivant, qui indique clairement l'origine du mot français *si*, défaut, et la façon dont Florian en écrivait le pluriel (sans *s*) :

> Une chenille seule y trouvait des défauts, (au travail du ver à soie)...
> Disait des mais et puis des si.
> Un renard s'écria: « Messieurs, cela s'explique,
> C'est que madame file aussi ».
>
> FLORIAN, *Fables*, V, XII.

En moyen breton, *sy* avait les trois sens signalés pour le français *si* par le Dictionnaire de La Curne de Sainte-Palaye ; aujourd'hui il n'a plus que les deux premiers. Troude a eu tort de donner ce mot *si* « défaut » comme propre au dialecte vannetais où il fait au pluriel *sieu;* on dit en Tréguier *si*, pl. *sio*, et en Léon *si*, pl. *siou*. De là *syus* « vicieux », *marc'h syus* « cheval vicieux », P. Grég. (cf. l'exemple de Littré) ; trécorois *siet* « estropié, infirme », *disi* « sans défaut ». Le sens de « qualité », qui a péri en français actuel, subsiste toujours en trécorois : on dit *eur si mad* « une bonne qualité », cf. *an oll cio-mad* « toutes les qualités », dans la chanson *An disput choquant*, chez la veuve Le Goffic, treizième couplet ; comparez *nen dout dre neb sy amyabl* « tu n'as aucune qualité aimable », Sainte Barbe, 709. En moyen breton ce mot signifie aussi « doute » ; voici deux exemples d'emplois plus rares : *nep sy a dyboan* « aucune espèce de consolation », *Novelou*, str. 419 ; *vn steren a cren sy* « une étoile de moyenne grandeur, assez grande », str. 514. Enfin il est assez probable que *simud*, *an droucq simud* « état d'une personne muette », P. Grég., d'où *symudet* « rendu muet », Sainte Nonne, v. 666, participe de *simuda*, P. Grég., est formé des mots *si* et *mud* (littéralement « l'état, le mal muet »).

161. *guoteguis* conpiscuit. Le sens de « réprimer » se retrouve dans un autre composé de la même racine, en moyen-breton : *distavaff*, *Poèmes bretons*, 264, où la deuxième syllabe rime en *au*; c'est le vannetais *distau*, *disstaouein*, Dict. de L'A., s. v. *rapaiser, appaiser;* et le gall. *dystaw* « réduire, calmer ».

174. Le breton *gwestl* « gage » est expliqué par **ved-tla*, de la même racine que ἄ-Fεθ-λον. Mais il est bien difficile de le séparer de l'irlandais *giall* « otage », et des noms propres comme gaul. *Congeistlus*, *Cocestlus*, vieux cornique *Ana-guistl*, germain Θευδε-γίσκλος etc. (*Bulletin mensuel* de la Faculté des Lettres de Poitiers, IV, 149). Le breton *gwest*, *goest* « capable de » (H. de la Villemarqué, dans le Dictionnaire de Le

Gonidec, Troude) semble un doublet de *gwestl* qui a perdu l'*l* final[1]. Au contraire ce son se trouve représenté deux fois dans le vannetais *gloestr* « gage », pour **gloestl,* forme résultant de la fusion de **gloest* et *goestl,* cf. *azrouez* « signe », P. Grég., de *azroue* et *arouez* (*Etudes bretonnes,* V, 3); voyez plus loin la remarque sur la glose 204. Le dialecte de Vannes a mieux conservé la prononciation primitive, dans le composé *coustelé*, f. plur. *-yeu*, « gageure », Dict. de L'A., de **co-goestl-e,* cf. gallois *cyngwystl* « gageure », *cywystl* « gage mutuel », gaul. *Con-geistlos, Co-gêstlos;* tandis que le léonnais *klaoustré* « gageure » (*claustle, claustre,* P. Grég.) a une histoire analogue à celle du vannetais *gloestr*. Pour la chute du *g* radical dans **co-(g)oestl-e* = *coustelé, klaoustré,* comparez le v. bret. *ar uuo art hui* gl. uos fascinauit, v. irl. *ad-ob-ra-gart*, id. (Stokes). Pour la contraction de *(c)o-oe* en une dipthongue *aou* dans *klaoustré*, et même en une voyelle simple *ou* dans *coustelé*, voy. plus haut, gl. 90. Le v. bret. *ar-uuo-art(h)* avait trois syllabes, comme le montre la façon dont il est écrit en trois mots; son infinitif n'a plus que deux syllabes en breton moyen : *dre aruoarz marzus e rusaff* « le tromper par des fascinations magiques », sainte Nonne, v. 1476 (prononcez *ar-vwarz*). La diérèse est évidente dans un mot vieux breton qui semble bien composé aussi de **vo-gar-t-:* c'est *diuuoharth,* Cartulaire de Redon, p. 114 (*diuuohart,* p. 116, 117, 132), que M. de Courson explique par « sine impedimento, nullo contradicente » (p. 752); le gallois a à la fois *gwahardd* et *gwardd* « défense, prohibition ».

193. *orion* oram. Ce mot est identique au moyen breton *euryen* « bord (d'une fontaine) », sainte Nonne, v. 955. On dit encore en trécorois *erien*, f., pl. *o,* « bords d'un chapeau »; cf. *ma zoq hep he eillen* « mon chapeau sans rebords », dans la chanson *Covision Iann-Grennard,* chez la veuve Le Goffic, str. 2. C'est aussi le vannetais *ærion* m. pl. *eu* « ourlet », Dict. de L'A.

204. *liusiu* lixa. Cette variante du v. breton *lisiu* (du l. *lixivium*) nous offre un exemple de voyelle simple assimilée à la diphtongue de la syllabe suivante. Il y avait peut-être une forme intermédiaire **liusi* (cf. plus haut, gl. 174). On trouve de même en breton moyen *pabaelaez* « papauté » (manuscrit du Catholicon), à côté de *pabaelez* (Cath., éd. *a*), qui vient lui-même de **pabelaez*, cf. *madelaez* « bonté » *Grand Mystère de Jésus,* p. 141, d'où *madaelez,* ibid., 6 b, 107 b, Sainte Nonne, v. 805. Comparez le trécorois *noadoe* « aiguille », à côté de *noade* et de *nadoe,* vieux corn. *notuid*. Notons en passant un autre analogue à la forme inter-

1. Cf. *gwestl d'ober* « capable de faire », *Kanaouennou santel,* p. v.

médiaire *noade :* c'est *c'hoalenn*, « sel », P. Grég., de * *salên-*, cf. *Etudes grammaticales*, 19. * *Salên* est devenu d'abord * *haloen* = vocabulaire cornique *haloin;* puis * *haloen* a donné par métathèse le léonnais *c'hoalen.* A * *haloen* se rattachent les formes du haut cornouaillais *halonn* (cf. léon. *nadoz* « aiguille »), *halenn*, P. Grég., et du vannetais, *haleen, halein* ibid.; de *c'hoalenn* est venu, par contraction, *holen*, Cath., *holenn*, P. Grég., trécorois id. La métathèse agit le plus souvent, comme on voit, d'une façon régressive; cependant il n'en est pas toujours ainsi: au trécorois *piepal* « piailler » (trois syllabes), cf. *pipyal* P. Grég., latin *pipio*, on peut opposer le trécorois *zervidien* « serviette » (quatre syllabes) cf. *servyedenn*, P. Grég. De même dans les consonnes: le bret. moy. et mod. *hambrouc* « conduire » = gall. *hebrwng*, et le bret. moy. *lazroncy*, aujourd'hui *laeroñsi*, = lat. *latrocinium;* mais le vannetais *devend* « des brebis », P. Grég., = léon. *deñved*, moy. bret. *deffuet*, Sainte Barbe 368.

222. *roiau* soffosoria. Le singulier de ce mot était en moyen breton *reuff* « pale, l. pala », Catholicon; on trouve plus tard *roëv*, pl. *you*, P. Grég., s. v. *pelle* et *bêche; röenv* « bêche, pelle à bêcher », Pell.; il ne manque pas plus au dialecte de Vannes qu'aux autres (cf. *Rev. Celt.*, IV, 166): *reinhuë*, f. « bêche », L'A.; *ran* « pelle », *Livr el Labourer*, p. 16; on prononce à Batz (presqu'île du Croisic) *reiñf*, à Séglien *raoñ*. Ce mot si répandu manque dans les dictionnaires de Le Gonidec et de Troude. Il répond au cornique *rev*, f. « a spade, a shovel ». M. Stokes pense que le singulier du v. bret. *roiau* = gall. *rhawiau* est apparenté ou emprunté au latin *ramus* « branche ». Je crois plutôt qu'il correspond au latin *remus* « rame ». Le breton moyen *reuff* et le cornique *rev* avaient à la fois les deux sens de « rame » et de « pelle, bêche ». Le vieil irlandais *rám* « rame », le moy. bret. *reuff*, le breton moderne *rañv* et le gall. *rhaw* supposent un celtique * *rā-m-* (cf. vieux haut-allemand *ruo-dar*), dont le rapport au latin *rē-mus* (grec ἐρε-, sanscrit *ari-*) rappelle celui du celtique * *lā-nos* « plein » (v. irl. *lán*, v. gall. *laun*, bret. *leun*, cf. sanscr. *prāṇas*) au latin *plē-nus* (grec πλή-ρης à côté de πέλε-θρον, cf. sanscr. *parī-tum*). Outre ce * *rām*, il y avait en breton primitif une forme * *rēm*, d'où le cornique *ruif*, gall. *rhwyf* « rame », moy. bret. *roeuff* « rame », bret. mod. *roev*, *roenv* « rame » et aussi « pelle, bêche », d'après le P. Grég. et D. Le Pelletier. Cette variante * *rēm-* n'est pas nécessairement d'origine latine, puisque le celtique avait, en même temps que * *lānos*, un verbe * *līnāmi* « je remplis », v. irl. *línaim*, de * *lē-nāmi*, cf. vieux latin *ex-plēnunt*; comparez aussi le gaulois * *clēta* « claie » (v. irl. *cliath*, gall. *clwyd*, bret. *kloued*) au latin *crātes*, et le gallois *llwyf* « orme » = * *lē-m-* (cf. ἐλά-τη ?) au lat. *ul-mus*; le latin traitant les li-

quides sonnantes brèves de la même façon que le germain, on peut établir entre *llwyf* et *ulmus* la même relation qu'entre *clwyd* et l'anglais *hurd-le* « claie ».

304. La terminaison du gallois *ceri* « amabat », *ni weli* « non videbat » se trouve quelquefois en moyen breton : *den ne guyly* « nul ne voyait » ou « ne vit », *Poèmes bretons*, 109; *a gulchy* « qui lavait » ou « lava », *Middle Breton Hours*, p. 45.

E. Ernault.

MÉLANGES

DU TARIF DE LA COMPOSITION POUR MEURTRE EN IRLANDE ET DANS LA LOI SALIQUE.

M. Thonissen, dans son savant ouvrage intitulé : *L'organisation judiciaire, le droit pénal et la procédure pénale de la loi salique*, deuxième édition, p. 214, fait observer que la composition fondamentale de la loi salique est celle de quinze sous, dont les autres sont pour la plupart des multiples ou des sous-multiples. Il se suit de là que la composition pour meurtre d'un homme libre, deux cents sous, est un chiffre rond substitué à un multiple de quinze. Ce multiple peut être ou treize fois quinze ce qui donnerait cent quatre-vingt-quinze sous, ou quatorze fois quinze, ce qui ferait deux cent dix sous. Admettons que ce chiffre, deux cent dix sous, ait été le montant primitif de la composition pour meurtre d'ingénu dans la loi des Francs Saliens. Deux cent dix sous, c'est sept fois trente sous ; or trente sous, c'est le prix de l'esclave mâle ou femelle dans deux passages des manuscrits les plus anciens de la loi salique ; édition Hessels, codex I, chapitre x, article 1 ; codd. 6 et 5, chapitre x, article 4 (col. 55 et 59). Il se suit de là que le tarif du meurtre dans la loi salique semble avoir été le résultat de la conversion en sous et en deniers d'un tarif plus ancien dans lequel l'homme libre était évalué sept fois le prix d'une femme esclave, comme dans le droit irlandais.

H. d'A. de J.

BIBLIOGRAPHIE.

Histoire du droit et des institutions de la France, par E. Glasson, membre de l'Institut, professeur à la Faculté de droit de Paris. Tome premier, **La Gaule celtique, la Gaule romaine.** Paris, F. Pichon, 1887 ; in-8, viii-, 592 p.

Les cent cinquante et une premières pages de ce volume sont consacrées à l'histoire et à l'étude du droit de la Gaule avant la conquête romaine. C'est l'objet de la *première partie ;* et dans la *seconde partie,* qui traite de l'époque gallo-romaine, en commençant par le récit de la conquête, il est souvent question des institutions et des faits qui ont précédé cette conquête. Ainsi une portion considérable de ce volume concerne les études celtiques. En général, l'auteur travaille de seconde main. Il a consulté, il a même lu une grande partie des publications dont son sujet a été l'objet en France dans ces derniers temps, et même au siècle dernier. Il en donne un résumé avec beaucoup de clarté et son travail est digne des publications qui lui ont assuré un des premiers rangs en France dans le petit groupe des jurisconsultes érudits.

Malheureusement, il ne remonte à peu près jamais aux sources. Il connaît la traduction de l'histoire romaine de Mommsen par Alexandre, celle des auteurs grecs concernant la Gaule par M. Cougny. Il a lu une partie des ouvrages d'Ernest Desjardins, de MM. Alexandre Bertrand et Gaidoz. Il connaît la *Revue celtique.* Mais il croit que Polybe a composé ses « Histoires » après César et après Strabon ; il croit que Diodore de Sicile est postérieur à Strabon. Nous n'inventons pas. Voici la phrase : « Après César et Strabon, on ne peut plus guère citer que quelques « rares passages d'écrivains postérieurs, notamment parmi les Grecs, « les historiens Polybe et Diodore de Sicile » (p. 92).

Le procédé qui consiste à se servir des auteurs anciens sans les avoir lus et en se contentant des analyses écourtées, faites par des auteurs modernes, le mène à des conséquences dont ses lecteurs ne peuvent apprécier la valeur sans des recherches compliquées. Ainsi, parlant de la cavalerie

qui se trouvait dans l'armée envoyée par les Gaulois au secours de Vercingétorix pendant le siège d'Alésia, M. Glasson dit que cette cavalerie « avait reçu un ordre de bataille qui lui était particulier : elle marchait « sur trois rangs, chaque cavalier du premier rang ayant derrière lui » deux servants d'armes » (p. 104). Une note renvoie à Valroger, *Les Celtes et la Gaule celtique,* p. 127-128. Il faut se reporter à cet ouvrage pour apprendre que ce renseignement est tiré de Pausanias, et quand on consulte Pausanias, livre X, chapitre 19, § 9-12, édition Didot, p. 516-517, on voit que la cavalerie dont il s'agit dans ce texte est non pas celle qui essaya de délivrer Alésia, l'an 53 avant notre ère, mais celle des Gaulois qui envahirent la Grèce, en 280, c'est-à-dire deux cent vingt-sept ans plus tôt [1].

Plus haut, p. 82, M. Glasson écrit ce qui suit : « Dans le siècle qui « précéda la conquête, les relations entre les deux pays (Rome et la « Gaule indépendante) étaient devenues si fréquentes et si sûres que « des Romains étaient déjà venus en Gaule fonder des établissements « durables, chose tout à fait extraordinaire dans ces temps où l'étranger « était, pour ainsi dire, mis hors la loi. Dès 673 [de Rome, avant « J.-C. 81] il est fait mention de domaines romains situés dans le can- « ton des Ségusiaves (près de Lyon).» Une note renvoie à Mommsen, *Histoire romaine,* traduction Alexandre, Paris, 1869, t. VII, p. 32. Je n'ai ni l'inestimable avantage d'avoir dans ma bibliothèque personnelle la traduction de Mommsen par Alexandre, ni le loisir d'aller la consulter dans une bibliothèque publique. Mais, dans mon malheur, j'ai la consolation de posséder la sixième édition allemande. Le passage auquel M. Glasson renvoie s'y trouve au t. III, p. 243. Le savant allemand ne cite pas d'autorités. Mais il est clair que le texte auquel il renvoie est le plaidoyer de Cicéron *Pro Quinctio*, qui date précisément de l'année 673 de Rome, 81 avant J.-C., indiquée par Mommsen, quoiqu'il soit relatif à des faits un peu antérieurs. Si M. Glasson s'était reporté au texte original, il aurait été peut-être moins étonné de voir un domaine romain

1. Voici la raison pour laquelle on a supposé qu'au siège d'Alésia la cavalerie aurait été organisée de même. Poseidonios, dans un fragment du récit de son voyage en Gaule vers l'an 100 avant J.-C., raconte comment les membres de l'aristocratie gauloise prenaient leurs repas. Ils étaient assis en cercle, κάθηνται μὲν ἐν κύκλῳ ; les écuyers chargés de porter leurs boucliers, τοὺς θυρεοὺς ὁπλοφοροῦντες étaient derrière eux : quant aux guerriers qui portaient les lances, δορυφόροι, assis comme leurs maîtres, ils formaient un second cercle vis-à-vis le premier et mangeaient aussi. Ce débris du grand ouvrage de Poseidonios nous a été conservé par Athénée, livre V, c. 36 ; édition Teubner-Meineke t. I, p. 272, 273 : cf. Charles Müller, *Fragmenta historicorum graecorum,* t. III, p. 260. Il traite de l'ordre des festins, mais n'a aucun rapport ni avec la tactique de la cavalerie gauloise, ni avec l'histoire du siège d'Alésia.

situé dans le pays des *Segusiavi* en 81 avant J.-C. Car il aurait vu par le contexte que la portion du territoire des *Segusiavi* où était la propriété dont il s'agit était considérée comme faisant partie de la province romaine. Ce domaine, appelé par Cicéron *saltus agerque* (VI, 28), *ager* (XI, 38), *saltus* (XXV, 79 ; XXIX, 90), *praedium* (VII, 28) et aussi *fundus* (XXVI, 81), *fundus ornatissimus* (XXXI, 98), appartenait à P. Quinctius qui l'avait hérité de C. Quinctius son frère, plusieurs années avant la plaidoirie de Cicéron. P. Quinctius en fut expulsé par Sextus Naevius en vertu d'un envoi en possession donné à Rome par le préteur Burrienus [1] ; il fut remis en possession par décret du proconsul C. Valerius Flaccus, alors gouverneur de la Narbonnaise [2]. Il n'y a pas dans le procès trace d'un acte quelconque de juridiction exercé par les Gaulois sur le domaine de Quinctius. Cicéron, qui conteste la régularité de l'expulsion dont Quinctius a été victime, se borne à soutenir que d'une part son client n'est pas le débiteur de mauvaise foi, insolvable ou contumace, qui mérite les rigueurs de la loi romaine, et que d'autre part son adversaire, qui prétend avoir agi en exécution de la décision du préteur, a certainement donné l'ordre d'expulser Quinctius avant de connaître cette décision : autrement il faudrait que les agents de Naevius, l'adversaire de Quinctius, eussent fait en deux jours la route de Rome au pays des *Segusiavi* [3].

Si les éditeurs modernes qui lisent le nom des *Secusiavi* ou *Segusiavi* dans ce passage de Cicéron ont eu raison d'adopter cette leçon, nous en conclurons que la portion du territoire de ce peuple dont il s'agit faisait partie de la province romaine. Cela n'empêchait pas que le reste du territoire des *Segusiavi* fût compris dans la Gaule indépendante. Les *Ruteni* nous donnent l'exemple d'un phénomène identique ; une partie de leur territoire avait été réunie à la province romaine, tandis que le reste était compris dans la clientèle des *Arverni* [4].

Sur la question de savoir si les mots *Celte* et *Galate* ou *Gaulois* sont synonymes et sur une question inséparable de celle-là qui est de savoir si les Cimbres sont Galates ou Gaulois, M. Glasson a lu plusieurs auteurs français modernes. Il cite MM. Ernest Desjardins, Lagneau, Lemière,

1. Postulat a Burrieno praetore Naevius ut ex edicto bona possidere liceat. VI, 25. Haec dum Romae geruntur Quinctius interea contra jus, consuetudinem, edicta praetorum de saltu agroque communi a servis communibus vi detruditur. VI, 28.

2. Expulsus atque ejectus e praedio Quinctius, accepta insigni injuria, confugit ad C. Flaccum imperatorem, qui tum erat in provincia : quem, ut ipsius dignitas poscit, honoris gratia nomino. Is eam rem quam vehementer vindicandam putarit, ex decretis ejus poteritis cognoscere. VII, 28.

3. Administri et satellites Sex. Naevii Roma trans Alpes in Secusiavos biduo veniunt. O hominem fortunatum qui ejusmodi nuntios seu potius Pegasos habeat ! XXV, 80.

4. César, *De bello gallico*, l. VII, c. 7, § 4, mentionne les *Ruteni provinciales*, qui s'opposent aux *Ruteni* indépendants de Rome, *ibidem*, l. VII, c. 75, § 3.

Alexandre Bertrand et même l'auteur du présent compte-rendu (p. 30 et suiv.). Il paraît ignorer que sur ce point, la doctrine qu'il rejette n'est pas seulement celle de MM. d'Arbois et Desjardins ; qu'elle est celle de savants allemands d'une très haute autorité, par exemple de M. Mommsen. M. Mommsen affirme que les Cimbres sont des Germains[1] et, avant lui, le monument d'Ancyre, le géographe Strabon, Pline le naturaliste, l'historien Tacite ont dit la même chose.

La célèbre inscription d'Ancyre met dans la bouche de l'empereur Auguste les paroles suivantes : « Et les Cimbres et les Charydes et les « Semnones et d'autres peuples germains de la même région ont demandé « par ambassadeurs mon amitié et celle du peuple romain[2]. » Strabon, qui écrivait comme on le sait sous Tibère, successeur d'Auguste, dit que les Soèbes sont la plus grande des nations germaniques et qu'ils s'étendent du Rhin à l'Elbe ; mais, ajoute-t-il, il y a d'autres nations germaniques moins importantes et parmi elles il nomme les Cimbres[3]. Plus loin, il dit encore : « Des Germains, les plus septentrionaux sont voisins de « l'Océan ; on sait qu'ils s'étendent de l'embouchure du Rhin à l'Elbe, « et de ceux-ci les plus connus sont les Sugambres et les Cimbres[4]». « Il « y a, dit Pline le naturaliste, cinq races germaniques ; la première est « celle des *Vandili* dont font partie les *Burgondiones*, les *Varinnae*, les « *Charini* et les *Gutones*. La seconde race est celle des *Ingyaeones* dont « font partie les Cimbres, les Teutons et les nations des *Chauci*[5] » etc. Voici les paroles de Tacite : « Dans la même partie de la Germanie « habitent près de l'Océan les Cimbres, nation petite aujourd'hui, mais « qui a de grands et glorieux souvenirs. De sa vieille célébrité restent « de vastes monuments : des camps aux larges espaces sur les deux rives « du fleuve. Quand on fait le tour de ces camps, on mesure encore au-

1. *Roemische Geschichte*, sixième édition, t. II, p. 171 : dass die Kimbrer... nicht der keltischen Nation angehœren, der die Rœmer sie anfænglich zurechneten, sondern der deutschen, sprechen die bestimmtesten Thatsachen.

2. Cimbrique et Charydes et Semnones et ejusdem tractus alii Germanorum populi per legatos amicitiam meam et populi romani petierunt. *Corpus inscriptionum latinarum*, t. III, p. 796. l. 16-18.

3. Ἄλλα δ' ἐνδεέστερά ἐστιν ἔθνη Γερμανικὰ Χηροῦσκοί τε καὶ Χάττοι καὶ Γαμαβρίουοι καὶ Χαττουάριοι· πρὸς δὲ τῷ Ὠκεανῷ Σουγάμβροί τε καὶ Χαοῦδοι καὶ Βρούκτεροι καὶ Κίμβροι κ. τ. λ. Strabon, livre VII, c. 1, § 3 ; éd. Didot, p. 241, l. 46-50.

4. Τῶν δὲ Γερμανῶν, ὡς εἶπον, οἱ μὲν προσάρκτιοι παρέχουσι τῷ Ὠκεανῷ. γνωρίζονται δ' ἀπὸ τῶν ἐκβολῶν τοῦ Ῥήνου λαβόντες τὴν ἀρχὴν μέχρι τοῦ Ἄλβιος. Τούτων δ' εἰσὶ γνωριμώτατοι Σουγάμβροί τε καὶ Κίμβροι. Strabon, livre VII, c. 2, § 4 ; éd. Didot, p. 244, l. 34-38.

5. Vandili quorum pars Burgodiones, Varinnae, Charini, Gutones ; alterum genus Ingyaeones quorum pars Cimbri, Teutoni ac Chaucorum gentes. *Naturalis historia*, livre IV, § 99, deuxième édition donnée chez Teubner, par Ludwig Ianus, t. I, p. 177, l. 22-25.

« jourd'hui l'importance et la force de la nation, ce sont des témoins « qui attestent la grandeur de sa fin. Rome avait atteint sa six cent qua- « rantième année, quand pour la première fois on entendit parler des « Cimbres et de leurs armes. Caecilius Metellus et Papirius Carbon « étaient alors consuls. Si de là nous comptons jusqu'au deuxième con- « sulat de l'empereur Trajan, nous trouvons près de deux cent dix ans. « Enfin la Germanie est vaincue. Pendant un si long espace de temps, « que de maux se sont réciproquement faits Rome et les Germains !... « Les Germains mettant en fuite ou faisant prisonniers Carbon, Cassius, « Scaurus Aurelius, Servilius Caepio, Cnaeus Mallius, ravirent au peuple « romain cinq armées consulaires...[1] ». Ainsi ce sont les Germains qui ont fait subir au peuple romain les défaites dans lesquelles ses armées ont été anéanties par les Cimbres. Voilà ce que Tacite écrivait l'an 98 de notre ère.

César est le premier qui ait découvert la différence ethnographique entre les Gaulois et les Germains. Avant lui, les Romains confondaient les deux races sous une dénomination unique, *Galli*, et les textes qui qualifient de Gaulois les Cimbres sont l'expression de cette doctrine inexacte qu'a produite l'ignorance ethnographique des prédécesseurs et des contemporains de César.

La doctrine qui confond les Cimbres avec les Cimmériens n'a pas plus de valeur. Elle a été adoptée par M. Glasson qui évidemment ne s'est pas donné la peine de vérifier sur quel fondement elle repose. C'est, comme nous l'apprend Strabon, une hypothèse de l'écrivain grec Poseidonios d'Apamée[2] qui écrivait dans la première moitié du premier siècle avant notre ère. Si nous nous en rapportons à Diodore de Sicile, un peu postérieur à Poseidonios, cette opinion aurait été adoptée par des contemporains de Diodore; mais celui-ci ne dit pas s'il l'accepte ou la repousse[3]. Strabon, soixante ans plus tard, est plus hardi. « La conjec-

1. Eumdem Germaniae sinum proximi Oceano Cimbri tenent, parva nunc civitas, sed gloria ingens. Veterisque famae lata vestigia manent, utraque ripa castra ac spatia, quorum ambitu nunc quoque metiaris molem manusque gentis et tam magni exitus fidem. Sexcentesimum et quadragesinum annum urbs nostra agebat, cum primum Cimbrorum audita sunt arma, Caecilio Metello et Papirio Carbone consulibus. Ex quo si ad alterum imperatoris Trajani consulatum computemus, ducenti ferme et decem anni colliguntur: tamdiu Germania vincitur. Medio tam longi aevi spatio multa invicem damna... At Germani Carbone et Cassio et Scauro Aurelio et Servilio Caepione Cnaeoqne Mallio fusis vel captis quinque simul consularis exercitus populo romano... abstulerunt. Tacite, *Germanie*, c. 37.

2. Strabon, liv. V, c. 2, § 2, édition Didot, p. 244, l. 1-6.

3. Φασί τινες ἐν τοῖς παλαίοις χρόνοις τοὺς τὴν Ἀσίαν ἅπασαν καταδραμόντας, ὀνομαζομένους δὲ Κιμμερίους, τούτους εἶναι, βραχὺ τοῦ χρόνου τὴν λήξιν φθείραντος ἐν τῇ τῶν καλουμένων Κίμβρων προσηγορίᾳ. Diodore, l. V, c. 32, § 4; éd. Didot, t. I, p. 273, l. 36-39.

ture de Poseidonios, dit-il, n'est pas mauvaise[1] : Cimmérien serait le nom que les Grecs auraient donné aux Cimbres »[2]. Un demi-siècle après Strabon, la conjecture approuvée par Strabon prit le caractère de certitude absolue, d'où la thèse qui donne aux Gaulois pour ancêtre le Gomer du chapitre dix de la Genèse. Le plus ancien auteur où nous trouvions cette thèse est Flavius Josèphe. Il écrit Gomarès le nom de Gomer et il appelle les Cimmériens Gomareis. Or nous lisons dans ses *Antiquités judaïques* que le peuple appelé maintenant Galates par les Grecs et qui porte le nom de Gomareis a eu pour fondateur Gomarès[3]. Dans cette phrase sont réunies deux erreurs : confusion des Cimmériens avec les Cimbres et des Cimbres avec les Gaulois ; c'est la doctrine de quelques modernes dont M. Glasson suit l'exemple sans avoir examiné combien est fragile la base sur laquelle ils fondent leur enseignement.

Quand on admet que les Cimbres sont Galates ou Gaulois, on reproduit une erreur des ethnographes qui ont précédé César et de ses contemporains qui ne distinguaient pas les Gaulois des Germains. Faire des Cimbres et des Cimmériens le même peuple, c'est attacher à la ressemblance des noms une importance imaginaire. Autant vaudrait dire qu'on a tort de distinguer les Champenois des Campaniens ; que les Indiens de l'Amérique du Nord doivent être confondus avec ceux qui habitent les bords du Gange. Les sujets du roi des Pays-Bas s'appellent *Dutch* en anglais, tandis que *Deutsch* est le nom que portent dans leur langue nationale les citoyens de l'empire allemand, en conclura-t-on que le royaume des Pays-Bas et l'empire allemand sont le même Etat ?

M. Glasson attache donc une importance exagérée à la ressemblance des termes ethnographiques. Aussi considère-t-il comme Slaves les *Ruteni* de la Gaule qui ont donné leur nom au Rouergue et dont Rodez était la capitale (p. 54). Un groupe de populations slaves est connu sous le nom de Rutènes ; la concordance des noms est le résultat d'un simple hasard. Pour la rendre plus complète, le savant auteur (p. 34, note) a imaginé d'écrire *Singidunum* l'ancien nom de Rodez, autrefois *Segodunum*[4]. On sait que *Singidunum* est actuellement Belgrade, capitale de la Serbie, qui est un royaume slave. Il devient donc incontestable qu'à une époque préhistorique les Slaves se sont établis sur les bords de l'Avèyron !

1. Οὐ κακῶς εἰκάζει. Strabon, livre VII, c. 2, § 2 ; édition Didot, p. 244, l. 2.
2. Κιμμερίους τοὺς Κίμβρους ὀνομασάντων τῶν Ἑλλήνων. Strabon, *ibidem*, p. 244, l. 5-6.
3. Τοὺς μὲν γὰρ νῦν ὑφ' Ἑλλήνων Γαλάτας καλουμένους, Γομαρεῖς δὲ λεγομένους, Γομάρης ἔκτισε. *Antiquités judaïques*, livre I, c. 6, § 1 ; édition Didot, p. 14, l. 35-36.
4. E. Desjardins, *Géographie de la Gaule d'après la Table de Peutinger*, p. 311. Ptolémée, II, 7, § 12 ; édition C. Müller, t. I, p. 207, ligne 6.

Naturellement, M. Glasson considère comme certain que les Gaulois ou Galates forment un groupe ethnographique dont on doit distinguer les Celtes. Ce qui est particulièrement intéressant, c'est la façon dont il comprend un des textes qu'il cite à l'appui de cette théorie, p. 32.

D'abord, dit-il, Diodore de Sicile s'attache déjà à relever l'erreur des Romains qui voyaient dans les Celtes et Galates un seul et même peuple : « Il est bon de déterminer [dit Diodore] un point généralement ignoré : « les peuples qui habitent l'intérieur du pays, au-dessus (c'est-à-dire au « nord) de Marseille, dans l'intérieur des terres, ceux qui habitent la « région des Alpes et la contrée sise en deçà des Pyrénées, portent le « nom de Celtes. Ceux qui sont établis au delà de la Celtique, dans les « contrées qui sont inclinées vers le Notus [c'est-à-dire vers le midi], « du côté de l'Océan ou du côté de la forêt Hercynienne, et derrière « eux les peuples qui s'étendent jusqu'à la Scythie sont dits Galates « (*Galli*)[1]. » Pour comprendre ce passage, il faut noter que chez Diodore de Sicile les Germains sont des Galates. Les Germains que César alla combattre sur la rive droite du Rhin sont chez Diodore des Galates qui habitent au delà de ce fleuve[2]. Diodore de Sicile semble donc dans le passage précité comprendre sous l'expression de Galates à la fois les Germains et les Belges qu'il oppose aux Celtes.

Or que dit M. Glasson ? Suivant lui César s'exprime de même. Ouvrons César pour vérifier si c'est exact : dès la première page, que lisons-nous ? Qui ipsorum lingua Celtae, nostra Galli appellantur... Gallos ab Aquitanis Garumma flumen, a Belgis Matrona et Sequana dividit[3]. Et plus loin : Remi qui proximi Galliae ex Belgis sunt[4]. Enfin : plerosque Belgas esse ortos ab Germanis, Rhenumque antiquitus traductos propter loci fertilitatem ibi consedisse, Gallosque qui ea loca incolerent expulisse[5]. Ainsi, chez César, *Galli* est synonyme de *Celtae* et s'oppose à *Belgi* comme *Gallia* à *Belgium*. De plus, César distingue les Gaulois des Germains ; sa doctrine est donc l'opposé de celle de Diodore qui oppose Galate à Celte et qui compte les Germains parmi les Galates.

Mais la question ethnographique sur laquelle ici César et Diodore se

1. Diodore, livre V, c. 32, § 1 ; éd. Didot, t. I, p. 273. Comparez Cougny, *Extraits des auteurs grecs concernant la géographie et l'histoire des Gaules*, t. II, p. 393-394. Il y a dans ce texte une grosse erreur : νότον « midi », pour βορεάν ou ἄρκτον « nord », qui a été signalé par les éditeurs et qui échappe à M. Glasson.

2. Ὁ Ῥῆνος ὃν ἐν τοῖς καθ' ἡμᾶς χρόνοις Καῖσαρ ὁ κληθεὶς θεὸς ἔζευξε παραδόξως, καὶ περαιώσας πεζῇ τὴν δύναμιν, ἐχειρώσατο τοὺς πέραν κατοικοῦντας αὐτοῦ Γαλάτας. Diodore de Sicile, V, 25, § 4 ; éd. Didot, p. 269, l. 34-37.

3. *De bello gallico*, I, 1, § 1 et 2.

4. *De bello gallico*, II, 3, § 1.

5. *De bello gallico*, II, 4, § 1.

divisent n'a qu'un intérêt secondaire dans une histoire du droit comme celle qu'écrit M. Glasson. Une question beaucoup plus importante est de savoir si la juridiction des druides était purement arbitrale et s'exerçait seulement lorsqu'au préalable elle avait été librement acceptée par les parties, ou si une seule des parties pouvait imposer cette juridiction à l'autre comme la juridiction des juges romains et comme la juridiction des tribunaux européens modernes. J'ai soutenu la première thèse et je crois encore que c'est la vraie. M. Glasson tient pour la seconde. Il rend ma doctrine de la façon suivante (p. 122) : « Il n'y aurait eu ni tribunaux « ni magistrats; les druides auraient été plutôt des arbitres purement vo- « lontaires que des juges imposés aux plaideurs. » — « Cette opinion », « ajoute le professeur érudit, « nous paraît de pure fantaisie, elle est « contredite par les *Commentaires* de César ».

Je n'ai pas dit qu' « en Gaule il n'y aurait eu ni tribunaux ni magistrats »; du reste M. Glasson rend exactement ma doctrine. Reste à examiner si cette doctrine est contredite par les *Commentaires* de César et si M. Glasson, qui allègue l'autorité de ce document, le connaît aussi bien que le code de procédure civile français.

Avant d'entreprendre cet examen je commencerai par étudier de près un passage de Strabon que M. Glasson intercale au milieu des citations extraites des *Commentaires*. Ici la méthode scientifique de M. Glasson consiste à fonder sa doctrine non sur le texte original, mais sur une traduction. Il ne paraît pas avoir lu l'original grec du passage qu'il cite : la traduction de M. Cougny lui suffit. « On a la plus haute opinion de la « justice des druides : à ce titre on s'en remet à eux du jugement de « TOUS litiges privés ou publics »[1]. Je m'arrête provisoirement à ces mots pour intercaler une observation : le mot TOUS ne se trouve pas chez Strabon : δικαιότατοι δὲ νομίζονται καὶ διὰ τοῦτο πιστεύονται τάς τε ἰδιωτικὰς κρίσεις καὶ τὰς κοινάς : [2] « on les croit (les druides) très justes et à « cause de cela on leur confie le jugement des procès publics et privés ». Rien dans ces termes n'indique une juridiction obligatoire.

Mais continuons à citer avec M. Glasson la traduction de M. Cougny : « C'est à ce point de vue qu'autrefois ils (les druides) étaient *arbitres* « même dans les guerres, arrêtaient les adversaires prêts à se ranger en « bataille, et qu'on leur confiait le soin de prononcer dans les affaires de « meurtre ».

1. Cougny, *Extraits des auteurs grecs concernant la géographie et l'histoire des Gaules*, t. I, p. 139.
2. Strabon, livre IV. c. 5, § 4; éd. Didot, p. 164, l. 23-25. Cf. Cougny, *Ibidem*, p. 138.

M. Cougny se sert du mot *arbitres,* et il a raison. M. Glasson considère-t-il la juridiction arbitrale comme une juridiction nécessairement forcée? Voici le texte grec : ὥστε καὶ πολέμους διῄτων πρότερον καὶ παρατάττεσθαι μέλλοντας ἔπαυον, τὰς δὲ φονικὰς δίκας μάλιστα τούτοις ἐπέτραπτο δικάζειν[1] : « en sorte qu'autrefois ils (les druides) étaient arbitres des guer- « res, et apaisaient ceux qui allaient se ranger en bataille ; on confiait sur- « tout à leur arbitrage la solution des procès pour meurtre ». Y a-t-il rien là-dedans qui indique autre chose qu'une juridiction volontaire? M. Glasson, qui m'accuse d'avoir des doctrines de pure fantaisie quand je présente la juridiction druidique comme simplement arbitrale, a certainement dans sa bibliothèque un dictionnaire grec-français, mais je doute qu'il l'ait jamais consulté sur le sens des verbes διαιτάω et ἐπιτρέπω dans la langue judiciaire des Grecs ; s'il l'avait fait, ma thèse lui paraîtrait moins étrange qu'elle ne lui a semblé.

J'arrive aux *Commentaires* de César. Les *Commentaires* de César, dit M. Glasson, contredisent la doctrine de M. d'Arbois de Jubainville. Mais ce que le savant professeur appelle les *Commentaires* de César, c'est seulement le chapitre treize du sixième livre de cet ouvrage. Ce chapitre séparé de l'ensemble des Commentaires peut en effet présenter à première vue un sens qu'il n'a point. On y lit par exemple que les druides, chaque année, à une date déterminée, se réunissent dans le territoire des *Carnutes*, en un lieu consacré. De toutes parts, tous ceux qui ont des contestations s'y assemblent ; ils obéissent aux décisions et aux jugements des druides : Huc omnes undique, qui controversias habent, conveniunt, eorumque decretis judiciisque parent (VI, 13, § 10). Que veut dire le mot *omnes?* Ici nous ne sommes pas en présence d'un texte de loi. César raconte ce qu'il a entendu dire, et quand on écrit par exemple que tout Paris a été voir telle pièce du Palais-Royal, cela ne veut pas dire que les deux millions d'habitants de Paris qui ont dépassé l'âge de quinze ans aient assisté aux représentations. Même les textes de lois ne peuvent être entendus de cette façon absolue. L'article douze du Code pénal porte que tout condamné à mort aura la tête tranchée. Cela ne veut pas dire qu'en France le nombre des décapitations exécutées par autorité de justice soit égal à celui des condamnations à mort prononcées par les cours d'assises.

Un seul tribunal, dans une seule session, chaque année, aurait jugé toutes les contestations qui surgissaient dans la population celtique ; et cette population, suivant M. Glasson, p. 50, était de dix à douze mil-

1. Strabon, livre IV, c. 4, § 4; éd. Didot, p. 164, l. 25-27.

lions d'âmes, le double au moins de la population qui habite aujourd'hui le ressort de la Cour d'appel de Paris. Parmi les Gaulois dont ce tribunal unique jugeait les procès se trouvaient les ancêtres des Normands et, suivant M. Glasson, depuis le temps de César, les caractères de la population n'ont pas changé, p. 77. Comment expliquer cette contradiction apparente entre le texte de César et la possibilité matérielle ? Voici l'explication : *Tous* ces adversaires qui allaient soumettre leurs différends au tribunal des druides étaient préalablement convenus d'accepter la décision arbitrale de cette juridiction sacrée. De ceux qui n'avaient pas fait de compromis le texte de César ne parle point.

Si l'on n'admet pas cette explication, nombre de faits rapportés dans les *Commentaires* de César deviennent incompréhensibles. Ainsi, l'auteur latin nous parle en général des guerres qui, avant son arrivée, avaient lieu en Gaule presque tous les ans. Alors *tous* les chevaliers gaulois étaient en armes, les uns pour attaquer, les autres pour se défendre [1]. Si *tous* ceux entre lesquels s'élevaient des contestations avaient eu recours à la juridiction druidique, ces guerres n'auraient pas eu lieu. Aussi y a-t-il un passage où César parlant de la juridiction druidique s'exprime d'une façon moins absolue que dans la phrase citée plus haut Devant l'adjectif *omnes* « tous », il place le correctif *fere* « presque » : « Ils (les druides) jugent presque toutes les contestations publiques et privées. S'il a été commis un crime, si un meurtre a eu lieu, si à propos d'héritage, de limites, il y a une contestation, les druides décident, fixent les dommages-intérêts et les peines [2].

Presque toutes est encore chez César une façon de parler qu'on ne peut entendre d'une façon absolue ; autrement on serait à se demander comment il se fait que des nombreuses contestations entre Gaulois dont il est question dans les *Commentaires*, aucune n'ait été tranchée par les druides. Leurs jugements avaient une sanction redoutable : c'était l'interdiction des sacrifices, une sorte d'excommunication. Les *Commentaires* ne nous offrent aucun exemple de l'application de cette peine.

Avant l'arrivée de César, les *Arverni* et les *Aedui* se disputent le principat. La question de savoir à qui revient cette dignité n'est pas jugée par les druides et les deux partis recourent aux armes [3]. Les *Aedui*

1. Hi cum est usus atque aliquod bellum incidit (quod fere ante Caesaris adventum quotannis accidere solebat, uti aut ipsi injurias inferrent aut illatas propulsarent), omnes in bello versantur. *De bello gallico*, VI, 15, 1.

2. Nam fere de omnibus controversiis publicis privatisque constituunt, et, si quod admissum facinus, si caedes facta, si de hereditate, de finibus controversia est, idem decernunt, praemia poenasque constituunt. *De bello gallico*, VI, 13, § 5.

3. *De bello gallico*, I, 31.

vaincus perdent une partie de leur territoire, *multatos agris*[1]. C'était le cas de s'adresser aux druides en intentant à leurs adversaires l'action *de finibus* dont parlent les Commentaires. Mais non : c'est à César que les *Aedui* ont recours. De même, quand les *Helvetii* veulent changer de territoire : ce n'est pas aux druides que s'adressent les peuples que ce projet mécontente. César est le juge de la question et la tranche par les armes. Inutile de continuer cette énumération. Presque toute l'histoire de la conquête de la Gaule s'explique par des querelles entre Gaulois qu'aucun tribunal national ne juge et où César s'interpose comme arbitre.

Je le répète, le mot tous, « *omnes* » chez César, n'a pas le sens absolu qu'à première vue pourrait lui attribuer un jurisconsulte habitué à raisonner sur des textes légaux. Quand l'auteur romain nous rapporte, par exemple, que dans la guerre des années qui ont précédé sa venue, toute la noblesse, tout le sénat, toute la chevalerie des *Aedui* a succombé, *omnem nobilitatem, omnem senatum, omnem equitatum amisisse*[2], cela n'empêche pas que Dumnorix, que Divitiacus, qu'Eporedorix n'aient survécu au désastre et que les *Aedui* vaincus n'aient donné comme otages à leurs vainqueurs les plus nobles de la cité, *nobilissimos civitatis*. *Omnes* dans ce passage veut dire « beaucoup ». Ce mot n'a pas un autre sens dans les endroits où César parle de la juridiction des druides.

César est le seul auteur que M. Glasson cite dans la langue originale, et il ne paraît pas l'avoir toujours bien compris. Il aurait dû commencer par se procurer une édition un peu moins vieille où Orléans ne s'appellerait pas *Genabum* (p. 84) malgré Léon Renier et malgré Ptolémée, où *Magetobriga* (p. 175) ne serait pas le lieu dans lequel Arioviste vainquit les Gaulois, tandis qu'il faut lire *Admagetobriga*, comme l'a établi M. Mommsen[3]. Cette édition arriérée dont il s'est servi, il l'a lue trop rapidement, puisque pour établir en quoi consistaient les institutions des Gaulois, il cite (p. 98, note 5) les Commentaires, livre IV, chapitre 11, qui concernent les *Ubii*, c'est-à-dire des Germains. Quant aux autres textes, il les ignore complètement, quand même il les cite. Ainsi, à la p. 134, nous lisons : « Quant à Teutatès, il ne paraît dans les inscriptions qu'en Grande-Bretagne et comme épithète de Mars », ce qui est un renvoi implicite au *Corpus inscriptionum latinarum*, t. VII, n° 84, *Marti Toutati* dans une inscription de Rooky Wood en Hertfordshire, Angleterre. Mais à la page 131, à propos du même Teutatès, M. Glasson renvoie d'après

1. *De bello gallico*, VII, 54, § 3.
2. *De bello gallico*, I, 31, § 6.
3. *Rœmische Geschichte*, 6e édition, t. III, p. 247 note.

M. d'A. de J. au *Corpus inscriptiorum latinarum*, t. III, n° 5320, et sous ce numéro on trouve inscription de Seckau en Styrie, qui est une dédicace : *Marti Latobio Harmogio Toutati.* M. Glasson ne s'est pas aperçu de la contradiction qui existe entre cette note de la page 131 et son assertion de la page 134 ; « Teutatès... ne paraît que dans les inscriptions de la Grande-Bretagne ». Aux pages 38-41, il ne veut pas admettre qu'au commencement du IVe siècle avant notre ère la Celtique entendue dans le sens que donnent à ce mot Ephore et Denys d'Halicarnasse ait formé un empire unique sous le roi Ambigatos. Or au bas de la page 39, il cite Tite-Live, livre V, chapitre 34, indication qui pourrait être complétée par celle des paragraphes 1 et 2[1]. Je doute qu'il se soit jamais donné la peine de se reporter à ce passage de l'historien latin. En tout cas, je ne connais pas l'édition de Tite-Live où il aurait pris l'orthographe *Ambigathos* par un *th* qui constitue une des particularités distinctives de son exposition.

J'arrête ici ma critique. Je ne discuterai pas les doctrines linguistiques du savant auteur qui ont pour base, nous dit-il (p. 29), « les travaux les « plus récents de la linguistique, notamment ceux de MM. Prichard et « Pictet ». Que dirait-on à l'Ecole de droit si à propos du Code civil je citais Delvincourt comme l'auteur du commentaire le plus récent ? Je m'abstiendrai donc de contester ici la valeur des thèses linguistiques empruntées par le savant professeur aux vénérables auteurs chez lesquels il croit avoir puisé sa science. Je dis — il croit, — car je ne puis admettre, jusqu'à preuve du contraire, que par exemple il ait appris chez eux que *Bezara* soit le nom antique de la ville de Béziers (p. 52).

Du développement que j'ai donné à la contradiction dans cet article, on aurait tort de conclure que je ne reconnaisse aucune valeur au travail de M. Glasson. Le contraire est la vérité. M. Glasson est un professeur de grand talent ; son livre est composé avec un art remarquable, mais l'auteur a presque partout travaillé de seconde main et la plupart du temps il a cru pouvoir se former une opinion sans avoir lu les textes qui servent de base soit aux doctrines qu'il repousse, soit aux doctrines qu'il admet.

H. d'Arbois de Jubainville.

1. De transitu in Italiam Gallorum haec accepimus. Prisco Tarquinio Romae regnante, Celtarum, quae pars Galliae tertia est, penes Bituriges summa imperii fuit ; ii regem Celtico dabant. Ambigatus is fuit, virtute fortunaque cum sua tum publica praepollens, quod in imperio ejus Gallia adeo frugum hominumque fertilis fuit : ut abundans multitudo vix regi videretur posse. Tite-Live, V, 34, § 1-2 ; édition Teubner-Weissenborn, t. I, p. 290-291.

Dictionnaire français-breton, par H. Du Rusquec. Morlaix, chez Chevalier, 1886, gr. in-8, 492 p.

On peut, en toute justice, dire de ce livre beaucoup de bien et beaucoup de mal. Il a les qualités aimables et brillantes de la jeunesse, en même temps que la facilité d'illusion, l'inexpérience, l'insouciance, la frivolité propres à cet âge heureux où l'on se flatte de tout obtenir sans peine, *conamur tenues grandia*.

I. Pour faire l'éloge de l'ouvrage de M. Du Rusquec, il suffit de constater que le vocabulaire français y est plus complet que dans les autres publications du même genre ; qu'il fait connaître ou rend plus accessibles à la science des mots bretons intéressants, et qu'il contient des étymologies nouvelles et exactes.

On peut citer, comme exemples d'additions parfaitement justifiées aux précédents dictionnaires, *paoata* « piaffer » (petit Tréguier *paoeta*), de *pao* « patte » ; *berlerou* « chaussettes » (petit Trég. *ber-lero ;* basse Cornouaille *lerou ber*), proprement « des bas courts » ; et bien d'autres. Je crois que *plas ar pok*, littéralement « la place du baiser », expression par laquelle M. Du Rusquec traduit « pommette (des joues) » signifie plutôt « la joue en général » ; on dit, par exemple, en petit Tréguier, *lézen plas ë pok dizolo*, « laisser découverte la place du baiser », c'est-à-dire « mettre une coiffe de façon à ce qu'elle ne recouvre pas les joues ».

Remarquons aussi ces pluriels curieux, qui paraissent pour la première fois dans un dictionnaire :

dramm « javelle », m., pl. *-ou* et *dremmen* (s. v. *javelle, gerbe*) ;

samm « gerbier », m., pl. *-ou* et *semmen* (s. v. *gerbier, javelle, engerbage*), cf. *samma* « engerber », s. v., *semmenni* « gerber, mettre en tas », s. v. *gerber;* le P. Grégoire de Rostrenen donne *semenn,* pl. *ou* « gerbier », *semenna, semenni* « engerber » ;

lamm « bond », m., pl. *-ou* et *lemmen*, s. v. *bond, chute, soubresaut, sursaut, tressaut, voltige*.

Il est possible que *dramm* corresponde au grec δράγμα « gerbe », comme le breton *dremm* « visage » répond à δέργμα ou δεργμός « regard ». — Le mot *samm* « gerbier » rappelle σάγμα, mais il en provient peut-être, par l'intermédiaire du latin, comme cela est certain pour *samm,* dans le sens plus fréquent de « somme, fardeau ». D'après les renseignements nouveaux apportés par M. Du Rusquec, le collectif *semenn* « gerbier », serait proprement un pluriel, « gerbes ». — Quant à *lamm,* il vient de * (*v*)*leng-me,* irlandais *léim*, accusatif pluriel *lémend,* dont le dérivé *léim- nech* = * (*v*)*leng-men-icos* est identique au vieux breton *lemenic,* gl. *salax*.

Si on laisse de côté le breton moyen et moderne *ouhen* « des bœufs » (gall. *ychain*, cf. anglais *oxen*), dont le singulier est inusité, les autres pluriels armoricains en *en* sont ceux de *bom*, de *draf* et de *kraf:*

Bom, m., pl. *bomou* et *bémen*, dans *bom douar* « la levée de terre que fait le soc de la charrue », Le Gonidec (pluriel *bomou*, *bemen*, D. Le Pelletier ; *bomou*, *bommou*, *bemel*, Troude, *Dict. bret.-fr.*, p. 62, col. 1, *bemel*, p. 710, col. 2 ; singulier à Saint-Mayeux *boem*, vannetais *boem*, *Livr el labourer*, p. 16, Catholicon *boem* et *bom*), synonyme de *tol douar* « jet de terre », littéralement « coup de terre » ; et dans *bomm nij* « volée », P. Grég., synonyme de *taul nich*, ibid. « coup d'aile » ; littéralement « coup de vol ». Ce mot *boem*, *bom*, plur. *bemen*, est identique au cornique *bom* « coup », plur. *bommyn*, et au vieil irlandais *béim*, pl. *bémen* ; de * *ben-me*, cf. φόν(ευ)-μα.

Drâf, *drâv*, m., pl. *dréfen*, *dréven* « claie, barrière », Le Gonidec, *draff*, pl. *dréven*, Grég. ; *draff*, *drav*, pl. *drefen*, Troude, *draf*, *drav*, pl. *drefen*, *dreven*, Du Rusquec, s. v. *claie*, *tourniquet*. D. Le Pelletier regardait à tort *dreffen*, *dreven*, comme un singulier. *Draf* est, à ma connaissance, le seul mot breton dont le pluriel en *en* soit si constant. Le Catholicon traduit *draff* par « draffle ou huisset, lat. hostiolum » ; mais cette forme *draffle* en français semble être un bretonnisme.

Kraf, *krav*, m. « point d'aiguille, couture » ; pluriel *cravou* et *crefenn*, vann. *craffeit*, P. Grég. s. v. *point ; crefen* D. Le Pell. ; *krafou*, *kravou*, plus ordinairement *kréfen* ou *kréven*, Le Gonidec ; *krefen*, Troude (Dictionnaire français-breton) ; vann. *craveu*, L'A. (au supplément). M. Du Rusquec ne donne que *kravou*. On dit en petit Tréguier *krevien*, par exemple dans le dicton *krevien Jezuz*, *Hir ha paduz* « des points de Jésus, Longs et solides » ; l'*i* est venu ici par l'analogie des pluriels comme *gwenneien* « dessous » (cf. dans le même sous-dialecte *lérion* « voleurs », pour *laeron*, d'apres *kelion* « mouches, etc.). Notons enfin que le P. Grég. cite, au mot *couture*, à côté de *craf* plur. *ou*, une forme de singulier *crefenn*, pluriel *ou* ; comparez ce qui vient d'être dit de *samm* et *semmen* « gerbier ».

On sait que *m* celtique entre deux voyelles devient régulièrement *f* ou *v* en breton moyen et moderne. Ainsi parmi les noms bretons dont on a cité jusqu'ici des pluriels en *-en*, les uns remontent certainement à des mots ayant en celtique un suffixe correspondant à celui du latin *nomen*, *nominis ;* et pour les autres, cette explication est au moins possible. Il faut ajouter que le moyen breton paraît avoir eu un dérivé analogue au vieux breton *lemen-ic ;* c'est *briminyat* « peteux » (Catholicon, édition *a ; brimyat*, édit. *b* et *c*, *brinmyat* sur le Catholicon manuscrit) ; cf. le

pluriel cornique *bremmyn* de *bram* « pet », gaél. *bram* = * *brag-me*, cf. at. *frag-men* et *frag-or*.

M. Du Rusquec a raison de tirer le breton *ploumen*, f. pl. *ou* « pompe », de *ploum* « plomb », de même que la variante *bloumen*, qu'il donne au mot « jet (d'eau) ». L'étymologie proposée, *Revue Celtique*, V, 467, pour le bas-vannetais *blomen*, n'est pas admissible. L'incertitude de l'initiale est un fait malheureusement assez fréquent. M. Du Rusquec donne, par exemple, *bip*, m. pl. *ou* et *pip* m. pl. *ou* « tonne », du français *pipe*; *diréten* f. pl. *-nou* « tiroir » (*tiréten* f., *Dict. fr.-bret.* de Le Gonidec), du français vulgaire *tirette* f. (Jaubert, *Glossaire du centre de la France*), etc.

L'auteur a été également bien inspiré de comparer le breton *fougé* « faste, orgueil » au français *fougue* (s. v. *ostentation, parade, rodomont*). En effet, un *e* final français peut, en breton, soit tomber, soit devenir *é* ou *a*. Exemples :

1° *Chas* « chiens », du franç. *chasse* ; *mirt* « myrte », Du Rusquec ; etc.

2° *Chase* (prononcez *chassé*) « chasse » ; *promese* « promesse » ; *finese* « finesse » ; *roñse* « cheval », du français *rosse* ; *goge* « raillerie » du vieux français *gogue* (d'où le diminutif *goguette*) ; *bélinjé* « serge », Du Rusquec, du franç. vulg. *belinge, berlinge*, etc. [1].

3° *Promesa* « promesse », *finesa* « finesse », *meurta* « myrte », Grég., *lymæstra* « drap violet », Grég., du v. fr. *limestre*, etc.

II. L'avocat du diable aurait beau jeu, à son tour, pour prouver que les qualités qui recommandent l'œuvre de M. Du Rusquec sont gâtées par un défaut qui est, au point de vue pratique comme au point de vue scientifique, un crime... pardon, un péché capital : le manque de précision.

L'auteur n'a pas fait de préface ; et au cours de son livre il n'indique jamais où il a entendu ou lu les mots bretons qu'il donne. Il a omis aussi toute espèce d'exemple propre à éclaircir le sens, à déterminer l'emploi de ces mots bretons. Une autre lacune sensible, c'est l'absence d'*errata* ; on aurait grand tort d'y voir une conséquence et une preuve de l'absence de fautes d'impression. Enfin la passion de l'auteur pour les étymologies est bien souvent malheureuse, et multiplie les erreurs dans une proportion déplorable.

Justifions ces critiques par quelques citations.

1. L'*é* breton venant du français peut encore représenter diverses finales ; trécorois *kafe* « café », *ge* « gai », *kontre*, m., « contrée », *morse* « pas du tout » = haut breton *morcé* « morceau », breton moyen et moderne *lore* = « laurier » ; *autre* « autorisation », Grég. = *octroi*, cf. fr. d'Arbois de Jubainville, *Revue Celtique*, III, 223 ; etc.

Comment M. Du Rusquec a-t-il pu écrire un volume de ce genre, avec un porte-plume, sans doute, sans penser à y mettre ce mot *porte-plume* (en breton de Tréguier *portepluenn*, f.) ? Il est vrai que l'Académie a fait le même oubli. Mais elle n'omet pas comme lui le mot *eau-de-vie*, qui est loin de manquer d'expressions en breton.

Au mot *sou*, on lit simplement : « Gwennek *m. pl.* gwennéien, de gwenn blanc ». La langue bretonne en est-elle donc arrivée à l'uniformité et à la cohésion du français officiel ? *Gwennek* n'est pas un mot breton en général, c'est un mot trécorois, qui ne peut se lire *guennek*, comme il le faudrait en léonnais, que par suite d'une convention explicite. Mais nulle part il n'est question, dans ce livre, de la valeur à attribuer à *w* ou à toute autre lettre[1].

D'un autre côté, *gwennek* n'est pas le seul radical usité en breton pour rendre l'idée de « sou ». Dans le dialecte de Vannes, qui n'est nullement exclu par le titre de ce « dictionnaire français-breton », on dit plutôt *blañk* m., pl. *et*, du français *blanc*. *Blank* se rencontre même en trécorois, dans le *Barzaz Breiz*, p. 324 ; le dialecte de Batz (Croisic), qui se rattache au vannetais, prononce *bleñ*, d'où *em-pa-chei bleñ* « sans le sou », *Revue Celtique*, III, 230, de *hemb pas cheit bleñk* (*pas* = franç. « pas » ; *cheit* = vann. *chet*, *ket*, id.). Ce même langage de Batz emploie encore le mot *sout* (= vann. *saut*, pl. *eü*, P. Grég. ; répond au français *sou*).

De ces trois mots, j'admets volontiers que M. D. R. a pris le meilleur, et sous sa meilleure forme. Mais celui-là même n'est pas toujours bon, dans son propre dialecte. Car le breton et le français ne peuvent pas toujours, comme le ferait croire le plan adopté par l'auteur, s'entre-traduire littéralement. Ainsi « un sou de pain » se dit, non pas *eur gwennek bara*, mais *eur gwennegad bara*. « Cent sous » serait mal rendu par *kant gwennek ;* on dit *ugent real*. Il est plus important de dire ces choses dans un dictionnaire destiné, par sa nature, à aider à faire des thèmes bretons, que d'y donner l'étymologie de *gwennek*. Au mot *réal*, nous sommes renseignés sur la provenance du breton *réal*, mais nous n'en apprenons pas la valeur. En fait, *real* n'est point en breton une « monnaie d'Espagne » ; c'est une « monnaie de compte, valant 25 centimes ».

« Tiède » est rendu par *klouar* et *mingl*. Il y a entre l'emploi de ces mots une différence très importante à faire : le second, qui répond au

1. L'*n* nasal n'est pas distingué de l'autre, et le son de l'*l* mouillée se trouve représenté tantôt par *l*, tantôt par *ll*, tantôt par *ill*.

gallois *mwygl,* est propre au dialecte de Vannes. Ainsi quand le vannetais ne brille pas par son absence, il gêne et embrouille tout par sa présence, faute d'un signe distinctif qui puisse le faire reconnaître.

Est-il bien logique et bien pratique d'employer le mot *niveri* « compter » à la fois dans le sens de « diviser », s. v. *dividende, diviseur,* et dans le sens de « multiplier », s. v. *multiplier, quadrupler ?*

La partie étymologique est la seule pour laquelle l'auteur fasse des citations ; mais il les fait sans précision : aucun des ouvrages dont il s'est servi n'est désigné de façon à pouvoir être retrouvé par quelqu'un qui ne le connaît pas d'avance. L'astérisque qui, chez les linguistes, annonce les formes reconstituées par conjecture, n'est jamais reproduit ni employé par l'auteur. Les explications les plus contradictoires n'ont pour lui rien de choquant ; et la phonétique, sans laquelle l'étymologie est un vain jeu de mots, ne le préoccupe en aucune façon.

Exemples d'étymologies fausses et de méprises diverses :

« Pompe. Machine pour élever l'eau... bangounel *f. pl.* lou, gr. βαπτω, eau tire, breton banna remuer... »

« Βαπτω, eau tire », est un emprunt bizarre au *Jardin des racines grecques :*

« Βάναυσος, artisan *veut dire.*
Βάπτω, plonge, teint, lave, eau tire »;

c'est-à-dire « βάπτω, puiser ». Ce mot, pas plus que le breton *banna* « jeter, lancer », n'a rien à faire avec *bangounel,* qui est une variante de *mangounell,* plur. *ou* « baliste », P. Grég., et vient du français *mangoneau,* de même que le gallois *magnel,* m. pl. *au* « canon ». Pour le changement de *m* en *b* dans des conditions analogues, comparez breton *begin* et *megin* « soufflet de forge », gall. *megin* ; breton *bagol* « sain, robuste », D. Le Pelletier = gallois *magoll* « engraissé », (Richards), même racine que bret. *maget* « nourri », cf. vann. *divaq* « maigre », D. Le Pelletier.

« argaden, f. pl. *ou,* de l'irlandais *arecatumina,* ou du breton *kad* « combat », s. v. *agression ;* lisez « du gaulois * *are-catu-inna* (d'Arbois de Jubainville, *Etudes grammaticales sur les langues celtiques,* p. 48) ».

« espagradur, *m.* », s. v. *agréer ;* lisez « esp(agnol) *agradar* ».

« *rak* vient du latin *quia* ; *dré* du latin *per,* gr. celt. », s. v. *conséquemment.* Ici je ne sais pas trop ce qu'il faut lire.

Breton *drak* « tout à l'entour », s. v. *claie* ; breton *man* « mouvement », s. v. *sanglot, soucier, truc ;* breton *mor* « assez », s. v. *jamais ;* breton *o* « je », s. v. *allégorie ;* breton *tarz* « aigre », s. v. *agrié.* Ces prétendus mots bretons, et autres du même genre, n'existent pas et n'ont

jamais existé, à mon avis. L'auteur les emploie dans ses étymologies, où il est la dupe de mirages trompeurs ; il se garde, fort heureusement, de les donner aux articles des mots français qu'ils sont censés traduire.

III. Il est possible qu'en pesant les mérites et les défauts de ce livre, j'aie trop appuyé sur le mauvais côté de la balance. Mais je ne le regretterai pas, si j'ai pu aider quelques lecteurs à se servir de l'ouvrage de M. Du Rusquec, et persuader l'auteur de la nécessité d'être plus précis à l'avenir, pour se rendre, comme il le peut, plus utile encore à la Bretagne et à la science.

Emile ERNAULT.

Je profite de l'espace blanc qui se trouve au bas de cette page pour annoncer, au moment de mettre sous presse, la très prochaine publication de deux ouvrages importants dont chacun occupe depuis longtemps les veilles savantes de son auteur. L'un est la Vie de sainte Barbe, texte moyen breton, reproduit et traduit en français par M. E. Ernault, qui l'accompagne d'un glossaire. L'autre est le texte irlandais des Annales d'Ulster reproduit et traduit par M. W. M. Hennessy, érudit irlandais dont la *Revue Celtique* regrette de n'avoir pas conservé le collaboration.

Au même instant je reçois :

1° De M. Max Nettlau un intéressant mémoire intitulé : *Observations on the welsh Pronouns* qui vient de paraître dans le *Cymmrodor*, vol. VIII, part 2, pages 113-160. (Suit une page de notes par le savant professeur J.-T. Rhys.)

2° De M. E. Windisch une dissertation de 63 pages grand in-octavo, sur les formes verbales avec le caractère *r* dans les langues aryennes, italiques et celtiques. Dans un de nos prochains numéros, il sera parlé de ce travail avec détail, comme le méritent l'importance du sujet et la science de l'auteur.

H. d'A. de J.

CHRONIQUE

SOMMAIRE. — I. Quatre importantes publications nouvelles: *a*) Le Livre de Ballymote, *b*) *Irische Texte*, seconde série, 2e livraison; *c*) Gloses irlandaises de Wurzbourg et de Carlsruhe; *d*) Mémoire sur les principaux monuments de la littérature épique irlandaise. — II. Les gloses irlandaises de Chalcidius. — III. Les noms neutres irlandais en *s*. — IV. Le mot irlandais *fûrad* et le gaulois *ieuru*. — V. Saint Patrice et Palladius. — VI. L'alphabet ogamique. — VII. Le mot gaulois AVVOT et l'*ala Atectorigiana*. — VIII. Continuation de la polémique relative au missel de Stowe. — IX. Les anciennes lois irlandaises.

I.

Depuis l'époque où a été écrite la chronique du numéro de juillet, il s'est fait dans l'ordre des études celtiques quatre publications considérables. Le Livre de Ballymote, un des principaux manuscrits irlandais, a paru à Dublin reproduit en photogravure, sous les auspices de l'Académie d'Irlande et sous la savante direction de M. R. Atkinson. A Leipzig, la maison Hirzel a mis en vente la seconde livraison de la seconde série des *Irische Texte*, de MM. Whitley Stokes et Ernst Windisch, deux maîtres dont tous les lecteurs de la *Revue Celtique* connaissent la compétence. A Londres, la librairie Trübner (Ludgate Hill) offre au public savant une nouvelle édition, par M. Whitley Stokes, des gloses irlandaises de Wurzbourg et Carlsruhe, qui sont aujourd'hui un des principaux fondements des études celtiques. Enfin la Revue de la grammaire comparée des langues indo-européennes, fondée par A. Kuhn et dont le siège est, comme on le sait, à la fois à Munich et à Berlin, vient de nous donner, dans le dernier fascicule de son tome vingt-huitième, un mémoire volumineux (273 pages) de M. Zimmer, l'érudit grammairien de Greifswald, sur les monuments les plus importants du cycle le plus ancien de la littérature épique irlandaise.

Je regrette vivement que des circonstances indépendantes de ma volonté me mettent dans l'impossibilité de parler *de visu* de l'édition du livre de Ballymote. Je suis à la campagne, retenu par le soin de ma santé, depuis le commencement de juillet, et l'exemplaire de cet ouvrage que j'ai fait venir de Londres m'attend à Paris depuis deux mois. J'ai vu les premières feuilles à Dublin, entre les mains de l'éditeur, qui me semblait mettre tous les soins désirables au choix des épreuves photographiques; c'était en 1881. Depuis cette époque, les seules

indications que j'ai eues sur cette intéressante publication se trouvent dans un article anonyme, mais dû à la plume érudite de M. J. T. Gilbert, qui a paru dans l'*Athenaeum* du 3 septembre. J'y apprends avec regret que l'éditeur n'a pas mis en tête du volume une analyse aussi détaillée que l'analyse si bien faite et si commode dont il a fait précéder le fac-similé du livre de Leinster. Tandis que l'analyse du livre de Leinster a soixante-quatre pages in-folio, celle du livre de Ballymote en a quatorze seulement. Ce manuscrit est un recueil de morceaux dont les sujets sont très variés. Le *Lebor na hUidre*, le *Lebor Breacc* et le Livre de Leinster précédemment publiés en fac-similé, par l'Académie d'Irlande, sont aussi chacun une sorte de bibliothèque. Nous ne pouvons avoir trop de reconnaissance à l'Académie d'Irlande, pour la libéralité avec laquelle elle met à la disposition des érudits du monde entier ces monuments si mal connus jusqu'ici. Le livre de Ballymote a été écrit vers l'année 1400; il est par conséquent moins ancien que les trois manuscrits antérieurement publiés par l'Académie d'Irlande, mais il contient un certain nombre de documents qui ne se trouvent point dans ces manuscrits, et pour les textes qui se trouvent déjà dans ces manuscrits il offre quelquefois de meilleures leçons.

La seconde série des *Irische Texte* se distingue de la première en ce qu'elle comprend, outre les documents irlandais, la traduction de ces documents. Cette traduction est tantôt en anglais, tantôt en allemand. La livraison qui vient de paraître est due à trois auteurs : M. Kuno Meyer, dont le nom est bien connu des lecteurs de la *Revue Celtique*, a donné une histoire inédite jusqu'ici de Philippe et d'Alexandre, rois de Macédoine, d'après le *Lebor Breacc*, avec des variantes tirées du Livre de Ballymote et une traduction en allemand. Vient ensuite le « Meurtre des fils d'Uisnech », publié par M. Whitley Stokes, d'après deux manuscrits de la bibliothèque des avocats d'Edimbourg, l'un du quinzième siècle, l'autre du dix-huitième. Ces manuscrits cotés, l'un LIII, l'autre LVI, Highland Society, ont été tous deux signalés par M. Gaidoz, dans un mémoire fort instructif inséré dans la *Revue Celtique*, t. VI, page 113. La rédaction conservée par ces manuscrits est très différente de celle qu'a publiée M. Windisch sous le titre d'« Exil des fils d'Usnech » (*Longes mac n-Usnig*) dans les *Irische Texte*, tome I, pages 67 et suivantes: elle est aussi beaucoup plus moderne; mais il est nécessaire de la connaître, si l'on veut étudier l'histoire de ce récit légendaire si émouvant et qui a en Irlande une si légitime notoriété. La traduction que M. Whitley Stokes y a jointe est écrite en anglais. A la suite, M. Windisch a placé une édition de quatre des histoires qui servent de préface à la grande épopée connue sous le nom de *Táin bó Cúailnge*. Ce sont: le *Táin bó Dartada* ou « Enlèvement des vaches de Dartaid », le *Táin bó Flidais* ou « Enlèvement des vaches de Flidais », le *Táin bó Regamain* ou « Enlèvement des vaches de Regamon », le *Táin bó Regamna* ou mieux probablement *Mórrigna* « Enlèvement des vaches de la déesse Morrigan ». Les manuscrits sont, l'un de la fin du onzieme siècle, les autres du douzième, du quatorzième et du quinzième; la traduction est en allemand. M. Windisch nous donne ces petits morceaux, pensons-nous, pour nous faire prendre patience; mais il ne fait qu'augmenter

notre appétit; nous espérons toujours qu'il se décidera enfin à nous mettre entre les mains ce que tout le monde attend de lui, une édition du *Táin bó Cúailnge*.

Le livre de M. Whitley Stokes porte le titre que voici: *The old-irish glosses at Würzburg and Carlsruhe, edited with a translation and glossarial index. Part I, the glosses and translation.* La plus grande partie des textes qu'elle contient avait déjà été publiée par M. Zimmer, dans ses *Glossae hibernicae* et même avant M. Zimmer dans les deux éditions de la *Grammatica celtica;* mais ces éditions antérieures à celle de M. Whitley Stokes sont incomplètes et contiennent beaucoup de mauvaises lectures; l'errata, que M. Zimmer a récemment publié comme supplément à ses *Glossae hibernicae*, ne peut être utilisé qu'à la condition d'être reporté sur les marges de chaque exemplaire de cet ouvrage: travail aussi long que minutieux et fatigant. L'édition de M. Whitley Stokes sera donc beaucoup plus commode que celle de M. Zimmer. L'éditeur anglais reproduit la plus grande partie du texte latin des épîtres, tel que le donne le ms. de Wurzbourg, au lieu que le professeur allemand a simplement copié les passages de la vulgate qui correspondent aux gloses irlandaises. Enfin M. Whitley Stokes met à la suite des textes qu'il publie une traduction anglaise, tandis que l'édition de M. Zimmer ne contient pas de traduction. Ainsi le travail de M. Whitley Stokes ne s'adresse pas seulement aux celtistes. Il serait fort à désirer que sa traduction tombât entre les mains de quelque savant connaissant bien les commentaires latins dont les épîtres de saint Paul ont été l'objet jusqu'au huitième siècle. Les gloses irlandaises de Wurzbourg, éditées par M. Whitley Stokes, sont un commentaire des épîtres de saint Paul, écrit par un moine irlandais à une époque, antérieure pour la plus grande partie à la date du manuscrit, qui remonte au neuvième siècle. Il est inadmissible que ce commentaire soit complètement original; il doit avoir été tiré en grande partie d'un ou de plusieurs commentaires latins plus anciens. Lequel ou lesquels? On voit bien que l'auteur irlandais avait sous les yeux un livre de son célèbre compatriote Pélage[1]. Il en donne en latin des extraits que M. Whitley Stokes reproduit avec soin. Ce livre de Pélage est-il la source unique du texte irlandais? N'y a-t-il pas d'autres sources accessibles? Telle est la question que nous posons; si elle était résolue, bien des passages obscurs de la glose irlandaise seraient peut-être éclaircis; l'histoire littéraire de l'Irlande, et la grammaire du vieil irlandais, feraient par là des progrès nouveaux[2].

1. Pélage était l'auteur d'*Expositiones sive commentarii in Epistolas Pauli,* en quatorze livres qui ont été publiés plusieurs fois. Wetzer et Welte, *Dictionnaire encyclopédique de la théologie catholique*, traduction Goschler, t. XVII, p. 522-523. Teuffel. *Geschichte der rœmischen Literatur*, § 443, 1, 3e édition, p. 1049. Migne, *Patrologia latina,* t. 30.

2. M. Whitley Stokes me signale lui-même les fautes d'impression que voici:

P. 51, ms. de Wb. f° 9 c, glose 30, au lieu de *isinanmin,* avec un *n* final, lisez *isinanmim* avec un *m* final.

P. 280, les lignes 32 et 33 ont été interverties. La traduction des gloses 29 et 30 du f° 13 c doivent être lues ainsi qu'il suit:

29. Then will be *finis,* when the Son shall deliver to the Father these things wherein He reigned here. — 30. He will put them under the power of the Son.

Le fascicule de la Revue de Kuhn, t. XXVIII, p. 417 et suivantes, qui contient l'intéressant mémoire de M. Zimmer sur la plupart des morceaux fondamentaux du premier cycle épique irlandais, ne m'est arrivé entre les mains que le 14 septembre; il m'est donc impossible de me former autre chose qu'une opinion tout à fait provisoire sur la valeur du travail du savant grammairien. Les pièces qu'il étudie sont au nombre de six. Quatre ont été publiées par M. Windisch dans le t. I des *Irische Texte:* ce sont la « Naissance de Cûchulainn » (*Compert Conculaind*), la « Demande en mariage d'Etain » (*Tochmarc Etaine*), la « Maladie de Cûchulainn » (*Serglige Conculaind*) et le « Festin de Bricriu » (*Fled Bricrend*). Les deux autres sont inédites ou n'ont été jusqu'à présent publiées qu'en fac-similé: ce sont le *Táin bó Cúanlge* et l'*Orgain brudne Dá Dergae;* M. Zimmer donne une analyse de ces deux documents : celle du *Táin bó Cualnge* occupe trente-quatre pages, de la page 442 à la page 475, celle de l'*Orgain brudne Dá Dergae* occupe seulement un peu plus de six pages, pages 556-563. Nous sommes heureux de signaler ces analyses aux érudits qui voudraient se faire une idée sommaire des deux plus importantes compositions épiques que nous offre la littérature irlandaise. M. Zimmer y a joint des dissertations fort intéressantes sur les diverses recensions de ces textes. C'est du *Táin bó Cúalnge* qu'il traite surtout avec développement. Son étude sur la date de cette vaste composition et sur ses différentes rédactions forme, avec l'analyse du texte, près de moitié de son mémoire[1]. Un examen approfondi de cette étude, qui semble fort instructive, demandera plus de temps que je n'ai pu jusqu'à présent lui en consacrer. Je n'en ai encore lu que le commencement et il me serait assez difficile de le critiquer, car l'idée fondamentale, qui s'y trouve développée savamment, a été exprimée déjà dans un fort mauvais livre dont je connais trop particulièrement l'auteur pour qu'il me soit commode d'attaquer ses doctrines. On sait que l'origine du *Táin bó Cualnge* a été le sujet d'un récit légendaire irlandais aujourd'hui connu sous le titre de *Imthcacht na Tromdhaimhe* « Voyage de la lourde compagnie ». M. Zimmer établit que le glossaire de Cormac nous a conservé un fragment d'une rédaction païenne de ce récit légendaire. Cette rédaction païenne devait exister au neuvième siècle, date de la plus ancienne partie du glossaire de Cormac. Cette rédaction païenne, que M. Zimmer désigne par la lettre *a*, s'oppose à une rédaction chrétienne qu'il représente par la lettre *d ;* il y a, comme il le montre, des recensions *b* et *c* qui constituent une sorte de transition entre *a* et *d* (pages 436-439). Or, cette thèse, a déjà été, en partie au au moins, soutenue il y a quatre ans dans l'*Essai d'un catalogue de la littérature épique de l'Irlande,* ouvrage dont M. Zimmer, dans les « Nouvelles savantes de Goettinge », a dernièrement, avec la franchise qui le distingue, exposé sans beaucoup de ménagements les défauts[2]. « Le texte publié par Connellan, » dit l'auteur de l'*Essai d'un Catalogue*, « est une rédaction chrétienne. Une rédaction « païenne a existé, et le glossaire de Cormac nous en a conservé un fragment

1. Cette étude a déjà été annoncée dans la *Revue celtique*, tome VII, page 449.
2. Voir plus haut, p. 400-401.

« sous le mot *Prúll*[1] ». Je terminerai cette annonce du mémoire de M. Zimmer par une observation : le premier morceau épique irlandais que M. Zimmer y étudie, est le *Compert Conculaind* « Naissance » ou plus littéralement « Conception de Cûchulainn ». Dès le mois de juillet dernier, j'ai reçu de M. L. Duvau un mémoire sur le même sujet. Ce mémoire, qui doit paraître prochainement, était entre les mains de l'imprimeur de la *Revue Celtique*, longtemps avant la date toute récente à laquelle m'est parvenue la dissertation de M. Zimmer.

II.

En même temps que le dernier fascicule du tome XXVIII de la Revue de Kuhn, j'ai reçu un fascicule contenant les troisième et quatrième livraisons du tome XXIX de la même publication périodique. M. Whitley Stokes y a donné, pages 372-378, une édition des gloses irlandaises contenues dans un manuscrit de Chalcidius, conservé à la bibliothèque Bodléienne d'Oxford. Ce manuscrit est coté Auct. F. 3. 15. Il contient une traduction latine et un commentaire du *Timée* de Platon. Chalcidius paraît avoir écrit ces deux ouvrages en Espagne, au commencement du quatrième siècle. C'est à sa traduction et à son commentaire du *Timée* que la plupart des savants du moyen âge, qui se sont occupés de Platon, ont dû la connaissance des doctrines du grand philosophe grec[2]. Les gloses irlandaises sont d'une écriture du douzième siècle; leur découverte et leur transcription sont dues à M. C. Plummer. M. Whitley Stokes a joint un commentaire grammatical au texte irlandais. Le savant celtiste suppose que Jean Scot Erigène a bien pu ne connaître Platon que par la traduction et le commentaire de Chalcidius. Mais cette hypothèse est peut-être gratuite, puisque le philosophe irlandais savait assez de grec pour se hasarder même à écrire en cette langue[3]. Quoi qu'il en soit, il est intéressant de savoir que Chalcidius est un des auteurs étudiés par les savants irlandais du moyen âge et on fera bien de vérifier si, outre le manuscrit d'Oxford, d'autres manuscrits de Chalcidius n'offriraient pas des gloses irlandaises; c'est une observation de M. Whitley Stokes, et je m'empresse de l'appuyer.

III.

Dans le même numéro de la Revue de Kuhn, page 379-380, M. Whitley Stokes signale quatre noms neutres irlandais en *s* qui manquent aux listes publiées jusqu'ici : *all* « rocher », *delg* « épine, broche », *gruad*, « joue », *ten* « feu », auxquels, par communication manuscrite qu'il m'adresse, il ajoute *tóib*, gén. *tóibe*, « côté ». C'est un supplément à une note déjà publiée par le même savant sur le même sujet dans le t. XXVIII de la même Revue, pages 292-293.

1. Essai d'un catalogue de la littérature épique de l'Irlande, precédé d'une étude sur les manuscrits irlandais conservés dans les îles Britanniques et sur le continent, par H. d'Arbois de Jubainville. Paris, Thorin, 1883. P. 157.

2. Hauréau, *De la philosophie scolastique*, première édition, tome I, pages 76, 81-82; cf. Teuffel, *Geschichte der rœmischen Literatur*, troisième édition, page 955, § 407, 4.

3. Voyez Migne, *Patrologia latina*, tome 122, col. 1237-1240; cf. Hauréau, *De la philosophie scolastique*, première édition, t. I, p. 112 et suivantes.

IV.

Le Rev. Edmund Hogan, S. J., St. Stanislaus' College, Tullamore, a inséré dans *The irish ecclesiastical Record*, 3e série, volume VIII, no 8, août 1887, pages 739-744, une dissertation sur le mot *fúrad*, donné jusqu'à présent comme une glose du latin *factum est*, et par lequel on a cherché à expliquer le gaulois IEURU, si connu des épigraphistes français. Le R. P. Hogan croit que le sens véritable de *fúrad* est *occideret*, et que l'interprétation admise jusqu'ici pour ce mot irlandais est le résultat d'une erreur du scribe qui aurait mis la glose sur un mot différent de celui sur lequel il aurait dû la placer. Le scribe avait devant lui le Livre d'Armagh, fo 189 verso, colonne 1 ; il venait d'inscrire la glose *cimbidi* au-dessus de la ligne 2 sur le mot *custodias*, il voulait écrire *fúrad* sur le mot suivant, *occiderent*, qu'il lisait *occideret*, sans *n* avant le *t*, et par distraction il a écrit *fúrad*, neuf lignes plus bas, sur le mot *accederent*. *Factum est* se trouve dans la ligne qui est immédiatement au-dessus de celle qui contient le mot *accederent*, et voilà pourquoi on a cru que *fúrad* était la glose de *factum est*. Il n'y aurait donc aucun rapport entre *fúrad* et le gaulois *ieuru* (dedit, fecit). J'ignore quelle sera la solution définitive à laquelle s'arrêteront les grammairiens ; mais on ne peut contester que l'observation ne soit ingénieuse et que l'auteur ne connaisse la littérature de son sujet [1].

V.

Dans le même numéro de l'*Irish ecclesiastical Record*, pages 723-731 le Rev. E. O'Brien, P. P., Coleraine, a inséré un mémoire où il soutient que le Palladius envoyé par le pape Célestin I, en 431, pour prêcher l'évangile en Irlande, suivant la chronique de Prosper, est identique à saint Patrice, le célèbre apôtre de l'Irlande. Le nom breton de saint Patrice, *Succat* dans le *Livre des hymnes* [2], *Succetus* chez Tirechan [3], *Sochet* chez Maccu Mactheni [4], était un nom du dieu de la guerre, *deus bellis*. *Succat* serait une traduction de Palladius, dérivé lui-même du nom de Pallas, déesse de la guerre. C'est une thèse séduisante, mais à laquelle il faudra peut-être encore l'épreuve de la critique.

VI.

Nous devons au Right Rev. Charles Graves, évêque de Limerick, une dissertation sur les inscriptions ogamiques, qui a paru dans l'*Hermathena*, tome VI, pages 241-268. L'auteur y maintient sa doctrine que l'alphabet ogamique est fondé sur l'alphabet romain. Cette doctrine me paraît évidente, je l'ai soutenue

1. Comparez un article de M. Thurneysen, *Revue celtique*, t. VI, p. 94-96 ; une note de M. Kuno Meyer, même tome, p. 191-192 ; une note de M. Thurneysen, *ibid.*, p. 371.
2. Windisch, *Irische Texte*, t. I, p. 11, note.
3. *Analecta Bollandiana*, t. II, p. 35.
4. *Analecta Bollandiana*, t. I, p. 549.
5. Livre des hymnes, chez Windisch, *Irische Texte*, t. I, p. 11, note.

dans un mémoire écrit sans connaître l'opinion du vénérable savant irlandais et qui a paru en 1881, p. 20-26 des Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions. Dans la dissertation qui vient de me parvenir, l'auteur cite plusieurs inscriptions ogamiques qui n'ont pu être écrites qu'à une époque où la connaissance du latin avait pénétré en Irlande. Ces inscriptions nous offrent : 1° les noms propres *Marianus*, *Sagittarius* au génitif singulier ; 2° l'invocation : CARE PAITAIR UDI, pour *Care pater audi*; 3° le sigle F, tantôt pour *fecit* (CUNAGUSOS MAQI MUCOI F[ECIT]), tantôt pour *filii* (COLOMAGNI F[ILII] ADALTRI). L'écrivain érudit continue en réunissant quelques inscriptions ogamiques qui, contrairement à la doctrine reçue, lui paraissent postérieures au paganisme. MOINENA MAQI OLACON serait l'épitaphe de Moinenn, oncle de ce saint Brendan, qui est si célèbre par son voyage légendaire. BRUSCCOS MAQQI CALIACI, se rapporterait à un certain Broscus ordonné prêtre par saint Patrice suivant Tirechan. Saint Finnbarr était l'élève d'un certain Maccorbius, dont on peut reconnaître l'épitaphe dans l'inscription ogamique qui commence par les mots ANM CORRPMAQ SUIDD « âme *ou* nom de Corrpmaq le savant ». Corrpmaq est le même nom que Maccorbius; l'ordre des termes seul diffère. Corrpmaq nous offre l'ordre ancien et Maccorbius le nouveau. Dans l'inscription ogamique ANM CRUNAN MAQ LUQIN, il paraît être question d'un certain Cronan, fils de Lochain, qui vivait au milieu du septième siècle. Toutes ces identifications paraissent vraisemblables ; il est moins facilement admissible que le nom d'homme, qui est le second mot de l'inscription ogamique ANM MOELEAGOEMIR ADMACI FEACIMEAN signifie « serviteur tonsuré de sainte Aedhamar ». A la date à laquelle remonte le monument dont il s'agit, le *d* et le *g* ne s'employaient pas indifféremment l'un pour l'autre comme en moyen irlandais. Quoi qu'il en soit, ce nouveau travail du savant évêque de Limerick mérite d'être étudié avec soin par tous les savants qu'intéressent les monuments les plus anciens de la langue irlandaise.

VII.

Le 10 juin dernier, M. Héron de Villefosse a entretenu l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres de l'inscription gauloise REXTUGENOS SULLIAS AVVOT. Elle se lit sur le revers d'une figurine de Vénus en terre cuite, dont on a trouvé deux exemplaires, l'un à Caudebec-les-Elbeuf (Seine-Inférieure), en 1886 ; l'autre à Fégérac (Loire-Inférieure), en 1887. *Rextugenos* est un nom de fabricant qui s'est déjà rencontré ailleurs ; *sullias* a probablement un sens géographique; on pense que *avvot* correspond au latin *fecit*. On a remarqué déjà ce mot sur l'arc de triomphe d'Orange. C'est le premier exemple connu d'une troisième personne du singulier gauloise terminé par un *t*. La seule racine celtique qui me semble pouvoir se rapprocher de ce mot est la racine AV « écouter, conserver », sur laquelle on peut consulter les *Fondements de l'étymologie grecque* de Curtius, 5e édition, page 386, n° 586. Le verbe gaulois signifierait donc, non pas « a fait » mais « a surveillé, a fait faire ».

Dans la séance du 1er juillet, M. Héron de Villefosse a donné à l'Académie com-

munication d'une inscription récemment découverte à Saintes (Charente-Inférieure), par le chanoine Julien Laferrière. C'est l'épitaphe d'un soldat de l'*ala Atectorigiana*. Or dans cette région on a trouvé un certain nombre de monnaies gauloises sur lesquelles est inscrit le nom d'homme *Atectorix*. Voyez dans la *Revue Celtique*, t. I, p. 293, col. 1, la « Liste des mots relevés sur les monnaies gauloises », par M. A. de Barthélemy. Notre savant collaborateur a lu (1871) ATECTORI, et attribue cette légende aux *Pictavi*, voisins, comme on sait, des *Santones*, dont Saintes était la capitale. Ce nom d'homme est probablement composé de trois éléments : *ad-tecto-rix*, cf. *a[d]-trebates* et *Tecto-sages* ou *Tecto-sagi*, cf. *Gr. C.*², 3, 63, 866.

VIII.

J'ai déjà parlé plus haut, p. 196 et 393, de la polémique à laquelle a donné lieu le mémoire du Rev. B. Mac-Carthy sur le missel de Stowe. Cette polémique a continué dans l'*Academy* des 16 et 30 juillet dernier. Le numéro du 16 contient (p. 42) une réponse du Rev. B. Mac-Carthy à M. Warren. Dans le même numéro (page 41), M. Whitley Stokes a inséré une savante dissertation où il démontre, contre le Rev. B. Mac-Carthy, que le vieil irlandais *mael* ou *mail*, au génitif *maile*, « tonsuré et serviteur », doit être distingué de *Mel* ou *Mĕl* dont la forme latinisée est *Melus*, nom du premier évêque d'Ardagh. Ce nom paraît avoir été indéclinable en irlandais; il semble d'origine galloise (*Academy* du 30 juillet, page 73). Un proverbe anglais dit que lorsqu'un Irlandais est embroché, il y a toujours un autre Irlandais pour faire tourner la broche. En conséquence, M. Whitley Stokes a mis dans l'*Academy* du 30 juillet dernier une critique de l'édition donnée il y a quinze ans par le Rev. B. Mac-Carthy, d'un traité moyen irlandais sur l'incrédulité de saint Thomas, dans l'*Irish ecclesiastical Record*. J'ai la réputation, peut-être fondée, d'être un critique trop sévère, et, si je dis que M. Whitley Stokes a été un peu dur pour le Rev. B. Mac-Carthy, on m'appliquera le texte de l'Evangile sur l'homme qui voyait une paille dans l'œil de son voisin, et qui n'apercevait pas une poutre dans le sien. Je ferai cependant une observation : il y a quinze ans que le Rev. B. Mac-Carthy a publié le traité sur l'incrédulité de saint Thomas ; si depuis cette époque il a continué à s'occuper de moyen et d'ancien irlandais, il doit en savoir plus qu'à la date à laquelle remonte ce premier travail ; il peut donc avoir composé son récent mémoire sur le missel de Stowe avec plus de compétence que s'il l'eût écrit quinze ans plus tôt : mais il a manqué de courtoisie envers MM. Warren et Whitley Stokes, quand il a négligé de signaler le mérite des travaux importants publiés avant le sien, sur le même document, par ces deux savants auteurs.

IX.

Dans la séance de la Chambre des communes du 8 août dernier, après une escarmouche sur la parcimonie avec laquelle les fonds du Royaume-Uni sont employés à l'impression des monuments de l'histoire d'Irlande, les députés Gillet

Dillon ont parlé avec une vivacité plus celtique que parlementaire de la manière dont se prépare la continuation de la publication des anciennes lois irlandaises qui se fait aux frais de l'Etat, à Dublin. On sait que ces lois ont été copiées et traduites par O'Donovan et O'Curry, tous deux morts depuis vingt-cinq ans. Ces deux savants Irlandais, — sans avoir la préparation scientifique qui a fait la force de Zeuss, qui fait celle de ses successeurs allemands, et dans les îles Britanniques celle d'hommes comme M. Whitley Stokes et M. Hennessy — étaient arrivés par un travail opiniâtre et par une sorte de merveilleux instinct à des résultats qui méritent la plus sympathique admiration. Toutefois on ne peut contester que leurs travaux soient aujourd'hui arriérés sur une foule de points et que l'édition des lois irlandaises, telle qu'elle a été donnée d'après eux, ne prête le flanc à une foule de légitimes critiques. Ces critiques portent sur de mauvaises lectures, sur des erreurs grammaticales, enfin sur des termes techniques de droit mal compris, d'où les contre-sens les plus graves. M. R. Atkinson, chargé de continuer la publication, a entrepris la correction de la portion encore inédite de l'œuvre des deux savants défunts : il est certainement beaucoup plus compétent que ne l'ont dit MM. Gill et Dillon ; cependant je crois qu'il ferait mieux de publier telle quelle, ou à peu près, malgré ses défauts, l'œuvre d'O'Donovan et d'O'Curry. Beaucoup de termes du vocabulaire juridique irlandais présentent aujourd'hui des difficultés insurmontables qui disparaîtront quand, la publication officielle étant terminée, chacun, ayant entre les mains la totalité du travail préparé par O'Donovan et O'Curry, pourra lentement, et avec mûre réflexion, lire dans un livre imprimé les passages où le sens des termes aujourd'hui obscurs est déterminé par le contexte. Je crains donc que le travail de correction entrepris par M. R. Atkinson ne soit en partie prématuré et que, malgré la science de l'auteur, à laquelle je me plais à rendre hommage, ce travail, pénible et consciencieux, ne lui procure plus de désagréments que de satisfaction.

Jubainville (Vosges), le 19 septembre 1887.

H. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE.

ERRATA

P. 347, ligne 20, au lieu de 314, lisez 358.
P. 351, — 17, — fawn-coloured, lisez bare-browed (praecalvus).
P. 361, — 15, — fawn like, lisez bare browed.
P. 365, — 22, — fawn-coloured, lisez bare browed.
— — 29, — *uissín* or *oissín* (a fawn) dimin. of *oss*, lisez *ussíne* « die Schlæfe » (Cormac s. v. ranc) as Prof. Windisch points out to me.

Whitley STOKES.

TABLE

DES

PRINCIPAUX MOTS ÉTUDIÉS DANS LE VOLUME VIII DE LA *REVUE CELTIQUE*[1].

I. Gaulois.

Aballo pommeraie, 124.
Acaunum, Acunum rocher, 123, 144.
-ācos, suffixe, 110-118, 120-122, 125-133, 135-143, 148.
Admagetobriga château d'Admagetos? 149.
ambi- autour, 36, 37, 505.
Armogios très grand, 506.
Atectorix, 537.
Augustodunum forteresse d'Auguste, 124.
Augustodurum forteresse d'Auguste, 124.
Augustomagus champ d'Auguste, 124.
Augustonemetum temple d'Auguste, 124.
Augustoritum gué d'Auguste, 124.
Auricnus fils d'Aurus? 180.
Autricum ville sur l'Eure, 122.
Avaricum ville sur l'Evre, 122.
avvot, 536.
Bardomagus champ de Bardus, 134.
becco bec, 115.
Bēnācos cornu, aux nombreux promontoires, 110-112, 140.
-benno- corne, sommet, cap, 144.
Bibracte ou Bibrax ville aux bièvres ou castors, 122.
Bituriges rois du monde, 170.
Bodincomagus champ du Bodincus ou Pô, 123, 179.
-briga forteresse, 133.
briva pont, 122.
Briva-Isarae Pont-Oise, 123.
Brivate endroit où il y a un pont, 123.
Brivodurum forteresse du pont, 123.
Cabillonum ville aux chevaux? 122.
Caesarodunum forteresse de César, 124.
Caesaromagus champ de César, 124, 125.
callio- testicule, 36.
calliomarcus equi ungula, tussilage, 36.
Cambodunum forteresse courbe, 124, 146.
Camulodunum forteresse de Camulus, 124.
Camulogenus fils de Camulos, 170, 182.

1. Cette table a été faite par M. Emile Ernault.

Camulognata celle qui fait du dieu Camulos l'objet de son culte habituel, 182.
canto- blanc? 144.
Cantobennicus au sommet blanc? 144.
Carantomagus champ de Carantus, 133.
Carantos ami, parent, 109.
Carbantia ville des chars, 124.
carbanto- char, 124.
Carpentoracte fabrique de chars, 124.
Cassignatus celui qui adore le dieu Cassis ou les dieux Casses, 182.
Catugnatus habitué au combat, 182.
Cintugnatus adorateur du dieu Cintus, 181-183.
Cisomagus champ de Cissus, 146, 147.
Claudiomagus champ de Claude, 125.
-cnos fils de, 107, 180, 181.
Condate confluent, 123.
Condatomagus champ du confluent, 123, 398.
Deobrigula la petite forteresse des dieux, 124.
Derventione chênaie, 124.
Devognata celle qui adore les dieux, 182.
Divodurum forteresse des dieux, 124.
Divona la divine, 124.
-dorum forteresse, 149.
δοῦνον lieu élevé, 169.
Drusomagus champ de Drusus, 133.
Dubrum eau, 144.
-dunum forteresse, 133.
-durum forteresse, 149.
Eburobriga forteresse d'Eburos, 134, 135.
Eburodunum forteresse d'Eburos, 134, 135.
Eburomagus champ d'Eburos, 134.
-eos suffixe patronymique, 107.
Eporedia la ville des bons dompteurs de chevaux, 124.
Eposognatus bien habitué au cheval, 182.
Gabromagus champ des chèvres, 124.
Gabrosentum chemin des chèvres, 123.
-geistlos gage, otage, 507, 508.
Genava bouche, 122.
-genos fils (d'une divinité), 180, 181.
-gnatos habitué à; qui rend ordinairement un culte à, 109, 180, 181.
Gobannium forge, 124.
-i-acus, suffixe, 104, 119-121, 137, 140, 143, 302-345.
Iciodurum forteresse d'Icius, 120, 125, 146.
Iciomagus champ d'Icius, 120, 125.
ieuru, *dedit, fecit*, 535.
Isarnodorum forteresse d'Isarnus, 148.
Isarnos fer, 148, 149.
Juliomagus champ du divin Jules, 125.
-lanum plaine, 187.
Litanobriga forteresse large, 124.
Litogenus fils de la fête, 181.
Λιτουμαρεος fils de Litumaros, 107.
Litugena fille de la fête, 170, 181.
λοῦγον (acc.) corbeau, 169, 171.
Lugudunum forteresse du dieu Lugus, 123.
-magus champ, 133.
-marcos cheval, 36.
-maros grand, 110.
Matucaium chemin des cochons, 124.
Matugenus fils du sanglier, 181.
medio- qui est au milieu, 187.
Mediolanum, Mediolanium plaine du milieu? 187, 374-378.
Mosomagus champ de la Meuse, 123.
nate du fil, 182, 183.
Nemetodorum forteresse de Nemetos, 147.
nemeton (lieu) sacré, temple, 123, 147, 148.
Neriomagus champ de Nerius, 125.
nerto- force, 110.
Nertomarus grand par la force, 110.
Noviodunum forteresse neuve, 123.
Noviomagus champ neuf, ou nouvel-

lement défriché, 124.
Ollognatus celui qui adore le dieu Ollos, 182.
Rectugenus, Reitugenus fils du droit, 181.
Ritumagus champ du gué, 123.
ro- beaucoup, 172.
Samarobriva pont sur Somme, 122.
Segomari (fils) de Segomaros, 107.
Senomagus vieux champ, 124.
Turnomagus champ de Turnus, 135.
Uro-geno- fils de l'urus, 181.
Uxellodunum haute forteresse, 123.
Vellaunodunum bonne forteresse, 123.
vergobretos magistrat suprême, 222, 223, 226.

II. Irlandais.

-ach suffixe, 36, 138.
adobragart il vous fascina, 508.
ail insulte, 64.
airde signe, 34.
all rocher, 64, 534.
allamae malheur à moi! 64.
amal comme, 188.
an, pronom relatif, 188.
anaim je demeure, 495.
anál haleine, 34.
anm âme ou nom, 536.
arco je prie, 504.
arg héros, 397.
assa sandale, 369.
banbh porc, 503.
bar sage, 502.
beabh tombe, 498.
béim, pl. bémen coup, 525.
benn corne, promontoire, 111, 140.
bennach cornu, 110.
blonac saindoux, 504.
boss, bass paume de la main, 33.
broghadh action d'avancer, de marcher, 64.
brug champ, 64.
búirech valeur, prouesse, 64.
buith être, 199.
búrach valeur, prouesse, 64.
caitheamh recevoir (la communion), 388.
carad aimer, 138.
carthach celui qui aime, 138.
caullach verrat, 36.
cechlotar ils creusèrent, 64.
céle associé, vassal, camarade, 99, 100.
céilsine vassalité, 100.
celebram je gazouille, 362.
cet coup, 366.
cétbaith sentiment, 198, 199.
cétbanim je comprends, 199.
clár table, 195.
clíath claie, 509.
cluche jeu, 195.
coipdire prix du corps, 159.
coisceam je calme, j'apaise, 366.
comaircim je me rencontre, 64.
comol, comul, réunion, 500.
Corrpmaq. 536.
cosnam défense, 499.
crann arbre, bois, 138, 157.
Crannach endroit boisé, 138.
crannchur (pose d'un morceau de bois), sort, 195.
crenim j'achète, 503.
crú sang, 64.
dám troupe, 196.
debthach dissident, 138.
debuith dissentiment, 138.
delg broche, 64, 534.
dódais tu as mangé, 64.
dóerchéle vassal dépourvu de liberté, 99, 101.
dorus porte, 149.
dosanais « secreto », 368.
dris, buisson épineux, 137.
dristenach endroit où il y a des buissons épineux, 137.
duas oppression, 362.
eblim j'élève, 195.

elit chevreuil, 497.
enechlann prix de l'honneur, 159, 368.
etarcert interprétation, 500.
fear homme, personne, 387, 388.
feb distinction, supériorité, 194.
féil fête, 195, 501.
ferb bouton, pustule, 498.
fine race, 504.
fingal « parricidium », 504.
fled festin, 195.
flesc baguette, bâton; gerbe de blé, 138.
Flesccach champ de blé, 138.
foss serviteur, 74.
gablach fourchu, 36.
galar douleur, 35.
galarche maladie, 35.
galrach malade, 35.
gíall otage, 507.
gní voix, son, 362.
gress attaque, 64.
grúad joue, 534.
guidim je prie, 64.
iarn fer, 148.
íúrad *occideret?* 535.
imm, particule réfléchie, 36.
inar tunique, 361.
inonn le même, 188.
laaim « I drive », 499.
lán plein, 509.
lau petit, mauvais, 505.
Leacach pierreux, endroit où il y a des pierres, 138.
leblaing il sauta, 504.
legad dissolution, 498.
léimm saut, 504, 524.
léimnech qui saute, 524.
lia, gén. liacc, pierre, 138.
línaim je remplis, 509.
lingim je saute, 504.
logaim je remets, je pardonne, 498.
lóg-enech prix de l'honneur, 159.
lóg-fir prix de l'homme, 159.
lóon graisse, 504.
lorg trace, 499.
Maccorbius, 536.
mael *ou* mail serviteur tonsuré, 537.
Mel nom d'un évêque iriandais, 537.
mebul honte, 499.
mrath trahison, 195.
mrug champ, 64.
mudaigim je détruis, 366.
neit combat, blessure; dieu de la guerre, 184.
nith blessure mortelle, 184.
ollam savant, 182.
ón gémissement; hélas! 367.
rám rame, 509.
rand, rann partie, 67, 196.
rét chose, 195.
ro- préfixe de passé, 191.
ruiteach (armée) en marche, 366.
sendún vieille forteresse, 123.
Senmag vieux champ, 124.
seta long, 366.
sgeadas robe, 501.
sgeadughadh robe, 501.
sleg lance, 196.
slemain lisse, 505.
smot petite quantité, 362.
sóerchéle vassal franc, 99, 101.
stáigim je rôtis, 369.
-t suffixe de futur et de prétérit, 191.
táire bassesse, 366.
Tamnach endroit où il y a des troncs d'arbres, 138.
tamon tronc d'arbre, 138.
temel obscurité, 396.
ten feu, 534.
tinolaim je réunis, 500.
tiug épais, 505.
tóib côté, 534.
tol volonté, 195.
tórmach augmenter, 506.
tort un pain, gâteau, 64.
trágud épuisement, 500.
trist fatigué, triste; malédiction; court espace de temps, 366.

tróg malheureux, 195.
ussíne tempes, 538.

III. Gaélique d'Écosse.

bram pet, 526.

IV. Gallois.

ac quoique, 10.
adaw laisser, 500.
adref à la maison, 4.
amcan but, intention; computation, compte, 2.
amwc qu'il défende, 35.
amwyn secourir, 35.
amwyth défense, 35.
anadl haleine, 34.
annog exhorter, 35.
anwiredd injustice, 499.
arab enjoué, 502.
ar athreigl au retour, 502.
archaf je demande, je commande, 504.
arfor lieu sur le bord de la mer, 173.
argywedd dommage, 499.
arluo empêcher, 506.
armerthu préparer, 174.
arwydd signe, 34.
arwyn passion violente, 496.
attref à la maison, 4.
-auc, suffixe, 112.
bach petit; terme de tendresse, 371.
bagl béquille, 30, 31.
baglog qui a une crosse, 30.
banadl genêt, 33.
banw porc, 503.
banwes truie, 503.
bidog poignard, 499.
bloneg saindoux, 504.
boss paume de la main, 33.
breuant gosier, 165.
bwnneiaid prières, 496.
bydwr accoucheur, 501.
bydwraig sage-femme, 501.
cat combat, 165.
Catgen fils du combat, 181, 182.
ceden poil, 501.
clwyd claie, 509.
colof, corof, coryf, arçons, 20.
croch violent, véhément, 12.
crwm, fém. crom, courbe, 168.
cul étroit 499.
cwlm nœud, 174.
cwnsallt sorte de manteau, 26.
cyfartal poli, courtois, 10.
cyfaru labourer ensemble, 496.
cymharu comparer, 503.
cymmeryd ar, ordinairement cymmeryd at, prendre goût à, se tourner vers, 10.
cyndyn obstiné, 493.
cyngwystl gageure, 508.
cynhwyllaw conduire par surprise, 14.
cywir juste, 505.
cywystl gage mutuel, 508.
dagr larme, 30.
datl lieu d'assemblée, 505.
defawd coutume, 500.
din citadelle, 165.
dinoethi mettre à nu, 495.
dometic dompté, 500.
dwnn brun, noir, 4.
dyddyfnu absorber, 496.
dyn mwyn gentilhomme, 24.
dystaw réduire, calmer, 507.
eisin du son, 502.
elain biche, 497.
elawch indulgence, 497.
erdrym fort, puissant; élégant, beau? 8.
ewythr oncle, 12, 14.
ffreg bavardage, babil, 495.
gadaw laisser, 500.
gaflog fourchu, 36.
galar douleur, 35.
garawys carème, 501.
garm cri, 174.
gelor bière à porter les morts, 36.

godro traire, 500.
Guerngen fils de l'aune, 181.
Guidgen fils de l'arbre, 181.
gwahardd, gwardd prohibition, 508.
gwaith fois, 500.
gwarth reproche, 498.
gwasgu comprimer, 500.
gwedy après, 500.
gwenwyn poison, envie, 10.
gwerth prix, vente, 497.
gwledd festin, 195.
gwnaeth il fit, 497.
gwrm brun, 174.
gwybod connaissance; courtoisie, politesse, 10.
gwydd connaissance, 498.
gwyddol scientifique, 496.
gwyl fête, 195, 501.
gwyn rage, 496.
gwynebwarth sorte d'amende, 33.
gwynn, fém. gwenn blanc, 168.
gwyr pur, 499.
hebrwng conduire, 509.
-i terminaison d'imparfait de l'indicatif, 3e pers. sing., 510.
i maes dehors, 2.
laun plein, 509.
llai moindre, 505.
Lleuog plein de poux, 497.
llewic évanouissement, syncope, 498.
llo veau, 497.
llu troupe, armée, 506.
lluo se presser en foule, 506.
llwrw trace, 499.
llwyf orme, 509, 510.
llyfn lisse, 505.
llyw chef, 497.
llywedu conduire, gouverner, 497.
mach caution, 30.
magnel canon, 528.
magoll engraissé, 528.
mefl honte, 499.
meflhau couvrir de honte, 506.
megin soufflet, 528.
meinin de pierre, 165.
Mel nom d'un évêque irlandais, 537.
methu manquer, ne pas réussir, 12.
mun main, 501.
mwnwgl cou, 499.
mws fétide, 496.
mwygl tiède, 528.
mydwraig sage-femme, 501.
Nevet sacré, 148.
Nimet sacré, 148.
noden fil, 183.
palu bêcher, 64.
plwyf paroisse, 396.
rhan part, 67, 196.
rhaw, pl. -iau, bêche, 509.
rhuo mugir, 502.
rhwyf rame, 509.
swllt trésor ; shilling, 498.
swyn charme, 498.
sywino tourner, user continuellement, 499.
termisceticion troublés, 502.
teú épais, 505.
tori briser, 502.
tru malheureux, 195.
tynu tirer, étendre, 498.
us, pl. usion, balle des grains, 502.
val kynt comme auparavant, 6.
wrm brun, 174.
ychain bœufs, 525.
ym, particule réfléchie, 36.
ymeith dehors, 2.
ymroddi s'adonner, 497.
yr à cause de, 496.
yscwr branche, 26.
ysgallen chardon, 35.
ys gwir assurément, 16.
ysgyfarnog lièvre, 494.

V. Cornique.

a, particule verbale, 46.
arghaf je commande, 504.
askellen chardon, 35.

blonec saindoux, 504.
bom, pl. bommyn, coup, 525.
bram, pl. bremmyn, pet, 526.
chen cause, 499.
galar douleur, 35.
geler bière à porter les morts, 36.
-guistl gage, otage, 507.
haloin sel, 509.
hellyrchys poursuivi, 506.
le moindre, 505.
noden fil, 183.
notuid aiguille, 508.
om, particule réfléchie, 46.
rev rame, bêche, 509.
ruif rame, 509.
sawthenys troublé, effrayé, 505.
vasken tréteaux funèbres, 32.
ym, particule réfléchie, 36, 46.
yth, particule verbale, 46.

VI. Breton.

a qui; particule verbale, 37, 41.
acomloe « insolubile », 498.
admosoi « inrogauerit (maculam) », 496.
adreñ en arrière, 4.
ærion ourlet, 508.
aimseudeticad « (turpitudinem suam mutuo) reuelauerint, » 495, 505.
alan, alazn haleine, 34.
alo « admisorum », 496.
altin rasoir, 35, 502.
am qui me, 37.
amiegez sage-femme, 32.
amouc retard, 35.
amouez relâcher, 35.
ampar « habet », 496.
amui, pl. -eu, secours, 35.
amuyein secourir, 35.
anaoue monitoire, 35.
anfumetic (na bu-) « non suspectionis » 501.
ankelher feu follet, 36.
anno « sugerendum », 35.
annouez admonester, 34, 35.
anscantocion (pl.) sans écailles, 502.
ar « expetierit », 504.
araprecl « prodigum », 502.
archas il commanda, 504.
arcogued « noxia », 498.
arimrod *ou* arimrat « functus est », 492, 497.
arléhuein rafraîchir un outil de fer, 505.
arleu réparation, 505.
arlu « proibuit », 503, 506.
arlup « pedicam », 503, 506.
arm arme, 174.
armerhein épargner, 174.
aroez, arouez signe, 34, 508.
arouedma « signaculum », 34.
aruoarz fascination, 508.
ar uuo art il fascina, 508.
arvor lieu sur le bord de la mer, 173.
arwezinti signe, 34.
askolen chardon, 35.
astandart étendard, 35.
auituer « degente sub censu » 501.
autre autorisation, 526.
Avallec pommeraie, 139.
azlan haleine, 34.
aznavoë, aznawe monitoire, anathème, 34, 35.
azre-winti signe, 34.
azroue, azrouez signe, 34, 508.
baelan genêt, 34.
baelanek genetaie, 34.
baelec prêtre, 31, 66.
bagol sain, robuste, 528.
bah, bac'h bâton, 30.
balan genêt, 33.
balanec, balaznec genetaie, 33.
banalec, banazlec genetaie, 33, 139.
banazl genêt, 34, 139.
bangounel pompe, 528.
bar « caragios », 502.
baz bâton, 30, 31.
barcot « caragios », 502.

bazloaek béquille, 31, 32.
bazvalan (bâton de genêt), intermédiaire pour les mariages, 30, 33.
beb tombeau, 493, 498.
begin, soufflet de forge, 528.
belek, pl. beleyen, prêtre, 30, 31.
bélinjé serge, 526.
benèd cimetière, 493.
berlerou, berlero, chaussettes, 524.
beuz buis, 139.
Beuzec victorieux, 139.
beuzid endroit où il y a du buis, 139.
bév tombe, 493, 498.
bitat « resicaret », 499.
blañk sou, 527.
blein sommet, 504.
bleñ sou, 527.
bleun fleur, 139.
Blevec (Le) endroit où il y a des fleurs, 139.
blezvec fleuri, 139.
blomen, bloumen pompe, jet d'eau, 526.
blonec graisse, saindoux, 64.
boco « paulo remissioris »? 501.
boem, bom (douar), pl. bémen, levée de terre que fait le soc de la charrue, 525.
bomm nij volée, 525.
bonäl genêt, 33, 34.
boz paume de la main, 33.
Breh, Breiz, Bretagne, 174.
briminyat peteux, 525.
bruc, brug bruyère, 139.
Bruguec endroit où il y a des bruyères, 139.
buc pourri, mou, 501.
Budoc, Buduc victorieux, 139.
busit endroit où il y a du buis, 139.
calch « veretrum », 36.
calken la partie d'un bœuf par où il perd son urine, 36.
callouch (cheval) entier, 36.
cenemi avocats, 499.
chas chiens, 526.
chase chasse, 526.
cheit, chet pas, point, 527.
c'hoalen sel, 509.
claustle, claustre gageure, 508.
coguenou « indegena », 504, 505.
colcet « agipam », 501.
comairde *ou* comarde « collegam », 492, 496.
comarde « colligium », 492.
compri « comparauerit », 503.
contulet « colligas », 500.
cormo profit, 505, 506.
coruo profit, 506.
corvo-é je n'en puis mais, 506.
corvoi, corfoi avaler, profiter de la nourriture qu'on prend, 506.
coustelé gageure, 508.
couuenran propriété possédée en commun, 504, 505.
cuzaff cacher, 495.
da te, toi, 42.
dadl, pl. dalou, assemblée, 505.
daël dispute, 505.
dar larme, 30.
darleber « phitonicus », 503.
datolaham je rassemble, 506.
dazrou larmes, 31.
deffuet, deñved des brebis, 509.
derou mad étrennes, 31.
devend des brebis, 509.
dezrou commencement, 31.
dezrou mat étrennes, 31.
dicomit (in—) en toute propriété, 501.
dieteguetic « distitutus », 500.
diimdamguas « se juramento constrinxerit », 500.
dileffn dur, raboteux, 505.
dinoe (ni—) « non discoperies ». 495.
dinoti (ni—) « non discoperis », 495.
disi sans défaut, 507.
dispriner « depretiatur », 497, 503.
distau, disstaouein apaiser, réprimer, 507.

distavaff réprimer, 507.
distrei se tourner, 31.
distrit « austeram », 506.
distro détour, retour, 31.
distryzet (scuyz —) fatigué à n'en pouvoir plus, 506.
diuenoc « ballinea », 501.
diuuoharth sans empêchement, 508.
divaq maigre, 528.
dizreiff se tourner, 31.
dizro détour, retour, 31.
dizro mat étrennes, 31.
doguolouit « redegit », 497.
dogurbonneu « rogauerit », 496.
doilux « promens », 497.
domot « ritum », 500.
dor porte, 149.
dorguid « pithonicus », 496.
dougañ je porte, 35.
douolouse « depromis », 497.
draenek, dreinek, drenek, épineux, 139.
draf, drav, pl. drefen, dreven claie, barrière, 525.
dramm javelle, 524.
dremm visage, 524.
Drenek lieu où il y a des épines? 139.
Dubrien fils de l'eau, 182.
Dubroc aqueux, 140.
dutimen « exquoquitur », 496.
e le, lui, se, soi, 42.
é, ez, particule verbale, 46.
e, a, particule verbale, 46.
-ec, -ex, suffixe, 36, 139, 113.
ec'h ez, particule verbale, 46.
edo « erant », 497.
eleuc « uitulæ », 497.
em, particule réfléchie, 36-46.
em = ez, particule verbale, avec le pronom de la première pers. sing., 37.
em bout avoir, que j'ai, 43.
emguer « piacula », 499.
emsiu « abitionis », 499.
-en, terminaison plurielle, 524, 525.
en le, lui, se, soi, 41-44, 46.
en, particule verbale; que (conj.); 44-46, 82, 83; pron. rel., 45.
en devezo il aura, 48.
en devezout, en devout, avoir, 43.
enebarz présent de noces; douaire, 33.
enebran égard, 33.
en em, particule réfléchie, 36-46.
enep honneur, respect, 32.
enep-guërc'h présent de noces, 32, 33.
enepuuert présent de noces, douaire, 33, 159.
en hum particule réfléchie, 36, 40, 46.
enn particule verbale; que (conj.), 44.
enn-déss il a, 43.
enn-devoutt avoir, 43.
enquelezr géant, 36.
er car, parce que; er na de peur que, 505.
erguinit « molirentur », 496.
erien, eillen bords d'un chapeau, 508.
er més dehors, 2.
-euk, suffixe, 113.
euryen bords d'une fontaine, 508.
eusiniou « senis », 502.
evel quent tout de même, malgré tout, 6.
ez, particule adverbiale, 16.
ez, particule verbale, 37, 45, 46.
-f, -v, suffixe, 525.
finesa, finese finesse, 526.
fougé faste, orgueil, 526.
frec « vapulabuntur », 495.
freg agitation de quelqu'un qui ne peut rester en place, 495.
fregaff secouer, 495.
gaolek qui a de grandes jambes, 36.
gaoloc'h qui a de grandes jambes, 36.
ge gai, 526.
ghelher, gueler, bière à porter les morts, 36.
glac'har douleur, 35, 36.
glar douleur, 36.
gleu brave, 66, 70.

gloestr gage, 508.
goal-lagad le mauvais œil, 395.
goenna s'acclimater, multiplier, 504.
goge raillerie, 526.
-goit bois, 66.
golc'hed couette, 501.
gouader chaise, 35.
goude après, 500.
gouel, guel fête, 195, 501.
gouënn race, engeance, 504.
gozro traire, 500.
grata il promet, 41.
guall puissant, 73.
guarai jeu, 67.
gudcoguod « reprehendendi », 498, 499.
gudnaiol « minus erudiens », 500.
guelcet « agipam », 501.
guenn, gwenn blanc, 168, 527.
guennek, gwennek cou, 527.
guerc'h vierge, 32, 33.
guerp *ou* goerp « stigmate », 497, 498.
guerz vente, 497.
guin-, guen-, blanc, 169.
guir « sedatium », 497.
guis truie, 503.
guomone « territorio », 501.
guoteguis il réprima, 507.
guotroit vous trayez, 500.
guparol « theorica », 500.
gurlimm « diliniti », 492, 505.
gwaska serrer, 500.
gwaz homme, domestique, 74.
gwenn germe, race; semence des animaux, 504.
gwennegad la valeur d'un sou, 527.
gwenneien des sous, 525.
gwerbl bubon, 498.
gwest, gwestl capable de, 507, 508.
gwestl gage, 507.
gwestla engager, 500.
haleen, halein, halonn sel, 509.
hambrouc conduire, 509.
hanœle, hanal haleine, 34.
harlu exil, bannissement, 506.
harlua bannir, chasser, 506.
hé dout, avoir (à elle), 43.
hegaff secouer, 495.
hel kent tout de même, malgré tout, 6.
hemb sans, 527.
henale haleine, 34.
hep « secus », 500.
her car, parce que; her na de peur que, 505.
ho eux, se, 38, 42, 43.
Hoiarn fer, 148.
holen sel, 509.
hoz vous, 39.
hum, particule réfléchie, 40, 41, 46.
iaou kamblid jeudi saint, 31, 32.
Iarnoc ferreux, 140.
-ient fils de, 65.
im, particule réfléchie, 41, 505.
imcobloent « apocant », 498.
inu (ni —) « non demoretur », 495.
ir « quatinus », 496, 505.
kadoer chaise, 35.
kafe café, 526.
kalloc'h (cheval) entier, 36.
kastel château, 72.
kelion mouches, 525.
kell testicule, 36.
ken (hep —) seulement, 499.
kendamouez émulation, 35.
kenta premier, 67.
ket pas, point, 527.
ki chien, 71.
kint premier, 67.
klaoustré gageure, 508.
klouar tiède, 527.
kloued claie, 509.
koñtellaz coutelas, 32.
koñtre contrée, 526.
kraf, krav, pl. cravou, craffeu, crefenn, krevien point d'aiguille, couture, 525.
laeroñsi larcin, 509.
lamm saut, 504, 524.
lau mauvais, 505.
lazroncy larcin, 509.

lein sommet, 504.
lemenic qui saute, 524, 525.
lerc'h trace, 499.
lérion voleur, 525.
lerou ber chaussettes, 524.
les château, cour, 139.
leun plein, 509.
libonicq, limoniq émouleur, 505.
lisiu, liusiu lessive, 508.
lon graisse, 504.
lore laurier, 526.
lue veau, 497.
luya embrouiller, 506.
luzyaff embrouiller, 506.
lymæstra drap violet, 526.
-m, pronom de la première pers. sing. 37, 38, 42.
ma me, moi, 38-40, 42.
mac'hbonāl intermédiaire pour les mariages, 30, 33.
madelaez, madaelez, bonté, 508.
maget nourri, 528.
mâl béquille, 30, 31.
malan, malazn gerbe de blé, 34.
mamdieges sage-femme, 32.
mangounell baliste, 528.
marc'h-kañvo tréteaux funèbres, 32.
marhuë la mort, 32, 33.
mec'h honte, 12.
megin soufflet de forge, 528.
me'm bezo j'aurai, 43.
men pierre, 66.
menale gerbier, 34.
me 'n ou j'aurai, 43.
meplaom «confitari », 499, 506.
meurta myrte, 526.
mez honte, 12.
mingl tiède, 527, 528.
mirt myrte, 526.
morse pas du tout, 526.
muncul « lenticulam », 493, 499, 501.
nadoe, nadoez, aiguille, 35, 508.
nahulei néanmoins, 505.
neud fil, 183.
niveri compter, 528.
no « non quæsito », 500.
noade, noadoe, aiguille, 35, 508, 509.
oarez signe, 34, 35.
-oc'h, -ouch, suffixe, 36.
ochkalen chardon, 35.
ol, olguo, suite, 499.
ol lored « indago », 499, 506.
on nous, 37, 40.
onestant cependant, 89, 81.
orion bords, 508.
ou dess ils ont, 43.
ou devoud avoir (à eux), 43.
ouhen des bœufs, 43.
pabaelez, pabaelaez, papauté, 508.
pao patte, 524.
paoata, paoeta piaffer, 524.
pas pas, point, 527.
piepal piailler, 509.
pip tonne, 526.
pipyal piailler, 509.
plas ar pok (la place du baiser), pommette des joues, joues, 524.
ploum plomb, 526.
ploumen pompe, 526.
pod pot, vase, 33.
pod enn dourne paume de la main, 33.
portepluenn porte-plume, 527.
poul, pol, pul étang, mare, 65.
poze paume (de la main), 33.
pren bois, 157.
prena acheter, 503.
promesa, promese promesse, 526.
Prunuc prunaie, 139.
quellecq, quellocq (animal) entier, 36.
quaer, caer, kaer ville, village, 65, 66.
quar, car, kar ville, village, 66.
quelen houx, 139.
Quelennec houssaie, 139.
quenkis, kenkist maison de plaisance, 66.
quer, ker ville, village, 66, 67.
quoet, coet bois, 67.
quoz, coz, koz vieux, 67.
raden fougère, 139.

Radenuc fougeraie, 139.
ran, rann part; portion de terre, 67, 196, 495.
ran, raoñ pelle, bêche, 509.
rañv rame, 509.
Rattenuc fougeraie, 139.
real 25 centimes, 527.
reinhuë, reinf bêche, 509.
relec reliques, 67.
repu asile, refuge; recours, pitié, 88, 89.
repui donner asile; (se) réfugier, 88.
reuff rame; pelle, bêche, 509.
ri roi, 68.
riglion bavards, 502.
roch rocher, 66, 69.
rodoed, rodoez gué, 69.
roeuff rame, 509.
roev, roenv rame; pelle, bêche; 509.
roiau des bêtes, 509.
roñse cheval, 526.
ros tertre, 69.
run colline, 70.
samm gerbier, 524.
samm somme, fardeau, 524.
samma engerber, 524.
saouzan, souzan surprise, émoi, 505.
saoz, saus saxon, anglais, 70.
scal chardon, 35, 502.
scal « ferula », 35, 502.
scoet écu, 70.
scouret suspendu, 26.
segal seigle, 70, 71.
semenna, semenni engerber, 524.
semmen, semenn gerbier, 524.
servyedenn serviette, 509.
si, sy défaut, qualité, doute, espèce, 499, 506, 507
siet estropié, infirme, 507.
simud (droucq —) état d'une personne muette, 507.
skour grosse branche d'arbre, 26.
skour (e —) en pendant, 26.
soeul « fiscum », 498.
solt, soult-, « soldus », 498.
som fardeau, charge, 89.
soudan émoi, 505.
sout, saut sou, 527.
Spernec endroit où il y a des épines, 139.
strocat « tractus est », 498.
symudet rendu muet, 507.
syus (cheval) vicieux, 507.
tan feu, 71.
taul nich volée, 525.
tegran terre avec habitation, 501.
teñval obscur, 396.
termen terme, 175.
testoner « inevitabili », 497.
testenia témoigner, 497.
themer *ou* demer, obscur 396.
ti maison, 496.
tiguotrou lau *ou* lou « (uilem) supellectilem », 492, 496, 497, 505.
tihouel obscur, 396.
tinsit *ou* tinsot « sparsit », 493, 498.
tiréten tiroir, 526.
tol douar jet de terre, 525.
tor ventre, 496.
toreusit « atriuit », 502.
tra chose, 496.
treb, trev, tre territoire d'une succursale, 72, 73.
tremenvan trépas, 32, 33.
tut peuple, gens, hommes, 72, 73.
um, particule réfléchie, 41.
uuin-, uuen- blanc, 168, 169.
-veu, -uuiu digne, 71.
-woret éminent? 72.
-y, terminaison d'imparfait de l'indicatif, 3e pers. sing. 510.
zervidien serviette, 509.

Chartres. — Imprimerie Durand, rue Fulbert.

581464
P
LaCelt
R
Revue Celtique.
t.8

University of Toronto
Library

DO NOT
REMOVE
THE
CARD
FROM
THIS
POCKET

Acme Library Card Pocket
LOWE-MARTIN CO. LIMITED